Ville de Genève
Conseil municipal

PR-900 A/B

16 novembre 2011

Rapports général et rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2012.

A. **Rapport général de M. Alberto Velasco.**

Sous la présidence de M. Olivier Fiumelli, les travaux budgétaires ont débuté le 20 septembre et se sont achevés le 15 novembre 2011 par le refus du projet de budget 2012, ce après sept séances d'examen.

Pour le Secrétariat du Conseil municipal, M^me^ Marie-Christine Cabussat, tout comme M^me^ Sandrine Vuilleumier, procès-verbaliste, ont prêté leur concours au bon déroulement des travaux.

Du côté du département des finances et du logement, M^me^ Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, a constamment fait bénéficier les conseillers municipaux de ses compétences durant les travaux budgétaires de la commission.

M^me^ Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, a également participé aux travaux, de même que l'ensemble des conseillers administratifs et nombre de leurs collaborateurs qui ont été auditionnés à l'occasion de l'étude des projets de budgets respectifs des départements et autres entités.

Table des matières

1. Introduction 2
2. Contexte dans lequel le budget 2012 a été élaboré 3
3. Rappel des principaux chiffres du budget déposé 4
4. Evolution des charges et des revenus 6
5. Projet de budget 2012 rectifié compte tenu des premiers effets de la crise 8
6. Investissement et autofinancement du projet de budget 2012 19
7. La gestion de la Ville conforme aux engagements 20
8. Les effets de la nouvelle répartition des départements rendent les comparaisons difficiles 21
9. Analyse de l'évolution de la dette (2000-2012) 22
10. Présentations, auditions et rapports des commissions spécialisées 23
    - 10.1 Présentation du budget par le département des finances et du logement 23
    - 10.2 Département Autorités 28
    - 10.3 Secrétariat du Conseil municipal (rapport du bureau du Conseil municipal: p. 39) 36

10.4 Département des finances et du logement 55
10.5 Département des constructions et de l'aménagement (rapport de la commission des travaux et des constructions: p. 75) 68
10.6 Département de la culture et du sport (rapport de la commission des sports: p. 94, rapport de la commission des arts et de la culture: p. 111) 90
10.7 Département de l'environnement urbain et de la sécurité (rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication: p. 183) 174
10.8 Département de la cohésion sociale et de la solidarité (rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse: p. 216) 205
11. Débat et vote final 253
11.1 Débat de procédure 253
11.2 Débat de consultation et prise de position des groupes 254
11.3 Vote final 258
11.3.1 Amendements des commissions spécialisées 259
12. Position des groupes 261
13. Déclaration du rapporteur général 264
13.1 Remerciements 266
14. Projets de délibérations rectifiés, refusés 267
15. Rapport de minorité 270
16. Annexes 272

Composition de la commission des finances

Présidence
Olivier Fiumelli

Membres	*Groupe*	*Membres*	*Groupe*
Olivier Fiumelli	LR	Frédérique Perler-Isaaz	Ve
Simon Brandt	LR	Marie-Pierre Theubet	Ve
Jean-Marc Froidevaux	LR	Denis Menoud	MCG
Grégoire Carasso	S	Daniel Sormanni	MCG
Martine Sumi	S	Eric Bertinat	UDC
Alberto Velasco	S	Pascal Rubeli	UDC
Pierre Vanek	EàG	Jean-Charles Lathion	DC
Salika Wenger	EàG		

1. Introduction

Ce budget est le premier de cette législature 2011-2015 et il s'inscrit avec une nouvelle répartition de majorité au sein du Conseil municipal, ou plutôt de

nouvelles majorités, et avec une majorité de gauche au sein du Conseil administratif. Par ailleurs, au sein des départements, un certain nombre de services ont été déplacés ou échangés. Cela a comme conséquence que l'analyse comparative avec les exercices précédents se révèle difficile.

Soulignons que, contrairement à l'Etat, les communes, et notamment la Ville, n'ont pas de déficit structurel. Cela est dû au fait qu'elles n'ont pas subi la baisse d'impôts de 12% sur les personnes physiques, intervenue en 2000 à l'issue du vote de l'initiative libérale qui proposait cette baisse. Soulignons que les revenus nets ont toujours une forte dominante sur les impôts des personnes physiques (53%) qui, additionnés aux autres impôts, représentent plus des trois quarts des revenus de la Ville.

2. **Contexte dans lequel le budget 2012 a été élaboré**

Le Conseil administratif a présenté le budget 2012 dans une conjoncture internationale difficile qui se traduit par de fréquents changements des indicateurs de référence tels que: indexation, taux de croissance du PIB (produit intérieur brut), réévaluation du franc suisse, dette de la zone euro, risque accru de récession et déflation.

Pour rappel, le budget a été déposé au début de septembre, après que les conséquences mondiales de la crise des «subprimes» eurent impacté les états financiers des collectivités publiques et les prémices de la crise grecque. Dans ces circonstances, le budget, outil prévisionnel par définition, est sujet à des évolutions que la Ville ne peut que subir en le réajustant a posteriori selon les indications fournies par le Département cantonal des finances.

Le tissu économique de la Ville de Genève est constitué de plusieurs métiers phares sensibles à cette conjoncture. A ce titre citons les métiers liés à la Genève internationale, les métiers comme la gestion de fortune, le trading des matières premières, l'horlogerie de très haut de gamme, la parfumerie et les arômes, ainsi que les biotechnologies. Certaines de ces industries étant très sensibles à la conjoncture internationale, la difficulté de prévoir les revenus s'en trouve accrue.

A ce contexte externe, peu sécurisant, s'ajoutent les conséquences funestes des projets fiscaux programmés soit au niveau du Canton ou de la Constituante et qui auraient comme conséquence si ceux-ci voyaient le jour une baisse de revenus qui a été estimée à environ 240 millions. Compte tenu des revenus affichés au projet de budget, soit environ 1 milliard de francs, cela ferait une baisse de revenus d'environ 25%! Compte tenu que la majorité des dépenses sont liées, si cette éventualité venait à se réaliser cela obligerait la Ville à faire des propositions de changements législatifs afin de satisfaire un tel réajustement issu de coupes budgétaires.

Quelques prévisions pour l'économie suisse
comparaison des prévisions : septembre 11 et juin 11
variation en % par rapport à l'année précédente, taux

	2011		2012	
	sept. 11	juin 11	sept. 11	juin 11
PIB	1.9%	2.1%	0.9%	1.5%
Dépenses de consommation:				
Consommation privée et ISBLSM	1.2%	1.3%	1.3%	1.7%
Etat	1.6%	1.8%	1.4%	0.5%
Investissements dans la construction	3.5%	5.0%	2.0%	2.0%
Investissements en biens d'équipement	3.5%	4.0%	0.0%	3.0%
Exportations	3.2%	4.6%	0.7%	3.0%
Importations	3.0%	5.0%	1.8%	4.5%
Emploi (en équivalents plein-temps)	1.3%	1.3%	0.2%	0.4%
Taux de chômage	3.1%	3.1%	3.4%	3.3%
Indice suisse des prix à la consommation	0.4%	0.7%	0.3%	0.7%

source : groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles

3. **Rappel des principaux chiffres du budget déposé**

PB 2012 septembre 2011

Prévisions fiscales transmises par le Département cantonal des finances en juillet 2011

– Personnes physiques et morales: + 2,8% en 2012.
– Taxe professionnelle stable en 2012 avec 120 millions de francs.
– Revenus des biens et divers: légère diminution par rapport à 2011.
– Dédommagements des collectivités publiques: – 2 millions de francs consécutifs à l'abandon des tâches de contrôle du stationnement.

Revenus

– Revenus nets: 1123,7 millions de francs.
– Impôts: 889,3 millions de francs soit un Δ de + 56 millions de francs par rapport à 2011.

Charges de fonctionnement

Elles atteignent 1121,6 millions de francs => Δ+ 45 millions de francs.

– Charges de personnel: 461,5 millions de francs => Δ+ 24 millions de francs (indexation de 1%, charge des mécanismes salariaux, de la nouvelle allocation pour enfant désormais budgétée et de 47 nouveaux postes).

– Services et marchandises: 208,7 millions de francs.
– Augmentation de 13 millions de francs pour les biens.
– Subventions: 236 millions de francs => Δ+ 6 millions de francs.

Excédent de l'exercice budgétaire

Il présente un excédent de: + 2,1 millions de francs.

Subventions

Subventions monétaires:	198,6 millions de francs, 84%.
Subventions en gratuités:	37,7 millions de francs, 16%.

Investissements

Investissements:	100 millions.
Insuffisance de financement:	23,3 millions.
Taux d'autofinancement:	76,7%.

Dette prévisionnelle

En baisse, la dette s'établie à 1291 millions de francs.

La baisse cumulée espérée depuis 2007 est de l'ordre de 549 millions de francs.

Amortissements

Les amortissements se situent à hauteur de 74,6 millions de francs.

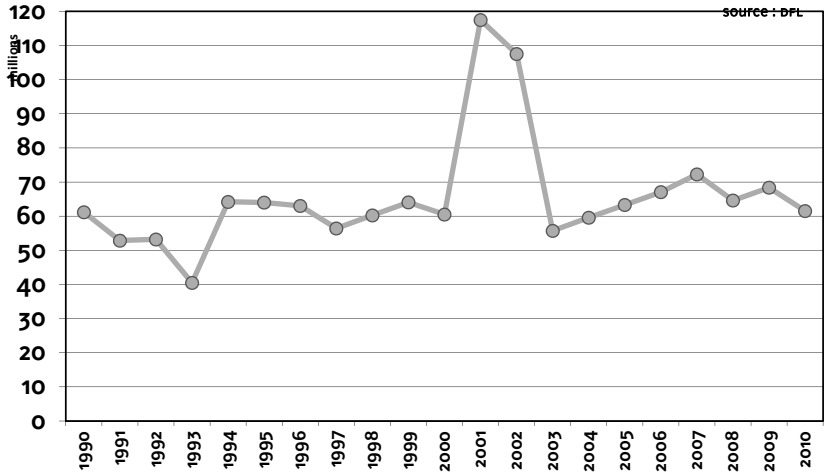

4. **Evolution des charges et des revenus**

En analysant l'évolution des charges entre 1990 et 2010 (voir PB 2011 et 2012), on peut en déduire que celles-ci passent de 550 millions de francs à 900 millions de francs en 2010 et environ 1120 millions de francs au projet de budget 2012. Soit une augmentation respectivement d'environ 82% et 104%.

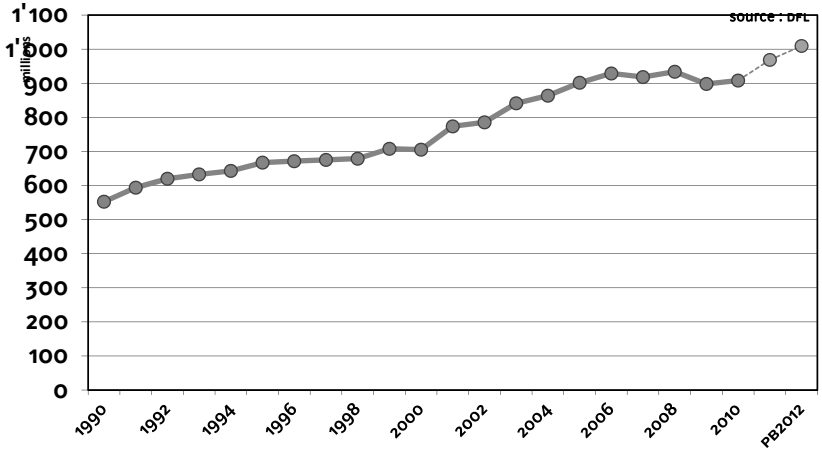

Or, pendant cette période, l'indice du coût de la vie a augmenté ainsi que le nombre de résidents auxquels la collectivité a dû faire face par la mise à disposition de prestations et d'aménagements d'infrastructures, telles qu'écoles, voirie, etc.

Eh bien, si on rapporte l'évolution de ces charges en les relativisant par habitant et à francs constants (voir courbes en annexe), on constate, tel que le montre le graphique ci-joint, que celles-ci sont pratiquement stables.

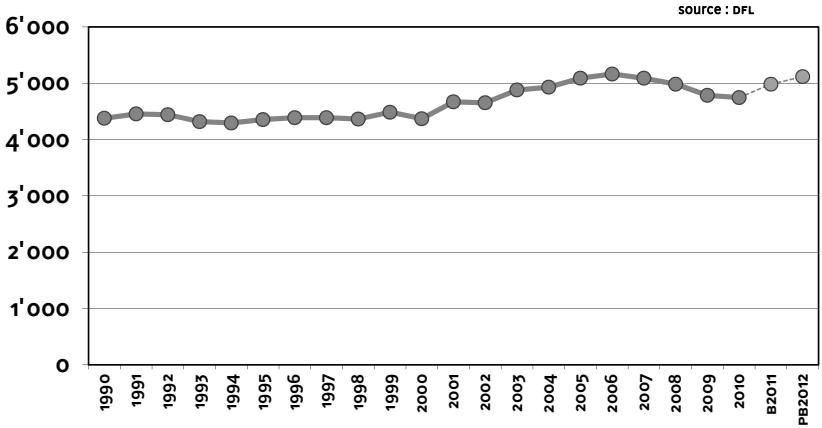

Il en va de même avec les revenus. En effet, si l'on relativise les revenus en francs constants et par habitant, on obtient le graphique suivant.

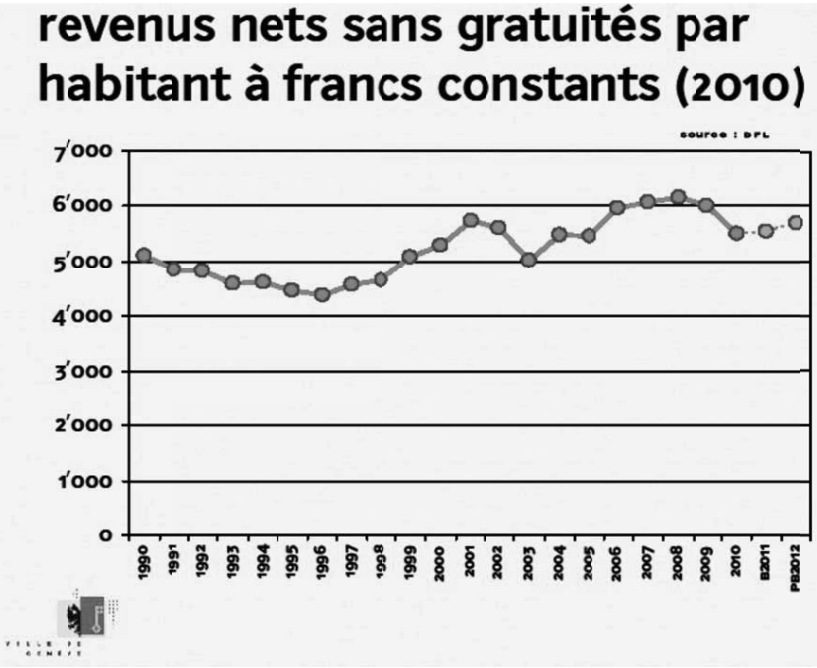

A la lecture du graphique, on peut constater que les revenus baissent entre les années 1990 et 1996, jusqu'à 10%, et qu'ensuite ils augmentent d'environ 30%, puis une baisse de 10% jusqu'en 2003 et de nouveau une augmentation jusqu'en 2008 de 20% et une nouvelle baisse d'environ 10% jusqu'en 2010-2011. Si l'on intègre l'ensemble de ces variations, $\Sigma\ \Delta\ f(t)$, on arrive à une augmentation du revenu en fonction du temps d'environ 20% pour un différentiel (Δ) absolu entre 1996 et 2011 d'environ + 10%.

Si l'on applique cette approche au graphique sur les charges exposé ci-dessus, on constate une augmentation de celles-ci d'environ 20% entre 1990 et 2006, et ensuite une réduction d'environ 8% entre 2006 et 2010. De nouveau, si l'on intègre l'ensemble de ces variations, $\Sigma\ \Delta\ f(t)$, on arrive à une augmentation des charges en fonction du temps d'environ 12% pour un différentiel (Δ) absolu entre 1996 et 2011 d'environ + 20%.

Si les charges ne suivent pas la variation de revenus, c'est que celles-ci sont liées par des lois et que les revenus, bien que liés par des lois, sont dépendants

de la conjoncture. Cela démontre l'intérêt de disposer de réserves conjoncturelles.

Tout en admettant l'élément très approximatif de ce calcul, on peut néanmoins dégager des hypothèses et des conclusions telles que le différentiel entre l'évolution des charges et des revenus est d'environ 18% en faveur des revenus. Mais en tout cas pas de 150% tel qu'annoncé par certains groupes en séance plénière.

En deuxième lieu, ce différentiel nous indique qu'il y a eu pendant cette période un excédent primaire qui a permis de s'autofinancer et de baisser ainsi la dette.

En conclusion, on peut dire que les revenus de la Ville n'ont pas explosé pendant la période observée, mais qu'ils ont eu une croissance toute relative et significative d'une époque où cycles de crises et récession sont de plus en plus rapprochés.

Ensuite, eu égard aux charges, sous forme de prestations, auxquelles la Ville est tenue et à une certaine justice sociale afin d'assurer une qualité de vie aux habitants et habitantes de cette ville, la question de disposer de réserves conjoncturelles reste d'actualité. J'aimerais ici attirer l'attention des élus sur le fait que le Canton a pu soulager ses déficits et équilibrer ses budgets en période de crise grâce à ce mécanisme. Mais il est vrai que l'on est tenu à la loi sur l'administration des communes qui, semble-t-il, n'autorise pas cet outil de gestion pour les communes.

Par ailleurs, si les communes ne connaissent pas les vicissitudes que traversent les finances du Canton en matière de déficit budgétaire, c'est qu'elles n'ont pas subi la baisse d'impôts de 12% opérée au niveau cantonal depuis 2000. La sagesse voudrait que, en des périodes troubles en matière fiscale et de revenu, nous soyons avertis en matière de baisse de l'assiette fiscale!

5. **Projet de budget 2012 rectifié compte tenu des premiers effets de la crise**

5.1 *Projet de budget rectifié du 8 novembre 2011*

Les modifications intervenues sur le projet de budget 2012 qui ont impacté les revenus ont été opérées sur la base des éléments suivants:

– nouvelles estimations fiscales;
– ajustements techniques;
– transferts;
– arbitrages complémentaires,

et des prévisions du Département cantonal des finances reçues en octobre, soit:

a) révision des hypothèses de croissance du Groupe de perspectives économiques (GPE);

b) prise en compte de la situation connue à la fin de septembre 2011 et entraînant la rectification du budget.

a) *Révision des hypothèses de croissance du GPE:*

PIB	*Juin 2011*	*Septembre 2011*
PIB CH 2011	+ 2,3%	+ 2,3%
PIB CH 2012	+ 2,0%	+ 2,3%
PIB GE 2011	+ 2,8%	+ 2,5%
PIB GE 2012	+ 2,3%	+ 1,5%

b) *Prise en compte de la situation connue à la fin de septembre 2011 et entraînant la rectification du budget*

Les prévisions fiscales qui ont été prises en considération afin de rectifier le projet de budget 2012, sont les suivantes:

Prévisions	*Juin*	*Octobre*	*Différence*
Pers. physiques	595,4	582,4	– 13,0
Pers. morales	158,5	139,6	– 18,9
Total	753,9	722,0	– 31,9
Frais de perception			+ 1,0
Total			– 30,9

En récapitulant et compte tenu des chiffres du projet de budget 2012 déposé, nous avons:

Résultat du projet de budget 2012 déposé	+ 2 112 292 francs
Prévisions fiscales pour projet de budget 2012 rectifié	– 30 825 862 francs
Résultat	– 28 713 570 francs

Ce résultat est à corriger avec des ajustements, revenus, provenant de la péréquation intercommunale et des intérêts passifs

Péréquation intercommunale	+ 1 194 641 francs
Intérêts passifs	+ 3 991 834 francs
Total	+ 5 186 475 francs
Résultat compte tenu des ajustements	– 23 527 095 francs

Charges liées en plus	
Ajustement amortissement	– 1 401 124 francs
Augmentation allocation pour enfants	– 1 324 200 francs
Régularisation réguliers	– 994 595 francs
Augmentation taux de cotisation alloc. familiales	– 736 413 francs
FASe indexation salaires	– 350 000 francs
Total	– 4 806 332 francs

Ainsi, au moment où le Conseil d'Etat informe la Ville sur les nouvelles prévisions fiscales qui, comme on l'a vu précédemment, sont fonction d'un certain nombre d'indicateurs et des estimations ajustées selon les rentrées fiscales, l'excédent des charges était de 28 333 427 francs!

Le volume de ce déficit amène la Ville à réaliser d'autres arbitrages de type politique et qui figurent aux pages 16 à 21 de l'annexe 1.

En récapitulant, le Conseil administratif, tenant compte des prévisions fiscales et des arbitrages politiques, arrive au résultat suivant:

Résultat projet de budget 2012 déposé	+ 2 112 292
Prévisions fiscales	– 30 825 862
Nouveaux ajustements intérêts, péréquation	+ 5 186 475
Nouveaux arbitrages	+ 16 783 796
Excédent des charges issues du PB 2012 rectifié	– 11 986 196

Projet de budget 2012 rectifié

(Selon présentation à la commission du 8 novembre)

Compte administratif

	Projet de budget 2012 rectifié	
Fonctionnement	*Charges [Fr.]*	*Revenus [Fr.]*
Revenus		1 095 895 646
Charges	1 031 882 084	
Amortissements	75 999 758	
Total net des charges et revenus	1 107 881 842	1 095 895 646
Imputations internes	44 101 969	44 101 969
Total brut des charges	1 151 983 811	1 139 997 615
Excédent de charges		11 986 196
	1 151 983 811	1 151 983 811

Investissements	*Dépenses*	*Recettes*
Investissements du patrimoine administratif	78 000 000	
78 000 000		
22 000 000	22 000 000	
		100 000 000
	100 000 000	100 000 000

Financement des investissements	*Dépenses*	*Recettes*
Investissements nets du patrimoine administratif		
Investissements nets du patrimoine financier		
Amortissement du patrimoine administratif		72 913 678
Amortissement du patrimoine financier		3 086 080
Excédent des charges de fonctionnement		– 11 986 196
Autofinancement		64 013 562
Insuffisance de financement		35 986 438
	100 000 000	100 000 000

Variation de la fortune		
Augmentation du patrimoine administratif		5 086 322
Augmentation du patrimoine financier		18 913 920
Insuffisance de financement		– 35 986 438
Diminution de la fortune	– 11 986 196	
	– 11 986 196	– 11 986 196

Tableau récapitulatif des modifications par département

Projet de budget 2012 rectifié

	Charges	*Revenus*
Projet de budget déposé	1 169 644 523	1 171 756 815
Autorités	922 901	0
Finances et logement	– 11 381 997	– 31 925 663
Constructions et aménagement	– 1 400 000	2 900 000
Culture et sport	– 2 762 138	755 000
Environnement urbain et sécurité	– 219 532	381 000
Cohésion sociale et solidarité	1 210 532	81 760
Imputations internes	– 3 951 296	– 3 951 296
Divers DRH	3 055 208	
Divers ajustements compétents	– 3 134 390	
Totaux PB 2012 rectifié	1 151 983 811	1 139 997 615
Excédent de charges PB 2012 rectifié	– 11 986 196	

Liste des modifications touchant tous les départements

Projet de budget 2012 rectifié

Divers DRH		3 055 208
Augmentation des alloc. pour enfants suite à la hausse alloc. familiales	1 324 200	
Augmentation à 1,7% du taux des cotisations des allocations familiales	736 413	
Régularisation des employé-e-s réguliers-ères	994 595	
Divers ajustements compétents		– 3 134 390
Ajustement frais de chauffage compétence GIM	– 535 514	
Ajustement énergie compétence ENE	– 2 350 000	
Ajustement C-LOM achats carburant	– 150 000	
Ajustement C-BAT entretien bâtiments publics et administratifs	– 1 500 000	
Divers ajustements amortissements	1 401 124	

Détails des modifications: voir annexe 2

Demande de nouveaux postes dans le projet de budget rectifié

Départements	*Nombre de postes demandés*	*Total montants y compris les charges sociales (Fr.)*
Autorité	0,4	57 038
Finance et logements	8	853 430
Culture et sport	8,6	1 029 645
Environ. urbain et sécurité	19	1 596 042
Cohésion sociale et sécurité	2	276 657
Total	38	3 812 812

30e budget financier quadriennal (BFQ)

Version projet de budget rectifié

Modifications:

– réduction des charges du chapitre 31 de 1,8% par année de 2013 à 2015;
– maintien de l'hypothèse des effectifs constants.

En millions de francs	*Comptes 2010*	*Budget 2011 révisé*	*PB 2011 rectifié*	*BFQ 2013*	*BFQ 2014*	*BFQ 2015*
Revenus	1090,5	1090,1	1090,9	1121,6	1145,8	1702,2
Charges	1 009,4	1 073,2	1 107,9	1 121,7	1 146,5	1 169,7
Excédent de revenus	+ 81,1	+ 21,9	– 12	– 0,1	– 0,7	+ 0,5
Compte de financement	+ 38,5	– 5,0	– 36,0	– 30,0	– 31,0	– 29,0
Dette prévisionnelle	1410	1410	1336	1366	1397	1426

5.2 Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2012, rectifié

Audition du Conseil administratif

Le président accueille les membres du Conseil administratif et les cadres de la Direction du département des finances et du logement et passe la parole à M[me] Sandrine Salerno qui, en préambule, propose de lancer directement la présentation des nouveaux arbitrages du Conseil administratif qui s'inscrivent dans une nouvelle estimation des recettes fiscales. Elle rappelle que, lors de la présentation du budget en août, un resserrement des finances publiques avait été annoncé suite au communiqué de M. David Hiler.

M. Philippe Krebs commente le projet de budget 2012 version rectifiée qui est présenté aux membres de la commission des finances (voir document en annexe). Il rappelle les chiffres du projet de budget déposé et les quatre objectifs posés par le Conseil administratif pour la législature. Il annonce que le Groupe de perspectives économiques a revu ses prévisions à la baisse et que les dernières prévisions fiscales du Département cantonal des finances communiquées en octobre laissent apparaître une diminution de:

– 13 000 000 de francs sur les personnes physiques;
– 18 900 000 francs sur les personnes morales,

soit 30 900 000 francs de réduction en tenant compte de la variation de 1 million sur les frais de perception. Il précise que ces chiffres s'expliquent par un affaissement de la croissance, une révision des hypothèses de croissance à la baisse suite à la forte croissance de 2010 et par les effets de base qui ont été exposés à la commission des finances lors d'une précédente séance. Il présente la liste des ajustements techniques (p. 15), les nouveaux arbitrages (pp. 16-17) et les retours sur arbitrages (pp. 18-21) prévus par le Conseil administratif qui s'élèvent globalement à 27 millions.

Il annonce que le projet de budget 2012 présente donc un résultat négatif de 11 986 000 francs (p. 22) et que le budget financier quadriennal déposé propose, pour retrouver un résultat positif, un ajustement des charges prévoyant une réduction de 1,8% par année des charges du chapitre 31 de 2013 à 2015 et le maintien de l'hypothèse des effectifs constants (pp. 23-25).

Questions des commissaires et réponses du Conseil administratif

Sur le statut du personnel et à propos des allocations familiales, Mme Salerno répond qu'il y a une majoration suite à l'augmentation de la prestation cantonale et que le calcul a été fait en adéquation et impacté sur le projet de budget 2012. Et Mme Sophie Heurtault Malherbe de préciser que l'article 80 du règlement d'application du statut du personnel, dont elle donne lecture, prévoit une allocation mensuelle égale à la moitié de l'allocation cantonale.

Revenant sur les coupes, certains commissaires considèrent que l'on aurait dû poursuivre avec jusqu'à l'obtention d'un budget équilibré. A ce sujet, Mme Salerno déclare que le déficit de 12 millions de francs représente 1% du budget et que l'on peut convenir qu'une telle variation n'est pas particulièrement alarmante. Elle explique que le Conseil administratif ne se projette pas uniquement dans la perspective du projet de budget 2012 mais aussi dans les projets de budgets suivants, parce que les éléments qui sont à retenir et à analyser avec attention sont les impacts sur le tissu socioéconomique et financier, et donc fiscaux. Elle précise qu'il faut se demander si l'on est face à un événement conjoncturel ou s'il faudra au contraire avoir une réflexion sur la prestation publique et les moyens de la financer. Elle ajoute que le Conseil administratif a considéré que l'on n'est pas dans un cycle conjoncturel et que l'impact était bien plus important sur le moyen terme et qu'il a entamé une réflexion pour analyser et reposer des politiques publiques au niveau structurel en posant à plat certaines prestations. Elle estime que ce budget déficitaire n'est pas préoccupant pour l'exercice concerné, mais qu'il faudra mener une nouvelle réflexion sur l'exercice budgétaire pour les années à venir. Elle rappelle que le Conseil administratif a reçu les derniers chiffres du Département cantonal des finances le vendredi 28 octobre seulement. Et M. Kanaan de rappeler que son département a contribué à la baisse pour plus de 2 millions de francs notamment avec le retrait d'un peu plus de la moitié des demandes de postes. Il ajoute qu'ils ont fait un virage pour réduire la casse, mais qu'il ne s'agissait pas de faire tout et n'importe quoi. Il précise que ce qui les inquiète, c'est la suite dès 2013.

Concernant le reproche qui lui est fait sur le sacrifice qu'elle n'a pas consenti au niveau des postes, Mme Salerno répond qu'elle l'a fait. Elle précise que les postes concernaient un administrateur pour la Délégation Genève solidaire, un poste pour la coopération décentralisée et un poste pour la Genève internationale, et que l'on est passé de 3 millions à 2 millions de francs pour cette délégation, ce qui représente un arbitrage substantiel. Elle ajoute que deux postes demeurent à l'Agenda 21 sur deux politiques, le processus lié à l'interculturalité et les problématiques d'égalité et de diversité, et que ce sera au Conseil municipal de les arbitrer. Elle rappelle que le Conseil municipal avait fait part au Conseil administratif de sa volonté que la Ville s'engage sur les assises de l'homophobie et dans la Coalition des villes contre l'homophobie. Elle déclare que son arbitrage politique est

posé et qu'il nécessite une augmentation de postes, sans cela ces politiques seront abandonnées, et ce sera au Conseil municipal d'en assumer la responsabilité.

Un des représentants de l'Union démocratique du centre souhaite savoir si le Conseil administratif s'arrête définitivement là, déficit de 12 millions, et si ce sera au Conseil municipal de décider de tendre vers un budget équilibré ou s'il y a encore matière à discuter pour abaisser ce seuil.

M[me] Salerno rappelle que, si depuis octobre 2008 il y a bien un acteur de la vie politique locale qui a alerté les uns et les autres des difficultés économiques qui semblaient se profiler, c'est la Ville. Elle explique que la Ville a demandé à avoir plus de renseignements techniques, plus d'estimations fiscales, plus de contacts avec le Canton, car elle peut maîtriser ses charges, mais pas ses revenus, et elle rappelle que, lorsqu'il s'est agi de discuter des finances publiques et de baisse d'impôts, c'est la Ville qui a déclaré que l'on n'avait pas les moyens de cette baisse. Elle déclare que l'on sait combien cette baisse d'impôts a pesé sur la Ville et que la baisse structurelle d'impôts va se répercuter sur les prestations. Elle annonce que le Conseil administratif poursuivra ses réflexions, car il est conscient qu'il y a plusieurs facteurs qui rendent Genève de plus en plus sensible à l'économie et qu'il va travailler dans la rigueur et dans la cohérence. Elle rappelle l'important travail de désendettement de la Ville qui a été mené durant la dernière législature (près de 500 millions en quatre ans). Elle déclare qu'on pourra lui opposer que c'était facile avec les bonis, mais que quand de l'argent rentre on peut aussi avoir plein d'idées pour le dépenser et que c'était la volonté du Conseil administratif de faire un véritable choix de désendettement. Elle annonce que le Conseil administratif projette de remettre à plat les prestations et les moyens financiers, parce que moins il y a d'argent, moins il y a de prestations.

M. Maudet précise que, 12 millions de francs, c'est très peu par rapport à la totalité du financement des charges, et déclare que l'on pourrait aller en dessous, mais qu'il faut bien s'arrêter à un moment donné. Il indique qu'avec un budget des besoins, il faut identifier les prestations prioritaires et celles auxquelles on pourrait renoncer et pouvoir le faire dans de bonnes conditions. Il rappelle que la réduction des intérêts passifs représente environ 4 millions de francs, soit un tiers du déficit de 12 millions.

Il déclare:

– que le Conseil administratif doit rendre un document en fonction des délais;
– que normalement le Conseil administratif aime être maître de ses arbitrages;
– que l'on est encore en période de discussion, et
– qu'il est très important de se retrouver le 10 décembre avec un budget,

parce que sans budget il est très difficile de fonctionner envers les subventionnés et que ce n'est pas bon au niveau de la stabilité politique et des investissements.

A ce titre, M. Kanaan cite l'exemple des 300 000 francs pour la salle Pitoëff qui répond à un choix du Conseil municipal et explique qu'il a proposé au Conseil administratif de ne pas renoncer à l'ouverture de ce théâtre, et il cite encore l'exemple du Théâtre de l'Orangerie. Il reconnaît que l'on pourrait renoncer à ces deux montants et note que ces montants sont financièrement peu importants, mais politiquement marquants. Il indique qu'il a en revanche renoncé à créer de nouveaux ateliers d'artistes à la maison Menoud malgré l'intérêt du projet et précise que, si on demande 100 000 francs pour Saint-Gervais, c'est parce que le Centre pour l'image contemporaine est parti avec son budget. Il répète que les derniers chiffres sont arrivés le 28 octobre et que l'enjeu n'est pas aujourd'hui ce déficit de 12 millions, mais de voter un budget pour 2012 et de s'occuper très sérieusement de la suite. Et M[me] Alder d'ajouter qu'il risque d'y avoir un rajout concernant la réorganisation des patrouilleuses scolaires intégrées dans le personnel régulier. Elle précise qu'un montant neutre de 400 000 francs pour assurer la réorganisation du travail de 115 patrouilleuses devait être validé le lendemain.

Constatant les baisses de revenus attendues et dues à la taxe professionnelle, à la baisse d'impôts promise par M. Hiler pour les entreprises et aux élucubrations de la Constituante et qui se chiffrent à environ 250 millions, un commissaire déclare que ce qui le préoccupe est de savoir comment on va pouvoir redresser la barre compte tenu de cette probable diminution des recettes, de la conjoncture économique difficile et de la taxe professionnelle 2012 qui a été maintenue à 120 millions de francs.

Le département des finances et du logement répond que c'est dans le projet de budget 2013 que l'on verra des montants plus bas et rappelle qu'il y a pour l'instant des reliquats qui améliorent le résultat. Il déclare qu'il n'y a donc pas de changement prévu pour 2012 et que l'accord sur les routes génère 2,5 millions de francs de revenus supplémentaires qui sont venus en augmentation de charges pour l'entretien des routes. Concernant les rétrocessions aux communes, il ajoute que c'est la masse salariale de l'année précédente qui donne lieu à la compensation aux communes françaises et que cette masse salariale a continué d'augmenter.

Ensuite le Conseil administratif répond aux questions suivantes:

– Quand sera présenté un plan financier quadriennal de sorte que la commission des finances puisse apprécier l'opportunité ou non de travailler sur un budget déficitaire?
– Quelles sont les hypothèses de travail en matière de prévisions et que représente le taux de croissance des revenus (2,9%)?
– Est-ce que le Conseil administratif a décidé d'intervenir sur le plan financier d'investissement?

Au sujet du plan financier quadriennal, le département des finances répond que le budget financier quadriennal présenté remplit cette tâche, que le taux de croissance nominal de la production des personnes morales (PM) est une hypothèse formulée dans ce budget financier quadriennal. Ensuite, M^me^ Salerno déclare que le Conseil administratif va réfléchir à la politique des investissements, parce qu'ils sont amortis et qu'ils ont un impact sur le compte de fonctionnement. En réponse à la demande de la mise à disposition par le Conseil administratif d'outils tels que des indicateurs fiables et un plan B, M^me^ Salerno répond que la révision du processus budgétaire est prévue pour le projet de budget 2013.

Un représentant du groupe des Verts ne pense pas qu'ils accepteront de voter un déficit budgétaire, même s'il correspond à 1% du budget, surtout avec le paradoxe d'un solde de 38 postes supplémentaires, et demande:

– si le Département cantonal des finances communique sur les excédents au cours de l'année;
– comment le Conseil administratif envisage cela au niveau des postes et s'il a une analyse transversale au niveau des dotations;
– s'il est possible de fournir l'état des absences non planifiées;
– s'il est prévu à terme de demander aussi à l'administration municipale, qui est particulièrement bien rémunérée, de participer à l'effort collectif pour ne pas tailler dans les subventions, car là on pénalise véritablement des postes de travail dans les associations alors que l'administration communale reste préservée;
– si le Conseil administratif va réfléchir à suspendre momentanément le versement du complément aux allocations familiales.

M^me^ Salerno répond qu'elle fournira les documents sur les absences non planifiées et déclare que la Ville peut faire un suivi des charges, mais qu'elle n'a pas les outils pour suivre les recettes, et ajoute que le boni de la Ville peut fondre très rapidement comme neige au soleil. Elle note que le boni est estimé à environ 20 millions de francs dans le budget financier quadriennal. Elle précise que les indications sur le boni en cours d'année sont très aléatoires et dépendants des facteurs conjoncturels, et qu'ils ne sont connus qu'à la clôture des comptes. Elle déclare que le Conseil administratif ne s'est pas penché sur les efforts à fournir par l'administration ni sur les allocations familiales et considère pour sa part que l'on a négocié un statut qui a été voté par le Conseil municipal et qu'il n'est pas question de le renégocier, même si elle se plierait le cas échéant à une telle demande. Elle ajoute que le Conseil administratif va bien entendu continuer à s'astreindre à une gestion transversale des postes et rappelle qu'en 2007 on avait une gestion des disponibles budgétaires à l'échelle d'un service et qu'elle a été ouverte au niveau du département. Elle rappelle que le budget financier quadriennal prévoit le gel du groupe 30, et que l'on ne crée pas des postes pour avoir un

effet dopant sur l'économie, mais parce qu'il y a derrière des prestations et que le Conseil administratif est attentif à délivrer des prestations au public.

En réponse à un commissaire démocrate-chrétien, qui reconnaît qu'il est difficile de faire des prévisions, et qui se joint à ceux qui demandent formellement au Conseil administratif d'effacer ces 12 millions en déclarant que c'est peut-être la réalité qui va obliger à passer finalement à un budget base zéro si difficile à mettre en place, Mme Salerno constate que, toutes ces années, la Ville a toujours été plus prudente que l'Etat et qu'il est difficile de lui demander d'être plus royaliste que le roi dans ces conditions. Elle ajoute que, si les choses devaient bouger, on réadapterait les hypothèses de travail du collège et rappelle qu'elle tient ce discours depuis 2008.

Prenant la parole sur la question d'un budget alternatif, M. Kanaan rappelle qu'il a siégé au Conseil municipal dans les années difficiles, lorsqu'il avait fallu présenter des budgets de redressement, et que le Conseil municipal avait accepté une symétrie des sacrifices pour ne pas toucher qu'une seule masse. Il déclare que l'on n'est pas aujourd'hui dans ce cas de figure et que l'on ne peut pas bricoler par un plan B en quinze jours et ajoute que pour aller à zéro on devra renoncer à des demandes ayant plus d'impact comme des policiers municipaux ou des bibliothécaires, ou à l'ouverture d'un théâtre. Il précise que le Conseil administratif préfère consacrer son énergie à l'avenir.

Au sujet de la possibilité de présenter un exercice équilibré, un commissaire du groupe socialiste estime que ce budget contient des prestations sociales et culturelles qui permettent aux plus humbles de relever un peu la tête, et demande si le Conseil administratif peut arriver à l'équilibre sans toucher la culture et le social, si la Ville a constitué une réserve conjoncturelle et observe que la marge de manœuvres est très serrée et qu'il n'y a pas de perspectives autres que des coupes.

Mme Salerno répond par la négative au sujet de l'équilibre et déclare que l'on peut arriver à n'importe quel résultat, mais que l'on touchera aux prestations publiques. Elle ajoute que le Conseil administratif a fait son travail jusque-là et que le Conseil municipal doit aussi en faire une partie. Au sujet des réserves, le département répond que la Ville n'en a pas le droit.

Le président revient sur la décision de la Chambre administrative qui interdit au Conseil administratif de demander aux entreprises du domaine du nettoyage de payer plus leurs employés. Il s'étonne de ne pas voir le budget de 1 million de francs relatif à cette mesure en moins dans les correctifs budgétaires.

Ce à quoi Mme Salerno répond que le Conseil administratif a la capacité d'aller plus loin et précise que la Chambre administrative ne juge pas la question qui lui a été posée (possibilité d'introduire des critères sociaux de revalorisation

salariale dans le cadre des marchés publics) et qu'elle s'est prononcée en mettant en avant un article de la Constitution fédérale relatif à la liberté de commerce. Elle déclare que cette décision fera l'objet d'une discussion du Conseil administratif qui pourra abandonner la prétention qu'il estimait légitime, aller au Tribunal fédéral ou reprendre les marchés publics sous une autre forme et qu'à ce stade il n'a pas semblé opportun de supprimer cette somme.

Au sujet d'un possible bizutage qu'il y aurait eu sur les départements de la culture et du sport et de la cohésion sociale et de la solidarité, M. Kanaan indique qu'il n'a pas l'air de s'être fait bizuter et qu'il a renoncé à des nouveaux postes mais pas à des postes existants, qu'il a voulu attirer l'attention sur le travail à faire sur l'organisation des musées et que les bibliothèques font un travail important de lien social. Il ajoute que M. Maudet a réussi à convaincre le Conseil administratif de ne pas toucher ses postes. M^me^ Alder déclare aussi qu'elle n'a pas subi de bizutage et déclare qu'elle a souhaité s'occuper de l'état-major et qu'ils sont en train de réfléchir à tout un ensemble de mécanismes et aux prestations sociales. Elle souhaite une plus grande transversalité des postes et un responsable des ressources humaines départemental, et ajoute qu'il faut du temps et qu'il n'est pas possible de diminuer ou d'augmenter le budget en une semaine et qu'elle fera part de ses orientations le moment venu.

Un commissaire s'enquiert de savoir si c'est vraiment le budget financier quadriennal qui sera déposé au Service de surveillance des communes. A la suite de quoi M^me^ Salerno répond qu'il faut voter le budget avant de le déposer et déclare que beaucoup de données ne sont pas connues, pas maîtrisées par les communes et qu'il est impossible de se projeter avec les informations en sa possession. Elle rappelle que les évaluations portent sur les semaines, voire éventuellement les mois à venir, mais qu'ensuite ce sont des discussions de bistrot. Elle précise qu'elle transmettra comme toujours les informations que M. Hiler lui donnera. Ayant été auditionné par la commission des finances en 2009, il avait tenu les mêmes propos qu'elle. Elle déclare qu'elle ne peut malheureusement pas fournir des estimations plus pertinentes, mais qu'elle peut donner son sentiment, même si les uns et les autres n'en ont pas grand-chose à faire. Elle ajoute que l'étude comparative, différence entre les prévisions cantonales et la réalité comptable consolidée, montre que les prévisions de la Ville sont meilleures.

A la suite de quoi le président prend congé des intervenants en les remerciant.

6. **Investissement et autofinancement du projet de budget 2012**

L'investissement dans le projet de budget 2012, qui est d'environ 100 millions de francs, représente 9% des charges. C'est une valeur significative de l'effort fourni en la matière et de la prise en compte d'une politique consistant à

doter notre cité d'une infrastructure capable de servir l'économie et répondre aux nécessités de la population.

Afin de pouvoir amortir la dette ou de ne pas en créer, il est nécessaire pour une collectivité publique de dégager des excédents primaires aux comptes. Ce sont ceux-ci qui caractérisent l'excédent ou l'insuffisance d'investissement et par conséquent le niveau d'augmentation de la dette.

En ce qui concerne la Ville de Genève, et en observant les chiffres des années passées, on peut dire que la politique d'investissements et celle de la gestion et maîtrise de la dette ont été à la satisfaction des administrés.

Année	*Investissement Millions de Fr.*	*Autofinancement Millions de Fr.*	*Excédent ou insuffisance de financement*	*Taux d'autofinancement %*
2005	100	69	– 31,4	69
2006	92	146	51,7	157
2007	74	176	101,6	237
2008	66	220	153,6	333
2009	104	230	126,0	221
2010	104	143	38,5	137
B 2011	95	70	– 25,0	74
PB 2012	100	64	– 36,0	77

7. **La gestion de la Ville conforme aux engagements**

A l'analyse du budget, on peut souscrire au fait que celui-ci inclut les engagements pris par le Conseil administratif, à savoir «garantir les finances publiques et maintenir un haut niveau d'investissement, voire le renforcer dans l'entretien, la valorisation et le développement du patrimoine matériel et immatériel, bâti et non bâti». En effet, les 100 millions inscrits au budget, qui représentent environ 10% du budget de la Ville, en sont une preuve. Même si l'on doit reconnaître le retard pris en matière d'entretien du patrimoine et des chaussées.

La volonté, affichée, du maintien de la taxe professionnelle et de la notion de péréquation fiscale sur le lieu de travail est la preuve que le Conseil administratif se soucie de veiller au maintien de l'assiette fiscale, garante d'une redistribution juste des richesses produites et de l'accomplissement des tâches d'utilité publique.

La «recherche de solutions originales de partenariats financiers avec le secteur privé, aussi bien dans le domaine culturel ou sportif qu'en matière d'aménagement urbain, dans le respect absolu de l'indépendance des pouvoirs publics et dans la transparence de ces accords» s'est concrétisée dans une construction telle

que le pont sur l'Arve nommé «Wilsdorf» ou dans les travaux du Musée d'art et d'histoire. Cela est une marque de la participation de l'économie privée à l'effort public.

Un des objectifs, pour ne pas dire un enjeu, affiché par le Conseil administratif est la garantie du renforcement de l'accessibilité au logement, cela en garantissant la dotation de sa Fondation pour le logement social et en gérant son parc municipal, non seulement de manière dynamique mais en veillant au respect de sa mission sociale. A cet effet, les immeubles que la Ville vient d'inaugurer, Maladière, avenue de France et Cendrier, sont l'exemple de la réalisation de ses objectifs. Mais aussi en veillant à lutter contre la spéculation en ville de Genève et notamment en exerçant le droit de préemption chaque fois que cela permet un contrôle du foncier.

Les engagements de la Ville au niveau de la solidarité internationale, et qui font partie de ses objectifs, sont concrétisés par le soutien et l'inscription des sommes dans son budget, 1 million, soit plus d'un quart pour les fonds de la solidarité internationale, qui tendent vers les 0,7% de celui-ci.

En matière de sécurité, la lutte contre les incivilités évoquée précédemment, passe par un renforcement de la sécurité en inscrivant dans son budget une dotation qui permette l'augmentation d'une police municipale proche de la population.

Enfin, l'objectif de développer l'approche transversale du fonctionnement de l'administration est en passe de se concrétiser par la nouvelle approche des activités de proximité, sociales, culturelles ou sportives, génératrices de liens sociaux.

8. **Les effets de la nouvelle répartition des départements rendent les comparaisons difficiles**

Cette nouvelle législature se caractérise au niveau politique par un changement de majorité au niveau municipal, mais pas au niveau du Conseil administratif qui reste avec la même représentation politique. En revanche, non seulement la répartition des dicastères a changé, mais il y a aussi des rocades de certains services et activités.

Nouvelle configuration des départements:

Département 1 = département des finances et du logement
Département 2 = département des constructions et de l'aménagement
Département 3 = département de la culture et du sport
Département 4 = département de l'environnement urbain et de la sécurité
Département 5 = département de la cohésion sociale et de la solidarité
Département A = département Autorités

Liste des principaux transferts de services ou unités entre départements:

Services	*Transféré du dépt*	*Au dépt*
Des sports	5	3
Des espaces verts	5	4
Ouvertures des tombes et entretien général des cimetières	5 (pompes funèbres)	4 (serv. espaces verts)
Délégation Genève solidaire	A	1

Cette nouvelle répartition, qui semble se justifier pour des questions de rationalisation et de cohérence des missions, a comme conséquence que les comparaisons entre les départements, dans le cadre du projet de budget 2012 et de celui voté en 2011, ne sont pas possibles. Il en va de même avec la comparaison entre le projet de budget 2012 et les comptes 2010. L'étude comparative ne pourra avoir lieu qu'à partir du budget 2013 et des comptes 2012. Car pour avoir une telle comparaison il aurait fallu que le Conseil administratif présente le même budget avec deux versions, soit avec transfert des services et sans transfert de services. Mais il aurait fallu, aussi, assumer les coûts de l'opération.

9. **Analyse de l'évolution de la dette (2000-2012)**

Depuis 2007, les comptes de la Ville de Genève ont produit un excédent primaire qui a permis de baisser la dette de 549 millions de francs et de l'établir à 1291 millions de francs. Or, cette année, l'insuffisance de financement atteint 23,3 millions, ce qui oblige la Ville, en principe, à recourir à l'emprunt et par conséquent à augmenter sa dette.

Si les prévisions annonçant une baisse du taux de croissance, et par là du PIB, venaient à se produire, il y aurait irrémédiablement une baisse des rentrées fiscales et par conséquent une insuffisance de financement. Le dilemme étant de contenir les dépenses sans provoquer, ou participer, à une récession tout en assurant des infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de l'économie et à l'avenir des habitants.

Si l'on se réfère aux chiffres qui nous ont été fournis par le département des finances et du logement, on constate que la dette à long terme et par habitant de la Ville, comparée à d'autres citées helvétiques, est la plus basse.

Villes	*Genève*	*Bâle*	*Berne*	*Lausanne*	*Zurich*
Dette fin. à long terme en milliards	1,49	2,76	1,86	2,21	4,02
Dette fin. à long terme /habitant	8,1	16,6	15,1	18,0	11,0
Comparatif des intérêts moy. (2009) %	2,47		2,80	3,05	3,31
Note	6,0		5,7	5,45	5,19

Source: AFF, OCSTAT, 2008, comparatif IDHEAP 2009.

Evolution de la dette prévisionnelle

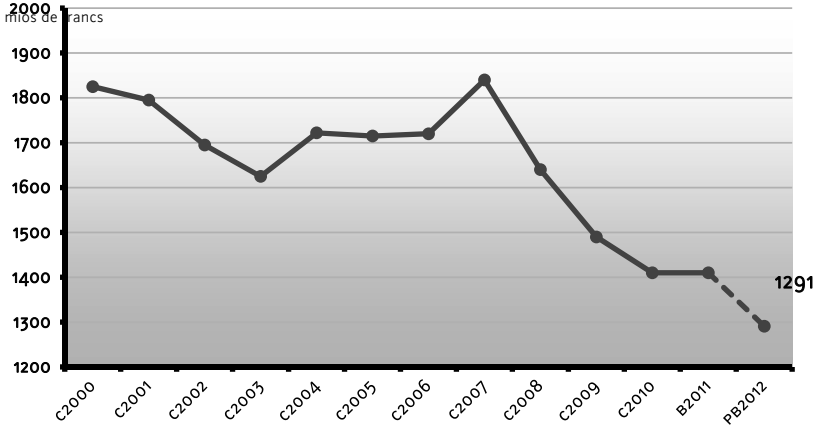

10. Présentations, auditions et rapports des commissions spécialisées

10.1 Présentation du budget par le département des finances et du logement

Dossier et brochure sont remis à la commission des finances (voir annexes).

Après avoir souhaité la bienvenue aux représentants du département et aux membres de la commission, le président informe sur le contenu de la séance et cède la parole au département des finances et du logement.

Contexte budgétaire

M. Krebs introduit le sujet en déclarant que l'élaboration budgétaire 2012 se réalise dans un contexte conjoncturel particulier que l'on peut à nouveau qualifier de crise, principalement liée à l'endettement des Etats-Unis et de certains pays européens, d'importants mouvements sur les monnaies et d'énormes incertitudes conjoncturelles. Il indique que, après les plans de relance qui ont suivi la crise de 2008, beaucoup d'économistes s'interrogent sur la croissance future. Il cite encore la forte appréciation du franc suisse et ajoute que l'on est dans un environnement très incertain, où chaque mois apporte son lot de nouvelles sur la situation qui va prévaloir en 2012.

Déclaration politique

M[me] Salerno déclare que le contexte économique et financier est chahuté. Elle rappelle que l'on a vécu depuis 2008 des élaborations de budgets avec des aléas mondiaux qui ont fait que les estimations financières sont sans cesse en évolu-

tion. Elle indique que l'on a vu cet été l'impact sur les Bourses de la dépréciation de l'euro et explique que, bien qu'on lui reproche de prédire le pire et de faire des excédents aux comptes, c'est son rôle et celui de la commission des finances d'avoir une vision qui dépasse le contexte politique et économique de la Ville de Genève.

A la suite de quoi elle indique qu'elle souhaite aussi poser le contexte social de la Ville et rappelle que l'on avait discuté de la capacité contributive de la commune de Genève qui doit remplir des missions publiques étendues et assumer les charges d'un centre d'agglomération. Elle précise que la Ville de Genève est riche aujourd'hui parce que le système d'imposition et la péréquation sont à son avantage, mais que les décisions du Canton et de la Constituante pourraient entamer la capacité de la Ville de Genève à remplir ses missions publiques. Elle rappelle qu'elle avait souhaité avoir une image plus précise des communiés et des quartiers de la ville, parce que cela a un impact si l'on veut développer des politiques publiques ciblées, et qu'elle a mandaté la Haute Ecole de gestion. Elle ajoute que l'Etat a fait un travail similaire sur la territorialisation des inégalités dans le Canton et annonce que la Ville fait partie des communes les plus précarisées du canton et que, à ce titre, elle mérite un soutien particulier de l'Etat.

M[me] Salerno estime qu'il faudrait aborder plus le contexte socioéconomique de la commune de Genève et propose d'aborder ce point avec la commission des finances, car c'est une perspective dont il faut tenir compte au moment de voter le budget. Elle indique que depuis deux ans il y a eu 20% de demandes supplémentaires à l'Hospice général (avec un ratio de 50% pour la ville) et que la ville de Genève fait partie des 25% des communes les plus inégalitaires du canton (étude du CATI) et que, pour définir la nécessité d'une action prioritaire de l'Etat en faveur d'une commune, des facteurs ont été définis. Après quoi elle mentionne les quartiers particulièrement touchés.

M[me] Salerno déclare que le Conseil administratif a fixé quatre objectifs politiques pour le projet de budget 2012 et annonce qu'il a décidé de créer une Délégation des quartiers pour avoir une approche croisée, pluridisciplinaire et interdépartementale pour réduire les inégalités et revaloriser les quartiers les plus touchés. Elle précise que M[me] Alder, M. Maudet et elle-même en font partie et ajoute que le Conseil administratif a créé un service Agenda 21 – Ville durable, à partir de la délégation préexistante, qui regroupe les compétences les plus interdisciplinaires pour avoir une vision d'ensemble. Elle rappelle que des projets de loi de l'Etat (taxe professionnelle, baisse de la fiscalité sur les entreprises) et la volonté de la Constituante de revoir la péréquation (suppression de la distinction entre la commune de résidence et la commune de travail) auraient un impact de plusieurs dizaines de millions de francs pour la Ville de Genève (120 millions, plus 40 millions, plus 83 millions) et que c'est une réelle préoccupation de l'ensemble du Conseil administratif de maintenir une fiscalité communale qui

leur permette de faire face à leur responsabilités. Elle ajoute que le Conseil administratif a également décidé d'avoir une action forte en matière de solidarité internationale et à ce titre la Délégation Genève solidaire est composée de M. Pagani, Mme Alder et d'elle-même et qu'ils sont en train de retravailler entièrement le règlement et les objectifs de la coopération décentralisée.

Elle ajoute que le Conseil administratif a décidé de renforcer ses efforts en matière d'entretien du patrimoine immobilier (patrimoine administratif et financier, réseau d'assainissement et entretien des routes) et d'augmenter l'enveloppe des investissements à 100 millions de francs.

Exposé sur le budget

A la suite de cet exposé, M. Krebs présente certains chiffres du projet de budget 2012, tels que:

– un résultat légèrement positif + 2 100 000 francs;
– des revenus nets atteignant 1123,7 millions de francs;
– des hypothèses de croissance modérément optimistes;
– le constat d'une reprise de la croissance des revenus après les diminutions de 2009 et 2010;
– les impôts atteignent 889,3 millions de francs, soit + 56 millions de francs par rapport à 2011;
– les prévisions fiscales transmises par le Département des finances en juillet 2011 pour les personnes physiques et les personnes morales, ville de Genève, sont de + 2,8% en 2012, et que ces prévisions feront l'objet de révisions dans le courant des mois de septembre et d'octobre;
– la taxe professionnelle, stable en 2012, avec 120 millions de francs;
– les revenus des biens, relativement stables par rapport à 2011, sont en légère diminution, de même pour des revenus divers;
– dédommagements des collectivités publiques avec une diminution de 2 millions de francs de l'indemnité du Canton consécutive à l'abandon des tâches de contrôle du stationnement;
– les revenus nets qui ont toujours une forte dominante des impôts des personnes physiques (53%), qui additionnés aux autres impôts représentent plus des trois quarts des revenus de la Ville;
– les charges de fonctionnement qui atteignent 1121,6 millions de francs, augmentent de 45 millions par rapport à 2011;
– les charges de personnel atteignent 461,5 millions de francs, soit une augmentation de 24 millions, se composant d'une indexation de 1%, des mécanismes salariaux, de la nouvelle allocation pour enfant désormais budgétée et de 47 nouveaux postes;

- une augmentation de 13 millions de francs pour les biens, services et marchandises qui s'élèvent à 208,7 millions de francs;
- l'effort porté à l'entretien des bâtiments, l'assainissement du réseau des eaux usées et l'entretien des routes;
- le budget des subventions qui est en légère augmentation de 6 millions de francs pour un montant de 236 millions de francs;
- les subventions, qui se divisent en subventions monétaires et en gratuités, sont stables par rapport à l'an dernier: 37,7 millions de francs. (Voir graphiques.)

Enfin, M. Krebs rappelle que le Conseil administratif a décidé d'augmenter l'enveloppe des investissements à 100 millions et note une insuffisance de financement de 23,3 millions pour un taux d'autofinancement de 76,7%. De ce fait, la dette prévisionnelle est attendue à la baisse avec 1291 millions de francs, car les excédents de trésorerie sont assez importants et les prochaines échéances de remboursement de la dette interviennent en 2012, ce qui permettra de matérialiser la baisse.

Il précise que l'on s'attend à une diminution de la dette de l'ordre de 549 millions depuis 2007 et ajoute que cela a un effet sur les intérêts passifs, mais souligne que le calcul présenté a été réalisé au printemps et ne tient pas encore compte des décisions de la Banque nationale suisse relatives aux taux d'intérêt.

Questions des commissaires

A la suite de cet exposé, les commissaires relèvent les questions et interrogations suivantes.

Le nombre de chômeurs inscrits ramené à la population se situe à 7,3% pour 2009 et 8% en 2010, par conséquent on ne peut pas être à 4,5% en 2011 et l'on est forcément beaucoup plus haut.

Quel est l'impact des baisses d'impôts prévues et la raison de la baisse depuis 2009 des revenus divers?

Pourquoi une hausse de 20% des demandes à l'Hospice général, alors que depuis 2009-2010 les comptes de l'hospice ont au contraire montré une assez forte baisse?

L'accent mis sur la lutte contre les inégalités sociales représente quelle augmentation du budget relatif à l'ensemble des mesures relatives à cette lutte? Seront-elles financées?

Informations sur la loi sur les réserves conjoncturelles et s'agissant de l'abandon de la taxe professionnelle, quelle pourrait être la capacité pour les communes de faire des réserves?

Est-ce que le budget de la solidarité internationale, qui tient compte des dépenses effectuées sur place pour les réfugiés, les communautés étrangères, etc., tient compte de toute cette aide locale qui est apportée?

Au sujet des montants importants sur l'indexation et les mécanismes salariaux, un commissaire demande comment on a pu budgétiser une indexation de 3 millions dans une période de diminution des revenus.

Sachant qu'il est convenable que la Ville se désendette, on voudrait savoir si les prêts engagés sur le marché le sont à des taux intéressants.

Constatant que la Ville pourrait se retrouver avec une baisse de revenus de l'ordre de 25% alors même que les charges qu'elle doit assumer dépendent des lois, et que cela impliquerait que la Ville soit presque en faillite, un commissaire demande si une réflexion a été menée dans ce sens.

S'agissant des objectifs politiques du Conseil administratif, un commissaire les trouve théoriques et pas en phase avec la réalité, et s'étonne que les problèmes de logements, d'insécurité, d'emploi, de sécurité et d'insalubrité ne soient pas là. Il demande comment ces objectifs sont formulés.

Réponses du département

Au sujet du nombre de chômeurs, M. Krebs répond que l'on tient compte ici de la population de 15 à 64 ans et que les étudiants sont considérés comme actifs dans ce chiffre. S'agissant de l'impact des baisses d'impôt, M^me^ Salerno répète qu'il faut compter 120 millions pour la taxe professionnelle, 83 millions pour la péréquation et 40 millions pour la baisse d'impôt pour les entreprises. Elle précise que ces chiffres sont purement indicatifs et qu'il faut les prendre avec des pincettes.

Concernant les demandes à l'Hospice général, le département répond que ce sont les chiffres fournis par l'hospice, et indique que tous les dossiers ne remplissent pas tous les critères pour être bénéficiaires. Il répond que la hausse totale du budget est de 45 millions de francs et qu'à ce stade c'est financé, mais que l'on attend d'autres chiffres du Département cantonal des finances, qui permettront de mesurer l'impact de la crise, et les prévisions conjoncturelles du groupe de prévision économique.

Au sujet de la taxe professionnelle et des réserves conjoncturelles, le département rappelle qu'un avant-projet avait été présenté au bureau de l'Association des communes genevoises et qu'un groupe de travail a été constitué mais qu'à ce stade aucun projet n'a encore été déposé. Il estime qu'une réserve conjoncturelle ne constituerait qu'un blanc-seing à l'endettement des communes jusqu'au moment où le Canton se souviendra qu'il ne veut pas que les communes

s'endettent trop parce que c'est tout de même lui qui est chargé de la tutelle. Elle ajoute que les intervenants et les représentants de l'Etat sont en train de se rendre compte qu'il est très difficile de trouver des compensations, parce qu'il n'y a pas beaucoup de biscuits sur la table et que le Grand Théâtre ne représente finalement «que» 50 millions.

Concernant la solidarité internationale, le département répond que trois flux nourrissent ce budget: un montant à la Fédération genevoise de coopération, un fonctionnement direct via la Délégation Genève solidaire et une enveloppe liée à l'aide humanitaire et à l'aide en cas de catastrophe. Elle ajoute qu'il n'y a pas d'autres activités de la Ville qui pourraient être budgétairement identifiées.

Au sujet des mécanismes salariaux, le département répond que ceux-ci sont principalement composés de rappels de cotisation à la Caisse de compensation, et pas d'augmentation de salaires. Il déclare qu'une hypothèse relative à l'indexation a été émise en avril 2011 selon l'indice des prix à la consommation, mais qu'il est probable que ce montant sera revu à la baisse. Enfin, il ajoute que les mécanismes salariaux sont détaillés dans le statut du personnel et le règlement d'application de ce statut, qui sont sur l'Intranet et qui viennent d'être imprimés.

En réponse à la question sur les prêts, le département indique que les intérêts passifs baissent parce que la dette diminue, mais aussi parce qu'une partie de la dette est empruntée à taux variable (Libor actuel à 0,06%). Il précise que le taux moyen est actuellement à 1,98%.

Au sujet des baisses de revenus supposées, le département répond que le Conseil administratif se pose sérieusement cette question déjà depuis la législature précédente. Elle déclare qu'il y a trois épées de Damoclès et que le Conseil administratif est conscient du danger, raison pour laquelle elle souhaite sensibiliser chacun à l'importance d'avoir une assiette fiscale qui permette de supporter les charges du cœur de l'agglomération.

S'agissant de la politique du Conseil administratif, le département rappelle que M. Maudet a annoncé que celui-ci viendrait avec une feuille de route des objectifs et il ajoute qu'ils satisferont les questions posées.

10.2 **Département Autorités**

Audition du département Autorités

Le président accueille M. Pierre Maudet, maire de la Ville de Genève, chargé du département, accompagné de M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, et de ses collaborateurs. Après quoi il lui cède la parole.

En préambule, M. Maudet rappelle que la tutelle du département Autorités tourne chaque année et que cette entité a été amputée du Service de l'état civil dans une logique de prestations. Il présente l'organigramme avec:

– le Service juridique (gestion des contentieux, présence devant les tribunaux, actes et décisions normatives du Conseil administratif);
– le Service des relations extérieures (organisation des réceptions, gestion administrative et scientifique de toutes les relations de la Ville, travail autour des manifestations à Genève et à l'étranger);
– l'unité information et communication qui gère le site internet de la Ville (production de contenu, ligne éditoriale, maîtrise des images);
– les Archives municipales et l'administration (huissiers, contrôle interne et de gestion).

Il ajoute qu'il y a aussi les deux entités que sont le Contrôle financier et le Secrétariat du Conseil municipal (SCM) qui dépendent du Conseil administratif et du Conseil municipal avec un rattachement administratif au département Autorités sans qu'elles n'en fassent formellement partie. Il précise qu'ils n'ont pas à répondre ce soir à des questions à propos du SCM et que la commission des finances pourra à sa guise interroger le bureau du Conseil municipal. Il ajoute qu'un important travail est mené sur le système de contrôle interne et sur l'information et la communication qui seront concentrés dans un seul département.

Questions des commissaires et réponses du département

On questionne le département au sujet de la création du Service de communication et de la garantie que l'on ne se retrouvera plus avec une pléthore de documents souvent inutiles, et sur le fait que le Contrôle financier dépende administrativement du maire, mettant ainsi en cause son autonomie, contrairement à l'exemple vaudois.

Au sujet du Service de communication, M. Maudet répond qu'il l'espère et précise que la centralisation des moyens de production accrédite cela. Il indique qu'une personne centralise actuellement les informations pour le *VG Magazine*, mais qu'il s'agit là d'un poste nouveau et que les compétences nécessaires sont fortement orientées vers le Web. M. Moret précise que les deux personnes de la cellule actuelle feront partie du futur service.

Sur le Contrôle financier, il répond que les communes n'ont pas le même statut dans le canton de Vaud qu'à Genève. A Genève, c'est uniquement le Conseil administratif qui est porteur de la personnalité juridique, il est donc le seul à pouvoir être employeur (art. 30 de la LAC). Il ajoute que cela permet aussi au Contrôle financier de bénéficier des prestations de conciergerie, des huissiers, de la comptabilité et de la gestion des ressources humaines.

Secrétariat du Conseil municipal (SCM)

Un commissaire, siégeant au bureau du Conseil municipal, relève que, dans les documents du projet de budget 2012, il ne ressort nulle part que le SCM est un service, alors que le nouveau règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011 le prévoit. Il posera donc des questions sur le SCM et déposera des amendements pour le compte du bureau et ajoute que le bureau regrette que la responsable – pour eux la cheffe de service – ne soit pas présente à la séance de ce soir.

M. Maudet déclare qu'il peine à comprendre cette intervention, puisque soit on considère que le SCM est une entité indépendante que la commission des finances auditionne comme bon lui semble, soit que c'est un service à part entière de l'administration dont la cheffe est auditionnée, mais on ne peut pas avoir les deux. Il rappelle que pour le Conseil administratif le SCM n'est pas un service parce qu'il est, à l'instar du Contrôle financier, un peu à l'extérieur de l'administration, même s'il s'agit d'employés soumis au statut du personnel. Il explique que ce n'est pas un service parce que c'est le Conseil administratif qui donne ou pas la nature de service à une entité, parce que M[me] Cabussat fait actuellement l'objet d'une évaluation de fonction pour voir si elle peut prétendre, en fonction des critères qu'elle remplit, à une rémunération de cheffe de service. Mais si ce n'était pas le cas et si on l'appelait cependant «cheffe de service», on se retrouverait face à un problème. Il ajoute que l'on ne va pas préjuger et que, si d'aventure elle n'était pas assez payée et qu'elle doive être réévaluée, il serait assez tôt pour se poser la question. Il précise qu'il n'est pas question de payer une cheffe de service si elle n'a pas les qualifications pour être à ce niveau de rémunération. Il souhaite laisser derrière cette querelle héritée de l'ancienne législature qu'il trouve un peu artificielle et inutile. Il ajoute que ce qu'il faut retenir, c'est le message positif du Conseil administratif qui considère que le Conseil municipal a droit à un secrétariat qui dépende de son bureau et de sa présidence. Il précise qu'il y a un trait à gauche parce que le Conseil administratif peut aussi mandater le SCM et il explique que M[me] Cabussat assiste à la séance de suivi du Conseil administratif afin de mettre à l'ordre du jour du Conseil municipal les propositions. Il ajoute que le Conseil municipal est libre de gérer et d'autoamender son budget comme il le souhaite, que M[me] Heurtault Malherbe peut répondre aux questions techniques qui pourraient se poser et que la commission des finances peut auditionner le SCM à sa guise.

M. Moret ajoute que le SCM avait déjà été classé comme cellule, d'abord sous la Direction générale, puis à part, et qu'une cellule comptable (A007) avait été créée et placée au même niveau que les autres services du point de vue de la nomenclature. Il réfute donc les propos du membre du bureau et précise que c'est exactement ce qui a été prévu l'an dernier entre la commission des finances, M[me] Salerno et lui-même. Il ajoute que la seule chose qui manquait était une page indépendante pour les missions et prestations du SCM et qu'elle figure cette

année dans le projet de budget 2012 et qu'ils ont donc fait exactement ce que la commission des finances avait demandé.

Allocations familiales

En réponse à une rumeur disant que la Ville allait faire un effort particulier pour les allocations familiales, M. Maudet répond que la Ville double effectivement les allocations cantonales pour l'ensemble de ses employés car c'est l'une des mesures négociées (en compensation de l'ancienne allocation pour l'assurance maladie) dans le paquet du nouveau statut du personnel de la Ville de Genève qui a été validé par le Conseil municipal en toute connaissance de cause en 2010. Il précise que le nouveau statut est entré en vigueur avant que les allocations cantonales soient augmentées et que cela explique en partie les hausses dans le groupe de comptes 30. Il indique que, dans son département, c'est environ 800 000 francs de plus sur cette mesure.

VG Magazine

A la question sur la professionnalisation du *VG Magazine*, M. Maudet déclare qu'il y a une vraie volonté de professionnaliser la communication en donnant une vraie ligne éditoriale, centrée sur les préoccupations des citoyens, à travers cette unité, mais il rappelle que le responsable a cinq patrons. Il convient d'une approche professionnelle, mais ajoute qu'il faut aussi trouver une personne qui puisse résister aux magistrats tout en visant l'information plutôt que la communication et en cassant la logique de silo. Il indique que peu de collectivités ont réussi cela, mais que l'atout de la Ville réside dans le site Web qui permet de diffuser beaucoup de contenu et de faire plus de sur-mesure. Il ajoute que le commissaire confond probablement *VG Magazine* (diffusé à 4000 exemplaires pour les collaborateurs) et *Vivre à Genève* (diffusé à 120 000 exemplaires). Il déclare que ces supports devraient être une déclinaison de la ligne éditoriale décidée en amont et que c'est l'un des objectifs de son année de mairie.

Direction générale

Au sujet des missions et prestations des Archives prévues dans le budget 2012, le département déclare que les Archives apparaissent dans les sous-prestations du groupe 32, parce qu'elles sont principalement interdépartementales. Il indique que les archives sont fondamentales pour une collectivité comme la Ville et qu'il est question de former des personnes dans les services et de mettre en place un plan d'archivage. Il ajoute que l'on peut avoir besoin des archives pas seulement à titre de conservation du patrimoine, mais aussi de production d'actes ou de documentation.

Un commissaire relève que les chiffres du projet de budget 2012 correspondent au budget qui doit être voté, mais que ceux du projet de budget 2011 et des comptes 2010 sont sans rapport et il aimerait comprendre le mécanisme qui a permis cette réduction. Par ailleurs, il a l'impression qu'il voit des variations avec les mêmes contenus de services et relève une variation de 1 million à 4 millions.

Le département répète que, dans le projet de budget 2012, la Direction générale a l'apport de deux nouvelles unités (Archives et Information et communication) préalablement rattachées à l'Administration centrale, ce qui explique que les chiffres aient explosé et qu'ils ne soient pas comparables aux chiffres du projet de budget 2011. Il précise que c'est la seule différence. Au sujet des variations, il répond que l'on voit bien, sous chiffre 32 – là où se trouvent les Archives – que l'on est passé de 448 000 francs à 1 586 000 francs, selon l'explication fournie. Ensuite il indique, en réponse à d'autres questions, que l'explosion des chiffres provient du fait que l'on a apporté toute l'unité Archives sous ce poste-là et que l'on verra plus loin la diminution sous l'Administration centrale, et si on n'a pas ressorti tous les chiffres, c'est que cela n'a pas été possible parce que c'était fondu dans le budget de l'Administration centrale. Ce n'est pas 3 millions comme exposé par le commissaire mais 1 million.

A la suite de ces échanges de chiffres, les commissaires concluent que les chiffres sont corrects mais pas comparables, et le président d'ajouter que la partie par prestations est de piètre qualité et de proposer de passer très rapidement, sachant qu'elle sera réformée.

Administration centrale
Vente des cartes CFF

Une commissaire souhaitait que la vente des cartes CFF se fasse sans bénéfice et revient sur les frais de personnel, les frais fixes et le récapitulatif qui faisait la démonstration d'une perte et de la nécessité d'une augmentation. Elle demande des explications sur le fait qu'il faille plus de trois postes pour vendre ces cartes et qu'il y a 11 500 francs de participation pour le loyer.

Le département répond que ces explications ne visaient pas à justifier l'augmentation, qui se justifie toute seule, puisque le prix des cartes CFF a augmenté de 26%, alors que la Ville n'a augmenté le prix de vente que de 14%. Il rappelle que le Conseil administratif avait refusé d'augmenter les cartes à 45 francs pour couvrir entièrement la différence. Il explique que, l'an dernier, ils ont fait un petit gain brut de 80 000 francs mais que les frais sans le personnel s'élèvent à 79 000 francs, ce qui fait qu'il n'y donc pas eu de bénéfice et ce indépendamment du nombre de personnes nécessaires pour la vente. Il précise que c'est un choix politique et que, sur le plan comptable, on fait de la perte. Il ajoute qu'il faut aussi prendre en considération la participation au loyer de l'arcade, les

frais liés au transport de fonds tous les soirs (5000 francs par an) et les sécurités imposées par les assurances sur les cartes considérées comme des papiers-valeur (27 000 francs par an).

Ensuite, les commissaires interrogent le département sur:

– les prestations de service de tiers attendues par l'Administration centrale qu'ils trouvent très bien pourvue;
– la variation des charges;
– les postes «frais de participation aux congrès» et «frais de déplacement et repas de travail» doublent.

Le département répond que les principales variations sont dues aux frais de votation (dont les affranchissements), qui sont maintenant chargés par l'Etat. Le président relève aussi qu'il y a eu 60 000 francs de non-dépensé aux comptes 2010 sur les frais d'avocat. Au sujet des frais de congrès, le département répond que ce sont les cartes CFF qui représentent 773 000 francs pour la vente et 710 000 francs pour l'achat (435 et 313). De même que c'est une décision du Conseil administratif qui a voulu mettre à jour pour tous les départements les frais de séminaire. Il précise que chaque département aura désormais le même montant, soit 30 000 francs.

Formation continue

En réponse à des questions, M. Maudet explique que le Conseil administratif a décidé de donner des impulsions fortes sur certains programmes, notamment concernant les ressources humaines, dont la gestion des absences non planifiées, qui suppose la formation des cadres dans tous les départements. Il rappelle que les budgets pour les séminaires départementaux étaient disparates et que le Conseil administratif a décidé d'attribuer le même montant à chacun d'eux pour changer la pratique qui voulait que l'on ponctionne les frais de formation.

Et à la question de savoir pourquoi ce chiffre ne figure pas à la Direction générale, M. Moret répond qu'il aurait été pertinent de le mettre sous la Direction générale, mais que c'est la Comptabilité qui l'a placé ainsi. Il indique que l'on ne prend pas les mêmes personnes chaque année pour les séminaires de département et qu'il vaut mieux mettre le budget à un seul endroit puis ventiler les coûts exacts aux comptes par service en fonction des personnes qui ont participé aux séminaires.

Services des relations extérieures

Au sujet de la dénomination «scientifique et administratif» dans les relations extérieures, le département répond que c'est la partie historique à laquelle on a

adjoint la partie réceptions. Il explique que l'on trouve là la partie administrative, les collaborateurs scientifiques qui rendent des rapports au Conseil administratif pour les aider dans leurs décisions et qui apportent leur aide dans l'organisation des événements et l'accueil de délégués. Il cite l'exemple de l'accueil de la délégation chinoise la semaine dernière et ajoute qu'il y avait préalablement trois pôles (réceptions, administration, scientifique) et que l'on a regroupé les deux derniers.

A la demande d'éclaircissement sur l'objectif «Proposer une démarche de rationalisation de la participation de la Ville de Genève aux réseaux de villes dont elle est membre», M. Maudet répond qu'il y a un héritage et que les réseaux ne survivent pas toujours aux magistrats qui les ont mis en place. Il indique qu'il y a un travail de dépoussiérage à mener dans les réseaux dormants voire mourants, ce qui nécessite un peu de doigté, pour investir de l'énergie et du temps dans quelques réseaux privilégiés comme l'Association des maires francophones.

A la demande de précisions sur les «structures de coordination et de consultation», M. Moret répond que c'était un souhait formulé par M^me^ Salerno qui disait que les relations avec les institutions internationales devaient être traitées de manière transversale, raison de la création de cette structure interne.

Conseil administratif

En réponse à un commissaire qui s'enquiert sur les objectifs du Conseil administratif annoncés pour le mois d'octobre et qui ne figurent pas dans le document, M. Maudet répond que le discours de législature remplit cet office et qu'en l'occurrence le commissaire a mal relu le discours, puisque le Conseil administratif annonçait une feuille de route pour l'automne qui n'a d'ailleurs pas encore commencé. Il ajoute qu'ils n'ont jamais dit «septembre», puisque le séminaire du Conseil administratif, consacré à la déclinaison du discours de législature, est justement prévu la semaine prochaine à Zurich. Il déclare que la feuille de route sera communiquée en novembre, soit au milieu de l'automne, à l'instar du Conseil d'Etat qui s'était donné six mois pour émettre son programme de législature.

Au sujet des 15 millions de francs de revenus du Conseil administratif, M. Moret répond qu'il s'agit d'un montant que le Canton devrait verser pour l'entretien des routes et qu'il ne verse pas, et qui est remis chaque année avec une provision équivalente en pertes sur débiteurs, et M. Maudet d'ajouter que la situation changera cette année et que M. Pagani expliquera pourquoi.

Contrôle financier

En réponse à la demande d'un commissaire sur: qui définit le référentiel normatif évoqué, quand les critères seront définis et s'ils seront précis, ainsi que

sur le doute que 1100 francs soient suffisants pour acquérir un logiciel pour le Contrôle financier (313) et le lieu où se trouve le budget d'acquisition de ce logiciel, M. Maudet répond que, pour la totalité de l'informatique, on budgétise à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) et on ventile aux comptes dans les départements.

Le commissaire en déduit que c'est la DSIC qui choisit le logiciel qu'utilisera le Contrôle financier!

M. Maudet répond que ce n'est pas ce qu'il a dit et qu'en termes d'imputations financières il y a une logique qui veut que l'on impacte budgétairement le montant à la DSIC. Pour répondre à la première question, il déclare que le devenir du Contrôle financier s'élabore en commun sur la base de la proposition de règlement soumise au Conseil municipal et en tenant compte des références normatives que sont la loi sur l'administration des communes, les normes déontologiques de la profession, le règlement du Conseil municipal, etc. Il ajoute que l'on est dans une phase intermédiaire et que le budget présenté est sensiblement le même que l'année précédente, parce que l'on ne peut pas préjuger de ce qu'il adviendra, notamment à propos de la révision des comptes.

Répondant au commissaire qui remarque que l'objectif général du Contrôle financier est d'exécuter sa mission en conformité à 100% avec ces normes, alors qu'elles ne sont pas encore connues, et qui demande si ce sont des objectifs crédibles ou des objectifs d'assassinat, M. Maudet indique que ce ne sont en tout cas pas des objectifs d'assassinat qui relèveraient du délit impossible. Il est obligé de répondre que les objectifs ne permettent pas toujours de suivre les évolutions des services et que cela peut perdre de son sens en cours d'année, sans que cela constitue un motif d'assassinat. Il rappelle la cotutelle existant sur le Contrôle financier et précise que, comme le Conseil municipal, le Conseil administratif n'est pas satisfait de la situation actuelle.

Sur les 100 000 francs de moins pour le personnel, M. Moret répond qu'il y a eu un transfert de poste du Contrôle financier vers le département de la cohésion sociale et de la solidarité, et la commission d'en déduire qu'il y a bien un poste en moins au Contrôle financier et que c'est bien dommage.

M. Maudet ajoute qu'il n'y a pas de volonté politique d'affaiblir le Contrôle financier et que l'on a simplement proposé une autre affectation à une personne malade depuis un certain temps dans le respect du statut du personnel. Il répète que certains postes existants n'ont pas été repourvus, car le Conseil administratif attend les décisions du Conseil municipal relatives au périmètre du Contrôle financier qui font influencer sa voilure. Il précise que la voilure est déjà un peu réduite puisque l'on ne souhaite plus que le Contrôle financier remplisse une mission de conseils, et que celle-ci a été confiée à la Direction financière qui s'est

vue renforcée. Il ajoute que l'on ne peut pas préjuger de la dotation à venir qui dépendra de la décision du Conseil municipal.

Subventions
Page 130

Un commissaire demande si le Conseil administratif sait quelle est la finalité de la subvention à la Communauté genevoise d'action syndicale et au Rassemblement pour une politique sociale du logement ou si elle a simplement été renouvelée. A la suite de quoi, M. Maudet répond qu'il y a une forme d'atavisme dans les subventions et que les questions pertinentes des conseillers municipaux doivent les inciter à s'interroger sur l'affectation des fonds. Il explique que c'est une contribution qui n'est pas destinée à un projet précis et qu'elle est versée à un acteur important de la place.

A la demande: où en sont les négociations avec la Compagnie générale de navigation (CGN) sur la répartition des charges, M. Maudet répond que la compagnie est financée par trois cantons et un département français à raison d'un pourcentage calculé en fonction des mètres côtiers (Genève environ 25%, Haute-Savoie environ 10%, Valais moins de 5% et Vaud plus de 60%). Il rappelle que la situation a été réglée par l'élaboration d'un contrat de prestations sur quatre ans au niveau des cantons. Il explique que ces 2,5 millions annuels sont ensuite répartis sur les communes côtières et rappelle que la Ville contribue à hauteur de 600 000 francs et qu'elle estime que d'autres communes pourraient participer, ce qui l'a incitée à revoir sa contribution à la baisse (300 000 francs). Il précise que la Ville entretient aussi les quais et les débarcadères. Il indique que les communes doivent être convoquées par le Canton et que cela devra faire l'objet d'une nouvelle discussion.

La Ville subventionne-t-elle l'Etat qui subventionne la CGN ou subventionne-t-elle directement la CGN? M. Maudet répond que la Ville subventionne l'Etat qui subventionne la CGN.

Le président observe qu'il n'y a pas de divers et lève la séance à 20 h 40.

10.3 **Secrétariat du Conseil municipal**

10.3.1 *Audition du Secrétariat du Conseil municipal*

Le président accueille M^me^ Marie-Christine Cabussat et rappelle que cette audition a été demandée par la commission des finances et qu'elle a été autorisée par M. Maudet.

M^me^ Cabussat explique qu'elle fait une demande globale pour les jetons de présence avec les allocations et rappelle que 2009 avait été une très grosse année.

Elle remet un tableau des modifications et ajoute que, pour le Secrétariat du Conseil municipal, les charges d'électricité, d'eau et de chauffage subiront une correction substantielle, puisque tous les frais du Palais Eynard ont été mis sous ce service.

Questions des commissaires

La commission soulève la question ayant trait à l'indépendance et l'autonomie exacte du Secrétariat/Service du Conseil municipal par rapport au Conseil administratif et le statut de Mme Cabussat.

Une autre question a trait aux implications de cette différence (statut du personnel, salaire des responsables, etc.), considérant que le nom du service n'a pas tant d'importance.

S'agissant de la question de la gestion du site internet du Conseil municipal et de sa mise à jour, est-ce que Mme Cabussat est contributrice et est-elle donc responsable de la mise à jour du site du Conseil municipal?

Réponse du Service du Conseil municipal

Mme Cabussat répond que, selon la loi sur l'administration des communes, son service dépend administrativement du Conseil administratif, avec une délégation à M. Moret, et fonctionnellement du bureau du Conseil municipal. Elle rappelle que le Conseil municipal a voté un service à part entière le 14 décembre 2010, mais qu'il s'avère maintenant que le Service du Conseil municipal (ci-après SCM) est une «entité» suite à une décision du Conseil administratif. Au sujet de son statut, elle signale qu'elle ne sait pas trop pour l'instant ce qu'il en est et qu'une évaluation avait été demandée il y a deux ans dont le retard est imputable aux problèmes de la Direction des ressources humaines. Elle ajoute que le SCM ne sait pas trop si on le considère comme une unité ou comme un service, mais elle sollicite à ce qu'on l'interroge comme étant un service, puisqu'il est maintenant établi dans les comptes que le SCM est un service.

Donnant un exemple, Mme Cabussat indique qu'elle a été récemment convoquée à une réunion des directeurs et chefs de service et que, une fois devant la porte, on lui a fait savoir qu'elle n'avait rien à faire là en tant qu'entité. Elle ajoute que, si on ne lui fait pas suivre les informations, cela pose de gros problèmes dans la gestion du SCM.

Au sujet du site internet, Mme Cabussat répond que ce n'est pas le cas et que c'est un grand souci pour elle. Elle explique que l'on ne peut pour l'instant qu'aller modifier les ordres du jour et qu'il faut passer par quelqu'un pour mettre des documents sur le site. Il s'agit de deux personnes à la DSIC, dont l'une est absente le lundi et l'autre le jeudi et le vendredi. Elle ajoute que cela pose tou-

jours des problèmes en cas d'urgence pour mettre des documents en ligne. Elle ajoute qu'elle est contributrice en tant que cheffe de service ou d'entité, que M. Hercod s'occupe des ordres du jour du Conseil municipal, mais qu'elle n'a pas encore d'accès, mais qu'il semblerait que ça devrait venir. Si elle n'a pas pu mettre le nouveau règlement du Conseil municipal en ligne, c'est parce qu'il devait passer par le Service juridique au préalable.

A la suite de quoi M. Rubeli, au nom du bureau, déclare qu'il propose une série d'amendements sur le budget du Conseil municipal:

300/161 – jetons de présence

Ramener la somme de 2 320 000 francs à 2 200 000 francs en relation avec les comptes 2010 et l'état des dépenses de 2011 (776 000 francs à fin septembre).

300/200 – indemnités du Conseil municipal pour charge de famille

Ramener la somme de 11 000 francs à 8000 francs en relation avec les comptes 2010 (4300 francs) et l'état des dépenses de 2011 (3200 francs).

300/030 – fournitures informatiques

Ramener la somme de 12 000 francs à 10 000 francs en relation avec les comptes 2010 et l'état des dépenses de 2011.

300 – indemnités aux anciens conseillers municipaux

Passer la somme de 1500 francs à 2000 francs.

Le président précise que les amendements seront votés formellement par la commission des finances le 8 novembre.

Rapport du bureau du Conseil municipal chargé d'examiner le projet de budget 2012 du Conseil municipal et du Service du Conseil municipal.

Rapport de M. Pascal Rubeli.

Le bureau s'est réuni le 19 septembre 2011, sous la présidence de M^me^ Alexandra Rys, pour étudier les cellules A700010 – Conseil municipal (annexe 1, p. 43 du présent rapport) et A007000 – Service du Conseil municipal (annexe 2, p. 48).

Les notes de séance ont été prises par M^me^ Ksenya Missiri, qui est vivement remerciée pour sa collaboration.

Préambule

Le bureau du Conseil municipal s'est penché sur les divers documents établis par M^me^ Marie-Christine Cabussat, cheffe du Service du Conseil municipal, ainsi que les propositions d'augmentation et de diminution de certaines lignes dont il convient de tenir compte.

Il a analysé les budgets présentés et a été attentif aux dépenses réelles occasionnées tant par le Service du Conseil municipal que par le Conseil municipal en 2010.

Les annexes 1 et 2 permettent de mieux comprendre les augmentations et les diminutions qui ont été proposées. Certaines lignes ont interpellé les membres du bureau et M^me^ Cabussat a été priée de poser les questions y relatives aux services compétents concernés.

Ces derniers sont remerciés par le bureau pour leur diligence et leur collaboration.

Les modifications proposées sont les suivantes:

A007000 – Service du Conseil municipal

391010 (compétent) – C-CGE Loyers internes (GIM)

Un membre du bureau a constaté que ce poste subissait une augmentation de 10 000 francs et en a demandé la raison. Renseignement pris auprès de la Gérance immobilière municipale, il s'agit du loyer de la salle du Perron qui a été agencée pour accueillir les commissions du Conseil municipal en mai 2010.

312030 (compétent) C-ENE Electricité (45 246 francs)
312040 (compétent) C-ENE Eau (7461 francs)
312061 (compétent) C-GIM Chauffage (31 889 francs)

Il a été relevé que le Service du Conseil municipal occupait au Palais Eynard deux bureaux au rez-de-chaussée Croix-Rouge et un grand bureau au rez-de-chaussée Bastions.

Les frais étant considérables pour le seul Service du Conseil municipal, le bureau a demandé comment se faisait la répartition des frais entre ce dernier et les autres services situés au Palais Eynard et quelle était la répartition des frais des salles C et D, puisque celles-ci étaient également utilisées par d'autres services que le Conseil municipal.

Comme il s'agit de comptes compétents, la question a été posée tant au Service de l'énergie qu'à la Gérance immobilière municipale.

A la grande surprise du bureau, le Service de l'énergie a répondu que les frais d'électricité correspondaient à tous les frais d'électricité du Palais Eynard et de la salle du Perron, et les frais d'eau à tous les frais d'eau du Palais Eynard.

M[me] Cabussat a demandé expressément au Service de l'énergie que ces frais d'électricité et d'eau soient ventilés entre les services du Palais Eynard et qu'une correction soit faite au plus vite au projet de budget 2012.

La Gérance immobilière a, quant à elle, répondu qu'une ventilation pour les frais de chauffage existait, mais qu'une demande avait été faite de répercuter tous les frais sur le Service du Conseil municipal. Il est relevé ici que les charges budgétées, initialement arrêtées à 31 889 francs, ont normalement été corrigées à la baisse lors des arbitrages budgétaires de septembre dernier.

Il a également été demandé à la Gérance immobilière municipale de ventiler et de corriger ces frais au projet de budget 2012.

A700010 – Conseil municipal

300161 (compétent) C-DRH Jetons de présence Conseil municipal

Les jetons de présence ont été augmentés de 10% par le Conseil municipal pour la législature 2011-2015. Néanmoins, la somme budgétée à 2 320 000 francs paraît élevée et les membres du bureau conviennent de la ramener à 2 200 000 francs.

300200 – Indemnités du Conseil municipal pour charges de famille

A la demande du bureau, M[me] Cabussat rappelle que les membres du Conseil municipal ont la possibilité de se faire rembourser les frais relatifs à la garde de leurs enfants ou des personnes dont ils auraient la charge.

Tenant compte des frais annuels engagés depuis quelques années, le bureau décide de ramener la ligne de 11 000 à 8000 francs.

310030 – Achats de fournitures informatiques

Ce poste concerne le toner octroyé aux membres du Conseil municipal. Le bureau précédent avait demandé expressément que cette somme soit augmentée. Le bureau actuel n'en voit plus la raison et propose de ramener ce poste de 12 000 à 10 000 francs.

312061 (compétent) – C-GIM Chauffage

Le montant budgété de 1710 francs concernait la location des salles du 4, rue de l'Hôtel-de-Ville. Ces salles n'étant plus utilisées par le Conseil municipal, cette ligne a été ramenée à 0 franc par la Gérance immobilière.

315031 (compétent) – C-DSIC Entretien matériel informatique et logiciels par des tiers

A la demande du bureau, la DSIC a transmis la liste exhaustive des fournisseurs sur le compte 315031 lors de l'exercice 2010 (annexe 3, p. 52 du présent rapport).

Ces 58 076 francs sont une part de la ventilation dans les services des 4 078 100 francs du compte 315031. La clé de répartition correspond au ratio des charges de la cellule A700010 sur les comptes 2010.

317051 – Débours des autorités

Ce poste concerne uniquement les collations des commissions.

317070 – Frais déplacement et repas de travail du personnel

Ce poste concerne essentiellement le voyage du bureau du Conseil municipal et la sortie du Conseil municipal.

317071 – C-DRH Frais déplacement et repas de travail du personnel

Ce poste concerne les indemnités de repas et les sorties des membres du Conseil municipal (repas et voyages des commissions) qui sont soumises à cotisations.

318510 – Frais de réception par des tiers

Ce poste concerne les frais de repas du bureau du Conseil municipal, les boissons prises lors de collations des commissions ainsi que les repas pris avec des tiers dont, notamment, la presse et les anciens présidents du Conseil municipal.

Tous les frais de réception et autres sont répartis en quatre lignes et totalisent depuis quelques années un montant annuel de 143 000 francs.

331010 (compétent) – C-CGE Amortissements ordinaires du PA

Le bureau s'inquiète de l'augmentation de ces amortissements de 55 000 francs par rapport au budget 2011 et demande quels sont les objets concernés par cette ligne budgétaire.

Renseignement pris auprès du Service de la comptabilité générale, ces amortissements concernent le système d'information et les équipements informatiques du Conseil municipal.

365000 – Subvention accordée aux institutions privées

Il s'agit de la subvention accordée à l'Amicale des anciens conseillers municipaux. Vu l'augmentation des anciens conseillers municipaux depuis la dernière législature et le peu de moyens dont cette amicale dispose, le bureau propose de l'augmenter de 1500 à 2000 francs.

En résumé, on constate avec satisfaction que le Conseil municipal diminue son projet de budget 2012 de 126 210 francs par rapport au budget 2011. Ce montant comprend toutefois la correction qui doit encore être faite par le service compétent sur la ligne 312061 (GIM), pour des frais de chauffage qui lui sont imputés pour deux salles de réunion qu'il n'utilise plus au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville.

S'agissant du projet de budget 2012 du Service du Conseil municipal, on retiendra que des ventilations doivent être faites entre les services du Palais Eynard pour les frais relatifs à l'eau, l'électricité et le chauffage du Palais Eynard, frais qui se montent en totalité à 84 596 francs (75 785 francs si la cellule 312061 a d'ores et déjà été corrigée par la Gérance immobilière municipale) et qui sont actuellement intégralement imputés au Service du Conseil municipal.

Ces économies effectuées tant par le Conseil municipal que le Service du Conseil municipal diminueront d'autant les charges du département Autorités.

	A00700	SCM	Projet de Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Comptes 2009	Différence entre Budget 2011 et PB 2012
	Centre financier		CHF	CHF	CHF	CHF	
	Compte		2'211'357.11	2'242'347.09	2'056'676.05	2'057'286.75	30'989.98
Compétent	300161	C-DRH Jetons de présence CM (compétence DRH)			60.80		
Compétent	301180	C-DRH Salaires fonctionnaires	**1'171'591.16**	1'146'160.87	1'068'248.05	1'037'174.15	-25'430.29
Compétent	301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	**50'500.00**	50'000.00	7'200.05	37'998.20	-500.00
Compétent	301270	C-DRH Heures supplémentaires	**10'800.00**	7'800.00	7'800.00	7'800.00	-3'000.00
Compétent	301300	C-DRH Prime de fidélité	**104'651.92**	102'978.09	94'497.80	101'550.95	-1'673.83
Compétent	301310	C-DRH Prime de mise à la retraite	**7'866.45**			8'405.10	-7'866.45
Compétent	301400	C-DRH Salaires réguliers	**150'000.00**	152'617.00	141'463.13	134'138.05	2'617.00
Compétent	301600	C-DRH Allocations pour enfants	**4'200.00**				-4'200.00
Compétent	303350	C-DRH Assurance maternité part ADM	**673.87**	658.06	595.22	265.55	-15.81
Compétent	303360	C-DRH Cotisations AVS, AI, APG	**77'087.70**	73'792.52	66'704.53	67'069.05	-3'295.18
Compétent	303380	C-DRH Cotisations assurance chômage	**14'968.49**	14'612.17	12'746.33	12'580.80	-356.32
Compétent	303390	C-DRH Part aux frais administratifs AVS	**2'185.78**	2'133.55	1'928.70	1'938.50	-52.23
Compétent	303400	C-DRH Cotisations allocations familliales	**22'452.99**	21'918.46	18'493.51	18'593.40	-534.53
Compétent	304410	C-DRH Cotisat. caisse assurance du personnel (CAP)	**186'546.40**	180'513.69	150'463.85	144'247.40	-6'032.71
Compétent	305530	C-DRH Cotisat.assurance accidents professionnels	**32'182.75**	34'996.68	4'781.32	4'381.45	2'813.93

	A00700	SCM	Projet de Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Comptes 2009	Diff. entre B2011 et PB 2012
Compétent	305540	C-DRH Cotisat.assurance accidents non profession.			15'661.16	15'681.07	
Compétent	305580	C-DRH Particip. caisse maladie pers. fixe et temp.	**1'440.00**	1'680.00	1'680.00	2'310.00	240.00
Compétent	306640	C-DRH Indemnités de repas	**900.00**	900.00	900.00	900.00	0.00
Compétent	306650	C-DRH Indemnités de vêtements	**360.00**	500.00	360.00	360.00	140.00
	306660	Verrées/Repas offerts aux collaborateurs	**7'000.00**	7'000.00	6'199.50	6'106.80	0.00
Compétent	306670	C-DRH frais de lunettes			350.00		
	306910	Frais de vêtements professionnels	**1'000.00**	1'000.00	713.00		0.00
Compétent	309810	C-DRH Cours formation, instructions, perfectionn.			5'763.60	71.60	
Compétent	309900	C-DRH Fonds de décès	**672.00**	672.00	608.00	592.00	0.00
	310010	Achats de fournitures de bureau	**3'000.00**	3'000.00	1'408.11	1'932.84	0.00
	310030	Achats de fournitures informatiques	**1'000.00**	1'000.00	305.00	457.15	0.00
Compétent	310032	C-DSIC Achats de fournitures informatiques			64.00	75.00	
	310510	Impressions diverses				259.27	
	310520	Abonnements de journaux	**1'100.00**	1'100.00	1'078.00	1'052.00	0.00
	310540	Annuaires, catalogues, brochures, revues, périod.			250.00	200.00	
	310560	Frais de publications et informations officielles	**120'000.00**	120'000.00	123'794.17	132'428.15	0.00
	310570	Frais de reliure et restauration de livres	**5'000.00**	5'000.00	10'244.00	1'035.00	0.00

	A00700	SCM	Projet de Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Comptes 2009	Diff. entre B2011 et PB 2012
	310590	Achats livres,revues,périod,etc.pr collections	**100.00**	100.00		444.38	0.00
Compétent	311010	C-CMAI Achats de mobilier et machines de bureau			11'802.43		
Compétent	311030	C-DSIC Achats matériel et logiciels informatiques			811.25	2'818.50	
Compétent	311041	C-DSIC Achats de matériel de communication			2'796.00	2'964.40	
	311160	Achats d'autre matériel et équipement			2'364.94	4'148.41	
Compétent	312030	C-ENE Electricité	**45'246.00**	44'790.00	46'070.70	45'358.70	-456.00
Compétent	312040	C-ENE Eau	**7'461.00**	7'714.00	7'194.75	7'274.10	253.00
Compétent	312061	C-GIM Chauffage (correction GIM anc. 31'889.-)	**23'078.60**	27'766.00	17'576.95	24'244.25	4'687.40
	313110	Achats de fournitures pour le nettoyage			68.25		
	313160	Achats d'autres fournitures	**1'700.00**	1'700.00	406.30	6'200.00	0.00
Compétent	314192	C-DSIC Entretien,réseaux fibre optique hors immeub			3'171.00	4'923.00	
Compétent	314261	C-DSIC Entretien informat. et télécomm. bât.admin.			4'144.00	3'593.00	
	315010	Entretien du mobilier et machines de bureau	**500.00**	500.00	328.20	446.56	0.00
Compétent	315031	C-DSIC Entr.matériel inform.et logiciels par tiers	**26'076.00**	68'826.00	52'099.99	61'016.01	42'750.00
Compétent	315041	C-DSIC Entret.matériel de communicat.par des tiers	**5'697.00**	19'741.00	9'273.00	16'996.00	14'044.00
	315160	Entretien d'autre matériel par des tiers			161.40		
Compétent	316031	C-DSIC location appareils multifonctions			27'432.50	22'614.87	

	A00700	SCM	Projet de Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Comptes 2009	Diff. entre B2011 et PB 2012
Compétent	316042	C-DSIC Location matériel de télécom.et transmiss.				23.00	
	316160	Location d'autres équipements et divers			10.00	20.00	
	316510	Location de bât. à usage administratifs			737.98	1'099.02	
	317030	Frais de participation à un congrès	**700.00**	700.00	779.18	711.59	0.00
Compétent	317060	C-DRH Indemnités de fonction	**600.00**	600.00	600.00	600.00	0.00
	317070	Frais déplacement et repas de travail du personnel	**3'000.00**	3'000.00	642.80	369.80	0.00
Compétent	317071	C-DRH Frais dépl. et repas de travail du personnel			221.15	282.00	
	318020	Frais bancaires et de CCP			50.00	50.00	
	318050	Affranchissements, courrier exprès	**10'000.00**	10'000.00	17'826.95	9'112.45	0.00
Compétent	318271	C-DSIC Travaux informatiques par des tiers			1'835.00	820.00	
Compétent	318431	C-DSIC Liaisons inform.,radio,TV,Internet			6'997.00	6'887.50	
Compétent	318432	C-DRH Liaisons inform.,radio,TV,Internet du CM			882.00	1'764.00	
Compétent	318450	C-DSIC Téléphones	**4'179.00**	5'547.00	3'909.00	4'924.58	1'368.00
	318510	Frais de réception pour des tiers					
	319040	Avis de décès, couronnes pour décès tiers			185.00		
	319060	Autres frais	**1'000.00**	1'000.00			0.00
	320010	Intérêts aux créanciers			129.80	270.60	

	A00700	SCM	Projet de Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Comptes 2009	Diff. entre B2011 et PB 2012
Compétent	391010	C-CGE Loyers internes(GIM)	**76'444.00**	76'244.00	68'884.00	54'340.00	-200.00
Compétent	392110	C-CGE Imputations internes : LOM				879.30	
Compétent	392660	C-CGE Imputations internes : CMAI	**28'396.00**	44'086.00	24'101.20	36'737.65	15'690.00
Compétent	436500	C-DRH Remboursement perte salaires - maternité				-4'250.40	
Compétent	492670	C-CGE Imputations internes : CM			-1'178.50		

	A70010	CM	Projet de Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Comptes 2009	Différence entre Budget 2011 et PB 2012
	Centre financier		CHF	CHF	CHF	CHF	
	Compte		3'213'911.00	2'905'373.00	2'508'635.22	2'585'026.68	308'538.00
Compétent	300161	C-DRH Jetons de présence CM (compétence DRH)	**2'200'000.00**	2'100'000.00	1'781'567.00	1'925'750.60	
	300200	Indemnités du CM pour charges de familles	**8'000.00**	10'000.00	4'301.25	3'615.25	2'000.00
Compétent	303350	C-DRH Assurance maternité part ADM	**789.75**	715.50	352.70	184.35	-74.25
Compétent	303360	C-DRH Cotisations AVS, AI, APG	**90'382.50**	80'295.00	39'578.70	46'521.65	-10'087.50
Compétent	303380	C-DRH Cotisations assurance chômage	**17'550.00**	15'900.00	7'528.90	9'103.75	-1'650.00
Compétent	303390	C-DRH Part aux frais administratifs AVS	**2'562.30**	2'321.40	1'144.25	1'344.85	-240.90
Compétent	303400	C-DRH Cotisations allocations familliales	**26'325.00**	23'850.00	10'972.15	12'896.80	-2'475.00
Compétent	305530	C-DRH Cotisat.assurance accidents professionnels	**6'651.45**	6'026.10	3'568.70	3'900.45	-625.35
Compétent	305540	C-DRH Cotisat.assurance accidents non profession.	**0.00**		-475.70	-180.67	0.00
	310030	Achats de fournitures informatiques	**10'000.00**	12'000.00	4'228.70	9'305.31	2'000.00
Compétent	310032	C-DSIC Achats de fournitures informatiques			111.00	136.00	
	310510	Impressions diverses	**0.00**	0.00	2'515.94	777.80	0.00
	310520	Abonnements de journaux	**14'000.00**	14'000.00	12'060.00	14'580.00	0.00
	310540	Annuaires, catalogues, brochures, revues, périod.	**500.00**	500.00			0.00
	310560	Frais de publications et informations officielles	**65'000.00**	65'000.00	57'485.11	48'443.79	0.00

	A70010	CM	Projet de Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Comptes 2009	Diff. entre B2011 et PB 2012
	310590	Achats livres,revues,période,etc.pr collections	**200.00**	200.00			0.00
Compétent	311030	C-DSIC Achats matériel et logiciels informatiques			178.00		
Compétent	311041	C-DSIC Achats de matériel de communication			5'299.00	3'764.00	
	311160	Achats d'autre matériel et équipement	**0.00**		499.55		0.00
Compétent	312061	C-GIM Chauffage (correction GIM - anc. 1'710.-)	**0.00**	1'489.00			
	313110	Achats de fournitures pour le nettoyage	**500.00**	500.00	0.00		0.00
	313160	Achats d'autres fournitures	**1'000.00**	1'000.00	149.00	2'630.07	0.00
Compétent	314192	C-DSIC Entretien,réseaux fibre optique hors immeub			7'296.00	8'933.00	
Compétent	314261	C-DSIC Entretien informat. et télécomm. bât.admin.			8'803.00	6'809.00	
	314870	Contrat conciergerie et nettoyage locaux de tiers	**0.00**		1'800.00		0.00
Compétent	315031	C-DSIC Entr.matériel inform.et logiciels par tiers	**58'076.00**	61'091.00	58'017.75	54'159.00	3'015.00
Compétent	315041	C-DSIC Entret.matériel de communicat.par des tiers	**16'176.00**	9'766.00	13'164.00	8'408.00	-6'410.00
Compétent	316031	C-DSIC location appareils multifonctions	**0.00**		168.00	11.00	
	316160	Location d'autres équipements et divers			0.00	750.00	0.00
Compétent	317050	C-DRH Débours des autorités			480.95		
	317051	Débours des autorités	**91'000.00**	91'000.00	99'580.82	92'951.95	0.00
	317070	Frais déplacement et repas de travail du personnel	**22'000.00**	22'000.00	16'959.65	27'544.80	0.00

	A70010	CM	Projet de Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Comptes 2009	Diff. entre B2011 et PB 2012
Compétent	317071	C-DRH Frais dépl. et repas de travail du personnel	**20'000.00**	20'000.00	25'274.20	11'928.00	0.00
	317081	CM abonnements transp.publics Unireso	**48'000.00**	48'000.00	34'068.10		0.00
	318050	Affranchissements, courrier exprès	**10'000.00**	10'000.00	8'427.71	8'519.86	0.00
	318200	Travaux photographiques effectués par des tiers	**250.00**			250.00	-250.00
	318250	Transports effectués par des tiers		250.00			250.00
Compétent	318271	C-DSIC Travaux informatiques par des tiers			7'277.00	997.00	
	318400	Honoraires d'avocats et de notaires	**20'000.00**	20'000.00	5'243.54	5'000.01	0.00
Compétent	318431	C-DSIC Liaisons inform.,radio,TV,Internet			11'581.00	9'942.00	
Compétent	318432	C-DRH Liaisons inform.,radio,TV,Internet du CM			21'315.00	17'395.00	
Compétent	318450	C-DSIC Téléphones	**333.00**	53.00	311.47	47.00	-280.00
	318500	Honoraires pour établissement de projets	**20'000.00**	20'000.00			0.00
	318510	Frais de réception pour des tiers	**10'000.00**	10'000.00	3'162.20	2'747.25	0.00
	318540	Participation aux frais des partis politiques	**280'000.00**	140'000.00	140'000.00	140'000.00	-140'000.00
	319020	Cadeaux protocolaires à des tiers (sans personnel)	**3'000.00**	3'000.00	280.26	3'207.03	0.00
	319030	Dons d'honneur	**10'000.00**	10'000.00	3'086.25	2'821.59	0.00
	319040	Avis de décès, couronnes pour décès tiers			441.90		
	319060	Autres frais	**2'000.00**	2'000.00	372.80	50.00	0.00

	A70010	CM	Projet de Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Comptes 2009	Diff. entre B2011 et PB 2012
	319070	Cotisations à divers groupements	**250.00**	250.00	250.00	250.00	0.00
Compétent	331010	C-CGE Amortissements ordinaires du PA	**155'000.00**	100'000.00	102'692.33	95'309.30	-55'000.00
	365000	Subventions accordées institutions privées	**2'000.00**	1'500.00	0.00	1'500.00	-500.00
Compétent	390400	C-CGE Intérêts répartis	**1'565.00**	1'616.00	1'492.84	1'231.59	51.00
Compétent	391530	C-CGE Loyers internes (Museum)				897.00	
Compétent	392110	C-CGE Imputations internes : LOM	**800.00**	850.00	1'475.20	299.30	50.00
Compétent	392540	C-CGE Imputations internes: SEVE		200.00	255.00	144.00	200.00
Compétent	392660	C-CGE Imputations internes : CMAI			4'294.00		
	435170	Ventes de publications de la collectivité				150.00	0.00

Fournisseurs sur le compte 315031 C-DSIC Entretien du matériel informatique par des tiers **Comptes 2010**

Fournisseur
Abvent SA
Admin féd des contributions AFC taxe
ARC Logiciels SA
Art Computer SA
Association des maîtres ferblantiers
Association des Communes Genevoises
Axiome Alpha Sa
Basler & Hofmann
BeMore E-Business SA
Bibliomondo France Sas
Bodet
Carl International SA
CCV-Jeronimo (Suisse) SA
Centre Sse Etudes Rationalisation
CLIO Conception de Logiciel Objet SA
Cobweb Development SARL
Cometel SA
Comsoft Direct AG
Corner Banca SA
Crealogix E-Banking AG
Crossapps ag
CSI Communication Systems Inc. AG
Darest Informatic SA
Data Consulting SA
DELTA CASH S.A.
Devoteam Genesis AG
Digitalis Consulting
DL Groupe GMG SA
Doors Computer SA
Egger Consulting Sàrl
Encyclopaedia Britannica Universalis
Eplan Software et Service SA
Epsilon SA Software Assistance
Esag AG
Esag Escrow Services AG
E-Secure SARL
ESRI Geoinformatik AG
Etat GE DCTI office des Bâtiments
ETAT GE DI / DSPE OCP-DCEC
e-Xpert Solutions SA
Fastnet SA
FileMaker International
Gate Informatic SA
Gene Codes Corporation
Geo Concept Inter Software
Global Office Software SA
Help Systems GmbH
Hewlett Packard (schweiz)
Hortis GRC S.A.

Fournisseurs sur le compte 315031 C-DSIC Entretien du matériel informatique par des tiers **Comptes 2010**

IBM Schweiz AG
Id Bat SA Informatique du
Id Integrated Data SA
INFODEV Sàrl
InfoPrint Solutions Company
Inter-Ibex Consulting SA
IREC SAS
iXion Services Sàrl
Jeanfavre et Fils S.A.
Jobin SA
Kin SA
Lanexpert SA
Linalis Sàrl
Logi SA
MTF Quadra SA
Multimail SA
Navixia SA
Neo Technologies SA
Netop Tech AG
Novasys SA
Novateam Consulting SA
Ofisa Informatique
Open Text AG
Oracle Software Schweiz Gmbh
Ordi-Conseil SA
OS Objectif Sécurité SA
PaySys AG
PCS Systemtechnik GmbH
Polylog SA
Privacom (Ponci) SA
Resonance Le Durango
Ressources Si
RMG Diffusion SA
Rolland, Franck
Rotring Data AG
Sap (Suisse) SA
Saphir Consulting Sàrl
SFX Media Sàrl
SIX Card Solutions AG
Smartway SA
Solid Solutions en Identification SA
Soprotec Formation SA
SPACEYES
Spss (schweiz) AG
SQLI Suisse SA
Sumo interactive Sàrl
SWISSCAD Sàrl
Swisscard AECS AG
Sybase France
Teamstudio Europe Ltd

Fournisseurs sur le compte 315031 C-DSIC Entretien du matériel informatique par des tiers **Comptes 2010**

TeamWork management SA
Techwan SA
Timetool AG
Tnt Swiss Post AG
Topomat Technologies SA
Trivadis AG
USIE/VSEI Union Suisse Installateurs
Virtua S.A.
Vision Color Sàrl
Ytria Inc.
zetcom Informatikdienstleistungs AG

10.4 **Département des finances et du logement**

10.4.1 *Audition du département des finances et du logement sur le projet de budget 2012*

(En annexe sur le site internet du Conseil municipal: statut du personnel et son règlement, la liste des postes vacants au 19 septembre 2011, la liste des transferts de postes du projet de budget 2012, une note sur le service Agenda 21 – Ville durable, le règlement sur la coopération au développement, l'aide humanitaire et les droits des personnes et le rapport cantonal sur les inégalités territoriales à Genève. En fin de document: présentation PowerPoint sur le projet de budget 2012.)

Le président accueille M[me] Sandrine Salerno ainsi que ses collaborateurs et lui cède la parole.

En préambule, M[me] Salerno indique que son département a préparé une présentation en pensant aux nouveaux membres de la commission des finances et en reprenant les questions posées lors du débat d'entrée en matière sur le projet de budget 2012. Elle indique que pas mal de contre-vérités ont été articulées à cette occasion et déclare qu'elle souhaitait remettre les pendules à l'heure. Elle relève que le représentant du Parti démocrate-chrétien a été particulièrement prolixe et particulièrement faux dans sa description financière de la Ville, sans entrer dans sa vision politique qu'elle ne souhaite pas commenter ici.

Présentation générale et financière

En introduction, M. Krebs indique que le franc fort pèse lourdement sur l'économie et que cela touche largement Genève. Il indique que les exportations commencent vraiment à chuter et que le retournement des tendances est assez fort. Il ajoute qu'il y a un double effet avec le franc fort et la dégradation de la conjoncture mondiale et que cela engendre une situation moins favorable que celle que l'on attendait. Il commente les prévisions du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) pour 2012 en disant que l'on constate une croissance de 0,9% au lieu de 1,5% du PIB, une révision massive des exportations (0,7% au lieu de 3%) et une reprise du chômage. Il annonce que le Groupe de perspectives économiques aura des prévisions à la baisse après sa réunion de la semaine prochaine et que de nouvelles estimations fiscales seront remises aux communes par le Canton dans le courant du mois d'octobre. Il ajoute que l'on ne s'attend pas à un impact positif sur le budget de la Ville et commente le tableau comparatif des dettes des grandes villes suisses qui montre que Genève a la dette la plus basse et reste la ville avec le moins de dettes par habitant.

Gestion de la dette

En réponse à la remarque que, l'impôt étant proportionnel au gain des personnes, la dette est toujours proportionnelle aux personnes, M. Krebs répond qu'en ramenant la dette au revenu on fait un peu les mêmes constats. Par ailleurs, il rappelle que le comparatif de l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) a été présenté à la commission des finances et qu'il montre que Genève n'a pas à pâtir de la gestion de la dette (en tête du taux moyen). Il indique que, si l'on tient compte de l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation et de l'évolution de la population, on arrive à la courbe des charges nettes sans gratuité par habitant et à francs constants (voir graph. en annexe).

Evaluations des revenus

M. Krebs explique que le projet de budget 2011 est élaboré à partir des données des comptes 2009. De là, il convient de neutraliser les correctifs qui correspondent aux années antérieures pour avoir uniquement la partie correspondant à 2009 et, de cette partie, on tire des hypothèses de croissance pour savoir comment va se situer 2010, avant de refaire des hypothèses pour 2011. Il ajoute que le chiffre de 2009 est une estimation à 100% en raison du système postnumerando et que l'on prend même le chiffre de 2008 comme base de calcul. Il montre ce processus en chiffres pour aboutir à une estimation de 584 millions de francs.

Ensuite, il explique que l'année suivante on reprend le chiffre des comptes 2010 et que l'on a déjà un montant de 25 millions pour les correctifs dont une partie correspond aux comptes 2009 qui passent de 584 millions de francs à 594 millions. Il précise que le chiffre de référence bouge donc de 10 millions et que cela a une influence sur la chaîne de visée et que les corrections de l'année antérieure provoquent un phénomène d'amplification (pour faire simple: lorsqu'il y a une correction de 10 cela fait bouger les comptes de 20, en positif ou en négatif). Il ajoute que, pour le projet de budget 2012, on reçoit à nouveau des correctifs pour 19,7 millions qui seront comptabilisés en 2011 mais qui concernent 2009 (6,7 millions) et 2010 (11,7 millions). Il indique qu'il y a déjà 16 millions de francs d'erreur liés à cet effet de base auxquels s'ajoute l'addition des correctifs, ce qui fait que l'on s'attend alors à 586 millions pour 2011 alors que l'on avait prévu 559 millions, ce qui fait un écart (boni) de 27 millions en tenant compte de l'effet de croissance si tout se passe comme prévu. Il déclare qu'il faut retenir que les prévisions fiscales des années antérieures bougent et que ces mouvements sont amplifiés. Il ajoute que depuis quelques années la croissance est à chaque fois sous-estimée dans les premiers comptes transmis par le Canton. Il indique que, si la conjoncture s'inverse comme en 2003, on obtiendra une surévaluation avec des correctifs négatifs, toujours avec l'effet de doublement. Enfin, quel que soit le système, il faut trois ou quatre ans pour savoir si une année a

été bonne et débattre sur la manière de comptabiliser. Il ajoute que les déclarations les plus élevées sont taxées dans un délai plus important et que cela joue un rôle. Il indique que l'on cherche actuellement à tout comptabiliser dans la bonne année, ce qui permet a postériori d'avoir une vision exacte.

Personnes morales

M. Krebs déclare que les correctifs pour les personnes morales (PM) sont plus faibles et refait l'exercice avec les PM. Il indique que l'on s'attend maintenant à des comptes 2011 à 161 millions de francs au lieu de 140 millions. Il déclare que le résultat positif attendu du budget financier quadriennal 2011 de 54 millions est presque entièrement lié aux correctifs personnes physiques (PP) et personnes morales (PM).

Structures sociales des contribuables

M. Krebs déclare que Département cantonal des finances communique annuellement des statistiques fiscales dont on retire une courbe de Laurens (indicateur de Gini) qui cumule les contribuables (de celui qui en paie le moins à celui qui en paie le plus) et qu'on regarde le cumul de revenus imposables que cela représente. Il constate que 50% des moins favorisés cumulent 20% des revenus et que 10% des plus favorisés cumulent 80% des revenus, en indiquant qu'une société parfaitement égalitaire aurait une ligne horizontale et qu'une société parfaitement inégalitaire aurait un coude. Il observe que de 2003 à 2007 la courbe glisse vers la droite en particulier tout au bout de la courbe, ce qui tend à montrer un accroissement des inégalités. Il déclare que, si on traite la taxe professionnelle de la même manière, on constate que 10% des contribuables contribuent à 90% de la taxe et que 1‰ des contribuables les plus importants contribuent à 42% de la taxe professionnelle. Il ajoute que les banques et les sociétés financières contribuent pour 58% à la taxe professionnelle et que le secteur des banques est à l'origine de la variation de la production de la taxe professionnelle.

A ce stade du débat, le président constate qu'il y aura des correctifs à la baisse et demande s'il y a déjà une option politique de présenter un budget déficitaire ou si les charges seront revues à la baisse pour présenter un budget équilibré, comme la loi le demande. Il se demande s'il vaut la peine d'entrer dans le détail des charges dans ce cas-là.

Le département répond que la commission des finances doit rentrer dans le concret des charges et qu'elle verra bien en octobre quelle aura été la décision du Conseil administratif.

En réponse à une question qui demande si la partie des impôts à rétrocéder à la France est rendue en euros ou en francs suisses, le département répond que

c'est en francs suisses, que c'est le Canton qui se charge de cette rétrocession (loi de 1972) et que la clé de répartition est la suivante: 1/3 aux communes, 1/3 au département et 1/3 à la région. Il ajoute que le tout est géré par Paris.

Département des finances et du logement

Au sujet de l'annonce que la garantie des ressources relatives aux finances publiques figurait parmi les priorités du Conseil administratif, et son contenu concret, M[me] Salerno répond que c'est une priorité politique et que l'objectif est de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'atteinte à la fiscalité de la Ville (suppression de la taxe professionnelle, abolition de la distinction commune de résidence / commune de travail, limitation des velléités du Conseil d'Etat en matière de baisse de la fiscalité des PM). Elle indique que c'est principalement elle qui effectue le travail de veille politique, avec les personnes de son cabinet.

Concernant la demande de détails sur la formation des collaborateurs et les 30 000 francs destinés au séminaire de département, M[me] Salerno répond que, pour la formation de l'ensemble de la Ville, ce n'est pas cette ligne. Elle explique qu'il y a une politique de formation dont les lignes sont à la Direction des ressources humaines (DRH) (enveloppes avec des affectations principales: formations du catalogue de la Ville, formations enrichissant le savoir-faire, formations demandées par le supérieur hiérarchique). Elle ajoute qu'il y a de plus en plus de demandes de formation liées à de nouvelles missions, à des modifications d'organigramme, à des adaptations au changement (motivation du personnel, coaching) et que des arbitrages sont faits par la DRH en accord avec les directions des départements pour répartir les sommes. Elle rappelle qu'il y avait eu un important dépassement (500 000 francs) sur les frais de formation pour le coaching aux services. Elle cite l'exemple du projet ConvergenceS chez M. Maudet et les problèmes qu'il y a eu aux Pompes funèbres. Elle indique que ces enveloppes ont toujours été sous-évaluées et que cela a été corrigé au projet de budget 2012 pour un montant de 750 000 francs, avec un poste supplémentaire pour les gérer. Elle ajoute que les 30 000 francs constituent une mise à niveau entre les départements pour l'organisation des séminaires départementaux afin que chaque magistrat puisse travailler avec ses cadres et sa direction.

Délégation Genève solidaire

Quel est le nombre de postes intégrant cette délégation et pourquoi cela ne fait-il pas partie d'Agenda 21 – Ville durable?

Le département répond qu'il n'y a actuellement aucun poste et qu'il est prévu d'en créer trois et que c'est aujourd'hui une délégation de trois magistrats et

qu'elle viendra au séminaire de Zurich avec une proposition de clarification de la politique en matière de coopération internationale, qu'elle fournira à la commission des finances une fois qu'elle aura été validée par le Conseil administratif. Elle rappelle que les ressources de secrétariat étaient préalablement prises dans les contingents de M. Tornare et indique que, suite au transfert de la délégation sans ressources dans son département, il s'agit d'engager un administrateur du fonds et une personne pour les projets de coopération décentralisée. Elle explique que l'aide comprend trois affectations: l'aide en cas de catastrophe, la distribution via la convention quadriennale à la Fédération genevoise de coopération qui finance les projets de ses membres et un fonctionnement direct pour des projets via la Délégation Genève solidaire. Elle ajoute que faire de la coopération décentralisée signifie faire de la coopération ville à ville et cite l'exemple du jardin botanique de Lima. Elle explique que l'on ne peut pas ajouter ces mandats sur le temps de travail des collaborateurs.

Agenda 21 – Ville durable

M[me] Salerno renvoie à la présentation du service Agenda 21 – Ville durable et déclare que les Engagements d'Aalborg présentent une déclinaison budgétaire dans chaque département. A la suite de quoi M. Pichelin rappelle que le soutien à l'économie locale fait partie du développement durable (soutien à l'économie sociale et solidaire, Fondetec) et qu'il y a un vrai besoin en ville de Genève en ce qui concerne l'agriculture de proximité, qui ne touche pas uniquement la production mais aussi la distribution (mise en place de circuits courts pour la livraison de produits agricoles).

Il ajoute qu'il s'agit aussi de mettre en place des projets lancés par les habitants des quartiers (serres de Beaulieu, réinstallation d'abeilles en ville, sensibilisation autour des questions diététiques, qui constituent aussi l'un des effets des inégalités sociales). Il indique que le poste sera pensé dans cette optique et dans la perspective d'un appui au soutien à l'économie locale. M. Pichelin explique que le service Agenda 21 – Ville durable a la responsabilité de la coordination de la mise en œuvre des Engagements d'Aalborg, mais que les départements et les services présenteront leur budget plus en détail.

M[me] Salerno rappelle que ce référentiel repose sur les motions unanimement votées par le Conseil municipal qui demandait au Conseil administratif de prendre ce référentiel pour traduire en actions concrètes le développement durable en Ville de Genève.

M. Pichelin rappelle que les conventions d'Aalborg demandent de fixer des objectifs à l'intérieur du référentiel et que le Conseil administratif a fixé 13 objectifs. Il déclare qu'il s'agit de passer de la sensibilisation à une politique concrète

de mise en œuvre, mesurable avec des objectifs quantifiés, des indicateurs et des outils de reporting. Il précise qu'il y a une vraie logique d'évaluation et de transparence. Il ajoute que cela change le fonctionnement de l'administration en le rendant transversal et que l'on agit plus par missions et prestations que par piliers départementaux. Il ajoute que toutes les actions ne se traduisent pas par des budgets supplémentaires et que certaines d'entre elles sont déjà menées par l'administration et qu'elles seront valorisées par le programme. Il indique que c'est un cycle quadriennal, que les engagements ont été formellement signés, que la mise en œuvre a débuté en janvier 2011 et qu'il y aura un bilan intermédiaire en 2013. Il déclare qu'au terme des quatre ans on pourra réévaluer et redéfinir les priorités. Il mettra à la disposition de la commission des finances la brochure de présentation et cite les 13 objectifs retenus. Il déclare que des engagements budgétaires ont déjà été faits en 2011 pour quatre objectifs. Il ajoute que pour le projet de budget 2012 des budgets supplémentaires sont prévus pour les points 5, 6, 9, 8 et 12 et pour la tranche correspondant à la coopération, ce qui explique le montant plus important sur l'objectif 13.

A la question de savoir s'il est justifié d'avoir toutes ces spécialisations dans un service de 10 personnes, le département rappelle qu'au commencement la Délégation au développement durable était constituée de trois personnes rattachées directement au Conseil administratif et qu'ils essaient de basculer vers une administration qui travaille pour la Ville et pas pour un magistrat donné. Il précise qu'il y a 7,5 postes de dotation pour ce service, dont 0,8 vacant.

Un commissaire constate que le poste demandé dans LGBTIQ (Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres ou intersexués) est destiné à compléter le dispositif en lien avec la DRH. Il demande combien de personnes sont concernées et quel est le salaire de ce poste, le département rappelle que la définition de «développement durable» comprend les aspects environnementaux, mais aussi le soutien à l'économie locale et la cohésion sociale. Il indique que la Ville intervient sur le dernier aspect, d'une part en tant qu'employeur et d'autre part avec les prestations délivrées et les rapports avec les réseaux internationaux. Il déclare que l'on ne peut pas dire combien de personnes sont concernées, puisque l'on n'a pas de statistique liée à l'orientation sexuelle étant donné qu'on ne pose pas cette question aux collaborateurs, mais que le besoin a été exprimé très clairement par le Conseil municipal et les associations. Il ajoute que faute de moyens la Ville a du mal à mettre en œuvre la Charte de la diversité et que ce poste viendra compléter ce dispositif.

En réponse à un commissaire qui demande pourquoi on ne fait pas figurer à l'Agenda 21 – Ville durable d'autres postes comme l'énergie ou la mobilité et s'il n'est pas possible de promouvoir ces actions transversales à travers une politique sans créer de nouveaux postes, le département répond que la volonté politique ne suffit pas, que c'est l'étincelle qui fait démarrer le projet, mais qu'il faut derrière

des collaborateurs qui la mettent en œuvre. Elle reprend l'exemple des apprentis qui a nécessité la création de postes supplémentaires à l'unité de formation et l'introduction de 10 à 15% de temps de travail dans les cahiers des charges pour former les apprentis, parce qu'il n'est pas possible de le demander en plus d'un 100%. Il ajoute que la problématique du développement durable n'est pas assez perçue sur ses trois piliers et qu'il y avait déjà des postes avant 2007, qui ont été réinscrits dans un nouveau référentiel.

En réponse à la question sur les subventions à des institutions privées dont les montants sont triplés, le département répond qu'il s'agit du rattachement de «La ville est à vous» dès janvier 2012 au service Agenda 21 – Ville durable avec les subventions destinées aux associations qui l'organisent. Il y a aussi la perspective de mettre en œuvre une politique de développement durable au niveau des quartiers. Il explique qu'il y a une réallocation des enveloppes et une réaffectation de la ligne. Elle indique que l'enveloppe globale reste la même. Sur l'augmentation de 190 000 francs, il répond que ce n'est pas le cas et que la différence est due au transfert qui vient du département de la culture et du sport.

Concernant la diminution de la subvention aux institutions privées, promotion de l'égalité, de 310 000 francs à 120 000 francs, le département répond que c'est une réallocation et explique que c'était la seule thématique pour laquelle le montant de 120 000 francs était clair. Il ajoute que, pour les autres domaines, on n'a pas de fixation par pôle et qu'il s'avère qu'on avait affecté davantage au pôle égalité cette année-là et qu'on est revenu à la normale. Il n'y a donc pas de diminution.

En réponse au fait que le coût de la mise en œuvre des accords d'Aalborg a quasiment quadruplé cette année et est-ce que cela signifie que la Ville va plus vite que prévu dans la mise en œuvre ou que les coûts ont été réévalués, le département répond que cela s'explique en partie par l'objectif 13 où le montant destiné à la coopération a été plus important.

Direction financière

Un commissaire observe que la France voisine n'est pas touchée par la péréquation et demande pourquoi il y a 1 700 000 francs de plus, et si la raison de cette augmentation est liée à celle des frontaliers ou des salaires.

Le département répond que ce sont deux choses distinctes et que l'augmentation de la compensation financière aux communes françaises est communiquée par le Département cantonal des finances. Il ajoute qu'elle se calcule en fonction de la masse salariale des travailleurs frontaliers et qu'étant donné que cette masse salariale augmente chaque année, cela génère une augmentation de la compensation prévue.

En réponse à la question de savoir si les produits dérivés ne rapportent plus ou s'ils ont été soldés, le département répond que les revenus 2011 correspondent à des primes d'options qui n'ont pas été exercées, que l'on ne s'attend pas à devoir dissoudre des primes en 2012 et que c'est plus une question d'échéance des emprunts que de rendement.

Comptabilité générale et budget

Le président observe que les amortissements augmentent de manière significative au projet de budget 2012 et rappelle la perte de valeur sur un immeuble vendu dans le cadre d'un transfert avec la Maison de Vessy. Il se demande comment sont évalués les amortissements en Ville de Genève, si la loi sur l'administration des communes est bien appliquée et comment expliquer cette forte augmentation.

Le département répond que le détail des amortissements figure dans le classeur contenant le budget à six positions et que l'augmentation est liée au fait que certains gros objets commencent à être amortis. Il ajoute que les amortissements sont réalisés objet par objet conformément au texte voté par le Conseil municipal. Au sujet de l'immeuble de Vessy, il répond que cet immeuble appartient au Fonds Galland et qu'il ne figure pas dans les comptes de la Ville.

Taxe professionnelle communale

Les questions posées se rapportent au fait que les pertes sur débiteurs sont en augmentation. Les commissaires demandent si les entreprises ne paient plus, si ce sont des pertes définitives ou s'il y a encore un espoir de recouvrement avec des poursuites.

Le département répond qu'il n'y a pas directement eu d'augmentation, mais que les montants ont été adaptés parce que la prévision budgétaire ne correspondait plus à la réalité et que le seul espoir de recouvrement, c'est par l'éventuel rachat des actes de défaut de bien.

Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI)

Le département déclare qu'une erreur dans le tableau des postes pour la CMAI a été découverte tardivement. Il explique que les deux nouveaux postes pour la CMAI apparaissent bien financièrement, mais qu'ils ne figurent pas dans les tableaux récapitulatifs (p. 219) parce qu'ils n'ont pas été classés correctement. Il précise que ces deux postes concernent la mise en œuvre de l'objectif 6 des accords d'Aalborg. Selon le président, on arrive donc à 49 postes.

Au sujet de la procédure des achats qui échappent à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), le département répond que, au niveau de son service, on demande tout de même pour tous les achats ponctuels les documents relatifs aux conditions de participation figurant dans l'AIMP (à jour avec les cotisations sociales, attestation de l'OCIRT, attestation égalité homme/femme en matière salariale).

Considérant que les achats échappant à l'AIMP favorisent un peu l'économie locale, mais qu'il faut tout de même qu'il y ait des règles afin de ne pas revenir à des commandes immuables, à un commissaire qui demande quel travail a été fait sur les procédures visant à éviter le copinage le département répond que, pour les achats spécifiques, les budgets sont dans les départements et que les critères de choix relèvent aujourd'hui de leur responsabilité. Il ajoute que la question s'inscrit totalement dans le projet de système de contrôle interne qui est mis en place aujourd'hui en Ville de Genève. Il indique que le processus relatif aux achats figure parmi les priorités de la révision des processus transversaux et précise qu'il est question de définir un cadre minimal applicable à tous les services de la Ville, qu'une partie des achats devra aussi revenir dans le giron de la CMAI et que ce travail est en cours. Le département indique que c'est aujourd'hui laissé au libre-arbitre des services, ce qui met très mal à l'aise le commissaire, qui déclare que ce qui est important pour lui, c'est la transparence, l'égalité de traitement et de faire comprendre aux services qu'ils peuvent commander mais que ce n'est pas eux qui achètent. Il ajoute que l'ancienne culture doit disparaître.

Au sujet des recommandations de la Cour des comptes, le département répond que celles-ci ont été prises en compte dans la mise en place du nouveau service. Elle ajoute qu'à sa connaissance ce rapport a été classé par la Cour des comptes et qu'il ne fait plus l'objet d'un suivi.

A la question de savoir où est répercuté le coût de la demande d'augmentation des salaires demandée aux entreprises de nettoyage et si le montant est bien de 1 000 000 de francs, le département répond par l'affirmative et ajoute que ce coût est réparti dans tous les services.

Contrôle de gestion

Le président rappelle que ce service fait l'objet d'un intérim depuis un certain temps et demande ce qu'il en est de sa mission. Le département répond que l'on est en train de mener toute une réflexion sur les processus et que, une fois que les rôles et les responsabilités auront été définis en fonction des processus, on reverra l'organisation de la Direction financière. Elle ajoute que l'idée n'est de pas repourvoir les postes avant la fin de ce processus.

Gérance immobilière municipale (GIM)

Quel est le montant correspondant aux anciennes aides personnalisées, cela pour avoir la valeur locative du parc immobilier? Quelle est l'estimation périodique de la valeur du parc? Une valeur d'assurance de 4 milliards pour le parc est-elle une réalité? Quelle est la méthode utilisée pour l'évaluation?

Le département répond que cela ne figurera pas aux comptes, mais que cette information pourra être produite.

Au sujet de la valeur du patrimoine financier de la Ville de Genève, le département répond que l'on n'en a aucune idée. Cela a conduit le département des finances et du logement, en collaboration avec le département des constructions et de l'aménagement, à faire un appel d'offres pour trouver un mandataire qui puisse procéder à cette évaluation indispensable, en demandant aux candidats de présenter une méthode sur la base de six immeubles exemplaires. Il ajoute que l'on est incapable aujourd'hui de produire un calcul de rendement, parce qu'on ne connaît pas la valeur du parc, à l'exception des bâtiments plus récents. Il indique que la société Acanthe a été retenue et qu'elle commence maintenant ses travaux. Concernant l'assurance du parc, il espère que celui-ci est assuré et que c'est le croisement de plusieurs méthodes qui donne un résultat plus ou moins fiable et ajoute qu'il est envisageable que la société Acanthe vienne expliquer quelle est sa méthode.

Le président rappelle qu'on lui a répondu qu'il n'y avait pas de problème sur la valeur des amortissements et que l'on tient ici un discours différent. Il considère que cela a clairement de l'influence sur le compte de résultat. Il en veut pour preuve la piscine des Vernets, qui est comptabilisée pour 1 franc dans les comptes de la Ville et qui n'est donc plus amortie, ce qui fait que l'on ne voit pas la consommation que l'on fait en termes d'utilisation du patrimoine. Il considère que la mauvaise évaluation du parc a un impact assez fort sur le compte de fonctionnement.

Le département répond qu'aujourd'hui le patrimoine est évalué au coût historique dans le bilan de la Ville, avec une comptabilisation des immobilisations, et que les amortissements se font sur la base du coût historique. Il précise que c'est une méthode comptable comme une autre, même si elle est imparfaite et qu'elle est admise et correcte, même si on peut en discuter. Il ajoute que les amortissements sont effectués avec les taux prévus par la loi sur l'administration des communes et que l'on applique les règles comptables applicables aux communes.

Au sujet d'une évaluation commune, avec une même méthode, du patrimoine de la Ville et de l'Etat, le département répond que les deux entités n'ont pas le même cadre légal, ce qui fait que l'on ne travaille pas sur les mêmes méthodes. Il ajoute que le travail mené par la GIM peut être mené indépendamment de

l'approche comptable et indique que l'Etat a fait une évaluation de son parc au bilan, parce qu'il n'était pas en mesure de reconstituer le coût historique et qu'il était obligé de le faire parce qu'il n'avait pas de comptabilité des immobilisations, ce qui n'est pas le cas de la Ville.

Pour certains commissaires, cette question implique de nouveaux amortissements qui vont impacter le coût de fonctionnement et notamment dans son parc immobilier, A quoi le département déclare que cet exercice permettra peut-être de faire apparaître l'ampleur totale de l'aide sociale de la Ville.

A la demande d'explications à propos de la nouvelle politique de tarification et d'attribution des parkings, le département répond qu'un important travail a été fait en collaboration avec le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité pour reprendre le plan de la ville et calquer les secteurs depuis l'hypercentre jusqu'à la grande couronne afin d'encourager la mobilité douce et de faire pression sur la circulation au centre-ville. Il indique que le Conseil administratif a adopté une décision relative aux secteurs de tarification en fonction des secteurs et de l'attribution. Il explique que cette décision encourage les projets pilotes visant à éviter la construction de parkings en sous-sol là où la Ville a des places de parc disponibles et vacantes. Il indique que ce processus est en cours et que cela représente plus de 4000 dossiers. Il ajoute que l'on a aussi décidé d'engager une révision des baux existants pour éviter les pendulaires dans l'hypercentre et que ce n'est pas un processus très porteur.

Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels (CAP)

Au sujet de la situation exacte de la capitalisation de la CAP, le département répond qu'il faudra attendre la fin de l'année pour connaître la situation et qu'à ce jour on a des raisons de penser que le degré de couverture sera inférieur à 80%. Il précise qu'il y a énormément de paramètres qui rentrent en ligne de compte et qu'on le saura au 31 décembre. Il explique que la loi fédérale impose une recapitalisation des caisses publiques et fixe un seuil à 80% à atteindre sur quarante ans. Il ajoute que l'on constate donc bien qu'il ne sera pas nécessaire de recapitaliser la CAP, qui avait un taux de 81% à la fin de 2010, mais que si le taux est inférieur à 80% la Ville devrait prévoir une recapitalisation à quarante ans. Il ajoute qu'il y aura un délai de mise en œuvre de deux ans et que la question de la personnalité juridique de la CAP aura été réglée.

Au sujet des risques des marchés, le département répond que 42% des biens de la CAP sont investis dans les immeubles, ce qui limite bien la casse. Il indique que le portefeuille présente une performance négative depuis le début de l'année, mais que la situation n'est pas aussi inquiétante qu'en 2008. Il ajoute qu'il faut

attendre d'avoir des chiffres clôturés à la fin de l'année pour considérer la situation et rappelle que l'on est sur des enjeux qui courent sur plusieurs dizaines d'années.

Direction des ressources humaines (DRH)

En réponse au constat de la part d'un commissaire qu'il y a 600 postes vacants, le département répond que c'est exprimé en temps d'occupation, qu'un 100% équivaut à un équivalent temps plein et qu'il faut déplacer la virgule de deux unités. Il ajoute qu'il y a un total de 163 postes vacants pour la Ville et que la ligne à laquelle on fait référence montre qu'il y a 6,6 postes vacants aux Autorités. Il rappelle que la CAP est rattachée administrativement à la Ville et que ce ne sera plus le cas quand elle aura une personnalité juridique propre. Elle ajoute qu'il faut retrancher les trois postes de la CAP aux 22 postes vacants de son département et qu'il y a donc 19 postes vacants.

Au sujet de la description de la prestation «Intégration socioprofessionnelle» (p. II-98), un commissaire demande quelle est la typologie des employés rentrant dans ces cas-là. Le département répond qu'il y a une disposition statutaire qui impose à la Ville de prévoir une reconversion ou une réadaptation au sein de la Ville lorsque quelqu'un a des problèmes pour une raison physique ou morale. Il explique qu'il faut faire un diagnostic, trouver un scénario de mobilité, prévoir une formation complémentaire, voire envisager une reconversion professionnelle. Il ajoute que la 5e révision de l'AI prévoit que l'employeur a aujourd'hui beaucoup plus de responsabilités et que la Ville a maintenant l'obligation légale de mettre en place un dispositif de détection précoce avant de déposer une demande d'invalidité. Il indique que cela concerne 350 cas. Il ajoute qu'il y a aussi des réadaptations liées à des problématiques managériales (conflit du travail pas géré immédiatement). Il explique qu'en montrant qu'ils sont plus proactifs sur cette problématique, ils parviendront à trouver un tiers qui proposera des primes intéressantes pour la Ville en matière de perte de gains. Il rappelle que la Ville s'autoassure, parce qu'elle n'avait pas un taux d'absences acceptable. Il indique que le coût direct de ces 350 cas représente 25 millions par an. Il explique que le fonds de mobilité d'urgence est important pour éviter que les gens malades pour de justes motifs ne finissent par en rendre malades d'autres, car les problématiques se répercutent sur les collègues. Il indique que certains services de l'Etat ont un taux d'absences non planifiées entre 20% et 25%, ce qui signifie qu'il faut recruter quatre personnes au lieu de trois.

Concernant les comparaisons avec d'autres municipalités importantes, le département répond que le taux de l'Etat est supérieur. Il indique que, à Lausanne, le taux se situe entre 6,5% et 8,5%. Il rappelle qu'il y aura toujours un taux. Il explique que la demande d'argent supplémentaire pour la formation

vise justement à mettre en place une culture managériale transversale. Il indique qu'aujourd'hui on ne peut plus juste trouver des personnes avec des compétences métier et que des compétences d'équipe sont aussi nécessaires, sans quoi cela ne marche pas. Il explique qu'il faut limiter les absences de courte durée, puis travailler pour faire revenir les longues durées. Il ajoute que, pour régler ces problèmes, il faut faire les choses bien. Il ajoute qu'il est facile de prendre une décision administrative, mais qu'il faut prévoir un scénario, que le service accueillant soit bien préparé et que l'équipe soit prête à faire de l'accompagnement.

Certains commissaires demandent s'il y a des conditions spéciales d'engagement ou si on se limite au statut du personnel, s'il y a des collaborations avec le chômage et si l'on privilégie les Suisses ou les titulaires d'un permis C comme le faisait M. Mugny pour la Fête de la musique. Ils demandent si des frontaliers sont engagés comme concierges alors qu'il y a des gens au chômage.

Le département répond que les dispositions légales font que Genève, qui fait partie de la Suisse, qui a signé des accords internationaux, peut faire certaines choses et pas d'autres. Il ajoute que le statut prévoit que les postes soient ouverts publiquement ou de manière restreinte pour favoriser aussi la promotion interne. Il indique qu'ils sont en train de voir si l'Office cantonal de l'emploi est capable de faire des propositions dignes de ce nom pour des postes ne demandant pas des qualifications hautement spécialisées. Par ailleurs, il indique qu'il n'y a aujourd'hui, en termes légaux, pas de base qui permette de faire une annonce dans les journaux qui privilégie les Genevois.

M^me^ Salerno répond que c'est ce que l'on fait dans la réalité puisque, en 2001, seuls les Suisses pouvaient devenir fonctionnaires. Elle rappelle que les Suisses aussi peuvent vivre de l'autre côté de la frontière. Elle peut fournir les chiffres des personnes qui sont employées en Ville pour démontrer qu'elles sont majoritairement résidentes en ville de Genève ou pas loin. Elle rappelle que les personnes qui vivent de l'autre côté de la frontière sont des contribuables imposés à la source, contrairement à celles qui vivent dans le canton de Vaud. Elle indique qu'en principe il n'y a pas de frontaliers inscrits à l'Office cantonal de l'emploi et rappelle que M. Mugny était particulièrement attentif à engager, à compétences égales, une personne en recherche d'emploi. Elle ajoute qu'il n'y a pas une politique inscrite noir sur blanc sur les modalités de recrutement, mais que les magistrats et les services recrutent dans un bassin très local défini par la zone de domiciliation.

Concernant la demande d'informations sur la création du fonds de mobilité urgente, le département répond qu'il y a deux fonds à la disposition de la direction: un fonds social de 1 600 000 francs et un fonds de réadaptation de 950 000 francs auquel on a ajouté 1 000 000 de francs dans le cadre du processus budgétaire. Il explique qu'il faut gérer les dossiers des personnes qui tombent

malade et les forces des services pour suppléer aux absences. Il indique que le fonds sert à faire glisser la personne pour que le service puisse utiliser le disponible budgétaire et avoir de la flexibilité afin d'éviter les blocages de mobilité en trouvant une solution dans la temporalité.

Un commissaire s'interroge sur la raison de la baisse de 4 700 000 francs pour les traitements du personnel, alors qu'il y a 600 000 francs de charges sociales et 500 000 francs de caisse de pension et les prestations aux pensionnés (307) et les frais pour les pensionnés de la CAP, parce que l'indexation des rentes est à la charge de la CAP depuis 2000.

Le département répond qu'il y a, dans le budget à six positions, une ligne chiffrée à moins 11 millions de francs qui budgétise les postes vacants dont on ne sait pas à l'avance où ils se situeront dans l'administration. Concernant l'indexation des rentes de la CAP, il explique qu'il s'agit du règlement d'une vieille affaire (1992) qui a donné lieu à un accord prévoyant un paiement sur vingt ans.

Au sujet de l'indexation qui coûtait 25 millions de francs par année à la Ville et du reliquat, le département répond que les 25 millions ont été ventilés sur vingt ans et que, sauf erreur, 2012 est la dernière année.

Au sujet des rabais octroyés aux associations pour la location des salles communales, le département répond que la Gérance immobilière a un peu durci le ton en appliquant le règlement, ce qui n'était pas le cas auparavant. Il explique que, si une association plaisait, elle avait des rabais qui ne figurent pas dans le règlement, et il souhaite que les comptes soient clairs et que les rabais apparaissent comme des subventions. Il indique que, pour un loto, aucun rabais n'est possible, même si le but est d'intérêt général, et que l'association doit alors demander une subvention auprès du département concerné. Il déclare qu'il communiquera le règlement, qui prévoit notamment une manifestation gratuite par an pour les partis politiques. Il ajoute que ce n'est pas à elle de se prononcer sur la mise à disposition gratuite des salles et qu'elle doit appliquer le règlement en vigueur.

Concernant la gratuité de 520 000 francs pour l'Hôtel du Rhône et sa justification, le département répond qu'il s'agit de la gratuité du droit de superficie prévue en 1946 et valable jusqu'en 2044, et que l'on se contente de la comptabiliser.

10.5 **Département des constructions et de l'aménagement**

10.5.1 *Audition du département des constructions et de l'aménagement*

Le président accueille M. Rémy Pagani, accompagné de ses collaborateurs ainsi que de M. Christian Zaug, président de la commission des travaux et des constructions, et M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio, rapporteuse de ladite commis-

sion. Il indique que M. Pagani propose d'introduire le plan financier d'investissement (PFI), rappelle que le PFI n'est pas lié au budget par la procédure, que le Conseil municipal en prend seulement acte et annonce que l'on recevra ensuite les rapports des commissions spécialisées. Après quoi il lui cède la parole.

En préambule, M. Pagani se félicite de la gestion de son petit département très calé sur des prestations à d'autres départements et sur l'entretien du patrimoine financier et administratif. Il souligne qu'il n'y a pas de demande de poste cette année et remercie le Conseil municipal pour les postes accordés préalablement, en particulier pour le poste de contrôleur de gestion. Il déclare qu'il faut noter que la question de la rétrocession de l'entretien des routes, qui porte sur les 15 millions de francs inscrits comme dette de l'Etat, a enfin été réglée. Il rappelle que l'on avait la possibilité d'aller devant un tribunal et que l'on aurait pu gagner ou perdre et indique que, des 15 millions de francs, doivent être déduits des frais engendrés par la police cantonale qui s'occupe de la sécurité sur le domaine municipal et que l'on a prévu une rétrocession de 2 millions en 2012, 4 millions pour 2013, 6 millions en 2014 et 8 millions qui seront pérennisés dès 2015 pour entretenir les routes. Il annonce que l'objectif est de disposer de 10 millions de francs dès l'an prochain pour mettre en place un véritable programme de renouvellement des routes et des conduits. Il rappelle qu'il y avait 66 millions de francs d'investissements il y a quatre ans et que l'on est passé l'an dernier à 104 millions que l'on a la capacité de dépenser. Il explique que de gros projets sont prévus et que cela va aller en augmentant, pour que la municipalité mette de la richesse dans des bâtiments, dans des routes, dans des infrastructures et dans des espaces publics.

A propos des principales options budgétaires, M. Claude-Alain Macherel ajoute qu'il n'y a pas de demande de postes supplémentaires mais 8 millions de francs de budget de fonctionnement en plus, qui sont répartis de la manière suivante:

– 2 000 000 de francs pour l'entretien du patrimoine bâti;
– 3 500 000 francs pour l'entretien du réseau d'assainissement (entretien et remplacement de tuyaux);
– 2 500 000 francs pour l'entretien des routes (état du réseau qui se dégrade et devoir par rapport à l'ordonnance sur la protection contre le bruit);
– 1 500 000 francs supplémentaires de coût d'amortissements dans le groupe 33 (soit 10%), qui sont la résultante de l'accélération des investissements depuis quelques années;
– 500 000 francs environ transférés chez M. Maudet dans le cadre de la nouvelle répartition des compétences en matière de gestion du mobilier urbain et des surfaces, ce qui permet de corriger de mauvaises méthodes en remplaçant la logique géographique par une logique objet et compétences métier.

Convention des routes

Un débat s'installe au sein de la commission au sujet de cette convention. Ainsi, certains trouvent que cet accord est totalement insatisfaisant et ils ne comprennent pas que l'on renonce aux 135 millions de francs que l'Etat doit à la Ville pour que l'Etat verse péniblement la moitié de la contribution qu'il doit à la Ville. Ils demandent depuis quand l'Etat ne verse pas cette contribution et si cet accord sera soumis au Conseil municipal. Le président précise qu'une légende urbaine prétend que ces 135 millions figurent au bilan de la Ville, alors qu'ils n'ont jamais été activés. Il ajoute qu'ils sont amortis juste après avoir été enregistrés.

Le département répond que, si le Conseil municipal ne vote pas la ligne budgétaire, cela signifiera qu'il ne ratifie pas l'accord qui prévoit comme réserve l'accord du Conseil municipal. Il rappelle que cela fait des années que l'on essaie de trouver une solution et que, sans dire que c'est un accord de coquins qui a été passé en 1936, sans cet accord la Confédération n'aurait jamais rétrocédé, car il lui fallait une justification effective de frais. Il déclare qu'il a repris ce dossier et qu'il en assume la responsabilité et rappelle que les négociations ont été sans fin. Il indique aussi que personne ne conteste les 15 millions de francs, que la Ville touchait 1,3 million en fonction des frais effectifs et que l'on arrivera en 2015 à 9,3 millions. Il estime que ce marché est tout à fait positif pour la Ville et que l'Etat s'est engagé à rétrocéder une partie non négligeable de ces 15 millions. Il ajoute qu'il n'y aura pas de renégociation, puisque l'Etat s'est déjà retiré deux fois, qu'il faudra donc aller devant les tribunaux et que les avis de droit demandés ne donnent pas forcément la Ville gagnante dans cette affaire.

M^me^ Heurtault Malherbe explique que cette mécanique a été mise en place en 1936 pour que la Ville puisse toucher une subvention de la Confédération et précise qu'il avait été prévu que le Canton verse une subvention théorique compensée par des frais de police, ce qui faisait qu'il n'y avait pas d'échange d'argent entre la Ville et le Canton et permettait au Canton de déclarer un montant à la Confédération et de toucher une subvention plus élevée. Elle ajoute que cette différence était rétrocédée à la Ville. Elle indique que cette mécanique a été acceptée jusqu'à ce que, dans les années 1990, la Ville remette en cause la compensation avec les frais de police. Elle indique que les 135 millions ont été comptabilisés à partir de cette contestation et souligne que l'abandon de cette créance n'aura pas d'impact sur le résultat, car elle a été provisionnée.

Il semble que la Ville de Genève touche une taxe carburant d'un montant de 1,3 million, qui représente la rétrocession à la Ville sur les droits d'entrée sur les carburants. A ce sujet, on rappelle au département que la taxe sur les carburants est destinée à l'entretien routier et pas au renouvellement des tuyaux.

Le département répond qu'il y a, dans les options du budget, 2,5 millions supplémentaires pour l'entretien des routes et 3,5 millions pour l'entretien du

réseau d'assainissement et il précise que ce sont deux éléments différents que l'on retrouve dans le budget du Service du génie civil.

Entretien des routes

Les questions qui sont ressorties des débats sont les suivantes:

– existe-t-il un plan pour l'entretien des routes?
– qu'en est-il de l'entretien des pistes cyclables?
– se situe-t-on bien dans le cadre de l'entretien et l'argent ne va-t-il pas être utilisé pour financer de nouvelles pistes cyclables?
– combien de mètres de route seront entretenus avec les 2,5 millions de francs?

Le département répond que le Service du génie civil a comme charge la responsabilité de l'entretien du domaine public et donc des routes et indique qu'il avait jusqu'à cette année à son budget un montant de 3 millions pour entretenir 220 kilomètres de route, ce qui ne permet pas grand-chose à part boucher les trous à la fin de l'hiver, mettre quelques emplâtres ou intervenir pour des urgences avérées. Il ajoute que le solde était financé par le plan financier d'investissement, ce qui signifie que chaque intervention d'entretien faisait l'objet d'une délibération du Conseil municipal. Il explique que, dans le cadre d'un projet d'aménagement, on touche toutes les couches (infrastructures et superstructures): quand on ouvre une route, on fait les canalisations, on reprend le profil de la route au niveau des encaissements et on termine par la couche de finition et la peinture des lignes.

Il déclare que l'on observe qu'un certain nombre de routes en mauvais état peuvent être améliorées seulement en faisant de l'entretien (profilage et rabotage, revêtement et peinture sans toucher à l'encaissement ou au réseau d'assainissement). Il explique qu'au sens de la loi sur l'administration des communes, qui limite à 100 000 francs les investissements financés par le budget de fonctionnement, c'est clairement une plus-value s'il y a un projet complet d'aménagement, mais qu'avec les ressources supplémentaires du budget de fonctionnement il sera possible de faire de l'entretien des routes sans apporter une plus-value à l'espace public et en respectant la loi. Il déclare qu'un programme est en train de se mettre en place en croisant l'obligation d'entretien et l'ordonnance contre le bruit afin de faire d'une pierre deux coups. Il indique que la pose de revêtement phonoabsorbant reste de l'entretien malgré l'amélioration de la qualité et ajoute que, lorsque la piste cyclable est liée à la route, cela n'aurait aucun sens de s'arrêter à la peinture qui délimite la piste cyclable. Il précise qu'il ne faut pas se leurrer, que les cyclistes sont aussi des usagers comme les autres et qu'ils ont droit à un réseau qualitativement bien entretenu. Il ajoute que la position du département est claire et que cela n'a pas de sens de parler uniquement du nombre de kilomètres de pistes cyclables supplémentaires, mais qu'il faut aussi travailler sur la qualité du réseau.

Il compare la situation avec le Service des bâtiments qui dispose de 30 millions pour l'entretien courant, alors que les rénovations lourdes sont soumises au Conseil municipal, tandis que pour les routes on n'arrive pas à faire de l'entretien avec le budget de fonctionnement et que même l'entretien courant doit être soumis au Conseil municipal. Il explique que l'on souhaite faire ce que la loi sur l'administration des communes permet par le biais du budget de fonctionnement et venir devant le Conseil municipal soumettre les projets qui apportent une vraie plus-value à l'espace public.

Au sujet du nombre de kilomètres que l'on pourra réaliser, il répond qu'il faut compter, pour la réfection, 100 à 120 francs le mètre carré. Il rappelle que ce montant supplémentaire (en recettes et en charges) ne figure pas encore dans les documents distribués et qu'il permettra de doubler la capacité d'intervention sur l'entretien des routes. Il explique que dans les années à venir ils ne demanderont pas de budget supplémentaire, mais qu'ils profiteront de cette somme qui va augmenter pour entretenir de mieux en mieux les routes. Il ajoute qu'ils ont déposé au printemps une demande de crédit pour mettre du revêtement phonoabsorbant là où les gens souffrent du bruit. Il rappelle qu'aujourd'hui 80 000 personnes logent le long de routes qui sont en dépassement des valeurs limites ou des valeurs d'alarme, et que c'est clairement pour eux une priorité. Il répond qu'il est donc difficile de donner un nombre de kilomètres et ajoute qu'ils ne peuvent que monter en puissance avec le dispositif qu'ils ont mis en place.

Intervention de la rapporteuse de la commission des travaux et des constructions

M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio, rapporteuse de la commission des travaux et des constructions, excuse l'absence de M. Christian Zaugg, président de ladite commission, et indique que la commission des travaux et des constructions a procédé à un «page par page» très détaillé qui a abordé la politique générale du département, les marchés publics et la sous-traitance, la politique des routes et la politique énergétique mise en place. Elle précise qu'elle a demandé à M^me^ Cabussat de mettre les rapports du Service de l'énergie sur le site internet du Conseil municipal et que bon nombre de questions auraient été évitées si les commissaires avaient lu les rapports. Elle ajoute qu'il en va de même pour le document Stratus, sur lequel le département est souvent interpellé. Elle signale que les questions sur les aspects constructifs de la politique du logement ont été l'occasion pour le magistrat de rappeler l'action urbanistique du département et l'action pour réaliser des plans localisés de quartier aujourd'hui en force.

Elle indique que la commission des travaux et des constructions a parlé de la volonté de construire via la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et des projets plus ponctuels que l'on retrouve par ailleurs dans le PFI. Elle ajoute que des questions ont été posées sur le projet d'agglomération, que

des projets structurants ont été rappelés, ce qui a permis de montrer l'articulation entre les différents interlocuteurs politiques.

Elle ajoute que la commission des travaux et des constructions a aussi parlé du plan lumière adopté par le Conseil municipal et qui est suivi par la mise en œuvre de projets concrets, comme celui du quai du Seujet. Elle indique qu'il y a eu plusieurs questions sur la maquette de la ville de Genève et les indicateurs socioéconomiques pour orienter les projets et les subventions. Elle souligne la volonté de la Ville de participer à l'éducation à l'architecture. Elle informe que les prises de position sont indiquées et elle précise que les abstentions ont été motivées plus comme une position de principe que comme une décision par rapport au budget du département. Elle relève que, contrairement à d'autres années, la politique de rénovation n'a pas fait l'objet de beaucoup de discussions.

Le président relève qu'il n'y a pas d'amendement.

Un commissaire demande si le plan lumière est figé et comment il est prévu d'intervenir dans les quartiers.

Le département répond que, sur 14 000 points lumineux, 4700 ont été identifiés pour la première phase de changement qui a été lancée et qu'il en reste 1500 à changer. Il précise que l'objectif est de doubler la luminosité et de faire une économie de 40% d'énergie et ajoute que, pour les cas particuliers, il existe un kit lumière à mettre en place. Il rappelle qu'il y a une baisse d'intensité lumineuse durant la nuit, parce que l'on ne peut pas vivre la nuit comme le jour, et ajoute que le plan lumière n'est pas figé. Il rappelle qu'il comprend trois volets avec des objectifs généraux, des principes directeurs et une charte évolutive, qui correspond aux directives qui sont régulièrement mises à jour.

Dossier de l'Alhambar

Les questions concernent:

– le relogement des gestionnaires;
– proposition d'utiliser un bar inexploitable;
– a-t-il été envisagé de reconsidérer le projet pour pallier les défauts?

Le département répond que ce dossier a fait l'objet de tergiversations pendant vingt ans et que l'on a passé un compromis, ce qui signifie que chacun y perd et y gagne. Il déclare qu'il s'en tient à ce compromis et que les travaux débuteront le 1er avril 2012 quoi qu'il advienne et ajoute que, s'il y a des rectifications à faire, ce sera ensuite une autre paire de manches. Il rappelle que le délabrement de ce lieu est scandaleux et indigne de la Ville et déclare qu'il entend faire en sorte que cela se fasse. Il ajoute que le gérant de l'Alhambar a pris part à ce compromis et qu'il s'en tiendra à la parole donnée. Il relève que des solutions lui ont été propo-

sées et que l'on est en train de lui chercher une solution. Il prie les commissaires de lui faire confiance pour que les travaux puissent débuter dans les temps et que le gérant de l'Alhambar puisse être relogé. Par ailleurs, M. Pagani répond que, le jour où on commencera les travaux, il se penchera à nouveau sur les plans pour voir s'il y a lieu de les modifier. Il ajoute que pour l'instant il est question de commencer ces travaux et qu'il ne cédera pas.

Au sujet de la planification au budget des nouveaux logements et de la maison de rencontre annoncés aux Grottes, le département répond que l'on est au-delà du budget 2012, que l'on a lancé un concours et qu'il est prévu de mettre le pavillon bleu qui donnera la structure associative derrière le bar La Cordelière. Il ajoute que, quand on aura les retours des soumissions, on déposera une proposition et qu'il y aura des charges de fonctionnement. 2015, un horizon raisonnable pour un projet qui est en train de démarrer. Il précise que, quand les projets impliquent des incidences budgétaires, les charges sont toujours indiquées dans les demandes de crédits.

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de budget 2012 du département des constructions et de l'aménagement.

Rapport de M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio.

La commission des travaux et des constructions s'est réunie le 21 septembre 2011 et le 5 octobre 2011, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour étudier le projet de budget 2012 du département des constructions et de l'aménagement. Que M. Jorge Gajardo Muñoz, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Préambule

La commission des travaux et des constructions a décidé de procéder à l'étude du budget par un examen page par page des deux documents qui le constituent, à savoir le Projet de budget 2012 et le Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2012.

En termes de méthode de travail, l'examen a porté plus particulièrement sur le chapitre «Constructions et aménagement» du Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2012, soit les pages II-105 à II-148, en parallèle avec les pages 63 à 69 du Projet de budget 2012 (PB 2102). Puis la commission a accordé son attention sur les sections du PB 2012 consacrées aux subventions et aux investissements-amortissements.

Séance du 21 septembre 2011

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, ainsi que de M^me^ Isabelle Charollais et M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs du département des constructions et de l'aménagement

PB 2012, Services compétents, page 12

Concernant les services compétents, M. Macherel rappelle que ces derniers ont des missions transversales qui concernent divers services de l'administration municipale. Par exemple, le Service de l'énergie, qui compte une trentaine de collaborateurs, répartit son budget de 22 millions de francs dans les centres de coûts de la plupart des services bénéficiaires de la Ville. Il est compétent pour procéder à des imputations comptables à l'intérieur d'autres services municipaux.

Le Service de l'énergie gère un parc de 450 chaufferies et assure la surveillance des coûts au moyen d'une application informatique commune avec les Services industriels de Genève (SIG).

Rapport à l'appui du PB 2012, page II-109
Objectif «Poursuivre l'unification et la réorganisation des procédures d'attribution des mandats d'études et des marchés publics de construction par l'application de critères homogènes»

Un commissaire souhaite faire le point sur les missions et les objectifs relatifs aux procédures d'attribution des mandats et des marchés publics. M. Macherel explique que ces tâches sont prises en charge par l'actuelle responsable du contrôle interne, M[me] Pascale Mazzariol. Elle accomplit une tâche considérable, avec un objectif qui se poursuit dans le temps, consistant à réviser les protocoles, les procédures, les contrats et les documents légaux dans le domaine de l'attribution des mandats et des marchés publics. S'agissant des objectifs et des missions, M. Macherel relève que le canevas de rédaction du rapport du Conseil administratif à l'appui du PB 2012 requiert des directions départementales qu'elles définissent des objectifs opérationnels mesurables au cours d'une année budgétaire. A son avis, cette méthode ne rend pas bien compte des objectifs stratégiques qui devraient davantage attirer l'attention des commissaires dans leurs délibérations politiques. Ce à quoi M. Pagani acquiesce. Il est d'avis qu'il faudrait davantage mettre en évidence les priorités telles la construction de logements, la mise en œuvre de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) ou l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers, en mettant en place des méthodes de mesure permettant d'en apprécier le développement.

PB 2012, cellule 2001000, groupe 301, page 63

Un commissaire observe une augmentation du budget des salaires du département, bien que celui-ci n'ouvre pas de nouveaux postes. M. Pagani confirme que son département ne requiert pas de nouveaux engagements. Il relève que le Conseil municipal a permis la création de nouveaux postes au cours des deux dernières années. Les effectifs actuels permettent de gérer correctement les investissements de la Ville, qui devraient se monter à plus de 100 millions de francs en 2012. M. Macherel explique, quant à lui, que l'augmentation du groupe 301 de la direction du département est due essentiellement au fait que la Direction des ressources humaines de la Ville compte désormais différemment les postes. Cela permet aux services de prendre en compte le disponible budgétaire lorsqu'un collaborateur baisse son taux d'activité. Par exemple, si cinq personnes travaillent à 80%, elles occupent en réalité quatre postes. Avec cette nouvelle méthode, il est possible de comptabiliser un poste entier avec la somme des 20% rendus dispo-

nibles par le taux d'activité des cinq collaborateurs mentionnés. Ce qui permet de mieux adapter l'activité des services aux besoins et aux priorités. Le tableau portant sur le «Personnel occupé par l'administration municipale» du PB 2012, page 214, montre que le disponible budgétaire du département des constructions et de l'aménagement est de 2,5 postes, soit 1,5% des effectifs réels du département.

Rapport à l'appui du PB 2012, page II-109
Objectif «Poursuivre l'unification et la réorganisation des procédures d'attribution des mandats d'études et des marchés publics de construction par l'application de critères homogènes»

Une commissaire souhaiterait faire le point sur le respect des conventions collectives de travail et sur la problématique de la sous-traitance dans les chantiers. M^me^ Charollais répond que ces questions sont à l'ordre du jour de plusieurs groupes de travail regroupant la Ville, l'Etat, les syndicats et les associations professionnelles, notamment la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB). Un groupe piloté par le département municipal des finances et du logement est notamment compétent sur ce point. Le département des constructions et de l'aménagement y est représenté par la direction et la personne responsable des soumissions. Elle-même travaille avec la FMB en vue d'optimiser les procédures de contrôle, notamment dans les chantiers. La question de la sous-traitance est aussi systématiquement mentionnée dans les processus d'attribution des marchés publics, puis vérifiée au moment des adjudications. M^me^ Charollais signale cependant que la Ville n'est pas en mesure de procéder elle-même aux contrôles dans les chantiers. En cas de soupçon, on s'adresse donc aux syndicats, qui peuvent exercer leurs compétences paritaires et contraindre les entreprises à se mettre en règle. Pour M. Pagani, les entreprises du secteur bâtiment sont relativement bien contrôlées, mais tel n'est pas le cas d'autres entreprises non conventionnées avec lesquelles la Ville travaille également. Il mentionne un incident qui s'est produit sur un chantier de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et avertit que, si un cas semblable devait se reproduire, il faudrait arrêter le chantier pour sanctionner l'entreprise coupable. Il signale que le Conseil administratif s'est donné jusqu'à la fin de l'année 2011 pour régler la question de la sous-traitance. Un autre commissaire suggère de s'intéresser à la méthode des guérites installées par certains entrepreneurs à l'entrée des chantiers. Revenant sur un propos précédent, il estime que ce ne sont pas les syndicats qui sont le mieux habilités à faire respecter la loi. En cas de soupçon, il faudrait plutôt avertir la police, seule compétente pour procéder à des contrôles d'identité. Ce serait aussi une manière d'impliquer davantage l'Etat. M. Pagani rappelle qu'il avait imposé un système de badge sur un chantier de Palexpo. Malheureusement, ce système a été supprimé à son corps défendant.

Rapport à l'appui du PB 2012, page II-115, Urbanisme
Objectif «Accompagner la politique de création de logements de la Ville de Genève par le montage de projets»

Une commissaire s'inquiète de la faculté de la Ville à faire respecter les quotas de logements sociaux dans les plans localisés de quartier en force (PLQ), là où celle-ci n'est pas propriétaire, et se demande quels sont les moyens d'action de la Ville de Genève pour faire démarrer des projets dans des PLQ en force, mais où aucun projet ne semble émerger. M. Pagani dit ne pas connaître de cas de promoteurs qui ne se conforment pas aux PLQ. Par ailleurs, il évoque le PLQ des chemins Doctoresse-Champendal et de la Florence, où il s'est battu personnellement pendant deux ans pour obtenir 43% de logements sociaux dans le contexte de la loi sur les logements d'utilité publique (LUP), qui n'en exige que 30%. M[me] Charollais répond que le Service d'urbanisme a fait le tour des PLQ en force où la Ville n'est pas partie prenante et dont les travaux ne démarrent pas. Le service a adressé des courriers aux promoteurs pour engager les procédures permettant aux chantiers de commencer. M. Pagani signale, par ailleurs, que la Ville vérifie que toute autorisation de construire soit conforme au PLQ en vigueur.

Rapport à l'appui du PB 2012, page II-115, Urbanisme
Objectif «Mettre en œuvre la digitalisation de la maquette»

Répondant à cette même commissaire qui s'interroge comme chaque année sur la possibilité de voir enfin la maquette de la ville de Genève exposée de manière permanente, répondant en cela à une demande du Conseil municipal, M[me] Charollais informe que celle-ci sera bientôt partiellement visible au Forum Faubourg, même s'il s'agit d'une durée limitée dans le temps.

Rapport à l'appui du PB 2012, page II-115, Urbanisme
Priorités et perspectives, «Contribuer à l'élaboration du Projet d'agglomération 2»

Un commissaire se réjouit du fait que la Ville envisage de s'impliquer dans le Projet d'agglomération 2, ce d'autant qu'elle a été passablement absente du volet précédent. M. Pagani rappelle qu'il a tenu à impliquer la Ville dès son entrée en fonction. Il mentionne les passerelles de Sécheron et du pont du Mont-Blanc, ainsi que la voie verte, un projet important du projet d'agglomération, qui est une idée de la Ville. Il est heureux d'avoir convaincu le Conseil administratif de prendre langue avec les acteurs vaudois et français du projet d'agglomération. Il confirme qu'il n'est pas imaginable d'élaborer un projet d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) au centre-ville.

Rapport à l'appui du PB 2012, page II-121, Architecture
Priorités et perspectives, «Il est à noter que les études des grands équipements que sont la Nouvelle Comédie de Genève et le Musée d'art et d'histoire se poursuivront, tandis que le chantier de l'Alhambra s'ouvrira (...).»

Un commissaire s'étonne qu'on annonce la poursuite des études sur le Musée d'art et d'histoire, alors que le magistrat en charge du département de la culture et du sport a annoncé le dépôt d'une demande de crédit de réalisation pour cet automne. M. Pagani confirme qu'il s'agit bien d'une demande pour des études complémentaires qui sera déposée cet automne. Cela donnera l'occasion au Conseil municipal de se repositionner sur ce dossier. Une demande pour un crédit de réalisation d'un montant de 127 millions devrait ensuite être déposée durant l'année 2012. Ce même commissaire souligne qu'il a rarement vu un dossier entouré d'une telle opacité. M[me] Charollais répond que, pourtant, un appel d'offres public, suivi d'une procédure sélective, en avait marqué le départ, il y a une dizaine d'années. Le délai de 2012 pour le crédit de réalisation dépend de la poursuite des études. Actuellement, elles sont suspendues, car il n'y a plus d'argent pour les financer. Elle espère que le Conseil municipal en saura gré à l'administration.

Ce même commissaire s'étonne que le démarrage du chantier de l'Alhambra ne soit programmé que pour avril 2012. M. Pagani confirme que le chantier débutera plus d'un an après l'approbation du crédit par le Conseil municipal. Il a d'abord fallu attendre les rentrées de soumissions, puis remplacer le mandataire du projet tout en continuant à chercher une solution de repli pour l'Alhambar. Aux dernières nouvelles, une solution se profile dans le quartier de la Vieille-Ville. M. Pagani confirme que le gérant de l'établissement collabore à la recherche de solutions.

Rapport à l'appui du PB 2012, page II-120, Architecture
Missions et prestations, «2.21 Logement-habitat»

Une commissaire souhaiterait savoir ce qu'il en est du vœu exprimé par le magistrat en charge du département de professionnaliser la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). Pour M. Pagani, la fondation est l'un des moteurs de la construction de logements à Genève. A l'heure où la Ville veut reprendre sa tradition de constructeur, il estime que la FVGLS devrait engager des architectes et des professionnels de ce secteur pour jouer pleinement son rôle, même si la Ville reste propriétaire des terrains et fournit les fonds nécessaires. Actuellement, une convention lie la FVGLS et la Ville qui fournit à la fondation un soutien technique par l'intermédiaire du département.

Rapport à l'appui du PB 2012, page II-121, Architecture
Priorités et perspectives, «Cela se traduira principalement par (...) et un Ecopôle.»

Une commissaire note que l'Ecopôle est annoncé pour 2012. Mme Charollais confirme qu'une demande de crédit d'étude va être déposée pour réaffecter la zone industrielle de Châtelaine à une pépinière d'entreprises, en doublant sa capacité d'accueil. A ce propos, elle a déjà présenté à la commission de l'aménagement et de l'environnement une image directrice qui intègre le projet dans le développement futur du quartier. A une question de cette même commissaire, elle confirme que l'Ecopôle est tout à fait compatible avec la zone industrielle.

Rapport à l'appui du PB 2012, page II-121, Architecture
Objectif «Contribuer à l'augmentation du nombre de logements économiques mis sur le marché genevois, par le biais de concours de projets d'architecture (...).»

Cette même commissaire demande si la Ville pourrait, dans le cadre de sa volonté de lancer des projets pour des logements économiques, inciter à innover en dehors du cadre strict de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL). Mme Charollais répond que la Ville est soumise à la LGL, comme n'importe quel promoteur. Cela étant, dans le cadre du dossier de l'écoquartier de la Jonction, la Ville et l'Etat discutent d'une interprétation assouplie de la LGL au sujet de la comptabilisation des surfaces des locaux, y compris dans les coopératives. A cet égard, l'Etat a montré de clairs signes d'ouverture.

Rapport à l'appui du PB 2012, page II-121, Architecture
Priorités et perspectives, «Cela se traduira principalement par (...) le dépôt de six propositions de crédits de réalisation pour trois immeubles de logements (...).»

En réponse à un commissaire, M. Pagani précise que les trois nouveaux immeubles de logements projetés pour 2012 sont situés rue des Grottes 21 et 8 et rue de l'Industrie 9.

Rapport à l'appui du PB 2012, pages II-132 et II-133
et PB 2012, pages 66-67

Un commissaire se demande pourquoi les crédits pour rénover les chaufferies sont présentés par tranches de 2-3 millions au lieu d'une seule grande proposition du Conseil administratif qui permettrait aux élus de disposer d'une image plus claire des besoins en la matière. Dans le projet de budget, il relève que les revenus escomptés dans le cadre de la politique énergétique s'élèvent à 1,8 million, ce qui lui paraît peu en regard de ce que la municipalité investit. Il demande s'il s'agit de subventions ou de remboursements que reçoit la Ville au titre d'encouragement de sa politique énergétique.

Au sujet des projets de rénovation des chaufferies, M. Macherel répond que, si les rénovations du parc de chaufferies passe par des propositions plutôt que par une ligne dans le budget de fonctionnement, c'est pour des raisons légales. En effet, la stratégie de la Ville ne se limite pas au remplacement des chaudières. Elle vise aussi à opérer une évolution modale et à générer de la plus-value. Dans ce cas de figure, la loi sur l'administration des communes exige une délibération du Conseil municipal. Les demandes de crédit ainsi présentées permettent aux élus de débattre de la stratégie de rénovation. S'agissant des montants des propositions, M. Macherel explique qu'un crédit de 2-3 millions de francs permet de rénover une dizaine de chaufferies par an. D'autres chaudières sont aussi remplacées dans le cadre des rénovations d'immeubles. Avec un parc municipal de plus de 400 chaufferies dont la durée de vie moyenne est de vingt ans, on essaie de rénover une vingtaine d'installations par an et de les intégrer dans un tournus d'une vingtaine d'années.

Répondant à la question sur les revenus, M. Macherel souligne qu'ils proviennent de remboursements de la taxe CO_2, obtenus grâce aux économies d'énergie, et du produit de la production photovoltaïque. M^me^ Cerda, cheffe du Service de l'énergie, expliquera ultérieurement le mécanisme de réaffectation de ces montants dans un fonds «énergie et climat» issu de l'actuel Fonds photovoltaïque.

Ce même commissaire trouve injuste que des montants échappent au contrôle du Conseil municipal. Il rappelle que ce dernier vote des demandes de crédits énergétiques assorties de promesses de remboursements. A son avis, cet argent ne doit pas être réaffecté, mais présenté au Conseil municipal.

M. Macherel explique que, jusqu'à présent, cet argent tombe dans la caisse globale de la Ville. La création du fonds «énergie et climat» a précisément pour but de réaffecter ces sommes dans la politique énergétique.

Ce commissaire trouve pourtant que l'utilisation des revenus générés par le Service de l'énergie est opaque. M. Macherel réplique que ces montants sont gérés comme un compte de bilan, dont le rapport est consultable. De plus, la direction départementale tient à ce que le Service de l'énergie demande au Conseil municipal l'autorisation de dépenser ces recettes dans le cadre de crédits d'investissements. Il pourra donc délibérer sur la réaffectation de cet argent.

Ce même commissaire recommande alors de mieux mettre en évidence les résultats des économies d'énergie et les produits des remboursements d'investissements en matière d'énergie. M. Macherel se propose de diffuser parmi les membres de la commission le rapport d'activité du Service de l'énergie.

M. Pagani reconnaît qu'il aurait fallu faire un bilan du Fonds photovoltaïque afin de mieux préparer la transition vers le Fonds énergie et climat, auquel il est

favorable. Il assure que le Conseil municipal aura la possibilité de délibérer sur l'affectation de ce fonds.

Ce commissaire insiste pour regretter qu'actuellement les remboursements reçus dans le cadre de la politique énergétique ne figurent pas dans les comptes. M. Macherel en convient. Cet argent tombe dans la caisse globale, ce qui ne favorise guère sa visibilité. On le verra mieux dès lors qu'on créera un fonds spécifique pour l'y recevoir.

Un autre commissaire souhaiterait savoir si l'on réaffecte l'argent des économies réalisées. M. Macherel répond que les économies ne sont pas réaffectées. Il précise qu'elles sont visibles dans le compte 312, «Eau, énergie, combustible». Il tient à préciser qu'une économie peut être réelle, mais que la dépense augmente en raison, par exemple, d'une hausse du prix du mazout.

Une troisième commissaire demande si l'on peut chiffrer les montants des remboursements de la taxe CO_2 et de la production photovoltaïque. M. Macherel répond que la taxe CO_2 est liée au prix du combustible fossile. Les installations photovoltaïques génèrent actuellement une recette de 300 000 francs par année. Le Service de l'énergie ambitionne de monter en puissance en explorant d'autres énergies alternatives. Un programme de compensation de l'électricité consommée par les pompes à chaleur est également en préparation.

M. Macherel se propose de fournir à la commission différents documents relatifs à la politique énergétique menée par la Ville de Genève et tous produits par le Service de l'énergie. A savoir: «Ensemble pour une ville 100% renouvelable en 2050 – Rapport d'activité 2010», «Projet de budget 2012 Achat des énergies Groupe 31 Rubrique 312», «100% renouvelable en 2050 – Elaboration d'une stratégie visant à réduire les risques de dépendance structurelle envers les agents énergétiques fossiles pour les besoins en chauffage des bâtiments de la Ville de Genève», septembre 2006 et «Electricité: consommer moins ET produire mieux – Elaboration d'une stratégie visant à faire des économies massives d'électricité et à pérenniser un approvisionnement électrique 100% renouvelable pour la Ville de Genève», juillet 2011. L'ensemble de ces documents est parvenu aux commissaires et il a été demandé par l'auteure de ce rapport de les mettre sur le site du Conseil municipal comme documents de référence afin qu'ils soient consultables par les conseillères et conseillers municipaux.

Rapport à l'appui du PB 2012, page II-132, Energie
Missions et prestations, «2.22 Plan lumière»

En réponse à un commissaire qui souhaite faire le point sur le plan lumière, M. Pagani répond que le plan est achevé sur la moitié, voire les deux tiers des 4500 points lumineux à adapter. La facture des SIG a baissé de 60%. Le pourtour de la rade est terminé.

Toujours au sujet du plan lumière, une commissaire souhaiterait savoir quand le projet portant sur le quai du Seujet et adopté par le Conseil municipal sera mis en œuvre et quels sont les autres projets éventuels. Mme Charollais fournira une réponse écrite. Celle-ci a été apportée par M. Macherel dans son courrier du 29 septembre 2011 adressé à M. Christian Zaugg, président de la commission des travaux et des constructions, et au Secrétariat du Conseil municipal. Elle est libellée comme suit: «Concernant le projet pilote du quai du Seujet, les travaux sont prévus d'être réalisés en octobre et novembre 2011. Quant au projet pilote du Bourg-de-Four, il est en cours de finalisation. Une proposition de crédit de réalisation et une requête en autorisation de construire seront déposées en décembre 2011. S'agissant du projet pilote de la place de Neuve, le cahier des charges est en cours d'établissement. L'étude a été reportée en 2012, car les forces de travail internes ont été affectées à d'autres priorités.»

PB 2012, cellule 2403000, groupe 312, page 66

Un commissaire constate que le budget «Eau, énergie, combustible» est en augmentation et il se demande comment expliquer cette hausse dans un contexte d'économie des ressources. M. Macherel explique que la baisse de la consommation peut s'accompagner d'une hausse des prix. Ainsi, la taxe annuelle d'épuration subira une hausse en 2012. Quant au prix du mazout qui subit des variations en cours d'année, il est estimé selon le cours du brut au moment de l'établissement du budget.

Rapport à l'appui du PB 2012, page II-139, Aménagement urbain et mobilité «La mise en service du tram TCOB (...) sera en 2012 l'occasion d'engager des études d'aménagement et d'amélioration de l'accessibilité aux transports publics (...).»

Un commissaire se montre étonné qu'on attende la fin du chantier du tramway Cornavin-Onex-Bernex pour lancer les études d'aménagement des rues du Rhône et du Commerce, de la place de la Synagogue et du quai des Bergues. Il regrette, par ailleurs, que la place Neuve n'ait pas été incluse dans les lieux à réaménager. M. Macherel signale que la Ville est déjà très avancée sur certains de ces projets. Elle dépend de la Direction générale de la mobilité (DGM), qui a estimé qu'il était prématuré d'engager des aménagements avant de pouvoir observer l'impact du tramway et du régime de circulation qui lui est lié.

Rapport à l'appui du PB 2012, page II-139, Aménagement urbain et mobilité Objectif

Un commissaire regrette que l'extension des zones piétonnes, la densification du réseau cyclable, les stationnements pour vélos et les couverts à vélos ne

figurent pas dans l'encadré des objectifs. Il se demande comment il sera alors possible de juger de leur état d'avancement. M. Pagani tient à souligner que ces objectifs, ainsi que la voie verte, sont bien des priorités de cette législature, et M. Macherel, que l'exercice du budget consiste à piocher une sélection d'objectifs à court terme dans les missions et prestations et à la mettre en évidence dans la page d'à côté. Ne pas reprendre les mêmes objectifs d'année en année fait partie des contraintes. Il plaide pour chercher des indicateurs non pas pour des objectifs opérationnels, mais pour mesurer l'avancement des priorités politiques et stratégiques.

Rapport à l'appui du PB 2012, page II-138, Aménagement urbain et mobilité «4.44 Développement des systèmes d'information et des outils de gestion»

Une commissaire demande ce qu'il en est de Mémocité, un outil précieux contenant de nombreuses données et des cartes sur la population de Genève, le logement, etc. M[me] Charollais fournira une réponse écrite. Celle-ci a été apportée par M. Macherel dans son courrier du 29 septembre 2011 adressé à M. Christian Zaugg, président de la commission des travaux et des constructions, et au Secrétariat du Conseil municipal. Elle est libellée comme suit: «Mémocité a été développé entre 1998 et 2005. Il représente un observatoire du territoire de la Ville de Genève à caractère purement statistique. Il s'est rapidement avéré pertinent à l'époque, compte tenu du manque de données disponibles pour la Ville de Genève nécessaires à ses diverses planifications (infrastructures, écoles, etc.) Depuis l'essor des données mises à disposition depuis lors, notamment par l'OCSTAT, il s'est avéré peu adapté car entrant en concurrence avec ces données disponibles par ailleurs. Il était également d'un maniement complexe et lourd ne répondant par ailleurs pas aux missions du Service d'urbanisme. Les données de Mémocité sont uniquement disponibles sous forme papier auprès du Service d'urbanisme. Ce dernier est en train de mettre au point un monitoring du plan directeur communal qui, axé sur les priorités et objectifs de la Ville, sera un instrument dynamique, pertinent et accessible à la population et aux élus.»

PB 2012, cellule 2601000, groupe 301, page 67

Un commissaire s'étonne de la sérieuse différence à la hausse du compte des salaires entre les comptes 2010 et les montants budgétisés pour 2012. M. Macherel rappelle qu'un architecte aménagiste et un ingénieur en transport ont été engagés récemment. Une commissaire qui compare le même montant avec les comptes 2009 relève que le traitement des salaires au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité aura évolué de plus de 900 000 francs. M. Macherel fournira une réponse écrite. Celle-ci a été apportée par ses soins dans son courrier du 29 septembre 2011 adressé à M. Christian Zaugg, prési-

dent de la commission des travaux et des constructions, et au Secrétariat du Conseil municipal. Elle est libellée comme suit: «La différence observée entre les comptes 2009 et le projet de budget 2012 s'explique d'une part par une diminution des charges consécutives à plusieurs vacances de postes en 2009, notamment un poste d'architecte vacant quatre mois; un poste d'adjoint de direction vacant six mois; deux postes d'ingénieurs en transports vacants deux mois; un poste d'assistante administrative vacant huit mois; diminution du taux d'activité d'une secrétaire. D'autre part, par une augmentation de la charge budgétaire depuis 2009, principalement: un demi-poste d'ingénieur a été attribué au service à la fin de 2009; un demi-poste de secrétaire a été créé dans le courant 2010 sur le disponible budgétaire; un poste supplémentaire d'ingénieur en transport a été accordé en 2011; un poste supplémentaire d'architecte aménagiste a été accordé en 2011.»

Rapport à l'appui du PB 2012, pages II-144 et II-145, Génie civil

Un commissaire demande une explication sur un accord conclu entre la Ville et l'Etat au sujet de l'entretien des routes. M. Pagani signale d'abord que le Conseil administratif propose d'injecter 8,8 millions supplémentaires pour l'entretien du patrimoine bâti, du réseau d'assainissement et les routes. S'agissant de l'accord avec l'Etat, il rappelle que l'Etat avait cessé de rétrocéder à la Ville une partie de la taxe sur les carburants dévolue à l'entretien routier. Finalement, le Canton a accepté un accord, à condition que la Ville abandonne sa créance. Ainsi, le Canton verserait à la Ville 2 millions de francs en 2012, 4 millions en 2013, 6 millions en 2014, 8 millions en 2015. Ce dernier montant serait reconduit chaque année par la suite. M. Pagani estime que ces sommes seraient bienvenues pour permettre de financer la pose de revêtements phonoabsorbants là où c'est possible. Il précise encore que l'entretien des pistes cyclables est bien compris dans le réseau des routes. Cet accord doit auparavant être approuvé par le Conseil municipal. La première tranche de versements est d'ores et déjà inscrite dans le projet de budget cantonal. Pour le projet de budget municipal, le premier montant figurera dans les correctifs préalables au vote.

Un commissaire demande si les sommes rétrocédées doivent servir uniquement à la mise en œuvre de l'OPBruit. M. Macherel souligne que le Service du génie civil a été instruit pour répartir ces fonds sur l'ensemble des 220 km de routes traversant la ville et les utiliser en fonction de l'état de dégradation. L'OPBruit est l'un des critères qui doivent être pris en compte en analysant la situation des tronçons routiers.

Un troisième commissaire demande comment sera amortie, dans le budget, la somme totale due par l'Etat. M. Macherel posera la question à la direction des services financiers. La réponse a été apportée par ses soins dans son cour-

rier du 29 septembre 2011 adressé à M. Christian Zaugg, président de la commission des travaux et des constructions, et au Secrétariat du Conseil municipal. Elle est libellée comme suit: «Les conséquences de l'accord intervenu avec l'Etat de Genève seront intégrées dans le cadre des prochains arbitrages. Ainsi, pour 2012, un montant supplémentaire de 2 millions de francs sera inscrit dans les comptes du département, d'une part en recettes et, d'autre part, en charges affectées à l'entretien des routes. S'agissant de la créance à l'égard de l'Etat, la direction du département des finances et du logement nous communique ce qui suit:

«Depuis 2002, la Ville de Genève comptabilise en revenus l'intégralité de la subvention due selon l'article 20 de la loi sur les routes (d'un montant moyen de 15 millions de francs). Comme seule la part à la rétrocession fédérale des droits d'entrée sur le carburant est reconnue et effectivement versée par l'Etat, le solde est provisionné. Les soldes dus par l'Etat concernant les frais de routes, selon la Ville de Genève, sont comptabilisés dans le compte courant Etat de Genève, divers, compte de bilan 111002. Au 31 décembre 2010, ce compte présentait un solde de 135 539 678,15 francs. La partie litigieuse provisionnée dans les comptes de la Ville l'est dans le compte de bilan 240130 «provision Etat Artères litiges», compte présentant un solde de 134 767 424,15 francs. L'abandon de cette créance se fera par la dissolution de la provision venant compenser les créances ouvertes. Si cet accord était intervenu au 31 décembre 2010, le compte de bilan 111002 aurait ainsi été réduit de 134 767 424,15 francs pour atteindre 772 254 francs, correspondant à la part 2010 encore non versée de la rétrocession fédérale susmentionnée.»

Rapport à l'appui du PB 2012, page II-145, Génie civil
Priorités et perspectives, «La pose systématique d'enrobés bitumineux de type phonoabsorbant»

Un commissaire est interpellé par l'objectif affirmé de poser «systématiquement» de l'enrobé phonoabsorbant sur les chaussées. Il est pourtant notoire que les revêtements de ce type ne sont pas efficaces en dessous de 30 km/h. M. Pagani confirme son intention d'en mettre partout où c'est possible. Il est d'avis que l'enrobé phonoabsorbant est aussi efficace à moins de 30 km/h.

PB 2012, cellule 2602000, groupe 301, page 68

Un commissaire relève une hausse sévère des traitements du personnel rattaché au Service du génie civil, entre les comptes 2010 et le budget 2012. M. Macherel rappelle qu'il est très difficile d'engager du personnel dans le secteur du génie civil. Les comptes 2010 en sont le reflet, alors que le budget 2012 est calculé en fonction des besoins du service.

PB 2012, cellule 2001000, groupe 365, Institutions privées, page 131

Une commissaire observe que la subvention à la revue *Faces* a été supprimée. M^me^ Charollais explique que la revue a de la peine à paraître. Ainsi, un seul numéro a été publié en une année. Il est en outre difficile d'obtenir des informations sur l'organisation de sa rédaction. La direction départementale n'exclut pas de soutenir à nouveau la revue à titre ponctuel, mais, de leur côté, les éditeurs doivent présenter un programme de parution.

PB 2012, cellule 2001000, groupe 365, Institutions privées, page 131

Un commissaire s'étonne de l'augmentation de la dotation pour la promotion d'expositions et les publications architecturales. M^me^ Charollais précise qu'il ne s'agit pas d'une association, mais d'une ligne destinée au soutien, par la Ville, de certaines expositions, événements et manifestations dignes d'intérêt dans le domaine architectural, telle la Distinction romande d'architecture. L'augmentation se justifie, car les demandes excèdent très largement la capacité de la Ville à les soutenir.

PB 2012, cellule 2001000, groupe 365, Institutions privées, page 131

En réponse à un commissaire qui demande s'il serait possible de soutenir davantage la Maison de l'architecture, M^me^ Charollais souligne que celle-ci est au bénéfice d'une convention triennale depuis 2011. Depuis lors, elle reçoit 18 000 francs par an. La contribution de la Ville est déjà assez correcte et d'autres instances pourraient également la soutenir. A une autre commissaire, elle précise que l'association est bien à la recherche d'un lieu plus multifonctionnel que le Palais de l'Athénée, où elle convoque la plupart de ses conférences.

PB 2012, cellule 2001000, groupe 365, Institutions privées, page 132

Un commissaire souhaite des informations sur l'Association pour la promotion de l'art sacré (APAS). M. Macherel répond que cette subvention est supervisée par l'unité conservation du patrimoine architectural. L'APAS est une entité qui édite des publications sur l'architecture des lieux de culte.

PB 2012, cellule 2601000, groupe 364, Sociétés d'économie mixte, page 132

Un commissaire souhaite faire un point de situation sur les lignes de bus soutenues par la Ville. M. Pagani répond qu'il a été décidé de mettre en service des autobus à induction pour la ligne de la Jonction. Le même système pourrait s'appliquer à la ligne de la Vieille-Ville. L'investissement, sans compter les frais

d'exploitation, avoisinera le million de francs. M. Macherel n'est pas persuadé que cette solution se concrétisera en 2012.

Séance du 5 octobre 2011

Les réponses attendues du département des constructions et de l'aménagement ont été reçues et les différents groupes donnent leur position sur le projet de budget 2012 du département des constructions et de l'aménagement.

Le groupe des Verts accepte ce projet de budget du département des constructions et de l'aménagement. Tout en relevant que ce n'est pas la Ville de Genève qui pourra résoudre seule la crise du logement, il se demande encore où se développeront les trois projets de logements mentionnés en page II-121, puisqu'il s'agit de mettre un accent particulier sur le logement. Il rappelle que les espaces publics constituent l'une de leurs priorités.

Le groupe socialiste accepte également ce projet de budget du département des constructions et de l'aménagement. Il soutiendra les projets de construction de logements tels ceux présentés par la Ville de Genève ou la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, tout en relevant que des projets soutenus par la collectivité pourraient se développer dans le territoire de l'agglomération. Le groupe socialiste rappelle en effet que, s'il est pour construire, il n'est pas pour une surdensification de la Ville et que l'effort en matière de construction de logements doit porter sur l'ensemble du territoire. Un accent volontariste doit être mis sur une politique des espaces publics. Enfin, la politique de rénovation du patrimoine bâti ordinaire et moderne doit se poursuivre.

Le groupe libéral-radical sera attentif à la mise en œuvre du plan lumière, tout comme au suivi de la méthode Stratus. Il salue l'accord entre la Ville et l'Etat sur l'entretien des routes. Il rappelle qu'une densité importante diminue les problèmes de mobilité. Il faut approcher les logements et les emplois. La décision par rapport au budget du département est réservée à celle du groupe et aux travaux de la commission des finances. Le groupe libéral-radical s'abstient.

Le représentant démocrate-chrétien souligne qu'il remplace et que son groupe est opposé au projet de budget dans son ensemble. Concernant le projet de budget du département des constructions et de l'aménagement, il va s'abstenir.

Le groupe de l'Union démocratique du centre va, quant à lui, s'abstenir et se donner le temps de la vérification.

Le groupe Ensemble à gauche relève que l'accord Ville-Etat sur les routes est un coup de tonnerre et une victoire de la Ville qu'il faut saluer. Il rappelle la priorité pour le logement et qu'il ne lésinera pas sur les hauteurs d'étages, qu'il faut

comprendre comme une densification pour autant qu'elle ne dérange pas le voisinage et que les gabarits visés portent sur les constructions nouvelles, comme aux Eaux-Vives. Le groupe Ensemble à gauche accepte le projet de budget.

Le groupe du Mouvement citoyens genevois s'abstient sur le projet de budget et relève qu'il y a des rénovations inutiles et qu'il vaudrait mieux démolir pour reconstruire.

Mis au vote, le projet de budget 2012 du département des constructions et de l'aménagement est accepté par 7 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve) et 8 abstentions (2 UDC, 2 MCG, 1 DC, 3 LR).

10.6 **Département de la culture et du sport**

10.6.1 *Audition du Service des sports*

Le président accueille M. Sami Kanaan, accompagné de ses collaborateurs ainsi que de M. Jean-Charles Rielle, président de la commission des sports, et de M. Christian Zaugg, rapporteur de ladite commission, et lui cède la parole.

M. Kanaan introduit le sujet en présentant son équipe et déclare que le budget du Service des sports n'a pas subi d'importantes évolutions par rapport à celui de 2011. Tout en signalant que l'on aura l'occasion de reparler du hockey par la suite, il indique que le poste d'adjoint de direction demandé est lié à l'arrivée du Service des sports dans son département, car il n'a pas reçu de ressources d'état-major. Il ajoute que la structure de son département s'articule autour de quatre domaines (art et culture, musées, bibliothèques et sport) et qu'un adjoint est chargé du relais entre la direction et les services pour chacun d'eux.

Le président ouvre le tour des questions.

Questions des commissaires

Les questions concernent:

– La place des sports dans ce département et le fait qu'au budget 2011 il y a une subdivision intellectuelle et une réflexion sur la gestion des biens immobiliers, qui disparaît au projet de budget 2012 alors que les montants ne changent pas.
– Les montants du Service des sports qui n'ont pas changé alors que ce pan a été transféré chez M[me] Koelliker qui n'en fait pas partie. Les montants auraient dû changer!
– La participation du Canton à la subvention du forum Gesport de 200 000 francs et pourquoi il y a moins de revenus par rapport aux comptes 2010.
– La location par le Genève-Servette Hockey Club (GSHC) de la patinoire a un coût: le manque à gagner peut-il être comparé à une subvention indirecte? Pourquoi la Ville a-t-elle accepté de ne pas encaisser ce loyer pendant deux ans? Y a-t-il d'autres élans de générosité comparables et cela apparaît-il dans les comptes?
– La distinction entre les sports et les sports de rue, et sur quels critères, et en quoi cette division simplifie la gestion de la Ville.
– L'offre sportive pour les jeunes et les gens libres en journée et si c'est en lien avec la ligne 318 qui augmente considérablement. L'étendue des horaires des infrastructures.
– L'accord financier qui a été signé avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport à propos des classes sport-études.

Réponses du département

Le département reconnaît que, dans les pages analytiques, la disposition des sports pourrait être modifiée. Il considère que le sport prend pleinement sa place ici et que le principe de rattacher le sport au département de la culture repose sur plusieurs points communs: le sport et la culture sont les deux domaines d'autonomie communale et ce sont des prestations publiques auxquelles le public n'est pas obligé de recourir et pour lesquelles il a le choix, contrairement aux crèches, à la sécurité ou au social. Il précise que, dans ces deux domaines, il est nécessaire de conquérir et de fidéliser les publics et qu'il y a plein de synergies d'outils. Il cite l'exemple du Muséum d'histoire naturelle et du Service des sports qui sont déjà en rapport autour du thème de la glace. Il ajoute que ces deux domaines sont d'excellents leviers d'intégration au sens large et des facteurs qui font vivre l'agglomération, et ajoute qu'il y a plein de synergies qu'il entend bien faire fructifier au cours des années de la législature. A la seconde question, il répond que les infrastructures sportives ont été attribuées à M[me] Koelliker déjà en charge de ce thème.

Au sujet des montants qui n'ont pas changé, le département répond que la colonne du budget relative au projet de budget 2011 a été déplacée dans son département pour la lisibilité. Il rappelle que le budget de ce service était explicité en une dizaine de centres de coûts distincts jusqu'en 2010 et que, pour ne plus avoir à justifier des transferts internes, on a fait un seul centre de coût sous l'ancienne législature.

Concernant Gesport, le département indique que l'organisation de marathons et de triathlons nécessitent de négocier avec de nombreux services publics (TPG, gendarmerie, domaine public, voirie, etc.) et que cela devenait ingérable pour des organisateurs largement composés de bénévoles. Il explique que les autorités (Ville et Conseil d'Etat) ont trouvé logique de prévoir un guichet unique chargé de coordonner toutes les autorisations. Il ajoute que cette fondation a aussi pour mission de trouver des partenaires privés et de favoriser la recherche de bénévoles. Il indique que la Ville verserait une subvention annuelle de 200 000 francs pour le fonctionnement, alors que l'Etat contribue avec un capital de dotation de 3 millions de francs.

Au sujet des 800 000 francs, le département répond que la plus grande partie doit être attribuée à la gratuité accordée depuis la saison 2010-2011 au GSHC pour la location de la patinoire et que, dans les faits, on n'encaissait plus ce montant depuis 2008-2009.

Concernant la location de la patinoire, le département rappelle que le GSHC a été sommé de payer le loyer, ce qui a précipité la crise qui a mené à la signature de l'accord de juin 2010 et à la décision d'accorder au club une gratuité, qui figurera dorénavant parmi les gratuités. Il ajoute que le montant de ces loyers

a été comptabilisé dans les pertes et profits pour un montant de 310 000 francs par année. Le département ajoute qu'il n'est pas aisé de quantifier le coût d'un match de hockey et déclare qu'ils ont travaillé sur la base de forfaits et de comparatifs avec d'autres patinoires suisses. Il indique que le montant forfaitaire est de 8000 francs par match (6000 francs pour les infrastructures et le personnel, 1000 francs pour le nettoyage et 1000 francs pour le parking). Il ajoute que l'on estime le nombre de matchs de la saison, ce qui donne un montant forfaitaire de 240 000 francs, auxquels il faut rajouter 70 000 francs pour compenser le montant que la société de publicité rétrocédait à la Ville selon la convention.

Au sujet de la distinction entre les sports et les sports de rue, le département répond que le Service des sports est sous sa responsabilité à quelques exceptions près et qu'il a été prévu par le Conseil administratif qu'il y aurait des collaborations étroites entre les départements et en particulier avec celui de M^me^ Alder. Il cite pour exemple l'accueil scolaire continu, la palette des sports offerte aux seniors et les sports urbains pour les adolescents. Il rappelle que M^me^ Alder a reconnu que parler de «sport de proximité» générait de la confusion en créant une sorte d'opposition artificielle avec le sport d'élite ou le sport professionnel. Il explique qu'elle a en fait souhaité avoir quelques activités plus proches du social (la subvention à l'association des bains des Pâquis, l'enveloppe de subventions pour les écoles de cirque et deux enveloppes de 20 000 francs chacune, l'une pour la promotion de l'égalité des genres dans le sport et l'autre pour l'intégration des migrants). Il ajoute qu'elle a aussi obtenu la gestion du crédit Proxisport (golf urbain, arènes multisports, fitness intergénérationnels) et rappelle que, lors de la constitution d'un Conseil administratif, des arbitrages se font sur les ajustements découlant de l'attribution des départements pour que chacun y trouve son compte. Il ajoute qu'ils sont en train de développer des projets communs, qu'ils arrivent heureusement à travailler ensemble à travers les départements et que les sports urbains font toujours l'objet d'une collaboration avec le Service de la jeunesse.

Au sujet de l'offre sportive et l'étendu des horaires des infrastructures, le département rappelle que la plupart des textes d'accompagnement ont été préparés encore sous l'ancienne législature. Il explique qu'il a décidé d'appliquer au sport le système de la carte 20 ans/20 francs qui permet d'obtenir des rabais. Il rappelle que le Conseil municipal avait voté une motion dans ce sens. Il ajoute qu'il a aussi appliqué le principe de la carte Gigogne pour les familles nombreuses.

Par ailleurs, le département explique que le constat est que les familles ont de la peine à payer les cotisations sportives de leurs enfants et que l'idée était de mettre sur pied un programme en subventionnant une partie de la cotisation en accord avec les clubs sportifs pour qu'ils accordent des tarifs plus bas. Il ajoute qu'ils ont aussi mené une réflexion liée à la surcharge des exploitations sportives dès 17 h afin de les exploiter mieux durant le reste de la journée pour différents

publics cibles. Il rappelle que la ligne 318 a toujours été en dépassement, parce qu'on leur demandait une augmentation des prestations sans alignement budgétaire. Il indique qu'on y retrouve toutes les écoles sportives organisés l'été et l'hiver pour les jeunes, le programme et les gratuités aux aînés, le programme sport actif (cours destinés aux gens qui travaillent). Il rappelle que la mission du Service des sports n'est pas de se substituer aux clubs, mais de permettre à toute la population de découvrir une activité sportive. Il indique que l'augmentation de 500 000 francs est en réalité une adaptation aux coûts réels.

A la demande de savoir pourquoi la gratuité accordée au Genève-Servette Hockey Club ne figure pas dans le projet de budget 2012, le département indique que la décision a été prise après la production du projet de budget 2012 et que ce sera corrigé.

Au sujet des classes sport-études, le département rappelle que le Canton a mis en marche un processus d'amélioration des classes de sport-études et que la Ville a été partenaire de l'analyse des besoins. Il précise que, pour chaque sport, la situation est différente et que ce n'est pas une bonne solution de regrouper dans une classe des jeunes pratiquant des sports différents. Il indique que le Canton doit travailler maintenant l'organisation scolaire proprement dite, avant d'envisager un accès facilité aux infrastructures ou l'éventuelle création de centres dédiés au sport-études qui seraient intercantonaux en fonction des disciplines. Il déclare que le Canton n'a donc pas encore abordé la Ville à propos de l'usage des infrastructures sportives, et ajoute qu'il faudra, le jour venu, parler des coûts, parce que les infrastructures sont terriblement sollicitées. Il indique que la première championne du monde locale de natation sera honorée prochainement et qu'elle a de tels besoins d'entraînements que la Ville n'arrive pas à suivre avec les équipements existants, raison pour laquelle elle est partie en Allemagne.

Le président relève qu'il n'y a pas d'amendement déposé par la commission des sports et prend congé de celle-ci.

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le projet de budget 2012, pour le volet sports.

Rapport de M. Christian Zaugg.

Remarques: Le rapporteur a décidé d'innover et de présenter un rapport de synthèse des discussions et auditions, qui, selon lui, rendra mieux compte des enjeux politiques ou financiers qui intéressent le monde du sport.

La commission des sports, animée par son nouveau président, M. Jean-Charles Rielle, s'est réunie le 22 septembre afin d'auditionner les magistrats concernés et leurs services et examiner attentivement ce projet de budget. Elle avait déjà pu assister à une présentation générale du département de la culture et du sport le 15 septembre.

Etat des lieux

Cet état des lieux a été dressé par M. Sami Kanaan lors de la séance du 15 septembre. La situation dans le domaine du sport a changé. L'Etat entend avoir son mot à dire sur la question et le Département de l'instruction publique s'est, pour bien le signifier, rebaptisé «Département de l'instruction publique, de la culture et du sport». Le ministre cantonal, M. Charles Beer, travaille d'entente avec les communes, mais il faut néanmoins constater que les ressources financières de l'Etat affectées au sport ne sont en rien comparables à celles de la Ville qui – selon l'aphorisme «Qui paie commande» – garde donc la main sur le sport en ville de Genève et même assez largement au plan cantonal. Le second paramètre à prendre en compte est relatif à une redistribution des compétences en Ville, qui sépare dorénavant le sport traditionnel lié à des clubs ou des activités s'effectuant dans des centres sportifs de celles des sports insérés dans l'espace urbain, destinés aux habitants des différents quartiers de notre ville.

Sports urbains de proximité

M[me] Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de son nouveau directeur général, M. Frédéric Vallat, ancien chef financier de Médecins sans frontières, explique à la commission ce qui a changé. Elle entend prendre en charge le sport de proximité, c'est-à-dire celui qui accorde une part prépondérante au lien social. Ici, point de clubs, mais des habitants qui souhaitent se détendre en faisant un parcours Vita ou utiliser les équipements Proxisport. Afin d'éviter quelques ambiguï-

tés, elle dresse une liste des activités qui seront gérées, à ce titre, dans son département: les skate-parks, les skate-bowls et plazas, le golf urbain, les installations Proxisport, les parcours Vita, les écoles de cirque et les bains des Pâquis. Interpellée au sujet des bains des Pâquis, elle revient sur leur histoire et le référendum et explique qu'ils sont gérés par une association qui mène de front d'autres activités périphériques: restauration, sauna, etc., qui mettent l'accent sur la détente et le lien social. Elle n'entend pas proposer de construire en ville des installations telles que des murs à grimper qui relèvent, selon elle, davantage du Service des sports en termes de normes de sécurité et d'utilisation. Point d'orgue: Asphaltissimo ressort pour elle du département de M. Sami Kanaan, pour la raison qu'il s'agit d'une manifestation sportive ponctuelle organisée avec le concours de clubs organisés.

Le mouvement sportif

M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de sa nouvelle directrice, M^me^ Carine Bachmann, de M^me^ Martine Koelliker, directrice adjointe dudit département, et de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports, revient sur les éclaircissements apportés par M^me^ Alder et confirme le choix opéré par le Conseil administratif. Puis, M^me^ Bachmann détaille un organigramme distribué à la commission dans lequel le sport occupe l'un des quatre domaines suivants: arts et culture, musées, bibliothèques et sport. M. Kanaan prend note du fait que la commission souhaite mieux connaître les sous-services du Service des sports et le nombre de personnes qui y travaillent. Il enverra par conséquent à la commission quelques compléments d'information à ce sujet. Son département entend apporter un soutien financier et logistique au mouvement sportif, organiser des cours, des stages et des séjours sportifs pour les jeunes. Le magistrat n'entend pas dissocier totalement le soutien des mouvements juniors à celui des clubs d'élite. Soutenu par M. Voirol, il défend le système des enveloppes budgétaires par discipline qui permet à son département de tenir compte de la situation évolutive de certains clubs.

Aux questions portant sur certaines variations dans le domaine de la consommation électrique, le magistrat n'est pas véritablement à même de répondre, mais il estime que les variations du prix du brut y sont pour quelque chose. Il reconnaît cependant que la piscine et la patinoire des Vernets se montrent très «énergivores». Il souhaite, par conséquent, voir bientôt un projet d'assainissement du site.

Les questions des commissaires dans les groupes de comptes 36 portent surtout sur la répartition des subventions et certains élus ne comprennent pas le plus qui est apporté à Genève Futur Hockey en regard de ce que d'autres clubs reçoivent. M. Kanaan admet un certain principe de réalité qui met l'accent sur

le seul hockey et souligne, à cet égard, que deux sites ont été retenus pour la construction de la future patinoire: les Vernets et une parcelle au lieudit Le Trèfle-Blanc, à Lancy.

Le débat sur les priorités se poursuit et une certaine dialectique s'installe entre une partie de la commission et le département au terme de laquelle le magistrat s'en remet pour la synthèse au bon jugement des conseillers municipaux. M. Kanaan, qui répond à une question relative aux nouveaux sports de combat, n'entend pas soutenir certains sports violents tels que le K1 ou le Mixed Martial Arts (MMA) et assure, par ailleurs, que tout va pour le mieux du côté de la pétanque aux Cropettes. La piste de sable a été remise en état et le cabanon qui servait de buvette et qui avait été détruit par la chute d'une branche a été reconstruit.

Le sport féminin

Une interpellation est adressée aux deux magistrats en ce qui concerne leur soutien au sport féminin. Pour rappel, il y a une subvention à la promotion du sport féminin dans les pages jaunes du projet de budget. M^me^ Alder estime que cette petite subvention (20 000 francs) peut contribuer à améliorer la place des femmes dans les sports urbains de proximité et entend l'utiliser à cet effet. MM. Kanaan et Voirol considèrent qu'au plan général les clubs accordent une bonne place aux femmes, mais ils s'engagent à interpeller les clubs récalcitrants si cela devait s'avérer nécessaire.

Quelques questions

Des réponses aux questions posées par la commission, qui s'inscrivent dans le traitement quasi simultané du projet de budget 2012 et du 7^e^ plan financier d'investissement, se trouvent dans un document qui figure en annexe du présent rapport.

Discussion et vote

Les Verts proposent d'entrée un amendement au nom de l'équité, qui divise par deux la subvention accordée à Genève Futur Hockey (250 000 francs en lieu et place des 500 000 francs inscrits).

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 5 non (1 DC, 2 LR, 2 MCG) contre 3 oui (2 Ve, 1 EàG) et 3 abstentions (2 S, 1 EàG).

Le président procède ensuite à un tour de table afin de permettre aux groupes de s'exprimer.

Le Parti libéral-radical estime que la Ville a pris beaucoup de retard en matière de sport et relève un manque de planification en ce qui concerne les infrastructures sportives.

Le Mouvement citoyens genevois considère que le projet de budget 2012 se présente comme un copier-coller du budget précédent. Il s'élève contre le fait que la subvention relative à la promotion du sport féminin échappe au département de la culture et du sport.

Les Verts voteront ce projet de budget, tout en regrettant l'inéquité induite par le montant démesuré attribué à Genève Futur Hockey.

Il en va de même pour Ensemble à gauche.

Les démocrates-chrétiens apprécient la position du nouveau magistrat, mais ils manifestent des réserves en ce qui concerne la répartition des subventions.

Les socialistes soutiennent ce projet de budget et se montrent satisfaits de la nouvelle répartition en matière de sport, qui fait le distinguo entre les sports de rue et le sport institutionnel.

Le président soumet au vote le projet de budget concernant le sport. Celui-ci est accepté par 7 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S) et 5 abstentions (2 MCG, 2 LR, 1 DC).

Annexe: réponses du département de la culture et du sport

DÉPARTEMENT
DE LA CULTURE ET DU SPORT

LA DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

Commission des sports
du Conseil municipal

Genève, le 28 septembre 2011
DIR/NCI

Objet **PB 2012 – Réponses du DCS aux questions de la Commission des sports**

La Directrice
Carine Bachmann
carine.bachmann@ville-ge.ch

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 22 septembre 2011, le Département de la culture et du sport a été auditionné par la Commission des sports concernant le projet de budget 2012. Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions en suspens posées lors de cette audition.

1. Travaux (PFI 2012 - 2023)

- Quelle est la planification des travaux de modification du marquage au sol des terrains de basket ?

Le marquage des terrains basket des salles A et B du CS du Bout-du-monde et le marquage du terrain de basket de la salle du vélodrome du CS de la Queue d'Arve ont été exécutés cette année. Concernant le marquage des terrains du CS du Bois-des-Frères, soit la PR pour le remplacement de l'ensemble des parquets sera déposée prochainement (ligne 050.950.02 du PFI - Divers bâtiments sportifs - rénovation et entretien des installations sportives prévus en 2013), soit le marquage sera modifié dans le budget d'entretien, en coordination avec le Service des sports. Si d'autres marquages doivent être modifiés, le Service des sports en fera la demande au Service des bâtiments dans les meilleurs délais, afin que ce dernier puisse planifier les interventions.

- Qu'en est-il de la planification de la réfection des terrains synthétiques de football inscrite au PFI pour 2012 ?

En décembre **2010**, une PR a été votée (800) et les remplacements des terrains suivants effectués :

- Stade de Varembé - 1 synthétique (remplacement du synthétique actuel) ;
- Stade de Frontenex - 1 synthétique (remplacement du terrain stabilisé).

ROUTE DE MALAGNOU 19
CASE POSTALE 9, CH-1211 GENÈVE 17
T +41(0)22 418 65 02/04
F +41(0)22 418 65 01

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

www.ville-geneve.ch – www.geneva-city.ch
TPG BUS 1-8 (ARRÊT TRANCHÉES)
BUS 20-27 (ARRÊT MUSÉUM)
TRAM 12 (ARRÊTS VILLEREUSE OU ROCHES)
PARKING VILLEREUSE

Le remplacement du synthétique actuel et le reprofilage du terrain du stade de Richemont prévu dans la PR seront réalisés pour des questions de calendrier durant la période estivale de 2012.

En **2011**, une PR est actuellement en préparation par le Service des bâtiments. Elle concernera les terrains de :

- Bois-des-Frères - 1 synthétique (remplacement du synthétique actuel) ;
- Vessy - 2 synthétiques (remplaçant les 2 terrains stabilisés).

En cas de vote de la PR par le Conseil municipal, les travaux se réaliseront en 2012. Mais la préparation de la PR a été retardée en raison de la mise aux nouvelles normes des dimensions des terrains et des zones de sécurité à réaliser. En effet, les terrains actuels ne sont pas aux normes de l'ASF et l'adaptation de ceux-ci pour une homologation demande des études plus poussées :

- Vessy : agrandissement de plus de 3m côté Arve et Forêt ;
- Bois-des-Frères : agrandissement nécessitant la démolition d'une petite bâtisse.

Le chiffrage et la dépose de la PR seront effectués après une pré-consultation auprès du DCTI et la validation des futurs plans par le Service des sports.

En **2012**, la PR qui sera déposée concernera les terrains de :

- Bout-du-Monde - 2 synthétiques (remplaçant les 2 terrains stabilisés) ;
- Stade de Varembé - 1 synthétique (remplaçant le terrain stabilisé de Trembley).

- Nature comptable 314, imputation 314301.34018100 « Entretien des bâtiments publics » Bout-du-Monde / Vessy [Compétence du Service des bâtiments] CHF + 101'000.-. Indiquer à quels travaux cela correspond.

Le montant en question ne correspond pas encore à des travaux précis. Dans les budgets, le Service des bâtiments répartit ses montants entre tous les services en procédant à une estimation basée sur les travaux d'entretien courants. Ainsi, les écarts qui apparaissent dans les budgets ne sont pas significatifs, car ils résultent d'une projection et non d'une demande du Service des sports. Les montants figurant dans les comptes se rapporteront aux travaux effectivement réalisés dans chaque service.

2. Répartition du nombre d'employés par installations sportives gérées par le Service des sports

	Personnes (nombre)	Taux budgétaire
SPO - Direction du service des sports	**4**	**3.9**
SPO - Administration et planification	**8**	**7.8**
SPO - Comptabilité et finances	**6**	**5.5**
SPO - Développement et communication	**4**	**4**
SPO - Patinoires	**14**	**14**
Patinoires - Responsable	1	1
Patinoires - mécaniciens d'entretien + nettoyeurs	12	12
Mobilité – placement VdG hors du SPO	1	1
Mobilité – placement VdG au SPO	1	0
SPO - Patrimoine sportif & ateliers	**26**	**27**
Ateliers et bureau d'étude - responsable	1	1
Ateliers et bureau d'étude	25	25
Mobilité – placement VdG hors du SPO	1	1

	Personnes (nombre)	Taux budgétaire
SPO - Piscines	**44**	**43**
Piscines – Responsable	1	1
Piscine des Contamines	2	2
Piscine de Pâquis-Centre	2	1.5
Piscine de Varembé	17	17
Piscine des Vernets	18	17.5
Piscine des Vernets – mécaniciens d'entretien	4	4
SPO - Prestations sportives	**11**	**10.3**
Prestations sportives - responsable	1	1
Prestations sportives	3	3
Prestations sportives - caisses	7	6.3
SPO - Stades et salles	**59**	**59**
Stade - Responsable	1	1
Stade de la Bâtie	3	3
Centre sportif du Bois-des-Frères	12	11
Centre sportif du Bout-du-Monde	11	11
Stade de Frontenex	5	5
Centre sportif de la Queue-d'Arve	10	10
Stade de Richemont	3	3
Stade de Varembé	4	4
Centre sportif de Vessy	9	9
Villa du Plonjon	1	1
Mobilité – placement VdG hors du SPO	1	1
Disponible budgétaire		**0.2**
Disponible budgétaire		0.2
Total général	**176**	**174.7**

3. Gratuités locaux

Précisions sur les tiers suivants, dont certains bénéficient de locaux mis à disposition par le Service des écoles

Le Service des écoles met à disposition de certains clubs ou certaines associations des salles de gymnastique ou des locaux qu'il gère directement. Si l'activité d'un club ou d'une association a un caractère sportif, la mise à disposition gratuite est imputée sur les comptes du Service des sports. C'est le cas notamment pour les clubs et associations suivants :

Associations et clubs	Discipline	lieu (école)	m2
- Association fédérale des troupes de transmission	cours techniques pour jeunes	Cayla	53
- Le Chemin	méditation et yoga	Les Genêts	27
- Femina Genève-Ville	gymnastique	Geisendorf	34
- Masqu'arade	plongée	Eaux-Vives	59
- Club hygiénique	haltérophilie et boxe	Mail I	19
- Société militaire des carabiniers	tirs militaires et sportifs	Montchoisy	124

Pourquoi la Ville offre des locaux et la gratuité au tennis de table de la Migros (CTT-Migros), entreprise privée ?

L'association CTT Migros joue au tennis de table dans un local du Service des écoles et institutions pour l'enfance. Il est situé à l'école Liotard. Ce local est partagé avec deux autres locataires, soit l'Association genevoise de tennis de table et le CTT Hauteville. Le loyer total représente pour les 419 m2 un loyer de CHF 70'299.80, soit CHF 167.78.- par m^2.

Le CTT paye un loyer de CHF 311.25.

La subvention correspond à la différence entre le prix du loyer fixé par la COATTRIM pour les locaux de la Ville de Genève (CHF 167.78- / m^2) et celui facturé forfaitairement pour une

telle surface par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, CHF 311.25, soit par locataire CHF 23'122.-.

Loyer théorique	167.78- / m^2	70'299.80
Loyer facturé		933.75
Subvention		69'366.05
Soit pour le CTT Migros		23'122.--

En vous souhaitant une bonne réception de ces réponses, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes salutations les meilleures.

C Bach

Carine Bachmann

10.6.2 *Audition du Service culturel*

Le président accueille M. Sami Kanaan, accompagné de ses collaborateurs ainsi que de M. Guy Dossan, président de la commission des arts et de la culture, et de M. Julien Cart, rapporteur de ladite commission, et lui cède la parole.

En préambule, M. Kanaan indique que la Ville de Genève a une responsabilité majeure sur la politique culturelle du canton selon l'ordre constitutionnel et que les décisions prises ont un impact sur l'ensemble de la région, qui a connu une croissance démographique importante. Il n'est donc pas tout à fait absurde que l'offre culturelle essaie de suivre cette augmentation. Il annonce que l'on va entrer dans une phase de négociations complexes avec l'Etat de Genève pour savoir si potentiellement il peut faire sens que certaines institutions se retrouvent sous le giron de l'Etat. Il précise que cela se fera dans le cadre du nouveau projet de loi sur la culture qui sera déposé à la fin de cette année, déclare que le Conseil d'Etat aborde cette discussion de manière un peu superficielle et qu'une sorte de *shopping-list* circule, mais espère qu'ils ont compris que ce n'est pas ainsi que l'on discute. Il ajoute qu'ils ont une vision totalement fausse des chiffres. Il déclare que, au-delà de la politique culturelle, il y aura une discussion sur les ressources et rappelle que les réformes fiscales feront que la Ville de Genève aura dans les années à venir entre 200 et 250 millions de recettes en moins. Il précise que ces recettes n'iront pas à l'Etat. Sans préjuger des résultats de ces discussions fiscales, il note que c'est un élément clé de la discussion. Il déclare que l'on a donc une responsabilité en tant qu'élu Ville de Genève indépendamment de nos préférences d'avoir une réflexion sur la politique culturelle.

Politique culturelle et budgétaire

M. Kanaan rappelle que le Grand Conseil a une compétence dans de nombreux sujets, mais pas en politique culturelle, puisque ce n'est pas un axe de la politique cantonale. Il revient sur les 9,7 millions de francs dont on parle beaucoup et distribue un tableau qui les détaille (voir annexe) et déclare qu'il est faux de dire que c'est la plus grosse augmentation du budget de la culture, parce que les sports font maintenant partie de son département. Il précise que l'augmentation cumulée de 2010 à 2011 était de 11,5 millions et ajoute que les mécanismes salariaux (3,4 millions), qui touchent tous les départements, sont compris dans les 9,7 millions. Il rappelle qu'ils sont inscrits dans le statut qui est en vigueur et que, pour les remettre en cause, il faudrait changer le statut et, indiquant qu'il n'a pas pour habitude de commencer un mandat en chamboulant tout juste pour le plaisir de marquer qu'il est nouveau magistrat, rappelle qu'il y a une continuité institutionnelle. Il précise qu'une bonne partie de ce montant provient de décisions antérieures du Conseil administratif ou du Conseil municipal, qui peuvent bien entendu être remises en cause, mais qu'il faut être conscient des conséquences.

M. Kanaan rappelle que le Conseil municipal avait voté un budget global pour Rousseau 2012 en annonçant les sommes placées dans les budgets 2010, 2011 et 2012, ce qui représente 628 500 francs prévus à cet effet dans le projet de budget 2012. Il ajoute qu'il en va de même des conventions de subventionnement pluriannuelles en indiquant qu'il y a les charges liées et que, même si c'est désagréable, cela fait partie des obligations. Il cite l'exemple des conteneurs nécessaires pour reloger temporairement le personnel et les collections dont les frais doivent être pris sur le budget de fonctionnement quelle que soit la durée du chantier, ce qui représente 450 000 francs pour le Jardin botanique. Il assume aussi qu'il y a de vraies nouvelles demandes, à savoir 17 postes pour son département, et précise qu'il a voulu attirer l'attention sur les vrais enjeux de législature:

– les bibliothèques municipales, qui font un vrai travail de proximité;
– les musées, avec notamment la collection d'instruments de musique ancienne qui végète dans les caves;
– la promotion culturelle, qui ne se limite pas à des flyers mais touche à des missions d'accessibilité à la culture dans le domaine du handicap et d'une meilleure compréhension des publics.

Il poursuit en indiquant qu'il ne faut pas faire l'erreur de se contenter du public que l'on a mais au contraire essayer d'en attirer de nouveaux.

Nouveaux postes, échelles des salaires, chômage

M. Kanaan indique que le poste d'adjoint de direction est lié à l'arrivée du sport dans son département et précise que les cinq médiateurs culturels ne sont pas les agents de sécurité préventive dont on a beaucoup parlé dans la presse. Il avoue que c'est un élément dont il pourrait plus facilement faire le deuil que d'autres.

Il a cru comprendre que la hauteur des salaires de la fonction publique avait fait débat à la commission des arts et de la culture et déclare qu'il est très fier de constater que le ratio entre les hauts et les bas salaires est d'environ 1 à 3, parce que les métiers du bas de l'échelle hiérarchique sont bien payés (employés de la voirie, horticulteurs, gardiens de musée, etc. qui sont moins payés dans le privé).

Il déclare que le théâtre est aujourd'hui le secteur culturel le plus sinistré et rappelle que la nouvelle loi sur le chômage a clairement aggravé la situation des intermittents du spectacle malgré de petits correctifs. Il ajoute que, sur ordre du Conseil d'Etat, la Loterie romande a fait une opération d'assainissement extrêmement brutale cette année et que le Conseil administratif s'en inquiète de plus en plus. Il voit donc défiler dans son bureau des compagnies qui comptaient sur une contribution beaucoup plus importante de la Loterie romande et indique que cela

met une insécurité totale sur le milieu artistique. Il ajoute qu'on a beau leur dire que c'est pour faire plus d'échanges et de tournées, on se demande ce que l'on peut échanger et tourner si on n'a plus de compagnie indépendante. Il ajoute que, s'il y a des critiques sur la politique théâtrale, on peut en discuter.

Il annonce une proposition de correctif neutre de la part du Conseil administratif concernant le Grand Théâtre, mais qui ne l'est pas politiquement: l'intégration de la couverture de déficit dans la subvention. Il ajoute que l'on peut avoir un avis divergent sur le Festival du film et forum international sur les droits humains, mais que le Conseil administratif estime que c'est un festival phare que l'on doit renforcer parce que, s'il y a une chose qui constitue l'identité de la Genève internationale, ce sont les droits humains. Il indique que le transfert neutre entre le fonds général livre et le Salon du livre a été modifié par un amendement en diminution, au moment où les librairies sont en train de souffrir, et il trouve cet exemple important non pour refuser un choix politique s'il existe, mais pour se rendre compte que tout a des conséquences. Il ajoute que, si l'on renonce à certaines augmentations, cela n'aura pas de conséquences vitales, mais que ce n'est pas le cas pour d'autres et il précise que, si l'on supprime la ligne pour Rousseau 2012 alors que les projets sont sur les rails, on tue la plus grande partie de cet événement.

Questions et commentaires des commissaires

Estimant que le budget présenté est déconnecté de la réalité et intenable pour 2012, un commissaire déclare que la culture n'est pas traitée autrement que les autres départements et qu'il a fait partie de ceux qui ont opéré un maximum de coupes à la commission des arts et de la culture. Il ajoute qu'il y en a une ou deux sur lesquelles, après réflexion, il serait prêt à revenir, ce qui n'empêche pas que ce budget doit diminuer. Il considère que les milieux culturels doivent se remettre en question comme tout le monde et que, si leur travail ne trouve pas un public, ils doivent envisager d'autres pistes professionnelles comme le font actuellement des milliers de Genevois au chômage. Il ne voit pas au nom de quelle vache sacrée les milieux culturels seraient au-dessus.

Le département répond que rien n'est intouchable, mais qu'il voulait insister sur les conséquences des coupes et de citer comme exemple que 300 000 francs ont été mis au projet de budget 2012 pour la salle Pitoëff afin de concrétiser le choix du parlement. Il répète qu'il faut être conscient des conséquences des éventuels amendements s'ils sont confirmés.

En réponse à la question du pourquoi on n'arrive pas à faire en sorte que non seulement les prestations passent d'un service à l'autre, mais aussi les personnes, le département répond qu'il n'a pas obtenu de ressources d'état-major liées au sport, qui ne doit pas être un parent pauvre du département. Il rappelle qu'une

personne fait le lien entre chacun des domaines qui le constituent et la direction, et qu'il faut en faire de même pour le sport. Il précise que, malgré la taille du département en termes d'effectif, il n'y a pas tellement de disponibles budgétaires pour les postes.

A la question de savoir pourquoi les postes de médiateurs culturels ont été rassemblés à la direction du département et pas directement dans les institutions, le département répond que les outils de médiation sont proches quels que soient les domaines, que les outils sont polyvalents et qu'il préfère avoir une équipe qui puisse être employée de manière prioritaire plutôt que d'éclater les moyens. Tout en précisant que ces personnes sont rattachées à la direction, mais qu'elles travaillent sur le terrain et qu'elles sont en revanche plus polyvalentes que si elles étaient rattachées à une institution.

En réponse à un commissaire qui se dit choqué par le discours du département qui ne parle que de gestion alors qu'il aimerait savoir quelles sont les grandes lignes de la politique des arts qui seront défendues, le département répond que l'on est en droit d'attendre des priorités. Il déclare qu'il n'est pas du genre à faire des effets d'annonce, et qu'ils sont en train de travailler sur une feuille de route du département qui devrait pouvoir être présentée en janvier. Il ajoute que cela prend d'autant plus de temps qu'ils sont conscients du fait qu'il n'y aura pas dorénavant plus de ressources, le but étant de faire avec ce que l'on a et éventuellement un peu plus. Il rappelle qu'il place parmi ses priorités les musées, qui sont des lieux de mémoire et d'échanges, qu'il faut trouver des solutions pour l'art contemporain en plein essor en tenant compte des échéances du Mamco et qu'il serait dommage pour le théâtre de ne pas assumer de faire des choix de profil pour les différentes scènes en concertation étroite avec les milieux concernés. Il annonce une large concertation et un débat public sur le théâtre en 2012, ne serait-ce que pour prendre acte du fait qu'historiquement le théâtre était presque honni à Genève. Il ajoute que, si on refait une Nouvelle Comédie, c'est bien pour le réhabiliter et lui donner un statut et indique que, sans être partisan de l'audimat, il y a une exigence de qualité et que l'on recherche les interactions avec le public. Par ailleurs, il y a aussi des synergies possibles dans certains domaines, par exemple le cinéma qui connaît un grand nombre de festivals à Genève, mais aucun qui existe sur la carte suisse ou européenne.

En réponse à la demande qui lui est faite, à savoir s'il a fait une étude de la situation actuelle des gens du spectacle au niveau social par rapport à la nouvelle loi du chômage et fait évaluer les conséquences pour le département et pour la culture, M. Kanaan déclare que la situation sociale des artistes est suivie de très près par le Conseil administratif et qu'il existe un fonds des intermittents financé à parité par l'Etat et la Ville qui a vu les demandes augmenter substantiellement depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le chômage et qui, du coup, est à sec pour sa tranche 2011. Il ajoute que ce sont des mesures palliatives et que des

mesures sont en discussion à l'échelle romande, notamment pour prolonger la durée de vie des spectacles et permettre aux artistes d'avoir des contrats de plus longue durée.

Ensuite les questions suivantes sont posées:

– a-t-on budgété 1 543 000 francs pour Rousseau 2012 en 2012 selon la proposition PR-711?
– comment se fait l'articulation avec l'unité Agenda 21 – Ville durable pour avoir une somme de pas loin de 300 000 francs?
– le dispositif du Théâtre Pitoëff verra-t-il une modification et quelle sera l'organisation à venir?

Au sujet de Rousseau, le département répond qu'il y avait déjà une tranche de 894 000 francs dans le budget 2011 et que c'est le solde qui est demandé. Concernant Agenda 21, il répond que c'est notamment destiné au projet Handicap et culture (objectif 12). Le département rappelle que M. Mugny avait relogé le Théâtre en Cavale à la salle Pitoëff et que le souhait est de normaliser le statut de ce théâtre suite à la rénovation voulue par le Conseil municipal. Il indique qu'il est question de travailler sur un nouveau mode de gestion et que l'idée est qu'il ait un statut de théâtre municipal avec des mandats calés dans le temps pour ne pas le confier à une seule compagnie. Il ajoute que la compagnie En Cavale a fait un travail magnifique et qu'il faut lui rendre hommage, d'autant plus qu'elle a œuvré sans véritable budget de fonctionnement. Il indique qu'il est prévu de consacrer un budget de fonctionnement qui sera insuffisant pour couvrir toutes les productions avec un soutien pour des projets sur la ligne des indépendants.

Au sujet de l'unité de sécurité préventive qui concerne les cinq médiateurs culturels, M. Kanaan rappelle que la campagne électorale avait consacré une image erronée de ce métier, parce que l'un des enjeux avait été la création d'une nouvelle unité au département de la culture pour faire de la sécurité préventive dans les institutions pour régler les problèmes d'incivilité notamment. Il explique qu'à l'époque cette unité provisoire était composée notamment d'emplois de solidarité et que 10 postes supplémentaires avaient été demandés pour stabiliser ce travail, en partie au détriment de nouveaux postes de la police municipale. Il déclare que la médiation culturelle est un métier (médiation entre l'œuvre et les publics) qui n'a rien à voir avec la sécurité préventive, alors que la campagne a consacré l'appellation «médiateur culturel» pour ce métier de sécurité préventive. Il ajoute qu'il a parallèlement hérité d'une unité de sécurité préventive, qui a la moitié de l'effectif initialement prévu (soit cinq postes) et qui fait l'objet de la note à laquelle il est fait référence. Il explique qu'ils sont très sollicités, ce qui confirme l'augmentation des incivilités dans les institutions culturelles et ajoute que leur avenir fait l'objet d'une discussion du Conseil administratif, car ces questions ne touchent pas que la culture et leur positionnement dans l'admi-

nistration reste ouvert. Il ajoute que les cinq postes supplémentaires qui n'ont pas été utilisés ont été transférés chez M. Maudet pour la police municipale.

En réponse à un commissaire qui demande pourquoi il y a des frais de surveillance du Musée d'art et d'histoire en tant que prestations, si l'on fait appel à des sociétés de surveillance et le besoin supplémentaire, M. Kanaan répond qu'il y a un vrai souci dans le domaine de la surveillance parce qu'il y a une juxtaposition de fonctionnaires et d'emplois de solidarité, qui n'ont pas du tout le même salaire, et de surveillants privés dans certains cas de figure. Il cite l'exigence des assurances pour l'ouverture et la fermeture des bâtiments qui contiennent des collections majeures, parce que les fonctionnaires pourraient être pris en otage à domicile pour ouvrir de force les dépôts. Il ajoute que la surveillance privée est aussi nécessaire pour pallier les manques d'effectif dans la surveillance de jour et l'augmentation des effectifs pour les expositions temporaires. Il rappelle que M. Mugny avait attiré l'attention du Conseil administratif avant son arrivée sur le fait que, l'un dans l'autre, on était nettement en deçà des effectifs exigés par les assureurs. Il ajoute qu'il y a aussi un absentéisme assez élevé dans ce corps (cercle vicieux des heures supplémentaires qui favorisent l'absentéisme) et que M. Mugny avait sollicité du Conseil administratif une augmentation du budget pour pouvoir recourir temporairement à la surveillance privée pour alléger la charge sur le personnel. Il en prend acte, parce qu'il n'y a pas tellement d'autres solutions miracle à court terme, mais ne cache pas qu'il n'aimerait plus avoir d'emplois de solidarité dans ce corps et qu'une réflexion de fond sera menée.

Ensuite les questions suivantes sont posées:

– combien y a-t-il actuellement de médiateurs culturels?
– des précisions sur le poste de collaborateur scientifique à 50% pour la promotion culturelle;
– si l'on sait déjà qui sera l'assistant multimédia en situation de handicap et pourquoi on prévoit un 100% alors qu'il bénéficie d'une rente.

Le département répond qu'il y a par-ci par-là dans les institutions des bouts de postes de médiateurs culturels. Le magistrat rappelle que l'initiative de créer la Passerelle d'observation des publics revient à son prédécesseur et qu'elle est encore sous-dotée. Il déclare que même si c'est surprenant on sait encore aujourd'hui assez mal qui vient dans les institutions et pourquoi. Il déclare qu'il souhaite l'étoffer pour pouvoir mieux piloter les besoins en obtenant plus de données construites. Au sujet de l'assistant multimédia, il répond qu'il s'agit d'un cofinancement et d'une rente d'invalidité partielle et que l'on est obligé de budgéter le 100% du poste, car l'accord n'est pas encore ficelé, mais qu'il y aura un remboursement.

Au sujet du nombre de chargés de communication, M. Kanaan répond qu'il y en a un à la direction à 80%, à savoir l'un de ses collaborateurs personnels. Il

rappelle que le Service de la promotion culturelle a plusieurs missions: non seulement la promotion des activités culturelles, mais aussi la politique d'accessibilité au sens large (carte 20 ans/20 francs, chéquier culture, programme handicap et culture qui a reçu deux prix relatifs au vidéo-guide et au travail en cours pour Rousseau 2012). Il précise qu'une bonne partie des moyens en matière de communication va passer sous la responsabilité de l'unité information et communication du Palais Eynard pour mutualiser les moyens à l'échelle de l'administration et que, d'un département plutôt bien doté en communication, il est passé à un département plutôt sous-doté par rapport à sa taille. Il ajoute qu'il y a encore des chargés de communication à temps partiel dans les institutions et qu'il fournira un tableau.

M[me] Keller précise que le demi-poste demandé sera consacré au Service culturel, qui est confronté au paradoxe de voir le Canton doté de 1,5 poste alors qu'il n'a pas de politique culturelle. Elle ajoute que, vu l'ouverture de la médiathèque, le développement des activités du Fonds municipal d'art contemporain et les projets dans l'espace public, on n'arrive plus à accompagner ces projets, ce qui donne une communication un peu brouillonne qui consiste seulement à mettre dans des enveloppes des cartons d'invitation divers et variés. Elle ajoute que la communication est aussi un moyen pour la Ville de Genève d'expliquer ce qu'elle fait.

Ensuite, le magistrat répond sur les conservateurs demandés et l'utilité d'avoir des postes fixes, les régularisations au Musée Ariana et des précisions sur son autonomisation en indiquant qu'il demandera à M. Marin de faire une note sur le métier de conservateur, parce que cela mérite d'être compris. Il explique que le conservateur ne se contente pas de restaurer, mais qu'il a la responsabilité d'une collection, d'organiser des échanges et des séminaires, de faire vivre la collection, etc. Au sujet de l'Ariana, il répond que le précédent Conseil administratif a suivi une proposition de son prédécesseur de faire du Musée Ariana une institution de plein droit alors qu'il était préalablement une filiale du Musée d'art et d'histoire. Il précise que cela en fait un service de l'administration, avec ses avantages et ses inconvénients, et ne cache pas que les coûts induits par l'autonomisation n'ont pas été pleinement évalués à l'époque. Il ajoute qu'ils sont en train d'examiner le maintien de ce statut d'autonomie qui a le mérite de faire exister ce musée pour lui-même (c'est le musée de référence suisse pour la céramique) tout en favorisant des synergies internes avec d'autres musées. Il ajoute que les personnes engagées jusque-là en auxiliaires doivent être pérennisées.

A la question qui demande si les discothèques municipales trouvent encore leur public ou s'il faut prévoir une migration vers quelque chose de plus contemporain, M. Kanaan répond que le public est assez constant autour des discothèques, mais qu'il va tôt ou tard se réduire, parce qu'il se renouvelle assez peu, et précise que la question sera d'actualité à terme.

Ensuite, un commissaire demande la localisation de la subvention que la presse aime qualifier de «subvention de M^me^ Bisang» et pourquoi elle est dissimulée.

Le département répond qu'elle est dans le fonds général de 1 900 000 francs et qu'elle n'est pas plus dissimulée que toutes les autres conventions de théâtre, qui figurent dans le fonds général sans ligne nominale. Il explique qu'une compagnie émergente peut recevoir une contribution à un projet et qu'au bout de quelques années, une fois qu'elle a confirmé qu'elle avait la capacité de travailler de manière compétente, elle peut se voir mise au bénéfice d'une convention pluriannuelle (quatre ans) qui peut être renouvelable. Il indique que, dans le cas de M^me^ Bisang, on est dans le cadre d'une convention et que la seule dérogation accordée a été qu'elle n'a pas dû passer par trois années ponctuelles pour recréer sa compagnie, selon l'argument qu'une direction sortant de l'institution a suffisamment confirmé son expérience et sa compétence.

A la suite de la demande du président si cette convention a été distribuée, M. Kanaan répond que toutes les conventions sont mises sur le site internet dès qu'elles sont signées. Il précise que la mise en œuvre de cette convention est subordonnée à recevoir de la part de M^me^ Bisang un projet, un lieu, une date et une compagnie, et que l'Etat confirme qu'il versera sa part.

A la question du nombre de compagnies de théâtre et de danse qui sollicitent le département, les emplois que cela représente, le département répond qu'il n'y a jamais eu de base de données interne à la Ville de Genève permettant d'inscrire ces informations et que c'est un projet mené depuis six ans. Il explique que l'idée est de faire remplir aux artistes qui font une demande un certain nombre de renseignements. Il déclare que la moitié du fonds théâtre est employé pour des conventions de soutien régulier de compagnies qui sont généralement signées avec d'autres partenaires et que les sommes ponctuelles demandées pour des créations dépassent largement le solde du fonds. Il précise donc qu'avec 1 900 000 francs on ne couvre pas du tout les demandes faites chaque année et que l'on en refuse environ les deux tiers et ajoute qu'il ne peut pas donner de chiffres, parce qu'il n'y a pas de statistiques cantonales.

Sur la capacité totale des théâtres genevois mesurée en francs pour accueillir toutes ces troupes, M. Kanaan répond qu'il faudrait faire une évaluation pour ne pas répondre à côté, étant donné que les taux d'occupation des théâtres sont déjà plutôt bons. Il ne pense pas que l'on pourrait utiliser entièrement 10 millions supplémentaires, mais rappelle que M^me^ Keller vient de dire que, en fonction des demandes et sans parler de la qualité, c'est le triple du fonds actuel qui serait nécessaire.

M^me^ Keller déclare que le département consacre aujourd'hui environ 14 millions de francs pour le théâtre institutionnel et indépendant, qui comprend aussi

les ateliers de décors et d'autres prestations. Elle ajoute que certains théâtres pourraient faire beaucoup plus avec plus de moyens (Parfumerie, Usine, etc.) et que l'on ne peut pas aujourd'hui honorer tous les théâtres que l'on subventionne à l'année. Elle précise que le financement des compagnies qui travaillent dans les théâtres dépend aussi d'autres partenaires (Canton, Loterie, fondations) et que cela dépendra aussi ces prochaines années de leur positionnement.

Divers

M. Kanaan rappelle que le Conseil municipal a voté l'an dernier la proposition PR-852 pour l'acquisition du fonds photographique de la famille Boissonnas pour un coût de 2 400 000 francs avec comme recommandation de vérifier si cette acquisition ne pouvait pas être faite sur un des fonds légués de la Ville. Il indique que le département des finances et du logement a fait un examen approfondi et que ce n'est pas possible, parce que les seuls fonds qui auraient les moyens d'une telle acquisition sont tous très précis dans leur affectation. Il annonce que le crédit sera donc activé pour lui-même.

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de budget 2012 du département de la culture et du sport, pour le volet culture.

Rapport de M. Julien Cart.

La commission s'est réunie les 19 septembre, 3 et 10 octobre 2011, sous la présidence de M. Guy Dossan (19 septembre et 10 octobre) et de M. Vincent Schaller (3 octobre) pour étudier le projet de budget.

Séance du 19 septembre 2011

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^me^ Carine Bachmann, directrice du département, M^me^ Martine Koelliker, directrice adjointe, M. Gianni Dose, responsable du contrôle interne et de la gestion, M. Nicolas Cominoli, conseiller scientifique, M. Boris Wastiau, directeur du Musée d'ethnographie (MEG), M. Jean-Charles Giroud, directeur de la Bibliothèque de Genève (BGE), M. Justin Benoit, administrateur, M^me^ Virginie Keller, cheffe du Service culturel, M^me^ Silvia Iuorio, administratrice du Musée d'art et d'histoire (MAH), M. Pierre-Yves Marin, directeur dudit musée, M^me^ Danielle Decrouez, directrice du Muséum d'histoire naturelle, M^me^ Isabelle Naef Galuba, directrice du Musée Ariana, M. Jérôme Faas, collaborateur personnel du magistrat, M^me^ Véronique Lombard, cheffe du Service de la promotion culturelle, M. Pierre-André Loizeau, directeur des Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), M^me^ Danièle Fischer Huelin, administratrice des CJB, M^me^ Isabelle Ruepp, directrice des Bibliothèques municipales, M. Olivier Goy, sous-directeur des Bibliothèques municipales, et M. Christian Tschannen, chef du Service administratif et technique

Documents distribués:

– l'organigramme du département;
– graphiques illustrant les principaux domaines financiers et les attributions par genre en pourcentage.

M. Kanaan mentionne que le budget 2012 ressemble à celui de 2011, puisque la plupart des subventions existent dans le cadre de conventions, il ne peut donc intervenir qu'à la marge. Cependant, M. Kanaan rend le Conseil municipal attentif aux éventuelles réformes fiscales qui, si elles sont votées, équivaudraient à la somme du département qu'il dirige, et engendreraient inévitablement des changements considérables.

M. Kanaan signale la révision de la loi sur la culture émanant de l'Etat, qui a soumis une nouvelle copie au Conseil administratif, nettement plus claire, notamment sur les champs culturels dans lesquels l'Etat souhaite s'investir, et qui devrait être adoptée à la fin de l'année et entrer en vigueur en 2012. Or, tant que cette loi n'est pas adoptée, l'Etat ne souhaite par exemple pas entrer en matière sur la Nouvelle Comédie. Entre-temps, le but est d'engager une véritable discussion sur la répartition des tâches.

De même, M. Kanaan se déclare sensible au caractère extraterritorial du sport et de la culture en ville de Genève, et souhaiterait prôner de nouvelles synergies dans ce sens. Enfin, M. Kanaan salue l'offre culturelle genevoise, d'une extrême richesse, et le souci de mieux fédérer, plutôt qu'ajouter ou juxtaposer, afin d'assurer une meilleure lisibilité de ce qui se fait. Dans ce sens, le lien avec les publics apparaît primordial; d'une part, afin d'élargir ce public et comprendre ses besoins, mais également afin d'être plus visible sur la scène suisse et internationale.

Le président passe aux questions. *(Note: CM = conseiller-ère municipal-e.)*

CM: Pourquoi le sport est-il associé à la culture?

M. Kanaan répond que le sport peut avoir autant de liens avec le social qu'avec la culture, et qu'il s'agit là d'un souhait personnel, ces domaines ayant beaucoup en commun; d'autorité communale, le public n'est pas obligé d'y faire appel, si ce n'est par envie et par conviction. Il y a donc là des synergies à trouver en matière d'outil et de promotion. M. Kanaan cite le Festival Antigel, précurseur dans ce sens, puisqu'il a créé des spectacles dans des centres sportifs, et son souhait d'augmenter ce phénomène, tout en accentuant les relations avec ses homologues de France voisine.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2012
Page II-154

CM: L'organigramme est-il actuel ou idéal? Quelles incidences a-t-il sur le budget de fonctionnement?

M. Kanaan répond qu'il s'agit bien de l'organigramme actuel. Il précise qu'il a hérité du sport sans hériter du budget de fonctionnement qui y est lié, ce qui nécessite un renfort d'état-major à ce niveau.

Page II-155

CM: Quelles sont les nouvelles de la collaboration Ville-Etat pour le tricentenaire de Rousseau?

M. Kanaan fera adresser à la commission un état actuel des projets. M. Kanaan ne cache pas que l'Etat était censé contribuer à ce projet à hauteur de 200 000 francs en 2011 et en 2012, et que cette part a été biffée lors du débat parlementaire final, ce qui menace un certain nombre de projets. Selon ses informations, la tranche de 2012 est également menacée. Les porteurs de projets ont donc sollicité une audience à la commission des finances, et M. Kanaan sera auditionné le 19 octobre par le Conseil d'Etat, afin d'essayer de le convaincre. M. Kanaan précise qu'à part l'Etat de Genève tous les autres partenaires ont parfaitement fonctionné.

CM: Les personnes auditionnées ont été reçues mardi dernier à la commission des finances, et tous les commissaires ont été perplexes de se retrouver devant un projet qui aurait forcément dû être présenté via un projet de loi, et dont ils n'avaient jamais entendu parler.

M. Kanaan se déclare très surpris par ces propos: l'Etat ayant tout validé avec la Ville et étant présent dès le départ du projet.

CM: A quelle page du budget se trouve l'augmentation des cinq postes d'agents transférés à la police municipale pour la sécurité préventive?

M. Kanaan explique que le Conseil municipal avait voté 10 postes pour cette unité, et qu'il s'agit donc d'une diminution, car au premier trimestre 2011 seuls cinq postes sur 10 avaient été utilisés. Un coordonnateur et cinq agents de sécurité sont directement rattachés à la direction du département; les cinq autres étant transférés chez M. Maudet. M. Kanaan rend également attentif à ne pas confondre «médiateur culturel» et «agent de sécurité». M. Kanaan a en effet demandé cinq postes supplémentaires en médiation culturelle, ce qui n'a rien à voir avec la sécurité. Cependant, M. Kanaan souligne que le rapport d'étape relève que ces agents de sécurité sont extrêmement appréciés dans les institutions où ils se trouvent. Le rapport a notamment permis de relever que seulement 20% des incivilités étaient commises par des jeunes.

M[me] Bachmann ajoute que ces postes apparaissent sous le budget du personnel fixe de la direction (pages 219 et 215).

CM: Concernant le Musée d'art et d'histoire (MAH), le département envisage-t-il de manière plus précise l'hypothèse d'un changement dans le projet de rénovation, étant donné les potentielles oppositions au projet Nouvel? En outre, existe-t-il un plan B?

M. Kanaan annonce une conférence de presse le 3 octobre avec M. Pagani, afin d'informer sur l'extension du MAH. M. Kanaan ajoute que le crédit d'étude voté est largement insuffisant et que le Conseil municipal sera saisi d'un crédit d'étude complémentaire. Le département n'a aujourd'hui pas de plan B. Certaines hypothèses sont avancées (sous la butte de Saint-Antoine, ou à la Haute

Ecole d'art et de design le jour où celle-ci migrerait à la pointe de la Jonction), mais non réalisables avant cinq à dix ans.

CM: Quid du rapport de M. Guy-Olivier Segond sur le Grand Théâtre?

Le rapport de M. Segond a été rendu au mois de mai. Ce dernier préconise notamment d'arrêter de faire de la gestion au coup par coup. Dans ce sens, un groupe de travail, présidé par Mme Bachmann, a été institué, afin que les quatre départements qui ont affaire au Grand Théâtre aient une lecture commune des enjeux. M. Kanaan souhaiterait que le Conseil municipal soit associé à cette problématique.

Mme Bachmann ajoute que le groupe de travail s'est réuni une fois et qu'il s'efforce d'étudier les demandes sous l'angle de la responsabilité légale en tant qu'employeur du Grand Théâtre. Par exemple, une liste précise du mobilier a été demandée, afin que la Ville puisse définir ce qu'elle prend en charge. La proposition du groupe de travail consiste également à intégrer le Grand Théâtre dans une seule ligne budgétaire au lieu de trois, et d'inclure la garantie de déficit dans la subvention.

CM: Quand le conseil de la Fondation du Grand Théâtre aura-t-il connaissance du rapport de M. Segond?

M. Kanaan répond que le conseil de fondation a été nanti du rapport au 31 août 2011.

Le président demande si le département a des stratégies dans la recherche de sponsors et autres fonds privés.

M. Kanaan répond par l'affirmative: le département s'emploie au quotidien à trouver des fonds de tiers et souhaiterait axer les institutions sur une même ligne directrice en la matière, avec toujours la transparence et la rigueur de mise.

CM: Quels sont les projets concernant le Bâtiment d'art contemporain (BAC)?

M. Kanaan a demandé à M. Pagani, qui travaille sur la rénovation des bâtiments, de voir si une utilisation des espaces et accès plus optimale ne pourrait pas être établie. M. Kanaan rappelle les quatre entités présentes au sein du BAC (Mamco, FMAC, CAC et CPG), qu'il faut coordonner, mais soutient que les premiers contacts sont prometteurs.

CM: Quels sont les critères d'attribution des subventions, sachant qu'il existe la loi cantonale sur les indemnités et les aides financières (LIAF) par exemple pour l'Etat?

M. Kanaan précise que la LIAF est une loi formelle, pas une loi sur le fond. La LIAF est en outre extrêmement rigide.

Mme Keller ajoute qu'il est important de savoir que la LIAF s'est entièrement inspirée de la Ville de Genève, mais que plusieurs arrêtés sont contradictoires, notamment dans le traitement des tésorisations. Mme Keller donne l'exemple du Bureau culturel, qui a engrangé un tout petit bénéfice, que l'Etat voulait récupérer lors de l'assemblée générale. Or les partenaires privés se sont montrés choqués par une telle attitude. La Ville a donc pris tout ce qui relevait du bon sens dans la LIAF, sans pour autant avoir la lourdeur de l'Etat, qui, dès que la subvention dépasse les 200 000 francs, doit passer par un vote du Grand Conseil. Mme Keller assure cependant que la Ville et l'Etat collaborent, notamment sur les gros dossiers, et que cet outil de convention est bien le même, avec les mêmes critères et les mêmes articles.

M. Kanaan précise que toutes les conventions sont sur le site internet de la Ville.

CM: Quelle attention est portée par le département aux handicaps?

M. Kanaan rappelle que M. Mugny était très actif dans ce sens et qu'il a lancé de nombreux projets.

Mme Lombard ajoute que la Ville se penche sur tous les types de handicap (moteur, mental et psychique), et que des actions concrètes sont prévues, dont elle peut adresser le détail, comme pour le projet autour de Rousseau 2012, soutenu par Pro Helvetia. Elle précise que le regard est bien transversal pour le département, et coordonné sur l'ensemble des musées par exemple.

M. Kanaan mentionne que la Ville de Genève va recevoir un prix dans ce sens.

CM: Peut-on obtenir la liste des conventions de subventionnement?

M. Kanaan explique que les quelque 64 conventions sont accessibles sur le site.

Mme Keller ajoute qu'une convention vient consolider un projet que la Ville suit sur plusieurs années, et qu'elle ne concerne pas les petites sommes allouées à des projets ponctuels. Mme Keller précise que les annexes des conventions sont également sur le site.

CM: Suite au rapport de la Cour des comptes qui a relevé des dysfonctionnements au sein du département, le Conseil administratif va-t-il émettre des procédures pour éviter ce genre de problématique?

M. Kanaan récuse la manière dont la Cour des comptes a communiqué sur ce sujet, enfreignant leurs propres usages, puisque le Conseil administratif n'a pas été consulté au préalable, que la cour a elle-même admis oralement qu'elle n'avait épinglé que quelques cas particuliers et qu'il s'agissait d'une question d'appréciation. M. Kanaan assure cependant la commission de la volonté du département de faire usage de bonnes pratiques en matière de recrutement.

CM: Quelles sont les masses monétaires des différentes conventions?

M. Kanaan répond que les masses budgétaires leur seront fournies par écrit.

Pages II-156 à 160

CM: Des écarts au budget apparaissent, mais l'exercice de comparaison est difficile en raison de l'intégration du volet sport dans le département de la culture. Quelle est l'augmentation exacte des charges du département?

M. Kanaan fournira ces chiffres, sans tenir compte du sport, qui représente 47 millions.

CM: Comment mettre en valeur sur le plan international la richesse culturelle de Genève, afin que cette dernière devienne une destination incontournable dans ce domaine?

M. Kanaan répond qu'en effet le potentiel est là, et que des contacts ont été noués avec l'actuel directeur de l'Office du tourisme, ainsi qu'avec les grands hôtels de la place, pour définir une offre pour les week-ends, par exemple. Le label «Genève, ville de culture» existe bien et a par ailleurs été validé à Berne.

CM: L'idée d'un bus des musées est intéressante. Comment faire, pendant les travaux des musées, pour que les collections ne dorment pas?

M. Kanaan précise que le MAH n'est pas encore en chantier. Il ajoute qu'ils cherchent à valoriser la signalétique, afin de tracer un chemin des musées.

CM déplore le trop plein d'informations qu'il reçoit et se demande s'il n'y aurait pas lieu de les fédérer en un seul magazine culturel, par exemple.

M. Kanaan partage cette préoccupation, mais signale tout de même que toutes ces institutions veulent exister, avoir leur propre ligne graphique, et que le département cherche le bon équilibre.

Pages II-161 à 166

CM: Il faut aussi revoir la billetterie, qui devrait être centralisée.

M. Kanaan évoque la tentative de Billetel, et son fiasco. Il partage l'avis du commissaire, et l'effort fait dans ce sens pour les institutions qui relèvent de la Ville.

M. Tschannen rappelle que, dans le cas de Billetel, les partenaires n'arrivaient pas à se mettre d'accord. M. Tschannen mentionne également qu'à part sur internet les billets pour la Ville peuvent s'acheter à l'Office du tourisme, à l'Alhambra et à la Maison des arts du Grütli.

CM: Un poste d'apprentissage est créé. Quelle est la politique en la matière?

M. Kanaan répond que le département souhaite augmenter ces postes.

M. Tschannen ajoute que la Ville forme des apprentis menuisiers et décorateurs, et cette année un apprenti techniscéniste.

CM: Pourquoi n'accueillir qu'un seul apprenti techniscéniste?

M. Tschannen répond que chaque apprenti est suivi par un maître et qu'il vaut mieux favoriser l'encadrement. Cela étant, la volonté est d'en engager plus.

CM: Les tableaux sur les objectifs sont déconcertants. Comment évaluer une ligne, dans la mesure où les personnes ne peuvent laisser une case vide?

M. Kanaan répond qu'en effet toutes les cases doivent être remplies et que cela devient compliqué dans certains cas, mais que cela donne tout de même toujours une indication si l'objectif est rempli. En outre, un repère peut être qualitatif, et les services sont autonomes dans la manière de les remplir.

CM: L'emplacement du Grütli est excellente. Ce lieu ne pourrait-il pas accueillir une boîte de nuit, par exemple?

M. Kanaan rappelle que le bâtiment n'est pas vide et qu'au sous-sol se trouvent des salles de cinéma dont les projecteurs viennent d'être changés.

Page II-168

CM: En quoi consistent les ateliers de décor de la Ville?

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une subvention en nature pour des théâtres qui en ont besoin.

M^me^ Keller invite la commission à visiter ces ateliers, basés au Lignon, dont on ne parle jamais, et qui représentent un petit bijou de savoir-faire. Ces ateliers permettent d'avoir des décors professionnels, parfois même simplement d'avoir un local pour des théâtres dans le besoin. L'affluence est grande, même si la Ville donne bien sûr la priorité aux subventionnés. M^me^ Keller insiste sur l'importance de ce lieu et des métiers qui y sont liés, et qui sont en train de se perdre, car lorsque les productions manquent d'argent, ce sont les costumes et les décors qui partent en premier. M^me^ Keller pense qu'il est primordial d'engager une réflexion sur l'avenir de ces métiers d'artisanat, et comment mieux les soutenir.

Pages II-172 à 176

CM: Peut-on avoir des explications sur la subvention accordée à M^me^ Anne Bisang pour son départ?

M. Kanaan regrette que ce sujet, qui est une problématique complexe et importante, puisqu'elle rejoint la volonté de ne pas gaspiller des compétences et des réseaux, n'ait pas donné lieu à un débat construit et suivi, en lieu et place d'une polémique qui ne met en exergue que de fausses allégations, comme celle de dire que Mme Bisang gagne, là, un parachute doré. M. Kanaan précise que cette subvention, qui sera prise sur le fonds général théâtre, ne lui sera accordée que si elle peut justifier d'un projet en 2012 et 2013.

Mme Keller insiste sur l'importance d'un questionnement autour de la durée de travail des professionnels des arts à Genève, comme ceux du milieu du théâtre, où on assiste à une course aux créations. En effet, les artistes profitent de très peu de temps pour créer, et peu de subventions concernent les tournées ou reprises, ce qui est hautement regrettable. Mme Keller émet le souhait d'une nouvelle discussion avec les milieux concernés, afin de repenser cette question de la durée du travail et d'appréhender les préoccupations de ces milieux qui sont de plus en plus précarisés.

M. Kanaan pense également qu'il manque un espace de débat dans ce milieu, notamment par peur des sanctions.

CM revient sur la convention avec Mme Bisang et déclare que, ce qui dérange, c'est d'une part le sentiment de contourner une règle qui s'est appliquée jusqu'à maintenant et, d'autre part, d'aider une personne pour qui ce départ n'est pas une surprise et qui avait, en somme, douze ans pour entrevoir cela. CM s'inquiète du fait d'établir un précédent.

M. Kanaan regrette également que le débat n'ait pas eu lieu avant la signature de la convention, mais rappelle qu'elle ne touchera l'argent qu'en présentant un projet.

CM: Cette aide à Mme Bisang va pénaliser les autres subventions, puisqu'elle se monte à 200 000 francs et que la somme totale du fonds (1,9 million) ne va pas évoluer.

Mme Keller déclare que la profession n'est en effet pas enchantée.

CM: En effet, le souci réside dans le fait d'instituer un droit à une personne par rapport à d'autres.

M. Kanaan répond qu'il a écrit à M. Beer, puisque en définitive l'initiative revient au Conseil d'Etat, afin de débattre de ce problème sur la place publique.

CM: Où en est l'avant-projet de loi de l'Etat sur la culture?

M. Kanaan répète que la nouvelle version, plus claire, a été soumise à l'appréciation de la Ville, qui a fait des remarques.

CM: La commission des arts et de la culture pourrait-elle être intégrée au processus?

M. Kanaan communiquera à la commission dès qu'il en saura plus.

CM: Quelles sont les nouvelles de la Fête de la musique?

M. Kanaan répond que cette manifestation, extrêmement populaire, rassemble plus de 200 000 personnes et que son défi réside dans le fait de gérer son succès, en essayant de consolider plutôt que d'étendre. La fête doit garder son côté ouvert, de découverte (aussi bien dans la diversité que par rapport aux niveaux des prestations). Le département cherche à faire participer le public, par exemple avec l'idée des pianos, qui a merveilleusement fonctionné, et se demande comment répéter ce genre d'expérience.

M[me] Keller ajoute que la gestion des déchets est très bonne, mais elle relève le problème des mégots de cigarettes, qui demeure un important défi.

CM: Sur quoi le magistrat a-t-il souhaité mettre l'accent en termes de politique culturelle?

M. Kanaan se déclare sensible au fait de ne pas être en expansion au niveau de l'offre, mais bien de consolider les acquis, tout en amenant les musées, dont les chantiers sont importants, au centre des débats. M. Kanaan relève également son souci du théâtre et de l'art contemporain.

CM: Pour la Fête de la musique, le budget prévoit une baisse des revenus et une augmentation des charges.

M. Kanaan indique que la Ville n'a pas le droit, au niveau légal, de budgéter le sponsoring.

CM: Par rapport à la gestion des déchets durant la Fête de la musique, on pourrait utiliser de la vaisselle consignée, comme c'est déjà le cas en Suisse alémanique.

M. Kanaan répond par l'affirmative et mentionne qu'ils ont déjà commencé avec les gobelets.

M[me] Keller ajoute que la manifestation «La ville est à vous» est en projet pilote par rapport à cela, mais que le problème réside dans le fait qu'aucune entreprise locale n'est capable de fournir une vaisselle suffisante, et que cela demande beaucoup d'engagement de la part des stands.

CM mentionne le système des jetons, qui sont distribués par les stands dans le contexte des Fêtes de Genève.

M. Kanaan examinera cette proposition.

CM mentionne une note à la page 173 stipulant que le Service culturel accompagnera la création de la Maison de Rousseau et de la littérature. Il s'interroge sur le statut de cette institution et sur le lien que cette maison entretiendra avec la Maison de la littérature (MLG). Il remarque une ligne de 30 000 francs pour la MLG. Il se demande si la Maison de Rousseau sera par conséquent une structure ample qui en abritera d'autres.

CM: Cette maison comprendra-t-elle des ateliers d'écriture? A Genève, peu d'attention est portée sur le monde du livre en dehors du Salon du livre. Quelle est l'unité de la politique dans ce domaine, notamment en relation avec les librairies? En effet, la cherté du franc met en péril les derniers libraires qui survivent difficilement.

CM: Dans ces conditions, les bibliothèques municipales pourront-elles continuer à se fournir auprès des commerces locaux? Existe-t-il une manière de pérenniser cette politique?

M. Kanaan répond que la Maison de la littérature ne sera pas en mesure d'assumer l'ensemble de ces tâches et missions. Cependant, elle constituera une bonne vitrine, dont le but sera de fédérer différents milieux aujourd'hui disparates. Le tricentenaire de Rousseau a été dans ce cadre un levier efficace afin de réunir ces entités et associations autour du bâtiment N° 40 de la Grand-Rue. La politique du livre, même si moins spectaculaire que d'autres, est néanmoins très riche. En tant que collectivité, la Ville ne pourra pas à elle seule sauver les librairies locales, mais elle continuera à les soutenir.

M[me] Keller affirme que, en termes de subvention, le livre ne prend pas beaucoup de place, contrairement à l'importance des infrastructures qu'il nécessite. Depuis quelques années, la Ville a développé une politique en concertation avec la Commission consultative du livre, où des éditeurs sont représentés. Des bourses aux éditeurs et à l'écriture ont été créées, et des résidences sont actuellement mises en place. Par ailleurs, la Ville s'est engagée à acquérir les livres à Genève.

M[me] Brunner confirme que les bibliothèques de la Ville ne se fournissent qu'auprès des librairies genevoises.

M[me] Keller relève également la manifestation «La fureur de lire» et celle qui concerne la poésie, qui forment un réseau intégré aux librairies.

CM: Est-ce que ce «localisme», cette faveur accordée aux librairies locales, est pérenne ou s'agit-il d'une exception culturelle?

M. Kanaan explique que, si les règles de l'AIMP étaient appliquées à la lettre, ces exceptions seraient terminées. Cependant, le prix dans un marché public n'est

pas l'unique critère; il peut être pondéré avec d'autres facteurs afin de donner une chance aux fournisseurs locaux.

Mme Koelliker ajoute qu'ils ont par ailleurs l'autorisation de déroger.

CM: En quoi consiste la Fondation romande du cinéma, avec cette nouvelle subvention de 2 millions?

M. Kanaan rappelle que l'idée de la fondation est de concentrer les différents guichets du cinéma au niveau de la Suisse romande, afin de venir en aide à la production. La fondation a été créée en juillet dernier, et était présente lors du festival de Locarno. Le conseil de fondation est ainsi constitué de représentants des collectivités publiques et des professionnels. La Ville est donc représentée à hauteur de deux sièges.

CM: Quelle est la politique que souhaite mener le département suite à la nouvelle loi sur le chômage, qui a durement touché les artistes?

M. Kanaan répond que c'est là une préoccupation actuelle du Conseil administratif et de la précédente législature. Suite à une intervention juridique sous l'égide de Mme Salerno, le Secrétariat d'Etat à l'économie a plié partiellement dans l'interprétation des règles liées aux indemnités. Par ailleurs, le fonds des intermittents, extrêmement sollicité, a été doublé en 2011; il fournit selon la demande une aide paritaire de la Ville et de l'Etat. Néanmoins, ces mesures à court terme ne résolvent pas entièrement le problème. Des projets à plus long terme sont ainsi à l'étude, car il s'agit de repenser les conditions de travail des artistes et des compagnies à l'échelle romande.

CM: La ligne prévue de 900 000 francs gérée par la Ville pour des projets qui ne correspondraient pas au profil de la Fondation du cinéma est-elle bien maintenue?

M. Kanaan répond par l'affirmative, mais assure que la Ville sera attentive à ce que la fondation ne finance pas uniquement de grosses productions.

Mme Keller ajoute que la fondation a bien deux pôles d'aide: l'aide automatique et l'aide au projet.

CM: Le domaine du livre ne représente que 2,7% du budget?

M. Kanaan affirme que Genève brille particulièrement dans le domaine de la danse, qui ne représente pourtant que 2,5% du budget, puisqu'elle possède sur son territoire un tiers des compagnies les plus reconnues en Suisse. L'argent est essentiel, mais n'est pas tout. La Ville accorde tout de même son soutien à plusieurs manifestations, dont la Fureur de lire, et tente de renforcer son action dans le domaine des livres pour le plus jeune âge.

Pages II-178 à 182 et 184 à 188

CM: Quels sont les buts et vrais avantages de l'autonomisation du Musée Ariana? Cela ne va-t-il pas créer de précédent?

M. Kanaan répond que, au niveau de la visibilité du musée, l'autonomisation de l'Ariana est une excellente décision. Par contre, cela a généré des charges supplémentaires, qui sont visibles dans le budget 2012, puisque certaines fonctions sont dédoublées. A terme, M. Kanaan se pose la question d'améliorer les synergies entre les musées, afin d'avoir, par exemple, une surveillance commune, mais l'autonomisation n'est pas dans leurs intentions.

M^me^ Naef Galuba ajoute que l'autonomisation a effectivement permis une meilleure visibilité et un allègement au niveau administratif, mais qu'elle a entraîné des dédoublements de charges (avec le besoin d'un comptable à demeure, ainsi que d'un chargé de communication).

M. Marin précise que le Musée Ariana a une collection extraordinaire comme il y en a peu en Europe, et que lui rendre sa visibilité a du sens car il densifie le paysage muséal genevois.

CM: Une aide de l'Office fédéral de la culture (OFC) est-elle envisagée?

M^me^ Koelliker précise que l'OFC a révisé sa loi d'encouragement à la culture, qui entre en vigueur au 1^er^ janvier 2012. Il y a un régime d'encouragement de l'ordre de la compétence du conseiller fédéral, qui permet aux musées suisses de déposer des demandes pour des projets répondant à un certain nombre de critères selon le régime d'encouragement, voire également une demande pour une contribution aux frais d'assurance. Seules trois à cinq institutions pourraient bénéficier de ce soutien par année. Par ailleurs, la Confédération soutient directement 12 musées actuellement. A Genève, le Musée de la Croix-Rouge en fait partie.

CM: Quelles sont les données sur la fréquentation des musées en général?

M. Kanaan les fournit volontiers, mais rappelle qu'elles se trouvent dans les comptes.

CM: Les musées comptent-ils exporter leurs collections hors les murs?

M^me^ Naef Galuba donne l'exemple du Salon des antiquaires à Lausanne, qui a souhaité inviter l'Ariana à présenter certaines pièces, mais aussi le partenariat avec les femmes de la prison de Champ-Dollon, la Haute Ecole d'art et de design, etc. C'est en effet un moyen de faire de la promotion auprès d'un autre public, mais cela demande des contraintes de sécurité importantes.

M. Marin précise que certaines œuvres majeures sont tout simplement intransportables, et qu'il reste convaincu qu'il faut faire vivre le rapport au musée, qui

doit demeurer un lieu magique, propice à l'expérience. M. Marin ajoute que le but est de faire venir le public, et que les spectacles au musée aident également à drainer un public plus large.

M. Loizeau mentionne que le Jardin botanique partage aussi cette préoccupation d'aller vers le public, et il donne comme exemple l'exposition Edelweiss, en lien avec l'école des Pâquis.

M. Kanaan pense qu'il faut aussi pousser le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) à être plus actif dans ce sens.

M[me] Decrouez donne l'exemple de la Nuit de la science, qui aura lieu en 2012, ainsi qu'une animation dans le Valais.

Pages II-190 à 194

CM: Qu'en est-il de la proposition de M. Gandur?

M. Kanaan confirme la communication sur le projet Nouvel qu'il adressera avec M. Pagani le 3 octobre. M. Kanaan regrette que ce dossier complexe ait donné lieu à un amalgame sur des enjeux certes liés, mais différents. M. Kanaan soulève tout d'abord la problématique du bâtiment, qui est en fin de vie, sur lequel se greffe la question du financement. Or M. Gandur n'a jamais lié son soutien (pour le bâtiment et pour sa collection) à un projet particulier, et confirme son apport de 50 millions en fonction du projet final. M. Kanaan mentionne encore que le départ de M. X est un traumatisme, qui n'est pas facile à digérer. Enfin, M. Kanaan rappelle la commission de déontologie mise en place par M. Mugny, qui travaille activement sur la politique d'acquisition.

M. Marin ajoute que le MAH recèle une magnifique collection d'une très grande richesse, qui demeure méconnue du public genevois, avec 1 million d'objets, dont des pièces d'horlogerie (20 000 objets, la plus grande collection du monde), de tapisserie, et des instruments de musique qui proviennent d'un musée privé. Or il manque actuellement un poste de conservateur pour ces instruments, que l'on ne peut confier à n'importe qui. M. Marin mentionne que 25 000 œuvres sont par ailleurs en ligne.

CM: Pourrait-on organiser une visite au MAH, afin d'avoir une audition particulière?

CM: Est-il possible d'évaluer le coût des défauts de présentations dus au manque d'espace?

M. Kanaan répond qu'il y a deux facteurs aggravants: le manque de place et le manque de moyens pour entretenir cette collection.

M. Marin ajoute que seuls 8 à 10% de la collection d'un musée sont exposés. Or, plus un musée est ancien, plus sa collection est riche. Le MAH a en effet une collection énorme, et il prête des œuvres à plus de 100 musées à travers le monde, ce qui demeure le premier critère de notoriété d'un musée. M. Marin informe la commission de la rétrospective Vallotton au Musée d'Orsay à Paris, qui ira ensuite à Amsterdam et Tokyo, et pour laquelle le MAH est le plus gros prêteur.

Pages II-196 à 200

CM: C'est une chance d'avoir un Musée d'ethnographie. Comment le musée pourrait-il être plus proche de la population pluriculturelle de Genève?

M. Wastiau se réfère au plan directeur 2010-2014, qui reprend toutes les missions que le musée s'est fixées. La collection se constitue de quelque 75 000 objets, conservés aujourd'hui aux Ports-Francs. Le nouveau musée d'ethnographie et la construction de nouveaux dépôts sous le site d'Artamis vont permettre de conserver les collections dans des conditions optimales. La priorité du musée aujourd'hui est donc la conservation et la restauration de la collection, qui n'a pas bénéficié d'une attention suffisante durant les dernières décennies. M. Wastiau s'est engagé depuis le début de son mandat (en 2007) à favoriser et à valoriser la collection du musée à travers des expositions thématiques, destinées aux publics les plus divers, que ce soit local ou international. Dans le nouveau musée, l'exposition permanente occupera approximativement la moitié des surfaces, avec environ 1000 objets qui seront présentés selon un programme de médiation en lien avec d'autres ressources, que sont l'iconographie, la bibliothèque et la médiathèque.

CM: Qui gère les assurances des musées?

M. Kanaan explique que c'est la Centrale municipale d'achat et d'impression qui gère les assurances pour toute la Ville.

CM: Comment peut-on donner à voir les collections pendant les travaux du Musée d'ethnographie de Genève (MEG)?

M. Wastiau précise tout d'abord que le MEG de Conches est ouvert et que l'institution prête également de nombreuses pièces, à raison d'environ 25 contrats par an. M. Wastiau insiste sur l'importance de faire circuler les expositions. L'exposition sur le vaudou, par exemple, ouvre à Brême, puis ira à Amsterdam, Berlin, Stockholm, etc. M. Wastiau rappelle cependant l'énorme travail à réaliser en termes de conservation, alors que seules deux personnes sont en charge d'une collection d'à peu près un millier d'objets, ce qui est évidemment insuffisant, d'où la demande pour un poste supplémentaire en restauration conservation.

Pages II-208 à 212

CM: Quelle est l'évolution de l'affluence?

Mme Ruepp répond que les inscriptions sont à la baisse, mais qu'ils constatent une hausse dans la fréquentation. Il y a donc 40 000 abonnés actifs, avec un public «séjourneur», qui se rend dans les bibliothèques pour s'y installer, travailler, ce qui entraîne, d'une part, une nouvelle réflexion sur la construction des espaces des bibliothèques comme lieu culturel, mais également un questionnement sur les horaires d'ouverture. Mme Ruepp regrette en effet que les bibliothèques ne soient pas ouvertes plus tôt. Mme Ruepp mentionne également l'attention de la commission sur le développement du livre numérique, et le fait de mettre en contact le public avec le contenu via internet.

CM: Le public emprunte-t-il encore des CD, par exemple?

Mme Ruepp répond par l'affirmative; la discothèque est un fleuron et recèle l'une des plus belles collections de Suisse.

M. Goy ajoute que la diminution de la somme est due à l'achèvement du catalogage de la rétrospective de l'ensemble de la collection musicale en CD. En 2012, cette somme qui correspond à environ 500 000 francs est donc retranchée du budget.

Pages II-214 à 218

CM: Pourquoi la Bibliothèque de Genève aurait-elle besoin de ressources humaines et financières supplémentaires?

M. Giroud rappelle la grande analyse concernant la bibliothèque et ses missions, faite en 2007, sachant qu'il s'agit d'une institution vieille de 450 ans, qui avait donné lieu à un plan directeur, qu'ils viennent de revoir. En effet, le grand investissement des vingt-cinq dernières années a été le développement de l'informatique, alors qu'aujourd'hui la conservation redevient la première priorité de la bibliothèque. Ensuite, le second objectif est la mise en valeur de cet immense patrimoine, propriété de la Ville de Genève. La numérisation a certes permis d'élargir l'accessibilité aux ressources. Néanmoins, il faut constater qu'elle entraîne une diminution de la fréquentation de la bibliothèque et du nombre de prêt. Or la bibliothèque est un lieu essentiel, chargé d'identité, qu'il est important de valoriser par le biais de la fréquentation du public. Pour ce faire, l'institution souhaite non seulement offrir des ressources documentaires, mais également des contenus à travers des publications, des cycles de conférences, etc. Jusqu'à présent, ces nouveaux objectifs ont été assurés par le personnel engagé, mais les effectifs ne se révèlent guère suffisants si la bibliothèque souhaite poursuivre et développer ces nouvelles spécificités. Il faut par conséquent renforcer l'équipe

scientifique, afin de mettre en œuvre ces deux principales tâches ainsi que la numérisation des fonds. Par ailleurs, M. Giroud est venu présenter en 2011 auprès du Conseil municipal un projet de désacidification qui a pour but de conserver le papier, et dont il est sans nouvelle. Il attire enfin l'attention des commissaires sur le manque de place.

CM: Quels sont les horaires d'ouverture des institutions?

M. Kanaan se propose d'y répondre au cours de la législature, car la question se pose de manière récurrente.

Projet de budget 2012
Page 73

CM: On remarque un écart de 10 millions en plus sur l'ensemble du département.

M. Kanaan répond que 3,4% correspondent à des mécanismes salariaux, des augmentations de subventions et des postes.

CM demande qu'une justification par écrit lui soit faite concernant cette augmentation de 3,5% et que celle-ci lui parvienne avant la votation du budget.

M. Kanaan va transmettre la demande à la Direction des ressources humaines (DRH), qui possède les chiffres pour toute la Ville de Genève. M. Kanaan propose de fournir de manière récapitulée la ventilation de ces 10 millions supplémentaires.

M. Dose rappelle que, en termes d'annuités et de rattrapage, 15 millions sont dépensés chaque année sur la Ville de Genève. Il faut y ajouter le Service des bâtiments, des énergies, les subventions, la DSIC, RERO (0,5 million à lui seul). Si l'on retranche toutes ces dépenses, l'augmentation du budget ne s'élève plus qu'à 5 millions, dont 1,6 million pour la création de nouveaux postes. M. Dose affirme que la lecture du budget, pour ne pas être faussée, doit également prendre en compte les services compétents.

CM: Quelle est la nature de cette augmentation?

CM: Y a-t-il un regroupement par ligne dans le document?

M. Kanaan répond qu'il se trouve aux pages 211 et suivantes.

Pages 73 à 75

CM: Assurances sociales concernant les scènes culturelles – le chiffre correspond-il aux cachets des artistes?

Mme Keller répond qu'il s'agit là des salaires des techniciens de la Ville, qui sont des postes à l'année.

Pages 76 et 77

CM: Pourquoi une augmentation d'un million au poste 3105?

M. Kanaan répond qu'il y a deux postes (un poste et deux demi-postes), qui expliquent en grande partie l'augmentation. De plus, il y a également une augmentation du crédit «Accès à la culture» (ligne 365). Enfin, le programme Aalborg (handicap et culture), dispatché sur plusieurs lignes du groupe 30 et 31, participe de cette hausse des coûts.

CM: Peut-on avoir des précisions sur la ligne 392, page 77?

M. Kanaan répond qu'il s'agit de facturations internes entre services de l'administration, qui s'équilibrent au niveau global.

CM: Que représente, à la page 77, la ligne 334 (pertes sur débiteurs: 4450 francs)?

M. Kanaan répond qu'il s'agit de personnes qui ne payent pas, et ces sommes sont donc imputées là, en recettes non encaissées.

CM: A la ligne 301, page 76, à quoi correspond le poste de collaborateur scientifique?

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une personne qui sera engagée afin de comprendre les publics, dans la culture comme pour le sport, dans le but de gagner de nouveaux publics. Aujourd'hui, ce travail est effectué par une personne et l'aide d'un civiliste.

Mme Keller insiste sur l'importance d'appréhender les publics, afin de conquérir de nouveaux publics et de mieux les accueillir.

CM: En ce qui concerne l'engagement de ce collaborateur scientifique, ne reviendrait-il pas moins cher de s'adresser à des entreprises privées?

M. Kanaan répond premièrement qu'il faut considérer l'expansion démographique de l'ensemble de la région genevoise, qui est considérable. La Ville offre en effet des prestations culturelles pour l'ensemble de ce territoire. Deuxièmement, M. Kanaan estime qu'un poste bien utilisé dans l'administration vaut beaucoup plus qu'une succession de mandats réalisés par des entreprises privées. Cela ne veut pas dire que M. Kanaan soit contre le recours à des entreprises privées, qui sont souvent sollicitées pour des tâches spécialisées. Néanmoins, lorsqu'il s'agit d'acquérir des compétences sur la durée, M. Kanaan est convaincu qu'il est pertinent de consolider une équipe.

Mme Keller ajoute que le problème ne réside pas seulement dans le budget alloué ou non à la création, mais à la fidélisation d'un public susceptible de se rendre aux spectacles, et qu'il est important d'avoir du personnel en interne capable de répondre à cela.

CM: A-t-on chiffré la plus-value de ce poste?

M. Kanaan insiste sur le fait que ce qui prime aujourd'hui, c'est la consolidation des publics, et non la boulimie en matière d'offre.

CM: Qui sera engagé?

Mme Bachmann ajoute que l'intitulé du poste «collaborateur scientifique» est celle donnée par la DRH, et qu'il s'agit vraiment d'une personne qui sera nommée afin de connaître les publics, de savoir qui va visiter telle institution et à quelle heure, ce qui permet d'adapter l'offre, et de renforcer l'affluence à long terme. Mme Bachmann mentionne également que s'adresser à une entreprise externe coûterait le double.

CM: Dans la plupart des villes, petites ou grandes, il existe un service culture et tourisme dont la préoccupation est de faire rayonner la richesse de la culture locale.

M. Kanaan répond que c'est un thème qu'il est en train de développer avec le département de M. Maudet. Cependant, il estime que la première priorité s'adresse au public local.

CM: Concernant l'engagement du nouveau collaborateur, pouvons-nous avoir le cahier des charges de cette personne afin qu'on nous prouve son réel besoin? Ne serait-il pas possible d'atteindre ces objectifs avec le personnel en place?

M. Kanaan répond qu'il va fournir une note explicative pour l'ensemble des postes à pourvoir, qui précisera également ce à quoi le département a renoncé. M. Kanaan ajoute que, s'il s'aperçoit que des tâches peuvent être redistribuées parmi les postes existants, il n'hésitera pas à le faire. Plusieurs questions restent ouvertes concernant les musées, notamment le MAH, dont le fonctionnement actuel comporte des défauts. Il sera ainsi nécessaire de pallier les problèmes de conservation et du personnel dans un avenir proche.

CM: Y aura-t-il une synergie avec Genève Tourisme?

M. Kanaan se déclare confiant des rapports avec Genève Tourisme depuis l'arrivée de M. Vignon.

CM: Il est nécessaire de produire davantage, plutôt que d'avoir des chargés de communication.

M. Kanaan indique que la volonté du département dans le Service de la promotion culturelle va justement à l'encontre de cet argument, et qu'il cherche non pas à faire moins, mais à faire mieux. Or, il faut trouver les moyens de resserrer les méthodes de communication afin de mieux les cibler.

CM: A quoi est liée, page 76, ligne 318, l'augmentation de la promotion culturelle?

M. Kanaan répond qu'elle est liée aux Engagements d'Aalborg.

Pages 77 et 78

CM: Concernant les assurances sociales, est-il exact que deux personnes et demie travaillent à plein temps?

M^me^ Keller répond qu'il y a deux coordinateurs à mi-temps, une collaboratrice administrative à 60% et une collaboratrice administrative à 50%. A cela, il faut adjoindre deux personnes mandatées pour la programmation, qui occupent des postes temporaires sur trois ans, afin d'assurer une fraîcheur constante à la manifestation. Il s'agit donc d'une toute petite équipe.

CM: Comment se passe la programmation, est-ce par mandats privés?

M^me^ Keller explique que les postes de programmateur font l'objet d'un appel d'offres, et qu'ils sont ensuite sous mandat pour une année, renouvelable deux fois. M^me^ Keller précise que le travail n'est pas celui d'un imprésario qui va chercher des groupes, mais que leur travail consiste à sélectionner dans la masse de demandes, et de vérifier le tournus entre les groupes, afin que personne ne soit lésé.

CM: Ces personnes touchent-elles une assurance sociale?

M^me^ Keller précise que ce sont seulement les personnes qui travaillent à l'année qui bénéficient des assurances sociales; les musiciens et artistes touchent un défraiement.

CM: Y a-t-il des étrangers dans les monteurs de scène?

M^me^ Keller répond que la Ville lance un appel d'offres aux entreprises genevoises, qui gèrent elles-mêmes leur personnel.

CM juge les prix de location beaucoup trop onéreux et, sans vouloir renoncer à la Fête de la musique, pense qu'elle coûte trop cher, par rapport aux Fêtes de Genève, par exemple.

M^me^ Keller précise que 6000 musiciens se produisent sur une trentaine de scènes, et ce pendant trois jours, ce qui n'est pas tout à fait comparable aux Fêtes

de Genève. Mme Keller ajoute que la partie technique se monte à 300 000 francs, ce qui n'est pas exagéré.

CM: Les frais de voirie sont-ils compris dans le budget?

M. Dose répond par l'affirmative: à hauteur de 230 000 francs.

CM pense qu'il y a un problème entre les 3,5 millions dépensés pour les Fêtes de Genève et un même total pour la Fête de la musique, mais sur trois jours.

Page 79

CM: Combien y a-t-il d'entrées au Grand Théâtre?

M. Kanaan répondra par écrit.

Page 80

CM: Pourquoi y a-t-il une augmentation des charges concernant le domaine des musées en général?

M. Kanaan répond qu'il y a là une combinaison de facteurs: il s'agit, d'une part, des mécanismes salariaux du personnel des musées et, d'autre part, de frais uniques dont la rénovation du Jardin botanique. Les frais de logements temporaires des employés pendant le chantier ne peuvent plus être mis dans le crédit d'investissement. Il faut par exemple louer des portes et déménager les collections. Toutes ces dépenses doivent figurer dans le budget de fonctionnement en tant que dépenses uniques. Pour le Jardin botanique, ces frais s'élèvent à près de 500 000 francs. De plus, au Muséum d'histoire naturelle, des vitrines doivent être remplacées et une partie des collections désinfectées.

Page 81

CM: Qu'en est-il de l'entretien des immeubles par des tiers (groupe de comptes 314)?

M. Kanaan explique que les frais d'entretien sont ventilés et que l'explication figure à la fin.

Pages 81 à 84

CM: Le Muséum, en mauvais état, fait-il partie des priorités?

M. Kanaan répond que l'enveloppe du musée est en cours de rénovation, et qu'une nouvelle direction du Muséum sera nommée dans les prochains mois, puisque Mme Decrouez part à la retraite.

Page 85

CM: A la ligne 318, un écart de 102 000 francs est expliqué par des dépenses liées à RERO (Réseau romand – Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale). A la page 82 par contre, l'écart de 245 000 francs pour le MAH n'est pas justifié. Pourquoi ces explications ne sont-elles pas systématiques?

M. Dose n'a pas d'explication immédiate.

CM: Est-ce que les mandats de sociétés privées qui s'occupent de la sécurité des musées sont inclus dans le poste 318?

M[me] Koelliker répond par la négative: ces derniers sont gérés et imputés par le Service des bâtiments.

Pages 85 à 88

CM: Quel est le statut de personnel intérimaire (page 88)?

M. Kanaan explique que le département emploie depuis quelques années des emplois de solidarité, au MAH pour la surveillance, et dans les bibliothèques municipales pour différentes tâches. Les coûts liés à ces emplois étaient imputés à la direction du département, mais sont à présent ventilés dans les centres de coût où ces gens travaillent.

CM poursuit sa question concernant le personnel intérimaire et se demande pourquoi il n'a pas été ventilé pour les musées.

M. Kanaan prend note de cette remarque.

Séance du 3 octobre 2011

Présidence: M. Vincent Schaller (remplaçant M. Guy Dossan)

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et des sports, accompagné de M. Jean-Bernard Mottet, conseiller culturel chargé notamment du cinéma et des échanges et tournées, M. André Waldis, conseiller culturel chargé des musiques actuelles et du fonds pluridisciplinaire, M. Dominique Berlie, conseiller culturel chargé du livre et de manifestations telles que la Fureur de lire, responsable de Rousseau 2012 avec M. François Jacob, M[me] Michèle Freiburghaus, conseillère culturelle chargée des arts plastiques et responsable du Fonds municipal d'art contemporain, M. Pierre Skrebers, conseiller culturel à l'art musical classique, M[me] Virginie Keller, cheffe du

Service culturel, conseillère culturelle chargée du théâtre, de la danse et anciennement des projets culturels de proximité

CM: Le magistrat peut-il répondre aux questions des commissaires concernant les subventions extraordinaires octroyées en 2010?

M. Kanaan répond que des dossiers sur chaque subventionné sont disponibles au département et que ses collaborateurs pourront répondre aux questions des commissaires.

CM aimerait se voir confirmer que certains bénéficiaires peuvent à la fois recevoir des subventions ponctuelles et régulières. De plus, il aimerait savoir où apparaissent les subventions ponctuelles.

M. Kanaan répond que, en effet, certains bénéficiaires de subventions régulières peuvent obtenir des subventions ponctuelles pour des projets particuliers, des collaborations, des coproductions.

M[me] Keller explique par exemple que certains artistes, pendant leur convention de subventionnement, connaissent un essor important ou désirent travailler sur un projet de médiation et ont besoin d'un crédit supplémentaire avant le renouvellement de leur convention. Certains artistes travaillent dans plusieurs domaines, c'est pour cette raison qu'ils apparaissent dans les fonds généraux, qui sont des lignes groupées et qui concernent des projets particuliers. Elle ajoute qu'il existe une commission de préavis pour chaque domaine, dont les noms des commissaires sont inscrits sur le site. Ces commissions donnent un préavis au magistrat, qui prend la décision finale.

M[me] Koelliker ajoute que, pour le Grand Théâtre, ce phénomène se retrouve chaque année, car le document concerne les subventions allouées à l'accessibilité à la culture. C'est le Service de la promotion culturelle qui rembourse au Grand Théâtre les mesures d'accessibilité pour les jeunes ou pour les personnes âgées, telles que la carte 20 ans/20 francs, les chéquiers culture, etc. Cette ligne apparaît dans les comptes.

M. Kanaan explique que la présentation des comptes reprend la même structure que le budget et que certains subventionnés peuvent apparaître sous plusieurs lignes, comme le Grand Théâtre, qui est approvisionné par les lignes des salaires, la subvention de base, des subventions pour la musique, plus des compléments tels que la gratuité.

CM: Pourquoi certains montants sont-ils de petites sommes non arrondies, alors qu'il s'agit de la carte 20 ans/20 francs?

M. Kanaan explique qu'il ne s'agit pas que de la carte 20 ans/20 francs mais également d'autres mesures d'accessibilité à la culture. Ces montants corres-

pondent aux remboursements du Service de la promotion culturelle aux institutions qui acceptent ces mesures, et dépendent des tarifs de ces institutions. Une liste de ces mesures d'accessibilité à la culture sera fournie à la commission.

CM: Le fonds général théâtre verse des subventions pour des activités annuelles. Comment ces subventions apparaissent-elles dans le budget.

Mme Keller explique que c'est une question qui se pose régulièrement depuis trois mois. En effet, comment est-il possible de gérer un fonds général pour des subventions ponctuelles alors que l'objectif est de soutenir dans le temps le travail des artistes? Sur le fonds général théâtre, il n'y a que des subventions qui n'apparaissent pas à la ligne. Par contre, des conventions ont été développées avec un certain nombre d'artistes depuis quelques années, à la demande du Conseil municipal. Ces conventions peuvent être cofinancées avec d'autres organismes. Pour des compagnies, il a été décidé de ne pas mettre une ligne au budget, car elles ne sont pas des lieux pérennes. Les conventions théâtre apparaissent donc sous la ligne des indépendants théâtre.

Pour Saint-Gervais, Mme Keller explique par exemple que certains artistes qui se produisaient dans ce lieu font des demandes pour la ligne des indépendants théâtre, alors que le programme de l'institution était déjà sorti. Il a donc été décidé de créer des garanties de subventionnement pour des artistes locaux, qui apparaissent sous la ligne des indépendants théâtre. Il y a une vraie réflexion à avoir sur l'articulation entre le budget des lieux et les compagnies.

CM a une question concernant les projets culturels de proximité, dans les maisons de quartier, par exemple. Des maisons de quartier reçoivent pour des projets ponctuels et pour des projets annuels.

Mme Keller explique qu'auparavant les projets culturels de proximité étaient subventionnés par le département social, sans beaucoup d'intérêt ni beaucoup d'expertise. Il y avait donc eu un accord entre le département de la culture et le département social. Le département de la culture avait l'expertise culturelle et le département social avait l'expertise sociale. Cela a donné lieu à une collaboration très fructueuse. Si un conteur est engagé dans le cadre d'une fête de quartier par exemple, c'est le département de la culture qui prend en charge ce cachet, qui apparaît sous cette ligne de projets culturels de proximité. M. Kanaan ajoute que cela va changer, car Mme Alder a demandé à gérer à nouveau ce montant.

CM: Pourquoi le montant des échanges et tournées est-il si bas, alors qu'il est tellement important de faire circuler la culture et d'investir à l'extérieur de Genève?

M. Kanaan explique qu'il est effectivement essentiel de faire bouger les compagnies et les publics et que c'est une habitude qui doit se mettre en place.

Mme Keller estime en effet que c'est insuffisant, mais il semblerait que le Canton n'est pas prêt à investir dans ce domaine.

CM: Que signifie la promotion de la recherche scientifique, à la page 23?

M. Dose répond qu'il s'agit des bourses que le Muséum d'histoire naturelle verse aux étudiants.

CM: Le terme «travail de diplôme» n'est pas assez clair pour définir cette ligne.

CM: Qu'en est-il de la participation du Canton à l'année Rousseau?

M. Kanaan répond qu'a priori le Conseil d'Etat a décidé de garder ce projet et qu'il versera normalement 400 000 francs. Les conseillers municipaux peuvent essayer de discuter avec les députés de leur parti pour suivre cette ligne.

CM: Le Fonds municipal d'art contemporain achète-t-il plutôt les œuvres aux galeries ou aux artistes?

Mme Freiburghaus répond que les deux cas de figure sont possibles, selon les propositions d'achat. Elle ajoute qu'un achat à une galerie soutient également les artistes.

CM explique que les fermetures et les ouvertures de musées sont gérées par Securitas. Il demande s'il ne serait pas possible de confier cette tâche au département de M. Maudet et d'investir l'argent autrement.

M. Kanaan répond que la sécurité de ces lieux et la protection des collections doivent répondre aux exigences des assurances. Dans tous les cas, la sécurité ne peut pas être assurée par des employés des musées, suite au cambriolage du Musée de l'horlogerie. En ce qui concerne les agents de police, M. Maudet n'a malheureusement pas les effectifs.

Mme Koelliker ajoute que la protection des biens patrimoniaux pose de nombreuses questions, suite au cambriolage du Musée de l'horlogerie. Ces coûts très élevés de protection des biens patrimoniaux sont gérés par le département, puis redistribués ensuite vers les services compétents.

Le président demande si les cinq médiateurs culturels ont quelque chose à voir avec les agents de sécurité.

M. Kanaan explique que la médiation culturelle est le relais qui peut être fait entre une œuvre d'art et le public. Ce sont des personnes qui ont un profil très précis: une expérience du dialogue, de la communication et de l'animation et à la fois une formation culturelle. Selon M. le magistrat, les musées ne sont pas assez vivants et ils méritent une meilleure animation. Il n'est pas toujours

possible d'engager pour ces postes des personnes qui sont déjà en place dans les institutions, car les conservateurs ne sont pas toujours bons pour ce type de fonction.

Il est très important d'investir dans ce domaine, car l'accessibilité des œuvres au grand public a été mise de côté au profit de la valorisation et de la conservation des collections.

CM explique que le terme «médiateur» peut porter à confusion, car il sous-entend qu'il y a eu un conflit antérieur et qu'il faut pacifier des gens.

M. Kanaan explique que c'est le terme consacré, mais qu'il s'agit de faire de la pédagogie autour du terme pour habituer les gens.

CM: Comment ces médiateurs culturels seront-ils rattachés au département?

M. Kanaan répond qu'ils seront attachés à la direction du département pour en faire un pôle polyvalent. Il s'agit de mettre l'accent sur une institution ou un objet différent chaque année, plutôt que de répartir les ressources selon les domaines.

Subventions – projet de budget 2012 (pages jaunes)
Page 132

CM: Pourquoi les locaux de la Compagnie de 1602 ne sont-ils pas dans les prestations en nature?

M[me] Koelliker explique que, lors du cambriolage du Musée de l'horlogerie, les assurances ont exigé que seulement les employés des musées aient accès aux bâtiments des musées. La compagnie, qui était donc logée aux Casemates, a dû être relogée et aucun local de la Ville n'était disponible. C'était un peu compliqué de gérer ce conflit, et la Ville doit donc aujourd'hui payer un loyer pour la compagnie.

Page 133

CM: Que recouvre l'«Accès à la culture», sous «Communes»? Quelles sont les raisons de l'augmentation de l'accès à la culture pour les institutions privées?

M[me] Keller, pour la première question, explique qu'il s'agit du soutien à d'autres communes pour l'accès à la culture, telles que Meyrin et Carouge.

M. Kanaan, pour la deuxième question, explique qu'il s'agit d'une contribution du Fonds intercommunal au financement des mesures d'accès à la culture. Il s'agit d'un transit comptable, car la recette apparaît ailleurs.

Pages 133-134

CM aimerait comprendre l'augmentation du montant entre les comptes 2010 et le budget 2011 pour la scène Ella-Fitzgerald, et également pourquoi le montant est le même entre le budget 2011 et le budget 2012.

M. Kanaan explique qu'il est toujours délicat de comparer un budget à des comptes, car un budget est une autorisation de dépenser. Cela ne signifie pas nécessairement que l'ensemble du montant sera dépensé.

M. Skrebers explique que ces subventions ont été réajustées en 2010, sous la présidence de M. Mugny, qui avait demandé plus d'argent pour le jazz et les musiques actuelles. Cette enveloppe ne compte que la production artistique et pas les salaires des employés de la Ville qui travaillent pour ce projet.

CM: Puis-je obtenir les comptes de la scène Ella-Fitzgerald pour connaître les prix des cachets, etc.?

M. Kanaan répond par l'affirmative.

CM: Quelles sont les raisons des suppressions de subventions?

M. Skrebers explique que, quand une structure disparaît, la ligne disparaît au bout de deux ans.

CM aimerait savoir si le Canton verse une subvention à l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et souhaiterait connaître les liens entre l'OSR et le Grand Théâtre.

M. Skrebers explique que le Canton verse autant que la Ville, selon les termes de la convention, qui sera rediscutée en 2013.

M. Kanaan ajoute que les relations entre l'OSR et le Grand Théâtre ne sont pas toujours simples et que la Ville est témoin et partenaire de cette relation. Cette relation sera renégociée à l'issue de la convention actuelle.

CM: Comment cette relation peut-elle sainement durer? A Zurich, il y a un orchestre autonome et un autre.

M. Kanaan répond que la masse critique zurichoise est bien supérieure à celle de Genève. Néanmoins, la gestion de l'opéra zurichois pourrait donner des idées pour la gestion du Grand Théâtre.

CM aimerait avoir la liste des ensembles, qui lui sera fournie.

CM aimerait également avoir des précisions sur le Cartel des chorales.

M. Skrebers revient sur l'histoire de ces chorales. Il y a dix ans, il y avait la volonté d'aplanir le conflit entre le cartel et l'OSR. Chaque chorale reçoit donc 10 000 francs, alors que, il est vrai, elles n'ont pas la même taille.

CM: Pourquoi la subvention pour la Fanfare du Loup augmente-t-elle?

M. Berlie répond que les besoins de la fanfare augmentent et Mme Keller ajoute que la fanfare connaît un véritable essor et qu'ils ont à présent une véritable saison de concerts.

CM aimerait faire part de son souci concernant la clarté de ces montants. Il trouve en effet que ce budget manque de transparence et qu'il faudrait pouvoir auditionner tous les subventionnés pour mieux comprendre où va l'argent de la Ville.

Mme Bachman comprend ces inquiétudes et explique que c'est le travail quotidien du département de vérifier la pertinence des projets culturels subventionnés par la Ville et que ça ne se fait pas à la légère. Pour les trois baisses de subventions mentionnées dans les institutions privées, elle donnera une explication détaillée par écrit.

Mme Keller, pour les trois augmentations de budget dans le domaine de la musique, explique que ce sont trois associations ou orchestres qui sont en cours de négociation pour augmenter le montant de leur subvention stipulé dans leur convention. Une convention sur trois ans bloque en effet l'augmentation de la subvention, qui ne peut être renégociée qu'à chaque renouvellement. Elle considère qu'il n'est pas possible d'auditionner tous les subventionnés, car cela représente trop de travail. Il s'agit de faire un peu confiance au département, et de nombreuses informations peuvent être fournies par écrit.

M. Skrebers donne quelques détails sur l'augmentation du budget pour le festival Archipel. En effet, leur première convention date du début de la décennie, et il n'y a pas eu d'indexation depuis, alors que c'est un festival qui prend de l'ampleur. Pour le Centre international de percussion, la subvention n'a pas bougé non plus depuis six ans.

CM: S'agit-il d'une augmentation de la subvention ou d'une indexation?

Mme Keller explique qu'une indexation est très rare et qu'il s'agit plutôt d'une augmentation de la subvention.

CM: Les artistes venus de l'étranger se font-ils payer en euros?

M. Skrebers explique que ce sont les artistes qui décident.

Page 134

CM: Les 50 000 francs de subvention garantis pour Mme Bisang ne font-ils pas baisser le fonds général théâtre?

Mme Keller répond que oui, comme n'importe quelle subvention issue de ce fonds.

CM aimerait avoir des explications sur le Théâtre Pitoëff.

Mme Keller explique qu'il y a deux espaces dans le bâtiment: la salle communale et le théâtre. Le Conseil municipal voulait que le théâtre ne soit pas géré par la Gérance immobilière municipale mais par le Service culturel, pour qu'il y ait une vraie saison théâtrale dans cette salle. M. Mugny y avait logé le Théâtre en Cavale, dans des conditions précaires, puisqu'il n'y avait pas de budget. Il y a maintenant une discussion avec cette compagnie pour évaluer son travail et la suite. M. le magistrat souhaite mettre le Théâtre Pitoëff au concours, comme le Théâtre de l'Orangerie et le Théâtre du Grütli. Il faut savoir que le théâtre est en travaux et qu'il sera prêt pour une saison théâtrale en mars 2012. L'idée est de garder à la rue de Carouge le théâtre populaire, avec le Casino-Théâtre et le Théâtre Confiture.

CM: Les subventions accordées dans le cadre du fonds général sont-elles accordées si le projet est concret?

Mme Keller répond que la convention est très claire sur cet article: l'argent n'est donné que sur la base d'un projet budgété qui se réalise à Genève à une date précise. L'avantage de ce type de convention réside dans le fait que l'artiste ne vient pas devant la commission de préavis comme un débutant. Une convention reconnaît le travail de l'artiste fourni pendant de nombreuses années et lui permet une certaine latitude. Il s'agit d'une garantie de financement accordé uniquement sur la base d'un projet concret.

CM: Ces projets passent-ils devant une commission?

Mme Keller répond que non, mais que les commissaires suivent néanmoins tous les projets des conventionnés.

CM souhaite davantage de précisions sur Cave 12.

M. Waldis revient sur l'historique de Cave 12. Il s'agissait du lieu culturel hébergé par le squat Rhino, qui a aujourd'hui disparu. Depuis la fermeture du squat, Cave 12 n'a cessé d'organiser des concerts chaque année, dans différents lieux de Genève et d'ailleurs. Cette association a une renommée internationale pour son expertise dans les musiques expérimentales et qui a fait ses preuves. En 2012, un nouveau lieu ouvrira pour l'association et la Ville voulait pérenniser l'association en lui versant une nouvelle subvention.

M. Kanaan ajoute que cette structure est très importante pour le rayonnement de la scène genevoise et que de nombreux artistes de renommée internationale ont fait leurs preuves et leurs armes sur des scènes telles que Cave 12. Suite au scandale du Rhino, le dossier de Cave 12 est vérifié chaque année.

M. Kanaan ajoute qu'il y aura un amendement au budget, puisqu'il y a eu un malentendu et que Cave 12 devait recevoir 120 000 francs.

Mme Keller ajoute que le fonds général musique a dû être baissé pour assurer la subvention de Cave 12.

CM trouve scandaleux que les 1500 francs dévolus anciennement au Cercle de trompes de chasse soient donnés sans raison à Cave 12 au lieu d'être intégrés au fonds général musique, simplement pour arrondir les chiffres.

M. Kanaan explique qu'il s'agit d'un choix du Conseil administratif qui disposait, il est vrai, d'une petite marge de manœuvre. Les comptes précis de Cave 12 seront fournis aux commissaires.

CM aimerait des informations sur le Théâtre des Marionnettes.

Mme Keller répond que cette institution fait un travail formidable, qu'elle a sorti l'art de la marionnette du monde de l'enfance et qu'elle rayonne de manière considérable. Une subvention supplémentaire est proposée pour la création d'un nouveau poste administratif, car le directeur artistique ne peut plus tout faire.

Le président demande s'il n'est pas possible de créer une convention de subvention avec Saint-Gervais et le Théâtre du Grütli.

Mme Keller explique que ce serait le moment idéal pour créer la convention avec eux. Cette maison a un passé lourd mais, aujourd'hui, il y a un projet avalisé par tous, une direction en place. Six compagnies y sont en résidence et le nouveau conseil de fondation se réunit le 4 octobre, et cette question est évidemment à l'ordre du jour. Pour le Grütli, c'est un peu différent, puisque ce théâtre est géré directement par le département, ce qui offre un cadre très précis. Une convention n'est donc pas nécessaire dans ce cas.

CM: Quelles sont les raisons de l'augmentation de la subvention pour le Théâtre de l'Orangerie suite à la nouvelle formation?

M. Kanaan explique que la nomination est en cours, car l'ancien directeur, M. Pollier, a été nommé au Grütli. Il y a eu un appel à candidatures et la commission de préavis devra analyser les 18 dossiers reçus et proposer à M. le magistrat trois dossiers pour une sélection restreinte. Il s'agit d'un processus démocratique et ouvert.

Mme Keller ajoute que la commission de préavis est composée de Mme Chardon, journaliste au *Temps*, de M. Morant, ancien directeur du Théâtre de Poche, et de Mme Chappuis, ancienne directrice du Théâtre de l'Usine et productrice d'événements comme celui de la danse à Genève. Concernant le budget du Théâtre de l'Orangerie, elle tient à préciser qu'il s'agit du théâtre d'été de la Ville de Genève, c'est ce que la Ville offre aux Genevois en été. Ces dernières années, il y a eu des problèmes budgétaires, car le Canton décidait parfois au dernier moment de retirer sa subvention, et la Loterie romande ne donnait pas toujours ce qui était

attendu. Cette augmentation est donc prévue pour éviter les sauvetages d'urgence qui ont eu lieu les années précédentes.

CM: Pourquoi la ligne pour le Théâtre de l'Usine n'apparaît-elle pas avec les autres lignes concernant le théâtre?

M. Kanaan explique que le système des subventions du théâtre est très compliqué, car il est lié à des raisons historiques. Il y a différents types de soutien et ce serait idéal de mieux pouvoir organiser ce système de subvention.

Mme Keller répond que le Galpon, le Théâtre de l'Usine et la Parfumerie apparaissent à part car ils proposent une programmation pluridisciplinaire.

M. Waldis donne quelques détails sur la subvention pour l'association L'Usine. Auparavant, l'Usine recevait la gratuité des fluides. Pour la responsabiliser quant à sa consommation, cette gratuité a été transformée en subvention et une baisse de sa consommation a effectivement été notée.

CM: Quel est le délai fixé pour la nomination de la nouvelle direction du Théâtre de l'Orangerie?

Mme Keller estime que ce pourrait être fait pour mi-novembre, mais qu'il est toujours difficile d'être précis sur ces délais.

CM: Pourquoi la subvention du Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH) augmente-t-elle et comment une manifestation d'une telle qualité a-t-elle besoin d'autant d'aide?

M. Kanaan explique que le soutien au FIFDH est accru, car il correspond à l'identité de Genève. Il y a trois types de festivals à Genève qui sont soutenus, car ils correspondent à trois pans de l'identité de Genève: la Genève internationale et multiculturelle avec un soutien aux festivals Black Movie, Filmar et FIFOG, la Genève moderne et portée vers les nouveaux écrans avec Cinéma tous écrans et la Genève des droits humains avec le FIFDH.

M. Mottet explique que de nombreuses organisations internationales ont fait appel au festival pour organiser des événements tout au long de l'année et pas seulement pendant dix jours, ce qui accroît le budget du festival.

CM fait part de ses interrogations quant à la Fondation romande pour le cinéma. Il s'inquiète de la baisse de l'aide pour les petits projets si toutes les subventions de la Ville pour la création disparaissent. De plus, le Conseil municipal n'a pas encore voté pour l'adhésion de la Ville à la fondation.

M. Kanaan informe les commissaires qu'il demandera une motion d'ordonnancement pour accélérer le vote au Conseil municipal. Le choix d'être membre de la fondation est fortement lié au versement d'une subvention. Il estime égale-

ment que ce serait très étrange que la Ville n'adhère pas au projet alors qu'elle est à la base de ce même projet.

M. Mottet ajoute qu'il n'y aura plus de guichet pour la création cinématographique à Genève. Néanmoins, il tient à insister sur le fait que la fondation continuera à soutenir les petits projets, à condition qu'ils soient intéressants. Sur les 2,9 millions anciennement dévolus au cinéma, 400 000 francs seront consacrés aux festivals et 100 000 francs seront consacrés pour des projets ponctuels. Il ajoute que Regio va disparaître, l'argent sera donc gardé pour ce type de projets ponctuels.

Mme Keller explique que la fédération romande sera le guichet pour Genève. En effet, 77% des demandes de financement faites pour l'instant à la fondation viennent de Genevois, alors que Genève ne verse que 50% du montant total de subventions. La fondation est concernée par deux types de budgets: un budget pour les aides automatiques, liées à des gros projets soutenus par Berne et un budget pour des petits projets intéressants, même des films de diplôme. Des cinéastes, sans être accompagnés de producteurs, peuvent faire des demandes.

M. Mottet ajoute que la fondation permettra de financer davantage de projets, dans de meilleures conditions et avec un meilleur suivi.

Mme Keller revient sur la séance d'information sur la fondation et avance un chiffre de 200 personnes présentes. Cette fondation aura son siège à Genève, donc il y aura toujours une relation de proximité.

M. Kanaan termine en disant que ce sont les milieux du cinéma qui sont à la base du projet et non les autorités. Cet organisme permettra de financer certains projets jusqu'à 80%.

CM: Pourquoi le Spoutnik, qui est une salle d'exploitation, reçoit-il une subvention?

M. Kanaan répond que le Spoutnik et les cinémas du Grütli sont les seules salles subventionnées en ville de Genève. Le Spoutnik défend une programmation marginale et non commerciale, qui ne sera pas présente dans le circuit classique des salles de cinéma.

M. Mottet se permet d'ajouter que le Spoutnik fait partie intégrante d'un outil de culture essentiel à Genève qui est l'Usine. Le Spoutnik fait un excellent travail, mais ses comptes étaient en déficit depuis plusieurs années en raison de moyens limités. Ces 20 000 francs de plus lui permettent de faire encore un très bon travail, dans des conditions décentes.

CM: Pourquoi son budget était-il déficitaire et pourquoi la Ville couvre-t-elle ce déficit?

M. Mottet répond que ce n'est qu'une mise à niveau par rapport à ses frais réels et qu'il n'y aucune raison que ce montant augmente dans les prochaines années. Il ajoute que, dans les prochaines années, les collaborations entre le Spoutnik et le Grütli seront accrues et que l'avenir de ces deux salles de cinéma est lié.

CM: Comment le déficit du Spoutnik était-il couvert les années précédentes?

Pour répondre, M. Mottet mentionne le fonds du Casino et des aides de la Ville pour des événements ponctuels et également des sacrifices par l'équipe du Spoutnik elle-même.

CM: Les festivals à Genève sont très nombreux. Cette offre abondante ne pose-t-elle pas parfois des problèmes de concurrence, en termes de location de salles par exemple?

M. Kanaan répond qu'en effet le nombre de ces festivals pose des problèmes de concurrence, en termes de recherche de partenaires privés, de partenaires média, de lieux. L'idéal serait de pouvoir fusionner certains de ces festivals, tels que le festival gay et lesbien Everybody's perfect qui pourrait fusionner avec le FIFDH, mais ils ont refusé.

M^me^ Keller ajoute que, malgré cette concurrence, ces festivals trouvent toujours leur public, mais il n'est effectivement pas possible que chaque communauté ait son festival.

M. Mottet ajoute que l'idée pour le Grütli est de développer une grille autour de festivals, mais également d'événements plus ponctuels sur deux ou trois jours, comme le Jewish International Film Festival.

M. Kanaan ajoute que la multiplication des festivals fait que, par conséquent, aucun n'est assez important pour toucher les financements de la Confédération, tels que Visions du réel ou le Zurich Film Festival.

CM: Le Spoutnik fait-il partie de l'Usine?

M. Kanaan répond que l'Usine est un lieu pluridisciplinaire qui a plusieurs activités organisées par des associations et des personnes différentes. Néanmoins, à la base, l'Usine se veut être un lieu d'échange et de culture et c'est trahir ce concept originel que de découper toutes les activités de l'Usine.

M^me^ Keller ajoute que tous les acteurs de l'Usine ne sont pas toujours d'accord entre eux et que chaque structure a un contrat particulier avec la Ville, alors que la mouvance générale peut parfois être compliquée à gérer.

CM: Quelles sont les relations exactes entre l'association L'Usine et les associations membres, en termes de budget?

M. Kanaan répond que chaque association est en contrat avec la Ville et que l'association L'Usine, qui gère le lieu, reçoit une subvention pour les fluides.

CM: La subvention reçue par l'Usine est reversée aux associations membres, ce qui est interdit.

M. le magistrat rappelle les règles de la LIAF, qui interdisent que les subventions reçues par une association soient reversées à une autre. La Ville essaie au maximum d'éviter ces cas de figure.

Mme Keller ajoute qu'il y a certains lieux, dans le bâtiment, qui ne sont pas membres de l'association L'Usine, tels que le théâtre pour handicapés de l'association Autrement aujourd'hui, et certains ateliers d'artistes.

CM: Pouvez-vous nous confirmer que seulement les étudiants organisés en association pourront demander des fonds à la Fondation romande pour le cinéma pour leur film de diplôme? N'aurait-il pas été possible de garder un peu de capacité de subvention en Ville pour les tout petits projets?

Mme Keller répond que oui effectivement, il été décidé que les étudiants devaient s'organiser en association pour demander des financements car c'est un bon exercice, cela permet de se former et de pouvoir ensuite demander des aides ailleurs. Un des mandats de la fondation est d'aider les étudiants dans leurs projets. La commission est composée d'un panel varié et paritaire de professionnels du cinéma. Elle ajoute qu'il y aura sûrement des corrections à faire dans l'avenir, mais que l'objectif est aussi d'aider les petits projets, s'ils sont intéressants et défendables.

M. Mottet ajoute qu'il y a deux types de films de diplôme, des films très travaillés, avec un plan de financement clair et précis, et d'autres qui sont beaucoup moins aboutis. Le but est aussi de responsabiliser les écoles pour qu'elles suivent de près leurs étudiants et qu'elles les aident à monter des dossiers. Il ajoute que l'expérience nous dira s'il faut recréer un guichet cinéma en Ville de Genève.

CM: L'adhésion de la Ville serait-elle plus acceptable si la fondation était de droit public, surtout à ce stade, où le Conseil municipal est placé devant une série de faits accomplis?

M. Kanaan répond qu'il prend le dossier en cours, mais qu'il a une préférence pour les fondations de droit public, bien que la seule différence entre les deux types de fondation réside dans le fait que, pour une fondation de droit public, les statuts doivent passer au Grand Conseil. Sinon, le contrôle et la transparence sont les mêmes, surtout pour le Conseil municipal.

Il regrette que l'ordre chronologique du processus ait laissé de côté le parlement municipal. Il est difficile de rattraper cela aujourd'hui. Il rappelle néan-

moins que l'enjeu réel de la fondation est le versement des subventions. L'objectif n'est pas de moins faire de culture, mais d'en faire plus, ensemble.

CM trouve que la façon dont l'Usine traite le politique est scandaleuse, en se référant au site internet. Il est également choqué d'avoir été interdit d'accès. Il n'est pas contre ce type de lieux, mais il pense qu'il faudrait un contrôle bien plus strict sur les règles de l'établissement. Il a également entendu dire que l'Usine ne rendait aucun compte.

M. Kanaan répond que, effectivement, un lieu subventionné doit respecter les règles.

M. Waldis ajoute que l'Usine reçoit un montant pour les fluides, qu'elle rend des comptes sur son budget et que toutes les associations rendent des comptes chaque année.

CM: Le montant alloué pour le livre est peu élevé, alors que c'est un domaine fragile, que les librairies indépendantes ferment les unes après les autres. Ce ne sont pas que des lieux commerciaux, car ce sont des lieux de rencontre, de culture, et ils mériteraient peut-être une aide accrue de la Ville.

M. Kanaan répond que toutes les bibliothèques de la Ville, bibliothèques municipales et Bibliothèque de Genève, achètent prioritairement aux librairies genevoises. Néanmoins, le contexte général du livre en Suisse est compliqué avec le franc fort, les livres numériques, etc. Il faut se demander jusqu'où la collectivité doit pallier tout ça.

M. Berlie ajoute que la Ville travaille beaucoup avec le Cercle de la librairie et qu'elle passe par cette association pour de nombreux projets, tels que la Fureur de lire. Les librairies de Genève bénéficient d'un effet de niche et vont sans doute survivre encore, car elles valent la peine. La Fondetec a soutenu également les librairies en difficulté.

CM: Qu'en est-il de la Maison de la littérature, au 40, Grand-Rue?

M. Berlie explique que la MLG (Maison pour la littérature de Genève) s'est alliée avec l'Espace Rousseau et a demandé officiellement au Conseil d'Etat de pouvoir jouir du 40, Grand-Rue pour y établir une Maison de Rousseau et de la littérature. Le Conseil d'Etat doit statuer prochainement. La Ville est partie prenante de ce processus et reste attentive à la possibilité de placer cet espace dans une constellation plus vaste, avec les bibliothèques municipales, la Société de lecture, les diverses manifestations et même des projets transfrontaliers.

Page 135

CM: Pourquoi la manifestation «La ville est à vous» fait-elle partie de l'Agenda 21?

M. Kanaan explique que, dans la répartition des périmètres entre les départements, il y a eu une discussion vive autour de la Ville est à vous, qui touche tous les départements. Historiquement, la Ville est à vous était au sein du département de la culture, alors que c'est le département qui avait le moins à faire avec la manifestation. Aujourd'hui, la manifestation est au sein de l'Agenda 21, qui fait partie du département de M^me^ Salerno.

CM: Les intermittents du spectacle résidant en ville de Genève sont soutenus: c'est très bien.

M^me^ Keller répond qu'il doit s'agir d'une scorie, car cette aide correspond en fait à une aide aux intermittents actifs sur le territoire genevois. Il s'agit du fonds créé il y a quelques années, paritaire entre le Canton de Genève, la Ville de Genève, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne. Vaud et Lausanne ont autonomisé leur fonds l'année passée. A Genève, il est cogéré avec le département de M. Longchamp. Le mécanisme très original de ce fonds consiste à aider les productions qui créent de l'emploi en ville de Genève. Le fonds est géré par l'association Action intermittents, qui pourrait être invitée à la commission. Les critères sont liés à la création de droit au chômage. En lien avec la nouvelle loi sur le chômage, le Canton et la Ville ont décidé d'augmenter ce fonds. C'est une réponse concrète à la précarité des intermittents du spectacle.

CM: Qu'est-ce que le Bureau culturel?

M^me^ Keller explique que c'est un projet original né sous l'impulsion de la Migros. Ce sont des bureaux, qui ont leurs locaux aux Pâquis, qui louent du matériel audiovisuel perfectionné à des tarifs préférentiels. C'est un financement paritaire entre le Canton, la Ville et la Migros. Le bureau a également mis en place des activités de formation, pour le montage de dossiers par exemple et organise des débats.

CM: La Ville fonctionne-t-elle comme l'Etat par rapport aux studios d'enregistrement? C'est-à-dire que chaque dicastère a son studio.

M. Kanaan répond qu'il n'y a pas de studio d'enregistrement à la Ville, mais qu'il existe un centre multimédia, aujourd'hui rattaché au département de la culture et du sport, mais qui sera dans les prochains mois transféré à l'unité information et communication du Conseil administratif.

Page 136

Le président aimerait connaître le bilan de la Fodamco, dont la convention arrive prochainement à échéance.

M. Kanaan répond que la convention sera sûrement conduite à l'identique. Une réflexion doit être néanmoins menée pour l'utilisation de l'espace. Des tra-

vaux auront lieu mais auront des conséquences qui seront réfléchies à la fin de la prochaine convention.

CM fait référence à la visite du Centre de la photographie par la commission et voudrait savoir s'il avait contacté le département en lien avec son manque de moyens et de personnel.

M. Kanaan explique que cela fait des années que ce centre ne fournit pas de projet artistique, comme demandé, et que la subvention ne peut donc pas augmenter.

Mme Koelliker ajoute qu'en juin 2008 un bilan et un projet culturel lui ont été demandés, et que le département n'a toujours rien reçu. En raison des changements réguliers de présidents, il est difficile d'avoir des contacts continus.

CM: Les œuvres acquises par le Fonds municipal d'art contemporain sont-elles visibles?

Mme Freiburghaus répond que certaines œuvres sont exposées pendant la Manifestation d'art contemporain chaque deux ans. Il y a également 280 œuvres dans l'espace public. De plus, certaines œuvres sont prêtées pour les différents bureaux de l'administration. Ces acquisitions sont prises sur le compte de bilan.

M. Kanaan explique qu'en effet, chaque fois que le Conseil municipal vote un investissement, 2% du montant sert à l'acquisition d'œuvres d'art. Il aimerait intensifier la commande publique d'œuvres pour l'espace public, pour la Nouvelle Comédie par exemple.

Mme Keller explique que ces acquisitions n'apparaissent pas dans les pages jaunes, car ce n'est pas considéré comme une subvention.

Mme Koelliker conclut que cela fait trois ans que le département demande au département des finances de modifier l'intitulé de cette ligne car celui-ci génère des confusions.

Le président aimerait savoir ce qui se passerait si le Conseil municipal ne votait pas une ligne de subvention une année, alors que la subvention fait partie d'une convention.

M. Kanaan répond que, pour chaque convention, il est mentionné que le Conseil administratif s'engage sous réserve du Conseil municipal.

Page 136

CM: Pouvez-vous me confirmer que la garantie de déficit est intégrée à la subvention d'exploitation, ce qui porte la subvention à plus de 9 millions de francs?

M. Kanaan répond par l'affirmative et ajoute que, prochainement, les trois lignes pour le Grand Théâtre n'en feront plus qu'une. Une convention de partenariat sera élaborée pour que le Grand Théâtre gère son activité en fonction de ses moyens.

CM: La Ville prend-elle en charge les salaires du conseil de fondation?

Mme Koelliker répond que la Ville ne prenait en charge que les jetons de présence de la présidente et que ce montant est compris dans la subvention, suite à la demande du Conseil municipal. Les locaux et le secrétariat étaient pris en charge par un privé jusqu'à fin décembre 2010. A partir du 1er janvier 2011, la secrétaire a été municipalisée.

M. Kanaan ajoute qu'il a été décidé que le personnel administratif du Grand Théâtre serait pris en charge par la Ville.

CM: Que se passe-t-il en cas de dépassement?

M. Kanaan répond que le dernier budget du Grand Théâtre, pour la saison 2012-2013, lui a été présenté avec un déficit. Il a refusé de présenter un tel budget devant le Conseil municipal. Ils sont donc en train de faire les correctifs. Il ajoute que les comptes 2010-2011 du Grand Théâtre sont équilibrés.

CM: Les budgets du Grand Théâtre ont toujours été fondés sur des taux de remplissage optimistes et bricolés pour coller au budget.

CM: Le Conseil municipal a voté un plan quadriennal pour sauver le Grand Théâtre et remettre l'institution à flot, et tout cela a un coût et prendra du temps. Il faut assumer les objectifs que s'est mis la collectivité.

M. Kanaan relève que c'est la première fois que le déficit de saison n'est, à ce stade, pas couvert. Le Grand Théâtre a utilisé plusieurs cartouches les années précédentes mais, aujourd'hui, la couverture du déficit n'est pas prévue, ce qui est un vrai enjeu et qui va faire débat.

CM: La répétition de garantie de déficit pour le Grand Théâtre est équivalente à une nouvelle subvention.

Prestations en nature – projet de budget 2012 (pages chamois)
Page 152

CM: Pourquoi y a-t-il trois lignes pour l'Usine?

M. Kanaan répond que ce sont des montants équivalents au loyer des locaux de chaque association: l'association L'Usine, le Théâtre Autrement aujourd'hui et les ateliers, qui sont trois structures différentes. Ces barèmes sont fixés par la Gérance immobilière municipale.

Mme Keller insiste sur le fait que le Théâtre Autrement aujourd'hui et les ateliers n'ont rien à voir avec l'association L'Usine. Il y a également la salle de répétition du Théâtre de l'Usine, qui est disponible pour toutes les compagnies qui en font la demande. Ces locaux sont accessibles par la rue de la Coulouvrenière.

CM: A qui sont destinés les studios des Halles de l'Ile?

Mme Koelliker répond que ce sont des studios mis à la disposition d'artistes qui se produisent à Genève, mais qui ne résident pas à Genève. Les tableaux de taux d'occupation des studios sont disponibles. En plus de ces studios, il y a cinq chambres de l'Hôtel Silva, propriété de la Ville mais gérées par une association, à prix préférentiel (47 francs par nuit).

CM: Qui gère la buvette du Théâtre de l'Orangerie?

Mme Keller répond que la gestion de la buvette est confiée à l'équipe du théâtre, car le fonctionnement et les horaires d'une telle buvette sont intimement liés à ceux du théâtre. La buvette ne fait d'ailleurs aucun bénéfice.

CM: Pourquoi cette buvette ne rapporte-t-elle pas et pourquoi reçoit-elle une aide de la Ville?

Mme Koelliker répond qu'il est très difficile de trouver un gérant pour ce type de lieu, ouvert seulement quatre mois par année à des horaires compliqués. C'est très contraignant. Un bilan sera fait prochainement.

Page 154

CM: Le Théâtre Para-Surbek a-t-il cessé ses activités?

Mme Keller répond que le lieu est devenu le Théâtre des Grottes, dévolu à de jeunes créations et à des troupes émergentes.

CM: Pourquoi la subvention pour les Fêtes de Genève a-t-elle baissé?

Mme Koelliker explique qu'il s'agit de la mise à disposition de la scène Ella-Fitzgerald et qu'il y a eu un concert de moins que l'année précédente.

Page 155

CM: Les Montreurs d'images ont-ils changé d'activité?

Mme Keller rappelle que le Conseil municipal a voulu arrêter la subvention, mais qu'elle leur laisse l'usage des lieux quelque temps. Aujourd'hui, la Gérance

immobilière municipale aimerait récupérer les locaux, qui sont par ailleurs vétustes. Ils avaient fait un projet artistique l'année passée qui avait été subventionné de manière ponctuelle. La fin d'une subvention annuelle ne signifie pas une impossibilité de subvention ponctuelle par la suite.

Page 156

CM: A qui sont destinées les places de parking du Grand Théâtre?

M[me] Koelliker répond qu'il s'agit de trois places de parking de service pour les ateliers de décors et de costumes du Grand Théâtre, à l'avenue Sainte-Clotilde et à la rue Michel-Simon.

CM: Qu'est-ce que la librairie Bot Shop?

M[me] Koelliker répond qu'il s'agit de la librairie du Jardin botanique.

Séance du 10 octobre 2011

Propositions d'amendements et votes sur le projet de budget 2012

Page 73
3 – Culture et sport
Total des charges

Un commissaire note une augmentation de 3,4% par rapport au budget de l'année passée, soit 9 706 206 francs. Il demande s'il n'est pas possible de faire un amendement d'ordre général pour supprimer cette augmentation.

Le président explique que, si les commissaires ne font pas des amendements en détail ligne par ligne, le département coupera dans des domaines non voulus par le Conseil municipal.

Un commissaire propose un amendement qui fait revenir le budget 2012 au même montant que le budget 2011.

Un commissaire rappelle que la ligne que le commissaire veut changer est un total et qu'il n'est pas possible de changer un total sans toucher aux items additionnés. C'est comptable et arithmétique.

Un commissaire pense qu'il faut justifier des diminutions et que c'est impossible de le faire en diminuant le total.

Un commissaire ajoute qu'il y a deux façons de diminuer ce total: voter une recommandation pour diminuer chaque ligne de 3,4% ou passer ligne après ligne,

cas par cas. Il rappelle que, si le budget revient à son état de 2011, les projets autour de l'année Rousseau disparaissent, par exemple.

Une commissaire ne comprend pas la volonté politique de diminuer le montant total de manière arbitraire.

Une commissaire estime que l'enveloppe pour la culture est énorme et qu'il est tout à fait possible de redistribuer les cartes pour revenir à une base acceptable.

Le président rappelle que c'est le budget du département de la culture et des sports et que cette commission est la commission des arts et de la culture. Et les lignes sont mixtes, il est donc très difficile de savoir où couper pour toucher uniquement à la culture.

Un commissaire explique qu'il siège à la commission des sports et que le budget y a déjà été voté. Certaines lignes sont en effet cumulées, mais d'autres pas. Il pense que c'est donc mieux de faire des amendements ligne par ligne.

Un commissaire propose de vérifier le bien-fondé des postes supplémentaires.

Un commissaire rappelle que le travail des commissaires n'est pas de couper des postes, mais des sommes.

Amendement proposé par un commissaire du Parti démocrate-chrétien: supprimer l'augmentation de 3,4%, soit 9 706 206 francs.

L'amendement est refusé par 9 non (2 LR, 2 EàG, 3 S, 2 Ve) contre 5 oui (1 UDC, 1 LR, 1 DC, 2 MCG).

3001000 – Direction de la culture et du sport
Groupe 301: Traitements du personnel

Un commissaire trouve que sept postes à la direction, c'est beaucoup trop important. Il pense que c'est essentiel d'avoir des gens sur le terrain, mais cinq médiateurs culturels lui semblent beaucoup. Il propose donc la suppression de ces cinq postes.

Amendement proposé par un commissaire du Parti démocrate-chrétien: diminution de 632 860 francs.

L'amendement est refusé par 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve), 5 oui (1 LR, 1 UDC, 1 DC, 2 MCG) et 2 abstentions (LR).

Une commissaire explique que certains de ces médiateurs sont déjà sur le terrain, puisqu'il s'agit d'agents de sécurité préventive. Elle pense qu'il serait judicieux de supprimer 2,5 postes.

Une commissaire se permet de rappeler que les agents de sécurité préventive étaient appelés «médiateurs» dans le département de M. Mugny, mais que c'est une erreur puisqu'il s'agit ici d'une véritable médiation culturelle, comme il a été expliqué par M. le magistrat lors de la séance précédente. Les cinq postes sont utiles pour avoir une approche globale, pluridisciplinaire.

Page 76
3105000 – Promotion culturelle
Groupe 301: Traitements du personnel

Un commissaire propose de supprimer les trois nouveaux postes de collaborateur-trice scientifique à 50%, d'assistant multimédia à 100% et de chargé-e de communication à 50%.

Un commissaire se permet de rappeler que le poste de collaborateur aura comme objectif une meilleure évaluation des publics et que le poste d'assistant multimédia permettra d'engager une personne en situation de handicap, en collaboration avec la Fondation Clair-Bois. Il pense que c'est donc utile de maintenir ces postes.

Amendement proposé par un commissaire du Parti démocrate-chrétien: diminution de 232 555 francs.

Vote de l'amendement: 7 oui (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG), 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve). Vote égalitaire.

Note du président: Le nouveau règlement du Conseil municipal stipulant que, en cas d'égalité des voix, le oui l'emporte, tous les amendements votés à 7 contre 7 (gauche/droite+MCG) ont fait l'objet d'une redépose par le «bloc» perdant afin d'annuler le vote précédent. Aussi, pour une question de logique et de sérieux du travail, les amendements concernés apparaissent une seule fois dans le procès-verbal, avec le résultat du vote égalitaire, sans la mention «amendement accepté».

Page 81
320 1000 – Conservatoire et Jardin botaniques
Groupe 314: Entretien des immeubles par des tiers

Amendement proposé par un commissaire du Mouvement citoyens genevois: diminution de 102 734 francs.

L'amendement est refusé par 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve), 3 oui (1 UDC, 2 MCG) et 4 abstentions (1 DC, 3 LR).

Page 82
3202000 – Musée d'art et d'histoire
Groupe 318: Honoraires et prestations de service

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois note, au groupe 318, dans le budget à six positions, à la page 97, dans «Frais de surveillance et de vestiaire», un écart de 500 000 francs et propose un amendement pour supprimer cette augmentation.

Amendement proposé par le commissaire du Mouvement citoyens genevois: diminution de 148 800 francs.

Vote de l'amendement: 7 oui (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG), 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve). Vote égalitaire.

Page 83
3203000 – Musée d'ethnographie
Groupe 301: Traitements du personnel

Amendement proposé par un commissaire du Parti démocrate-chrétien: diminution de 238 939 francs.

Vote de l'amendement: 7 oui (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG), 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve). Vote égalitaire.

Page 86
3205000 – Musée Ariana
Groupe 301: Traitements du personnel

Amendement proposé par une commissaire du Parti libéral-radical: diminution de 151 886 francs.

Vote de l'amendement: 7 oui (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG), 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve). Vote égalitaire.

Page 88
3302000 – Bibliothèque de Genève
Groupe 301: Traitements du personnel

Amendement d'un commissaire du Parti démocrate-chrétien: diminution de 238 198 francs.

Vote de l'amendement: 7 oui (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG), 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve). Vote égalitaire.

Détail des subventions

Page 133
3105000 – Service culturel
Groupe 365: Institutions privées
Ligne «Musique en été»

Une commissaire pense qu'il faut revoir tout le concept des musiques en été à Genève et demande s'il serait possible d'externaliser cette mission, soit de demander à des associations d'organiser ces concerts.

Amendement proposé par une commissaire du Parti libéral-radical: diminution de 423 000 francs.

Vote de l'amendement: 7 oui (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG), 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve). Vote égalitaire.

Un commissaire trouve qu'externaliser l'organisation de ces concerts est une vraie attaque contre le service public.

Un commissaire se permet d'ajouter que les concerts à la scène Ella-Fitzgerald ne sont pas organisés par la Ville, mais par l'équipe du Chat-Noir.

Ligne «Chorales classiques»

Une commissaire trouve scandaleux que seulement quatre chorales classiques profitent de cette manne et qu'elles soient organisées en cartel. Personne d'autre n'a le droit à cette subvention. C'est un fonctionnement dépassé qui mérite d'être revu. La commissaire retire son amendement si le cartel est auditionné avant décembre.

Ligne «Cappella Genevensis»

Une commissaire aimerait supprimer la subvention de cet ensemble, car son rayonnement artistique n'est pas aussi important que celui d'autres ensembles. Il serait important de créer une ligne «Musique baroque», car il est essentiel de donner une chance à d'autres ensembles.

Un commissaire pense qu'il serait possible de simplement augmenter la ligne «Musique ancienne».

Amendement proposé par une commissaire du Parti libéral-radical: supprimer 30 000 francs.

L'amendement est refusé par 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve), 4 oui (1 UDC, 3 LR) et 3 abstentions (2 MCG, 1 DC).

Un commissaire aimerait ajouter 20 000 francs à la subvention pour cet ensemble, car celui-ci a besoin d'un poste supplémentaire.

Amendement proposé par un commissaire du Parti socialiste: augmenter de 20 000 francs.

L'amendement est accepté par 7 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve), 6 non (3 LR, 1 DC, 2 MCG) et 1 abstention (UDC).

Page 134
Groupe 365: Institutions privées
Ligne «Centre international de percussion»

Un commissaire souhaite supprimer l'augmentation de la subvention de 36 900 francs, car ce centre n'a pas fourni les documents demandés, si ce n'est les comptes de 2008.

Amendement proposé par un commissaire du Mouvement citoyens genevois: diminution de 36 900 francs.

Vote de l'amendement: 7 oui (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG), 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve). Vote égalitaire.

Ligne «Société chorale des Eaux-Vives»

Une commissaire ne comprend pas pourquoi cette chorale amateur en particulier reçoit une subvention. Elle pense que cette ligne devrait peut-être être transférée dans le département de la cohésion sociale, car c'est de la culture de proximité.

Le président explique qu'il s'agit d'une question de longévité et que, pour mieux comprendre ces questions, il serait intéressant d'auditionner M. Deshusses, président de l'Union genevoise des musiques et chorales.

Un commissaire ne comprend pas les différences entre les chorales subventionnées et trouverait normal de remettre les compteurs à 0.

Une commissaire pense que ces chorales sont différentes, qu'elles n'ont pas les mêmes projets ni les mêmes besoins. Il serait très intéressant d'entendre le département sur cette question et également de savoir si d'autres chorales ont fait des demandes de subventions qui ont été refusées.

Ligne «Union des chanteurs genevois»

Une commissaire se réfère au rapport d'activité de cette structure subventionnée et trouve étonnant qu'elle soit composée d'associations déjà subventionnées. Si chaque membre de l'union versait une petite cotisation, le montant serait atteint.

Amendement proposé par une commissaire du Parti libéral-radical: diminution de 3100 francs.

L'amendement est refusé par 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve), 5 oui (3 LR, 2 UDC) et 3 abstentions (2 MCG, 1 DC).

Ligne «Musique ancienne»

Un commissaire souhaite auditionner les bénéficiaires de cette ligne ensemble, pour connaître leur activité précise et leur public. Le président pense que ce sera difficile de les auditionner ensemble, mais il fera son possible.

Ligne «Archipel»

Amendement proposé par un commissaire du Parti démocrate-chrétien: diminution de 26 800 francs.

L'amendement est accepté par 8 oui (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG) contre 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve).

Ligne «Ensemble vocal Séquence»

Une commissaire estime que cet ensemble est très peu à l'affiche et qu'on ne sait pas très bien à quoi cela correspond. Elle propose une diminution de 10 000 francs sur cette ligne.

Une commissaire trouve que c'est un peu arbitraire d'enlever une somme au hasard quand on ne connaît pas les activités de l'association.

Un commissaire estime qu'il s'agit de l'argent du citoyen et qu'il faut savoir précisément où il va. Des informations précises ont été demandées sur certaines associations, mais les réponses n'ont pas été satisfaisantes. C'est pour cela qu'il faut auditionner ces structures.

Un commissaire trouve étrange de supprimer ou baisser une subvention pour entendre les bénéficiaires.

Un commissaire estime qu'il ne faut pas auditionner tout le monde, mais en tout cas avoir les informations nécessaires grâce aux rapports d'activité, aux budgets, aux comptes.

Un commissaire dit que ce n'est pas le rôle de la commission de vérifier les comptes de chaque association subventionnée.

Un commissaire pense que c'est important de savoir comment la subvention est versée, si c'est automatique ou non. M. le magistrat a expliqué que, au bout de deux ans sans nouvelles d'une association, la ligne disparaissait.

Le président répond qu'il est dans le devoir de chaque subventionné de rendre des comptes et un rapport d'activité chaque année.

Un commissaire ne comprend alors pas pourquoi il n'a pas reçu les comptes du Centre de percussion à jour.

Ligne «ASMV» (Association de soutien à la musique vivante)

Une commissaire souhaiterait auditionner cette association.

Ligne «Fanfare du Loup Orchestra»

Amendement proposé par un commissaire du Parti démocrate-chrétien: diminution de 39 200 francs.

L'amendement est accepté par 8 oui (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG) contre 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve).

Ligne «Cave 12»

Un commissaire souhaite annuler cette nouvelle subvention.

Un commissaire explique que cette subvention a été décidée dans le cadre d'un accord passé avec le Canton.

Le commissaire retire alors son amendement.

Un commissaire fait remarquer que l'accord se termine en 2011. Il décide donc de proposer un amendement pour annuler cette nouvelle subvention.

Amendement proposé par un commissaire du Mouvement citoyens genevois: diminution de 90 000 francs.

L'amendement est refusé par 8 non (2 LR, 2 Ve, 2 S, 2 EàG), 3 oui (1 UDC, 2 MCG) et 2 abstentions (1 UDC, 1 LR).

Ligne «Fonds général théâtre»

Une commissaire souhaite enlever 1 million dans ce fonds qui va pour le Théâtre Saint-Gervais, alors que ce dernier a déjà une subvention à la ligne.

Ce fonds théâtre doit servir à des compagnies émergentes qui sont hors du circuit des subventions annuelles.

Amendement proposé par une commissaire du Parti libéral-radical: diminution de 1 000 000 de francs.

L'amendement est accepté par 8 oui (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG) contre 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve).

Un commissaire souhaite proposer un amendement pour augmenter ce fonds de 50 000 francs, pour que la subvention accordée à Anne Bisang ne pénalise pas d'autres bénéficiaires.

Amendement proposé par un commissaire du Parti socialiste: augmenter de 50 000 francs.

L'amendement est refusé par 9 non (3 LR, 2 MCG, 1 DC, 2 UDC, 1 EàG), 5 oui (3 S, 2 Ve) et 1 abstention (EàG).

Ligne «Théâtre des Marionnettes de Genève»

Amendement d'un commissaire du Parti démocrate-chrétien: diminution de 50 000 francs.

L'amendement est refusé par 9 non (2 UDC, 2 EàG, 3 S, 2 Ve), 4 oui (3 LR, 1 DC) et 2 abstentions (MCG).

Ligne «Théâtre de l'Orangerie»

Amendement proposé par un commissaire du Parti démocrate-chrétien: diminution de 175 000 francs.

Vote de l'amendement: 7 oui (2 UDC, 2 LR, 1 DC, 2 MCG), 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve), 1 abstention (LR). Vote égalitaire.

Ligne «Revue genevoise»

Un commissaire propose un amendement pour supprimer cette ligne, étant donné le niveau médiocre des spectacles.

Amendement proposé par un commissaire du Parti socialiste: diminution de 335 100 francs.

L'amendement est refusé par 11 non (3 LR, 1 UDC, 1 DC, 2 MCG, 2 Ve, 2 EàG) contre 4 oui (3 S, 1 UDC).

Ligne «Théâtre Pitoëff»

Un commissaire souhaite une diminution de 300 000 francs sur cette ligne.

Un commissaire lui rappelle qu'il s'agit d'une nouvelle subvention en raison du changement de statut du théâtre.

Amendement proposé par un commissaire du Parti démocrate-chrétien: diminution de 300 000 francs.

Vote de l'amendement: 7 oui (2 UDC, 2 LR, 1 DC, 2 MCG), 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve), 1 abstention (LR). Vote égalitaire.

Ligne «Fonds général cinéma»

Un commissaire pense que ce n'est pas une bonne idée de transférer une somme aussi importante vers la Fondation romande pour le cinéma, car l'aide pour les petits projets risquerait d'être sabrée. Il propose donc une augmentation de 500 000 francs sur cette ligne.

Une commissaire pense que la fondation est une bonne chose et propose donc une diminution de 500 000 francs sur cette ligne, et ensuite une augmentation sur la ligne «Fondation romande pour le cinéma».

Un commissaire pense que d'enlever 500 000 francs à cette ligne risquerait d'entraîner la suppression de l'aide aux deux festivals Black Movie et Cinéma tous écrans qui ont été basculés sur cette ligne. Et augmenter le montant pour la fondation n'est pas possible, puisqu'un accord a été signé et que le financement de la fondation est bouclé. Le commissaire soutient donc l'augmentation des 500 000 francs pour le fonds général, pour aider les projets qui ont été refusés par la fondation.

Un commissaire dit qu'il n'est pas d'accord avec les cagnottes et les cassettes des magistrats.

Une commissaire pense que ce serait intéressant d'auditionner les personnes concernées, et peut-être laisser la fondation fonctionner un an avant de juger.

Un commissaire pense qu'il n'y a aucune raison d'augmenter le fonds général.

Amendement proposé par un commissaire d'Ensemble à gauche: augmentation de 500 000 francs.

L'amendement est refusé par 10 non (2 Ve, 2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) contre 4 oui (2 EàG, 2 S).

Ligne «Fonction Cinéma»

Amendement proposé par un commissaire du Parti démocrate-chrétien: diminution de 10 000 francs.

Vote de l'amendement: 7 oui (2 UDC, 2 LR, 1 DC, 2 MCG), 7 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG). Vote égalitaire.

Ligne «Manifestations cinématographiques»

Amendement proposé par un commissaire du Parti socialiste: augmentation de 10 000 francs.

L'amendement est refusé par 7 non (2 UDC, 2 LR, 1 DC, 2 MCG), 6 oui (1 Ve, 3 S, 2 EàG) et 1 abstention (Ve).

Ligne «Black Movie»

Un commissaire propose de remettre les 180 000 francs qui ont été enlevés.

Un commissaire lui rappelle que cette subvention viendra du fonds général.

Un commissaire lui rétorque que c'est pour ne pas pénaliser les autres projets qui pourraient recevoir de l'argent du fonds.

Amendement proposé par un commissaire d'Ensemble à gauche: augmentation de 180 000 francs.

L'amendement est refusé par 8 non (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG), 4 oui (2 EàG, 1 S, 1 Ve) et 3 abstentions (2 S, 1 Ve).

Ligne «FIFDH» (Festival du film et forum international sur les droits humains)

Un commissaire aimerait supprimer les 100 000 francs d'augmentation, car il trouve que ce festival est mal orienté politiquement.

Un commissaire aimerait comprendre pourquoi toutes les charges du FIFDH augmentent, comme les assurances, les frais d'entretien de bureau. Il n'y aucune raison d'augmenter cette subvention.

Amendement proposé par un commissaire de l'Union démocratique du centre: diminution de 100 000 francs.

L'amendement est accepté par 8 oui (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG) contre 7 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG).

Ligne «Cinéma Spoutnik»

Amendement proposé par un commissaire du Mouvement citoyens genevois: diminution de 120 000 francs.

L'amendement est refusé par 10 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 3 LR), 4 oui (2 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (DC).

Amendement proposé par un commissaire du Parti démocrate-chrétien: diminution de 22 100 francs.

L'amendement est accepté par 8 oui (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG) contre 7 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG).

Page 135

Ligne «Fonds général livre et édition»

Amendement proposé par un commissaire du Parti démocrate-chrétien: diminution de 53 000 francs.

L'amendement est accepté par 8 oui (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG) contre 7 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG).

Ligne «Communauté israélite de Genève»

Amendement proposé par un commissaire du Mouvement citoyens genevois: diminution de 20 600 francs.

L'amendement est refusé par 9 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 2 LR), 4 oui (2 UDC, 2 MCG) et 2 abstentions (1 DC, 1 LR).

Ligne «Société Jean-Jacques-Rousseau»

Un commissaire demande ce que signifie le transfert de la direction.

Le président lui répond qu'il s'agit d'un budget de la direction transférée à la société. La question sera posée au département pour une réponse plus précise.

Ligne «La Bâtie»

Un commissaire aimerait auditionner les organisateurs de cette manifestation.

Ligne «Théâtre de l'Usine»

Amendement proposé par un commissaire du Mouvement citoyens genevois: diminution de 220 000 francs.

L'amendement est refusé par 7 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG), 4 oui (2 UDC, 2 MCG) et 4 abstentions (3 LR, 1 DC).

Ligne «Association L'Usine»

Amendement proposé par un commissaire du Mouvement citoyens genevois: diminution de 95 900 francs.

L'amendement est refusé par 7 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG), 4 oui (2 UDC, 2 MCG) et 4 abstentions (3 LR, 1 DC).

Ligne «Le Galpon»

Amendement proposé par un commissaire du Parti démocrate-chrétien: diminution de 60 000 francs.

L'amendement est accepté par 8 oui (2 UDC, 2 MCG, 3 LR, 1 DC) contre 7 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG).

Ligne «Autrement aujourd'hui»

Un commissaire aimerait savoir ce que c'est.

Une commissaire répond qu'il s'agit d'un théâtre qui fait participer des personnes handicapées, qui vient de fêter ses 25 ans et qui a ses locaux dans l'Usine.

Ligne «Fonds projets culturels de proximité»

Amendement proposé par une commissaire du Parti libéral-radical: diminution de 480 000 francs.

Vote de l'amendement: 7 oui (2 UDC, 2 MCG, 3 LR), 7 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG), 1 abstention (DC). Vote égalitaire.

Ligne «Fonds soutien aux échanges et tournées»

Amendement proposé par une commissaire du Parti libéral-radical: augmentation de 400 000 francs.

L'amendement est refusé par 8 non (1 EàG, 2 UDC, 2 MCG, 2 LR, 1 DC), 6 oui (1 LR, 2 Ve, 3 S) et 1 abstention (EàG).

Ligne «Intermittents du spectacle domiciliés en ville de Genève»

Un commissaire aimerait savoir si ce soutien est encore nécessaire, suite à l'assouplissement de la loi sur le chômage à Genève.

Un commissaire répond que oui, car tous les intermittents du spectacle ne peuvent toucher des indemnités. Le président déclare qu'une note sera demandée au Conseil administratif pour justifier ce montant.

Page 136

3106610 – Fonds municipal d'art contemporain
Groupe 365: Institutions privées
Ligne «Fondamco (Mamco)»

Amendement proposé par un commissaire du Parti démocrate-chrétien: diminution de 69 100 francs.

L'amendement est accepté par 8 oui (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG) contre 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve).

Ligne «Centre de la photographie»

Un commissaire propose une augmentation de 30 000 francs de cette subvention, suite à la rencontre avec l'équipe du centre.

Une commissaire pense qu'il ne faut pas court-circuiter le magistrat, qui a déclaré qu'une convention devait être signée.

Un commissaire rappelle qu'ils avaient expliqué aux commissaires qu'il leur manquait un demi-poste, mais la commission attend toujours les documents nécessaires pour justifier ce besoin.

Un commissaire répond qu'en effet les documents étaient lacunaires, mais qu'ils ont expliqué de vive voix de quoi ils avaient besoin.

Un commissaire pense qu'il faut qu'ils redemandent une augmentation de leur subvention.

Amendement proposé par un commissaire d'Ensemble à gauche: augmentation de 30 00 francs.

L'amendement est refusé par 12 non (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG, 2 S, 2 Ve), 2 oui (EàG) et 1 abstention (S).

Ligne «Stargazer»

Amendement proposé par un commissaire du Mouvement citoyens genevois: diminution de 50 000 francs.

L'amendement est refusé par 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve), 4 oui (2 UDC, 2 MCG) et 4 abstentions (3 LR, 1 DC).

3110000 – Grand Théâtre
Groupe 365: Institutions privées
Ligne «Garantie de déficit Grand Théâtre»

Un commissaire propose la suppression de cette ligne, puisque c'est la seule manière pour que le Conseil administratif transfère cette garantie de déficit dans la subvention d'exploitation. C'est le seul moyen de faire pression.

Amendement proposé par un commissaire du Parti socialiste: diminution de 1 000 000 de francs.

L'amendement est accepté par 9 oui (2 UDC, 2 MCG, 2 Ve, 3 S), 1 non (EàG) et 5 abstentions (3 LR, 1 DC, 1 EàG).

Page 137

3302000 – Bibliothèque de Genève
Groupe 365: Institutions privées
Ligne «Diverses sociétés scientifiques genevoises»

Un commissaire ne sait pas ce que sont ces sociétés et préfère donc supprimer la ligne.

Amendement proposé par un commissaire du Mouvement citoyens genevois: diminution de 20 600 francs.

L'amendement est refusé par 13 non (2 EàG, 2 UDC, 2 Ve, 3 S, 3 LR, 1 DC) contre 2 oui (MCG).

Détails des subventions relatives à des prestations en nature

Page 154

Ligne «Fêtes de Genève»

Un commissaire ne comprend pas pourquoi il y a une augmentation de la subvention en 2011, puis une diminution en 2012.

Selon M. le magistrat, il y avait un concert supplémentaire en 2011, ce qui est faux.

Un commissaire explique qu'il s'agissait du budget, de ce qui était prévu en 2011. Cela ne correspond pas nécessairement aux comptes.

Prises de position des partis

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare que son parti est très inquiet par ce budget. Elle a l'impression que M. le magistrat, qui a changé de département, s'est peut-être «fait avoir» par ses services. C'est un budget qui a explosé et qui devrait être maîtrisé. Il y a trop de nouvelles subventions pour des organismes déjà subventionnés et elle craint que ça ne laisse aucune place aux autres. L'attitude du magistrat envers le Grand Théâtre est également inquiétante. Il ne montre pas un soutien à cette institution, alors qu'elle reçoit le soutien de sponsors et de mécènes et que c'est une institution qui participe au rayonnement de Genève. La commissaire se déclare très inquiète pour l'avenir de la culture à Genève.

Un commissaire démocrate-chrétien estime que son coup de force de supprimer toutes les augmentations n'est pas très agréable et n'est pas une habitude du Parti démocrate-chrétien. Mais, dans le cas présent, c'était nécessaire. C'est la plus grosse augmentation du budget de la culture jamais observée depuis qu'il

est conseiller municipal. Pour une telle augmentation, le commissaire s'attendait à des surprises et à des nouveautés, mais en fait il n'y a rien de nouveau. Ce sont toujours les mêmes qui reçoivent les subventions. Il y a dix ans, il y avait la même offre culturelle à Genève pour un budget de moitié. Il propose que toutes les associations à qui la commission a retiré l'augmentation de leur subvention soient auditionnées. Il faut mettre en place une nouvelle méthode de travail et organiser davantage d'auditions. Il félicite à ce propos le commissaire du Mouvement citoyens genevois qui a enquêté et regardé les budgets de près. Il n'est effectivement pas possible de donner des subventions les yeux fermés.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre trouve qu'une telle augmentation pour un budget de la culture est inquiétante dans une situation économique instable. Les dépenses devraient être maîtrisées. Il trouve étrange que le département ne mette pas en avant des priorités claires et ne fasse que du saupoudrage. L'enveloppe globale est déjà très grande. Il tient aussi à insister sur le fait que les salaires de la Ville sont déraisonnables et beaucoup trop élevés et qu'ils faussent le marché.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois explique que son groupe n'est pas contre les augmentations de subvention, si elles sont justifiées. Le Mouvement citoyens genevois s'opposera à toute augmentation de subvention si elle n'est pas justifiée.

Une commissaire des Verts explique que son parti soutient le budget 2012. Il ne faut pas oublier que la culture a des retombées économiques énormes. Les subventionnés paient des impôts et participent au rayonnement de Genève. Elle trouve légitime que les commissaires s'intéressent de près aux associations bénéficiaires des subventions.

Pour la suppression de la garantie de déficit du Grand Théâtre, elle tient à insister sur le fait que ce n'est pas pour supprimer ce montant mais pour faire pression pour qu'il soit transféré dans la subvention d'exploitation. Finalement, elle ajoute que, pour les 17 nouveaux postes créés, il est important d'avoir des justificatifs.

Un commissaire socialiste tient à dire qu'il s'agit d'un budget de transition. Parler d'explosion des coûts lui semble excessif. Il y a des retards à rattraper et des engagements à assumer et chaque augmentation de subvention est justifiée. Il estime que la posture de dire non à chaque augmentation par principe est infantile. Sabrer sans justification ne lui semble pas opportun. Il rappelle que la Ville dépense beaucoup pour la culture car le Canton ne fait rien. La politique culturelle est, selon lui, une politique de création d'emplois. Vingt mille personnes travaillent dans la culture à Genève et font de Genève une plate-forme importante dans ce domaine. Il soutient donc le budget ainsi présenté et s'oppose aux réductions de subventions.

Un commissaire d'Ensemble à gauche trouve que le budget est cohérent et que l'augmentation est raisonnable. C'est effectivement un budget de transition et il trouve important de développer à Genève une politique culturelle ambitieuse qui se donne des moyens.

Annexes:

- organigramme du département de la culture et du sport
- graphiques illustrant les principaux domaines financiers et les attributions par genre en pourcentage
- nouveaux postes demandés par le département de la culture et du sport

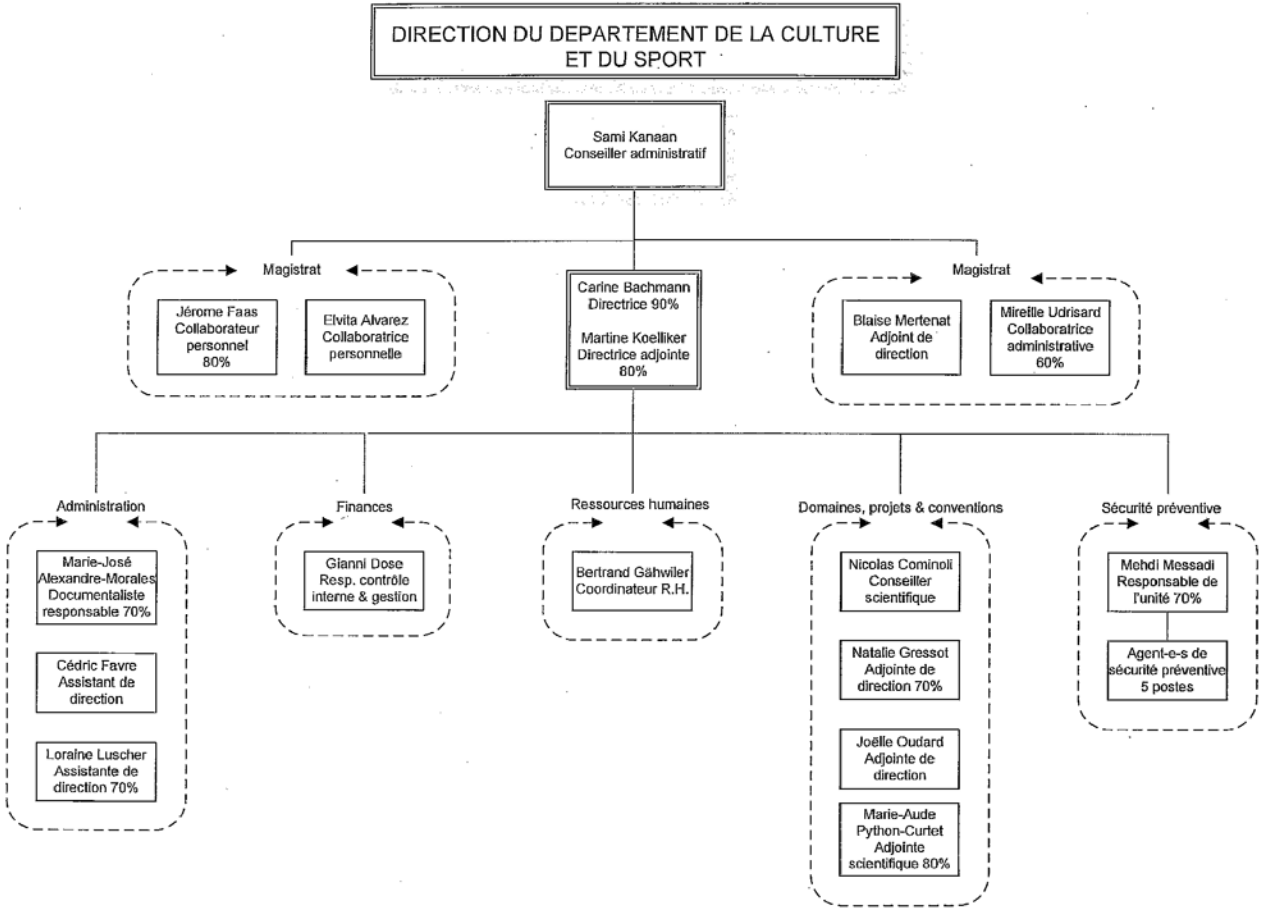
DIRECTION DU DEPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT
Sami Kanaan
Conseiller administratif
Magistrat
Jérome Faas
Collaborateur personnel 80%
Elvita Alvarez
Collaboratrice personnelle
Carine Bachmann
Directrice 90%
Martine Koelliker
Directrice adjointe 80%
Magistrat
Blaise Mertenat
Adjoint de direction
Mireille Udrisard
Collaboratrice administrative 60%
Administration
Marie-José Alexandre-Morales
Documentaliste responsable 70%
Cédric Favre
Assistant de direction
Loraine Luscher
Assistante de direction 70%
Finances
Gianni Dose
Resp. contrôle interne & gestion
Ressources humaines
Bertrand Gähwiler
Coordinateur R.H.
Domaines, projets & conventions
Nicolas Cominoli
Conseiller scientifique
Natalie Gressot
Adjointe de direction 70%
Joëlle Oudard
Adjointe de direction
Marie-Aude Python-Curtet
Adjointe scientifique 80%
Sécurité préventive
Mehdi Messadi
Responsable de l'unité 70%
Agent-e-s de sécurité préventive
5 postes
01.09.2011

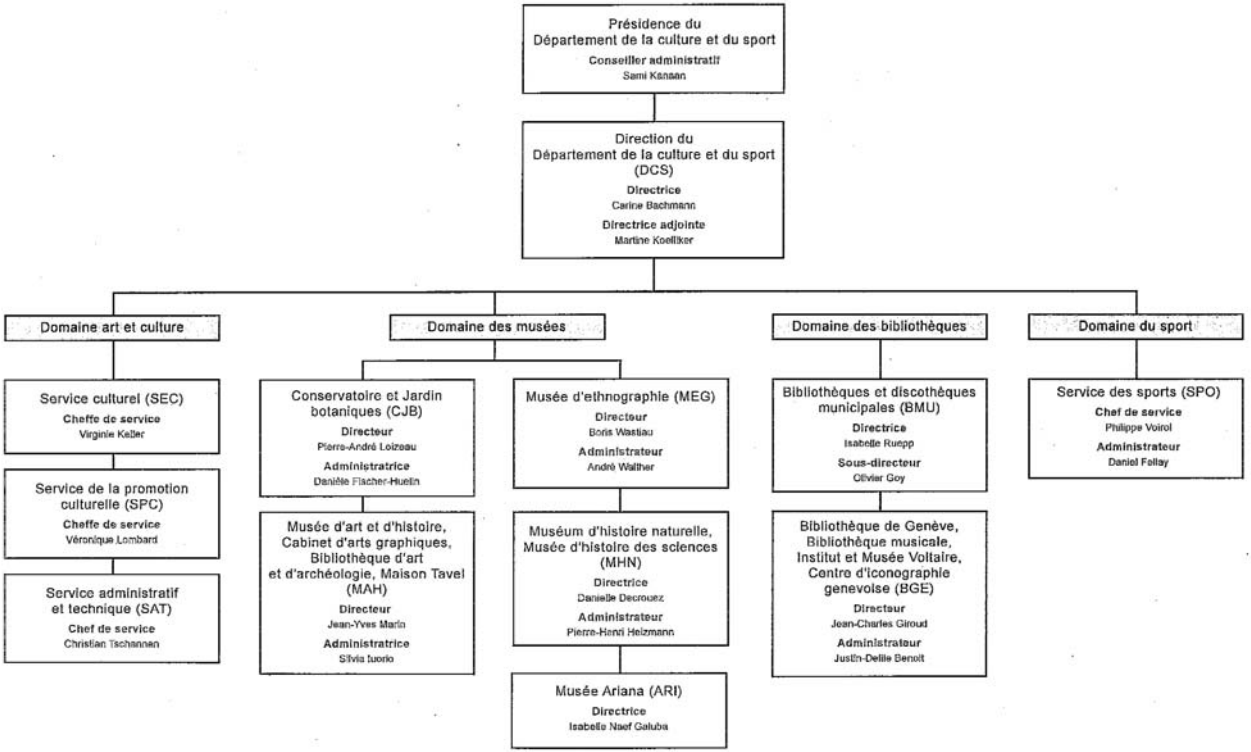

VILLE DE GENÈVE
ORGANIGRAMME GÉNÉRAL
DU DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT
SH 01.09.11

Répartition analytique départementale des subventions (DCS)

Classification des subentions	Total	%
Activités scientifiques	119.5	0.2%
Art contemporain	5'472.8	7.0%
Art Lyrique **(GTG)**	15'529.1	19.8%
Autres tâches culturelles	1'960.5	2.5%
Cinéma	4'512.2	5.8%
Danse	1'993.5	2.5%
Livre	2'149.9	2.7%
Musique	18'367.8	23.5%
Pluridisciplinaire	3'803.6	4.9%
Théâtre	17'729.8	22.6%
Sport	6'687.7	8.5%
Total par service	**78'326.3**	**100.0%**

Dont CHF 11'511.7 en prestation en nature (gratuités)

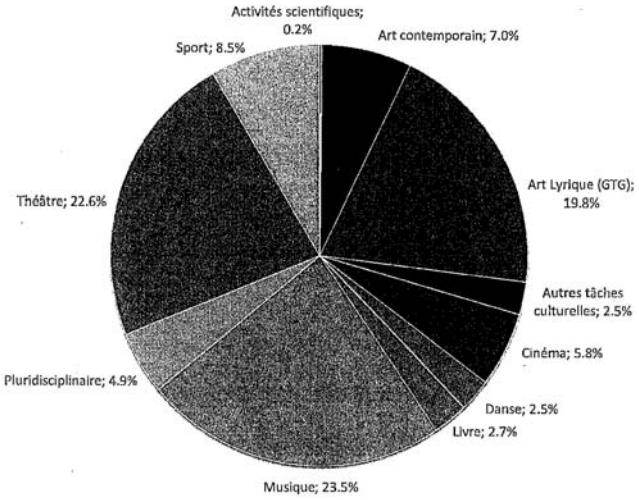

Répartition des charges et des revenus par domaines (toutes charges comprises)	Projet de Budget 2012 Charges	%	Projet de Budget 2012 Revenus	%
Culture et sport	**296'136'317.37**	**100.00**	**21'813'821.00**	**100.00**
Direction de la culture et du sport	**6'739'437.68**	**2.28**	**45'000.00**	**0.21**
Domaine art et culture	**122'950'275.00**	**41.5**	**12'825'634.00**	**58.8**
Service administratif et technique (SAT)	14'877'232.64		3'644'560.00	
Service de la promotion culturelle (SPC)	4'401'843.53		454'000.00	
Service culturel (SEC)	61'046'864.05		3'049'640.00	
Grand Théâtre de Genève	42'624'334.78		5'677'434.00	
Domaine des musées	**81'011'203.31**	**27.4**	**1'283'722.00**	**5.9**
Conservatoire et Jardin botaniques (CJB)	17'139'865.58		218'905.00	
Musée d'art et d'histoire (MAH)	33'443'372.78		665'183.00	
Musée d'ethnographie (MEG)	8'693'628.20		48'000.00	
Muséum d'histoire naturelle (MHN)	18'027'213.08		262'500.00	
Musée de l'Ariana	3'707'123.67		89'134.00	
Domaine des bibliothèques	**37'010'839.50**	**12.5**	**2'565'478.00**	**11.8**
Bibliothèques et discothèques mun.(BMU)	20'954'632.35		1'596'608.00	
Bibliothèque de Genève (BGE)	16'056'207.15		968'870.00	
Domaine du sport	**48'424'561.88**	**16.4**	**5'093'987.00**	**23.4**
Sports	48'424'561.88		5'093'987.00	

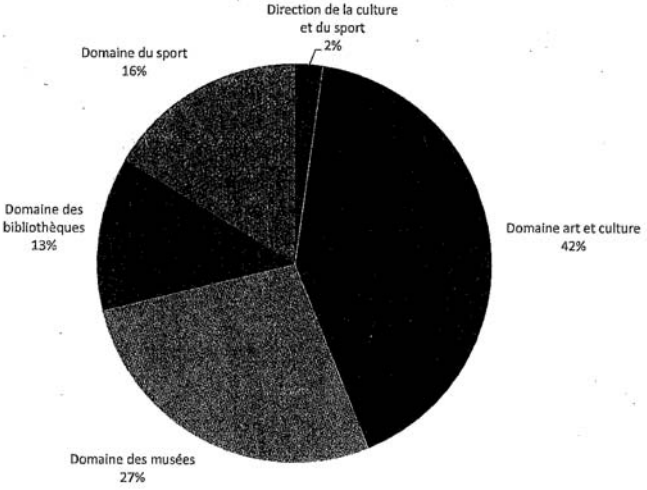

Répartition des charges de personnel par domaines (y.c. charges sociales)	Projet de Budget 2012 Charges	%
Culture et sport	**147'957'825.59**	**100.00**
Direction de la culture et du sport	**4'141'410.68**	**2.80**
Domaine art et culture	**36'667'446.38**	**24.8**
Service administratif et technique (SAT)	8'610'858.31	
Service de la promotion culturelle (SPC)	1'692'976.53	
Service culturel (SEC)	3'201'106.20	
Grand Théâtre de Genève	23'162'505.34	
Domaine des musées	**57'768'860.63**	**39.0**
Conservatoire et jardin botaniques (CJB)	12'818'147.11	
Musée d'art et d'histoire (MAH)	22'141'645.68	
Musée d'ethnographie (MEG)	5'880'087.51	
Muséum d'histoire naturelle (MHN)	14'428'759.26	
Musée de l'Ariana	2'500'221.07	
Domaine des bibliothèques	**26'246'995.82**	**17.7**
Bibliothèques et discothèques mun.(BMU)	15'619'406.75	
Bibliothèque de Genève (BGE)	10'627'589.07	
Domaine du sport	**23'133'112.08**	**15.6**
Sports	23'133'112.08	

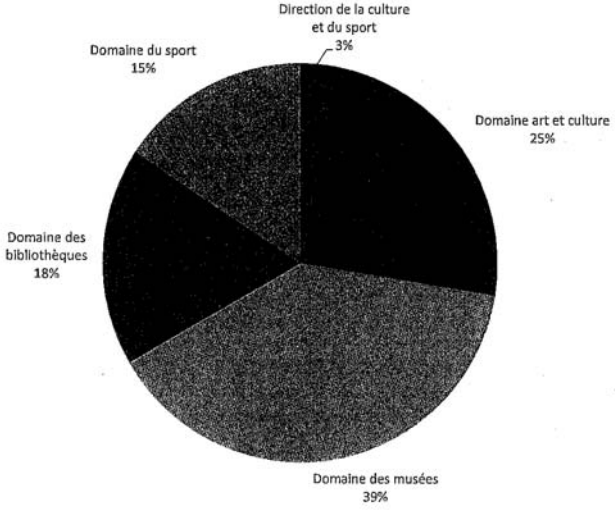

NCI / 14.10.11

PB 2012 – nouveaux postes demandés par le DCS

17,6 nouveaux postes inscrits au PB 2012

Direction du DCS

- **1 poste d'adjoint-e de direction, domaine du sport, à 100%.**
L'intégration du domaine du sport au sein du Département de la culture et du sport nécessite la création d'un poste d'adjoint/-e de direction responsable du domaine, tel que c'est déjà le cas pour les autres domaines du département. En tant qu'acteur principal de la scène sportive genevoise, la Ville de Genève doit être amène d'anticiper les changements de société (p.ex. l'introduction de l'horaire continu), la modification des pratiques sportives de la population (p.ex. montée des sports « libres » ou « urbains »), ou encore les besoins en infrastructures sportives dans un territoire fortement densifié. Responsable, entre autre, de l'analyse des besoins et de la prospective, le poste d'adjoint de direction contribuera ainsi à dynamiser la politique sportive de la Ville de Genève.

- **1 poste de collaborateur/trice scientifique à 80%.**
Le nouveau magistrat en charge du département de la culture et du sport a lancé plusieurs grands chantiers de travail, notamment en lien avec les musées, la scène de l'art contemporain à Genève ou encore le sponsoring et le renforcement des partenariats public-privé. Ce nouvel élan nécessite un renforcement de la direction du département, notamment dans des domaines interdisciplinaires.

- **5 postes de médiateur/trice culturel-le à 100%.**
L'accessibilité à la culture est un enjeu majeur que toute collectivité publique se doit de relever. En effet, Genève a la chance de proposer au public une offre culturelle d'une excellence et d'une variété remarquables. Toutefois, il est nécessaire de permettre à toutes et à tous de pouvoir accéder à cette offre, de la découvrir et de l'apprécier. Cela passe essentiellement par la mise en place d'une offre de médiation culturelle. Par ailleurs, le plan d'action école art et culture lancé par le DIP répondant aux critères du plan d'études romand (en ce qui concerne la rencontre des divers domaines et cultures artistiques) induit des besoins croissants dans le domaine de la médiation culturelle pour les publics scolaires. Afin de répondre à ces besoins accrus, il est nécessaire de concevoir une solide offre de médiation culturelle dans nos musées et bibliothèques ainsi que dans le cadre des manifestations municipales.

Service de la promotion culturelle

- **1 poste de collaborateur/trice scientifique à 50 %.**
Une des missions principales de la passerelle d'observation des publics (POP) consiste à récolter des données sur les publics. Il ne s'agit pas de mener une enquête sur laquelle baser une politique culturelle et sportive mais plutôt d'obtenir des données en continu afin d'ajuster l'offre culturelle et sportive aux besoins des différents publics. L'évolution des pratiques culturelles et sportives doit donc être suivie d'une part à l'interne (institutions municipales) mais également auprès des organismes subventionnés.
En outre, le développement du projet handicap et culture nécessite une coordination importante au niveau du DCS. Cela relève également de la mission de la POP.
Ce poste est donc crucial pour assurer à la Ville de Genève un outil permettant de bien connaître les motivations et les freins des publics à la consommation culturelle et sportive et pour pouvoir offrir

aux citoyens une offre adaptée à leurs besoins.

- **1 poste d'assistant-e multimédia à 100 %.**
Engagement d'une personne en situation de handicap accompagné d'un suivi de l'atelier de formation en multimédia de la Fondation Clairbois (personne déjà pressentie, rente AI en partie).

- **1 chargé-e de communication à 50%.**
Il s'agit d'accompagner les divers projets développés ces dernières années à la demande du Conseil municipal ou du Conseil administratif : création de la médiathèque au Bac, ouverture du Commun au Bac, augmentation des projets dans l'espace public, nouvelle gestion du théâtre Pitoëff, ouverture du Théâtre des Grottes, future ouverture de la Salle des musiques à l'Alhambra, suite des Etats généraux de la Nuit, Plateforme sur le théâtre, accompagnement du projet de la Nouvelle Comédie. Ce demi-poste de communication aura également pour mission de développer des outils sur Internet et de collaborer avec les personnes responsables de la communication des manifestations au SPC.

Musée d'art et d'histoire

- **1 poste de conservateur/trice à 100 %.**
Pour l'importante collection d'instruments de musique qui doit être valorisée.

- **1 poste de conservateur/trice à 100 %.**
Pour les Beaux-Arts, art ancien (consolidation par rapport au travail nécessité par les importantes collections du XVe au XIXe siècle).

Musée d'ethnographie

- **1 poste de bibliothécaire à 100 %.**
Pour la préparation de la nouvelle bibliothèque publique du MEG rénové et agrandi.

- **1 poste de restaurateur/trice à 100 %.**
Pour la préparation des collections qui vont être exposées à la réouverture du MEG.

(Référence pour ces 2 postes : plan directeur du MEG présenté et approuvé le 4 mai 2011 par le Conseil administratif).

Musée Ariana

- **2 postes de collaborateur/trice scientifique à 60 %.**
Pour régulariser les deux personnes qui ont été engagées en auxiliaire fixe suite à l'autonomie du Musée Ariana décidée en 2010, pour effectuer le travail de base sur les collections du seul musée en Suisse consacré au verre et à la céramique.

Bibliothèques et discothèques municipales

- **2 postes de bibliothécaire chargé-e de secteur à 100 %.**
Pour le nouveau service de référence en ligne commun aux bibliothèques de la Ville de Genève.

Bibliothèque de Genève

- **1 poste d'attaché-e de conservation à 50 %.**
Pour le département des acquisitions (achats, gestion des dons, désherbage, etc.).

- **1 poste de collaborateur/trice chargé-e de support à 50%.**
Pour faire le lien entre les projets informatiques de la BGE et la DSIC (sur le modèle des BMU et des CJB).

10.7 **Département de l'environnement urbain et de la sécurité**

10.7.1 *Audition du département de l'environnement urbain et de la sécurité*

Le président accueille M. Pierre Maudet, accompagné de ses collaborateurs, ainsi que de M[me] Maria Casares, présidente de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, et M[me] Martine Sumi, rapporteuse de ladite commission, et lui cède la parole.

En préambule, M. Maudet observe que le rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication contient un grand nombre de réponses et entame une rapide présentation des grands traits de son département. Il indique:

– qu'il y a 221 millions de francs de charges avec une augmentation de 15,5 millions (7,1%);
– une diminution des revenus de 7,4%, dont 74% de compétents et imputations internes, sur lesquels il n'a pas de marge directe;
– que c'est le département le plus important avec 1200 postes, même s'il y a plus de personnes à la culture qui a plus de temps partiels;
– 6 millions de francs de charges en plus et 4,2 millions de revenus en moins, hors compétences et imputations internes;
– une augmentation de 9,8 millions sur les charges de personnel (mécanismes salariaux);
– que les amortissements liés au matériel informatique ont considérablement augmenté;
– l'importance des subventions en nature.

A la suite de quoi il détaille les chiffres des services compétents, puis les revenus du département de l'environnement urbain et de la sécurité et rappelle que:

– les revenus des biens comprennent par exemple les redevances SIG;
– les revenus divers comprennent les amendes et les recettes des ambulances;
– les dédommagements de collectivités publiques comprennent notamment la participation des communes au Service d'incendie et de secours (SIS) (10 750 000 francs).

Il donne un éclairage sur les principaux écarts:

– les 4,7 millions supplémentaires pour le personnel sont constitué par 20 nouveaux postes et le transfert d'une partie du personnel du Service des pompes funèbres et cimetières au Service des espaces verts (34 personnes);
– l'application du statut du personnel (3 millions de francs) dont 800 000 francs pour les allocations pour enfants, compte non tenu de l'augmentation décidée par le Canton qui fera partie des correctifs pour l'ensemble de la Ville;

– l'entretien des abribus est un transfert et donc pas une réelle augmentation, et il en va de même de l'entretien des zones concassées, qui est transféré du Service de l'aménagement urbain à Voirie – Ville propre et des 480 000 francs pour le transfert du Service des pompes funèbres et cimetières au Service des espaces verts;
– les frais de réfection des pelouses après les Fêtes de Genève (90 000 francs) sont remis, car la Ville est liée par une convention signée;
– les amortissements concernent principalement les véhicules du SIS acquis récemment (1,2 million) et les investissements de la Direction des systèmes d'information et de communication (3,5 millions).

Il déclare que la baisse des revenus divers (2 millions) s'explique par une baisse de 1 million de francs sur les interventions du SIS qui avaient été un peu surévaluées en matière d'ambulance (augmentation du volume de contentieux et parce que les privés ont repris du poil de la bête) et parce que le budget des amendes a enfin été ajusté sur les comptes. Il ajoute que la diminution de 2 millions sur les dédommagements de collectivités publiques est due au désengagement de la Ville suite à la reprise par l'Etat de la compétence du contrôle du stationnement (convention dégressive).

Il commente un tableau de l'évolution des postes entre tous les départements en citant l'augmentation des postes entre 2008 et 2012 (en ayant appliqué les transferts de services):
– Autorités 13,3%;
– département des finances et du logement 20%;
– construction 3,8%;
– culture et sport 9,2%;
– social 3,2%, et
– 1,9% chez lui, en observant qu'il est celui qui a proportionnellement le moins augmenté son personnel.

Il déclare que 20 nouveaux postes sont demandés et que le coût moyen d'un poste dans son département est de 99 800 francs, parce qu'il a la plupart des postes dans les plus basses classes de traitement, et explique que le surnuméraire sur les postes de pompiers (7 postes) est dû à la formation et qu'il est ensuite compensé par les départs à la retraite qui ne sont pas repourvus.

Il rappelle que le Conseil administratif souhaite arriver en 2015 avec 100 agents supplémentaires de la police municipale, ce qui représente 25 agents par année, et explique que, jusqu'à l'année dernière, on avait un problème objectif parce qu'il n'y avait qu'une seule école de 25 places par année (12 places pour la Ville et 12 places pour les communes). Il annonce que M^me^ Rochat a accepté qu'il y ait dès 2012 deux départs par an (septembre et avril), ce qui permet le

doublement de la formation et rend réaliste d'espérer avoir au minimum 20 nouveaux agents à raison de deux tranches de 10. Il explique qu'il a aujourd'hui environ 10 postes vacants (agents qui ont démissionné ou transformation de postes) qu'il pourra directement utiliser en avril pour lancer la prochaine formation et que, pour pourvoir les 10 autres postes pour l'automne 2012, il reçoit cinq postes de médiateurs culturels de la part de M. Kanaan qui lui sont restitués et demande cinq postes supplémentaires. Il ajoute qu'il se donne une marge pour les cinq agents supplémentaires (rotation sur les 1200 postes de son département) et que les trois ouvriers et le gestionnaire sont liés à l'inauguration de la plaine de Plainpalais qui nécessitera d'être entretenue. Il indique que les quatre administrateurs informatiques sont bien expliqués dans le rapport (conversion avec un effet neutre la première année mais pas les suivantes et une diminution comparable sur les groupes 31).

Le président rappelle que M. Kanaan a expliqué la veille que les médiateurs culturels font de la médiation culturelle et que les agents de sécurité préventive ont été à tort qualifiés de médiateurs culturels. M. Maudet répond que l'on ne peut pas utiliser ce libellé, qui n'est pas reconnu par le département en charge de la sécurité qui est très strict par rapport à l'emploi des termes, raison pour laquelle il emploie celui qui a été le plus communément utilisé, à savoir «médiateur culturel».

Questions, observations de commissaires et réponses du magistrat et de la rapporteuse

Réponse de M. Maudet concernant les problèmes de rivalité de salaires entre les agents de la police municipale (APM) et les différentes communes:

M. Maudet répond qu'il existe des mécanismes de pénalités conventionnelles (75 000, 45 000 et 30 000 francs) qui évitent ces pratiques durant les trois premières années, mais qu'ils sont insuffisants, car certaines communes comme Vernier paient les montants demandés, ce qu'il considère comme du truandage. Il trouve qu'il est inadmissible, malgré la crise des APM dans la commune de Vernier, que son maire se sente autorité à pratiquer le braconnage sur les terres des autres et indique qu'il a consulté ses collègues, qu'il préside la commission consultative et qu'ils ont scellé ensemble un gentleman's agreement, mais il précise que l'on touche là à la limite de la liberté communale et que l'on n'a aucune base pour dicter les salaires des APM. Il déclare qu'il est impossible d'avoir un salaire unique et rappelle que les réalités vécues par les AMP ne sont pas les mêmes dans toutes les communes, car contrôler la taille des haies à Veyrier n'implique pas les mêmes risques que le travail aux Pâquis vers 23 h. Il ajoute que les horaires se terminent à 18 h dans de nombreuses communes. Il cite l'exemple de la maire de Carouge qui rencontre des difficultés à introduire des horaires

plus larges et plus flexibles pour la police municipale par rapport au statut de la fonction publique carougeoise et il précise qu'elle craint de faire fuir les APM vers d'autres communes parce qu'il y a détérioration de leurs conditions de travail. Il ajoute que l'argument du salaire n'est pas le seul valable. Il indique qu'il y a un différentiel dans le salaire de base de l'ordre de 20 000 francs entre Onex et Chêne-Bourg, et que la Ville de Genève offre des possibilités de progression extraordinaires et des perspectives de carrière intéressantes, ce qui est intéressant pour fidéliser le personnel sur le long terme. Il ajoute que le critère de l'âge a été supprimé et qu'il n'a pas d'état d'âme à engager quelqu'un qui a 45 ans et qui connaît le terreau local et il indique qu'ils jouent aussi à fond la carte des permis C (1/3), puisqu'ils n'ont pas la même limite que la police cantonale. Il estime que l'enjeu est d'être meilleur dans le recrutement et que l'on se piquera moins les APM lorsque l'on arrivera à en avoir deux fournées de 25 par année.

Formation et action de la police municipale

Au sujet du coût de formation, M. Maudet précise que tout dépend du nombre d'aspirants et que, pour une école de 21 aspirants, elle revient à 24 000 francs par personne, ce qui est sans relation avec la pénalité de 75 000 francs pour la première année. Quant à la question du contrôle du stationnement effectué par des contrôleurs en uniforme vert et qui fait partie de la Ville, M. Maudet répond que, dans la voie lactée des uniformés, il n'y a plus en Ville que les uniformes des APM qui sont les uniformes d'autorité reconnus par la loi. Il ajoute que les gens de la Fondation des parkings, qui sont en bordeaux, verbalisent les dépassements du temps de stationnement ou les stationnements sur les passages pour piétons, mais qu'ils ne peuvent pas verbaliser les véhicules en mouvement. Il ajoute qu'il reste encore 10 postes à la brigade du trafic qui sont des fonctionnaires cantonaux du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement à qui on a garanti qu'ils finiraient leur carrière à faire cela et qui n'ont pas voulu être versés à la Fondation des parkings. Il précise qu'ils dépendent du service des contraventions et du corps de police, donc de M^me^ Bonfanti.

Au sujet de l'intégration de la brigade des surveillants des marchés dans la police municipale pour augmenter leurs compétences, M. Maudet répond par la négative. Il rappelle qu'en 2007 les agents de sécurité municipaux (ASM) effectuaient le contrôle des marchés et que 20 personnes formées dans le travail de police de proximité étaient sous-utilisées parce qu'elles étaient affectées à l'attribution des places de marché et à la vérification de la perception des redevances. Il considère que c'est du gaspillage de former des agents pendant six mois pour faire ce travail. Il rappelle que son prédécesseur avait lui-même détourné une partie des 84 agents municipaux pour faire le contrôle des terrasses et des marchés. Il déclare qu'il a clarifié les choses en 2008 et 2009 en remettant les 20 personnes qui s'occupaient des marchés dans leur poste et, suite à la perte du contrôle du

stationnement, en mettant 24 ASM pour gérer les 30 marchés mensuels. Il reconnaît qu'ils n'ont pas les compétences pour prendre des mesures d'autorité ferme, mais que, pour le faire, il faudrait les remonter dans les classes de traitement, les former (six mois de formation au lieu de quinze jours) en assumant les coûts que cela représenterait. Il ajoute qu'ils n'auraient le plus souvent pas les compétences physiques ou psychologiques. Il continue à prétendre que c'est rationnel et raisonnable d'avoir une unité des marchés. Il rappelle que de nombreux APM ne sont pas entré dans ce corps en se disant qu'ils allaient faire de la police de proximité et peinent à entrer dans un commerce pour aller désamorcer les conflits. Il ajoute que l'on ne forme de vrais APM que depuis cinq ou six ans.

Au sujet de l'élargissement de l'horaire de la police municipale pour réagir aux incivilités nocturnes, M. Maudet déclare qu'il a répondu à la commission: «Non, mais…». Il explique qu'il faut commencer par avoir les effectifs pour étendre les horaires. Il indique qu'il y a entre 12 et 15 APM sur le terrain répartis sur cinq postes de quartier pour couvrir la tranche 6 h-24 h, compte tenu des vacances, des formations et du fait qu'il faut couvrir cette tranche de dix-huit heures d'affilée. Il affirme que le rôle, la vocation de la police municipale n'est pas de se substituer à la police cantonale si elle ne fait pas son travail et qu'il est question d'occuper le terrain et d'être visible, également ponctuellement au-delà de minuit durant l'été. Il déclare que ce n'est pas le fait d'être dans un préau qui est déterminant et que la police municipale n'a aucune compétence dans le domaine du trafic de drogue, qui relève de la police cantonale, et il ajoute que les APM sont équipés d'un spray au poivre et d'un bâton tactique, qu'ils savent se défendre s'ils sont attaqués et ne vont pas fuir s'ils voient une scène de bagarre, mais qu'ils doivent remettre les trafiquants à la police cantonale. Enfin, il estime qu'il faut veiller à collaborer avec la police cantonale, mais à ne pas faire son travail, car ce serait alors un transfert de charges.

Des commissaires s'interrogent sur la nécessité de renforcer les APM sur le terrain, sur la façon dont les places se répartissent entre les communes et la Ville dans les écoles de formation et sur l'existence de tensions éventuelles liées à la collaboration avec la police cantonale.

M. Maudet répond qu'un travail de prévision se fait en amont de la part de toutes les communes. Il déclare qu'une règle tacite veut que la Ville obtienne la moitié des places, les autres communes se partageant le reste, ce qui a toujours bien fonctionné. Il indique qu'il y a eu en septembre 17 aspirants, soit 9 pour la Ville et 8 pour les communes. Il rappelle que ces aspirants sont déjà incorporés dans les effectifs et qu'ils figuraient dans le budget 2011. Il indique de tête qu'il y a 63 APM de terrain, 9 en formation, 8 personnes à l'état-major, 10 personnes qui servent d'assurance-vie aux agents de terrain en se chargeant des transmissions et 5 ou 6 éléments liés à la logistique, soit 34 + 63 = 97 APM de l'effectif actuel. Au sujet des relations avec la police cantonale, il répond que l'on ne s'improvise

pas APM et que la batterie de tests (orthographe, psychologiques, physiques et médicaux) qu'on leur fait passer est là pour en témoigner. Il indique que, pour la prochaine école d'avril, ils ont reçu 400 postulations, qu'ils en ont retenu 213, puis 65 envoyés à la police cantonale qui en a retenu 50 auxquels on fait passer ces quatre tests. Il précise que statistiquement un tiers de ces 50 postulants sera retenu, soit 16 ou 17 aspirants dont on sait qu'avant la signature du contrat 4 ou 5 se retireront. Il ajoute que leur vocation première est l'îlotage, le contact de proximité, le désamorçage de conflits, le travail sur les incivilités, les relations avec les commerçants et le travail de réseau et que le travail de réseau est bien fait avec les îlotiers de la gendarmerie. Il estime que le travail de collaboration avec la police cantonale est très bon en amont, mais moins bon en aval, car on n'a pas de violon et des possibilités limitées d'arrestations. Il ajoute que l'accès aux fichiers de la police cantonale était, jusqu'à il y a peu, limité et que le fait de devoir faire venir un policier lorsque l'on veut contrôler le permis de conduire d'une personne ne portant pas sa ceinture de sécurité générait une décrédibilisation de l'APM et un agacement de la part du gendarme, mais que l'on est en train de réduire ces sources de tensions. Il rappelle que le règlement d'application de la nouvelle loi votée par le Grand Conseil ce printemps, loi entrée en vigueur en juin, vient juste d'être corrigé (12 octobre 2011) pour intégrer les APM parmi les agents pouvant sanctionner le bonneteau.

Au sujet du rapport entre le nombre de policiers municipaux par habitant de la ville de Genève et la comparaison avec d'autres villes, M. Maudet répond que comparaison n'est pas forcément raison. Il indique qu'il y a une petite centaine d'agents pour 190 000 habitants, ce qui fait un agent pour 2000 habitants. Il précise que l'objectif du Conseil administratif serait d'arriver à un agent pour 1000 habitants d'ici à 2015. Il rappelle qu'à Lausanne, où la police municipale compte un agent pour 400 personnes, elle a des compétences judiciaires et de gendarmerie et que la comparaison n'est pas très rationnelle. Il indique que l'objectif du Conseil administratif est d'arriver à un agent pour 1000 habitants d'ici à 2015 et que cela impliquera forcément une augmentation du budget, dont on voit une petite tranche dans le budget de cette année.

Sur la salubrité

Aux interrogations des commissaires sur les débordements que l'on constate en matière de salubrité, la politique poursuivie en la matière et si de nouveaux objectifs pour le fleurissement de la ville sont prévus, M. Maudet répond que l'intégration du Service des espaces verts représente 350 hectares sur les 1600 hectares de la ville et concerne les 15 ou 16 grands parcs, mais aussi toutes les zones herbeuses qui posent de vrais problèmes d'insalubrité. Il rappelle que les jardiniers passent 80% de leur temps sur du nettoyage et déclare que l'on est à la veille d'une réorganisation totale et optimale de deux grands services qui

n'appelle pas pour l'instant de nouveaux postes, et qui devrait être réalisée à l'été 2013. Il ajoute qu'il y a pour lui un gros enjeu à moyens constants (hormis les investissements pour le parc de véhicules vieillissant) et qu'il compte présenter un plan propreté en novembre et il rappelle qu'il y avait jusqu'à il y a peu 10% de taux d'absentéisme à la Voirie.

Il compte, en injectant le paramètre Service des espaces verts et en élargissant le périmètre de la Voirie, donner un certain coup de sac dans ce domaine, réorganiser les secteurs géographiques et redynamiser tout ce personnel. Il ajoute qu'une nouvelle unité de gestion des incivilités a été créée parce que les deux missions de la Voirie, à savoir la collecte des déchets et le nettoiement du domaine public, donnent lieu à de nouveaux enjeux avec les tags, le litering. Il explique que l'on est dans une société du 24 h/24 h et qu'il n'est plus possible de fonctionner avec une Voirie qui passe une seule fois par jour, parce que le sale appelle le sale, raison pour laquelle il faut aller vers une annualisation du temps de travail pour renforcer considérablement les équipes l'été et les diminuer en hiver, tout en garantissant la viabilité hivernale, pour doser mieux en fonction des sites l'effort à faire sur la propreté et mettre des équipes sur des problématiques précises (prévention, logistique ou répression). Il indique qu'il y a depuis le 1er septembre une équipe de sept contrôleurs du domaine public assermentés et en civil qui traquent les sorties anticipées de sacs (permises dès 5 h mais tolérées dès 20 h), qui constituent une nouvelle forme d'incivilité (odeurs, entrave du passage, problèmes de faune, etc.). Il explique que l'on pratique des ouvertures de sacs et que l'on inflige des amendes.

Il répète que la politique de salubrité repose sur trois axes:

– la prévention (campagne contre les mégots par exemple);
– la logistique (revoir le parc des poubelles, amélioration des sites de récupération, etc.);
– la répression.

Il déclare qu'avec les autres éléments exposés cela devrait conduire d'ici à 2013 à des changements perceptibles de la situation actuelle. Il ajoute que l'on dépense un peu plus de 3 millions de francs par année pour un système gratuit de levée des encombrants qui n'est pas respecté par une partie de la population qui continue à ne pas jouer le jeu. Il donne l'exemple d'une équipe qui arrive pour une commode et un sommier et qui trouve un vrai garde-meuble sur le trottoir, ce qui fait qu'ils ont déjà rempli leur camion alors qu'ils ont encore quatre autres visites à faire. Il estime que l'on est aux limites du système, parce que la gratuité engendre des effets pervers et une déresponsabilisation par rapport aux déchets. Il annonce que ce processus sera revu en 2012 et considère que la salubrité est l'un des tout gros enjeux à venir. M. Maudet ajoute que, entre l'activité de mairie, le début de législature et la découverte du Service des espaces verts, il n'a pas

aujourd'hui de politique de fleurissement à proposer et estime que Genève est peu fleurie. Il déclare qu'il perçoit une grande envie des employés du Service des espaces verts de s'investir dans cette activité, mais aussi une volonté du chef de service d'arriver à une certaine cohérence. Il espère être en mesure de présenter un plan cohérent par rapport à l'arborisation et au fleurissement dans le courant du premier semestre 2012.

Au sujet des «chuchoteurs», M. Maudet répond qu'il est assez favorable à expérimenter ce système et qu'il souhaite monter un projet en 2012. Il compte distribuer un kit aux restaurateurs qui ouvrent tardivement avec une signalétique et l'utilisation possible d'un chuchoteur, mais estime que ce n'est pas à la Ville de le financer mais aux cafetiers-restaurateurs de prendre leurs responsabilités, raison pour laquelle il ne demande pas de postes de «médiateurs en chuchotement». Il aimerait que ce soit une solution qui vienne de la branche, car il rappelle qu'il représente l'autorité et qu'il aura la possibilité dès 2012 de boucler des terrasses s'il y a trop de problèmes sonores. Il explique que son objectif est de faire dans la «calino-thérapie» en 2012 et que le bâton viendra en 2013 si ça s'est mal passé.

En réponse à la question qui considère que les investissements ont considérablement augmenté et si les assurances payent une contribution à la Ville pour la sécurité incendie, le département indique qu'il a élaboré un rapport assez volumineux pour la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication avec un tableau qui récapitule l'ensemble des investissements de la Direction des systèmes d'information et de communication et ajoute qu'il pourra fournir ce document. Il précise que l'augmentation ne touche pas tant les investissements que les amortissements des investissements qui suivent le vote des crédits d'investissement par le Conseil municipal. Au sujet de l'assurance, il indique qu'il y a bien une ristourne au titre de l'assurance sur le patrimoine bâti de la part des assureurs privés qui est versée à l'Etat qui reverse une part selon une clé de répartition dépendant du nombre de pompiers professionnels et volontaires dans les communes. Il précise qu'elle s'élève à 1 250 000 francs (p. 104) et qu'elle est versée au titre des caisses de secours. Il rappelle que c'est une très ancienne forme de la mutualisation du risque pris en charge par ceux qui bénéficient de l'assurance que représentent les pompiers et que ce montant va alimenter un fonds de retraite pour les pompiers professionnels et volontaires. Il rappelle que le Canton avait tenté de récupérer ce montant en 2007 lors du transfert de charges, ce qui avait créé une levée de boucliers monumentale auprès des pompiers. Il précise que c'est une forme de rémunération, en particulier pour les pompiers volontaires, qui ont une solde très basse (20 francs/h), qui leur permet d'accumuler un petit pécule pour leur retraite. Il rappelle que les pompiers cessent leur activité à 57 ans, alors que la retraite est prévue à 62 ans, et explique qu'ils font 51 heures par semaine au lieu de 41 et qu'ils versent 1,4% de leur salaire à un fonds qui alimente le pont de retraite.

Politique du Service des espaces verts

En réponse à l'intervention d'un commissaire qui s'interroge sur la politique du Service des espaces verts d'éliminer les arbres malades et de replanter des arbres sains, le département indique qu'il n'a pas encore une vision très claire et qu'il a besoin d'avoir plus d'informations sur l'état réel du patrimoine arboré de la Ville. Il déclare qu'il préfère anticiper les problèmes que de les subir et rappelle que les gens sont très sensibles à la protection des arbres et qu'il y a un important travail de pédagogie à faire. Il considère qu'il va falloir procéder à des coupes, bien qu'il ne sache pas encore en quelle quantité. Il rappelle que M. Tornare avait annoncé un crédit-cadre de 30 millions pour cela et que la première tranche de 5 millions a été votée par le Conseil municipal. Il cite l'exemple des micocouliers de la rue de la Croix-Rouge qui ont des champignons et qui sont malades. Il trouve peu cohérent de couper un arbre par-ci, un arbre par-là et estime que c'est moche par rapport aux allées d'arbres. Il considère qu'il faudrait raser l'allée, la refaire en termes de génie civil et replanter.

Au sujet du crédit d'investissement important voté par le Conseil municipal pour organiser à l'interne la tomographie des arbres et la planification raisonnée du renouvellement de l'ensemble des arborescences des parcs, M. Maudet répond qu'il sera en mesure de présenter les résultats au premier semestre 2012. Il sait que ce programme a été acquis et que tout un travail préparatoire a été fait et précise qu'il y a, au Service des espaces verts, une dendrologue spécialiste des arbres en milieu urbain. Il soulève la question des piétements d'arbres qui posent problème pour la salubrité. Il annonce que le programme de renouvellement du patrimoine arboré est basé sur ce logiciel, selon des critères d'ancienneté, de maladie et du potentiel de réarborisation ou de désarborisation des zones, et propose de faire une présentation au premier semestre 2012.

Enfin, M. Maudet ajoute que le Festival Arbres et lumières posait un certain nombre de problèmes dans son organisation, notamment juridique. Il explique qu'il bénéficiait d'une subvention de 257 000 francs versée à une association dont le comité était composé des salariés de l'entreprise qui se voyait confier la réalisation du festival. Il indique que, selon lui, il était impossible de continuer ainsi sur le modèle de l'association-écran et annonce qu'il a proposé de convertir les 257 000 francs de subvention (groupe 36) en prestation (groupe 31). Il annonce que ce changement de nature fera l'objet d'une information officielle par courrier et indique que l'on constatera aux comptes que la subvention n'aura pas été dépensée, mais qu'il y aura un dépassement de 200 000 francs dans les chiffres 31, ce qui permet de pérenniser le festival dans les canons de la comptabilité moderne.

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2012 du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Rapport de M^me^ Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M^me^ Maria Casares, a étudié le projet de budget lors de ses séances des 22 septembre et 6 octobre 2011.

La rapporteuse remercie M. Christophe Vuilleumier et M^me^ Danaé Frangoulis pour l'indispensable contribution de leurs notes de séances.

La commission a travaillé avec deux documents en parallèle, soit: le «Projet de budget 2012» et le «Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2012». Dans son analyse du budget, elle s'est également appuyée sur l'excellent projet de budget, bien documenté, élaboré par la Direction des systèmes d'information et de communication. Voici l'essentiel des travaux effectués durant ces séances de travail consacrées à l'examen de ce projet de budget et, en annexe, des documents complémentaires remis par le département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Séance du 22 septembre 2011

Audition de M. Pierre Maudet, maire de la Ville de Genève, chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de ses chef-fe-s de service

Avec les services nouvellement adjoints à ce département, les charges s'élèvent actuellement à 221 millions de francs et les revenus à 55 millions de francs. Pour 2012, les charges sont prévues à 236 millions de francs (+ 7,1%) et les revenus à 51 millions de francs (– 7,4%).

Les trois quarts de ces coûts relèvent des services compétents, par exemple des ressources humaines pour les 160 millions de francs des charges de personnel. La marge de manœuvre n'est par conséquent que de l'ordre de 26%. De plus, ces coûts découlent de normes: par exemple 800 000 francs sont inhérents au nouveau principe provenant des allocations familiales. L'application du nouveau statut du personnel provoque, quant à elle, une charge supplémentaire de 4,5 millions de francs.

C'est ce département qui comporte le plus de nouveaux postes, soit 20 postes supplémentaires par rapport au budget de l'année en cours.

Sept postes de sapeurs-pompiers

Le projet de fusion du Service d'incendie et de secours (SIS) avec les pompiers de l'aéroport s'appelle ConvergenceS, c'est un gros projet qui doit anticiper les besoins futurs. C'est la Ville qui possède le corps de pompiers professionnels du canton et l'idée est de constituer un corps unique avec les professionnels de l'aéroport, ce qui permettrait d'implanter une nouvelle caserne sur la rive droite. En 2030, la caserne de la rue des Bains sera dépassée. Il sera alors souhaitable d'avoir deux casernes dont une à l'aéroport et la seconde aux abords du secteur Praille-Acacias-Vernets. Ce projet entraîne des réflexions sur les financements ainsi que sur les centrales d'alarmes. Il n'y a pas de raison que la Ville continue à payer les interventions de ses pompiers dans les autres communes. Le déséquilibre est restreint mais demeure, et ce sans que le Canton ne participe d'un seul franc. En l'occurrence, les pompiers relèvent d'une notion d'intercommunalité. Il existe d'autres exemples similaires comme le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire. Une proposition sera présentée cet automne afin de créer une caserne dans la Halle 7, à la route des Batailleux 3/Voie-des-Traz 40.

Pour le SIS, les communes ont quintuplé leur participation en dix ans pour atteindre environ 10 millions de francs.

A la demande d'un commissaire de savoir s'il existe une collaboration prévue avec les CFF dans le cadre de ConvergenceS, le magistrat répond que c'est le cas, mais que la capacité d'intervention des CFF demeure modeste. Il ajoute que les CFF ont doublé leur participation auprès de la Ville en la montant à 200 000 francs. Mais il est évident que le SIS demeure la pierre angulaire. Certaines sociétés privées disposent également de pompiers spécialisés selon la nature de leurs activités. L'impact futur de 1000 m de rails supplémentaires en sous-sol dans la colline de Champel est évident. Par ailleurs, il convient de signaler que la Confédération verse également une somme pour les interventions du SIS sur l'autoroute.

Cinq nouveaux postes d'agents de la police municipale (APM)

Il y a dix postes vacants dans ce service, plus cinq postes qui résultent de transformations de postes budgétaires (entre autres des agent-e-s de sécurité préventive), plus les cinq nouveaux postes acceptés par le Conseil municipal. Pour créer ces cinq postes d'APM résultant de transformations, il était nécessaire d'utiliser un plus grand nombre de postes de contrôleurs de parkings, ces derniers étant classés plus bas que les APM. Dès 2012, il y aura deux écoles de formation par année et il sera dès lors possible d'engager plus facilement de nouvelles personnes

Ce sont les communes qui ont la haute main sur la formation, qui dure six mois. La police cantonale gère quelques modules dans cette formation.

Au-delà de 25 personnes par classe, cette formation n'est plus gérable. Deux écoles par année permettront effectivement d'absorber réellement 25 agent-e-s par année.

A une question d'un commissaire sur la délégation de missions à des sociétés privées, le magistrat se déclare fermement opposé au principe de donner des tâches de police à des sociétés privées et rappelle que la nature de cette tâche est par essence régalienne.

Un poste de gestionnaire de la plaine de Plainpalais, trois postes d'ouvriers et quatre postes d'administrateurs informatiques

Ces postes relèvent d'un transfert du poste 31, qui correspond à une opération quasi blanche. La modification sur les marchés publics a entraîné la nécessité d'engager des personnes qui étaient placées par des agences de placement. C'est pour des questions humaines que cette proposition est faite et pour éviter la perte de compétences qui apparaîtrait avec le départ de ces personnes.

La commission dans son ensemble félicite le département de proposer l'engagement de ces personnes, ce d'autant plus que l'ambiance dans une unité ou tout le monde possède le même statut est plus saine. Agissant ainsi, la Ville de Genève remplit également son rôle social.

Ressources humaines

La volonté du Conseil administratif est d'avoir un-e correspondant-e «ressources humaines» (RH) pour les grands services. Ces personnes doivent être capables d'orienter le personnel sur les formations, de déceler le climat social des services et d'assurer le travail de recrutement. Ce n'est pas du luxe avec un service comme celui de la Voirie – Ville propre, par exemple. Ces structures RH sont allégées à la Direction des systèmes d'information et de communication et au Service logistique et manifestations. Le Conseil administratif signale qu'il y aura encore un coordinateur au sein de la direction. En tout, cela représente à terme sept personnes couvrant la gestion des ressources humaines pour les 1200 employé-e-s du département.

Biens et services

Les biens et services n'augmentent que très légèrement.

Amortissements

Les amortissements, qui augmentent de 57%, sont décidés par le département des finances et du logement. Les amortissements informatiques s'élèvent à 3,5 millions de francs et ceux pour les ambulances à 1,1 million de francs.

Subventions

Les subventions augmentent du fait de l'arrivée du Service des espaces verts dans le département. C'est M. Pierre Maudet qui est maintenant responsable du Festival des roses.

Amendes

Les amendes figurent dans le poste «Revenus divers», suite à la décision du Conseil administratif de maintenir cette manière de procéder. En fait, il y a eu abandon des recettes provenant des amendes et il est donc vrai qu'il convient de relativiser le résultat. Du reste, l'Etat versera encore 1 million de francs en 2013 pour l'accompagnement de la reprise des amendes.

Certains commissaires regrettent le transfert des amendes à la Fondation des parkings, mais le magistrat répond que, au préalable, 84 agents devaient contrôler les places de parc. Il ajoute que la politique du stationnement ne peut pas être communale, mais qu'elle doit être cantonale. Il rappelle en effet que l'introduction des zones bleues a engendré des effets de bord. Si ce transfert est une perte de revenus pour la Ville, c'est également des charges en moins. Il ajoute que, à la fin de cette période, les recettes équivalaient aux charges. Par contre, les APM conservent, bien entendu, leur compétence de verbalisation, mais il ne s'agit plus de leur mission prioritaire. Il ajoute que les APM peuvent verbaliser celui qui roule sans ceinture, par exemple. Il rappelle alors que les agents municipaux (AM) étaient un sous-corps qui faisait perdre en lisibilité le travail de la Ville en matière de police.

Domaine public

Au cours de ces quatre dernières années, le département a optimisé l'usage du domaine public: par exemple Cinélac, le cirque Knie et d'autres paient à présent le juste prix. Des amendes ont pu être mises en cas de non-respect des procédures. C'est pour des activités commerciales que des émoluments sont perçus. Pour les événements civiques, les abattements sont de 100%.

Le magistrat précise que, contrairement aux dires de quelques commissaires, il n'y a aucune volonté de restriction dans ce domaine pour les activités citoyennes. Il ajoute qu'il y a par contre deux règles. D'une part, il n'est pas possible d'étendre à l'infini l'espace public. Il précise à cet égard qu'un parti politique squatte *ad vitam aeternam* un site au Molard, ce qui n'est pas juste envers des autres partis. Il a donc amendé ce parti. D'autre part, il est nécessaire de facturer l'usage du domaine public, même si l'abattement est de 100%. M. Maudet répète que l'idée est de simplifier les procédures et la bureaucratie, via internet. La gestion du domaine public s'est intensifiée par l'augmentation des autorisations des terrasses.

Depuis 2010, les Services industriels de Genève facturent l'approvisionnement en électricité aux communes. Toutes les recettes du SIS ont été optimisées, avec en outre les modifications apportées par le Canton. Les recettes provenant des déchets ont également été améliorées.

Entretien des W.-C.

C'est bien le département de l'environnement urbain et de la sécurité qui s'occupe de l'entretien des W.-C. Le magistrat rappelle que des rénovations ont eu lieu en ce qui concerne 11 W.-C., et qu'il y a encore eu un crédit pour les 12 W.-C. qui restent et qui sont anciens. Il ajoute qu'il s'agit de travaux lourds, car il y a un gros travail de rattrapage à mener. Par ailleurs, il signale que chaque W.-C. est nettoyé six fois par jour.

Lorsque la Ville installe de nouveaux W.-C., elle est attentive à prévoir des espaces pour langer les bébés, mais les anciens sont malheureusement souvent dépourvus de telles installations et il n'est souvent pas possible d'y remédier par manque d'espace. La Ville prend au sérieux cette question qui relève d'une problématique de salubrité publique. Une des plus importantes difficultés rencontrées consiste dans le fait que personne ne veut de W.-C. en dessous de chez soi.

Examen du projet de budget (PB) et du rapport du Conseil administratif (RA)

Pages	*Questions des commissaires*	*Réponses du département*
103 PB 237 RA	Impact transfert SEVE?	Logique métier pour le nettoyage à l'exception du Service des écoles, qui continue à gérer les préaux.
238 RA	Lien entre le SEVE et le Service des pompes funèbres?	Le Service des pompes funèbres remplit le rôle d'enregistrement des corps ainsi que de l'entretien des cimetières. La première phase du projet EVA est terminée et la seconde en cours et verra un fonctionnement selon une logique métier. Un contrat de prestations est déjà signé entre les deux entités.

242 RA	Exclusion de la Suisse alémanique de l'école des pompiers basée à Richelien?	Non, il s'agit de l'Ecole latine de sapeurs-pompiers professionnels, où les pompiers sont brevetés depuis deux ans après dix-huit mois de formation et des stages à l'étranger. Cela implique une standardisation entre les Montagnes neuchâteloises, Lausanne, Lugano et Genève. Cela permet de rationnaliser les formations de base et continue.
242 RA	Remboursements d'ambulance des personnes qui n'ont pas les moyens de ce recours?	Ce sont les assurances qui prennent en charge, mais il y a deux ou trois cas par année pour lesquels le magistrat décide d'une exonération.
242 RA	Disparité des tarifs entre ambulances?	La loi fixe les tarifs.
104 PB	11 millions de francs provenant des communes?	43 communes paient 10,75 millions de francs, au prorata de leur population. Céligny appartient à un autre cercle d'intervention.
104 PB 242 RA	Prestations aux pensionnés? Diminution de ce poste? Age limite d'engagement?	Les pompiers cessent leur activité à 57 ans, car ils travaillent 51 heures ¾ par semaine au cours de leur carrière. Il y a donc un pont à garantir, soit une pension, entre 57 et 62 ans. La diminution résulte d'un ajustement, compte tenu de la réalité. Le syndicat est très réticent à élever l'âge limite au-delà de 27 ans.
104 PB	Ventes?	Principalement le Guide orange, qui recense tous les produits toxiques.
105 PB	Ligne budgétaire «Formation»?	La ligne 309 correspond uniquement aux frais annexes de formation. Le coût de l'écolage est annexé au présent rapport.
105 PB	100 000 francs d'augmentation pour de la publicité?	C'est dévolu à la campagne de recrutement.

249 RA	Où en est l'enquête de satisfaction?	Le questionnaire a été adressé aux 900 bénéficiaires d'une terrasse et les réponses ont été transférées à un prestataire externe pour analyse. La réflexion porte à présent sur une facilitation des démarches pour les partis politiques.
255 RA	La DSIC travaille-t-elle pour de grandes institutions proches de la Ville?	Non uniquement pour les services municipalisés.
255 RA	Que signifie concrètement le contrôle des processus?	La Cour des comptes s'intéresse à la gouvernance de la DSIC.
255 RA	Portail RH pour 1,2 million de francs?	Il s'agit du dossier numérique des employé-e-s. Initialement, il n'était question que de numériser ces dossiers, mais depuis il a semblé légitime de faire bon ordre en les réglementant. Ce n'est qu'une première étape. Le dossier de la personne qui quitte la Ville ne doit pas être conservé au-delà de dix ans. Il n'y a donc pas de problème de conservation pour ce type de document.
107 PB	Subvention au Canton?	Ce sont des prêts, comme les prêts de drapeaux. Ce type de prestation est offert au Canton en échange d'autres services.
107 PB	Ne faudrait-il pas facturer ces prestations au Canton?	Non, cette pratique relève d'échanges de bons procédés.
108 PB	Quelles sont ces ventes?	Ce sont des déchets dont le prix dépend du marché.
108 PB	Quelles sont les «autres contributions»?	Essentiellement des taxes anticipées dans certains domaines.
108 PB	Comment fonctionnent les amendes portant sur les dépôts sauvages?	La somme de 3 millions de francs est ventilée sur différentes lignes. Quinze personnes s'occupent de cette question, avec trois équipages.

Pourquoi y a-t-il des frais d'entretien effectué par des externes à la Ville?	Plus de la moitié de cette somme relève de mandats de nettoyage, souvent en raison d'aspects saisonniers.

Séance du 6 octobre 2011

Suite des travaux, discussion et prises de position

Les commissaires d'Ensemble à gauche, socialistes, Vert-e-s, libéraux-radicaux et du Mouvement citoyens genevois sont tous et toutes prêt-e-s à voter le projet de budget du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Les commissaires sont particulièrement satisfaits de constater que quatre postes d'administrateurs informatiques ont été transformés en vrais emplois et qu'ils ne dépendront plus de contrats privés externes à l'administration municipale.

Les commissaires réitèrent leur demande pour faciliter l'utilisation du domaine public pour les activités citoyennes et civiques. A ce titre, plusieurs partis se sont montrés très soucieux des résistances et des obstacles qu'ils ont rencontrés concernant l'autorisation d'avoir un stand sur le territoire municipal, et notamment du fait que les délais sont courts. Il y a là un souhait commun que ces couacs ne se reproduisent plus à l'avenir, afin que tous et toutes puissent exercer leurs droits politiques.

Un consensus se dessine toutefois de manière forte autour de cinq points insuffisamment documentés par M. Pierre Maudet, maire de la Ville de Genève, chargé du département concerné, accompagné de ses chef-fe-s de service, lors de leur audition le 22 septembre 2011. L'ensemble de la commission conditionne donc son vote à l'obtention de compléments d'information par écrit, compléments qui seront à la fois remis à la présente commission mais bien entendu également joints au présent rapport à la commission des finances. Les commissaires ont relevé des lacunes d'informations importantes autour des cinq points suivants qu'ils souhaitent voir éclaircis:

1. état des lieux des postes vacants par service pour l'ensemble du département depuis janvier 2011 ainsi que les prévisions jusqu'à la fin de l'année;
2. état des lieux des contrats de travail: combien de temps pleins, combien de temps partiels, combien de postes temporaires;
3. fonctions sont remplies par les temporaires;
4. prévision des retraites sur l'ensemble de l'année 2011;
5. une explication plus claire au sujet de la création des 25 postes supplémentaires, par année, à la police municipale, car les commissaires n'ont pas

retrouvé au budget la somme correspondant à la création de ces 25 postes. De plus, l'explication donnée au sujet des cinq nouveaux postes n'a pas été comprise par la commission.

Vote

Aucun amendement n'est proposé. Avec les cinq réserves nécessitant des réponses circonstanciées de M. Maudet, le budget du département de l'environnement urbain et de la sécurité est accepté à l'unanimité des membres présents (2 EàG, 2 S, 1 Ve, 1 LR, 2 MCG).

Les réponses de M. Maudet, souhaitées par la commission lors de sa seconde séance consacrée à l'examen du projet de budget 2012, ont été remises à la rapporteuse par courrier électronique en date du 13 octobre 2011 et sont annexées au présent document.

Annexes:

– extrait du projet de budget 2012 du département l'environnement urbain et de la sécurité
– coût par aspirant-e à l'Ecole de formation des agent-e-s de la police municipale
– trois descriptions de fonctions: responsable, gestionnaire 2 et 3 aux ressources humaines
– cinq réponses du 13 octobre 2011 de M. le maire Pierre Maudet

Résultats DEUS *(en milliers de francs)*

Résultat global *(y.c. compétents et imputations internes)*	PB2012	Budget 2011	Ecart	%
Charges	236'729.0	221'146.7	+15'582.3	+7.1
Revenus	51'283.2	55'392.3	-4'109.1	-7.4

Le total des charges du PB2012 est composé de 72.2% de coûts des services compétents et de 1.8% d'imputations internes ce qui laisse une marge de manœuvre réelle de **26.0%**.

Résultat net *(hors compétents et imputations internes)*	PB2012	Budget 2011	Ecart	%
Charges	61'447.6	55'392.1	+6'055.5	+10.9
Revenus	49'311.4	53'547.5	-4'236.1	-7.9

Charges DEUS *(en milliers de francs)*

Global *(y.c. compétents)*

Désignation	PB2012	Budget 2011	Ecart	%
Charges de personnel	159'850.4	150'085.1	+9'765.3	+6.5
Biens, services et marchandises	51'121.2	50'426.0	+695.2	+1.4
Amortissements	14'234.6	9'040.8	+5'193.8	+57.4
Dédommagements à des collectivités publiques	370.0	365.0	+5.0	+1.4
Subventions accordées *(dont subventions en francs)*	6'808.6 *(408.9)*	6'989.3 *(416.5)*	-180.7 *(-7.6)*	-2.6 *(-1.8)*
Imputations internes	4'344.2	4'240.5	+103.7	+2.4
TOTAL	**236'729.0**	**221'146.7**	**+15'582.3**	**+7.1**

Charges des services compétents *(en milliers de francs)*

Ventilation par services compétents *(par groupes de natures comptables)*	PB2012	Budget 2011	Ecart	%
ASS-Assurances (318-19)	268.6	260.0	+8.6	+3.3
BAT-Bâtiments (314-18)	2'288.9	1'992.2	+296.7	+14.9
DRH-Ressources humaines (30x-317)	157'551.3	147'795.8	+9'755.5	+6.6
DSIC-Informatique (310-11-14-15-18)	5'832.8	6'500.3	-667.5	-10.3
ENE-Energie (312-14)	3'442.7	3'436.4	+6.3	+0.2
GIM-Gérance immobilière (312)	207.4	180.6	+26.8	+14.8
LOM-Logistique et manifestations (313-18)	1'345.5	1'348.8	-3.3	-0.2
TOTAL	**170'937.2**	**161'514.1**	**+9'423.1**	**+5.8**

Global *(y.c. compétents)*

Désignation	PB2012	Budget 2011	Ecart	%
Revenus des biens	24'424.3	24'514.9	-90.6	-0.4
Revenus divers	11'237.1	13'337.6	-2'100.5	-15.7
Part à des recettes et contributions sans affectation	1'250.0	1'250.0	-	-
Dédommagement de collectivités publiques	12'300.0	14'305.0	-2'005.0	-14.0
Subventions acquises	100.0	140.0	-40.0	-28.6
Imputations internes	1'971.8	1'844.8	+127.0	+6.9
TOTAL	**51'283.2**	**55'392.3**	**-4'109.1**	**-7.4**

Eclairage sur les principaux écarts *(en milliers de francs)*

Désignation	PB2012	B2011	Ecart
Charges de personnel	159'850.4	150'085.1	+9'765.3
Amortissements	14'234.6	9'040.8	+5'193.8
Revenus divers	11'237.1	13'337.6	-2'100.5
Dédommagement de collectivités publiques	12'300.0	14'305.0	-2'005.0

20 nouveaux postes et transfert du FUN +4'697.0
Evolution traitements + 3'000.0
Charges sociales + 734.3
Allocations enfants + 800.0

Véhicules SIS +1'196.4
Investissements DSIC + 3'538.8

Interventions SIS – 1'000.0
Amendes : – 1'000.0

Diminution indemnité Etat suite transfert stationnement -2'000.0

Divers RH en Ville de Genève

Effectifs

Département	PB2012	%
Autorités	70.0	2.2
Finances et logement	278.1	8.8
Constructions et aménagement	240.2	7.6
Culture et sports	1'038.8	33.1
Environnement urbain et sécurité	1'181.7	37.6
Cohésion sociale et solidarité	337.2	10.7
Ville	**3'143.0**	**100.0**

Charges de personnel
(en milliers de francs)

Département	PB2012	%
Autorités	16'018.1	3.5
Finances et logement	50'135.6	10.9
Constructions et aménagement	36'691.3	8.0
Culture et sports	147'957.8	32.0
Environnement urbain et sécurité	159'850.4	34.6
Cohésion sociale et solidarité	50'807.9	11.0
Ville	**461'461.1**	**100.0**

Charges PB2012
(en milliers de francs)

Département	PB2012	%
Autorités	40'427.4	3.5
Finances et logement	261'944.6	22.4
Constructions et aménagement	86'049.0	7.4
Culture et sports	296'136.3	25.3
Environnement urbain et sécurité	236'729.0	20.2
Cohésion sociale et solidarité	248'358.2	21.2
Ville	**1'169'644.5**	**100.0**

Ecole APM 2010 : effectif : 21 aspirants / Fais d'écolage SEEP

1. Charges fixes	Par année	17 sem.	Coût /asp.
Centre de formation (loyer - frais d'entretien - charges)	SFr. 75'710.80	SFr. 26'814.25	SFr. 1'276.85
Fourgon	SFr. 4'882.00	SFr. 1'729.05	SFr. 82.35
Automobile	SFr. 2'000.00	SFr. 708.35	SFr. 33.75
Cycles (21)	SFr. 2'520.00	SFr. 892.50	SFr. 42.50
Total	SFr. 85'112.80	SFr. 30'144.15	SFr. 1'435.45

	Prix / heure	672 heures	Coût /asp.
Chef instruction	SFr. 61.50	SFr. 41'328.00	SFr. 1'968.00
Adjoint chef instruction	SFr. 48.35	SFr. 32'491.20	SFr. 1'547.20
Sergent instructeur (DR)	SFr. 41.10	SFr. 27'619.20	SFr. 1'315.20
Sergent instructeur (DW)	SFr. 41.65	SFr. 27'988.80	SFr. 1'332.80
Total		SFr. 129'427.20	SFr. 6'163.20

	Prix / heure (moyenne)	87heures	Coût /asp.
Instructeurs sport (1 app. / 2 cpl / 1 sgt)	SFr. 45.00	SFr. 3'915.00	SFr. 186.45

Total		Coût 21 asp.	Coût /asp.
		SFr. 163'486.35	**SFr. 7'785.10**

2. Formation externe	Coût 21 asp.	Coût /asp.
IFAGE : cours droit - histoire - français - instruction civique - dactylographie	SFr. 17'840.00	SFr. 849.50
Mme Teroni :Connaissance des chiens	SFr. 500.00	SFr. 23.80
M. Maillard : Ethique - Droits humains	SFr. 6'000.00	SFr. 285.70
Formation Polycom - SIS	SFr. 1'050.00	SFr. 50.00
Exercice de base sur l'extinction des feux - SIS	SFr. 1'910.00	SFr. 90.95
Cours sur les plaies hémorragiques - SIS	SFr. 472.00	SFr. 22.50
Cours BLS-AED - SIS	SFr. 3'465.00	SFr. 165.00
Location piste d'exercices Cecofor - SIS	SFr. 200.00	SFr. 9.50
Cours gestion des évènements majeurs - SIS	SFr. 900.00	SFr. 42.85
Exercice de rappel - SIS	SFr. 1'335.00	SFr. 63.55

Total	Coût 21 asp.	Coût /asp.
	SFr. 33'672.00	**SFr. 1'603.35**

3. Activités & logistique	Coût 21 asp.	Coût /asp.
Exercice longue durée	SFr. 835.45	SFr. 39.80
Journée de l'école	SFr. 1'425.60	SFr. 67.90
Réunion des intervenants	SFr. 455.80	SFr. 21.70
Location fourgon LOM	SFr. 5'919.50	SFr. 281.90
Réservation abri Pci - SIS	SFr. 450.00	SFr. 21.40
Matériel économat / supports de cours / Prix	SFr. 6'417.45	SFr. 305.60

Total	Coût 21 asp.	Coût /asp.
	SFr. 15'503.80	**SFr. 738.30**

4. Récapitulatif	Coût 21 asp.	Coût /asp.
Charges fixes	SFr. 163'486.35	SFr. 7'785.10
Formation externe	SFr. 33'672.00	SFr. 1'603.35
Activités & Logistique	SFr. 15'503.80	SFr. 738.30
Total	**SFr. 212'662.15**	**SFr. 10'126.75**

VILLE DE GENÈVE

Département des finances et du logement

Direction des ressources humaines

Description de fonction

1. Fonction

intitulé	:	**Responsable ressources humaines départemental-e**
classe	:	N (15/17) de l'échelle des traitements
statut	:	Employé-e
n° fonction SAP	:	**14 0000 010**

2. Mission générale

1. Conseiller et appuyer la Direction du département et les chef-fe-s de service dans la gestion des ressources humaines du département
2. Coordonner, harmoniser et contrôler l'activité RH quant à l'application du statut, des autres règlements et directives.
3. Promouvoir les prestations RH au sein du département

3. Activités principales et responsabilités

1. Elaborer des procédures et outils permettant d'harmoniser les pratiques RH au sein du département et d'appliquer les orientations définies par la direction du département dans ce domaine.
2. Proposer et/ou gérer des projets RH à la demande de la direction du département ou de la Direction des ressources humaines (ex: GANP)
3. Assurer l'interface avec la DRH dans le traitement de dossiers spécifiques et/ou complexes de membres du personnel du département en appui aux services; gérer les dossiers du personnel de la Direction du département
4. Gérer les processus de recrutement des cadres supérieurs du département; intervenir à la demande des services lors des recrutements des cadres; être l'interface avec la DRH pour les processus de mise au concours et d'engagement
5. Assurer le suivi des budgets en personnel et des disponibles budgétaires de manière transversale au sein du département; être l'interface avec la DRH pour toutes les questions relatives aux budgets en personnel du département
6. Relayer et diffuser la politique des ressources humaines décidée au niveau de la DRH ainsi que de la stratégie RH spécifique au département en réalisant des présentations et en animant des séances de travail dans les entités.
7. Prendre en charge des dossiers relatifs aux problématiques psychosociales ou médicosociales en lien avec l'activité professionnelle et mener le cas échéant des entretiens avec les différentes parties prenantes ; relayer les directives santé-sécurité émises par la DRH au sein du département et veiller à leur mise en application
8. Participer ou animer des séances de travail du domaine d'activités ou inter domaine d'activités, dans le but d'informer, d'analyser d'éventuels besoins ou problèmes d'intérêts communs et d'identifier des actions d'amélioration.

4. Compétences requises

1. Formation : Master en ressources humaines
2. Connaissances spécifiques :
   - 2.1 Avoir une connaissance générale des méthodes et techniques modernes de la gestion des ressources humaines et des processus de gestion RH
   - 2.2 Justifier d'une expérience professionnelle de plusieurs années dans une fonction similaire et avoir un intérêt marqué pour les activités du secteur public
3. Compétences :
   - 3.1 Savoir-faire
     - 3.1.1 Etre organisé-e et consciencieux/ieuse et faire preuve de rigueur
     - 3.1.2 Etre apte à assumer des responsabilités et faire preuve d'initiative

3.1.3 Avoir de l'expérience en matière de recrutement
3.1.4 Savoir mener des entretiens
3.1.5 Avoir des compétences en matière de gestion de projets (planification, gestion des processus et des ressources, etc.)

3.2 Savoir être

3.2.1 Avoir l'esprit d'analyse et de synthèse
3.2.2 Etre à l'aise dans les relations humaines et avoir le sens de la communication
3.2.3 Etre une femme ou un homme de dialogue, à l'écoute des besoins et capable de créer un climat de confiance
3.2.4 Avoir les capacités de travailler en équipe et en réseau

5. Validité

Date :

VILLE DE GENÈVE

Département des finances et du logement

Direction des ressources humaines

Description de fonction

1. Fonction

intitulé	:	**Gestionnaire en ressources humaines 2**
classe	:	J (11/13) de l'échelle des traitements
statut	:	Employé-e
n° fonction SAP	:	**14 0000 030**

2. Mission générale

1. Assister et soutenir la hiérarchie du service dans la gestion des ressources humaines
2. Assurer l'administration RH pour le service : gérer et suivre les dossiers du personnel quant à l'application du statut, des règlements et directives.
3. Etre à l'écoute de la problématique des collaboratrices et des collaborateurs et les orienter vers les prestations et les interlocuteurs pertinents.

3. Activités principales et responsabilités

1. Régler les problèmes de gestion du personnel au niveau du service
2. Assurer la mise en œuvre dans son service des projets RH voulus par la DRH et le Département
3. Veiller aux documents à remplir tout au long de la période d'activité du personnel : évaluation pendant la période d'essai, entretiens périodiques, absences, avertissement, démission, etc.
4. Gérer le recrutement du personnel, en interface avec la DRH : prendre contact avec la DRH et assurer le suivi des procédures de recrutement et de mise au concours (cahiers des charges, préparation des offres, classe de traitement, sélection des dossiers, etc.)
5. Veiller aux documents à remplir concernant la paie et les assurances sociales des membres du personnel du service
6. Renseigner les collaboratrices et collaborateurs sur les mesures pouvant être prises en cas de problématiques psychosociales ou médicosociales en lien avec l'activité professionnelle

4. Compétences requises

1. Formation : Brevet fédéral de spécialisation en gestion des ressources humaines, option « gestion du personnel » ou « conseil en personnel »
2. Connaissances spécifiques :
   - 2.1 Avoir une connaissance générale des méthodes et techniques modernes de la gestion des ressources humaines et des processus de gestion RH
   - 2.2 Justifier d'une expérience professionnelle dans une fonction similaire
3. Compétences :
   - 3.1 Savoir-faire
     - 3.1.1 Etre organisé-e et consciencieux/ieuse et faire preuve de rigueur
     - 3.1.2 Faire preuve d'initiative
   - 3.2 Savoir être
     - 3.2.1 Etre à l'aise dans les relations humaines et avoir le sens de la communication
     - 3.2.2 Etre à l'écoute des besoins et capable de créer un climat de confiance
     - 3.2.3 Avoir les capacités de travailler en équipe et en réseau

5. Validité

Date :

VILLE DE GENÈVE

Département des finances et du logement

Direction des ressources humaines

Description de fonction

1. Fonction

intitulé	:	**Gestionnaire en ressources humaines niveau 3**
classe	:	L (13/15) de l'échelle des traitements
statut	:	Employé-e
n° fonction SAP	:	**14 0000 020**

2. Mission générale

1. Conseiller et appuyer la hiérarchie du service dans la gestion des ressources humaines du service
2. Coordonner et contrôler l'activité RH quant à l'application du statut, des règlements et directives.
3. Promouvoir les prestations RH au sein du service en proposant toute action destinée à développer les outils, moyens et procédures du service visant à améliorer la gestion en ressources humaines

3. Activités principales et responsabilités

1. Conseiller la hiérarchie du service en fournissant de diverses statistiques du personnel et participant à l'élaboration et la mise en place d'indicateurs de gestion.
2. Assurer la mise en œuvre dans son service des projets RH voulus par la DRH et le Département
3. Administrer et superviser en collaboration avec la DRH, le traitement et la mise à jour des dossiers du personnel et pensionnés, en fonction des demandes et évènements particuliers, en établissant et veillant à l'application du statut, des règlements divers ou particuliers et les lois; veiller aux documents à remplir tout au long de la période d'activité du personnel
4. Gérer le recrutement du personnel, en interface avec la DRH : prendre contact avec la DRH et assurer le suivi des procédures de recrutement et de mise au concours (cahiers des charges, préparation des offres, classe de traitement, sélection des dossiers, etc.)
5. Participer à l'élaboration du budget frais en personnel ; veiller aux documents à remplir concernant la paie et les assurances sociales des membres du personnel du service
6. Renseigner les collaboratrices et collaborateurs sur les mesures pouvant être prises en cas de problématiques psychosociales ou médicosociales en lien avec l'activité professionnelle
7. Participer ou animer des séances de travail du domaine d'activités ou inter domaine d'activités, dans le but d'informer, d'analyser d'éventuels besoins ou problèmes d'intérêts communs et d'identifier des actions d'améliorations.

4. Compétences requises

1. Formation : Bachelor ou Brevet fédéral de spécialisation en gestion des ressources humaines, option « gestion du personnel » ou « conseil en personnel »
2. Connaissances spécifiques :
   - 2.1 Avoir une connaissance générale des méthodes et techniques modernes de la gestion des ressources humaines et des processus de gestion RH
   - 2.2 Justifier d'une expérience professionnelle de plusieurs années dans une fonction similaire et avoir un intérêt marqué pour les activités du secteur public
3. Compétences :
   - 3.1 Savoir-faire
     - 3.1.1 Etre organisé-e et consciencieux/ieuse et faire preuve de rigueur
     - 3.1.2 Etre apte à assumer des responsabilités et faire preuve d'initiative
     - 3.1.3 Posséder des connaissances en matière de recrutement et savoir mener un entretien
     - 3.1.4 Avoir des compétences en matière de gestion de projets (planification, gestion des processus et des ressources, etc.)
   - 3.2 Savoir être
     - 3.2.1 Etre à l'aise dans les relations humaines et avoir le sens de la communication

3.2.2 Etre une femme ou un homme de dialogue, à l'écoute des besoins et capable de créer un climat de confiance
3.2.3 Avoir les capacités de travailler en équipe et en réseau

5. Validité

Date :

Réponses aux question de la CSDOMIC

Situation au 30 septembre 2011

Employé-e-s : 83 temps partiels *(équivalent 54.4 temps plein)*
1'061 temps plein
1'144

Auxiliaires : 7 temps partiel
36 temps plein
43

Fonctions remplies par les auxiliaires :

Administrateur télécoms
Agent spécialisé (2x)
Aide-horticulteur (3x)
Arboriste grimpeur
Collaborateur administratif
Collaborateur personnel (2x)
Collaboratrice administrative (4x)
Collaboratrice scientifique
Conseillère de direction
Contremaître hort. flor.
Employée administrative (3x)
Gardien d'animaux
Gestionnaire du domaine public
Horticulteur (7x)
Informaticien de gestion
Ouvrier (5x)
Ouvrier d'entretien (2x)
Ouvrier spécialisé
Sapeur-sauveteur (2x)
Secrétaire (3x)

Postes vacants	31.12.10	30.09.11	31.12.11
SIS	5	8	1
SEEP	18.6	11	10
DSIC	3.5	5	
LOM	2	1	
VVP	16	5	
SEVE*		11	7
DEUS	**45.1**	**41**	**18**

* Le SEVE a rejoint le DEUS depuis le 1er juin 2011

Retraites	SIS	SEEP	DSIC	LOM	VVP	SEVE	DEUS
Janvier	2						**2**
Février		1				1	**2**
Mars	1						**1**
Avril					1		**1**
Mai					1		**1**
Juin	1			1		1	**3**
Juillet	1						**1**
Août	1						**1**
Septembre		1			2		**3**
Octobre							**0**
Novembre		1					**1**
Décembre	1				1		**2**
	7	**3**	**0**	**1**	**5**	**2**	**18**

Evolution des postes d'APM

Tout d'abord il s'agit d'une évolution de 20 postes et non de 25.
Ceux-ci sont prévus pour les deux écoles de formation qui auront lieu du mois d'avril au mois de septembre 2012 et du mois de novembre 2012 au mois d'avril 2013. Il est prévu 10 agents par école. Pour ce faire :

* les postes vacants au SEEP en 2011 (c.f. tableau ci-dessus) serviront pour la première école 2012.
* pour la deuxième école il est prévu de la constituer avec :
- la transformation de 5 postes de médiateurs culturels (Dpt 3) en 5 postes d'APM
- la création de 5 nouveaux postes d'APM

Dès lors l'impact budgétaire au SEEP est de 10 nouveaux postes (5 en provenance du Dpt 3 + 5 nouveaux) et au niveau de la Ville il n'est que de 5 (les 5 nouveaux).

10.8 **Département de la cohésion sociale et de la solidarité**

10.8.1 *Audition du département de la cohésion sociale et de la solidarité*

Le président accueille M^me^ Esther Alder, accompagnée de ses collaborateurs, ainsi que de M^me^ Marie Chappuis, présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, et M^me^ Mireille Luiset, rapporteuse de ladite commission, et lui cède la parole.

En préambule, M^me^ Alder présente ses collaborateurs et rappelle que son audition par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 6 octobre dernier a fait l'objet d'un rapport remis à la commission des finances et qu'elle a pu présenter à cette occasion les priorités qu'elle entend porter durant la législature, ainsi que les objectifs assignés à son département pour l'année 2012.

M^me^ Alder commence par rappeler que le département de la cohésion sociale et de la solidarité est aujourd'hui recentré sur ce qui constitue sa mission première: assurer en Ville de Genève la cohésion sociale entre tous les habitants, ainsi que la solidarité envers les personnes les plus démunies. Elle indique que deux services ont quitté son département (le Service des espaces verts et le Service des sports) pour rejoindre respectivement le département de l'environnement urbain et de la sécurité et le département de la culture et du sport, et qu'a contrario le Service de l'état civil a été rattaché à son département, car cela présentait des avantages, du fait des connexions existantes avec le Service des pompes funèbres et cimetières. Elle déclare que les compétences et les ressources liées aux activités socioculturelles et aux activités physiques ludiques ont été transférées au département de la cohésion sociale et de la solidarité afin de mener ces activités dans chaque quartier et sur l'ensemble de la ville. M^me^ Alder ajoute que, tout en poursuivant les missions qui sont les siennes, le département travaillera à renforcer la cohérence de son action autour de cinq priorités qu'elle propose de mettre en œuvre:

– Travailler sur l'inclusion sociale, en mettant en place des actions d'urgence face au manque de logement et aux risques d'expulsion. Il est urgent de trouver, en étroite concertation avec les différents partenaires publics et privés, des solutions pour mettre à la disposition de toute la population, et prioritairement des personnes en situation de grande urgence, davantage de «logements relais» correspondant à la capacité financière de chacun.
– Renforcer l'aide ciblée aux aînés. Avec les différents acteurs institutionnels et associatifs, elle tient à créer des dispositifs simples de soutien, des réseaux d'aidants, des systèmes d'autoassistance faisant appel à la solidarité intergénérationnelle.
– Renforcer et améliorer l'accueil parascolaire et périscolaire ces prochaines années. La loi cantonale sur l'horaire continu, plébiscitée par le peuple, offre

de réelles opportunités dans ce domaine. Il faut donc se donner de nouveaux moyens pour étendre les heures de prise en charge (le matin, à midi, en fin d'après-midi et pendant les vacances), tout en continuant à améliorer la qualité d'accueil, sur le plan matériel et pédagogique, le confort des enfants ainsi que l'aménagement des locaux.

– Mettre en place des «points info service». Elle rappelle que l'administration est bien souvent difficile d'accès et indique que c'est un projet qui lui tient à cœur. La création de ces lieux d'information dans les quartiers permettra d'améliorer l'accès aux prestations sociales proposées par la commune, le Canton, les institutions publiques ou privées. Toutes les personnes doivent s'y sentir bienvenues, quels que soient leur demande, question ou «problème».
– Mener ces projets en lien étroit avec la société civile. La création d'une unité dédiée à la vie associative, la mise en place d'un médiateur social sont des mesures qu'elle entend proposer pour améliorer l'efficience des politiques publiques.

Ensuite, M[me] Alder déclare que ces objectifs sont ambitieux et qu'ils s'ajoutent aux projets en cours, qu'il s'agisse de l'extension de l'offre de places en crèches, du projet de municipalisation du secteur de la petite enfance, de l'appui aux adolescents et aux jeunes adultes ou encore du développement de la politique des quartiers. Le fait est que ces projets nécessitent pour la Ville un travail transversal, impliquant les différents départements. Ces projets nécessitent aussi d'œuvrer en relations étroites avec l'Etat et les autres communes, les différents acteurs publics (le GIAP, la FASe, l'Hospice général, etc.), mais également en développant les liens avec le secteur privé, à commencer par les associations. Il lui semble important, par exemple, de revoir le mode de travail avec nombre des partenaires de la Ville. Elle souhaite ainsi développer les principes de contractualisation avec le secteur subventionné, en assurant de sa part de meilleurs comptes rendus sur les prestations rendues à la collectivité. Elle précise que ce point est crucial, car les différents projets portés par ce département vont impliquer de mobiliser des ressources financières considérables dans les années à venir. Dans l'immédiat, elle souhaite œuvrer en utilisant au mieux les ressources mises à la disposition de l'administration municipale, ce qui explique que le budget 2012 du département reste pour l'heure, pour l'essentiel, stable par rapport à 2011. Elle précise qu'elle a dû fixer des priorités, en renonçant parfois à de beaux projets pour en financer d'autres, qui semblaient plus urgents. Elle se félicite du projet lancé par le Conseil administratif qui consiste à formaliser les procédures et contrôles internes et rappelle que ce projet connaîtra des développements importants en 2012, avec la mise en place d'une analyse des risques, la revue des procédures financières, la documentation des principaux contrôles, permettant d'assurer une gestion administrative rigoureuse. Elle ajoute que le département de la cohésion sociale et de la solidarité attache une importance particulière à ces questions, compte tenu du

caractère sensible de leurs interventions (la petite enfance, les écoles, les prestations sociales) et du fait des volumes financiers gérés par les services.

Organisation du service

Mme Alder expose ensuite de manière globale le plan d'actions du département pour l'année 2012, qui se concrétise dans le projet de budget soumis, et précise que les principaux éléments figurent dans le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2012. Elle souhaite en premier lieu renforcer la direction du département, qui sera chargée de piloter les principaux projets qu'elle entend mener à bien. A cette fin, l'équipe de direction a été renforcée, avec la création d'une unité de vie associative en 2011, le rattachement d'un spécialiste du contrôle interne et le soutien de chargés de projet. Le Service de la petite enfance aura pour priorité l'augmentation du nombre de places en crèches, la prise en compte de l'accueil familial de jour, mais également la poursuite des travaux en vue d'une municipalisation du personnel des institutions. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance poursuivra sa réorganisation dans les domaines de l'entretien et de la gestion des locaux, le développement du domaine péri et parascolaire ainsi que la gestion des ressources humaines. Le Service social va procéder à une remise à plat des barèmes d'attribution de l'aide sociale, afin de réduire les effets de seuil. Il poursuivra également la réorganisation des unités d'action communautaire, dans le cadre de la politique des quartiers. Le Service de la jeunesse est engagé dans la remise à plat des relations liant la Ville de Genève, la FASe et les maisons de quartier, avec l'établissement de conventions tripartites et la définition d'un socle commun de prestations. Le Service des pompes funèbres déménagera en décembre 2011 dans la villa La Concorde et finalisera le transfert de ses ateliers au Service logistique et manifestations. Pour sa part, le Service de l'état civil poursuivra le projet ambitieux de numérisation des registres de l'état civil.

Dépenses au projet de budget

Mme Alder déclare que le projet de budget 2012 présente donc des dépenses pour un total de 248 millions de francs, soit 25% des dépenses de la Ville de Genève, et note que, par rapport à 2011, l'augmentation des dépenses est de 1,3 million. Elle constate que le budget apparaît donc comme stable et attire l'attention sur deux points importants. D'une part, le projet de budget tient compte du transfert des ateliers du Service des pompes funèbres au Service logistique et manifestations; de fait, les dépenses du département se trouvent réduite d'environ 3,6 millions. D'autre part, certaines subventions ont été transférées au département de la cohésion sociale et de la solidarité, notamment celle liée aux bains des Pâquis; de fait, les dépenses du département se trouvent augmentées

de 500 000 francs. Elle explique que ces transferts de budget ont un effet neutre sur le budget global de la Ville de Genève et déclare que, en neutralisant l'effet de ces transferts, l'augmentation nette des dépenses est proche de 4,5 millions. Elle explique qu'elle provient pour l'essentiel des mécanismes salariaux, de la Ville de Genève ou des institutions de la petite enfance, financés par la Ville. Elle indique que deux postes sont créés dans le département – ce qui, sur un effectif de 337,2 postes, reflète une augmentation très raisonnable (+ 0,5%) – et que des moyens ont également été mobilisés pour financer le lancement des projets de la législature par la direction du département. Elle ajoute que le total des subventions au budget est stable, hormis les financements accordés aux institutions de la petite enfance. Elle explique que les quelques augmentations de subventions ont été compensées par des diminutions, afin de maintenir l'équilibre.

Décisions non reflétées sur le projet de budget 2012

Mme Alder déclare qu'elle rend la commission des finances attentive au fait que le projet de budget ne reflète pas deux décisions prises récemment: le Service social ne déménagera plus au 18-20, rue Plantamour, tandis que le Service des pompes funèbres quittera les locaux de Jargonnant, pour emménager dans la villa La Concorde, propriété de la Ville. Elle précise que ces deux décisions conduiront à une baisse des dépenses affectées à ces services, qui n'est pas encore reflétée dans le projet de budget 2012.

Elle conclut en disant que le projet de budget du département lui paraît équilibré, qu'il reflète les ambitions que forme le Conseil administratif pour renforcer la cohésion sociale de la Ville, dans un contexte de crise économique, et qu'il reste raisonnable et tient compte des contraintes financières qui limitent leur champ d'action. Elle ajoute qu'elle se tient à disposition pour répondre à toutes les questions.

Questions et commentaires des commissaires et réponses du département

Le président ouvre le tour des questions et annonce que l'on travaillera à partir du rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

D'entrée, il est rappelé qu'il semble que le budget des sports n'avait pas été transféré et le commissaire en question demande où il se trouve maintenant. Sur quoi M. Vallat répond que la décision de transférer un certain nombre de subventions au titre des activités physiques ludiques a été prise par le Conseil administratif en date du 12 septembre et que celles-ci figurent encore aujourd'hui au budget du Service des sports. Il ajoute qu'elles seront présentées dans le département de la cohésion sociale et de la solidarité dans la version finale du projet de budget 2012.

Mme Alder ajoute qu'elles concernent principalement les écoles de cirque, le fitness urbain à mettre en œuvre et l'encouragement du sport féminin. Elle déclare que l'accord trouvé avec M. Kanaan ne se traduit pas encore dans le projet de budget 2012. Elle rappelle qu'il a été décidé que toutes les activités physiques de proximité, à savoir tout le dispositif qui peut favoriser l'activité physique dans un environnement de quartier, proche du lieu d'habitation, en famille, gratuitement et libre d'horaire, puisque l'on entend aussi favoriser le lien social, soient transférées dans son département.

S'agissant du coût, le département déclare que la subvention destinée à l'Association des usagers des bains des Pâquis figure déjà dans le projet de budget 2012 du département. Il répond que les montants concernent des amortissements et intérêts intercalaires liés à l'Association des usagers des bains des Pâquis, Proxisport pour 15 000 francs, le golf urbain pour 7000 francs, les écoles de cirque pour 30 000 francs et la promotion du sport féminin pour 40 000 francs.

En réponse à la question de savoir si les nouvelles répartitions des départements ne sont pas productrices de dépenses supplémentaires, d'autant plus que deux départements ont la prétention de s'occuper du sport, Mme Alder répond que ce qui a animé le Conseil administratif dans la répartition des départements c'était la cohérence et l'efficience, raison pour laquelle le Service des espaces verts est parti dans le département de M. Maudet et le sport dans le département de M. Kanaan. Elle ajoute que ce qui concerne le sport ludique présente aussi une cohérence. Elle estime au contraire que l'on a essayé de créer une cohérence et que son département est centré sur tout ce qui relève de la cohésion sociale et de la solidarité. Elle ajoute que, pour une administration efficiente, il est important de s'entourer de certaines compétences au niveau des chefs de projet ou pour induire des dynamiques transversales et au bout du compte tout le monde sera gagnant: les services, l'administration et surtout *in fine* les contribuables.

Chômage

Revenant sur la notion d'efficience, comme étant un mot tarte à la crème dont personne n'arrive à donner une définition, sauf pour dire que c'est mieux que ce que les précédents ont fait, un commissaire déclare qu'il n'a pas entendu que le chômage était une priorité et demande pourquoi. Par ailleurs, considérant que le Fonds chômage ne remplit pas la mission qui lui avait été assignée lors de sa création en s'occupant de projets au lieu de cas individuels, un autre commissaire souhaite entendre la magistrate à ce sujet.

Mme Alder répond qu'elle n'a pas parlé du chômage non pas parce que ce n'est pas une problématique qui l'interpelle, de même que l'entier du Conseil administratif qui souhaite apporter des réponses déjà à travers le département des finances et du logement et le Fonds chômage, mais parce que le traitement du chômage se

fait en principe à l'échelon cantonal. Elle ajoute que, au niveau de son département, les leviers sont faibles. Elle rappelle cependant qu'à compétence égale le Conseil administratif essaie de favoriser le recrutement de personnes sans emploi. Ensuite elle rappelle que c'est le département des finances qui pilote le Fonds chômage et qu'il faudrait poser cette question à Mme Salerno. Elle ajoute que, par le biais des projets pour lesquels les décisions se prennent de manière interdépartementale, on a une influence.

A la lecture du rapport de la commission, un commissaire découvre que «la Ville veut préserver une dignité de vie à chacun et continue à réduire les inégalités les plus criantes», méconnaissant cela il en demande une liste.

Mme Alder répond que le catalogue des inégalités est assez vaste: l'accès au logement, l'obtention de prestations sociales liée aux effets de seuil (elle rappelle le bras de fer sur les prestations complémentaires et déclare que la Ville salue la décision des tribunaux pour leur maintien), la question de l'emploi, les prestations financières (différences entre le barème de l'Hospice général, celui du RMIS ou des emplois de solidarité), l'accès aux soins dentaires qui relève de la capacité financière de chacun, etc. Elle précise que toutes ces inégalités ne sont pas liées à la politique de la Ville de Genève, mais qu'elle entend aussi réfléchir pour qu'une personne puisse avoir de quoi vivre décemment à Genève. En premier lieu, mettre en place des mécanismes pour éviter aux gens de perdre leur logement en cas de difficultés financières. Elle rappelle qu'avec le durcissement du droit du bail, la procédure peut être activée pour un seul loyer impayé. Elle déclare qu'il s'agit de mettre en place des alertes pour aider des gens en défaut de paiement qui rencontrent des difficultés passagères. Elle rappelle que, en politique publique, œuvrer pour que les gens gardent leur logement est un des moyens les plus efficaces pour lutter contre l'exclusion et qu'une fois que les gens ont perdu leur logement le coût social est énorme (détérioration de la santé, perte du lien social, etc.) et que c'est une escalade avec un effet domino. Elle propose aussi des logements relais sur des zones vouées à être construites d'ici dix à vingt ans et explique que des constructions modulaires permettent en quelques semaines de mettre à disposition des espaces dévolus au logement des citoyens genevois ou des Confédérés qui n'ont pas accès à un logement. Elle rappelle qu'aujourd'hui des gens dorment dans leur voiture et que, si cette solution n'est pas idéale, elle offre une possibilité pour quelques centaines de personnes. Elle estime que tout le monde y gagnerait.

Un commissaire déclare qu'il y a des inégalités criantes, qu'il y a des gens qui sont à la rue sans logement et que, s'ils étaient issus d'une famille aisée, ils trouveraient un logement à 6000 ou 8000 francs sur l'heure. Il mentionne des couples avec enfants qui vivent chez leurs parents, considère qu'attendre quatre heures pour être soigné à l'hôpital, c'est une inégalité criante, puisque avec de l'argent on peut aller en clinique. Il estime que ces inégalités sont aujourd'hui multi-

pliées par dix et qu'elles sont maintenant criantes. En conséquence, il demande à Mme Alder si son département est outillé pour faire face à ce qui va arriver si la situation se dégrade encore et si le budget posé sur la table tient compte d'une possible aggravation de la situation pour l'an prochain, car il estime que c'est la question à se poser aujourd'hui.

Mme Alder répond que l'on n'est bien évidemment pas préparé à cela, et qu'aucun pays ne l'est. Elle ajoute qu'il existe des mécanismes qui permettent de demander des crédits supplémentaires en fonction des urgences. Elle déclare qu'elle n'a pas encore amené au budget la solution des logements relais car il faut pouvoir présenter des éléments permettant de se déterminer, mais que si cela devait aboutir cela nécessiterait des investissements. Elle ajoute que c'est aussi le prix à payer pour garantir la cohésion sociale que nous voulons tous, parce que, dès lors qu'il y aura trop de personnes au bord de la route, cela risquera de déséquilibrer l'ensemble de notre société. Elle considère que chacun ici est sensible à ce risque et que c'est un devoir de faire en sorte de maintenir cet équilibre.

Constatant l'explosion de demandes d'assistants en tout genre, un commissaire demande sur quel budget ils émargent et, relevant qu'il existe dans certains départements des personnes attachées à la direction qui sont sous contrat de droit privé, il s'enquiert de savoir si c'est le cas dans son département et demande combien coûtent ces collaborateurs personnels attribués à chaque conseiller administratif.

Mme Alder rappelle que la précédente législature avait décidé que chaque conseiller administratif puisse s'adjoindre deux collaborateurs personnels. Elle déclare que le poste à 100% de M. Jean Rossiaud est lié à sa fonction et qu'il partira avec elle. Elle ajoute qu'elle aura, dès janvier 2012, une deuxième conseillère personnelle en la personne de Mme Jacqueline Cramer, actuellement directrice de Pro Senectute. Elle rappelle que l'avantage de ces collaborateurs est qu'ils n'émargent pas comme employés municipaux et que leur contrat est à durée déterminée. Quant au coût, M. Vallat répond qu'il faut compter 130 000 à 150 000 francs par personne, mais que c'est difficile à dire. Il précise qu'en ce moment il n'y a pas dans leur département deux postes à 100% sur la totalité de l'année.

Au sujet de l'augmentation de la ligne «Diverses actions sociales ponctuelles» qui a été coupée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et de la baisse des «Allocations sociales ponctuelles» qu'elle a refusée, le rapporteur indique que le budget a bien été voté sans opposition. Quant au département, il explique que le budget de 535 000 francs était lié à des projets d'inclusion sociale et de développement des relations interculturelles et intergénérationnelles. Il déclare que, si cette ligne est coupée, il est évident qu'il y a des choses qui ne se feront pas, par manque de moyens. Le département tient aussi à préciser que sous cette ligne le département finance toute une série d'associations en fonction des demandes ponctuelles déposées tout au long de l'année. Il explique

qu'il est nécessaire pour l'administration d'avoir cette souplesse pour être réactif. Il annonce qu'ils comptent plutôt réduire les subventions nominatives qui sont reconduites d'année en année et privilégier une capacité de réaction aux besoins réels de leurs partenaires et ajoute qu'il tient à disposition la liste des projets éminemment respectables soutenus en 2011. Rappelant que les aides ponctuelles portent sur des paiements de frais sur factures, dont les demandes sont adressées par d'autres services sociaux (HG, Caritas, CSP, etc.) qui suivent ces situations, le département déclare que l'on observe que l'on ne dépense pas tout, raison pour laquelle on a placé le budget 2012 à hauteur des comptes 2010 et il précise que l'on a pourtant incité les institutions à faire des demandes.

Au sujet du vote de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour rétablir la subvention pour le Mouvement populaire des familles et de la position du rapporteur qui déclare que cette subvention est accordée de très longue date car le dossier était très étayé et que la justification fournie, à savoir que cette subvention ne rentrait plus dans la politique de la Ville, n'a pas parue justifiée, le département répond qu'il n'était pas au courant de la décision de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Il explique qu'il avait été convenu avec le Mouvement populaire des familles qu'il a rencontré de le solliciter sur des projets, notamment sur sa compétence à propos de la question du logement et ses outils d'analyse, ce qui lui convenait au moins pour 2012.

Par ailleurs, un commissaire déclare qu'il a rencontré le Mouvement populaire des familles qui a expliqué qu'il avait besoin de ces 50 000 francs pour assurer son fonctionnement. Il rappelle qu'il était revenu à la charge avec un amendement l'an dernier pour maintenir cette subvention et trouverait dommage de devoir faire de même chaque année. En réponse à cette interpellation, M[me] Alder fait observer que l'enveloppe globale des subventions n'a pas changé et explique qu'elle a dû faire des arbitrages par rapport à certaines promesses qui avaient été faites et à des urgences, notamment sur l'asile de nuit qui avait besoin d'un financement parce qu'il ne répondait plus aux normes en lien avec la loi sur le travail. Elle convient qu'il est plus rassurant pour une association d'avoir une ligne.

Constatant que la droite veut rétablir le budget tel qu'il était en 2011, un commissaire demande si le département peut se satisfaire d'y revenir par rapport aux inégalités criantes évoquées préalablement et demande, au cas où des amendements passeraient, quelles seraient les conséquences en termes de maintien des postes et des prestations sociales.

M[me] Alder répond que, si l'on veut revenir au budget 2011, cela aura un impact sur beaucoup de décisions déjà prises et entravera un certain nombre d'actions et que des choses proposées ne pourront pas être mises en œuvre. Elle déclare que, si l'on n'a pas les moyens pour faire les études, les logements relais devront être mis en attente et elle ajoute que le Conseil municipal a une grande responsabilité

dans le vote du budget, parce que, même si certains ont parfois l'impression que l'administration vit sur des œufs d'or et n'a qu'à se serrer la ceinture, si l'on veut un service public efficient, efficace et qui réponde aux besoins de la population, il faut en donner les moyens à l'administration. Elle précise que les collaborateurs en font déjà beaucoup et qu'il y a des mécanismes incontournables, liés au statut du personnel voté par le Conseil municipal.

Un commissaire déclare qu'il y a plein de petites associations qui vivent dans la précarité, notamment l'Association de défense des chômeurs, qui s'est retrouvée il y a deux ou trois ans amputée de sa subvention de 100 000 francs, et il annonce qu'il déposera un amendement en séance plénière pour enlever du Fonds chômage et remettre à la place naturelle.

Constatant que l'ancienne subvention «Diverses associations antiracisme» devient une subvention «Jeunesse et citoyenneté» qui regroupe diverses associations qui font dans l'antiracisme, un commissaire demande comment ce changement de libellé permet à la ligne de passer de 50 000 francs à 120 000 francs.

Le département répond qu'il y a plusieurs lignes qui sont passées à zéro franc parce qu'elles ont été regroupées sous cette nouvelle ligne «Jeunesse et citoyenneté».

Au sujet de la question posée à la magistrate pour savoir si à son arrivée elle a coupé une subvention parce que celle-ci était nulle, M^me^ Alder répond que la question ne se pose pas dans cet ordre. Elle indique que la nouvelle déléguée à la vie associative lui a fait part d'un certain nombre de demandes pour lesquelles elle n'a pas forcément pu, après examen, entrer en matière, mais que l'on n'a pas supprimé de ligne. Et M. Vallat de rappeler qu'il y a des subventions nominatives pour lesquelles l'administration suit les votes du Conseil municipal, tout en assurant un contrôle des comptes, et qu'il peut arriver qu'elle y mette un terme ponctuel parce qu'une association se retrouve avec des fonds propres qui ne justifient plus le versement de la subvention. Il indique que les enveloppes permettent de répondre aux demandes déposées dans le courant de l'année, souvent par de petites structures qui demandent de petits montants pour lancer des projets bien particuliers. Il conçoit que le Conseil municipal estime qu'il n'a pas de contrôle sur l'attribution de ces montants, mais ajoute que l'administration implore leur maintien afin de pouvoir faire face à une demande réelle. Il explique que beaucoup de petites associations ne parviennent pas à se projeter deux ans à l'avance pour faire une demande de subvention. Il ajoute que la contrepartie de ce petit abandon de souveraineté réside dans le fait que le département peut s'engager à rendre compte de façon spécifique de l'usage de ces lignes au moment des comptes. Il précise qu'il faut peut-être accepter d'avoir un contrôle a posteriori plutôt qu'a priori sur ces lignes, sans quoi la vie associative genevoise serait grandement amputée.

Au sujet de l'association Le Trialogue, un commissaire demande si le département a répondu ou non à la demande. Mme Alder indique qu'elle fera une réponse écrite.

Au sujet de la suppression de la subvention à Trajets et le fait qu'il soit prévu de demander des offres à l'économie sociale et solidaire, un commissaire rappelle que Trajets emploie des personnes en difficulté et des handicapés et que, sans cette subvention, ils fermeront leur buanderie. Il relève que l'on a tendance à tout donner à l'économie sociale et solidaire qui touche d'importantes subventions et s'inquiète des emplois qui seraient supprimés chez Trajets.

Mme Alder répond qu'elle ne veut pas mettre une association contre une autre, mais rappelle l'existence de la loi sur les marchés publics qui nécessite de respecter les règles imposées sur les soumissions. Elle précise que Trajets fait partie de l'économie sociale et solidaire et déclare que la subvention n'a pas été coupée mais diminuée et qu'elle est maintenant payée à travers le Service social pour les bénéficiaires Ville de Genève. Le département répond qu'il y a plusieurs problèmes, dont le prix au kilo de linge lavé et repassé qui est très élevé chez Trajets (30 francs le kilo). Il précise qu'ils doivent en tenir compte, puisqu'on leur demande de gérer efficacement les deniers publics, et que c'était l'occasion de mettre en concurrence des entreprises qui toutes intègrent des personnes en situation de handicap. Il ajoute que passer de la subvention à l'aide individuelle leur permettait aussi de revoir le cercle des bénéficiaires.

Le commissaire rappelle que cette buanderie était municipale avant d'être transférée à Trajets et qu'il entendait déjà à l'époque parler du prix au kilo qui était trop élevé. Il ajoute que la perte de cette buanderie municipale était compensée par le fait que Trajets employait des handicapés. Il observe que l'on va dorénavant mettre en concurrence des associations qui s'occupent de déshérités et il ne pense pas que l'économie sociale et solidaire a des handicapés. Il ajoute que ça le dérange très fortement.

Mme Alder déclare que la transparence de la démarche donne une légitimité à poursuivre ce qui a été fait et M. Vallat d'expliquer qu'ils souhaitent clarifier les relations avec les subventionnés et d'ajouter que Trajets a toutes ses chances d'obtenir cette prestation.

A la demande des motivations du transfert du Forum des démocraties participatives à la direction du département, Mme Alder rappelle que la Ville a souhaité une Délégation à la politique de la ville et des quartiers, à travers laquelle il a été décidé que tous les processus participatifs seraient analysés afin de pouvoir se prononcer sur leur efficience et garantir en toute transparence une égalité de traitement. Elle explique que, pour l'instant, la ligne est remontée à la direction comme les contrats de quartier, mais précise que cela va probablement bouger. Elle répond que l'on n'a pas supprimé la ligne et que ce n'est pas du tout

l'intention du Conseil administratif in corpore, parce que leur but est de favoriser les processus participatifs. Enfin, le département déclare qu'un nouveau contrat de prestations a été signé l'an dernier avec le Forum des démocraties participatives et ajoute que l'on est en négociation pour savoir pour combien de temps ce contrat de prestation sera prolongé.

A la question sur la motivation de l'augmentation de la subvention pour le bateau *Genève*, le département répond que cela fait partie des arbitrages qu'il a dû faire en fonction de la priorité liée à l'accueil d'urgence et explique qu'une promesse de subvention de 90 000 francs avait été faite sur laquelle il n'a pas pu entrer en matière.

Au sujet de l'idée de déplacer le Service des pompes funèbres, un commissaire note qu'il n'a pas trouvé le budget du déménagement et demande des explications sur les diminutions des «Traitements du personnel». Le département répond que certaines décisions récentes ne sont pas encore impactées au niveau budgétaire et explique que la diminution des charges de personnel est liée au projet EVA 2 qui a pour vocation de regrouper les corps de métiers, ce qui fait que certains employés des pompes funèbres seront transférés chez M. Maudet. Ainsi, environ 30 collaborateurs ont été transférés du Service des pompes funèbres et cimetières au Service des espaces verts dans le cadre d'un projet qui a pour but principal de regrouper les compétences métier.

Au sujet des deux postes administratifs qui sont demandés et des conséquences de leur refus, le département indique que la demande d'un poste de comptable rejoint les préoccupations de contrôle et d'efficience du Conseil municipal et ajoute que l'adjoint de direction serait en charge de tous les projets liés à la législature. Répondant à la question du refus, il indique qu'il sera difficile de prendre sur le disponible actuel et ajoute que la comptable est nécessaire pour que la déléguée à la vie associative puisse faire convenablement son travail, compte tenu de la liste importante des organismes subventionnés.

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 2012 du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Rapport de M^me^ Mireille Luiset.

La commission s'est réunie le 6 septembre 2011, présidée par M^me^ Marie Chappuis, pour l'audition de la magistrate chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, M^me^ Esther Alder.

Les notes de séance ont été prises par M^me^ Sarah Maes, que la commission remercie vivement.

La commission s'est réunie le 13 septembre 2011, présidée par M^me^ Marie Chappuis, pour l'étude du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2012. Les notes de séance ont été prises par M^me^ Danaé Frangoulis, que la commission remercie pour sa disponibilité et ses compétences.

Séance du 6 septembre 2011

Audition de M^me^ Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur du département, et de ses collaborateurs-trices, soit M. Alexandre Breda, chef du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, M. Pascal Braun, administrateur du Service de l'état civil, M. Claudio Deuel, chef du Service de la jeunesse, M^me^ Véronique Pürro, cheffe du Service social, M^me^ Francine Koch, cheffe du Service de la petite enfance, M^me^ Isabelle Widmer Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et M^me^ Isabelle Roch-Pentucci, administratrice du département

En introduction, la magistrate présente le nouveau département de la cohésion sociale et de la solidarité, dont l'organisation et les missions ont été décidées par le Conseil administratif en juin dernier.

La magistrate résume les activités de son département, soit assurer la cohésion sociale et la solidarité envers la population fragilisée et/ou démunie, en ville de Genève, en partenariat et soutien avec des acteurs, tant privés que publics, de la vie sociale de quartier.

Sur le plan administratif, le département a été recentré sur ses missions premières:

– le Service des espaces verts a été rattaché au département de l'environnement urbain et de la sécurité, le Service des sports a été rattaché au département de la culture et du sport;

– le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire a été rattaché au département de la cohésion sociale et de la solidarité;
– les compétences et les ressources liées aux activités socioculturelles et aux sports, autrefois gérées par le Service de la culture et le Service des sports, ont été transférées au département de la culture et du sport.

La magistrate souligne que le département est activement engagé dans le processus de rationalisation de l'administration et de renforcement des centres de compétences de la Ville.

Les ateliers du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire vont être transférés, en 2012, au Service logistique et manifestations.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance étudie le rattachement des architectes au Service des bâtiments, qui devrait avoir lieu en 2012.

Ces transferts vont permettre une plus grande lisibilité de l'action du département.

Un changement de terminologie est également intervenu: les délégations ont été transformées en services (Service de la jeunesse, Service de la petite enfance), de même que l'Office de l'état civil est devenu le Service de l'état civil.

Même si la Suisse et Genève sont moins touchées par la crise mondiale que d'autres régions d'Europe et du monde, celle-ci touche néanmoins fortement les personnes à revenus modestes, mais aussi une partie toujours plus importante de la classe moyenne.

Si la Ville veut préserver une dignité de vie pour chacun et continuer à réduire les inégalités les plus criantes, elle doit s'appuyer sur le maintien du montant des dépenses sociales. Cela passe par le renforcement de ce qui a été mis en œuvre ces vingt dernières années dans les domaines du social et de l'éducation, ainsi que du péri et du parascolaire.

Les cinq axes prioritaires de travail permettant de relever les nouveaux défis posés à la cohésion sociale et à la solidarité sont:
– renforcer l'inclusion sociale en instaurant des actions d'urgence face au manque de logements et aux risques d'expulsion;
– renforcer l'aide ciblée aux aînés;
– renforcer et améliorer l'accueil pour le péri et le parascolaire;
– mettre en place des «points info service» afin de faciliter les démarches administratives, souvent estimées trop complexes par la population;
– développer la collaboration avec la société civile par la création d'une unité dédiée à la vie associative et la mise en place d'un médiateur social.

Sous l'angle de la politique sociale de la Ville, il est urgent de trouver, en étroite concertation avec les différents partenaires publics et privés, des solutions pour mettre à la disposition de toute la population, et prioritairement des personnes en situation de grande urgence, davantage de logements relais, en adéquation avec le taux d'effort de chacun.

La magistrate se penche sur le développement de nouvelles formes d'habitats relais temporaires individuels, mais aussi sur les logements communautaires ou en coopérative, sur des terrains en zones de développement, par exemple, ainsi que dans les immeubles appelés à être transformés à moyenne ou brève échéance.

La magistrate informe la commission que le département étudie actuellement différentes politiques d'urgence menées dans d'autres villes européennes, et qu'elle compte demander rapidement la coopération du Canton.

Elle aborde aussi le sujet du vieillissement de la population, meilleure espérance de vie et en meilleure santé.

Au-delà des questions économiques et financières que soulève cette nouvelle démographie, elle touche à la qualité de vie, individuelle et collective.

En termes de cohésion sociale et de solidarité, il est important de combattre le fossé intergénérationnel afin d'éviter toute forme de discrimination par l'âge: refuser les représentations négatives qui tendent à considérer les seniors avant tout comme un fardeau économique, alors qu'ils représentent une source de mémoire, de sagesse et d'expériences.

A l'échelle des quartiers, tous les acteurs institutionnels et non institutionnels doivent se mobiliser (Fondation des services d'aide et de soins, établissements médico-sociaux, Centre de maintien à domicile, associations, mais également les écoles, les cycles et les collèges, les pharmacies, les cafés, etc.) pour créer des dispositifs simples de soutien, des réseaux d'aidants, des systèmes d'autoassistance faisant appel à la solidarité intergénérationnelle.

Un accueil de qualité dans le para/périscolaire est primordial pour soutenir les parents dans leurs tâches éducatives et favoriser l'égalité de chances pour chaque enfant en âge scolaire.

La magistrate souligne l'importance de l'horaire continu dans le domaine de l'éducation, ainsi que les efforts à fournir pour continuer d'améliorer les structures en place.

Elle relève qu'il est désolant qu'aucun guichet généraliste d'information ne soit à la disposition de la population afin de faciliter les démarches administratives, estimées souvent trop complexes.

Elle estime judicieux de multiplier des points info service pour offrir soutien et appui aux personnes là où elles vivent. Situés dans chaque quartier, ces

points info service doivent être facilement reconnaissables (signalétique simple et visible) et accessibles à chacun, sans distinction ni discrimination.

La Ville délègue nombre de missions essentielles de la solidarité et de développement de la cohésion sociale à des acteurs associatifs qui sont souvent mieux à même de répondre aux défis sans cesse nouveaux du monde urbain. Les associations ont une liberté d'action et une capacité d'adaptation que les pouvoirs publics n'ont pas toujours. La Ville doit faciliter le travail de ces associations, leur proposer un interlocuteur unique au sein du département. Cette personne a pour mission d'assurer un point d'entrée, une cohérence et une lisibilité dans la mise en œuvre des priorités politiques, et de faire le lien avec le tissu associatif. Elle sera le partenaire clair, direct et privilégié de nos relais sur le terrain.

Un médiateur social sera actif afin d'apaiser les tensions et frictions entre la population et des groupes de personnes spécifiques, et tendra à apporter des solutions consensuelles.

La magistrate revient sur le plan d'actions des services du département pour l'année 2012, qui est présenté en détail dans le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2012.

Il s'y trouve des objectifs détaillés ainsi que des indicateurs de gestion.

La magistrate souhaite mettre l'accent sur les dossiers qui lui semblent essentiels pour l'an prochain.

La direction du département sera chargée de piloter la mise en œuvre des cinq priorités de la législature. A cette fin, l'équipe de direction a été renforcée, avec la création d'une unité de vie associative, en 2011, et le soutien de chargés de projet dont le pilotage sera assuré par la direction du département.

La direction aura également pour objectif de formaliser le système de contrôle interne et de développer une politique active de gestion des ressources humaines, en collaboration avec la Direction des finances et la Direction des ressources humaines.

Les priorités du Service de la petite enfance sont:

– augmentation du nombre de places en crèche;
– prise en compte de l'accueil familial de jour;
– municipalisation du personnel des institutions.

Les priorités du Service des écoles et institutions pour l'enfance sont:

– poursuivre sa réorganisation dans les domaines de l'entretien et de la gestion des locaux;
– développement du domaine péri et parascolaire;
– gestion des ressources humaines.

Suite à la décision de la Chambre administrative de la Cour de justice confirmant la compétence de la Ville de Genève pour octroyer des prestations municipales complémentaires, le Service social poursuivra ses actions de soutiens individuels. Les barèmes d'attribution feront l'objet d'une évaluation, en vue de réduire les effets de seuil.

Le but du Service social est:

– réorganisation des unités d'action communautaire, dans le cadre d'une mise en œuvre de la politique des quartiers.

Le but du Service de la jeunesse est:

– poursuivre l'objectif d'intégrer les prestations des travailleurs sociaux hors murs, des maisons de quartier, aux politiques de quartier qui se mettent en place;
– la remise à plat des relations liant la Ville de Genève, la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) et les maisons de quartier fait partie de cette dynamique.

Le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire déménagera en décembre 2011 dans la villa La Concorde, dans le quartier des Ouches. Il finalisera le transfert des ateliers au Service logistique et manifestations.

Le Service de l'état civil est engagé dans un projet ambitieux de numérisation des registres de l'état civil.

Par ailleurs, une réflexion sera lancée sur les prestations proposées au sein de l'Espace Ville de Genève (pont de la Machine), si le Canton devait reprendre ses compétences en matière de commande de pièces d'identité.

Ces différentes priorités ont été prises en compte dans le projet de budget 2012.

Au total, les dépenses inscrites au projet de budget du département de la cohésion sociale et de la solidarité s'élève à 248 millions de francs, soit environ 25% des dépenses de la Ville de Genève.

Ce montant est proche de celui inscrit au budget 2011, à périmètre constant: si l'on exclut les budgets du Service des espaces verts et du Service des sports, si l'on inclut, a contrario, le budget du Service de l'état civil, le budget du département se montait, en 2011, à 247 millions de francs.

Cette stabilité apparente s'explique par le transfert des ateliers du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, ce qui diminue artificiellement le budget du département d'environ 3,6 millions.

Le projet de budget 2012 présente des variations importantes d'un service à l'autre, selon les priorités qui ont été fixées.

En tenant compte des transferts d'activité à d'autres départements, l'augmentation nette des dépenses est proche de 5 millions de francs.

Les subventions accordées sont le premier poste de dépenses: si l'on y inclut les prestations en nature fournies par le département, elles représentent plus de la moitié du budget de fonctionnement, qui est de 129 millions de francs.

Le Service de la petite enfance gère les subventions accordées aux espaces de vie enfantines, garderies et jardins d'enfants, pour un montant de 83 millions (65% du total des subventions accordées).

Sous la ligne «Subvention accordée» figure également les prestations accordées à des personnes physiques par le Service social, soit environ 14 millions.

Le Service de la jeunesse finance la FASe et des maisons de quartier, la subvention nominative inscrite au projet de budget 2012 se monte à 6 millions.

De nombreuses autres activités sont soutenues par les services du département (associations de lutte contre la précarité, ludothèques, restaurants scolaires dépendant du Service des écoles et institutions pour l'enfance, centres de loisirs, bains des Pâquis, etc.).

Les subventions accordées par le département augmentent de 3,6 millions de francs (+3%), du fait principalement de l'application des mécanismes salariaux dans les institutions de la petite enfance financées par la Ville.

Par le transfert de subventions des services du département vers l'unité de vie associative, il est possible d'harmoniser la gestion et le suivi de ces subventions.

Les frais de personnel représentent environ 20% des dépenses globales (deuxième poste de dépenses).

La magistrate souligne le souci de stabilisation des effectifs: le département sollicite certes la création de deux nouveaux postes, qu'il faut rapprocher des 337,2 postes existants (+0,5%). Afin de mener à bien les cinq priorités de la législature, la direction du département a été renforcée, notamment dans sa capacité à conduire des projets.

Les achats de biens, services et marchandises représentent 13% des dépenses totales, en grande partie liés aux activités du Service des écoles et institutions pour l'enfance qui assure l'entretien des bâtiments scolaires, des préaux, ainsi que des espaces de jeux.

La magistrate confirme deux décisions du Conseil administratif, aux conséquences économiques positives:

– le Service social ne déménagera plus au 18-20, rue Plantamour;
– le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire quittera les locaux de Jargonnant, pour la villa La Concorde, propriété de la Ville.

Ces deux décisions vont conduire à une baisse des dépenses affectées à ces services, qui n'est pas encore reflétée dans le projet de budget.

La magistrate signale que le projet de budget 2012 qui a été soumis aux conseillers municipaux ne tient pas compte de la récente décision du Conseil administratif d'attribuer au département des compétences et des ressources liées aux activités socioculturelles et aux activités physiques ludiques.

Ces transferts de subventions en provenance du Service culturel et du Service des sports seront reflétés dans la version finale du budget. La magistrate a présenté cette opération le 22 septembre dernier à la commission des sports.

La magistrate souligne que le département a peu de compétences en matière de recettes. Certains services perçoivent des revenus du patrimoine administratif, d'autres des redevances et des émoluments (pompes funèbres et état civil pour une grande part). Au total, les recettes collectées par le département atteignent 17 millions de francs.

Pour conclure, la magistrate déclare que le projet de budget lui paraît équilibré: il reflète les ambitions que forme le Conseil administratif pour renforcer la cohésion sociale de la Ville, dans un contexte de crise économique; il reste raisonnable et tient compte des contraintes financières qui limitent notre champ d'action.

Questions

Une conseillère municipale (Ve) fait remarquer que, en ce qui concerne le logement, l'Hospice général a des appartements à sa disposition, mais qui doivent être rentabilisés. Elle se demande s'il ne serait pas possible que le Conseil administratif fasse pression pour que l'hospice change sa politique. Elle trouve en effet choquant que la Ville soit la seule à travailler pour résorber la crise du logement.

M[me] Alder rappelle qu'il y a des compétences mutuelles à respecter. L'hospice est censé faire du rendement avec ses appartements et sortir des habitants pour en mettre d'autres ne changera rien à la crise.

La Ville travaille avec plusieurs partenaires, dont le Canton, qui sont conscients de la crise. L'idée des logements relais n'a jamais été proposée et semble une solution à court et à moyen terme pour répondre au problème. Sur ce projet, un travail transversal sera mené, en collaboration avec l'hospice. La crise du logement doit être réglée en urgence et il faut envisager tous les moyens pour améliorer la situation.

Une conseillère municipale (S) revient sur la question des médiateurs sociaux. Elle a l'impression que c'est le travail des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et se demande s'il ne serait pas plus judicieux d'investir chez les TSHM plutôt

que de créer un autre poste. Deuxièmement, sur la question du guichet d'information, il lui semble que les services sociaux font à présent un très bon travail pour proposer des dépliants et des documents sur les prestations de la Ville.

De plus, il existe déjà des guichets d'information dans les centres d'action sociale et de santé (CASS) de chaque quartier et elle pense qu'il faut faire attention à ne pas créer des doublons. Troisièmement, elle aimerait savoir comment le dispositif des hébergements d'urgence sera renforcé, en dehors des abris de la protection civile.

La magistrate répond premièrement aux remarques concernant les médiateurs sociaux. Elle estime que pour la population rom, par exemple, il serait utile d'avoir quelqu'un qui se penche véritablement sur la question. Concernant le guichet d'information, la magistrate considère qu'il y a beaucoup d'aides possibles en Ville de Genève, mais que ces informations sont peu accessibles à la population. Il s'agit de mutualiser toutes les forces pour simplifier la vie des gens. Sur la question des logements d'urgence, elle pense qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir les abris de protection civile la journée, puisqu'il y a d'autres endroits prévus pour l'accueil de jour.

Une conseillère municipale (EàG) revient sur la question du guichet unique. Elle aimerait effectivement savoir où ce projet apparaît dans le budget. Elle ajoute qu'elle est surprise de la baisse du budget pour les allocations ponctuelles et les aides complémentaires. Il lui aurait semblé plus juste d'investir cet argent dans une meilleure communication sur ces aides.

M[me] Alder explique que la mise en œuvre des priorités se décline au niveau de la direction, car il doit y avoir une étude sérieuse sur les potentialités existantes, les espaces dévolus à ces points service. Concernant l'information sur ces prestations, il s'agit effectivement de faire un effort pour rendre visible la politique sociale de la Ville.

Une conseillère municipale (EàG) aimerait savoir quelles seront les répercussions financières du vote sur la loi sur l'horaire continu, obligatoire pour toutes les écoles des communes genevoises.

M[me] Alder répond qu'il est difficile de savoir l'impact de cette loi ainsi que l'augmentation de la demande. Selon le Groupement intercommunal pour l'activité parascolaire (GIAP), il y a une augmentation de 10% des demandes chaque année. La votation sur le mercredi aura aussi un impact qui est difficile d'estimer. Mais il est vrai qu'il y a une demande forte de la part des parents pour davantage de moyens de garde.

Une conseillère (S) aimerait connaître les différents changements qui auront lieu au sein des unités d'action communautaire et combien de collaborateurs y travaillent actuellement.

La magistrate répond qu'il y a environ 40 personnes qui travaillent au sein de ces structures. Elle explique qu'il y avait une forte revendication du département des finances, à travers le service Agenda 21 – Ville durable, de piloter la politique de la Ville et des quartiers. Le Conseil administratif maintient une délégation à la politique de la Ville, représentée par M. Maudet, Mme Salerno et elle-même pour négocier avec le Canton. L'Agenda 21 – Ville durable fera un travail de récolte d'informations et de statistiques pour avoir un réel outil d'analyse des besoins selon les quartiers. Il y a évidemment un socle d'égalité au niveau des prestations, mais cela n'empêche que des projets particuliers soient développés.

Une conseillère municipale (MCG) aimerait savoir s'il ne serait pas possible de créer des logements d'urgence dans des conteneurs sur les parcelles propriété de la Ville, mais pas encore exploitées, ce qui a été fait avec succès au Havre. Elle précise qu'il est possible de réaliser de très belles choses à moindre coût, avec accès pour les personnes à mobilité réduite aussi.

Mme Alder répond que c'est une possibilité, bien qu'elle n'apprécie pas le terme «conteneurs» qui risque de choquer certaines sensibilités, et elle déclare préférer parler de «modulaires», et aborde le sujet de ce style de structures en bois. Le projet est en cours d'étude et toutes les propositions étayées et documentées seront étudiées.

Une conseillère municipale (EàG) demande s'il serait possible d'agir davantage en amont des expulsions et de tout faire pour que les habitants ne changent pas de quartier, car il s'agit d'une vraie rupture de leurs liens sociaux.

La magistrate approuve et ajoute qu'il y a une réflexion à mener autour de l'aide au loyer, pour éviter que les familles ne soient expulsées. La perte d'un logement a effectivement des coûts énormes. Elle ajoute finalement que, dans l'idéal, il y aurait des logements relais dans tous les quartiers.

Un conseiller municipal (LR) estime qu'il est aussi important de stimuler l'aide naturelle des familles.

La magistrate répond que, s'il y avait davantage d'aide entre les familles, il n'y aurait pas autant de problèmes. Il faudrait peut-être proposer des appartements plus grands aux familles, pour qu'elles puissent prendre les aînés en charge.

Une conseillère municipale (S) aimerait savoir si le rapport de l'étude de M. Flückiger serait disponible, et si cette étude donne des statistiques. Mme Pürro explique que cette étude tente d'analyser l'impact des aides ponctuelles sur les effets de seuil, mais elle ajoute que c'est un document très indigeste et elle trouverait utile que la commission auditionne à nouveau M. Flückiger pour mieux le comprendre.

Une conseillère municipale (Ve) se rappelle que la commune de Vernier avait mené une expérience pour placer et former des jeunes en rupture, qui avait été fructueuse. Elle se demande s'il ne serait donc pas possible de mieux collaborer avec les communes suburbaines pour échanger des aides pour le travail des jeunes contre des aides pour le logement. M^me^ Alder répond que, évidemment, les liens avec d'autres communes doivent être renforcés.

Une conseillère municipale (Ve) propose que la baisse du montant des aides personnalisées soit placée dans la question du logement. M^me^ la magistrate lui répond que toutes les propositions sont bienvenues.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2012

Questions page par page

Direction de la cohésion sociale et de la solidarité

Page 283

Une conseillère municipale (Ve) aimerait un retour sur VIA (Vers l'intégration et l'autonomie). M. Deuel explique que VIA est financé par le Fonds chômage et qu'il fonctionne très bien. Quatre-vingts dossiers ont été traités et il y aura prochainement une évolution interne et externe. Etant donné le peu de postes de l'antenne, ils font un travail considérable.

Une conseillère municipale (Ve) explique que Kultura avait un projet similaire à celui de VIA. M. Deuel lui répond que leur projet était différent, puisqu'il venait en aide aux jeunes avec des difficultés de langage. La commissaire trouve étonnant que leur subvention n'ait pas augmenté. M. Deuel répond que les comptes de l'association doivent être clarifiés.

Une conseillère (DC) demande quel est le nouveau concept de l'animation sportive et culturelle.

M^me^ Alder répond qu'il a été décidé de développer deux choses. Premièrement, il s'agit du développement du sport de proximité, en accord avec M. Kanaan, en rendant plus accessibles aux populations les équipements de quartier.

Deuxièmement, en accord avec M. Maudet, il s'agit d'installer des parcours Vita pour permettre aux Genevois d'avoir des activités sportives sans contraintes, avec des activités pour les enfants.

Une conseillère (S) estime que la gestion des locaux dans les quartiers peut être rigide et dissuasive, pour les jeunes en particulier.

M^me^ Alder répond qu'il y aura, premièrement, un recensement des locaux de chaque quartier et le développement d'une certaine polyvalence pour ces équipe-

ments sportifs. Cela ne peut se faire sans un travail transversal entre les services et les départements, bien sûr.

Une conseillère municipale (EàG) demande s'il y a d'autres projets pour l'insertion des jeunes en rupture. M. Deuel répond que non, bien qu'on estime à 500 le nombre de jeunes en rupture en ville de Genève, mais qu'il y a des projets de collaboration avec des communes ou des associations pour renforcer les structures déjà existantes. VIA va aussi demander des financements supplémentaires pour fonctionner mieux.

Petite enfance

Page 288

Une conseillère municipale (EàG) demande si le Canton va aider la Ville pour faire face à l'augmentation des demandes suite à l'obligation d'appliquer HarmoS.

M^me^ Alder répond par la négative. M^me^ Koch ajoute que l'augmentation est estimée à 130 places de crèche en plus, pour 200 enfants.

Une conseillère municipale (Ve) se demande ce qu'il en est de la sectorisation de la petite enfance. M^me^ Koch répond qu'il s'agit de l'idée de regrouper différentes institutions du même quartier sous une même direction, pour améliorer l'organisation. Elle ajoute qu'il existe 13 secteurs pour l'instant et qu'il y en aura sans doute le double, mais qu'il faut attendre les départs à la retraite, car les fonctions et les métiers ne sont pas les mêmes. C'est un processus évolutif selon les nouvelles institutions qui s'ouvrent.

Une conseillère municipale (Ve) aimerait des détails sur l'évolution des fonctions des assistantes socio-éducatives, si elles ont une fonction particulière, un nom particulier, si la proportion est toujours de un tiers/deux tiers.

M^me^ Koch répond que la Ville répond aux normes cantonales, qui veulent qu'il y ait deux tiers de diplômées pour un tiers de non-diplômées. Les normes sont en révision et il semblerait que, dans le futur, il faudrait un minimum de 50% d'éducatrices, 30% d'assistants socio-éducatifs et 20% d'autres, probablement des personnes en voie de qualification. Les assistants socio-éducatifs occupent les mêmes fonctions et ont le même salaire que les auxiliaires.

Un conseiller municipal (Ve) aimerait savoir quel sera le thème du prochain colloque sur la petite enfance. M^me^ Koch répond que celui de 2011 aura comme titre «Et si on jouait à rien». Il s'agira de réfléchir à la possibilité de jouer sans matériel. Le colloque de 2012 portera sûrement sur la diversité dans un sens large: la diversité des modes de garde, la diversité des familles, des enfants, des métiers en lien avec la petite enfance.

Une conseillère municipale (S) se demande s'il est véritablement nécessaire de créer un centre de documentation, alors que les informations peuvent être trouvées ailleurs.

Mme Alder répond qu'il faut mener une réflexion sur cette question, car les services de la petite enfance ont une documentation précieuse, qu'il s'agirait de mieux mettre en valeur.

Page 289

Une conseillère municipale (Ve) demande si les moyens ont été augmentés pour l'accueil des enfants vivant en situation de handicap dans les crèches. Mme Alder répond qu'il existe la loi sur l'accueil des enfants en besoins spécifiques, mais que le financement pour cela n'a pas été prévu. Lors d'une discussion avec le Département de l'instruction publique, cette question sera abordée car, effectivement, l'accueil de ces enfants est une source de richesse mais il demande des ressources supérieures.

Un conseiller municipal (LR) aimerait savoir s'il existe des collaborations avec le Canton, avec d'autres communes, en Suisse ou ailleurs, pour l'édition et la création du livre.

Mme Koch explique que c'est une tradition du département de créer un livre. Le dernier, sur l'égalité entre les sexes, s'appelait «Et pourquoi pas toi?» et a eu un grand succès. C'est un outil pédagogique important. Le Département de l'instruction publique en a acheté une très grande quantité et des communes se sont montrées également intéressées. Pour promouvoir l'Agenda 21, le Département de l'instruction publique sera également intéressé à collaborer à l'élaboration du prochain.

Une conseillère municipale (Ve) aimerait savoir si le livre «Top l'imprudente» sera réédité. Mme Koch répond que le livre, qui a été créé en collaboration avec les Hôpitaux universitaires de Genève, est régulièrement édité via le Service de santé de la jeunesse.

Une conseillère municipale (MCG) aimerait connaître les répercussions de ce genre d'ouvrages dans les milieux scolaires et à la crèche. Mme Alder répond qu'il n'est pas aisé de mesurer l'impact exact de ces livres.

Page 292

Une conseillère municipale (Ve) demande si les parents doivent bien payer en moyenne un quart du coût d'un enfant en crèche. Mme Koch répond par l'affirmative.

Ecoles et institutions pour l'enfance

Page 294

Une conseillère municipale (Ve) demande si HarmoS a un impact sur le nombre d'enfants en bas âge qui sont accueillis à l'école. Mme Widmer Bisevac répond qu'il y a eu une baisse des effectifs scolaires, mais qu'ils tendent à se stabiliser et qu'ils vont sûrement même augmenter.

Au niveau du parascolaire, les courbes évoluent de manière indépendante à la planification scolaire, parce qu'il y a plus de 10% d'augmentation annuelle, et cela n'a pas d'impact sur les classes d'âges. Pour les petits, le passage de la crèche vers l'école et le parascolaire est difficile, et il s'agit à présent de mener une discussion sur un accueil parascolaire différencié pour les plus jeunes.

Une conseillère municipale (DC) aimerait connaître le calendrier pour la réfection de l'école des Crêts-de-Champel. Mme Widmer Bisevac explique que l'information vient d'être communiquée par le Service d'architecture. Les travaux ont été repoussés d'une année et commenceront à la rentrée 2013, pour une durée de deux ans. L'école sera normalement transférée au parc Bertrand.

Une conseillère municipale (Ve) se rappelle que le Service des écoles et institutions pour l'enfance avait annoncé que toutes les places de jeux à risque devraient être protégées du soleil d'ici à 2011. Mme Widmer Bisevac pense qu'il s'agit d'un malentendu, car elle ne souvient pas d'une telle déclaration.

Mme Alder ajoute que le danger du soleil est un véritable enjeu de santé publique et qu'une réflexion est en cours avec différents partenaires.

Une conseillère municipale (Ve) aimerait savoir ce qu'il en est des patrouilleuses scolaires et de leur salaire. Mme Alder explique qu'elles seront intégrées au nouveau statut en janvier 2012. Mme Widmer Bisevac répond qu'il a été proposé de régulariser leur taux de travail pour avoir un salaire mensuel correct et s'approcher le plus possible du seuil la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Leur taux de travail moyen sera de 27%, ce qui permettra de les mensualiser et de leur offrir de meilleures conditions de travail. La question du seuil n'est, en revanche, pas complètement résolue, puisque les patrouilleuses qui commenceront leur carrière en Ville de Genève ne toucheront pas assez pour atteindre le seuil LPP.

Une conseillère municipale (S) se souvient d'avoir vu des jeunes de la Délégation à la jeunesse s'occuper des chaises longues et des parasols dans les parcs et elle trouve cela formidable.

Une conseillère municipale (EàG) aurait aimé savoir s'il y a eu des accidents pour lesquels la Ville a dû répondre devant un tribunal. Mme Widmer Bisevac

répond qu'il y a eu un dépôt de plainte pénale l'année passée, mais pas directement tournée vers la Ville. Il semble que l'affaire a été classée.

Une conseillère municipale (EàG) demande s'il y a un point d'eau à chaque place de jeux. M[me] Widmer Bisevac répond que c'est le cas pour tous les préaux et que c'est bientôt le cas pour les places de jeux.

M[me] Alder ajoute qu'il y a même des demandes pour des sanitaires. Le Conseil administratif devra se positionner sur cette question.

Un conseiller municipal (LR) demande si le toboggan du parc Bertrand a été remplacé suite à un accident d'une petite fille. M[me] Widmer Bisevac se rappelle que c'était une autre procédure judiciaire, qui impliquait la Ville. Le jeu a été enlevé mais pas remplacé.

Page 295

Une conseillère municipale demande si les patrouilleuses scolaires seront mensualisées ou municipalisées.

M[me] Widmer Bisevac répond que, dans les nouveaux statuts des employés de la Ville, il n'y a pas d'intermédiaires entre les employés nommés et les auxiliaires. La volonté est de nommer 85 patrouilleuses en janvier 2012.

Pompes funèbres, cimetières et crématoire

Page 301

Une conseillère municipale (DC) aimerait savoir si le problème interne des pompes funèbres a été résolu.

M[me] Alder répond qu'un système de gestion du stress a été mis en place et qu'il fonctionne bien. M. Breda explique qu'il y a quelques tensions qui persistent au niveau des ressources humaines, mais que des solutions sont en place. Une conseillère (EàG) aurait aimé avoir plus d'informations sur le projet d'accueil des familles et du crématoire.

M[me] Alder répond qu'il s'agit d'accueillir les familles dans la villa La Concorde et d'avoir des espaces appropriés pour l'accueil des personnes en deuil. C'est un projet ambitieux, car il faut être attentif au besoin des personnes, très différents selon les cultures de provenance des personnes concernées. M. Breda ajoute que Genève est une ville multiculturelle et que le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire se doit d'assumer cette multiculturalité en proposant un lieu d'accueil polyvalent et ouvert à des rites différents.

Service social

Page 307

Une conseillère municipale (Ve) voudrait savoir si le nombre de personnes âgées mises à la rue est en augmentation.

Mme Alder répond que les statistiques ne permettent pas de répondre à cette question. Le soutien aux personnes âgées pour lutter contre l'isolement est une question importante. Elle a fait appel à Mme Jacqueline Cramer pour une étude sur cette question, par le biais de Pro Senectute.

Beaucoup de choses sont à construire sur cette question, comme l'accueil des personnes âgées pendant les vacances scolaires.

Un conseiller municipal (Ve) revient sur la page 306 et demande ce que signifie le forum. Mme Pürro répond que la plateforme a été transformée en forum, il y a trois ans. Le forum est présidé par les deux magistrats, municipal et cantonal.

Une conseillère municipale (Ve) se demande pourquoi d'autres communes suburbaines ne sont pas représentées dans cette plateforme. Mme Alder explique que le département réfléchit au meilleur moyen de rassembler les différents acteurs concernés, et que d'autres communes pourraient être intéressées.

Une conseillère (S) demande s'il est question de mettre en place une Cité Séniors sur la rive gauche.

Mme Alder explique que c'est une idée qui sera étudiée. Mme Pürro ajoute que le Conseil administratif avait décidé de geler le projet, déjà sous la précédente législature.

Une conseillère municipale (DC) demande si la ligne des centres de maintien à domicile (CMD) existe à présent. Mme Alder répond qu'il s'agit d'un gros dossier. Le Conseil administratif ne souhaitait plus financer les CMD, car la Ville était tributaire d'une décision du Canton.

Mme Alder a pu obtenir un délai de sursis pour payer ces centres de maintien à domicile. C'est un des premiers dossiers qu'elle a traités avec M. Unger. Suite à cette entrevue, un groupe a été constitué pour réfléchir à cette question.

M. Vallat explique que quatre CMD ont été créés par le Canton, dont deux sur le territoire de la Ville, qui accueillent des bénéficiaires provenant d'autres communes. La loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile avait prévu qu'il revenait à la Ville de Genève et aux communes qui hébergeaient ces centres de procéder aux refacturations aux autres communes. C'est un travail administratif très lourd que Genève ne voulait pas faire. Le groupe de travail se penche sur une solution, qui sera rendue publique le 30 octobre.

Service de l'état civil

Une conseillère municipale (Ve) sait qu'il y a une réorganisation au niveau du Canton et elle demande où ira l'état civil. Mme Alder répond que le Canton a le souhait d'assumer la totalité des missions liées à l'état civil. Rien n'est encore décidé. Une conseillère (Ve) se demande s'il est normal que le Canton donne une mission, puis la reprenne six ans plus tard.

Projet de budget 2012

Direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité

Page 115

Groupe 301 – Traitements du personnel

Une conseillère municipale (EàG) demande si l'augmentation est liée à la création des deux postes de médiatrice et de contrôle interne. Mme Alder répond qu'il s'agit, pour la ligne «Personnel fixe», de postes non prévus au budget 2011: un poste de comptable, deux postes d'adjoints de direction, un poste de responsable de contrôle interne, ainsi que les mécanismes salariaux. Pour le personnel temporaire, il s'agit de cinq chefs de projet à 50% et un transfert de coordinateur de quartier.

Une conseillère municipale (EàG) aimerait savoir si tous les départements ont un contrôle interne. M. Vallat répond que chaque département a maintenant un contrôleur interne, mais que c'est un transfert depuis le Contrôle financier du département des finances. C'est une recommandation de la Cour des comptes.

Une conseillère (S) trouve que l'augmentation des salaires, pour des chefs de projet à 50%, est trop importante.

M. Vallat répond que la moitié de cette augmentation est prévue pour les chefs de projet et l'autre moitié pour la création de deux postes: un deuxième collaborateur personnel et un transfert du Service social pour un poste de coordinateur de quartier.

Une conseillère municipale (DC) demande si la direction a renoncé à certaines dépenses significatives par rapport au projet de budget 2011. Mme Alder explique qu'il s'agit du renoncement à la location de locaux à la rue Plantamour et de l'affectation des locaux de l'administration à la villa La Concorde.

Groupe 318 – Honoraires et prestations de service

Une conseillère municipale (S) observe que l'explication de cette augmentation est très vague.

Mme Alder répond qu'il s'agit de transferts qui viennent du Service social pour 120 000 francs, du Service de la jeunesse pour 130 000 francs et du Service des écoles et institutions pour l'enfance pour 10 000 francs. M. Vallat ajoute qu'un choix a été fait de financer un certain nombre de priorités en essayant de voir les économies à réaliser. Un certain nombre de budgets ont donc été concentrés au sein de la direction dans cet objectif.

Une conseillère municipale (S) aimerait connaître les différences entre les trois explications de la ligne. La réponse sera apportée par écrit.

Service de la petite enfance

Page 116
Groupe 469 – Autres subventions

Une conseillère municipale (EàG) note que l'explication de la baisse de la subvention, à la page 123, dit que c'est dû à l'estimation à la baisse du nombre de places en crèches nécessaires. Elle aimerait se voir confirmer que c'est le Fonds intercommunal qui a financé cela. Mme Koch répond qu'il s'agit d'un financement de 100 000 francs par place par année et de 5000 francs par nouvelle place. Le règlement du fonds a changé.

Ecoles et institutions pour l'enfance

Groupe 301 – Traitements du personnel

Une conseillère municipale (EàG) demande si l'augmentation est liée au nouveau statut des patrouilleuses. Si c'est le cas, cela lui semble très peu. Mme Alder répond qu'il s'agit de l'impact des mécanismes salariaux. L'impact du nouveau statut des patrouilleuses n'est pas pris en compte dans le projet de budget, car il faut encore attendre une réponse de la Direction des ressources humaines.

Page 117
Groupe 308 – Personnel intérimaire

Une conseillère municipale (DC) demande la raison de l'explosion de ces frais. Mme Alder répond qu'il s'agit du transfert des contrats de conciergerie. M. Vallat ajoute qu'une série de dépenses ont été reventilées pour des raisons de présentation comptable. Les sommes se neutralisent.

Une réponse plus précise sera apportée par écrit, car une conseillère (S) ne comprend pas pourquoi, parmi ces sommes, qui sont censées être des salaires, apparaissent des achats de matériel.

Réponse reçue:

A la rubrique 308, «Personnel intérimaire», figure le montant de 730 000 francs qui concerne les contrats de conciergerie et de nettoyage des bâtiments scolaires, signés avec des entreprises privées afin de pallier les absences ponctuelles des collaborateurs, ainsi que le manque de postes.

Ce montant se trouvait avant sous la rubrique 314, «Entretien des immeubles par des tiers».

La magistrate excuse M[me] Widmer Bisevac, qui a dû quitter la séance.

Groupe 365 – Subventions accordées à des institutions privées

Une conseillère municipale (EàG) ne comprend pas cette diminution. La magistrate répond qu'il s'agit des versements de subventions pour les institutions de la petite enfance. Par rapport à l'année 2011, l'augmentation de 2 240 000 francs doit permettre de financer les mécanismes salariaux ainsi que l'indexation au haut coût de la vie.

Groupe 366 – Subventions accordées aux personnes physiques

Une conseillère municipale (S) aimerait avoir des détails sur cette ligne. La réponse sera apportée par écrit. Une conseillère (S) se demande s'il ne s'agit pas des aides que le GIAP donne pour le restaurant scolaire.

Groupe 314 – Entretien des immeubles par des tiers

Une conseillère municipale (EàG) aurait aimé savoir combien il existe de postes de concierges et de nettoyeurs et nettoyeuses fonctionnaires de la Ville de Genève. La réponse sera apportée par écrit.

Réponse reçue:

Le nombre de responsables de bâtiments scolaires (RBS) actuel est de 51 personnes; il convient de tenir compte également des auxiliaires de nettoyage, au nombre de 54, avec des taux d'activité très variés (de 7 à 100%).

Groupe 318 – Honoraires et prestations de service

Une conseillère municipale (S) demande plus de détails sur cette ligne; sa question est: comment expliquer l'augmentation de 91 250 francs (compte 318550, «Prestations pour services divers», PB 2012 – 6 positions p. 188)? La réponse sera apportée par écrit.

Réponse reçue:

Cette augmentation provient principalement du financement des ateliers «Sports et animations» dans cinq écoles du réseau d'enseignement prioritaire (Hugo-de-Senger, Allobroges, Pâquis-Centre, Europe et Cité-Jonction) coût estimé: 100 000 francs.

Cette augmentation est partiellement compensée par le transfert du budget «Aalborg – objectif N° 9» à la direction de la cohésion sociale et de la solidarité (8750) (cellule de gestion 50010099).

Pièces d'identité

Page 118
Groupe 310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Une conseillère municipale (DC) exprime des doutes sur l'utilité des imprimés à la Ville, spécialement sur la question des pièces d'identité. M. Braun répond que le nombre d'imprimés a été grossi pour informer la population de la délégation des compétences entre Ville et Canton.

Etat civil

Groupe 301 – Traitements du personnel

Une conseillère municipale (S) demande à quoi correspondent les engagements de personnel temporaire. M. Braun explique que le Service de l'état civil est majoritairement féminin et qu'il s'agit de remplacements par des personnes intérimaires d'employées en congé maternité.

Pompes funèbres, cimetières et crématoire

Page 119
Groupe 301 – Traitements du personnel

Un conseiller municipal (Ve) aimerait comprendre la baisse du nombre d'emplois. M. Breda explique qu'il s'agit du transfert du Service des pompes funèbres vers le Service des espaces verts, dans le cadre du projet EVA 2, suite du projet EVA 1. Il s'agit de 33 collaborateurs de moins.

Direction du Service social

Page 120
Groupe 365 – Subventions accordées à des personnes privées

Une conseillère municipale (EàG), se référant à l'explication, ne comprend pas pourquoi la subvention à la buanderie de Trajets a été supprimée.

La magistrate explique qu'il a été décidé de faire payer les prestations aux personnes. Il semblait plus logique de soutenir des personnes bénéficiaires que de soutenir l'association, afin de mieux cibler l'aide. M. Vallat déclare que cette décision permet une clarté de gestion dans les relations avec eux.

Groupe 301 – Traitements du personnel

Une conseillère municipale (S) demande les raisons de l'augmentation dans ce groupe de comptes. La magistrate explique que c'est lié à l'augmentation des nuisances pour l'abri PC et les allocations pour enfants, ainsi qu'au nouveau statut des employés.

M[me] Pürro précise que le groupe 301 est un compétent des ressources humaines.

Une conseillère (S), dans la ligne sur la lutte contre l'exclusion, aimerait savoir à quoi correspond le personnel temporaire.

La magistrate répond que les activités temporaires sont liées à la période hivernale, pour laquelle le département n'engage pas du personnel fixe.

Direction du Service social

Page 121

Groupe 391 – Mise à disposition des locaux

Une conseillère municipale (S) demande à quoi correspond cette ligne. La magistrate répond qu'il s'agit d'imputations internes qui concernent les loyers des locaux mis à disposition pour la Gérance immobilière municipale, et des locaux des abris PC mis à disposition par le Service d'incendie et de secours, qui n'étaient pas budgétisés en 2011.

Service de la jeunesse

Page 122

Groupe 427 – Immeubles du patrimoine administratif

Une conseillère municipale (EàG), faisant référence au commentaire page 125, demande la signification des contreparties des gratuités. M[me] Pürro explique que les recettes de l'unité de logement temporaire ont augmenté et qu'il y a des diminutions des gratuités dues en grande partie aux transferts des gratuités des EMS de Fort-Barreau et des Tilleuls depuis le département des finances et du logement.

Page 125

Une conseillère municipale (S) a une question globale sur les groupes 317 concernant les indemnités de fonction. M. Vallat explique qu'il s'agit d'une esti-

mation des indemnités salariales selon la pénibilité de certaines fonctions et les particularités de certains métiers. Cette question est en cours de réévaluation avec la DRH, pour trouver un moyen de les calculer et les mettre à plat. M. Deuel ajoute que, pour son service, les travailleurs sociaux hors murs ont des horaires très irréguliers, travaillent de nuit ou pendant les week-ends et que ces indemnités sont calculées sur la base d'un forfait, car ce serait un travail comptable trop important de les calculer à l'heure.

Subventions accordées

Page 142

Une conseillère municipale (EàG) aimerait savoir quels sont les objectifs de la Fondation et Institut international de recherche pour la paix (GIPRI) (dernière ligne de la page). La réponse sera donnée par écrit.

Réponse reçue:

Conformément à ses statuts (art. 3), la fondation de droit privé GIPRI «a pour but d'entreprendre des recherches scientifiques, tant en matière de sciences exactes que de sciences humaines, dans tous les domaines qui touchent aux problèmes de la paix et de la sécurité ou aux problèmes connexes, afin de contribuer à l'établissement d'une paix véritable».

Une conseillère municipale (Ve) a une question générale. Un certain nombre de conseillers municipaux de gauche étaient opposés à la répartition entre les associations. Certaines associations continuent à être subventionnées par l'Etat et la Ville, ce qui crée une grande inégalité. L'augmentation de 3% en Ville recrée une inégalité avec les associations soutenues par le Canton, elle se demande s'il ne serait pas possible de remettre en cause cette répartition.

La magistrate déclare avoir été une des seules à s'opposer à cette répartition lorsqu'elle était députée. Un accord a été trouvé entre le département de M. Longchamp à l'époque et M. Tornare, approuvé par les deux parlements.

La magistrate va se tenir à cette décision car, s'il y avait un retour en arrière, cela amènerait une confusion supplémentaire. Il y a des ajustements à faire pour certaines associations. Les associations essayent de chercher l'argent partout, car les besoins explosent.

Une conseillère municipale (Ve) déclare que la Ville n'a pas eu le choix. M. Longchamp avait fait des menaces pour que la Ville accepte l'accord. La Ville suit bien ces associations, mais le Canton pas du tout. Il faudrait demander un suivi plus précis au Canton et un bilan de cette mesure.

La magistrate répond que l'accord stipulait qu'il ne devait pas y avoir de diminution de subvention sur deux ans, ce que M. Longchamp respecte. Le Conseil

administratif ne demandera pas de bilan précis au Canton, car ce n'est pas dans son champ d'action. Il faut que le parlement cantonal fasse le jeu des pouvoirs pour obtenir des réponses.

Une conseillère (S) ne comprend pas l'augmentation des subventions et allocations diverses (projets de quartiers). La réponse sera apportée par écrit.

Réponse reçue:

Cette ligne budgétaire finance des projets, animations, etc., proposés par des associations ou organisations locales. Il est prévu le financement de diverses activités dans le périmètre du quartier des Grottes ou de Saint-Jean (Ouches-Concorde). Cette ligne sert aussi pour répondre à des demandes de la part d'associations locales pour des manifestations saisonnières ou ponctuelles.

Page 143

Une conseillère municipale (DC) aimerait connaître les raisons de la baisse de la subvention pour les bains des Pâquis. M[me] Roch-Pentucci répond que les conventions avec l'association des bains et la buvette ont été séparées. Les bains ont effectué un contrôle interne strict et la buvette doit maintenant rendre des comptes sur ses recettes.

Une conseillère (S) aimerait savoir si, pour le sport de proximité, il s'agit d'une nouvelle subvention ou d'un transfert. M. Vallat répond qu'il s'agit d'une nouvelle subvention pour des projets futurs.

Page 144

Une conseillère municipale (EàG) demande des détails sur la nouvelle subvention à Ecole et nature. M. Vallat répond qu'il s'agit du regroupement sous une seule ligne de Pro Natura et du WWF. L'administration a besoin d'une marge de manœuvre supplémentaire, car la réalité des demandes peut fluctuer.

Un conseiller municipal (Ve) voudrait savoir pourquoi la subvention pour l'association suisse des invalides a disparu. M[me] Koch-Pentucci explique que, en accord avec eux, la subvention a été supprimée, car ils thésaurisaient. Par contre, une grosse subvention en nature pour un local a été maintenue.

Une conseillère municipale (Ve) demande où en est la situation avec le Bateau-Lavoir. M. Deuel lui répond qu'il a le plaisir d'annoncer l'inauguration pour le 11 novembre 2011 à 11 h 11, si tout va bien. C'est un endroit très petit, il permettra donc l'insertion de deux jeunes en moyenne.

Une conseillère municipale (S) note que l'ensemble des subventions a baissé.

La magistrate explique que c'est dû à la suppression de la subvention pour Trajets.

Une conseillère municipale (DC) fait remarquer que son parti a toujours voulu que le budget soit construit en fonction des comptes de l'année précédente. L'exemple de l'association Carrefour-Rue montre que les subventions prévues dans le budget n'ont pas toutes été versées. Elle aimerait savoir pourquoi. La réponse sera donnée par écrit.

Page 145

Une conseillère municipale (S) demande ce que signifient les diverses actions sociales ponctuelles. M. Vallat lui répond qu'il s'agit d'une série de subventions non nominatives pour avoir une meilleure marge de manœuvre et répondre à des demandes ponctuelles. M. Deuel ajoute qu'il s'agit de la cassette du magistrat. Les détails de ces subventions sont donnés dans les comptes, car c'est très difficile d'avoir une idée exacte de ces montants.

Une conseillère municipale (DC) remarque que l'administration a besoin de maîtriser davantage ses charges, car celles-ci augmentent chaque année.

Une conseillère municipale (S) aimerait savoir pourquoi la subvention pour le Mouvement populaire des familles a été supprimée.

La magistrate lui explique que la mission de cette association ne correspondait pas aux critères fixés par le département.

Une conseillère municipale (MCG) relève que la Ville se met en indélicatesse avec la loi en accordant une subvention à l'Association d'aide aux sans-papiers.

Une conseillère municipale (EàG) fait référence à la baisse des allocations sociales et se demande si cette somme ne pourrait pas être utilisée pour une meilleure communication et information à la population genevoise. M^{me} Pürro répond que cette baisse a été décidée en fonction des comptes précédents et qu'il ne sert à rien de prévoir un montant qui ne sera pas complètement utilisé.

La magistrate ajoute que, s'il y a tout à coup une explosion de demandes, le département viendra demander au Conseil municipal une somme supplémentaire.

Un conseiller municipal (Ve) demande pourquoi les deux associations, Fédération suisse des aveugles et malvoyants et la Fondation Avenir malgré tout ont vu leur subvention, certes petite, disparaître. La réponse sera apportée par écrit. Une conseillère (EàG) explique que les aveugles et malvoyants reçoivent maintenant une subvention fédérale.

Un conseiller municipal (UDC) souhaite apporter une précision concernant Carrefour-Rue. Il rappelle qu'une subvention de 80 000 francs a été votée au bud-

get 2011 pour amener le montant à 302 000 francs. La subvention a été maintenue avec l'augmentation.

Page 146

Un conseiller municipal (Ve) aimerait savoir pourquoi les diverses associations antiracisme ont vu leur subvention baisser. M. Deuel explique qu'il existe une nouvelle subvention jeunesse et citoyenneté qui regroupe les subventions pour les associations antiracisme. Ces regroupements permettent davantage de liberté.

Une conseillère municipale (S) demande la cause de la baisse des allocations sociales ponctuelles.

M[me] Pürro répète qu'il y a très peu de demandes, même s'il a été demandé aux partenaires de la Ville d'envoyer davantage de personnes en besoin.

La magistrate explique qu'une augmentation de ce montant est toujours possible en cours d'année.

Une conseillère municipale (EàG) demande ce qu'est l'Union chrétienne de Genève.

La magistrate explique que cette association fait beaucoup pour les jeunes et M. Deuel ajoute que, suite à l'énorme succès de l'Inet Café à la Jonction, qui propose un accès à internet mais aussi de l'aide aux devoirs, il a été décidé d'augmenter la subvention.

Une conseillère municipale (EàG) aimerait comprendre l'augmentation de la subvention de la Boîte à boulots. M. Deuel répond qu'il s'agit d'un transfert de lignes.

Une conseillère municipale (Ve) souhaite comprendre la suppression de la subvention pour l'Association des jeunes requérants d'asile en formation. M. Vallat explique qu'un fonds municipal a été créé pour remplacer cette association, car les mécanismes et les besoins de ces populations ont changé.

Une conseillère municipale (S) ajoute qu'il s'agissait d'une commission créée dans les années 1990 pour aider les jeunes demandeurs d'asile à suivre une formation. Il y a de moins en moins de demandes pour cela, donc la subvention a été supprimée.

Une conseillère municipale (Ve) aimerait s'assurer que l'Union chrétienne de Genève ne fait pas de prosélytisme, contre l'homosexualité par exemple, ajoutant que, s'il s'agissait de musulmans, elle n'aurait pas les mêmes craintes.

La magistrate répond que les activités de l'association sont laïques. M. Deuel ajoute qu'une enquête de proximité a été menée pour s'en assurer, et les résultats étaient rassurants.

Un conseiller municipal (UDC) aimerait savoir si l'Association Au Cœur des Grottes a encore des problèmes ou s'ils sont résolus. La magistrate répond qu'elle ne connaît pas ces problèmes, mais qu'il est vrai que leur structure financière est fragile.

Page 147

Une conseillère municipale (EàG) ne comprend pas les subventions pour Ciné Transat et Black Movie, qui sont plutôt du domaine de la culture. M. Deuel répond que Ciné Transat reçoit une subvention du département pour les jobs d'été pour les jeunes et Black Movie pour le Petit Black Movie.

Une conseillère municipale (Ve) aimerait savoir ce qu'est la CODAP. La réponse sera donnée par écrit.

Une conseillère municipale (EàG) demande pourquoi la ligne «Centres aérés divers» a été supprimée. M. Deuel lui répond qu'il s'agit d'un transfert.

Subventions relatives à des prestations en nature

Page 166

Une conseillère municipale (S) demande ce qu'est l'Association intempestive civique. La réponse sera donnée par écrit.

Une conseillère municipale (S) demande à quoi correspond la ligne «Associations pour la jeunesse». La réponse sera donnée par écrit.

Une conseillère municipale (S) demande ce qu'est l'Association des habitants du quartier de la Concorde. M. Deuel répond que c'est une arcade pour les habitants du quartier, où il n'y a que des activités tranquilles, comme des cours.

Une conseillère municipale (EàG) aimerait comprendre la baisse de la subvention pour le Chalet. M. Deuel explique qu'il s'agit d'une réestimation du loyer par la Gérance immobilière municipale.

La présidente remercie la magistrate et ses collaborateurs-trices.

Séance du 13 septembre 2011

Projet de budget, p. 115 sqq

La présidente propose de passer aux propositions d'amendements, page par page.

Une conseillère municipale (S) se demande si l'approche page par page est la plus adaptée. Elle mentionne qu'en page 115, groupe 435, se trouve la ligne concernant les subventions mais qui renvoie aux pages jaunes. Elle propose d'aller tout de suite aux pages jaunes.

La présidente lance le débat et demande si des groupes ont des propositions d'amendements prévus ou envisagés sur les pages 115 à 125.

Un conseiller municipal (LR) se demande, précisant que son parti a dû quitter l'assemblée avant la fin de séance, la semaine dernière, ce qui justifie, en ligne 301, le doublement du montant, il souhaite connaître l'explication de cette augmentation.

La présidente répond et indique que toutes les informations se trouvent à la page 16 du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2011.

Intervention d'une conseillère (S), citant les détails: Il s'agit, pour la ligne «Personnel fixe», de postes non prévus au budget 2011: un poste de comptable, deux postes d'adjoints de direction, un poste de responsable de contrôle interne, ainsi que les mécanismes salariaux. Pour le personnel temporaire, il s'agit de cinq chefs de projets à 50% et d'un transfert de coordinateur de quartier.

La conseillère municipale (LR) et le conseiller municipal (LR) sont satisfaits de la réponse.

Subventions, p. 142

Une conseillère municipale (EàG) aimerait dire quelque chose par rapport à la page 145. La présidente demande de se tenir à l'ordre des pages.

Page 143

Un conseiller municipal (LR) propose une subvention pour la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD), qui a produit deux éléments à caractère pédagogique (spectacle déjà présenté dans des écoles, plus des DVD distribués aussi dans des écoles). Il pense que ça rentre dans le domaine de la cohésion sociale et solidarité. Il signale que la CICAD fête ses 20 ans et informe qu'elle a eu le soutien des cantons de Vaud et Fribourg.

Il détaille les activités et projets de la CICAD, qui fonctionne avec quatre permanents et des bénévoles:
– visites dans les écoles;
– rencontres entre élèves et d'anciens déportés;
– conférences dans les écoles;
– voyages à Auschwitz, avec remboursement partiel des frais pour les enseignants participant à ces voyages;

– d'autres projets plus ou moins importants selon la disponibilité ou l'époque de l'année.

Le conseiller municipal avise que la demande de subvention a été faite et pense se souvenir que le Conseil administratif n'est pas entré en matière. Il déplore ce fait, car il s'agit d'un combat de mémoire à valeur éducative et de valeurs pour les jeunes.

Il propose un amendement, soit l'ajout d'une ligne dans le groupe 365, pour un montant de 20 000 francs.

Un conseiller municipal (UDC) intervient en précisant la procédure en usage, demandant un apport d'éléments étayant la demande de subvention. Il précise que la question n'est pas de refuser ou accepter de subventionner, mais plutôt une question de procédure. Il faut soit les comptes, projets de budget ou autres éléments. Libre à la commission de décider, mais il n'en demeure pas moins qu'il manque des bases plus concrètes (statuts et autres de cette association) pour se prononcer. Il fait cette remarque à titre d'ancien commissaire de cette commission.

Une conseillère municipale (EàG) déclare soutenir toutes actions contre l'antisémitisme et actions de mémoire de la Shoah, mais relève que cela pose problème à son groupe de soutenir cette demande, du fait de la position d'Israël.

Elle tempère en précisant que cela dépendra du type d'actions de cette association.

Une conseillère municipale (S) déclare aussi être prête à relayer la demande auprès des commissaires de la commission des finances en cas de besoin.

Elle veut souligner la pratique mentionnée par le conseiller (UDC). La conseillère pense qu'il faut faire attention à ce qu'on propose en amendement, surtout si l'on ne sait pas s'il y a demande réelle de la part des associations.

La conseillère municipale (S) dit partager le souci de mémoire avec son collègue libéral-radical et suggère que l'association produise une demande formulée détaillée.

Un conseiller municipal (Ve) déclare aussi être prêt à soutenir cette demande si le dossier est déposé. Il connaît cette association et sait qu'elle est la seule à agir contre l'antisémitisme, victimes du racisme quel qu'il soit et d'autres actions. Il est favorable à soutenir cette demande sur le principe, après questions procédurales à régler quant à la demande.

Le conseiller municipal demandeur d'amendement (LR) précise qu'il n'a pas de dossier complet, mais de la documentation démontrant qu'une demande avait été déposée. Il confirme qu'il s'agit d'une association reconnue d'utilité publique.

Un conseiller municipal relève la délicatesse de la prise de position de la CICAD envers Israël et les difficultés futures prévisibles.

Il relève qu'il n'est pas impossible d'envisager des aides sporadiques selon les projets éducatifs (par exemple), mais il ne souhaite pas entrer en matière par rapport à l'association et son fonctionnement.

Le conseiller municipal demandeur d'amendement (LR) répond qu'il s'attendait à ce que le sujet propagande soit abordé.

Il se positionne par rapport aux actions de la CICAD auprès des enfants.

Il précise qu'il n'est pas membre du comité et ne prend pas position sur le plan politique mais qu'il se base uniquement sur ce qui est fait par rapport à nos enfants et qui mérite d'être soutenu.

Une conseillère municipale (S) déclare que la problématique de l'antisémitisme est toujours actuelle et que toutes les mesures d'informations sont bienvenues, mais qu'il est question de formes. Elle était là à la présentation de la CICAD. Elle a vu le matériel pédagogique et pense qu'il mérite d'être présent dans les bibliothèques municipales.

Un conseiller municipal (UDC) relève que le devoir de mémoire est universel et qu'il faut plus d'informations, il rebondit sur les déclarations du conseiller ayant mentionné la délicatesse du cas.

Un second conseiller municipal (UDC) fait une proposition pour faire avancer la situation et suggère d'auditionner le-s auteur-s du projet pour le prochain exercice, au vu du caractère non urgent de la demande.

Le conseiller municipal demandeur d'amendement (LR), à la question de la présidente sur le maintien ou non de sa demande d'amendement, répond par l'affirmative tout en précisant que c'est dans le sens proposé par le conseiller UDC.

La présidente met au vote l'audition de la CICAD. Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La présidente poursuit l'étude de la page 142.

Une conseillère municipale (EàG) rappelle l'intervention d'une conseillère (EàG) concernant SOS Racisme et une demande qui serait encore pendante.

Une conseillère municipale (Ve) indique que c'est une association qui ne peut pas fournir de budget de l'an passé, n'ayant reçu aucune subvention. SOS Racisme a déposé un projet de budget 2011 valable aussi pour 2012, la demande est de 50 000 francs pour salaires et autres frais. La conseillère propose de donner suite à la demande.

Une conseillère municipale (S) précise que son groupe avait demandé des documents et dossiers à SOS Racisme et qu'il n'a toujours rien reçu, même pas une lettre formelle de demande de subvention.

Elle s'en étonne et déclare que son groupe ne peut soutenir cette demande sans avoir d'éléments.

Un conseiller municipal (UDC) se souvient d'une audition et confirme qu'aucune contre-réaction n'a eu lieu et que la demande semble caduque.

Son groupe non plus, en l'état, ne suivra pas cette demande.

Une conseillère municipale (LR) va dans le même sens: si l'association souhaite maintenir sa demande, elle doit la reformuler et suivre les voies traditionnelles.

Un conseiller municipal (Ve) ajoute une précision (il travaille pour le bureau de l'intégration): l'Etat a décidé de faire une coalition d'associations de lutte contre le racisme et c'est cette coalition qui sera subventionnée.

Un conseiller municipal fait la proposition de reconvoquer SOS Racisme et de lui demander de fournir les documents nécessaires.

Un conseiller municipal (UDC) s'étonne du manque de réaction de SOS Racisme, qui ne semble pas avoir de véritables besoins.

Il déclare qu'on ne va pas se saisir d'un amendement pour une demande qui n'est peut-être pas nécessaire et à laquelle il n'a pas été donné suite de la part des demandeurs.

Un conseiller municipal maintient sa proposition de revoir l'association, arguant qu'il y a peut-être eu un problème de communication et propose de voter.

Une conseillère municipale (S) ponctue que durant plus d'un an des démarches ont été effectuées sans suite, elle pense qu'on est au niveau du vote du budget et qu'on ne vote pas d'amendement. La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a déjà auditionné SOS Racisme et, lors de cette audition, la commission a clairement annoncé avoir besoin d'indications au sujet du travail au niveau communautaire et de comptes clairs.

La présidente rappelle à la conseillère municipale (S) qu'elle peut s'opposer à ce vote.

Une conseillère municipale (S) pense qu'il faut être plus simple; l'association a été auditionnée et elle n'a plus donné de nouvelles. Elle propose à son collègue d'en parler à l'association pour que celle-ci fournisse les documents requis.

Le conseiller ne veut pas mobiliser la commission.

La présidente remercie Ensemble à gauche pour sa souplesse et compte sur la conseillère municipale (EàG) pour contacter SOS Racisme et assurer le suivi avec cette association.

Une conseillère municipale (Ve) intervient sur le sujet de Kultura qui, selon elle, est toujours dans l'attente d'un financement de 50 000 francs. L'association a envoyé un e-mail pour indiquer qu'elle réitérait sa demande. Kultura avait demandé 200 000 francs, mais la commission avait proposé 50 000 francs pour un projet avec les jeunes. C'est sur la base de ce projet que l'association Kultura repose cette demande de financement de 50 000 francs.

Une conseillère municipale (S) revient en tirant le parallèle avec SOS Racisme, car Kultura non plus n'a pas fourni de dossier ni donné de réponses aux questions de la Ville, qui n'a pas reçu de demande formelle suite à l'audition.

Kultura n'a pas fourni de comptes ni de rapport d'activité. Il avait été demandé 200 000 francs sans qu'on puisse cerner la justification de ce montant. Même pour les 50 000 francs envisagés, il n'a pas été possible d'entrer en matière en raison du manque de documents, pourtant il s'agit d'une association qui connaît bien le moyen d'obtenir des subventions.

La présidente propose de vérifier si une demande formelle a été faite à la commission récemment et déclare vouloir réétudier le cas plus tard.

Une conseillère municipale (Ve) pense que la présidente aurait dû recevoir cette demande de la part de Kultura mercredi ou jeudi dernier. Elle va vérifier la date et le dossier afin de le mettre à l'ordre du jour.

La présidente propose de ne pas soumettre la demande au vote ce soir et, s'il y a une demande de Kultura, de vérifier s'il s'agit d'une demande formelle et on pourra ainsi ajouter ensuite la demande en décembre.

Un conseiller municipal (UDC) ponctue qu'il est surpris par l'inertie des demandeurs; on se retrouve dans le même processus qu'avec SOS Racisme. L'association Kultura connaît le processus de budget tel qu'il fonctionne et la procédure à suivre pour une demande de subvention. Kultura sait qu'on n'arrive pas comme ça avec une demande. Il se pose la question du véritable besoin.

Une conseillère municipale (Ve) pense qu'il y a un tel besoin que le coordinateur est tombé malade, voilà pourquoi il a dit assez tard qu'il avait ce besoin et qu'il l'a reformulé à la présidente. Elle pense qu'on ne peut pas nier le besoin.

Une conseillère municipale (EàG) veut faire une réflexion de principe. Elle est nouvelle dans cette commission. Il y a des décisions importantes à prendre. Il lui paraît important de vérifier ces informations, parce que certains sont là depuis longtemps et d'autres pas.

De son coté, elle ne sait pas encore comment accompagner ces demandes et vérifier ces informations. Elle ne veut pas qu'une association soit pénalisée parce qu'il y a de nouveaux membres dans la commission.

La présidente rappelle que les demandes des associations sont faites au Conseil administratif et qu'il n'y a donc pas de risques de pénalisation.

Les associations savent comment procéder.

Une conseillère municipale (S) confirme les dires de la présidente.

Une conseillère municipale (S) veut bien comprendre les ennuis de santé, mais relève qu'il y a un comité pour agir et que la commission doit rester sérieuse quant au traitement des dossiers.

La présidente clot le chapitre Kultura et poursuit l'examen du budget.

Page 144

Une conseillère municipale (S) intervient sur la ligne 365 (subvention de 51 700 francs pour l'Association 360°). Il ne s'agit pas d'une demande envoyée au Conseil administratif mais intervenue suite aux assises contre l'homophobie de la semaine passée, où il est apparu qu'il fallait une meilleure coordination des actions et que, pour cela, la création d'un poste de coordination est nécessaire ainsi que l'octroi d'un montant supplémentaire de 30 000 francs.

Un conseiller municipal (Ve) précise qu'il s'agit de deux postes radiés (un coordinateur et un psychologue) suite à la suppression de subvention de l'Etat.

Un conseiller municipal (LR) pose la question de la possibilité d'obtenir une augmentation de subvention sans ajouter de compléments au dossier déposé.

Une conseillère municipale (S) comprend le point de vue du conseiller municipal (LR) et précise qu'il existe différents cas de figure, et propose d'inciter cette association à écrire à la commission des finances pour déposer une demande, et que la rapporteuse sur l'objet précise la situation et détaille le cas.

Dans ce cas, il s'agit, a contrario des situations «CICAD» (coup de cœur) et «SOS Racisme» (flou dans la demande), d'une demande qui a émergé suite à un colloque très récent, à la suite duquel il s'est avéré qu'un besoin supplémentaire existait.

Un conseiller municipal (UDC) signale qu'il existe la possibilité d'amendement en séance plénière.

La conseillère municipale (S) craint les débats chauds en séance plénière. Elle veut que la demande d'augmentation de subvention pour l'Association 360°

soit clairement mentionnée dans le rapport, et qu'il s'agisse d'une demande de la commission.

Un conseiller municipal (Ve) fait la même proposition mais pour l'association faîtière, Association LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) genevoise qui organise les assises, Gay Pride, ou festival du film LGBT. L'association n'a aucune structure jusque-là.

Demande semblable à celle de sa collègue étant donné que les besoins se sont aussi avérés suite aux assises de la semaine dernière et qui suivra le même chemin que l'Association 360°. La demande porte sur un montant de 50 000 francs en faveur de la fédération des associations LGBT genevoises, qui ne perçoit aucune subvention à ce jour.

C'est donc une nouvelle demande et, à la différence du cas de 360° où il s'agit de réinstaurer un poste, il s'agit là de créer un poste qui n'a pas été financé jusqu'à maintenant.

Une conseillère municipale (Ve) indique qu'il y a eu débat, durant les assises, sur la demande du financement de la fédération faîtière, parce que de nombreux événements sont organisés et qu'à chaque fois c'est la croix et la bannière pour trouver des financements pour mettre sur pied des événements, car il n'existe pas de poste pour rechercher des financements, qu'il s'agit à ce jour de bénévolat. Cette question a été posée devant les personnalités politiques, M. Beer et M^me^ Salerno. C'est la problématique des associations LGBT à Genève.

Une conseillère municipale (LR) veut savoir si cette demande ne devrait pas suivre le même chemin que l'ensemble des demandes abordées lors de cette séance, par souci de cohérence. Elle s'informe du fait que l'association soit déjà bénéficiaire d'une subvention ou non.

Un conseiller municipal (LR) demande les délais. Il souhaite connaître le prochain calendrier au niveau du budget pour la commission et la commission des finances.

On doit voter ces quelques pages ce soir.

La présidente se concentrera sur la cohésion sociale et la jeunesse à la commission des finances mardi prochain et, ensuite, la commission des finances commencera son travail d'amendements, qui devrait se terminer à la mi-novembre, car ensuite ce sera les correctifs.

Un conseiller municipal (LR) demande si la partie sociale sera occultée mardi.

Un conseiller municipal (UDC) demande qui est rapporteur.

Une conseillère municipale (MCG) lui répond que c'est M^me^ Luiset (elle-même, donc).

Une conseillère municipale (Ve) demande comment procéder.

La présidente met aux voix l'audition de la Fédération genevoise des associations LGBT sur le même principe que pour la CICAD. Celle-ci est acceptée par 12 oui (1 UDC, 1 MCG, 2 LR, 3 S, 2 Ve, 2 EàG, 1 DC) et 1 abstention (UDC).

Une conseillère municipale (S) amène la question du Trialogue. Il y avait une demande pendante d'une subvention supplémentaire pour un poste de juriste, avec présentation devant la commission et par écrit au département, avec rapport d'activité et argumentaire très étoffé pour cette demande supplémentaire de subvention pour payer un poste de juriste à 100%. Echange de courrier et réponse évasive du département qui renvoyait au Canton. Arrêté par un courrier entre Trialogue et la présidente de la commission de l'époque. La subvention est en suspens pour 2012. Quid maintenant?

La commission était d'accord pour l'augmentation de cette subvention, demande par lettre qui arrive à M[me] Alder en juillet 2011. Il s'agit de la même demande que pour 2011 mais pour les années 2013 à 2015. Si un amendement est demandé pour le budget 2012, on ne peut rien faire ici parce que la demande porte sur les dates: 2013 à 2015.

Elle pense que c'est une bonne demande, mais, du fait du libellé de la demande, il n'y aura rien pour cette année. Elle pense que c'est pour cette raison que même la subvention 2011 n'est pas arrivée.

Une conseillère municipale (LR) propose la même chose que tout à l'heure. Quelqu'un contacte Trialogue pour faire le point de la situation et savoir si tout est en ordre, et envoie un e-mail à la commission des finances.

Une conseillère municipale (S) pense que la situation est peut-être due à une confusion des rôles de l'Etat et du Canton. (Le Canton est soumis à la LIAF.) Avec un contrat de prestation sur plusieurs années, ils se sont dit qu'ils étaient hors champ s'ils avaient un interlocuteur à l'Etat.

La présidente indique que c'est tout à fait probable, et fait la suggestion que Trialogue contacte la commission des finances.

Une conseillère municipale (S) demande s'il y a eu une réponse au courrier de Trialogue de la part de M[me] Alder.

Elle précise que son groupe est d'accord pour cette augmentation.

La présidente pense que la meilleure solution est de transmettre à la commission des finances pour mardi, charge à la commission des finances de s'informer auprès de M[me] Alder.

Un conseiller municipal (Ve) intervient pour l'Association Camarada, qui reçoit une subvention de 52 800 francs qui sert à payer le loyer des bâtiments dans lesquels elle donne des cours. L'association souhaite une rallonge de cette

subvention de 30 000 francs. Il n'y a pas de demande écrite, il faut donc faire un courrier à la commission des finances.

Cette association est connue de longue date.

La présidente suggère au conseiller municipal de prendre contact avec cette association pour étoffer la demande et la présenter à la commission des finances.

Page 145

Une conseillère municipale (S) aborde le sujet du Mouvement populaire des familles qui a perdu sa subvention: 50 000 francs en 2011 et 0 franc en 2012 sans informations à ce sujet. Elle demande que la subvention soit rétablie.

Une seconde conseillère municipale (S) apporte les informations supplémentaires, soit qu'elle a reçu l'an passé le Mouvement populaire des familles, qu'un très bon dossier, complet et détaillé, correspondant parfaitement à la politique de subvention des associations de la Ville de Genève, avait été déposé, mais refusé sous le prétexte que les activités du mouvement ne s'inscrivaient pas dans la politique de subventionnement. (Elle tient à disposition le dossier pour lecture.)

Elle déclare vouloir demander la restitution de la ligne budgétaire supprimée. Elle ne souhaite pas une aide ponctuelle puisée dans la cassette de la magistrate.

Une conseillère municipale (S) n'est pas pour les cassettes où la magistrate puise pour subventionner une association X ou Y, qu'elle soit association sans utilité sociale, soit pas, mais ce n'est pas le fait du prince.

Une conseillère municipale (Ve), au sujet des cassettes, pense qu'elles sont utiles pour donner, à un moment ou un autre, une aide sur une activité ou aide ponctuelle pour telle ou telle association. Les cassettes sont utiles, mais pas pour les substituer à des demandes de subventions.

La présidente met aux voix cet amendement pour rétablir la subvention de 50 000 francs pour le Mouvement populaire des familles.

Le rétablissement de la subvention pour le Mouvement populaire des familles est accepté à l'unanimité.

Ligne 365, page 145

La présidente propose de rester à l'ancien budget, soit 435 000 francs, au lieu de 535 000 francs.

(Commentaire de la rapporteuse: Je ne note pas un échange un peu tendu.)

La présidente met aux voix cette proposition de diminution, qui est acceptée par 8 oui (1 DC, 1 UDC, 1 MCG, 2 LR, 3 S) contre 4 non (2 Ve, 2 EàG).

Une conseillère municipale (EàG) présente encore une association qui a fait une demande sans lettre formelle. Demande informelle plutôt. Il s'agit de l'Association de lutte contre les injustices sociales et la précarité (ALCIP). Groupe récent qui réunit des personnes qui sont à l'aide sociale, des chômeurs de longue durée, à l'assurance invalidité ou à la retraite et qui cherchent à offrir de l'entraide, soutien moral et action pour retrouver leur dignité humaine et jouer un rôle utile dans la société. Elle a eu des documents qui sont des rapports d'activité, dépliants, mais pas la lettre formelle de demande avec budget et comptes.

La présidente décide de faire comme pour LGBT, soit voter une demande d'audition et, si elle est acceptée, programmer une rencontre pour mi-novembre.

Un conseiller municipal (LR) demande s'il n'y a pas de risque d'effet Kiss Cool, soit un doublon d'aide, du moment qu'on aide des gens qui sont déjà aidés.

Une conseillère municipale (S) informe que cette association s'est créée il y a deux ans pour aider des personnes en difficulté et grande précarité.

Ce n'est pas une demande d'aide individuelle, le but de l'association est de retrouver une place reconnue dans la société. Problématique peu abordée par les services sociaux, qui s'axent sur l'aide matérielle et peu ou pas sur la dimension de la dignité humaine.

L'aide servirait pour un travail de formations, accompagnement et publication d'articles concernant l'association, ainsi qu'au financement pour un lieu de réunion pour le fonctionnement et donner vie à cette association.

Un conseiller municipal (UDC) ne parle pas du fond, mais de la procédure. Il précise qu'il n'est techniquement pas possible, à trois semaines de la clôture du budget, d'auditionner tout le monde ni de faire entrer ces demandes dans le cadre du budget 2012.

Il pense qu'il faut être conscient qu'il n'est pas possible, sauf amendement en séance plénière, de voter des subventions, en nature ou pas. On est à trois semaines du budget, rapport tapé, etc. Il ne faut pas se prendre la tête et courir après les associations et faire le forcing pour que ça passe au budget.

En cas de véritable urgence, quid de la cassette personnelle? Nous sommes confrontés à la même situation que l'an passé et voilà pourquoi il ne faut pas vouloir des auditions à tout prix pendant le processus budgétaire.

Un conseiller municipal (Ve) sera du même avis que le conseiller municipal (UDC), mais c'est la prérogative de la commission de proposer des amendements jusqu'à la dernière minute et le rôle des commissaires d'être libres d'en décider. C'est le budget, quand même! Si des amendements sont possibles en séance plénière, c'est que cela doit être possible aussi en commission. Il déclare que sinon il n'y a aucune liberté et que la commission ne sert à rien.

Une conseillère municipale (S) pense pareil. La commission n'est pas débordée, donc pourquoi ne pas auditionner l'association, et si on peut ajouter la subvention on le fait et, sinon, on reporte à l'an prochain.

La présidente met aux voix l'audition de l'ALCIP. Celle-ci est acceptée par 10 oui (1 MCG, 2 LR, 3 S, 2 Ve, 2 EàG), 1 non (UDC) et 2 abstentions (1 DC et 1 UDC).

Page 146

Une conseillère municipale (EàG) fait une demande concernant les allocations sociales ponctuelles qui ont été diminuées et veut rétablir le montant. Elle signale qu'il faut plus d'information dans les quartiers pour que les personnes ayant droit à des aides soient épaulées et informées.

La présidente annonce la position du Parti démocrate-chrétien: elle se fie à l'intervention de M[me] Pürro (p. 22 du PV de la dernière séance). Le montant est suffisant et une augmentation en cours d'année est possible.

Le groupe démocrate-chrétien n'acceptera pas d'augmentation.

Un conseiller municipal (Ve) intervient au sujet du manque d'information auprès de la population et se demande si la ligne budgétaire n'est pas épuisée par suite du manque d'information envers les personnes y ayant droit, ou par suite d'autres raisons. Il se propose de faire une motion sur le sujet afin d'éclaircir la situation.

Un conseiller municipal (UDC) s'intéresse aux comptes 2011 afin de mieux connaître les véritables besoins.

Il pense que ce serait intéressant de savoir où on en est aux comptes en 2011. Dans les faits, on augmente le budget de 162 000 francs en 2012.

Question à poser mardi à M[me] Alder.

Une conseillère municipale (Ve) pense que, sur ce point-là, on doit mettre une priorité politique, on connaît les besoins et on demande depuis longtemps au Service social de simplifier les moyens de demander des fonds.

Une conseillère municipale (S) déclare ne pas être d'accord avec l'argument du peu de demandes et donc on reste comme ça et relève les lacunes en matière d'informations et complexités administratives envers les personnes ayant droit à des aides ponctuelles. Elle annonce la position de son groupe, qui est d'approuver l'augmentation.

La présidente passe au vote de cet amendement: augmentation de 95 000 francs au projet de budget 2012. Celui-ci est accepté par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) et 7 non

(3 LR, 1 MCG, 1 DC, 2 UDC), donc acceptation de l'amendement, selon le nouveau règlement.

La présidente aborde la prise de position des partis.

Un conseiller municipal (UDC) annonce que son parti ne votera pas ce budget (abstention). De toute manière, le budget sera rediscuté en commission des finances et en séance plénière. Il s'abstient parce que ce n'est pas ce qu'il défend. Ce n'est pas la politique menée par l'UDC. Partant de cette approche, il n'est pas possible de le voter

Un conseiller municipal (LR) déplore cette politique proche de l'assistanat et déresponsabilisante et annonce que son parti va s'abstenir.

Une conseillère municipale (EàG) estime la priorité de la magistrate M[me] Alder intéressante pour la suite. Un aspect important, qui n'était pas dans les rubriques ligne par ligne, est le travail fait pour la municipalisation des crèches, et aller vraiment dans la direction que, pour chaque enfant, il y ait une place de crèche disponible, idées développées par M[me] Alder. Son groupe va soutenir ce budget.

La présidente, pour le groupe démocrate-chrétien, annonce que son groupe ne votera pas ce budget (abstention). Elle salue la visite de M[me] Alder, dont elle relève les priorités définies, même si celles-ci ne sont pas partagées. Mais elle regrette que le budget se résume à une liste à la Prévert et rien d'autre.

Une conseillère municipale (S) exprime la position des socialistes et annonce que son parti va soutenir ce budget.

Elle va accepter ce budget avec les possibilités et réflexions apportées ce soir pour les discussions en séance de la commission des finances.

Une conseillère municipale (MCG) confirme que le déménagement du Service social à la rue Plantamour n'aura pas lieu et que cela libère un montant appréciable, mais, sans malentendu avec M[me] Alder, son parti va s'abstenir sur ce budget.

La présidente s'étonne à juste raison de l'augmentation de plus de 1 million des charges de personnel, 70% c'est beaucoup, et elle prévoit d'en discuter à la commission des finances.

Vote du projet de budget du département de la cohésion sociale et de la solidarité pour l'exercice 2012

Le projet est accepté par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) et 7 abstentions (3 LR, 1 MCG, 2 UDC, 1 DC).

11. **Débat et vote final**

11.1 *Débat de procédure*

Lors de la séance du 15 novembre, le président distribue la liste des amendements qu'il a reçus des commissions spécialisées et propose un premier tour de table sur les correctifs du Conseil administratif, avant de passer à la discussion sur les amendements des commissions spécialisées, puis sur les amendements éventuels de la commission des finances et, enfin, au vote du projet de budget 2012.

Le rapporteur déclare qu'il faut déjà commencer par voter l'entrée en matière avant d'entrer dans les détails des amendements. Il observe, à la suite du débat, que quels que soient les amendements votés ce soir par la commission des finances, c'est le projet de budget 2012 rectifié qui arrivera en séance plénière et auquel seront opposés les amendements votés en commission, alors qu'ailleurs c'est le budget sorti de commission qui arrive en séance plénière. Il demande si la procédure de traitement du budget consiste bien à ce que la commission des finances vote des amendements qu'elle transmettra à la séance plénière pour qu'elle les ratifie.

Le président déclare que la question a été posée lors de la dernière séance du bureau du Conseil municipal qui doit répondre formellement d'ici à jeudi pour savoir si la séance plénière votera le budget sorti de commission ou si elle reprendra tous les amendements sortis de la commission des finances. Par ailleurs, il déclare que la commission des finances doit voter ce soir formellement, en bloc, les correctifs du Conseil administratif afin de pouvoir repartir sur le budget rectifié.

De l'avis de certains commissaires, il faut accepter ou non d'entrer en matière sur les modifications du Conseil administratif pour ensuite travailler avec le nouveau document et c'est normalement le budget qui ressort de la commission des finances avec les amendements votés et non le budget original qui est présenté en séance plénière. Par ailleurs, selon le nouveau règlement, il faudrait revoter tous les amendements, ce qui signifierait que le travail de la commission des finances est inutile.

Le rapporteur déclare que, en lisant les notes de séances, il n'a pas constaté un seul vote d'entrée en matière sur le budget 2012!

<u>Procédure de vote proposée</u>

Le président propose la procédure suivante:

1. Position des groupes à propos du projet de budget rectifié.
2. Vote d'entrée en matière sur l'ensemble des amendements proposés par le Conseil administratif.

3. Vote des amendements des commissions spécialisées et des commissaires de la commission des finances.
4. Vote final.

Cette procédure est acceptée implicitement par les commissaires.

11.2 *Débat de consultation et prise de position des groupes*

Le président procède à une consultation à propos du projet de budget 2012 rectifié avant de passer au vote d'entrée en matière, à savoir un vote en bloc de tous les correctifs du Conseil administratif, puis de voter les amendements des commissions spécialisées et des commissaires de la commission des finances, avant de passer au vote final.

Le groupe socialiste déclare qu'il imagine avec difficulté que l'on puisse entamer les votes sur les amendements sur une autre base que celle du projet de budget 2012 modifié, parce qu'il intègre les estimations fiscales les plus récentes.

Le groupe libéral-radical déclare qu'il faut voter sur la base du projet de budget 2012 modifié, parce que c'est la proposition du Conseil administratif, et annonce qu'il approuvera les modifications proposées, sans que cela ne laisse préjuger de l'acceptation du budget, dans la mesure où ce budget est absolument inacceptable, en ce sens qu'il existe des dispositions légales qui prévoient l'interdiction du déficit et que les exceptions prévues ne sont pas réalisées. Il annonce qu'il n'est pas possible pour le Parti libéral-radical d'entrer en matière sur un budget non équilibré et précise que l'on peut étudier des pistes à soumettre au Conseil administratif pour qu'il équilibre ce budget, mais que la commission des finances ne doit pas faire le travail du Conseil administratif de rechercher les 12 millions de francs, car elle n'est pas en mesure de le faire avec intelligence. Il explique qu'il n'y a pas de majorité naturelle en cette première année de législature, que tout doit être négocié, que l'on manque de temps et que l'expérience fait défaut. Il déclare que pour le Parti libéral-radical il appartient au Conseil administratif de faire l'effort d'équilibrer le budget et que, si son groupe n'entre pas en matière sur ce budget, il ne le fera pas non plus sur les amendements. Il indique qu'il appartient au Conseil administratif de faire des modifications et qu'en l'entreprenant immédiatement il est raisonnable de penser qu'il puisse, sous dix jours et à la faveur d'un rapport oral, rendre un budget équilibré.

Le groupe de l'Union démocratique du centre déclare que le projet présenté par le Conseil administratif est à mi-chemin de ce que son groupe attend qu'il fasse, à savoir présenter un budget équilibré. Il indique que l'Union démocratique du centre se situe sur la même ligne que le Parti libéral-radical et qu'il partira du projet de budget 2012 rectifié, tout en se réservant les décisions à venir.

Le groupe démocrate-chrétien déclare qu'il va accepter la méthode proposée par le président même si les textes reçus l'irrite au plus haut point, parce que le projet du Conseil administratif est un exercice de gestionnaire qui n'a pas été terminé. Il ajoute que son groupe peine à trouver dans la version rectifiée la politique choisie par le Conseil administratif et indique que, s'il devait interpréter les modifications proposées, il dirait que c'est un budget anti-jeunes. Il indique qu'il y a beaucoup d'interprétations à faire et avoue qu'il avait presque l'intention de refuser le projet de budget 2012 modifié dans son ensemble et de le renvoyer au Conseil administratif et annonce que le Parti démocrate-chrétien ne le fera pas sans entrer dans la discussion sur le texte de base. Enfin, le groupe signale qu'il accepte l'entrée en matière mais réserve sa position quant à l'acceptation de ce budget.

Le groupe Mouvement citoyens genevois déclare qu'il n'est pas satisfait par le déficit de 12 millions de francs compte tenu des perspectives économiques. Il annonce que le Mouvement citoyens genevois entrera en matière sur le projet de budget 2012 modifié mais qu'il réserve sa position en fonction de ce qui ressortira de la discussion et précise qu'il présentera des amendements. Il ajoute que son groupe aurait préféré avoir un budget équilibré, mais qu'il ne semble pas possible d'ici au 10 décembre, compte tenu des délais, de renvoyer le projet de budget 2012 au Conseil administratif. Il déclare qu'il convient que, dans l'absolu, 1% de déficit, ce n'est pas énorme, mais déclare que ce qui l'inquiète ce sont les perspectives, d'autant plus qu'il n'y a rien dans le budget financier quadriennal (BFQ) qui indique que l'on parviendra à l'équilibre au bout de l'exercice. Il ajoute que l'on doit présenter ce plan à la Surveillance des communes et relève que la taxe professionnelle, dont on sait le devenir probable, est maintenue dans le budget financier quadriennal à 120 millions de francs. Il déclare que ce plan n'est donc pas crédible et considère que ce n'est pas raisonnable de venir avec autant de nouveaux postes dans ce contexte, à l'exception des policiers municipaux. Enfin, il déclare que, si le Conseil administratif revient devant la commission des finances avant le 10 décembre avec une proposition, le Mouvement citoyens genevois est en faveur d'un renvoi.

Le groupe Ensemble à gauche déclare qu'il ne partage pas la position du Parti libéral-radical de demander au Conseil administratif de se débrouiller pour présenter un budget équilibré et qu'il considère que les propos sur le caractère inacceptable du déficit sont inexacts. Il annonce que son groupe est prêt à entrer en matière et à travailler sur ce budget.

Le groupe des Verts déclare qu'à l'évidence la logique et le bon sens commandent de suivre la procédure proposée par le président. Il confirme que les Verts souhaitent voter un budget à l'équilibre et que, si ce n'était pas le cas ce soir, ils proposeraient au Conseil administratif de dégager cette priorité pour proposer un budget à l'équilibre qui maintienne des prestations à la population et qui ne diminue pas les impôts. Il déclare que, si une majorité se dégage ce soir pour

valider les amendements des commissions spécialisées et travailler les amendements qui pourraient être proposés par la commission des finances, les Verts privilégieraient cette voie pour aller au bout de l'exercice et donner un signal au Conseil administratif sur les souhaits de la commission des finances par rapport au travail qu'il devra effectuer jusqu'au 10 décembre. Il ajoute que les Verts souhaitent ardemment voter un budget équilibré et précise que, comme le groupe libéral-radical l'a expliqué, il n'y a pas de nouvelle entrée en matière à voter parce que l'on n'est pas au Grand Conseil. Il répète que les Verts ne souhaitent pas aller chercher les éléments nécessaires ni trancher à la place du Conseil administratif, parce que ce n'est pas le rôle de la commission des finances. Il rappelle leur règle des trois H, «pas de diminution ou de coupe à la hache, au hasard et à la hâte», car on ne maîtrise pas ces lignes et cela peut mener à d'importants dégâts. Enfin, il ajoute qu'il aurait été plus facile de se dire que le déficit ne représente que 1%, mais que cela ne correspond pas à leurs fondamentaux.

A ce stade, le président déclare, contrairement à la procédure adoptée, qu'il fera voter non pas l'entrée en matière, mais l'acceptation en bloc des correctifs du Conseil administratif.

Le groupe démocrate-chrétien est d'avis, tout comme les Verts et le Parti libéral-radical de vouloir un budget à l'équilibre, et considère que des miliciens ne peuvent pas faire l'exercice demandé par l'exécutif et qu'il faut renvoyer le Conseil administratif à l'exercice qu'il doit faire.

Le groupe socialiste dit qu'il n'est absolument pas en faveur d'une vision technocratique et cyclique de la gestion des budgets des collectivités publiques, considérant qu'un demi-milliard a été alloué ces quatre dernières années au remboursement de la dette qui a diminué d'un quart en Ville de Genève, et considère que cette année – mais aussi les prochaines compte tenu de la politique fiscale menée à l'échelon de la Confédération et du Canton – les collectivités publiques doivent se préparer à accepter des budgets qui puissent être déficitaires, dès lors qu'ils maintiennent les prestations à la population. Il ajoute qu'en partant de cette posture politique fondamentale, qui n'est pas la posture autiste de la peur face aux chiffres rouges donc, le Parti socialiste considère que l'exercice de coupes dans le budget a déjà été fait dans des propositions qui frisent le code «rouge». Il relève une sorte de «schizophrénie latente» chez le Parti démocrate-chrétien qui déplore des coupes anti-jeunes (suppression de la fête du 31 décembre, abandon de la Cité des métiers, retrait de l'augmentation des salaires des stagiaires) et déclare que ce sont autant de coupes qui passent mal aux yeux du Parti socialiste et qui lui permettent de dire sans rougir que l'exercice de coupes à hauteur de 16 millions de francs dans le projet de budget 2012 rectifié est déjà largement suffisant. Il ajoute que le Parti socialiste n'envisage pas de voir disparaître les nouveaux postes demandés et qu'il se battra avec enthousiasme pour ce budget rectifié, dont le déficit n'est que de 1%. Il pense que d'autres collectivités publiques menées de

mains plus hasardeuses – qu'elles soient libérales-radicales ou Vertes – envient cette situation financière saine de la Ville.

Le rapporteur annonce que, ayant lu le règlement du Conseil municipal, il constate que tout projet de délibération mérite une entrée en matière et trouve particulier qu'il n'y ait pas eu de vote d'entrée en matière. Il considère que l'on enfreint le règlement et propose de procéder à un vote d'entrée en matière. A la suite de quoi le président répond que le vote en bloc des correctifs du Conseil administratif revient au même qu'un vote d'entrée en matière, mais le groupe libéral-radical déclare que ce n'est pas la même chose et précise qu'il faut d'abord modifier la proposition puis entrer en matière. Il ajoute que le Conseil administratif reste maître de modifier sa proposition.

Le groupe Ensemble à gauche déclare qu'il y a une proposition du Parti libéral-radical qui consiste à dire que ce projet est illégal, inacceptable et scandaleux et de le renvoyer de facto au Conseil administratif pour qu'il se débrouille avec en lui demandant de faire au plus vite pour éviter la foire d'empoigne en séance plénière, alors que d'autres sont d'avis qu'il faut travailler sur le document soumis. Il considère que la demande du rapporteur répond à cela et appuie les propos du groupe socialiste sur le caractère non déficitaire de ce budget. Il rappelle qu'une marge d'erreur de 1% est acceptable, ce dont convient le groupe Mouvement citoyens genevois qui évoque cependant le problème des perspectives ultérieures de réductions potentielles des recettes de la municipalité. Il déclare que ces éléments-là ne sont pas des données de la nature ni des acquis mais des décisions politiques et que son groupe décide d'accepter ce budget en l'état, mais en prenant aussi l'engagement de combattre avec la dernière énergie ces baisses de recettes. Il ajoute qu'il y a un caractère un peu pompier pyromane dans le fait de se cacher derrière des baisses de recettes et rappelle que le Mouvement citoyens genevois a accepté la suppression de la taxe professionnelle en commission du Grand Conseil. Enfin, il indique que le peuple aura le dernier mot sur ces questions fiscales.

Le groupe des Verts reprend la parole pour rappeler «qu'ils sont les fers de lance du *personal stop*», que le Conseil administratif a annoncé pour l'automne une feuille de route que l'on n'a toujours pas reçue et qu'il a eu des objectifs politiques relativement larges dans le projet de budget 2012 déposé, ce qui fait que l'on navigue aujourd'hui à vue. Il rappelle que le Conseil administratif propose aujourd'hui d'accepter un déficit budgétaire de 12 millions de francs, en laissant 38 nouvelles demandes de postes, alors que le Conseil municipal en a déjà voté 100 l'an dernier et qu'il y avait 160 postes vacants en septembre dernier. Il ajoute que l'on n'a toujours pas reçu le tableau de bord des absences non planifiées demandé il y a une semaine et déclare que les Verts ne peuvent donc pas accepter de voter un tel déficit, tout en estimant que le Conseil administratif peut et doit aller chercher ces montants dans ses priorités politiques.

Le groupe Mouvement citoyens genevois déclare qu'il souscrit à ce que dit le groupe des Verts et estime qu'il y a depuis plusieurs années une politique irresponsable du Conseil administratif qui consiste à multiplier les postes. Il ajoute que, si ces 12 millions de francs n'étaient qu'un couac financier dans une perspective radieuse, on pourrait faire le dos rond. Il déclare que, si la perspective de baisse des recettes se révèle exacte, on va au-devant d'un casse-tête insoluble et ajoute qu'il n'est absolument pas vrai de dire que chaque poste de fonctionnaire induit des prestations. Il déclare que le Conseil administratif doit arrêter de jouer les irresponsables, car il est élu et que c'est son travail de présenter un budget équilibré et ajoute que, si son groupe s'en mêle, les coupes se feront à la tronçonneuse et qu'il ne se gênera pas. Il rappelle que les anciennes commissions des finances convoquaient le Conseil administratif qui se ramenait sans discussion, mais que l'on n'ose plus rien faire aujourd'hui. Il déclare que le Mouvement citoyens genevois se ralliera à une proposition de renvoi au Conseil administratif, mais qu'il ne veut pas avoir la chienlit le 10 décembre et ajoute que certains partis, notamment à son extrême-gauche, manœuvrent mais ne voteront de toute façon pas le budget. Il précise que son groupe ne souhaite pas que les propositions arrivent trois jours avant le 10 décembre.

Le groupe Ensemble à gauche déclare que l'on accuse le Conseil administratif de tous les maux alors que les perspectives ne sont pas radieuses, mais rappelle que ce n'est pas le Conseil administratif qui a voté les baisses d'impôts mais les représentants de la droite au Grand Conseil. Il convient qu'il y a aujourd'hui un déficit de rentrées, mais considère que ce n'est en aucun cas le Conseil administratif qui en porte la responsabilité et que l'on ne peut pas dire qu'il a mal fait son travail et ajoute que ce que la droite vote au Grand Conseil a des conséquences pour la municipalité et qu'il faut arrêter de jouer les demoiselles effarouchées. Il déclare que la réalité est qu'avec une majorité de droite indiscutable au Grand Conseil, c'est la catastrophe et demande comment d'aussi bons gestionnaires, si enclins à donner des leçons, sont capables de faire un trou pareil. Il ajoute que l'on n'a pas de leçon à recevoir de leur part, pas plus que le Conseil administratif, et rappelle encore, à propos de l'incapacité de la commission des finances, que les tout premiers parlements n'avaient pas seulement pour fonction première de vérifier les dépenses. Il estime qu'il faut empoigner ce travail et le faire de la meilleure manière possible.

A la suite de quoi le président procède aux différents votes.

11.3 *Vote final*

Vote sur l'ensemble des amendements présentés par le Conseil administratif

Soumis au vote, l'ensemble des amendements présentés par le Conseil administratif est accepté par 15 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 3 LR, 2 MCG, 2 UDC).

Vote de l'entrée en matière sur le projet budget tel qu'il a été amendé

Le président soumet au vote l'entrée en matière sur le projet de budget tel qu'il a été amendé, en précisant que le refus revient à renvoyer ce budget au Conseil administratif pour traitement immédiat.

Soumis au vote, l'entrée en matière sur le projet de budget tel qu'il a été amendé est refusée par 8 non (1 DC, 3 LR, 2 MCG, 2 UDC) contre 7 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S).

Le budget est refusé et par conséquent renvoyé au Conseil administratif.

Le groupe socialiste annonce un rapport de minorité.

11.3.1 *Amendements des commissions spécialisées*

Le rapporteur indique que les amendements des commissions spécialisées n'ont pas été traités par la commission ni soumis au vote.

Le président déclare que, étant donné le refus du budget, ces amendements sont suspendus de facto.

Amendements de la commission des arts et de la culture (CARTS)

Ligne «Cappella Genevensis»

Amendement proposé par un conseiller municipal du Parti socialiste: augmentation de 20 000 francs.

Vote de la CARTS: 7 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve), 6 non (3 LR, 1 DC, 2 MCG), 1 abstention (UDC). L'amendement est accepté.

Ligne «Archipel»

Amendement proposé par un conseiller municipal du Parti démocrate-chrétien: diminution de 26 800 francs.

Vote de la CARTS: 8 oui (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG), 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve). L'amendement est accepté.

Ligne «Fanfare du Loup Orchestra»

Amendement proposé par un conseiller municipal du Parti démocrate-chrétien: diminution de 39 200 francs.

Vote de la CARTS: 8 oui (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG), 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve). L'amendement est accepté.

Ligne «Fonds général théâtre»

Amendement proposé par une conseillère municipale du Parti libéral-radical: diminution de 1 million de francs.

Vote de la CARTS: 8 oui (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG), 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve). L'amendement est accepté.

Ligne «Fonction Cinéma»

Amendement proposé par un conseiller municipal du Parti démocrate-chrétien: diminution de 10 000 francs.

Vote de la CARTS: 7 oui (2 UDC, 2 LR, 1 DC, 2 MCG), 7 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG). L'amendement est accepté.

Ligne «FIFDH» (Festival du film et forum international sur les droits humains)

Amendement proposé par un conseiller municipal de l'Union démocratique du centre: diminution de 100 000 francs.

Vote de la CARTS: 8 oui (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG), 7 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG). L'amendement est accepté.

Ligne «Cinéma Spoutnik»

Amendement proposé par un conseiller municipal du Parti démocrate-chrétien: diminution de 22 100 francs.

Vote de la CARTS: 8 oui (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG), 7 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG). L'amendement est accepté.

Ligne «Fonds général livre et édition»

Amendement proposé par un conseiller municipal du Parti démocrate-chrétien: diminution de 53 000 francs.

Vote de la CARTS: 8 oui (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG), 7 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG). L'amendement est accepté.

Ligne «Le Galpon»

Amendement proposé par un conseiller municipal du Parti démocrate-chrétien: diminution de 60 000 francs.

Vote de la CARTS: 8 oui (2 UDC, 2 MCG, 3 LR, 1 DC), 7 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG). L'amendement est accepté.

Ligne «Fondamco (Mamco)»

Amendement proposé par un conseiller municipal du Parti démocrate-chrétien: diminution de 69 100 francs.

Vote de la CARTS: 8 oui (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG), 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve). L'amendement est accepté.

311 0000 – Grand Théâtre
Groupe 365, «Institutions privées»
Ligne «Garantie de déficit Grand Théâtre»

Amendement proposé par un conseiller municipal du Parti socialiste: diminution de 1 million de francs.

Vote de la CARTS: 9 oui (2 UDC, 2 MCG, 2 Ve, 3 S), 1 non (EàG), 5 abstentions (3 LR, 1 DC, 1 EàG). L'amendement est accepté.

Amendements de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CSJ)

Ligne «Mouvement populaire des familles»

Amendement proposé par une conseillère municipale socialiste: rétablissement de la ligne, 50 000 francs.

L'amendement est accepté à l'unanimité de la CSJ.

Ligne «Diverses actions sociales ponctuelles»

Amendement proposé par une conseillère municipale du Parti démocrate-chrétien: diminution de 100 000 francs (suppression de l'augmentation).

Vote de la CSJ: 8 oui (1 UDC, 2 LR, 1 DC, 1 MCG, 3 S), 4 non (2 EàG, 2 Ve). L'amendement est accepté.

Ligne «Allocations sociales ponctuelles»

Amendement proposé par une conseillère municipale Verte ou socialiste: augmentation de 95 000 francs.

Vote de la CSJ: 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG), 7 non (3 LR, 1 MCG, 1 DC, 2 UDC). L'amendement est accepté.

12. **Position des groupes**

A la suite des votes intervenus, le président déclare qu'il y a eu un vote politique et, considérant que l'on ne parviendra pas à avoir une position unanime sur

une recommandation commune, il propose que chaque groupe fasse une déclaration sous forme de recommandation à l'encontre du Conseil administratif.

Le groupe socialiste s'étonne de cette proposition, parce que les seuls qui peuvent prendre part à ce message sont ceux qui ont souhaité renvoyer le budget au Conseil administratif, et il déclare, tel que précédemment, que le Parti socialiste considère que l'exercice de coupes dans le budget a déjà été fait dans des propositions qui frisent le code «rouge». Il relève une sorte de «schizophrénie latente» chez le Parti démocrate-chrétien qui déplore des coupes anti-jeunes (suppression de la fête du 31 décembre, abandon de la Cité des métiers, retrait de l'augmentation des salaires des stagiaires) et déclare que ce sont autant de coupes qui passent mal aux yeux du Parti socialiste et qui lui permettent de dire sans rougir que l'exercice de coupes à hauteur de 16 millions de francs dans le projet de budget 2012 rectifié est déjà largement suffisant. Il ajoute que le Parti socialiste n'envisage pas de voir disparaître les nouveaux postes demandés et qu'il se battra avec enthousiasme pour ce budget rectifié, dont le déficit n'est que de 1%. Il pense que d'autres collectivités publiques menées de mains plus hasardeuses – qu'elles soient libérales-radicales ou Vertes – envient cette situation financière saine de la Ville.

Le groupe du Mouvement citoyens genevois déclare qu'il voudrait le vote d'une résolution pour transmettre officiellement la volonté de la commission des finances au Conseil administratif. Il déclare que tout le monde doit faire des efforts et pense qu'il faut évoquer le blocage des mécanismes salariaux. Il ajoute que ce qui compte pour le Mouvement citoyens genevois, c'est la préservation grosso modo du social (seniors, jeunes, petite enfance). Il trouve aberrant que l'on ait enlevé la subvention à la Cité des métiers et déclare que le Mouvement citoyens genevois souhaite que le Conseil administratif revienne avec un budget équilibré et que le logement, l'emploi des jeunes et la sécurité restent pour eux des priorités. Il ajoute que les subventionnés doivent se rendre compte que 2012 ne sera pas meilleure que 2011 et précise que l'on ne parle pas de leur enlever de l'argent, mais uniquement de ne pas leur en donner plus. Il rappelle que c'est normalement 15 millions de francs qui devraient rentrer dans les comptes de la Ville pour l'entretien des routes, mais que le Conseil administratif – par la voix de M. Pagani – a signé un accord avec le Canton qui efface un passif officiel de 135 millions de francs, qui s'élève dans la réalité à plus de 1 milliard depuis 1936, pour ne toucher que 2 à 8 millions. Il trouve que c'est un mauvais accord et considère qu'en votant ou non cette ligne du budget on a le pouvoir d'intervenir, même si c'est un accord entre exécutifs.

Le groupe Ensemble à gauche trouve inutile de refaire un tour de table de déclarations, parce que chacun s'est déjà exprimé dans le débat qui a précédé le vote et parce que, si les groupes veulent faire des déclarations pour se faire entendre par le Conseil administratif, ils peuvent se faire entendre sur la place

publique et n'ont pas besoin de le faire en commission. Il ajoute que, si la majorité veut assortir son vote de renvoi de recommandations, il peut y avoir un vote, auquel ils s'opposeront, et que l'on suspendra ensuite les travaux. Il déclare que son groupe soutient les orientations politiques initiales du Conseil administratif et qu'il a des problèmes avec un certain nombre d'arbitrages sur des charges en moins. Il observe que certains commissaires qui veulent l'équilibre reviennent en même temps sur les arbitrages du Conseil administratif en disant qu'il ne faut pas faire certaines coupes. Il ajoute qu'il trouverait normal que la majorité qui a renvoyé le projet de budget 2012 rectifié prenne ses responsabilités et formule collectivement quelques recommandations, mais qu'il n'a entendu qu'une succession de déclarations et que le fait que cette majorité en soit incapable annonce du sport dans le débat budgétaire à venir.

Le groupe libéral-radical déclare que l'idée est de dire ce que l'on veut du Conseil administratif, mais qu'il est impossible de se mettre tous d'accord par le vote de recommandations de la commission des finances et que tout ce que l'on peut faire, c'est de motiver le vote de renvoi. Il déclare qu'il reste acquis à l'idée de donner des pistes au Conseil administratif qui peut en faire ce qu'il veut et signale que, pour le Parti libéral-radical, le budget équilibré n'est pas discutable, que les moyens pour y parvenir sont de la compétence du Conseil administratif, mais que le Parti libéral-radical entend que les obligations légales soient respectées: respect des mécanismes salariaux prévus par le statut, respect des obligations qui découlent des conventions de subventionnement. Il ajoute qu'ils sont d'avis qu'il n'y a pas lieu en 2012 de créer des postes supplémentaires.

Le groupe de l'Union démocratique du centre déclare que, pour trouver 12 millions de francs sans réduire le budget, il faut compter 1 centime additionnel et rappelle que l'Union démocratique du centre a toujours été contre l'augmentation des impôts, voire contre l'impôt lui-même, et qu'il ne peut accepter ce budget. Il ajoute que son message est celui d'un budget au moins équilibré en espérant que la situation n'empire pas et qu'il laisse toute latitude au Conseil administratif pour savoir où il veut aller chercher ce montant, sachant que la commission des finances n'est pas outillée pour avoir une vision en profondeur des coupes qu'elle pourrait faire. Il précise qu'il n'est pas envisageable, comme cela a été fait à la commission des arts et de la culture, de reprendre le budget 2011 pour l'ensemble de la gestion de la Ville.

Le groupe démocrate-chrétien préconise un budget équilibré et soutient les propositions faites par le Parti libéral-radical. Il ajoute qu'il faut continuer l'exercice de diminution des postes supplémentaires en distinguant bien les postes qui sont liés à des prestations de ceux qui sont issus de la réorganisation de l'administration. Il rappelle que, en créant de nouvelles sections, il y a des postes qui suivent et considère qu'il appartient à un Conseil administratif responsable de trouver ces postes à l'interne. Il déclare qu'il souhaite le rétablissement de

la ligne du fonds général théâtre et pense qu'il y a des économies à trouver à l'Agenda 21. Il ajoute que le Parti démocrate-chrétien croit à la Genève solidaire, mais rappelle au Conseil administratif qu'il y a un Office des droits humains à l'Etat et qu'il ne souhaite pas multiplier les postes et créer des doublons. Il ajoute que le Parti démocrate-chrétien souhaite que le Conseil administratif fasse la preuve d'une politique qui ne pénalise pas les jeunes, car il y a une injustice à pénaliser les stagiaires alors que l'on maintient les mécanismes salariaux des fonctionnaires.

Le groupe des Verts déclare que l'on pourrait reprendre intégralement ce qu'il a annoncé précédemment, à savoir que les Verts sont disposés à accepter un budget venant du Conseil administratif pour autant qu'il soit équilibré et demandent à celui-ci de dégager ses priorités et de maintenir les prestations à la population. Il rappelle qu'en 2008 la Ville s'était pris dans les gencives 24 millions de francs de reports de charges de la part du Canton, mais que le Conseil administratif avait réussi le tour de force de présenter un budget équilibré alors que l'annonce avait été faite très tardivement. Il déclare que les Verts ne souhaitent pas prendre d'engagements auxquels il faudrait renoncer par la suite et considère que, si le Conseil administratif n'arrive pas à se donner les moyens de présenter un budget à l'équilibre, ce sera l'an prochain beaucoup plus qu'il devra retrancher. Il ajoute que les Verts partagent l'option du Conseil administratif de mener un travail d'analyse en 2012, mais rappellent que de précédents Conseils administratifs avaient aussi envisagé cela, notamment avec les 101 propositions, mais que, l'embellie venue, ils avaient posé leur crayon sans aller au bout de l'exercice. Elle ajoute qu'il n'est pas responsable de présenter un budget déficitaire dans la situation actuelle, mais qu'il sera difficile d'exiger du Conseil administratif qu'il réajuste le budget dans le cas d'un nouveau déficit des recettes fiscales au début du mois de décembre.

Le groupe socialiste rappelle que les 100 postes votés l'an dernier comprenaient 44 municipalisations au Grand Théâtre et 25 postes d'agents de la police municipale et déclare que parler simplement de la création de 100 postes est un raccourci que l'honnêteté intellectuelle ne permet pas. Il relève que la majorité qui s'est exprimée ce soir pour renvoyer le projet de budget 2012 au Conseil administratif est incapable de faire des choix politiques et renvoie lâchement la balle au Conseil administratif, pour la simple raison qu'il n'y a pas d'identité de vue derrière les groupes composés de bric et de broc qui se sont retrouvés par hasard derrière cette majorité.

13. **Déclaration du rapporteur général**

En octobre, le Conseil administratif dépose un projet de budget 2012 avec un excédent de recettes à hauteur de 2 112 292 francs. A la suite de prévisions

fiscales défavorables, moins 30 825 862 millions de francs, le Conseil administratif dépose en novembre un projet de budget rectifié avec, cette fois-ci, un excédent de charges à hauteur de 11 986 196 francs. Cette réduction de l'excédent des charges est le résultat des nouveaux ajustements et arbitrages effectués par le Conseil d'Etat à hauteur de 21 970 271 francs. Autrement dit par des coupes à hauteur de 21 millions de francs!

Etant donné la présentation d'un projet de budget déficitaire et du débat qui s'ensuivra sur l'équilibre de celui-ci, il me semble judicieux de rappeler les dispositions régissant cette situation. En effet, dans l'article 77 de la loi sur l'administration des communes, ce sont les alinéas 1 et 2 qui sont pertinents:

«*Art. 77 – Equilibre du budget*

»[1] Le budget de fonctionnement de la commune doit être équilibré.

»[2] Toutefois, la commune peut présenter un budget de fonctionnement comportant un excédent de charges à concurrence maximale de ses amortissements, pour autant que cet excédent soit couvert par sa fortune nette.

»[3] Le règlement fixe les conditions d'application.

»[4] Lorsqu'une commune refuse, sans raison valable, d'équilibrer son budget de fonctionnement, le Conseil d'Etat, par arrêté, prévoit la couverture, soit en réduisant lui-même les charges qui lui paraissent susceptibles de réduction, soit en proposant au Grand Conseil d'augmenter les centimes additionnels communaux.»

Dans le cas qui nous occupe, l'alinéa 2 fixe le déficit à concurrence maximale de nos amortissements qui, dans le présent budget, s'élèvent à environ 76 millions de francs. C'est la marge de manœuvre que nous permet la loi sur l'administration des communes en cas de présentation d'un projet de budget avec excédent des charges. Les environ 12 millions de déficit seraient largement couverts par cette disposition.

Un autre élément qui me semble pertinent est le fait que les prévisions fiscales, du fait qu'elles obéissent à un calcul économétrique sur la base d'indices prévisionnels, sont sujettes à une marge d'erreur que l'on peut évaluer à +/– 2%. Marge qui m'avait été fournie à l'époque lors d'une présentation de cet outil d'évaluation des prévisions fiscales. Pour un budget d'environ 1 milliard, on peut évaluer l'imprécision à +/– 20 millions de francs. Donc, en deçà de 20 millions de déficit, il n'est pas raisonnable de spéculer techniquement et de prendre des mesures de réajustement si ce n'est pour des raisons politiques. Mais la loi sur l'administration des communes nous permettrait d'aller jusqu'à 76 millions. En l'occurrence, ce ne sont que des raisons politiques qui justifient un équilibre budgétaire.

Dans ce cas, l'exercice n'est pas aisé, car une grande partie des dépenses sont liées et, de fait, la marge de manœuvre est très limitée à l'heure d'arbitrer des coupes. Raison pour laquelle on est tenté de renvoyer la patate chaude au Conseil administratif étant donné les délais. Mais, en cas de déficit persistant année après année, il convient dans ce cas de s'attaquer au déficit structurel.

Eu égard à ces considérations, le rapporteur ne peut que recommander au Conseil municipal de suivre le Conseil administratif en acceptant le budget rectifié.

Enfin, afin d'éviter des doublons en ce qui concerne les auditions des départements, il serait souhaitable que la commission des finances revisite la procédure de l'étude du budget.

13.1 *Remerciements*

Le rapporteur de la commission adresse ses remerciements au Service du Conseil municipal, et notamment à M. Jean-Daniel Hercod et à M^me^ Loredana Gonzalez, pour l'aide qui lui a été apportée à l'heure de rédiger le présent rapport, de même qu'à M^me^ Sandrine Vuilleumier pour l'excellence des notes et procès-verbaux qu'elle a tenus tout au long des séances de la commission.

La commission des finances tient à souligner sa considération envers le département des finances et du logement pour la transparence et le soutien qu'il a apportés à l'étude du projet de budget 2012.

14. **Projets de délibérations rectifiés, refusés**

PROJETS DE DELIBERATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;
Sur proposition du Conseil administratif,

décide

Délibération I. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. - Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à ……	**1'151'983'811**	francs
sous déduction des imputations internes de……	**44'101'969**	francs
soit un total des charges nettes de ……	**1'107'881'842**	francs
et les revenus à ……	**1'139'997'615**	francs
sous déduction des imputations internes de ……	**44'101'969**	francs
soit un total des revenus nets de ……	**1'095'895'646**	francs

L' excédent de charges présumé s'élève à 11'986'196 francs.

Article 2. - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

a) patrimoine administratif

dépenses ……	78'000'000
recettes ……	0
investissements nets ……	78'000'000

b) patrimoine financier

dépenses ……	22'000'000
recettes ……	0
investissements nets ……	22'000'000

c) total

dépenses ……	100'000'000
recettes ……	0
investissements nets ……	100'000'000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Article 3.- Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

a)	patrimoine administratif		
	investissements nets ……		78'000'000
	amortissements ordinaires ……	72'913'678	
	amortissements complémentaires ……	0	
	moins déficit du budget de fonctionnement	- 11'986'196	
	autofinancement ……		60'927'482
	Insuffisance de financement ……		17'072'518

b)	patrimoine financier		
	investissements nets		22'000'000
	amortissements (autofinancement)		3'086'080
	Insuffisance de financement		18'913'920
c)	total		
	investissements nets		100'000'000
	amortissements ordinaires	75'999'758	
	amortissements complémentaires	0	
	moins déficit du budget de fonctionnement	- 11'986'196	
	autofinancement		64'013'562
	Insuffisance de financement		35'986'438

Article 4. - Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 11'986'196 francs correspondant à l' excédent de charges du budget de fonctionnement.

Article 5. - Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Délibération II. - Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2012, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2012 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2012.

Délibération III. - Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2012 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par la délibération I, article 3, arrondi à 35'000'000 francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2012, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

15. **Rapport de minorité**

21 novembre 2011

B. Rapport de minorité de M. Grégoire Carasso.

La posture politique du comptable frustré

Lors de la séance de la commission des finances du 15 novembre 2011, une belle majorité politique (Parti libéral-radical, les Verts, l'Union démocratique du centre, le Mouvement citoyens genevois et le Parti démocrate-chrétien) s'est dégagée pour vouloir voter un projet de budget 2012 équilibré. Cependant, dans une posture qui oscille entre fébrilité et impuissance, la commission des finances n'a pas voulu se risquer à exercer ses compétences; renoncement d'autant plus pathétique lorsque l'on sait que le vote d'amendements au budget est à peu près la seule compétence pleine et entière d'un délibératif municipal de la République et Canton de Genève. La commission a donc fixé un objectif comptable (avoir francs pour francs autant de charges que de recettes) et supplié le Conseil administratif de faire seul le travail politique, responsabilité que le Conseil administratif a déjà assumé pour sa part en réduisant les charges de plus de 16 millions. Non sans une certaine schizophrénie latente, plusieurs commissaires se sont même émus de certaines des coupes budgétaires du Conseil administratif, convaincus peut-être que celles-ci deviendraient alors quasi indolores après le passage de la deuxième vague de coupes. A contrario, une minorité active de la commission des finances (les socialistes et Ensemble à gauche) est convaincue que de telles suppressions porteraient atteinte aux prestations.

La création de postes, insoutenable?

Le projet de budget rectifié prévoit encore la création de 38 nouveaux postes, dont des agents de la police municipale, des pompiers, des collaborateurs pour l'aide au développement et l'Agenda 21. Ces 38 postes représentent, sur les 12 millions de déficit, un total 3,8 millions. Par ailleurs, ils sont aussi à rapporter aux plus de 4000 collaborateurs de la municipalité. Vu sous un autre angle, ces postes ne sont qu'une petite partie du déficit, qui est lui-même une goutte d'eau (un centième) sur le budget de notre collectivité. Les couper ne permettrait aucunement d'atteindre l'équilibre comptable parfait, tout en supprimant, de fait, des prestations de sécurité, d'égalité, de diversité, etc. Voilà la limite entre l'approche comptable et la politique.

La réalité est que cette alliance de bric et de broc (Parti libéral-radical, les Verts, l'Union démocratique du centre, le Mouvement citoyens genevois et le Parti démocrate-chrétien) n'a pas l'ombre d'une identité de vues politiques. Faut-

il suivre les idées brillantes de certain-e-s élu-e-s du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien pour couper dans la culture? Faut-il sabrer dans les agents de la police municipale, comme les Verts le voulaient encore récemment? Faut-il attaquer directement les postes existants? Supprimer les prestations complémentaires aux personnes âgées et invalides?

La Ville de Genève, une gestion budgétaire exemplaire

Lors des quatre dernières années, la Ville de Genève a réalisé d'importantes non-dépenses qui lui ont permis, dans un environnement conjoncturel favorable, de rembourser sa dette à hauteur 450 millions (elle s'élève aujourd'hui à 1,41 milliard). Ce résultat a pu être atteint car, en parallèle, les charges ont été maitrisées (augmentation entre 2007 et 2011 de 67 millions, soit 6,7%, soit 1,3% par année). La minorité active de la commission des finances considère qu'il est funeste, en période de crise conjoncturelle, de sabrer dans les prestations à un moment où la population en a le plus besoin. Une gestion rigoureuse par beau temps doit précisément permettre de traverser une tempête en maintenant le cap, plutôt qu'en jetant tout par-dessus bord.

Le modèle de la République?

Il en va de même pour le maintien de l'assiette fiscale. L'acharnement du Parti libéral-radical et des Verts à vouloir baisser les impôts des couches sociales les plus favorisées et maintenir les rabais fiscaux aux entreprises étrangères, ainsi que les forfaits fiscaux aux «bons» réfugiés, se pait aujourd'hui comptant. Le Canton de Genève est le plus endetté de Suisse (plus de 11 milliards à ce jour). Après avoir bradé ses actifs, dissous ses réserves, vendu des terrains et ses bijoux de famille, il se retrouve tout nu, avec un projet de budget 2012 déficitaire de 450 millions, et, semble-t-il, un trou qui se creuse chaque mois de 75 millions supplémentaires.

Cette même majorité, non contente d'avoir mis à genou la République, voudrait entraîner dans sa chute des communes bien gérées, en les étouffant financièrement avec la suppression de la taxe professionnelle, l'imposition sur le seul lieu de domicile ou une baisse généralisée de la fiscalité des entreprises, qui ne bénéficiera qu'aux plus grandes entreprises et au secteur financier.

Une minorité active de la commission des finances conteste fondamentalement ce projet de société. En conséquence et conclusion, elle recommande au Conseil municipal d'accepter le projet de budget 2012 rectifié, sous réserve de l'étude d'amendements que le Conseil municipal devra réaliser, faute d'avoir pu compter sur les compétences et préavis politiques de la commission des finances.

16. **Annexes**

Annexes intégrées au rapport général

Annexe 1

– organigramme de la Ville de Geneve
– nouveaux arbitrages (charges en plus)
– projet de budget 2012 rectifié remis à la commission des finances le 8 novembre 2011
– estimations fiscales

Annexe 2

– projet de budget 2012 rectifié remis à la commission des finances (9 novembre 2011)
– subventions sans prestations en nature projet de budget 2012 rectifié

Annexe 3

– 30e budget financier quadriennal 2012-2015 (PB 2012 rectifié)

Annexes pouvant être consultées sur le site internet du Conseil municipal

(Ville de Genève/Conseil municipal/Séances plénières/Samedi 10 décembre 2011/ PR-900 A/B/annexes)

Département Autorités

– Conseil municipal, comptes à six positions avec compétents

Département des finances et du logement

– perspectives – septembre 2011 (Banque Pictet)
– reflets conjoncturels – septembre 2011
– règlement sur la coopération au développement, l'aide humanitaire et les droits des personnes
– communiqué de presse du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)
– réponses du département aux questions de la commission des finances

Département des constructions et de l'aménagement

– réponses du département aux questions de la commission des finances

Département de la culture et du sport

– réponses du département aux questions de la commission des finances (28 septembre 2011)
– réponses du département aux questions de la commission des finances (10 octobre 2011)
– contrat de prestations 2011-2014 – association Genève Futur Hockey
– Genève Futur Hockey – lettre ouverte (14 juillet 2011)
– Genève Futur Hockey – information (20 juillet 2011)
– Service des sports – revenus PB 2012 - B 2011
– détail des lignes de subventions classées par genre culturel et mécanismes financiers
– nouveaux postes demandés par le département
– documents complémentaires demandés par la commission des finances
– convention de subventionnement 2012-2013 Association Anne Bisang Productions
– cahier des charges conservateur-trice
– rapport 2010 Association Forde espace d'art contemporain
– Forde 1994-2009
– statistiques cinéma Spoutnik 2010
– rapport d'activité 2010 Théâtre de l'Usine
– rapport de l'organe de contrôle de l'association L'Usine pour l'exercice 2010
– rapport d'activité 2010 Post Tenebras Rock
– rapport d'activité 2010 Association Autrement aujourd'hui

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

– réponses du département aux questions de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication
– plaquette de présentation du département

Département de la cohésion sociale et de la solidarité

– les inégalités territoriales à Genève
– politique de cohésion sociale en milieu urbain
– réponses du département aux questions de la commission des finances

Organisation de la Ville de Genève — Juin 2011

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT 1

- Direction et secrétariat du département
- Agenda 21 - Ville durable
- Gérance immobilière municipale
- Direction des ressources humaines
- Direction financière
- Contrôle de gestion
- Achats et impression (CMAI)
- Comptabilité générale et budget
- Taxe professionnelle
- Administration de la caisse de retraite (CAP)

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT 2

- Direction et secrétariat du département
- Architecture
- Bâtiments
- Énergie
- Génie civil
- Aménagement urbain et mobilité
- Urbanisme
- Information-Communication
- Conservation du patrimoine architectural
- Opérations foncières

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT 3

- Direction et secrétariat du département
- Service administratif et technique
- Service culturel
- Promotion culturelle
- Bibliothèques et discothèques municipales
- Bibliothèque de Genève
- Conservatoire et Jardin botaniques
- Musée d'ethnographie
- Muséum d'histoire naturelle
- Musée d'art et d'histoire
- Musée Ariana
- Grand Théâtre de Genève
- Sports
- Scènes culturelles
- Ateliers de décors de théâtres
- Fête de la musique
- Fonds municipal d'art contemporain
- Musée Voltaire
- Centre d'iconographie
- Bibliothèque musicale
- Musée d'histoire des sciences
- Bibliothèque d'art et d'archéologie
- Maison Tavel

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ 4

- Direction et secrétariat du département
- Direction des sytèmes d'information et de communication
- Service d'incendie et de secours
- Sécurité et espace publics
- Logistique et manifestations
- Voirie-Ville propre
- Espaces verts

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ 5

- Direction et secrétariat du département
- Service social
- Service de la petite enfance
- Écoles et institutions pour l'enfance
- Service à la Jeunesse
- Service de l'état civil
- Pompes funèbres, cimetières et crématoires

DÉPARTEMENT DES AUTORITÉS A

- Direction générale
- Administration
- Service juridique
- Relations extérieures
- Contrôle financier
- Information et communication
- Archives municipales
- Secrétariat du Conseil municipal

nouveaux arbitrages (charges en plus)

• ajustement amortissements	- 1'401'124
• augm. alloc. pour enfant (augm. alloc. fam.)	- 1'324'200
• régularisation réguliers	- 994'595
• augm. taux de cotisation alloc. fam.	- 736'413
• FASE indexation salaires	- 350'000
• contrats de quartier	- 300'000
• CMD pâquis	- 230'653
• charges nvlle convention SGA	- 196'100
• revenus nvlle convention SGA	+ 720'000
• fonds « autres salles »	- 100'000
• subv. st-gervais	- 100'000

nouveaux arbitrages (charges en plus)

• animation ouches/concorde	- 83'000
• 0,5 gestionnaire RH patrouilles scolaire	- 63'286
• cotisation ACG	- 63'000
• vélostation cornavin	- 60'000
• subv. « jeux de genève »	- 60'000
• signalétique sécurité	- 40'000
• subvention cave 12	- 30'000
• subv. grand théâtre, indexation compl	- 12'800
• ajustement cotisation GIAP	+ 182'274
TOTAL	- 5'242'897

VILLE DE GENÈVE

retour sur arbitrages (charges en moins)

• suppression fête 31 décembre	+ 220'000
• diminution frais réception officielles	+ 100'000
• diminution coopération décentralisée	+ 2'000'000
• suppression « fonds mobilité urgence »	+ 1'000'000
• charges sociales «fonds mobilité urgence»	+ 241'676
• correction frais de chauffage GIM	+ 535'514
• diminution entretien PF GIM	+ 400'000
• abandon cité des métiers 2012	+ 370'000
• retrait de l'augm. salaires stagiaires, job été	+ 170'000
• charges sociales stagiaires et jobs d'été	+ 41'085
• abandon nouv. poste adj. dir. Genève intern.	+ 160'389

VILLE DE GENÈVE

retour sur arbitrages (charges en moins)

• dimin. de l'augm. entretien canalisations	+ 2'260'000
• dimin. de l'augm. entretien routes	+ 1'200'000
• dimin. entretien bâtiments publics	+ 1'000'000
• dimin. charges d'électricité	+ 1'000'000
• dimin. charges d'eau	+ 570'000
• dimin. entretien bâtiments administratifs	+ 500'000
• dimin. charges de gaz	+ 400'000
• dimin. charges huile de chauffage	+ 350'000
• dimin. charges chauffage	+ 30'000
• abandon 5 nouv. postes médiateurs/trices	+ 632'860
• abandon 2 nouv. postes conserv. MAH	+ 320'778

retour sur arbitrages (charges en moins)

• abandon augm. charges ariana	+ 310'000
• dimin. de l'augm. prest. sportives popul.	+ 300'000
• abandon augm. charges transition BGE	+ 292'456
• abandon augm. charges désinfection MHN	+ 250'000
• abandon augm. charges vitrines MHN	+ 200'000
• abandon 0,5 nouv. poste chargé comm. SPC	+ 63'286
• abandon 0,5 nouv. poste coll. scientif. SPC	+ 63'286
• abandon 2* 0,5 nouv. postes BGE	+ 124'280
• abandon augm. subv. FIFDH	+ 100'000
• abandon augm. charges SPO	+ 90'200
• abandon augm. personnel tempo. ariana	+ 90'000

retour sur arbitrages (charges en moins)

• abandon augm. personnel tempo. MAH	+ 54'000
• dimin. achats de carburants	+ 150'000
• abandon 1 nouv. poste gestionnaire plaine	+ 101'132
• abandon augm. entr. pelouses fête genève	+ 90'000
• abandon charges renouvel. caféteria LOM	+ 30'000
• diminution recettes école latine	- 100'000
• abandon augm. charges loyer plantamour	+ 535'000
• abandon augm. « action abri PC »	+ 334'873
• abandon augm. « ateliers sport et anim. »	+ 100'000
• abandon 0,5 nouv. poste comptable SJS	+ 52'981
• abandon augm. charges nettoy. plantamour	+ 50'000
TOTAL	+ 16'783'796

VILLE DE GENÈVE

8 novembre 2012

VILLE DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

projet de budget 2012 rectifié

remis à la commission des finances

Modifications apportées par le Conseil administratif au PB 2012 déposé et remises à la commission des finances

		Page
1	Présentation générale Projet de budget déposé	2
1.1	Présentation générale Projet de budget rectifié	3
2	Récapitulatif des modifications par département	4
2.1	Détail des modificatons touchant tous les départements	5
3	Détail par département des modifications	6 à 14
4	Structure des revenus de fonctionnement par nature (comparaison PB 2012 rectifié - Budget 2011)	16
4.1	Structure des revenus de fonctionnement par nature (comparaison PB 2012 rectifié - déposé)	17
4.2	Analyse des écarts par chapitre entre le PB 2012 rectifié et le PB 2012 déposé - revenus	18
5	Structure des charges de fonctionnement par nature (comparaison PB 2012 rectifié - Budget 2011)	20
5.1	Structure des charges de fonctionnement par nature (comparaison BP 2012 rectifié - déposé)	21
5.2	Analyse des écarts par chapitre entre le PB 2012 rectifié et le PB 2012 déposé - charges	22 à 24
6	Récap. des subventions par départ., prestations en nature non comprises (comparaison PB 2012 rectifié - Budget 2011)	26
6.1	Récap. des subventions par départ., prestations en nature non comprises (comparaison PB 2012 rectifié - déposé)	27
6.2	Récap. des subventions par départ., prestations en nature uniquement (comparaison PB 2012 rectifié - Budget 2011)	28
6.3	Récap. des subventions par départ., prestations en nature uniquement (comparaison PB 2012 rectifié - déposé)	29
7	Modifications des subventions détaillées, prestations en nature non comprises	30 à 31
7.1	Modifications des subventions détaillées relatives à des prestations en nature	32
8	Personnel occupé par l'administration municipale	33 à 39
8.1	Demandes de nouveaux postes	40 à 41

Présentation générale

Compte administratif

Comptes 2010 CHF Charges	Comptes 2010 CHF Revenus	Budget 2011 CHF Charges	Budget 2011 CHF Revenus	Fonctionnement	Projet de budget 2012 déposé CHF Charges	Projet de budget 2012 déposé CHF Revenus
	1'090'520'469.95		1'076'402'596	Revenus		**1'123'703'550**
947'879'580.95		1'006'435'182		Charges	**1'046'992'624**	
61'533'933.66		69'882'693		Amortissements	**74'598'634**	
1'009'413'514.61	**1'090'520'469.95**	**1'076'317'875**	**1'076'402'596**	Total net des charges et revenus	**1'121'591'258**	**1'123'703'550**
48'534'687.19	48'534'687.19	50'559'361	50'559'361	Imputations internes	**48'053'265**	**48'053'265**
1'057'948'201.80	**1'139'055'157.14**	**1'126'877'236**	**1'126'961'957**	Total brut des charges et revenus	**1'169'644'523**	**1'171'756'815**
81'106'955.34		84'721		**Excédent de revenus**	2'112'292	
1'139'055'157.14	**1'139'055'157.14**	**1'126'961'957**	**1'126'961'957**		**1'171'756'815**	**1'171'756'815**

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Investissements	Dépenses	Recettes
112'757'390.77	8'409'087.81	75'000'000		Investissements du patrimoine administratif	**78'000'000**	
	1'467'306.35			Préfinancement sur patrimoine administratif		
13'450'232.27	12'237'988.00	20'000'000		Investissements du patrimoine financier	**22'000'000**	
				Préfinancement sur patrimoine financier		
	104'093'240.88		95'000'000	Investissements nets		**100'000'000**
126'207'623.04	**126'207'623.04**	**95'000'000**	**95'000'000**		**100'000'000**	**100'000'000**

Financement des investissements

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
102'880'996.61		75'000'000		Investissements nets du patrimoine administratif	**78'000'000**	
1'212'244.27		20'000'000		Investissements nets du patrimoine financier	**22'000'000**	
	59'041'749.52		66'966'758	Amortissements du patrimoine administratif		**71'512'554**
	2'492'184.14		2'915'935	Amortissements du patrimoine financier		**3'086'080**
	81'106'955.34		84'721	Excédent de revenus de fonctionnement		**2'112'292**
	142'640'889.00		**69'967'414**	**Autofinancement**		76'710'926
	-38'547'648.12 *		25'032'586	**Insuffisance de financement (*Excédent)**		23'289'074
104'093'240.88	**104'093'240.88**	**95'000'000**	**95'000'000**		**100'000'000**	**100'000'000**

Variation de fortune

	43'839'247.09		8'033'242	Augmentation du patrimoine administratif		**6'487'446**
	-1'279'939.87		17'084'065	Augmentation du patrimoine financier		**18'913'920**
	38'547'648.12 *		-25'032'586	Insuffisance de financement (*Excédent)		**-23'289'074**
81'106'955.34		84'721		Augmentation de la fortune	**2'112'292**	
81'106'955.34	**81'106'955.34**	**84'721**	**84'721**		**2'112'292**	**2'112'292**

En tenant compte des résultats des budgets 2011 et 2012, la fortune au 31 décembre 2012 est estimée à CHF 952'685'643

Présentation générale

Compte administratif

Budget 2011		Projet de budget 2012 déposé			Projet de budget 2012 rectifié	
CHF		CHF			CHF	
Charges	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**	**Fonctionnement**	**Charges**	**Revenus**
	1'076'402'596		1'123'703'550	Revenus		**1'095'895'646**
1'006'435'182		1'046'992'624		Charges	**1'031'882'084**	
69'882'693		74'598'634		Amortissements	**75'999'758**	
1'076'317'875	**1'076'402'596**	**1'121'591'258**	**1'123'703'550**	Total net des charges et revenus	**1'107'881'842**	**1'095'895'646**
50'559'361	50'559'361	48'053'265	48'053'265	Imputations internes	**44'101'969**	**44'101'969**
1'126'877'236	**1'126'961'957**	**1'169'644'523**	**1'171'756'815**	Total brut des charges et revenus	**1'151'983'811**	**1'139'997'615**
84'721 *		2'112'292 *		**Excédent de charges (*Excédent de revenus)**		11'986'196
1'126'961'957.00	**1'126'961'957.00**	**1'171'756'815**	**1'171'756'815**		**1'151'983'811**	**1'151'983'811**
Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**	**Investissements**	**Dépenses**	**Recettes**
75'000'000		78'000'000		Investissements du patrimoine administratif	**78'000'000**	
				Préfinancement sur patrimoine administratif		
20'000'000		22'000'000		Investissements du patrimoine financier	**22'000'000**	
				Préfinancement sur patrimoine financier		
	95'000'000		100'000'000	Investissements nets		**100'000'000**
95'000'000	**95'000'000**	**100'000'000**	**100'000'000**		**100'000'000**	**100'000'000**

Financement des investissements

Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**		**Dépenses**	**Recettes**
75'000'000		78'000'000		Investissements nets du patrimoine administratif	**78'000'000**	
20'000'000		22'000'000		Investissements nets du patrimoine financier	**22'000'000**	
	66'966'758		71'512'554	Amortissements du patrimoine administratif		**72'913'678**
	2'915'935		3'086'080	Amortissements du patrimoine financier		**3'086'080**
	84'721		2'112'292	Excédent de charges de fonctionnement		**-11'986'196**
	69'967'414		**76'710'926**	**Autofinancement**		64'013'562
	25'032'586		23'289'074	**Insuffisance de financement**		35'986'438
95'000'000	**95'000'000**	**100'000'000**	**100'000'000**		**100'000'000**	**100'000'000**

Variation de fortune

	8'033'242		6'487'446	Augmentation du patrimoine administratif		**5'086'322**
	17'084'065		18'913'920	Augmentation du patrimoine financier		**18'913'920**
	-25'032'586		-23'289'074	Insuffisance de financement		**-35'986'438**
84'721 *		2'112'292 *		Diminution de la fortune (*Augmentation)	**-11'986'196**	
84'721	**84'721**	**2'112'292**	**2'112'292**		**-11'986'196**	**-11'986'196**

En tenant compte des résultats des budgets 2011 et 2012, la fortune au 31 décembre 2012 est estimée à CHF 938'587'155

Tableau N° 2

Tableau récapitulatif des modifications
Projet de budget 2012 rectifié

Libellé	Charges	Revenus
Projet de budget déposé	1'169'644'523	1'171'756'815
Autorités	922'901	0
Finances et logement	-11'381'997	-31'925'663
Constructions et aménagement	-1'400'000	2'900'000
Culture et sport	-2'762'138	755'000
Environnement urbain et sécurité	-219'532	381'000
Cohésion sociale et solidarité	1'210'532	81'760
Imputations internes	-3'951'296	-3'951'296
Divers DRH *	3'055'208	
Divers ajustements compétents *	-3'134'390	
Totaux Projet de budget 2012 rectifié	1'151'983'811	1'139'997'615
Excédent de charges PB 2012 rectifié	**-11'986'196**	

* voir détail Tableau N° 2bis

Tableau N° 2.1

Liste des modifications touchant tous les Départements
Projet de budget 2012 rectifié

Libellé	Charges
Divers DRH	**3'055'208**
Augmentation des allocations pour enfants suite à la hausse alloc. familiales	1'324'200
Augmentation à 1.7% du taux des cotisations des allocations familiales	736'413
Régularisation des employé-e-s réguliers-ères	994'595
Divers ajustements compétents	**-3'134'390**
Ajustement frais de chauffage compétence GIM	-535'514
Ajustement énergie compétence ENE	-2'350'000
Ajustement C-LOM achats carburant	-150'000
Ajustement C-BAT entretien bâtiments publics et administratifs	-1'500'000
Divers ajustements amortissements	1'401'124

Modifications projet de budget 2012 par département

Tableau N° 3

Autorités

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cell.votée	Groupe	PB déposé	Modifications	PB rectifié	Prov.	Libellé	Page
A001003	30X	885'140.33	299'401.47	1'184'542	SE	Transfert de 4 personnes du ctre multimédia (3105000) à la Dir.générale (Info-comm).	32
A001003	311	2'000	32'000.00	34'000	SE	Transfert de charges du centre multimédia à la Dir.générale (Info.-comm.)	32
A004000	318	1'804'735	-100'000	*1'704'735*	SE	Diminution frais de réceptions officielles	35
A004000	318	*1'704'735*	-220'000	1'484'735	SE	Suppression du montant prévu pour la Fête du 31 décembre	35
A800010	319	822'200	63'000	885'200	SE	Augmentation cotisation à ACG	37
A800010	334	14'100'000	-14'100'000	0	SE	Annulation perte sur débiteurs - accord sur les routes - frais de police	37
A800010	351	0	15'000'000	15'000'000	SE	Accord sur les routes - frais de police (compensé par A800010.334 et 2602000.461	37
A800010	365	860'632	-51'500	809'132	SE	Transfert subv. Mandat international à la DGS (Voir tableau des subv.détaillées N° 7)	37
			922'901			**Augmentation des charges***	
			0			**Augmentation des revenus***	
						*** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)**	

Modifications projet de budget 2012 par département

Tableau N° 3

Finances et logement

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cell.votée	Groupe	PB déposé	Modifications	PB rectifié	Prov.	Libellé	Page
1000040	30X	529'754	-160'389	369'365	SE	Suppression 1 poste DGVS adjoint de direction	44
1000040	365	0	301'600	*301'600*	SE	Transf. subv.des Dpts 5 et A (voir tableau des subventions détaillées N° 7)	44
1000040	365	*301'600*	251'103	552'703	SE	Transfert gratuité subv. "Terre des Hommes" (voir tableau N° 7.1)	44
1000040	367	6'950'000	59'500	*7'009'500*	SE	Transf. subv.du Dpts 5 (voir tableau des subventions détaillées N° 7)	44
1000040	367	*7'009'500*	-2'000'000	5'009'500	SE	Diminution "Coopération décentralisée" (voir tableau des subventions détaillées N° 7)	44
1100010	322	36'057'553	-3'991'834	32'065'719	SE	Ajustement intérêts dette	44
1100010	341	6'500'000	-1'194'641	5'305'359	SE	Ajustement péréquation intercommunale	44
1100010	351	22'165'178	-953'377	21'211'801	SE	Ajustement frais de perception	44
1100010	363	213'000	-213'000	0	SE	Gratuités - FVGLS- suppression (voir tableau N° 7.1)	44
1100010	400	595'372'277	-12'934'239	582'438'038	SE	Ajustement revenus personnes physiques	45
1100010	401	158'467'000	-18'845'000	139'622'000	SE	Ajustement revenus personnes morales	45
1100010	426	4'734'000	-213'000	4'521'000	SE	Gratuités - FVGLS- suppression	45
1100010	490	33'000'000	-4'000'000	29'000'000	SE	Divers ajustements intérêts répartis	45
1101000	391	97'432	68'956	166'388	SE	Loyers internes GIM - ajustement suite au déménagement de HDV5 à Pierre-Fatio 17	45
1200001	391	322'008	64'112	386'120	SE	Loyers internes GIM - nouvelle convention Hôtel-de-Ville 5	49
1200002	314	18'715'984	-400'000	18'315'984	SE	Diminution entretien du patrimoine financier	50
1200002	423	84'892'932	66'576	*84'959'508*	SE	Nouvelles gratuités GIM	50
1200002	423	*84'959'508*	-1'137'084	83'822'424	SE	Gratuités - EMS Fort-Barreau/Les Tilleuls- transfert de patrimoine du grpe 423 au 427	50
1200002	491	6'127'500	117'100	6'244'600	SE	Loyers internes GIM - nouvelles conventions - suppressions - ajustements	50
1200003	331	5'061'224	-1'258'198	3'803'026	SE	Transfert amortissements sur la cellule 5003000 (Ecoles et instit.pour l'enfance)	51
1200003	427	11'210'618	1'137'084	12'347'702	SE	Gratuités - EMS Fort-Barreau/Les Tilleuls- transfert de patrimoine du grpe 423 au 427	51
1200003	491	4'677'156	-68'396	4'608'760	SE	Loyers internes GIM - nouvelles conventions - suppressions - ajustements	51
1300000	314	52'587	5'800	58'387	SE	Augmentation des contrats de nettoyage compensée par diminution du grpe 318	52
1300000	318	317'715	30'000	*347'715*	SE	Augmentation relative à l'envoi des fiches salaires compensée par diminution grpe 318	52
1300000	318	*347'715*	-35'800	311'915	SE	Dimin.des expertises effectuées par des tiers (compensation grpes 314 et 318)	52
1301000	30X	3'760'872	-1'265'776	*2'495'096*	SE	Suppression de l'augmentation du fonds mobilité	53
1301000	30X	*2'495'096*	-131'989	*2'363'106*	SE	Suppression de l'augmentation des salaires des stagiaires	53
1301000	30X	*2'363'106*	-54'996	2'308'111	SE	Suppression de l'augmentation des salaires des jobs d'été	53
1301000	318	388'247	-370'000	18'247	SE	Suprression du budget prévu pour la Cité des métiers	53
1400001	391	86'212	14'148	100'360	SE	Loyers internes GIM - nouvelle convention Hôtel-de-Ville 5	54
			-11'381'997			**Diminution des charges***	
			-31'925'663			**Diminution des revenus***	
						*** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)**	

Modifications projet de budget 2012 par département

Tableau N° 3

Constructions et aménagement

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cell.votée	Groupe	PB déposé	Modifications	PB rectifié	Prov.	Libellé	Page
2601000	318	1'016'128	65'000	1'081'128	SE	Etudes en lien avec l'OPB et entretien des routes (compensé par subv. Etat grpe 461)	67
2601000	364	600'495	60'000	660'495	SE	Subvention Fondation des Parkings, perte d'exploitation vélostation (voir tableau N° 7)	67
2602000	313	949'000	60'000	1'009'000	SE	Fournitures et matériaux (compensé par subv. Etat grpe 461)	68
2602000	314	8'745'168	-2'260'000	*6'485'168*	SE	Diminution entretien des canalisations	68
2602000	314	*6'485'168*	-1'200'000	*5'285'168*	SE	Diminution entretien des routes	68
2602000	314	*5'785'168*	65'000	*5'850'168*	SE	Marquages routiers, compensé par subv. Etat grpe 461	68
2602000	314	*5'850'168*	1'750'000	7'600'168	SE	Renforcement de l'entretien des routes (OPB), compensé par subv. Etat grpe 461	68
2602000	318	587'354	60'000	647'354	SE	Etudes circulation et OPB, compensé par subv. Etat grpe 461	68
2602000	461	0	2'000'000	*2'000'000*	SE	Contribution de l'Etat à l'entretien des routes	68
2602000	461	*2'000'000*	900'000	2'900'000	SE	Accord sur les routes-rétrocession droits sur les carburants compensé (cel..A800010)	68
			-1'400'000			**Diminution des charges***	
			2'900'000			**Augmentation des revenus***	
						***** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)**	

Modifications projet de budget 2012 par département

Tableau N° 3

Culture et sport

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cell.votée	Groupe	PB déposé	Modifications	PB rectifié	Prov.	Libellé	Page
3001000	30X	4'141'411	-632'860	3'508'551	SE	Suppression 5 postes de médiateurs culturels	73
3101100	391	246'072	-36'472	209'600	SE	Loyers internes GIM - suppression convention Pierre-Fatio 17	75
3101100	436	177'500	-74'000	103'500	SE	Transfert de remboursements d'énergie sur la cellule 3106610	75
3105000	30X	1'692'977	-63'286	*1'629'691*	SE	Suppression ½ poste de collborateur/trice scientifique	76
3105000	30X	*1'629'691*	-63'286	*1'566'405*	SE	Suppression ½ poste de chargé-e de communication	76
3105000	30X	*1'566'405*	-299'401.47	1'267'003	SE	Transfert de 4 personnes du centre multimédia à la Dir.générale (Info-comm. A001003)	76
3105000	311	62'000	-32'000.00	30'000	SE	Transfert de charges du centre multimédia à la Dir.générale (Info.-comm. A001003))	76
3106000	365	40'461'722	130'000	*40'591'722*	SE	Ajustements divers (voir tableau des subventions détaillées N° 7)	78
3106000	365	*40'591'722*	-220'000	*40'371'722*	SE	Transfert partiel au Département 5 ((Voir tableau des subventions détaillées N° 7)	78
3106000	365	*40'371'722*	-4'364	40'367'358	SE	Ajustement diverses gratuités (Voir tableau détaillé N° 7.1)	78
3106610	365	5'380'270	50'000	5'430'270	SE	Transfert provenant de la ligne "Publication, résidence & atelier" (Voir tableau N° 7)	79
3106610	366	150'000	-50'000	100'000	SE	Transfert partiel sur la ligne de "Soutien aux manifestations" (Voir tableau N° 7)	79
3106610	436	0	74'000	74'000	SE	Transfert de remboursements d'énergie de la cellule 3101100	79
3110000	365	15'529'100	12'800	15'541'900	SE	Subvention Grand Théâtre (voir tableau des subventions détaillées N° 7)	80
3202000	30X	21'868'411	-54'000	*21'814'411*	SE	MAH - renforcement de la sécurité-personnel régulier	81
3202000	30X	*21'814'411*	-320'778	21'493'633	SE	Suppression de 2 postes conservateur/trice	81
3202000	314	885'113	-29'000	856'113	SE	Rectification de frais d'entretien imputés à tort au MAH en lieu et place du LOM	81
3204000	313	481'250	-200'000	281'250	SE	Remplacement des éclairages des vitrines de la nvelle exposition permanente	82
3204000	318	590'514	-250'000	340'514	SE	Désinfection du Muséum et isolation d'un étage	82
3205000	30X	2'500'221	-90'000	2'410'221	SE	Ariana-renforcement de la sécurité -personnel régulier	86
3205000	306	45'390	-10'500	34'890	SE	Diminutions diverses Musée Ariana	87
3205000	309	5'912	-4'000	1'912	SE	Diminutions diverses Musée Ariana	87
3205000	310	190'180	-73'900	116'280	SE	Diminutions diverses Musée Ariana	87
3205000	311	71'500	-53'000	18'500	SE	Diminutions diverses Musée Ariana	87
3205000	313	86'200	-200	86'000	SE	Diminutions diverses Musée Ariana	87
3205000	314	179'420	5'500	184'920	SE	Augmentatin diverses Musée Ariana	87
3205000	315	22'805	-12'700	10'105	SE	Diminutions diverses Musée Ariana	87
3205000	316	6'500	-5'500	1'000	SE	Diminutions diverses Musée Ariana	87
3205000	317	10'000	-2'500	7'500	SE	Diminutions diverses Musée Ariana	87
3205000	318	512'607	-152'800	359'807	SE	Diminutions diverses Musée Ariana	87
3205000	319	1'200	-400	800	SE	Diminutions diverses Musée Ariana	87
3302000	30X	9'111'812	-71'298	*9'040'514*	SE	Suppression ½ poste Attaché-e de conservation	88
3302000	30X	*9'040'514*	-52'982	8'987'532	SE	Suppression ½ poste de collaborateur/trice chargé-e-s de support	88
3302000	310	1'815'416	-46'500	1'768'916	SE	Suppression des augmentations prévues pour Transition BGE et Plan directeur	89
3302000	313	329'185	-50'000	279'185	SE	Suppression des augmentations prévues pour Transition BGE et Plan directeur	89
3302000	315	276'487	-34'300	242'187	SE	Suppression des augmentations prévues pour Transition BGE et Plan directeur	89

Modifications projet de budget 2012 par département

Tableau N° 3

Culture et sport

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cell.votée	Groupe	PB déposé	Modifications	PB rectifié	Prov.	Libellé	Page
3302000	317	27'500	-6'600	20'900	SE	Suppression des augmentations prévues pour Transition BGE et Plan directeur	89
3302000	318	752'945	-71'410	681'535	SE	Suppression des augmentations prévues pour Transition BGE et Plan directeur	89
3302000	319	17'800	-2'000	15'800	SE	Suppression des augmentations prévues pour Transition BGE et Plan directeur	89
3302010	310	79'000	-15'000	64'000	SE	Suppression des augmentations prévues pour Transition BGE (Institut Musée Voltaire)	90
3302010	318	61'342	-4'900	56'442	SE	Suppression des augmentations prévues pour Transition BGE (Institut Musée Voltaire)	90
3302020	310	76'383	-700	75'683	SE	Suppression des augmentations prévues pour Transition BGE (Bibiothèque.musicale)	90
3302020	313	12'200	-4'000	8'200	SE	Suppression des augmentations prévues pour Transition BGE (Bibiothèque.musicale)	90
3302020	315	7'000	-7'000	0	SE	Suppression des augmentations prévues pour Transition BGE (Bibiothèque.musicale)	90
3302020	318	30'162	-1'700	28'462	SE	Suppression des augmentations prévues pour Transition BGE (Bibiothèque.musicale)	90
3302030	310	2'000	-1'146	854	SE	Suppression des augmentations prévues pour Transition BGE (Ctre iconogr.gen.)	91
3302030	311	2'000	-1'000	1'000	SE	Suppression des augmentations prévues pour Transition BGE (Ctre iconogr.gen.)	91
3302030	313	27'000	-19'000	8'000	SE	Suppression des augmentations prévues pour Transition BGE (Ctre iconogr.gen.)	91
3302030	315	21'000	-20'000	1'000	SE	Suppression des augmentations prévues pour Transition BGE (Ctre iconogr.gen.)	91
3302030	317	3'000	-2'200	800	SE	Suppression des augmentations prévues pour Transition BGE (Ctre iconogr.gen.)	91
3302030	318	83'929	-5'000	78'929	SE	Suppression des augmentations prévues pour Transition BGE (Ctre iconogr.gen.)	91
3401000	310	327'902	-5'000	*322'902*	SE	Transfert au Département 5 (cellule 500300) - Proxisport : Fitness	92
3401000	310	*322'902*	-5'000	317'902	SE	Transfert au Département 5 (cellule 500300) - Proxisport : Arènes multi-sports	92
3401000	311	714'750	-5'000	*709'750*	SE	Suppr. augm. prévue pour l'achat de lames pour les surfaceuses à glace	92
3401000	311	*709'750*	-10'000	*699'750*	SE	Suppr. augm. prévue pour matériel entretien et maintenance rink piste intérieure	92
3401000	311	*699'750*	-22'700	*677'050*	SE	Suppr. augm. prévue pour matériel et machine (container plastique, lames aérateur)	92
3401000	311	*677'050*	-6'000	*671'050*	SE	Suppr. augm. prévue pour matériel et machine (poubelles, transpalette fût d'essence)	92
3401000	311	*671'050*	-6'500	*664'550*	SE	Suppr. augm. prévue pour matériel destiiné à l'entretien des murs d'escalade	92
3401000	311	*664'550*	-13'000	651'550	SE	Suppr. augm. prévue pour matériel et machines (poubelles, aspirateur eau poussière)	92
3401000	313	1'012'880	-2'000	1'010'880	SE	Transfert au Département 5 (cellule 500800) - Golf urbain	92
3401000	313	*1'010'880*	-6'000	1'004'880	SE	Suppression de l'augmentation prévue pour les fournitures agricoles	92
3401000	314	2'171'086	-12'000	*2'159'086*	SE	Suppression de l'augm.prévue p/entretien équipements techniques (centrale frigorif.)	92
3401000	314	*2'159'086*	-91'600	2'067'486	SE	Transfert du budget courant Bains des Pâquis au Département 5 (cellule 5001000)	92
3401000	315	301'404	-3'000	*298'404*	SE	Suppr. augm. prévue p/ entretien et réparation équipements dégradés par utilisateurs	92
3401000	315	*298'404*	-7'000	291'404	SE	Transfert au Département 5 (cellule 500800) - Golf urbain	92
3401000	316	18'000	-6'000	12'000	SE	Suppr. augm. prévue pour location divers matériel et machines pour manifestations	92
3401000	318	2'124'865	-7'120	*2'117'745*	SE	Transfert du budget courant Bains des Pâquis au Département 5 (Cellule 5001000)	92
3401000	318	*2'117'745*	-10'000	*2'107'745*	SE	Transfert au Dpt 5 (cellule 500300) - Proxisport : Fitness & Arènes multi-sports	92
3401000	318	*2'107'745*	-300'000	1'807'745	SE	Diminution prestations sportives	92
3401000	331	6'266'373	-341'606	5'924'767	SE	Transfert du budget courant Bains des Pâquis au Département 5 (Cellule 5001000)	92
3401000	365	6'687'677	60'000	*6'747'677*	SE	Nouvelle subvention pour le projet Jeux de Genève (Voir tableau des subv.détail.N° 7)	92
3401000	365	*6'747'677*	570'300	*7'317'977*	SE	Ajustements divers (voir tableau des subventions détaillées N° 7)	92

Modifications projet de budget 2012 par département

Tableau N° 3

Culture et sport

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cell.votée	Groupe	PB déposé	Modifications	PB rectifié	Prov.	Libellé	Page
3401000	365	*7'317'977*	310'000	7'627'977	SE	Gratuité - réintégration de la subvention GE-Servette HC SA (voir tableau N° 7.1)	92
3401000	390	872'020	-73'174	798'846	SE	Transfert du budget courant Bains des Pâquis au Département 5 (Cellule 5001000)	92
3401000	427	731'887	-105'000	*626'887*	SE	Transfert revenus gratuité à la Direction du Département 5 (Cellule 5001000)	92
3401000	427	*626'887*	310'000	936'887	SE	Contrepartie gratuité GE-Servette HC SA	92
3401000	469	350'000	550'000	900'000	SE	Genève Futur Hockey - subv. par le Fonds intercommunal (compensation grpe 365)	92
			-2'762'138			**Diminution des charges***	
			755'000			**Augmentation des revenus***	
						*** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)**	

Modifications projet de budget 2012 par département

Tableau N° 3

Environnement urbain et sécurité

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cell.votée	Groupe	PB déposé	Modifications	PB rectifié	Prov.	Libellé	Page
4001000	365	30'000	12'400	42'400	SE	Augmentation subvention "Soutien des actions s/espace public" (voir tableau N° 7)	103
4001000	391	208'076	-68'396	139'680	SE	Loyers internes GIM - suppression convention Cour Saint-Pierre 2	103
4003000	30X	41'491'489	119'099	41'610'588	SE	Transfert de poste "gestionnaire en informatique" du SEEP au SIS	104
4003000	365	45'500	-12'400	33'100	SE	Modifications diverses de subventions (Voir tableau détaillé des subventions N° 7)	104
4003000	391	786'544	-188'788	597'756	SE	Loyers internes GIM - suppression convention Rothschild 27	104
4003000	452	11'050'000	-100'000	10'950'000	SE	Diminution des recettes d'écolage pour l'école latine 2012	104
4007000	30X	29'744'730	-119'099	*29'625'631*	SE	Transfert de poste "gestionnaire en informatique" du SEEP au SIS	105
4007000	30X	*29'625'631*	-101'132	29'524'499	SE	Suppression 1 poste de gestionnaire de la plaine	105
4007000	311	234'900	-30'000	*204'900*	SE	Transfert responsabilité acquisition vélos du SSEP au LOM	105
4007000	311	*204'900*	-128'900	76'000	SE	Suppression "amortissement" abribus suite nouvelle convention SGA	105
4007000	427	24'392'000	720'000	25'112'000	SE	Ajustement suite à la nouvelle convention SGA	105
4009000	311	410'700	30'000	*440'700*	SE	Transfert responsabilité acquisition vélos du SSEP au LOM	107
4009000	311	*440'700*	-30'000	*410'700*	SE	Renouvellement mobilier cafétéria pris en compte par PR-722	107
4009000	311	*410'700*	6'000	416'700	SE	Entretien abribus suite nouvelle convention SGA	107
4009000	313	1'773'500	7'000	1'780'500	SE	Entretien abribus suite nouvelle convention SGA	107
4009000	314	1'511'271	-15'000	*1'496'271*	SE	Transfert de buget à l'unité gestion des incivilités (VVP) 4010000	107
4009000	314	*1'496'271*	29'000	*1'525'271*	SE	Rectification de frais d'entretien imputés à tort au MAH en lieu et place du LOM	107
4009000	314	*1'525'271*	12'000	1'537'271	SE	Entretien abribus suite nouvelle convention SGA	107
4010000	313	1'015'000	15'000	1'030'000	SE	Transfert de budgeet du LOM (cellule 4009000) pour achat fourniture de nettoyage	108
4010000	315	255'244	300'000	555'244	SE	Augmentation nettoyage abribus suite nouvelle convention SGA	108
4011000	314	1'813'754	-90'000	1'723'754	SE	Suppr.augm. prévue p/nettoyage et réfection des pelouses suite aux fêtes de Genève	109
4011000	318	1'288'135	257'700	1'545'835	SE	Organisation Festival arbres et lumières (transfert du groupe 365)	109
4011000	365	688'668	-242'200	*446'468*	SE	Transfert sur grpe 318 et transfert du dpt 5 (Voir tableau des subv.détaillées N° 7)	109
4011000	365	*446'468*	-239'000	207'468	SE	Suppr. gratuités Festival arbres et lumières et Fêtes de Genève (voir tableau N° 7.1)	109
4011000	434	693'000	-239'000	454'000	SE	Suppression des gratuités Festival arbres et lumières et Fêtes de Genève	109
			-219'532			**Diminution des charges***	
			381'000			**Augmentation des revenus***	
						***** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)**	

Modifications projet de budget 2012 par département

Tableau N° 3

Cohésion sociale et solidarité

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cell.votée	Groupe	PB déposé	Modifications	PB rectifié	Prov.	Libellé	Page
5001000	30X	3'076'681	-52'981	3'023'700	SE	Suppression ½ poste de comptable	115
5001000	314	11'617	91'600	103'217	SE	Transfert budget courant Bains des Pâquis provenant du Département 3 (3401000)	115
5001000	318	242'286	7'120	249'406	SE	Transfert budget courant Bains des Pâquis provenant du Département 3 (3401000)	115
5001000	331	0	341'606	341'606	SE	Transfert budget courant Bains des Pâquis provenant du Département 3 (3401000)	115
5001000	365	1'479'638	-38'700	1'440'938	SE	Transferts et ajustement (Voir tableau des subventions détaillées N° 7)	115
5001000	367	59'500	-59'500	0	SE	Transferts (voir tableau des subventions détaillées N° 7)	115
5001000	390	0	73'174	73'174	SE	Transfert budget courant Bains des Pâquis provenant du Département 3 (3401000)	115
5001000	427	0	105'000	105'000	SE	Transfert revenus gratuité du Département 3, service des Sports (Cellule 3401000)	115
5003000	30X	16'326'598	63'286	16'389'884	SE	½ poste de surveillant	116
5003000	310	43'538	10'000	53'538	SE	Transfert du Dpt 3 (cellule 340100) - Proxisport. Fitness et Arènes multi-sport	117
5003000	313	597'596	40'000	637'596	SE	Signalétique pour les parcours scolarisés des écoliers (4 parcours)	117
5003000	318	2'001'908	10'000	*2'011'908*	SE	Transfert du Dpt 3 (cellule 340100) - Proxisport. Fitness et Arènes multi-sport	117
5003000	318	*2'011'908*	-100'000	1'911'908	SE	Mise en place des "Ateliers sports et animation"	117
5003000	331	13'503'305	1'258'198	14'761'503	SE	Transfert amortissements de la cellule 1200003 (GIM - Immeuble publics PA)	117
5003000	352	9'945'533	-182'274	9'763'259	SE	Diminution de la cotisation au GIAP	117
5003000	427	6'176'275	-23'240	6'153'035	SE	Gratuité - résiliation convention Orchestre de Saint-Jean	117
5006000	391	8'568	195'144	203'712	SE	Loyers internes GIM - nouvelle convention Concorde 20	119
5007000	30X	12'286'556	-128'650	*12'157'906*	SE	Action abris PC - salaire temporaire	120
5007000	30X	*12'157'906*	-63'173	12'094'733	SE	Action abris PC - indemnités de nuisance	120
5007000	314	1'119'075	-50'000	*1'069'075*	SE	Suppression du montant prévu pour le nettoyage des locaux Plantamoour	120
5007000	314	*1'069'075*	18'451	1'087'526	SE	Augmentation des frais de nettoyage CMD/AMD Pâquis	120
5007000	315	221'837	-30'555	191'282	SE	Action abris PC - entretien	120
5007000	316	3'699'055	-535'000	*3'164'055*	SE	Suppression du montants prévu pour la location des locaux Plantamoour	120
5007000	316	*3'164'055*	212'202	3'376'257	SE	Augmentation des charges locatives CMD/AMD Pâquis	120
5007000	318	776'219	-96'323	679'896	SE	Action abris PC - surveillance	120
5007000	365	8'617'752	-251'103	*8'366'649*	SE	Transfert gratuité "Terre des Hommes" (voir tableau N° 7.1)	120
5007000	365	*8'366'649*	-27'200	8'339'449	SE	Divers ajustements (Voir tableau des subventions détaillées N° 7)	120
5007000	366	13'765'972	-16'172	13'749'800	SE	Action abris PC - Literie, buanderie (voir tableau des subventions détaillées N° 7)	120
5007000	390	156'129	340'864	496'993	SE	Transfert intérêts répartis Lyon 99 et Sécheron du service de la jeunesse (5008000)	122
5008000	310	87'050	5'000	92'050	SE	Transfert des SPO (Dpt3), Golf urbain, communication / impression	122
5008000	313	79'500	2'000	81'500	SE	Transfert des SPO (Dpt3), Golf urbain, achat fournitures	122
5008000	315	45'981	2'000	47'981	SE	Transfert des SPO (Dpt3), Golf urbain, entretien	122
5008000	361	6'406'832	613'000	7'019'832	SE	Augmentations diverses (Voir tableau des subventions détaillées N° 7)	122
5008000	365	7'025'692	120'000	*7'145'692*	SE	Augmentations diverses (Voir tableau des subventions détaillées N° 7)	122
5008000	365	*7'145'692*	47'700	7'193'392	SE	Nouvelles gratuités (Voir tableau N° 7.1)	122
5008000	390	512'644	-340'864	171'780	SE	Transfert intérêts répartis Lyon 99 et Sécheron au service social (5007000)	122

Modifications projet de budget 2012 par département

Tableau N° 3

Cohésion sociale et solidarité

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cell.votée	Groupe	PB déposé	Modifications	PB rectifié	Prov.	Libellé	Page
			1'210'532			Augmentation des charges*	
			81'760			Augmentation des revenus*	
						* Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)	

Structure des revenus de fonctionnement par nature (chapitre)

Tableau N° 4

(comparaison entre PB 2012 rectifié et Budget 2011)

Chapitre	Désignation des natures	Projet de budget 2012 rectifié		Budget 2011		Comptes 2010		Ecarts PB rectifié - B 2011	
		kCHF	%	kCHF	%	kCHF	%	kCHF	%
40	Impôts	857'500.1	78.2	833'121.2	77.4	839'458.5	77.0	24'378.9	2.9
42	Revenus des biens	155'722.9	14.2	158'626.1	14.7	162'794.6	14.9	-2'903.2	-1.8
43	Revenus divers	44'008.2	4.0	47'301.1	4.4	48'276.0	4.4	-3'292.9	-7.0
44	Parts et contributions	1'400.0	0.1	1'400.0	0.1	1'460.5	0.2	0.0	0.0
45	Dédommagements de collectivités publiques	28'947.3	2.6	31'037.0	2.9	32'722.5	3.0	-2'089.7	-6.7
46	Subventions acquises	8'317.1	0.9	4'917.1	0.5	5'749.7	0.5	3'400.0	69.1
47	Subventions à redistribuer	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	-
48	Prélèvements sur les financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	58.5	0.0	0.0	-
	Total revenus nets	**1'095'895.6**	**100.0**	**1'076'402.5**	**100.0**	**1'090'520.5**	**100.0**	**19'493.1**	**1.8**
49	Imputations internes	44'102.0		50'559.4		48'534.7		-6'457.4	-12.8
	Total revenus bruts	**1'139'997.6**		**1'126'961.9**		**1'139'055.2**		**13'035.7**	**1.2**

Répartition du chapitre 40:

Impôts personnes physiques	582'438.0	559'004.9	564'481.6	23'433.1
Impôts personnes morales	139'622.0	140'150.0	141'126.7	-528.0
Péréquation personnes morales	15'240.1	13'766.3	13'679.2	1'473.8
Impôts s/chiens	200.0	200.0	210.6	0.0
Taxe professionnelle	120'000.0	120'000.0	119'960.4	0.0
	857'500.1	**833'121.2**	**839'458.5**	**24'378.9**

Structure des revenus de fonctionnement par nature (chapitre)

Tableau N° 4.1

(comparaison entre PB 2012 rectifié et PB 2012 déposé)

Chapitre	Désignation des natures	Projet de budget 2012 rectifié		Projet de budget 2012 déposé		Budget 2011		Ecarts PB rectifié - déposé	
		kCHF	%	kCHF	%	kCHF	%	kCHF	%
40	Impôts	857'500.1	78.2	889'279.4	79.1	833'121.2	77.4	-31'779.3	-3.6
42	Revenus des biens	155'722.9	14.2	154'862.5	13.8	158'626.1	14.7	860.4	0.6
43	Revenus divers	44'008.2	4.0	44'247.2	4.0	47'301.1	4.4	-239.0	-0.5
44	Parts et contributions	1'400.0	0.1	1'400.0	0.1	1'400.0	0.1	0.0	0.0
45	Dédommagements de collectivités publiques	28'947.3	2.6	29'047.3	2.6	31'037.0	2.9	-100.0	-0.3
46	Subventions acquises	8'317.1	0.9	4'867.1	0.4	4'917.1	0.5	3'450.0	70.9
47	Subventions à redistribuer	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-
48	Prélèvements sur les financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-
	Total revenus nets	**1'095'895.6**	**100.0**	**1'123'703.5**	**100.0**	**1'076'402.5**	**100.0**	**-27'807.9**	**-2.5**
49	Imputations internes	44'102.0		48'053.3		50'559.4		-3'951.3	-8.2
	Total revenus bruts	**1'139'997.6**		**1'171'756.8**		**1'126'961.9**		**-31'759.2**	**-2.7**

Répartition du chapitre 40:

Impôts personnes physiques	582'438.0	595'372.3	559'004.9	-12'934.3
Impôts personnes morales	139'622.0	158'467.0	140'150.0	-18'845.0
Péréquation personnes morales	15'240.1	15'240.1	13'766.3	0.0
Impôts s/chiens	200.0	200.0	200.0	0.0
Taxe professionnelle	120'000.0	120'000.0	120'000.0	0.0
	857'500.1	**889'279.4**	**833'121.2**	**-31'779.3**

Analyse des écarts par chapitre entre le PB 2012 rectifié et le PB 2012 déposé

Tableau N° 4.2

Revenus

Compensation sur un autre chapitre

Cellule	Groupe	Modifications	Libellé	Page PB déposé
1100010	400	-12'934'239	Ajustement revenus personnes physiques	45
1100010	401	-18'845'000	Ajustement revenus personnes morales	45
		-31'779'239	**Total écarts chapitre 40**	
1200002	423	-1'070'508	Ajustement et transferts de gratuités accordées par la GIM	50
1100010	426	-213'000	Gratuités - FVGLS- suppression	44
4007000	427	720'000	Ajustement suite nouvelle convention SGA	105
XXXXXXX	427	1'423'844	Ajustement et transferts de gratuités accordées par les services	xxx
		860'336	**Total écarts chapitre 42**	
4011000	434	-239'000	Suppression des gratuités Festival arbres et lumières et Fêtes de Genève	109
		-239'000	**Total écarts chapitre 43**	
4003000	452	-100'000	Diminution des recettes d'écolage pour l'école latine 2012	104
		-100'000	**Total écarts chapitre 45**	
2602000	461	2'000'000	Contribution de l'Etat à l'entretien des routes (compensation chapitre 31)	68
2602000	461	900'000	Accord sur les routes-rétrocession droits sur les carburants compensation grpes 334 et 351)	68
3401000	469	550'000	Genève Futur Hockey - subventionnement par le Fonds intercommunal	92
		3'450'000	**Total écarts chapitre 46**	
XXXXXXX	490	-4'000'000	Ajustement intérêts répartis	xxx
1200002	491	117'100	Loyers internes GIM - nouvelles conventions - suppressions - ajustements (PF)	50
1200003	491	-68'396	Loyers internes GIM - nouvelles conventions - suppressions - ajustements (PA)	51
		-3'951'296	**Total écarts chapitre 49**	
		-31'759'199	**Total écarts revenus**	

Structure des charges de fonctionnement par nature (chapitre)

Tableau N° 5

(comparaison entre PB 2012 rectifié et Budget 2011)

Chapitre	Désignation des natures	Projet de budget 2012 rectifié		Budget 2011		Comptes 2010		Ecarts PB rectifié - B 2011	
		kCHF	%	kCHF	%	kCHF	%	kCHF	%
30	Charges du personnel	461'257.5	41.6	437'641.0	40.6	413'449.0	41.0	23'616.5	5.4
31	Biens, services et marchandises	199'997.7	18.0	195'622.0	18.2	181'879.2	18.0	4'375.7	2.2
32	Intérêts passifs	33'428.8	3.0	40'528.0	3.8	37'678.6	3.7	-7'099.2	-17.5
33	Pertes sur débiteurs	17'527.0	1.6	30'974.0	2.9	23'067.5	2.3	-13'447.0	-43.4
34	Contribution à d'autres collectivités	36'041.1	3.3	39'641.4	3.7	35'282.3	3.5	-3'600.3	-9.1
35	Dédommagements à des collectivités publiques	48'115.8	4.3	31'410.9	2.9	31'372.8	3.1	16'704.9	53.2
36	Subventions accordées	235'514.1	21.3	230'617.8	21.4	224'721.2	22.3	4'896.3	2.1
37	Subventions redistribuées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	-
38	Attributions à des financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	428.8	0.0	0.0	-
	Sous-total	**1'031'882.0**	**93.1**	**1'006'435.1**	**93.5**	**947'879.6**	**93.9**	**25'446.9**	**2.5**
33	Amortissements	75'999.8	6.9	69'882.7	6.5	61'533.9	6.1	6'117.1	8.8
	Total charges nettes	**1'107'881.8**	**100.0**	**1'076'317.8**	**100.0**	**1'009'413.5**	**100.0**	**31'564.0**	**2.9**
39	Imputations internes	44'102.0		50'559.4		48'534.7		-6'457.4	-12.8
	Total charges brutes	**1'151'983.8**		**1'126'877.2**		**1'057'948.2**		**25'106.6**	**2.2**

Structure des charges de fonctionnement par nature (chapitre)

Tableau N° 5.1

(comparaison entre PB 2012 rectifié et PB 2012 déposé)

Chapitre	Désignation des natures	Projet de budget 2012 rectifié		Projet de budget 2012 déposé		Budget 2011		Ecarts PB rectifié -PB déposé	
		kCHF	%	kCHF	%	kCHF	%	kCHF	%
30	Charges du personnel	461'257.5	41.6	461'461.1	41.1	437'641.0	40.6	-203.6	0.0
31	Biens, services et marchandises	199'997.7	18.0	208'655.8	18.6	195'622.0	18.2	-8'658.1	-4.1
32	Intérêts passifs	33'428.8	3.0	37'420.7	3.3	40'528.0	3.8	-3'991.9	-10.7
33	Pertes sur débiteurs	17'527.0	1.6	31'627.0	2.8	30'974.0	2.9	-14'100.0	-44.6
34	Contribution à d'autres collectivités	36'041.1	3.3	37'235.7	3.3	39'641.4	3.7	-1'194.6	-3.2
35	Dédommagements à des collectivités publiques	48'115.8	4.3	34'251.5	3.1	31'410.9	2.9	13'864.3	40.5
36	Subventions accordées	235'514.1	21.3	236'340.8	21.1	230'617.8	21.4	-826.7	-0.3
37	Subventions redistribuées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-
38	Attributions à des financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-
	Sous-total	**1'031'882.0**	**93.1**	**1'046'992.6**	**93.3**	**1'006'435.1**	**93.5**	**-15'110.6**	**-1.4**
33	Amortissements	75'999.8	6.9	74'598.6	6.7	69'882.7	6.5	1'401.2	1.9
	Total charges nettes	**1'107'881.8**	**100.0**	**1'121'591.2**	**100.0**	**1'076'317.8**	**100.0**	**-13'709.4**	**-1.2**
39	Imputations internes	44'102.0		48'053.3		50'559.4		-3'951.3	-8.2
	Total charges brutes	**1'151'983.8**		**1'169'644.5**		**1'126'877.2**		**-17'660.7**	**-1.5**

Analyse des écarts par chapitre entre le PB 2012 rectifié et le PB 2012 déposé

Tableau N° 5.2

Charges

Compensation sur un autre chapitre

Cellule	Groupe	Modifications	Libellé	Page PB déposé
1000040	30X	-160'389	Suppression 1 poste DGVS adjoint de direction	44
1301000	30X	-1'265'776	Suppression de l'augmentation du fonds mobilité	52
1301000	30X	-131'989	Suppression de l'augmentation des salaires des stagiaires	52
1301000	30X	-54'996	Suppression de l'augmentation des salaires des jobs d'été	52
3001000	30X	-632'860	Suppression 5 postes médiateurs culturels (direction de la culture et du sport	73-219
3105000	30X	-63'286	Suppression ½ poste de collborateur/trice scientifique	76-219
3105000	30X	-63'286	Suppression ½ poste de chargé-e de communication	76-219
3202000	30X	-54'000	Suppression du montant destiné au renforcement de la sécurité -personnel régulier	81
3202000	30X	-320'778	Suppression de 2 postes conservateur/trice	81-219
3205000	30X	-90'000	Suppression du montant destiné au renforcement de la sécurité -personnel régulier	86
3205000	30X	-14'500	Diminution divers frais de personnel	86
3302000	30X	-71'298	Suppression ½ poste Attaché-e de conservation	88-220
3302000	30X	-52'982	Suppression ½ poste de collaborateur/trice chargé-e-s de support	88-220
4007000	30X	-101'132	Suppression 1 poste de gestionnaire de la plaine	105-220
5001000	30X	-52'981	Suppression ½ poste de comptable	115-220
5003000	30X	63'286	½ poste de surveillant	116
5007000	30X	-128'650	Action abris PC - salaire temporaire	120
5007000	30X	-63'173	Action abris PC - indemnités de nuisance	120
XXXXXXX	30X	1'324'200	Augmentation des allocations pour enfants suite à la hausse alloc. familiales	xxx
XXXXXXX	30X	736'413	Augmentation à 1.7% du taux des cotisations des allocations familiales	xxx
XXXXXXX	30X	994'595	Régularisation des employé-e-s réguliers-ères	xxx
		-203'582	**Total écarts chapitre 30**	
3401000	311	-63'200	Diminution de l' entretien ainsi que de l'achat de matériel et de machines	92
4009000	311	-30'000	Renouvellement mobilier cafétéria pris en compte par PR-722	107
XXXXXXX	312	-535'514	Ajustement frais de chauffage compétence GIM	XX
XXXXXXX	312	-1'000'000	Ajustement électricité compétence ENE	XX
XXXXXXX	312	-570'000	Ajustement eau compétence ENE	XX
XXXXXXX	312	-30'000	Ajustement chauffage compétence ENE	XX
XXXXXXX	312	-400'000	Ajustement gaz compétence ENE	XX
XXXXXXX	312	-350'000	Ajustement huile de chauffage compétence ENE	XX
XXXXXXX	313	-150'000	Ajustement achat de carburant compétence LOM	XX
3204000	313	-200'000	Remplacement des éclairages des vitrines de la nvelle exposition permanente	84

Analyse des écarts par chapitre entre le PB 2012 rectifié et le PB 2012 déposé

Tableau N° 5.2

Charges

Compensation sur un autre chapitre

Cellule	Groupe	Modifications		Libellé	Page PB déposé
3401000	313	-6'000		Suppression de l'augmentation prévue pour les fournitures agricoles	92
5003000	313	40'000		Signalétique pour les parcours scolarisés des écoliers (4 parcours)	117
XXXXXXX	314	-1'000'000		Ajustement entretien bâtiments publics compétence BAT	XX
XXXXXXX	314	-500'000		Ajustement entretien bâtiments administratifs compétence BAT	XX
1200002	314	-400'000		Diminution entretien du patrimoine financier (compétence GIM)	50
2602000	314	-2'260'000		Diminution entretien des canalisations	68
2602000	314	-1'200'000		Diminution entretien des routes	68
3401000	314	-12'000		Ajustement entretien équipements techniques	92
4011000	314	-90'000		Suppr.augm. prévue p/nettoyage et réfection des pelouses suite aux fêtes de Genève	109
5007000	314	18'451		Augmentation des frais de nettoyage CMD/AMD Pâquis	120
3401000	315	-3'000		Diminution entretien et réparation équipements	92
3401000	316	-6'000		Diminution location divers matériel et machines pr manif. et travaux exceptionnels	92
A004000	318	-100'000		Diminution frais de réceptions officielles	35
A004000	318	-220'000		Suppression Fête du 31 décembre	35
1301000	318	-370'000		Suprression du budget prévu pour la Cité des métiers	53
3204000	318	-250'000		Suppression du budget prévu pour la désinfection du Muséum et l'isolation d'un étage	84
3401000	318	-300'000		Diminution prestations sportives	92
4011000	318	257'700		Organisation Festival arbres et lumières (tranfert du groupe 365)	109
5003000	318	-100'000		Mise en place des "Ateliers sports et animation"	117
260X000	31X	2'000'000		Charges destinées à l'entretien des routes, compensées par la contribution de l'Etat (grp 461)	67 à 68
3205000	31X	-295'500		Diminutions diverses Musée Ariana	87
33020XX	31X	-292'456		Diminutions diverses "Plan Directeur BGE"	89 à 91
40XXXXX	31X	196'100		Divers ajustements suite nouvelle convention SGA	105 à 108
5007000	31X	-585'000		Suppression des montants prévus pour la location et le nettoyage des locaux Plantamoour	120
5007000	31X	-126'878		Action abris PC - surveillance et entretien	120
5007000	316	212'202		Augmentation des charges locatives CMD/AMD Pâquis	120
A800010	319	63'000		Augmentation cotisation à ACG	37
		-8'658'095		**Total écarts chapitre 31**	
1100010	322	-3'991'834	SE	Ajustement intérêts dette	44
		-3'991'834		**Total écarts chapitre 32**	

Analyse des écarts par chapitre entre le PB 2012 rectifié et le PB 2012 déposé

Tableau N° 5.2

Charges

Compensation sur un autre chapitre

Cellule	Groupe	Modifications	Libellé	Page PB déposé
XXXXXXX	331	1'401'124	Ajustement amortissements du patrimoine administratif	XX
A800010	334	-14'100'000	Annulation perte sur débiteurs - accord sur les routes - frais de police (grp 351 et 461)	37
		-12'698'876	**Total écarts chapitre 33**	
1100010	341	-1'194'641	Ajustement péréquation intercommunale	44
		-1'194'641	**Total écarts chapitre 34**	
1100010	351	-953'377	Ajustement frais de perception	44
A800010	351	15'000'000	Accord sur les routes - frais de police (compensation groupes 334 et 461)	37
5003000	352	-182'274	Diminution de la cotisation au GIAP	117
		13'864'349	**Total écarts chapitre 35**	
XXXXXXX	36X	-1'020'372	Voir tableau des subventions détaillées N° 7 (non comprises les prestations en nature)	XX
XXXXXXX	36X	292'300	Voir tableau des subventions détaillées N° 7 (non comprises les prestations en nature)	XX
XXXXXXX	36X	-98'664	Voir tableau des subventions détaillées N° 7.1 (relatives à des prestations en nature)	XX
		-826'736	**Total écarts chapitre 36**	
XXXXXXX	390	-4'000'000	Divers ajustements intérêts répartis	XX
XXXXXXX	391	48'704	Loyers internes GIM - nouvelles conventions - suppressions - ajustements	XX
		-3'951'296	**Total écarts chapitre 39**	
		-17'660'711	**TOTAL ECARTS CHARGES**	

Tableau N° 6

Récapitulation des subventions par département, prestations en nature non comprises

(comparaison entre PB 2012 rectifié et Budget 2011)

Départements		Projet de budget 2012 rectifié kCHF	Budget 2011 kCHF	Comptes 2010 kCHF	Ecarts PB 2012 - B 2011 kCHF	%
Totaux des subventions accordées		**197'883.2**	**192'570.1**	**184'876.3**	**5'313.1**	**2.8**
A	Autorités	647.6	4'399.1	4'410.3	-3'751.5	-85.3
1	Finances et logement	12'766.4	8'164.6	7'888.1	4'601.8	56.4
2	Constructions et aménagement	1'073.5	1'013.5	1'440.0	60.0	5.9
3	Culture et sport	67'367.7	66'001.6	67'507.5	1'366.2	2.1
4	Environnement urbain et sécurité	166.7	416.5	396.0	-249.8	-60.0
5	Cohésion sociale et solidarité	115'861.3	112'574.9	103'234.4	3'286.4	2.9

Tableau N° 6.1

Récapitulation des subventions par département, prestations en nature non comprises

(comparaison entre PB 2012 rectifié et PB 2012 déposé)

Départements		Projet de budget 2012 rectifié kCHF	Projet de budget 2012 déposé kCHF	Budget 2011 kCHF	Ecarts PB rectifié - déposé kCHF	Ecarts PB rectifié - déposé %
Totaux des subventions accordées		**197'883.2**	**198'611.3**	**192'570.1**	**-728.1**	**-0.4**
A	Autorités	647.6	699.1	4'399.1	-51.5	-7.4
1	Finances et logement	12'766.4	14'405.3	8'164.6	-1'638.9	-11.4
2	Constructions et aménagement	1'073.5	1'013.5	1'013.5	60.0	5.9
3	Culture et sport	67'367.7	66'814.6	66'001.6	553.1	0.8
4	Environnement urbain et sécurité	166.7	408.9	416.5	-242.2	-59.2
5	Cohésion sociale et solidarité	115'861.3	115'269.8	112'574.9	591.4	0.5

Tableau N° 6.2

Récapitulation des subventions par département, prestations en nature uniquement

(comparaison entre PB 2012 rectifié et Budget 2011)

Départements		Projet de budget 2012 rectifié kCHF	Budget 2011 kCHF	Comptes 2010 kCHF	Ecarts PB 2012 rect. - B 2011 kCHF	Ecarts PB 2012 rect. - B 2011 %
Totaux des subventions accordées		**37'630.9**	**38'047.7**	**39'845.0**	**-416.8**	**-1.1**
A	Autorités	548.5	547.9	556.8	0.6	0.1
1	Finances et logement	5'400.2	5'962.2	6'074.9	-561.9	-9.4
2	Constructions et aménagement	0.0	0.0	0.0	0.0	-
3	Culture et sport	11'817.3	11'825.4	11'811.1	-8.1	-0.1
4	Environnement urbain et sécurité	6'160.7	6'572.8	7'698.1	-412.1	-6.3
5	Cohésion sociale et solidarité	13'704.1	13'139.4	13'704.1	564.8	4.3

Tableau N° 6.3

Récapitulation des subventions par département, prestations en nature uniquement

(comparaison entre PB 2012 rectifié et PB 2012 déposé)

Départements		Projet de budget 2012 rectifié kCHF	Projet de budget 2012 déposé kCHF	Budget 2011 kCHF	Ecarts PB rectifié - déposé kCHF	Ecarts PB rectifié - déposé %
Totaux des subventions accordées		**37'630.9**	**37'729.5**	**38'047.7**	**-98.7**	**-0.3**
A	Autorités	548.5	548.5	547.9	0.0	-
1	Finances et logement	5'400.2	5'362.1	5'962.2	38.1	0.7
2	Constructions et aménagement	0.0	0.0	0.0	0.0	-
3	Culture et sport	11'817.3	11'511.7	11'825.4	305.6	2.7
4	Environnement urbain et sécurité	6'160.7	6'399.7	6'572.8	-239.0	-3.7
5	Cohésion sociale et solidarité	13'704.1	13'907.5	13'139.4	-203.4	-1.5

Modifications des subventions détaillées (pages jaunes) Projet de budget 2012

Tableau N° 7

prestations en nature non comprises

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cell.votée	Groupe	PB déposé	Modifications	PB rectifié	Prov.	Libellé	P.jaune
1000040	365	0	20'600	20'600	SE	Transfert "Fondation DOCIP "de la Direction du Dpt 5	131
1000040	365	0	51'500	51'500	SE	Transfert "Association Centre Europe - Tiers Monde" (CETIM) de la Dir.du Dpt 5	131
1000040	365	0	92'800	92'800	SE	Transfert "Fédération genevoise de coopération" de la Direction du Dpt 5	131
1000040	365	0	15'500	15'500	SE	Transfert "Association Genève Tiers-monde" de la Direction du Dpt 5	131
1000040	365	0	2'000	2'000	SE	Transfert "Association Cap Vert – Genève" de la Direction du Dpt 5	131
1000040	365	0	5'200	5'200	SE	Transfert "Fondation DiDé" (Dignité en Détention) de la Direction du Dpt 5	131
1000040	365	0	8'900	8'900	SE	Transfert "Ass. Terre des Hommes Suisse, section romande" de la Dir. du Dpt 5	131
1000040	365	0	18'600	18'600	SE	Transfert "Association organisation Mondiale contre la Torture" de la Dir.du Dpt 5	131
1000040	365	0	4'100	4'100	SE	Transfert "Ass. Service International pour les Droits de l'Homme" de la Dir. Dpt 5	131
1000040	365	0	30'900	30'900	SE	Transfert "Fondation de l'Appel de Genève" de la Dir. du Dpt 5	131
1000040	365	0	51'500	51'500	SE	Transfert "Mandat international" du Conseil Administratif	131
1000040	367	0	51'500	51'500	SE	Transfert "Ass. le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)" de la Dir. Dpt 5	131
1000040	367	0	8'000	8'000	SE	Transfert "Association Médecins Sans Frontières, section Suisse" de la Dir.Dpt 5	131
1000040	367	5'015'000	-2'000'000	3'015'000	SE	Diminution "Coopération décentralisée"	131
2601000	364	0	60'000	60'000	SE	Subvention Fondation des Parkings, perte d'exploitation vélostation	132
3106000	365	90'000	30'000	120'000	SE	Augmentation de la subvention Cave 12 liée à la convention	134
3106000	365	120'000	100'000	220'000	SE	Augmentation de la subvention Autres salles	135
3106000	365	2'205'000	100'000	2'305'000	SE	Augmentation de la subvention Saint-Gervais Genève (Théâtre)	134
3106000	365	225'000	-100'000	125'000	SE	Ajustement subvention FIFDH	134
3106000	365	480'000	-220'000	260'000	SE	Transfert partiel au Département 5 (Actions culturelles et médiation)	135
3106610	365	50'000	50'000	100'000	SE	Transfert provenant de la ligne "Publication, résidence & atelier"	136
3106610	366	100'000	-50'000	50'000	SE	Transfert partiel sur la ligne de subvention "Soutien aux manifestations"	136
3110000	365	1'000'000	-1'000'000	0	SE	Transfert de la garantie déficit du GTG sur la subvention d'exploitation	136
3110000	365	280'000	-280'000	0	SE	Trf des serv.lyriques musiciens suppl. GTG sur la subvention d'expl.	136
3110000	365	8'564'566	1'292'800	9'857'366	SE	Trf provenant de la garantie de déficit et des serv. lyriques + index. à 1%	136
3401000	365	0	20'300	20'300	SE	A re-transférer au Département 3 (Sport Handicap)	138
3401000	365	0	550'000	550'000	SE	Genève Futur Hockey - subventionnement par le Fonds intercommunal	139
3401000	365	0	60'000	60'000	SE	Nouvelle subvention pour le projet Jeux de Genève	139
4001000	365	30'000	12'400	42'400	SE	Augmentation de l'enveloppe des subv. de soutien des actions s/espace public	141
4003000	365	3'600	1'400	5'000	SE	Augmentation de la subvention à REDOG	142
4003000	365	15'500	-15'500	0	SE	Suppression de la subvention pour l'encouragement des activités de secours	142
4003000	365	10'300	1'700	12'000	SE	Augmentation de la subv. à la Société internationale de sauvetage du Léman	142
4011000	365	257'700	-257'700	0	SE	Suppression subvention Festival arbres et lumières (transféré sur groupe 318)	142
4011000	365	0	15'500	15'500	SE	Reprise de la subvention pour la sauvegarde du Léman de la Direction du dpt 5	142
5001000	365	90'300	-20'300	70'000	SE	Transfert Handisport au Dpt 3 (Service des sports)	143
5001000	365	15'500	-15'500	0	SE	Transfert au SEVE (Dpt 4) de la subv. à l'ass. pour la Sauvegarde du Léman	142

Modifications des subventions détaillées (pages jaunes) Projet de budget 2012

Tableau N° 7

prestations en nature non comprises

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cell.votée	Groupe	PB déposé	Modifications	PB rectifié	Prov.	Libellé	P.jaune
5001000	365	200'000	27'200	227'200	SE	Augm.subv.Proximité et vie ass.suite aux ajust. du cc 50075199 (opér.blanche)	143
5001000	365	20'600	-20'600	0	SE	Transfert "Fondation DOCIP" à la Délégation Genève solidaire (DGS)	142
5001000	365	51'500	-51'500	0	SE	Transfert "Association Centre Europe - Tiers Monde (CETIM)" à la DGS	142
5001000	365	92'800	-92'800	0	SE	Transfert "Fédération genevoise de coopération" à la DGS	142
5001000	365	15'500	-15'500	0	SE	Transfert "Association Genève Tiers-monde" à la DGS	142
5001000	365	2'000	-2'000	0	SE	Transfert "Association Cap Vert – Genève" à la DGS	142
5001000	365	5'200	-5'200	0	SE	Transfert "Fondation DiDé (Dignité en Détention)" à la DGS	142
5001000	365	8'900	-8'900	0	SE	Transfert "Association Terre des Hommes Suisse, sct romande" à la DGS	142
5001000	365	18'600	-18'600	0	SE	Transfert "Association organisation Mondiale contre la Torture" à la DGS	143
5001000	365	4'100	-4'100	0	SE	Transfert "Ass. Service International pour les Droits de l'Homme" à la DGS	143
5001000	365	30'900	-30'900	0	SE	Transfert "Fondation de l'Appel de Genève" à la DGS	143
5001000	365	0	220'000	220'000	SE	Projets cult.de proximité suite tfr actions cult.et médiations dpt 3 (nvelle subv.)	143
5001000	367	51'500	-51'500	0	SE	Transfert "Ass. le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)" à la DGS	143
5001000	367	8'000	-8'000	0	SE	Transfert "Association Médecins Sans Frontières, section Suisse" à la DGS	143
5007000	365	348'000	-90'300	257'700	SE	Suppr.de l'augmentation de la subvention à l'association Le Bateau-Genève	144
5007000	365	325'000	-325'000	0	SE	Suppression de la ligne budgétaire "Projets aînés isolement" au Service social	145
5007000	365	16'900	33'100	50'000	SE	Augmentation de la subv.en faveur du mouvement des aînés, section gen.	145
5007000	365	200'000	355'000	555'000	SE	Augmentation de la ligne en faveur de l'accueil de nuit de l'Armée du Salut	145
5007000	366	916'172	-16'172	900'000	SE	Action abris PC - Literie, buanderie	146
5008000	361	6'406'832	350'000	6'756'832	SE	Augm.subv des sal. des maisons de quartier (index.+ augm.de postes) FAS'e	146
5008000	361	6'406'832	200'000	6'606'832	SE	Augm.FAS'e animateurs (trices) socio-cult., contrats de quartier St-Gervais	146
5008000	361	6'406'832	63'000	6'469'832	SE	Maisons de quartier, 1 poste d'animateur social supplémentaire (FAS'e)	146
5008000	365	2'310'000	100'000	2'410'000	SE	Augm.subv.destinée au budget de fct MQ (St-Gervais) Ctres loisirs	146
5008000	365	2'310'000	20'000	2'330'000	SE	Extension activités maison quartier Ouches/Concorde	146
A800010	365	51'500	-51'500	0	SE	Transfert "Mandat international" à la DGS	130
TOTAUX		**44'760'134**	**-728'072**	**44'032'062**			

Modifications des subventions détaillées (pages jaunes) Projet de budget 2012

Tableau N° 7.1

relatives à des prestations en nature

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cell.votée	Groupe	PB déposé	Modifications	PB rectifié	Prov.	Libellé	P.jaune
1000040	365	0	251'103	251'103	SE	Gratuité - transfert "Ass. Terre des Hommes Suisse, section romande" du Dpt 5	150
1100010	363	213'000	-213'000	0	SE	Gratuité - FVGLS- suppression	150
3106000	365	23'240	-23'240	0	SE	Gratuité - résiliation convention Orchestre de Saint-Jean	154
3106000	365	0	18'876	18'876	SE	Gratuité - nouvelle - Diverses gratuités GIM, PF	154
3401000	365	0	310'000	310'000	SE	Gratuité - réintégration de la subvention GE-Servette HC SA	159
4011000	365	174'000	-174'000	0	SE	Suppression de la gratuité Festival arbres et lumières	161
4011000	365	65'000	-65'000	0	SE	Suppression de la gratuité Fêtes de Genève	161
5007000	365	251'103	-251'103	0	SE	Gratuité - transfert "Ass. Terre des Hommes Suisse, section romande" à la DGS	167
5008000	365	0	30'532	30'532	SE	Gratuité - nouvelle - Association PULP 68	169
5008000	365	0	17'168	17'168	SE	Gratuité - nouvelle - Association SALAMANDRA	169
				0			
				0			
				0			
				0			
				0			
				0			
				0			
				0			
				0			
				0			
				0			
TOTAUX		**726'343**	**-98'664**	**627'679**			

Personnel occupé par l'Administration municipale

Tableau N° 8

(Postes de travail permanents et crédits destinés à l'engagement de personnel temporaire)

Récapitulation

Départements / Services / Nos	fixes 301180						temporaires 301190			réguliers 301400		
	B 2011 postes	Nouveaux postes	Transferts	Extrait CA	Variation par DB	PB 2012 Total	PB 2012 rect. CHF	B 2011 CHF	écarts CHF	PB 2012 rect. CHF	B 2011 CHF	écarts CHF
Autorités	66.8	0.4	3.8	3.3	0.5	74.8	846'299	738'600	107'699	-	301'460	-301'460
Finances et logement	264.4	8.0	1.5	7.7	2.2	283.8	1'348'018	652'000	696'018	-	693'498	-693'498
Constructions et aménagement	237.7	-	-0.5	-	2.5	239.7	874'291	778'000	96'291	-	-	-
Culture et sport	1'023.5	8.6	-8.2	13.7	0.4	1'038.0	3'661'064	2'792'034	869'030	-	1'656'071	-1'656'071
Environnement urbain et sécurité	1'131.1	19.0	34.6	-	-4.0	1'180.7	1'676'230	1'400'000	276'230	-	92'659	-92'659
Cohésion sociale et solidarité	370.3	2.0	-31.2	24.4	-3.9	361.6	1'664'140	1'213'596	450'544	-	1'617'210	-1'617'210
Totaux	3'093.8	38.0	-	49.1	-2.3	3'178.6	10'070'042	7'574'230	2'495'812	-	4'360'898	-4'360'898
P.M. Administration de la caisse de retraite (CAP)	21.5	-	-	-	-	21.5	-	-	-	-	-	-

Ne sont pas comprises dans la rubrique 301190 les charges sociales estimées à 22.291%

DB: Disponible Budgétaire

Personnel occupé par l'Administration municipale

Tableau N° 8

(Postes de travail permanents et crédits destinés à l'engagement de personnel temporaire)

Nos	Départements / Services	fixes 301180						temporaires 301190			réguliers 301400		
		B 2011 postes	Nouveaux postes	Transferts	Extrait CA	Variation par DB	PB 2012 Total	PB 2012 rect. CHF	B 2011 CHF	écarts CHF	PB 2012 rect. CHF	B 2011 CHF	écarts CHF
	Autorités	**66.8**	**0.4**	**3.8**	**3.3**	**0.5**	**74.8**	**846'299**	**738'600**	**107'699**	**-**	**301'460**	**-301'460**
A0010000	Service de la direction générale	**4.5**	**-**	**-**	**-**	**0.1**	**4.6**	**68'615**	**67'935**	**680**	**-**	**-**	**-**
A0010020	Archives	**5.2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**5.2**	**32'050**	**31'735**	**315**	**-**	**-**	**-**
A0010030	Information et communication	**4.0**	**-**	**1.3**	**2.0**	**0.5**	**7.8**	**111'500**	**110'395**	**1'105**	**-**	**26'750**	**-26'750**
A0020002	Administration centrale	**12.4**	**0.4**	**2.5**	**0.6**	**-**	**15.9**	**173'300**	**171'660**	**1'640**	**-**	**29'433**	**-29'433**
A0030000	Service juridique	**9.5**	**-**	**-**	**-**	**-0.1**	**9.4**	**121'200**	**196'875**	**-75'675**	**-**	**-**	**-**
A0040000	Relations extérieures	**8.4**	**-**	**1.0**	**0.3**	**-**	**9.7**	**168'260**	**100'000**	**68'260**	**-**	**92'660**	**-92'660**
A0070000	Secrétariat CM	**11.2**	**-**	**-**	**0.4**	**0.2**	**11.8**	**161'274**	**50'000**	**111'274**	**-**	**152'617**	**-152'617**
A9000100	Contrôle financier	**11.6**	**-**	**-1.0**	**-**	**-0.2**	**10.4**	**10'100**	**10'000**	**100**	**-**	**-**	**-**

Ne sont pas comprises dans la rubrique 301190 les charges sociales estimées à 22.291%

DB: Disponible Budgétaire

Personnel occupé par l'Administration municipale

Tableau N° 8

(Postes de travail permanents et crédits destinés à l'engagement de personnel temporaire)

Nos	Départements Services	fixes 301180						temporaires 301190			réguliers 301400		
		B 2011 postes	Nouveaux postes	Transferts	Extrait CA	Variation par DB	PB 2012 Total	PB 2012 rect. CHF	B 2011 CHF	écarts CHF	PB 2012 rect. CHF	B 2011 CHF	écarts CHF
	Finances et logement	**264.4**	**8.0**	**1.5**	**7.7**	**2.2**	**283.8**	**1'348'018**	**652'000**	**696'018**	**-**	**693'498**	**-693'498**
10000000	Direction départ. finances et logement	**10.6**	**-**	**-1.1**	**-**	**-0.4**	**9.1**	**391'000**	**241'000**	**150'000**	**-**	**-**	**-**
10000400	Délégation Genève solidaire	**-**	**2.0**	**0.8**	**-**	**-**	**2.8**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
11000100	Direction financière	**-**	**-**	**3.0**	**-**	**-**	**3.0**	**150'000**	**-**	**150'000**	**-**	**-**	**-**
11010000	Comptabilité générale et budget	**16.0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**16.0**	**30'000**	**30'000**	**-**	**-**	**-**	**-**
11020000	Taxe professionnelle	**15.6**	**-**	**-1.0**	**-**	**-**	**14.6**	**34'340**	**34'000**	**340**	**-**	**-**	**-**
1103	Centrale mun. d'achat et d'impression	**23.2**	**2.0**	**-**	**1.0**	**-**	**26.2**	**25'000**	**25'000**	**-**	**-**	**-**	**-**
11040000	Contrôle de gestion	**7.5**	**-**	**-0.9**	**-**	**0.1**	**6.7**	**34'000**	**34'000**	**-**	**-**	**-**	**-**
1200	Gérance immobilière municipale	**135.7**	**-**	**-**	**6.7**	**0.1**	**142.5**	**263'498**	**70'000**	**193'498**	**-**	**693'498**	**-693'498**
1300	Direction ressources humaines	**50.7**	**2.0**	**-**	**-**	**-**	**52.7**	**149'480**	**148'000**	**1'480**	**-**	**-**	**-**
14000010	Agenda 21	**5.1**	**2.0**	**0.7**	**-**	**2.4**	**10.2**	**270'700**	**70'000**	**200'700**	**-**	**-**	**-**
P.M.	Administration de la caisse de retraite (CAP)	**21.5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**21.5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Ne sont pas comprises dans la rubrique 301190 les charges sociales estimées à 22.291%

DB: Disponible Budgétaire

Personnel occupé par l'Administration municipale

Tableau N° 8

(Postes de travail permanents et crédits destinés à l'engagement de personnel temporaire)

Nos	Départements Services	fixes 301180						temporaires 301190			réguliers 301400		
		B 2011 postes	Nouveaux postes	Transferts	Extrait CA	Variation par DB	PB 2012 Total	PB 2012 rect. CHF	B 2011 CHF	écarts CHF	PB 2012 rect. CHF	B 2011 CHF	écarts CHF
	Constructions et aménagement	**237.7**	**-**	**-0.5**	**-**	**2.5**	**239.7**	**874'291**	**778'000**	**96'291**	**-**	**-**	**-**
20010000	Présidence, direction et secrétariat	**16.6**	**-**	**-0.5**	**-**	**0.1**	**16.2**	**50'500**	**50'000**	**500**	**-**	**-**	**-**
20010001	Conservation du patrimoine architectural	**4.5**	**-**	**-**	**-**		**4.5**	**50'500**	**50'000**	**500**	**-**	**-**	**-**
20010002	Information-Communication	**5.7**	**-**	**-**	**-**	**0.4**	**6.1**	**50'500**	**50'000**	**500**	**-**	**-**	**-**
20010003	Opérations foncières	**6.7**	**-**	**-**	**-**		**6.7**	**138'291**	**20'000**	**118'291**	**-**	**-**	**-**
22020000	Urbanisme	**14.5**	**-**	**-**	**-**	**-0.1**	**14.4**	**80'000**	**80'000**	**-**	**-**	**-**	**-**
24010001	Architecture	**18.5**	**-**	**-**	**-**		**18.5**	**50'000**	**50'000**	**-**	**-**	**-**	**-**
24020000	Bâtiments	**29.2**	**-**	**-**	**-**	**-0.2**	**29.0**	**150'000**	**153'000**	**-3'000**	**-**	**-**	**-**
24030000	Energie	**28.4**	**-**	**-**	**-**	**1.0**	**29.4**	**50'000**	**50'000**	**-**	**-**	**-**	**-**
2601	Aménagement urbain et mobilité	**22.8**	**-**	**-**	**-**	**0.4**	**23.2**	**200'000**	**200'000**	**-**	**-**	**-**	**-**
2602	Génie civil	**90.8**	**-**	**-**	**-**	**0.9**	**91.7**	**54'500**	**75'000**	**-20'500**	**-**	**-**	**-**

Ne sont pas comprises dans la rubrique 301190 les charges sociales estimées à 22.291%

DB: Disponible Budgétaire

Personnel occupé par l'Administration municipale

Tableau N° 8

(Postes de travail permanents et crédits destinés à l'engagement de personnel temporaire)

Nos	Départements Services	fixes 301180						temporaires 301190			réguliers 301400		
		B 2011 postes	Nouveaux postes	Transferts	Extrait CA	Variation par DB	PB 2012 Total	PB 2012 rect. CHF	B 2011 CHF	écarts CHF	PB 2012 rect. CHF	B 2011 CHF	écarts CHF
	Culture et sport	**1'023.5**	**8.6**	**-8.2**	**13.7**	**0.4**	**1'038.0**	**3'661'064**	**2'792'034**	**869'030**	**-**	**1'656'071**	**-1'656'071**
30010000	Direction de la culture et du sport	**24.5**	**1.8**	**-6.0**	**0.3**	**-2.5**	**18.1**	**139'940**	**69'125**	**70'815**	**-**	**-**	**-**
31010000	Art et culture admin. SAT	**10.6**	**-**	**-**	**-**	**0.2**	**10.8**	**20'000**	**30'000**	**-10'000**	**-**	**-**	**-**
31011000	Scènes culturelles	**38.7**	**-**	**-**	**7.7**	**-**	**46.4**	**220'000**	**190'000**	**30'000**	**-**	**599'568**	**-599'568**
31012000	Ateliers de décors de théâtres	**8.0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**8.0**	**40'000**	**40'000**	**-**	**-**	**-**	**-**
31050000	Promotion culturelle	**7.6**	**1.0**	**-1.5**	**-**	**-**	**7.1**	**71'244**	**30'000**	**41'244**	**-**	**-**	**-**
31060000	Service culturel	**8.3**	**-**	**-0.7**	**-**	**0.1**	**7.7**	**51'600**	**9'000**	**42'600**	**-**	**13'408**	**-13'408**
31061300	Fête de la musique	**2.3**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2.3**	**208'000**	**188'000**	**20'000**	**-**	**-**	**-**
31066100	Fonds municipal d'art contemporain	**6.8**	**-**	**-**	**-**	**0.3**	**7.1**	**111'300**	**95'938**	**15'362**	**-**	**16'352**	**-16'352**
31100000	Grand Théâtre de Genève	**178.4**	**0.6**	**-**	**2.8**	**0.1**	**181.9**	**325'025**	**8'190**	**316'835**	**-**	**523'260**	**-523'260**
32010000	Conservatoire et jardin botaniques	**85.5**	**-**	**-**	**-**	**0.2**	**85.7**	**234'320**	**232'000**	**2'320**	**-**	**-**	**-**
32020000	Musée d'art et d'histoire	**132.7**		**4.0**	**0.4**		**137.1**	**195'500**	**81'000**	**114'500**	**-**	**141'716**	**-141'716**
32020100	Bibliothèque d'art et d'archéologie	**16.1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**16.1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
32020400	Maison Tavel	**9.3**	**-**	**-8.0**	**-**	**-**	**1.3**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
32030000	Musée d'ethnographie	**32.9**	**2.0**	**-**	**0.6**	**-0.4**	**35.1**	**255'000**	**240'938**	**14'062**	**-**	**92'660**	**-92'660**
32040000	Muséum d'histoire naturelle	**86.6**	**-**	**-**	**-**	**0.4**	**87.0**	**287'305**	**273'560**	**13'745**	**-**	**10'902**	**-10'902**
32040100	Musée d'histoire des sciences	**7.0**	**-**	**-**	**-**	**0.2**	**7.2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
32040200	La nuit de la science	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**95'650**	**-**	**95'650**	**-**	**-**	**-**
32050000	Musée Ariana	**11.3**	**1.2**	**4.0**	**-**	**-**	**16.5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
33010000	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	**109.6**	**2.0**	**-**	**1.4**	**0.5**	**113.5**	**123'725**	**122'500**	**1'225**	**-**	**91'025**	**-91'025**
33020000	Bibliothèque de Genève	**63.0**		**-**	**-**	**0.5**	**63.5**	**150'530**	**181'783**	**-31'253**	**-**	**2'180**	**-2'180**
33020100	Musée Voltaire	**3.3**	**-**	**-**	**-**	**0.5**	**3.8**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
33020200	Bibliothèque musicale	**4.0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**4.0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
33020300	Centre d'iconographie	**2.5**	**-**	**-**	**-**	**0.2**	**2.7**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
3401	Sports	**174.6**	**-**	**-**	**0.5**	**0.1**	**175.2**	**1'131'925**	**1'000'000**	**131'925**	**-**	**165'000**	**-165'000**

Ne sont pas comprises dans la rubrique 301190 les charges sociales estimées à 22.291%

DB: Disponible Budgétaire

Personnel occupé par l'Administration municipale

Tableau N° 8

(Postes de travail permanents et crédits destinés à l'engagement de personnel temporaire)

Nos	Départements Services	fixes 301180						temporaires 301190			réguliers 301400		
		B 2011 postes	Nouveaux postes	Transferts	Extrait CA	Variation par DB	PB 2012 Total	PB 2012 rect. CHF	B 2011 CHF	écarts CHF	PB 2012 rect. CHF	B 2011 CHF	écarts CHF
	Environnement urbain et sécurité	**1'131.1**	**19.0**	**34.6**	**-**	**-4.0**	**1'180.7**	**1'676'230**	**1'400'000**	**276'230**	**-**	**92'659**	**-92'659**
40010000	Direction environnement urbain et sécurité	**9.2**	**-**	**-**	**-**	**0.3**	**9.5**	**354'430**	**150'000**	**204'430**	**-**	**-**	**-**
4003	Incendie et secours	**258.0**	**7.0**	**3.0**	**-**	**-**	**268.0**	**120'000**	**30'000**	**90'000**	**-**	**87'209**	**-87'209**
40070000	Sécurité et espace publics	**217.4**	**5.0**	**1.0**	**-**	**-0.1**	**223.3**	**120'000**	**150'000**	**-30'000**	**-**	**-**	**-**
40080000	Dir. des sytèmes d'information et communic.	**68.6**	**4.0**	**-0.8**	**-**	**1.0**	**72.8**	**181'800**	**180'000**	**1'800**	**-**	**-**	**-**
4009	Logistique et manifestations (LOM)	**75.0**	**-**	**-**	**-**	**-0.6**	**74.4**	**440'000**	**410'000**	**30'000**	**-**	**5'450**	**-5'450**
4010	Voirie - Ville propre	**309.4**	**3.0**	**-**	**-**	**-3.2**	**309.2**	**280'000**	**310'000**	**-30'000**	**-**	**-**	**-**
40110000	Espaces verts et environnement	**193.5**	**-**	**31.4**	**-**	**-1.4**	**223.5**	**180'000**	**170'000**	**10'000**	**-**	**-**	**-**

Ne sont pas comprises dans la rubrique 301190 les charges sociales estimées à 22.291%

DB: Disponible Budgétaire

Personnel occupé par l'Administration municipale

Tableau N° 8

(Postes de travail permanents et crédits destinés à l'engagement de personnel temporaire)

Nos	Départements Services	fixes 301180						temporaires 301190			réguliers 301400		
		B 2011 postes	Nouveaux postes	Transferts	Extrait CA	Variation par DB	PB 2012 Total	PB 2012 rect. CHF	B 2011 CHF	écarts CHF	PB 2012 rect. CHF	B 2011 CHF	écarts CHF
	Cohésion sociale et solidarité	**370.3**	**2.0**	**-31.2**	**24.4**	**-3.9**	**361.6**	**1'664'140**	**1'213'596**	**450'544**	**-**	**1'617'210**	**-1'617'210**
							-						
50010000	Direction cohésion sociale et solidarité	**9.9**	**1.5**	**-1.3**	**-**	**1.3**	**11.4**	**537'500**	**62'000**	**475'500**	**-**	**-**	**-**
50010001	Promxímité et vie associative	**-**	**-**	**1.5**	**-**	**-**	**1.5**	**37'025**					
50020000	Service de la petite enfance	**35.5**	**-**	**-**	**-**	**0.2**	**35.7**	**103'360**	**50'000**	**53'360**	**-**	**-**	**-**
5003	Ecoles et institutions pour l'enfance	**107.9**	**0.5**	**-**	**24.4**	**-0.9**	**131.9**	**80'800**	**102'600**	**-21'800**	**-**	**1'567'210**	**-1'567'210**
5005	Service de l'état civil	**25.5**	**-**	**-**	**-**	**0.1**	**25.6**	**176'610**	**154'860**	**21'750**	**-**	**20'000**	**-20'000**
50060000	Direction pompes funèbres	**94.8**	**-**	**-31.4**	**-**	**-2.0**	**61.4**	**71'700**	**71'000**	**700**	**-**	**30'000**	**-30'000**
5007	Social	**81.2**	**-**	**-**	**-**	**-2.5**	**78.7**	**533'420**	**650'636**	**-117'216**	**-**	**-**	**-**
50080000	Service de la jeunesse	**15.5**	**-**	**-**	**-**	**-0.1**	**15.4**	**123'725**	**122'500**	**1'225**	**-**	**-**	**-**

Ne sont pas comprises dans la rubrique 301190 les charges sociales estimées à 22.291%

DB: Disponible Budgétaire

Demandes de nouveaux postes au projet de budget 2012

Tableau N° 8.1

CHF

Autorités

A002000	Administration centrale	0.4	Responsable RH	57'038
Total	**nombre de nouveaux postes demandés**	**0.4**	**Total montant y.c. charges sociales**	**57'038**

Finances et logement

1000040	Délégation Genève solidaire	1	Administrateur/trice	126'572
1000040	Délégation Genève solidaire	1	Gestionnaire	142'596
1300000	Direction ressources humaines	1	Chargé-e de formation	126'572
1300000	Direction ressources humaines	1	Secrétaire	101'132
1400001	Agenda 21	1	Adjoint-e scientifique	142'596
1400001	Agenda 21	1	Adjoint-e scientifique	142'596
1103000	Centrale munic. d'achat et d'impressions	1	Acheteur/euse junior (01.06.2012)	45'415
1103000	Centrale munic. d'achat et d'impressions	1	Acheteur/euse junior (01.09.2012)	25'951
Total	**nombre de nouveaux postes demandés**	**8**	**Total montant y.c. charges sociales**	**853'430**

Culture et sport

3001000	Direction de la culture et du sport	0.8	Collaborateur/trice scientifique	101'257
3001000	Direction de la culture et du sport	1	Adjoint-e de direction chargé du sports	142'596
3105000	Promotion culturelle	1	Assistant-e multimédia - ad personam	105'963
3110000	Grand Théâtre de Genève	0.6	Cordonnier/ère	50'806
3203000	Musée d'ethnographie	1	Bibliothécaire	112'367
3203000	Musée d'ethnographie	1	Restaurateur/trice	126'572

Demandes de nouveaux postes au projet de budget 2012

Tableau N° 8.1

				CHF
3205000	Musée Ariana	1.2	Collaborateur/trice-s scientifiques	151'886
3301000	Bibliothèques et discothèques mun.	2	Bibliothécaire-s chargé-e-s de secteur	238'198
Total	**nombre de nouveaux postes demandés**	**8.6**	**Total montant y.c. charges sociales**	**1'029'645**

Environnement urbain et sécurité

4003000	Incendie et secours	7	Sapeur/euse	707'924
4007000	Sécurité et espace publics	5	Agent-e-s de police municipale-s (dès 01.09.2012)	150'134
4008000	Dir.systèmes d'information et communication	4	Administrateur/trice-s informatique-s	476'396
4010000	Voirie - Ville propre	3	Ouvriers/ères	261'588
Total	**nombre de nouveaux postes demandés**	**19**	**Total montant y.c. charges sociales**	**1'596'042**

Cohésion sociale et solidarité

5001000	Dir. Cohésion sociale et solidarité	1	Adjoint-e de direction	160'389
5001000	Dir. Cohésion sociale et solidarité	0.5	Comptable	52'982
5003010	Patrouille scolaire	0.5	Surveillant-e	63'286
Total	**nombre de nouveaux postes demandés**	**2**	**Total montant y.c. charges sociales**	**276'657**

Total général	**38**	**Total général**	**3'812'812**

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Administration Fiscale Cantonale

Note explicative

Les estimations fiscales figurant dans les tableaux ci-joints sont établies sur la base des informations à disposition de l'administration fiscale cantonale (AFC) au 30 septembre 2011.

Pour l'impôt sur le revenu, les hypothèses de croissance retenues proviennent des recommandations du groupe de perspectives économiques (GPE) de l'automne 2011 (cf. document annexé).

Ces hypothèses se traduisent sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques imposées selon le barème ordinaire de la manière suivante, sur le plan cantonal:

- · +5,2% pour 2010 ;
- · +3,8% pour 2011 ;
- · +1,9% pour 2012.

Les taux de croissance de l'impôt sur la fortune au niveau cantonal sont les suivants :

- · +1,6% pour 2010 ;
- · -2,1% pour 2011 ;
- · +1,5% pour 2012.

Les différences au niveau communal par rapport aux taux précités s'expliquent par les modifications des taux de parts privilégiées, des centimes communaux, ainsi que par les phénomènes démographiques connus intervenant dans chaque commune.

Pour l'impôt à la source et l'impôt sur les prestations en capital, on applique les taux de croissance déterminés au niveau cantonal entre la situation prévalant dans les comptes 2010 et la projection au 30 septembre 2011 pour les années 2011 et 2012. Ces taux sont uniques pour l'ensemble des communes et se déclinent comme suit

- · Impôt à la source : +3,7% pour 2011 et +3,8% pour 2012
- · Impôt sur les prestations en capital : +13,7% pour 2011 et +0,0% pour 2012

Les hypothèses sous-jacentes sont, pour l'impôt à la source, les mêmes que pour l'impôt sur le revenu des contribuables imposés selon le barème ordinaire, mais se traduisent par un taux différent, en raison des mécanismes spécifiques à ces deux types d'impôt.

L'ensemble des taux précités concernant les personnes physiques imposées selon le barème ordinaire s'entendent hors effets de la loi 10199. Les impacts figurent dans les tableaux annexés et sont calculés en tenant compte de la structure particulière des contribuables de chaque commune. Le tableau indiquant la valeur du centime pour les différents impôts pour les années 2011 et 2012 inclut la totalité des effets de la loi 10199.

Quant à l'impôt sur les personnes morales pour 2011 et 2012, il découle directement des réponses au questionnaire du mois de septembre 2011 des entreprises les plus importantes. Le taux de croissance de l'impôt sur le bénéfice tient compte de la répartition de ces entreprises dans chaque commune. Le taux de croissance moyen des entreprises ayant répondu au questionnaire est appliqué aux entreprises ne faisant pas partie de l'enquête.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Administration Fiscale Cantonale

Estimation des correctifs pour les comptes 2011
Projection à fin septembre 2011

Montant des correctifs en francs

		Personnes physiques IBO				Personnes morales			
	Communes	2008	2009	2010	Total	2009	2'010	Total	PP et PM
1	Aire-la-Ville	6'000	10'000	37'000	53'000	80'000	43'000	123'000	176'000
2	Anières	-405'000	105'000	207'000	-93'000	-29'000	-36'000	-65'000	-158'000
3	Avully	-2'000	67'000	102'000	167'000	-	-4'000	-4'000	163'000
4	Avusy	33'000	80'000	45'000	158'000	52'000	44'000	96'000	254'000
5	Bardonnex	17'000	42'000	87'000	146'000	1'000	85'000	86'000	232'000
6	Bellevue	-41'000	921'000	1'068'000	1'948'000	-28'000	-105'000	-133'000	1'815'000
7	Bernex	64'000	652'000	508'000	1'224'000	10'000	-	10'000	1'234'000
8	Carouge	303'000	1'174'000	1'728'000	3'205'000	446'000	592'000	1'038'000	4'243'000
9	Cartigny	-63'000	59'000	14'000	10'000	-4'000	-7'000	-11'000	-1'000
10	Céligny	41'000	99'000	115'000	255'000	2'000	6'000	8'000	263'000
11	Chancy	-13'000	69'000	96'000	152'000	-	-2'000	-2'000	150'000
12	Chêne-Bougeries	193'000	481'000	558'000	1'232'000	57'000	-261'000	-204'000	1'028'000
13	Chêne-Bourg	71'000	164'000	316'000	551'000	42'000	-44'000	-2'000	549'000
14	Choulex	87'000	315'000	177'000	579'000	-	-1'000	-1'000	578'000
15	Collex-Bossy	4'000	70'000	113'000	187'000	-	-1'000	-1'000	186'000
16	Collonge-Bellerive	151'000	421'000	611'000	1'183'000	76'000	54'000	130'000	1'313'000
17	Cologny	344'000	709'000	885'000	1'938'000	11'000	-37'000	-26'000	1'912'000
18	Confignon	20'000	573'000	710'000	1'303'000	-22'000	-40'000	-62'000	1'241'000
19	Corsier	-14'000	130'000	196'000	312'000	-12'000	-7'000	-19'000	293'000
20	Dardagny	61'000	58'000	90'000	209'000	1'000	-463'000	-462'000	-253'000
21	Genève	1'328'000	7'735'000	12'981'000	22'044'000	5'459'000	-11'878'000	-6'419'000	15'625'000
22	Genthod	107'000	147'000	250'000	504'000	-	-1'000	-1'000	503'000
23	Grand-Saconnex	22'000	128'000	317'000	467'000	821'000	2'825'000	3'646'000	4'113'000
24	Gy	-3'000	26'000	47'000	70'000	-	1'000	1'000	71'000
25	Hermance	127'000	-67'000	187'000	247'000	-	-2'000	-2'000	245'000
26	Jussy	-17'000	64'000	61'000	108'000	-	-	-	108'000
27	Laconnex	-40'000	18'000	40'000	18'000	-	-	-	18'000
28	Lancy	256'000	674'000	1'155'000	2'085'000	-1'684'000	-2'169'000	-3'853'000	-1'768'000
29	Meinier	72'000	11'000	93'000	176'000	-1'000	34'000	33'000	209'000
30	Meyrin	675'000	1'034'000	1'313'000	3'022'000	-1'136'000	-1'770'000	-2'906'000	116'000
31	Onex	-28'000	297'000	607'000	876'000	-98'000	135'000	37'000	913'000
32	Perly-Certoux	10'000	81'000	136'000	227'000	3'000	344'000	347'000	574'000
33	Plan-les-Ouates	-5'000	485'000	651'000	1'131'000	309'000	-2'015'000	-1'706'000	-575'000
34	Pregny-Chambésy	11'000	287'000	374'000	672'000	12'000	138'000	150'000	822'000
35	Presinge	10'000	-144'000	-76'000	-210'000	-	20'000	20'000	-190'000
36	Puplinge	54'000	108'000	52'000	214'000	-	-4'000	-4'000	210'000
37	Russin	12'000	79'000	95'000	186'000	-1'000	-24'000	-25'000	161'000
38	Satigny	91'000	132'000	280'000	503'000	102'000	-1'006'000	-904'000	-401'000
39	Soral	19'000	-36'000	-21'000	-38'000	-	-1'000	-1'000	-39'000
40	Thônex	161'000	-35'000	275'000	401'000	21'000	177'000	198'000	599'000
41	Troinex	38'000	-15'000	134'000	157'000	-	13'000	13'000	170'000
42	Vandoeuvres	-34'000	-142'000	-43'000	-219'000	20'000	23'000	43'000	-176'000
43	Vernier	173'000	631'000	1'117'000	1'921'000	-902'000	-1'488'000	-2'390'000	-469'000
44	Versoix	21'000	496'000	751'000	1'268'000	156'000	238'000	394'000	1'662'000
45	Veyrier	113'000	1'147'000	1'386'000	2'646'000	7'000	-41'000	-34'000	2'612'000
	TOTAL	4'030'000	19'340'000	29'825'000	53'195'000	3'771'000	-16'635'000	-12'864'000	40'331'000

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Administration Fiscale Cantonale

Estimation de l'impôt 2011

Valeur du centime

	Communes	IS et IPC	PP IBO	Personnes physiques (PP)	Personnes morales (PM)	PP et PM
1	Aire-la-Ville	1'912	43'700	45'612	1'200	46'812
2	Anières	16'936	247'121	264'057	364	264'421
3	Avully	1'863	48'843	50'706	706	51'412
4	Avusy	2'143	54'420	56'563	2'380	58'943
5	Bardonnex	5'501	87'902	93'403	3'439	96'842
6	Bellevue	32'425	146'429	178'854	16'286	195'140
7	Bernex	32'293	376'896	409'189	7'167	416'356
8	Carouge	395'490	1'043'333	1'438'823	190'949	1'629'772
9	Cartigny	3'473	36'512	39'985	463	40'448
10	Céligny	1'346	57'212	58'558	848	59'406
11	Chancy	986	37'804	38'790	1'961	40'751
12	Chêne-Bougeries	70'233	598'853	669'086	30'500	699'586
13	Chêne-Bourg	53'376	234'826	288'202	32'283	320'485
14	Choulex	3'626	75'455	79'081	386	79'467
15	Collex-Bossy	3'559	72'217	75'776	522	76'298
16	Collonge-Bellerive	112'073	561'633	673'706	22'367	696'073
17	Cologny	47'417	645'774	693'191	13'677	706'868
18	Confignon	6'550	195'915	202'465	3'340	205'805
19	Corsier	7'856	123'200	131'056	1'171	132'227
20	Dardagny	14'442	49'563	64'005	6'063	70'068
21	Genève	3'023'976	9'420'615	12'444'591	3'081'429	15'526'020
22	Genthod	24'194	239'080	263'274	80'000	343'274
23	Grand-Saconnex	133'093	336'432	469'525	177'182	646'707
24	Gy	565	33'191	33'756	213	33'969
25	Hermance	2'412	68'929	71'341	714	72'055
26	Jussy	5'468	103'273	108'741	955	109'696
27	Laconnex	638	36'826	37'464	43	37'507
28	Lancy	305'402	900'277	1'205'679	98'489	1'304'168
29	Meinier	9'707	95'952	105'659	3'071	108'730
30	Meyrin	376'054	599'674	975'728	389'465	1'365'193
31	Onex	28'995	465'069	494'064	13'723	507'787
32	Perly-Certoux	27'866	97'395	125'261	70'233	195'494
33	Plan-les-Ouates	320'990	332'216	653'206	351'757	1'004'963
34	Pregny-Chambésy	31'725	271'781	303'506	17'094	320'600
35	Presinge	2'736	33'436	36'172	1'359	37'531
36	Puplinge	5'980	85'739	91'719	804	92'523
37	Russin	523	91'882	92'405	569	92'974
38	Satigny	155'454	146'462	301'916	69'641	371'557
39	Soral	1'966	29'957	31'923	174	32'097
40	Thônex	114'603	477'977	592'580	36'250	628'830
41	Troinex	3'959	101'900	105'859	1'800	107'659
42	Vandoeuvres	13'621	254'839	268'460	3'065	271'525
43	Vernier	210'257	708'240	918'497	145'480	1'063'977
44	Versoix	35'323	391'083	426'406	27'500	453'906
45	Veyrier	43'499	517'184	560'683	8'842	569'525
	TOTAL	**5'692'506**	**20'577'017**	**26'269'523**	**4'915'924**	**31'185'447**

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Administration Fiscale Cantonale

Estimation de l'impôt 2012

Valeur du centime

	Communes	IS et IPC	PP IBO	Personnes physiques (PP)	Personnes morales (PM)	PP et PM
1	Aire-la-Ville	1'982	44'720	46'702	1'300	48'002
2	Anières	17'273	251'758	269'031	394	269'425
3	Avully	1'914	49'961	51'875	725	52'600
4	Avusy	2'200	55'640	57'840	2'560	60'400
5	Bardonnex	5'700	89'049	94'749	3'707	98'456
6	Bellevue	33'646	147'952	181'598	16'952	198'550
7	Bernex	33'331	388'375	421'706	7'729	429'435
8	Carouge	410'526	1'068'282	1'478'808	200'718	1'679'526
9	Cartigny	3'594	36'122	39'716	488	40'204
10	Céligny	1'398	58'394	59'792	939	60'731
11	Chancy	1'015	38'608	39'623	2'020	41'643
12	Chêne-Bougeries	72'749	611'735	684'484	33'206	717'690
13	Chêne-Bourg	55'388	238'630	294'018	33'935	327'953
14	Choulex	3'741	77'000	80'741	409	81'150
15	Collex-Bossy	3'669	73'739	77'408	565	77'973
16	Collonge-Bellerive	116'187	573'133	689'320	23'333	712'653
17	Cologny	49'142	658'258	707'400	14'581	721'981
18	Confignon	6'751	197'043	203'794	3'596	207'390
19	Corsier	8'071	126'771	134'842	1'257	136'099
20	Dardagny	14'962	51'875	66'837	6'563	73'400
21	Genève	3'138'506	9'662'330	12'800'836	3'377'341	16'178'177
22	Genthod	25'095	243'880	268'975	80'000	348'975
23	Grand-Saconnex	138'114	355'023	493'137	187'273	680'410
24	Gy	586	33'574	34'160	234	34'394
25	Hermance	2'496	67'786	70'282	762	71'044
26	Jussy	5'671	101'500	107'171	1'023	108'194
27	Laconnex	659	37'261	37'920	43	37'963
28	Lancy	316'886	917'596	1'234'482	104'170	1'338'652
29	Meinier	10'047	98'071	108'118	3'286	111'404
30	Meyrin	390'345	600'047	990'392	412'093	1'402'485
31	Onex	30'002	475'703	505'705	14'792	520'497
32	Perly-Certoux	28'902	98'023	126'925	72'884	199'809
33	Plan-les-Ouates	333'208	339'405	672'613	360'622	1'033'235
34	Pregny-Chambésy	32'534	277'094	309'628	18'188	327'816
35	Presinge	2'839	32'821	35'660	1'462	37'122
36	Puplinge	6'191	87'761	93'952	848	94'800
37	Russin	537	94'039	94'576	627	95'203
38	Satigny	161'378	150'308	311'686	73'667	385'353
39	Soral	2'041	30'565	32'606	174	32'780
40	Thônex	116'925	477'295	596'220	37'818	634'038
41	Troinex	4'091	99'375	103'466	1'925	105'391
42	Vandoeuvres	14'117	259'935	274'052	3'258	277'310
43	Vernier	218'113	726'700	944'813	152'780	1'097'593
44	Versoix	36'586	399'750	436'336	29'667	466'003
45	Veyrier	44'908	498'632	543'540	9'500	553'040
	TOTAL	5'906'016	21'001'519	26'907'535	5'299'414	32'206'949

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Administration Fiscale Cantonale

Estimation des correctifs pour les comptes 2011
Projection à fin septembre 2011

Version corrigée pour la partie impôt des personnes morales

Montant des correctifs en francs

		Personnes physiques IBO				Personnes morales			
	Communes	2008	2009	2010	Total	2009	2'010	Total	PP et PM
1	Aire-la-Ville	6'000	10'000	37'000	53'000	80'000	43'000	123'000	176'000
2	Anières	-405'000	105'000	207'000	-93'000	-29'000	-36'000	-65'000	-158'000
3	Avully	-2'000	67'000	102'000	167'000	-	-4'000	-4'000	163'000
4	Avusy	33'000	80'000	45'000	158'000	52'000	44'000	96'000	254'000
5	Bardonnex	17'000	42'000	87'000	146'000	1'000	85'000	86'000	232'000
6	Bellevue	-41'000	921'000	1'068'000	1'948'000	-27'000	-104'000	-131'000	1'817'000
7	Bernex	64'000	652'000	508'000	1'224'000	10'000	-	10'000	1'234'000
8	Carouge	303'000	1'174'000	1'728'000	3'205'000	446'000	594'000	1'040'000	4'245'000
9	Cartigny	-63'000	59'000	14'000	10'000	-4'000	-7'000	-11'000	-1'000
10	Céligny	41'000	99'000	115'000	255'000	2'000	6'000	8'000	263'000
11	Chancy	-13'000	69'000	96'000	152'000	-	-2'000	-2'000	150'000
12	Chêne-Bougeries	193'000	481'000	558'000	1'232'000	58'000	-260'000	-202'000	1'030'000
13	Chêne-Bourg	71'000	164'000	316'000	551'000	42'000	-44'000	-2'000	549'000
14	Choulex	87'000	315'000	177'000	579'000	-	-1'000	-1'000	578'000
15	Collex-Bossy	4'000	70'000	113'000	187'000	-	-1'000	-1'000	186'000
16	Collonge-Bellerive	151'000	421'000	611'000	1'183'000	76'000	54'000	130'000	1'313'000
17	Cologny	344'000	709'000	885'000	1'938'000	11'000	-37'000	-26'000	1'912'000
18	Confignon	20'000	573'000	710'000	1'303'000	-22'000	-40'000	-62'000	1'241'000
19	Corsier	-14'000	130'000	196'000	312'000	-12'000	-7'000	-19'000	293'000
20	Dardagny	61'000	58'000	90'000	209'000	1'000	-463'000	-462'000	-253'000
21	Genève	1'328'000	7'735'000	12'981'000	22'044'000	5'460'000	-11'855'000	-6'395'000	15'649'000
22	Genthod	107'000	147'000	250'000	504'000	-	-1'000	-1'000	503'000
23	Grand-Saconnex	22'000	128'000	317'000	467'000	821'000	2'827'000	3'648'000	4'115'000
24	Gy	-3'000	26'000	47'000	70'000	-	1'000	1'000	71'000
25	Hermance	127'000	-67'000	187'000	247'000	-	-2'000	-2'000	245'000
26	Jussy	-17'000	64'000	61'000	108'000	-	-	-	108'000
27	Laconnex	-40'000	18'000	40'000	18'000	-	-	-	18'000
28	Lancy	256'000	674'000	1'155'000	2'085'000	-1'684'000	-2'168'000	-3'852'000	-1'767'000
29	Meinier	72'000	11'000	93'000	176'000	-1'000	34'000	33'000	209'000
30	Meyrin	675'000	1'034'000	1'313'000	3'022'000	-1'136'000	-1'765'000	-2'901'000	121'000
31	Onex	-28'000	297'000	607'000	876'000	-98'000	135'000	37'000	913'000
32	Perly-Certoux	10'000	81'000	136'000	227'000	3'000	344'000	347'000	574'000
33	Plan-les-Ouates	-5'000	485'000	651'000	1'131'000	309'000	-2'015'000	-1'706'000	-575'000
34	Pregny-Chambésy	11'000	287'000	374'000	672'000	12'000	138'000	150'000	822'000
35	Presinge	10'000	-144'000	-76'000	-210'000	-	20'000	20'000	-190'000
36	Puplinge	54'000	108'000	52'000	214'000	-	-4'000	-4'000	210'000
37	Russin	12'000	79'000	95'000	186'000	-1'000	-24'000	-25'000	161'000
38	Satigny	91'000	132'000	280'000	503'000	103'000	-1'005'000	-902'000	-399'000
39	Soral	19'000	-36'000	-21'000	-38'000	-	-1'000	-1'000	-39'000
40	Thônex	161'000	-35'000	275'000	401'000	21'000	177'000	198'000	599'000
41	Troinex	38'000	-15'000	134'000	157'000	-	13'000	13'000	170'000
42	Vandoeuvres	-34'000	-142'000	-43'000	-219'000	20'000	23'000	43'000	-176'000
43	Vernier	173'000	631'000	1'117'000	1'921'000	-902'000	-1'486'000	-2'388'000	-467'000
44	Versoix	21'000	496'000	751'000	1'268'000	156'000	238'000	394'000	1'662'000
45	Veyrier	113'000	1'147'000	1'386'000	2'646'000	7'000	-41'000	-34'000	2'612'000
	TOTAL	4'030'000	19'340'000	29'825'000	53'195'000	3'775'000	-16'597'000	-12'822'000	40'373'000

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Administration Fiscale Cantonale

Estimation de l'impôt 2011

Valeur du centime

Version corrigée pour la partie impôt des personnes morales

	Communes	IS et IPC	PP IBO	Personnes physiques (PP)	Personnes morales (PM)	PP et PM
1	Aire-la-Ville	1'912	43'700	45'612	1'200	46'812
2	Anières	16'936	247'121	264'057	364	264'421
3	Avully	1'863	48'843	50'706	706	51'412
4	Avusy	2'143	54'420	56'563	2'380	58'943
5	Bardonnex	5'501	87'902	93'403	3'439	96'842
6	Bellevue	32'425	146'429	178'854	16'310	195'164
7	Bernex	32'293	376'896	409'189	7'188	416'377
8	Carouge	395'490	1'043'333	1'438'823	191'179	1'630'002
9	Cartigny	3'473	36'512	39'985	463	40'448
10	Céligny	1'346	57'212	58'558	879	59'437
11	Chancy	986	37'804	38'790	1'961	40'751
12	Chêne-Bougeries	70'233	598'853	669'086	30'559	699'645
13	Chêne-Bourg	53'376	234'826	288'202	32'326	320'528
14	Choulex	3'626	75'455	79'081	386	79'467
15	Collex-Bossy	3'559	72'217	75'776	522	76'298
16	Collonge-Bellerive	112'073	561'633	673'706	22'400	696'106
17	Cologny	47'417	645'774	693'191	13'677	706'868
18	Confignon	6'550	195'915	202'465	3'362	205'827
19	Corsier	7'856	123'200	131'056	1'171	132'227
20	Dardagny	14'442	49'563	64'005	6'083	70'088
21	Genève	3'023'976	9'420'615	12'444'591	3'084'791	15'529'382
22	Genthod	24'194	239'080	263'274	80'000	343'274
23	Grand-Saconnex	133'093	336'432	469'525	177'341	646'866
24	Gy	565	33'191	33'756	213	33'969
25	Hermance	2'412	68'929	71'341	714	72'055
26	Jussy	5'468	103'273	108'741	955	109'696
27	Laconnex	638	36'826	37'464	43	37'507
28	Lancy	305'402	900'277	1'205'679	98'617	1'304'296
29	Meinier	9'707	95'952	105'659	3'071	108'730
30	Meyrin	376'054	599'674	975'728	390'023	1'365'751
31	Onex	28'995	465'069	494'064	13'743	507'807
32	Perly-Certoux	27'866	97'395	125'261	70'302	195'563
33	Plan-les-Ouates	320'990	332'216	653'206	351'838	1'005'044
34	Pregny-Chambésy	31'725	271'781	303'506	17'125	320'631
35	Presinge	2'736	33'436	36'172	1'359	37'531
36	Puplinge	5'980	85'739	91'719	804	92'523
37	Russin	523	91'882	92'405	569	92'974
38	Satigny	155'454	146'462	301'916	69'744	371'660
39	Soral	1'966	29'957	31'923	174	32'097
40	Thônex	114'603	477'977	592'580	36'295	628'875
41	Troinex	3'959	101'900	105'859	1'800	107'659
42	Vandoeuvres	13'621	254'839	268'460	3'065	271'525
43	Vernier	210'257	708'240	918'497	145'700	1'064'197
44	Versoix	35'323	391'083	426'406	27'521	453'927
45	Veyrier	43'499	517'184	560'683	8'842	569'525
	TOTAL	5'692'506	20'577'017	26'269'523	4'921'204	31'190'727

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Administration Fiscale Cantonale

Estimation de l'impôt 2012

Valeur du centime

Version corrigée pour la partie impôt des personnes morales

	Communes	IS et IPC	PP IBO	Personnes physiques (PP)	Personnes morales (PM)	PP et PM
1	Aire-la-Ville	1'982	44'720	46'702	1'200	47'902
2	Anières	17'273	251'758	269'031	364	269'395
3	Avully	1'914	49'961	51'875	706	52'581
4	Avusy	2'200	55'640	57'840	2'360	60'200
5	Bardonnex	5'700	89'049	94'749	3'415	98'164
6	Bellevue	33'646	147'952	181'598	16'476	198'074
7	Bernex	33'331	388'375	421'706	7'146	428'852
8	Carouge	410'526	1'068'282	1'478'808	191'718	1'670'526
9	Cartigny	3'594	36'122	39'716	463	40'179
10	Céligny	1'398	58'394	59'792	848	60'640
11	Chancy	1'015	38'608	39'623	1'980	41'603
12	Chêne-Bougeries	72'749	611'735	684'484	31'794	716'278
13	Chêne-Bourg	55'388	238'630	294'018	32'174	326'192
14	Choulex	3'741	77'000	80'741	386	81'127
15	Collex-Bossy	3'669	73'739	77'408	522	77'930
16	Collonge-Bellerive	116'187	573'133	689'320	22'200	711'520
17	Cologny	49'142	658'258	707'400	13'677	721'077
18	Confignon	6'751	197'043	203'794	3'340	207'134
19	Corsier	8'071	126'771	134'842	1'171	136'013
20	Dardagny	14'962	51'875	66'837	6'021	72'858
21	Genève	3'138'506	9'662'330	12'800'836	3'068'615	15'869'451
22	Genthod	25'095	243'880	268'975	80'000	348'975
23	Grand-Saconnex	138'114	355'023	493'137	176'864	670'001
24	Gy	586	33'574	34'160	-213	34'373
25	Hermance	2'496	67'786	70'282	690	70'972
26	Jussy	5'671	101'500	107'171	977	108'148
27	Laconnex	659	37'261	37'920	43	37'963
28	Lancy	316'886	917'596	1'234'482	99'617	1'334'099
29	Meinier	10'047	98'071	108'118	3'071	111'189
30	Meyrin	390'345	600'047	990'392	390'907	1'381'299
31	Onex	30'002	475'703	505'705	13'624	519'329
32	Perly-Certoux	28'902	98'023	126'925	70'488	197'413
33	Plan-les-Ouates	333'208	339'405	672'613	357'459	1'030'072
34	Pregny-Chambésy	32'534	277'094	309'628	17'125	326'753
35	Presinge	2'839	32'821	35'660	1'333	36'993
36	Puplinge	6'191	87'761	93'952	804	94'756
37	Russin	537	94'039	94'576	569	95'145
38	Satigny	161'378	150'308	311'686	69'385	381'071
39	Soral	2'041	30'565	32'606	174	32'780
40	Thônex	116'925	477'295	596'220	36'205	632'425
41	Troinex	4'091	99'375	103'466	1'800	105'266
42	Vandoeuvres	14'117	259'935	274'052	3'065	277'117
43	Vernier	218'113	726'700	944'813	145'240	1'090'053
44	Versoix	36'586	399'750	436'336	28'708	465'044
45	Veyrier	44'908	498'632	543'540	8'789	552'329
	TOTAL	5'906'016	21'001'519	26'907'535	4'913'726	31'821'261

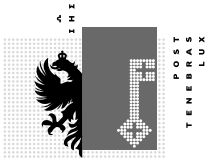

VILLE DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

projet de budget 2012 rectifié

remis à la commission des finances

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
A	**Autorités**							
		Total des charges	41'488'185		42'609'780	-1'121'595	-2.6	40'616'047.75
		Total des revenus		15'896'350	16'159'392	-263'042	-1.6	16'140'782.12
A0	**Direction générale de l'admin.municipale**							
		Total des charges	16'637'219		15'299'992	1'337'227	8.7	13'715'649.63
		Total des revenus		822'350	1'075'892	-253'542	-23.6	996'149.82
A001	**Service de la direction générale**							
		Total des charges	4'582'665		4'785'272	-202'607	-4.2	4'138'185.67
		Total des revenus		37'350	1'075'892	-1'038'542	-96.5	805'810.02
A001000	**Service de la direction générale**							
		Total des charges	1'250'668		1'142'672	107'996	9.5	1'078'234.71
		Total des revenus		4'000	4'000			23'953.00
	301	Traitements du personnel	949'113		871'097	78'016	9.0	822'187.17
	303	Assurances sociales	74'915		67'432	7'483	11.1	60'352.96
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	130'315		132'155	-1'840	-1.4	115'016.75
	305	Assurance maladie et accidents	20'031		20'863	-832	-4.0	9'945.04
	309	Autres charges du personnel	288		240	48	20.0	4'990.35
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité						7.00
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel						1'578.31
	312	Eau, énergie, combustible	1'686		2'061	-375	-18.2	1'284.05
	314	Entretien des immeubles par des tiers						838.00
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	9'742		6'303	3'439	54.6	8'657.00
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation						4.00
	317	Dédommagements	6'240		6'240			5'925.00
	318	Honoraires et prestations de service	7'318		5'791	1'527	26.4	7'705.08
	391	Mise à disposition de locaux	50'520		28'228	22'292	79.0	39'744.00
	392	Autres prestations internes	500		2'262	-1'762	-77.9	
	436	Dédommagements de tiers		4'000	4'000			23'953.00
A001002	**Archives**							
		Total des charges	1'094'002		1'059'830	34'172	3.2	1'074'702.50
		Total des revenus		350	350			29'582.24
	301	Traitements du personnel	690'653		675'446	15'206	2.3	709'735.70
	303	Assurances sociales	55'399		52'351	3'048	5.8	51'807.25
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	97'294		101'977	-4'683	-4.6	96'873.20
	305	Assurance maladie et accidents	14'813		17'037	-2'224	-13.1	12'084.59

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
A001002	**Archives**							
	306	Prestations en nature	400		400			117.75
	309	Autres charges du personnel	288		288			647.15
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	13'600		13'400	200	1.5	7'112.81
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	1'000			1'000		419.64
	312	Eau, énergie, combustible	15'494		10'649	4'845	45.5	16'544.30
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	15'000		14'000	1'000	7.1	14'216.25
	314	Entretien des immeubles par des tiers	13'500			13'500		12'989.40
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	24'000		25'086	-1'086	-4.3	16'245.12
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	1'000		1'000			377.75
	317	Dédommagements	6'000		6'000			2'457.55
	318	Honoraires et prestations de service	75'682		74'576	1'106	1.5	69'979.84
	319	Frais divers	2'200		2'100	100	4.8	3'018.40
	331	Amortissements ordinaires du PA	7'213		7'213			
	391	Mise à disposition de locaux	59'968		58'307	1'661	2.8	59'575.80
	392	Autres prestations internes	500			500		500.00
	436	Dédommagements de tiers		350	350			29'582.24
A001003	**Information et communication**							
		Total des charges	2'237'995		2'582'770	-344'775	-13.3	1'985'248.46
		Total des revenus		33'000	1'071'542	-1'038'542	-96.9	752'274.78
	301	Traitements du personnel	1'055'336		599'509	455'828	76.0	518'253.45
	303	Assurances sociales	84'246		46'538	37'708	81.0	39'257.70
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	132'757		80'362	52'394	65.2	70'417.40
	305	Assurance maladie et accidents	23'425		16'079	7'347	45.7	9'638.40
	306	Prestations en nature	200		500	-300	-60.0	264.10
	309	Autres charges du personnel	480		240	240	100.0	220.00
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	329'750		310'021	19'729	6.4	336'846.16
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	34'000		4'200	29'800	709.5	1'065.24
	312	Eau, énergie, combustible	2'123		2'756	-633	-23.0	2'181.10
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	4'000		889'850	-885'850	-99.6	598'861.45
	314	Entretien des immeubles par des tiers	4'600		17'251	-12'651	-73.3	17'293.08
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	1'000		1'000			2'962.08
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation			95'000	-95'000	-100.0	95'235.84
	317	Dédommagements	3'000		5'640	-2'640	-46.8	2'640.00
	318	Honoraires et prestations de service	541'829		486'463	55'366	11.4	273'113.96
	319	Frais divers	500		1'100	-600	-54.5	115.85
	334	Pertes sur débiteurs						53.50
	391	Mise à disposition de locaux	11'088		11'056	32	0.3	11'000.00
	392	Autres prestations internes	9'660		15'205	-5'545	-36.5	5'829.15
	435	Ventes			1'047'542	-1'047'542	-100.0	708'033.41
	439	Autres contributions		33'000	24'000	9'000	37.5	44'241.37

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
A002	**Administration centrale**							
		Total des charges	4'441'972		3'061'954	1'380'018	45.1	2'349'587.10
		Total des revenus		785'000		785'000		34'665.35
A002000	**Administration centrale**							
		Total des charges	4'441'972		3'061'954	1'380'018	45.1	2'349'587.10
		Total des revenus		785'000		785'000		34'665.35
	301	Traitements du personnel	1'786'504		1'401'115	385'389	27.5	1'192'279.40
	303	Assurances sociales	143'105		108'981	34'123	31.3	90'562.50
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	241'225		175'482	65'743	37.5	152'836.95
	305	Assurance maladie et accidents	40'415		40'438	-23	-0.1	26'459.56
	306	Prestations en nature	12'650		10'850	1'800	16.6	7'289.23
	309	Autres charges du personnel	960		768	192	25.0	34'151.40
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	188'450		161'500	26'950	16.7	99'375.94
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	13'000		11'000	2'000	18.2	40'113.67
	312	Eau, énergie, combustible	14'258		15'541	-1'283	-8.3	15'698.07
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	743'274		18'622	724'652	3'891.4	22'402.02
	314	Entretien des immeubles par des tiers	159'539		111'134	48'405	43.6	123'828.86
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	45'919		15'700	30'219	192.5	1'944.49
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	68'350		17'850	50'500	282.9	14'828.79
	317	Dédommagements	38'000		20'500	17'500	85.4	24'620.86
	318	Honoraires et prestations de service	535'799		537'446	-1'647	-0.3	132'954.53
	319	Frais divers	13'100		13'000	100	0.8	1'260.75
	331	Amortissements ordinaires du PA	38'175		38'271	-96	-0.3	26'008.95
	351	Dédommagements à des collect. publiques - cantons	25'000		25'000			12'499.20
	365	Subventions accordées - institutions privées	6'200		6'200			6'200.00
	390	Intérêts répartis	2'393		3'673	-1'280	-34.8	3'390.63
	391	Mise à disposition de locaux	311'536		310'748	788	0.3	306'324.00
	392	Autres prestations internes	14'119		18'134	-4'015	-22.1	14'557.30
	435	Ventes		785'000		785'000		
	436	Dédommagements de tiers						11'825.00
	439	Autres contributions						22'840.35
A003	**Service juridique**							
		Total des charges	1'681'626		1'683'801	-2'175	-0.1	1'501'126.07
		Total des revenus						138.00
A003000	**Service juridique**							
		Total des charges	1'681'626		1'683'801	-2'175	-0.1	1'501'126.07
		Total des revenus						138.00
	301	Traitements du personnel	1'278'197		1'276'858	1'339	0.1	1'138'403.70

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
A003000	**Service juridique**							
	303	Assurances sociales	101'309		98'842	2'467	2.5	86'810.50
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	160'312		163'075	-2'763	-1.7	145'368.05
	305	Assurance maladie et accidents	27'088		30'581	-3'493	-11.4	19'505.26
	306	Prestations en nature	1'300		1'300			902.50
	309	Autres charges du personnel	576		576			22'381.10
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	26'400		24'250	2'150	8.9	16'911.41
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel						2'659.00
	312	Eau, énergie, combustible	2'381		2'863	-482	-16.8	1'813.50
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	1'000		1'000			476.53
	314	Entretien des immeubles par des tiers						1'631.00
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	14'208		17'182	-2'974	-17.3	13'413.00
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation						11.00
	317	Dédommagements	12'000		12'500	-500	-4.0	4'045.58
	318	Honoraires et prestations de service	5'239		5'362	-123	-2.3	4'491.28
	319	Frais divers	4'250		5'000	-750	-15.0	200.00
	331	Amortissements ordinaires du PA	2'384		2'384			509.28
	390	Intérêts répartis	48		74	-26	-35.1	68.18
	391	Mise à disposition de locaux	39'972		39'872	100	0.3	39'664.00
	392	Autres prestations internes	4'962		2'082	2'880	138.3	1'861.20
	436	Dédommagements de tiers						138.00
A004	**Relations extérieures**							
		Total des charges	3'706'943		3'526'619	180'325	5.1	3'668'896.24
		Total des revenus						154'357.95
A004000	**Relations extérieures**							
		Total des charges	3'706'943		3'526'619	180'325	5.1	3'668'896.24
		Total des revenus						154'357.95
	301	Traitements du personnel	1'374'504		1'260'776	113'728	9.0	1'245'577.25
	303	Assurances sociales	110'185		97'662	12'522	12.8	94'205.40
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	176'611		168'174	8'437	5.0	150'758.01
	305	Assurance maladie et accidents	30'178		31'056	-878	-2.8	20'349.01
	306	Prestations en nature	4'650		4'150	500	12.0	2'670.55
	309	Autres charges du personnel	528		480	48	10.0	4'516.05
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	59'500		59'500			112'056.77
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	2'000		2'000			1'332.00
	312	Eau, énergie, combustible	4'171		5'153	-982	-19.1	3'176.95
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	33'000		33'000			29'805.91
	314	Entretien des immeubles par des tiers						2'470.90
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	28'895		32'711	-3'816	-11.7	23'812.40

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
A004000	**Relations extérieures**							
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	35'500		35'500			40'369.70
	317	Dédommagements	45'180		45'180			84'136.06
	318	Honoraires et prestations de service	1'484'735		1'461'841	22'894	1.6	1'429'361.35
	319	Frais divers	23'500		23'500			9'863.85
	331	Amortissements ordinaires du PA	786		688	98	14.3	223.38
	365	Subventions accordées - institutions privées	70'000		70'000			56'894.75
	367	Subventions accordées - étranger						25'000.00
	390	Intérêts répartis	14			14		
	391	Mise à disposition de locaux	90'996		64'836	26'160	40.3	91'058.00
	392	Autres prestations internes	132'011		130'412	1'599	1.2	241'257.95
	436	Dédommagements de tiers						114'357.95
	450	Confédération						40'000.00
A007	**Secrétariat CM**							
		Total des charges	2'224'013		2'242'347	-18'334	-0.8	2'057'854.55
		Total des revenus						1'178.50
A007000	**Secrétariat CM**							
		Total des charges	2'224'013		2'242'347	-18'334	-0.8	2'057'854.55
		Total des revenus						1'178.50
	300	Autorités et commissions						60.80
	301	Traitements du personnel	1'497'906		1'459'556	38'350	2.6	1'319'209.03
	303	Assurances sociales	120'092		113'115	6'977	6.2	100'468.29
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	203'961		180'514	23'447	13.0	150'463.85
	305	Assurance maladie et accidents	33'548		36'677	-3'128	-8.5	22'122.48
	306	Prestations en nature	9'260		9'400	-140	-1.5	8'522.50
	309	Autres charges du personnel	672		672			6'371.60
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	130'200		130'200			137'143.28
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel						17'774.62
	312	Eau, énergie, combustible	70'083		80'270	-10'187	-12.7	70'842.40
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	1'700		1'700			474.55
	314	Entretien des immeubles par des tiers						7'315.00
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	32'273		89'067	-56'794	-63.8	61'862.59
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation						28'180.48
	317	Dédommagements	4'300		4'300			2'243.13
	318	Honoraires et prestations de service	14'179		15'547	-1'368	-8.8	31'499.95
	319	Frais divers	1'000		1'000			185.00
	320	Engagements courants						129.80
	391	Mise à disposition de locaux	76'444		76'244	200	0.3	68'884.00
	392	Autres prestations internes	28'396		44'086	-15'690	-35.6	24'101.20

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
A007000	**Secrétariat CM**							
	492	Autres prestations internes						1'178.50
A7	**Conseil municipal**							
		Total des charges	3'341'731		2'905'373	436'358	15.0	2'508'635.22
		Total des revenus						
A700	**Conseil municipal**							
		Total des charges	3'341'731		2'905'373	436'358	15.0	2'508'635.22
		Total des revenus						
A700010	**Conseil municipal**							
		Total des charges	3'341'731		2'905'373	436'358	15.0	2'508'635.22
		Total des revenus						
	300	Autorités et commissions	2'331'000		2'110'000	221'000	10.5	1'785'868.25
	303	Assurances sociales	141'120		123'082	18'038	14.7	59'576.70
	305	Assurance maladie et accidents	6'651		6'026	625	10.4	3'093.00
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	91'700		91'700			76'400.75
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel						5'976.55
	312	Eau, énergie, combustible			1'489	-1'489	-100.0	
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	1'500		1'500			149.00
	314	Entretien des immeubles par des tiers						17'899.00
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	74'252		70'857	3'395	4.8	71'181.75
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation						168.00
	317	Dédommagements	181'000		181'000			176'363.72
	318	Honoraires et prestations de service	340'583		200'303	140'280	70.0	197'317.92
	319	Frais divers	15'250		15'250			4'431.21
	331	Amortissements ordinaires du PA	155'000		100'000	55'000	55.0	102'692.33
	365	Subventions accordées - institutions privées	1'500		1'500			
	390	Intérêts répartis	1'375		1'616	-241	-14.9	1'492.84
	392	Autres prestations internes	800		1'050	-250	-23.8	6'024.20
A8	**Conseil administratif**							
		Total des charges	19'166'614		21'913'130	-2'746'516	-12.5	22'237'649.79
		Total des revenus		15'074'000	15'083'500	-9'500	-0.1	15'083'841.15
A800	**Conseil administratif**							
		Total des charges	19'166'614		21'913'130	-2'746'516	-12.5	22'237'649.79
		Total des revenus		15'074'000	15'083'500	-9'500	-0.1	15'083'841.15

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
A800010	**Conseil administratif**							
		Total des charges	19'166'614		21'913'130	-2'746'516	-12.5	22'237'649.79
		Total des revenus		15'074'000	15'083'500	-9'500	-0.1	15'083'841.15
	301	Traitements du personnel	1'156'708		1'152'116	4'592	0.4	1'167'180.75
	303	Assurances sociales	93'012		89'186	3'825	4.3	83'811.50
	305	Assurance maladie et accidents	24'869		27'593	-2'724	-9.9	11'275.79
	309	Autres charges du personnel	240		240			240.00
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	16'000		26'000	-10'000	-38.5	2'614.30
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel						14'131.92
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	3'119		4'000	-881	-22.0	2'860.29
	314	Entretien des immeubles par des tiers						984.00
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	8'639		20'954	-12'315	-58.8	5'947.00
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	18'000		13'000	5'000	38.5	31'508.50
	317	Dédommagements	182'500		181'500	1'000	0.6	149'791.50
	318	Honoraires et prestations de service	480'722		462'862	17'860	3.9	745'617.94
	319	Frais divers	885'200		781'800	103'400	13.2	724'130.66
	331	Amortissements ordinaires du PA	150'000		150'000			150'000.00
	334	Pertes sur débiteurs			14'100'000	-14'100'000	-100.0	14'241'905.00
	351	Dédommagements à des collect. publiques - cantons	15'000'000			15'000'000		
	361	Subventions accordées - cantons	309'300		309'300			259'300.00
	365	Subventions accordées - institutions privées	809'132		860'048	-50'916	-5.9	984'055.05
	366	Subventions accordées - personnes physiques						13'000.00
	367	Subventions accordées - étranger			3'700'000	-3'700'000	-100.0	3'622'609.00
	390	Intérêts répartis	7'073		12'430	-5'357	-43.1	11'474.69
	392	Autres prestations internes	22'100		22'100			15'211.90
	436	Dédommagements de tiers		74'000	83'500	-9'500	-11.4	69'682.15
	451	Cantons		15'000'000	15'000'000			15'014'159.00
A9	**Contrôle financier**							
		Total des charges	2'342'620		2'491'285	-148'664	-6.0	2'154'113.11
		Total des revenus						60'791.15
A900	**Contrôle financier**							
		Total des charges	2'342'620		2'491'285	-148'664	-6.0	2'154'113.11
		Total des revenus						60'791.15
A900010	**Contrôle financier**							
		Total des charges	2'342'620		2'491'285	-148'664	-6.0	2'154'113.11
		Total des revenus						60'791.15
	301	Traitements du personnel	1'665'122		1'761'068	-95'946	-5.4	1'545'909.80

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
A900010	**Contrôle financier**							
	303	Assurances sociales	132'152		136'324	-4'173	-3.1	113'014.90
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	226'482		263'017	-36'536	-13.9	206'777.10
	305	Assurance maladie et accidents	35'335		42'178	-6'843	-16.2	22'409.61
	306	Prestations en nature	1'400		1'400			1'429.30
	309	Autres charges du personnel	576		624	-48	-7.7	13'371.90
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	7'800		9'100	-1'300	-14.3	8'222.31
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel						1'042.00
	312	Eau, énergie, combustible	8'759		8'269	490	5.9	7'172.95
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	1'100		1'100			144.36
	314	Entretien des immeubles par des tiers	13'869		9'700	4'169	43.0	11'391.55
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	31'944		41'360	-9'416	-22.8	30'954.00
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation						3'787.20
	317	Dédommagements	18'420		17'420	1'000	5.7	16'668.81
	318	Honoraires et prestations de service	133'456		133'983	-527	-0.4	103'275.32
	319	Frais divers	3'300		3'300			2'410.00
	331	Amortissements ordinaires du PA	750		750			
	391	Mise à disposition de locaux	61'656		61'508	148	0.2	66'132.00
	392	Autres prestations internes	500		183	317	173.2	
	436	Dédommagements de tiers						60'789.20
	439	Autres contributions						1.95

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
1	**Finances et logement**							
		Total des charges	246'374'438		253'737'010	-7'362'572	-2.9	236'665'318.98
		Total des revenus		1'023'364'288	1'009'450'808	13'913'481	1.4	1'011'706'835.18
10	**Direction départ. finances et logement**							
		Total des charges	8'775'473		2'826'724	5'948'749	210.4	2'272'385.31
		Total des revenus		206'600	206'600			273'683.74
1000	**Direction départ. finances et logement**							
		Total des charges	8'775'473		2'826'724	5'948'749	210.4	2'272'385.31
		Total des revenus		206'600	206'600			273'683.74
1000000	**Direction départ. finances et logement**							
		Total des charges	2'843'036		2'826'724	16'312	0.6	2'272'385.31
		Total des revenus		206'600	206'600			273'683.74
	301	Traitements du personnel	1'690'393		1'943'400	-253'007	-13.0	1'451'725.35
	303	Assurances sociales	134'810		150'504	-15'694	-10.4	108'383.85
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	212'673		255'929	-43'256	-16.9	187'994.30
	305	Assurance maladie et accidents	35'997		47'405	-11'409	-24.1	20'979.64
	306	Prestations en nature	9'000		9'000			3'570.00
	309	Autres charges du personnel	528		768	-240	-31.3	14'616.00
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	22'000		26'000	-4'000	-15.4	31'681.69
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	1'000		11'000	-10'000	-90.9	33'778.89
	312	Eau, énergie, combustible	50'571		54'635	-4'064	-7.4	54'249.65
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	1'900		1'500	400	26.7	1'666.70
	314	Entretien des immeubles par des tiers	20'000		20'000			22'788.95
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	39'002		39'102	-100	-0.3	37'105.00
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation						9'890.61
	317	Dédommagements	35'000		8'000	27'000	337.5	5'963.25
	318	Honoraires et prestations de service	94'732		84'437	10'295	12.2	50'180.62
	319	Frais divers						33'500.00
	330	Amortissements ordinaires du PF	30'000			30'000		
	331	Amortissements ordinaires du PA	280'861		861	280'000	32'503.7	861.44
	390	Intérêts répartis	27		54	-27	-50.0	49.42
	391	Mise à disposition de locaux	165'140		160'028	5'112	3.2	163'881.00
	392	Autres prestations internes	19'402		14'101	5'301	37.6	39'518.95
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		41'600	41'600			41'600.00
	436	Dédommagements de tiers		15'000	15'000			15'250.00
	441	Parts à des recettes cantonales		150'000	150'000			216'833.74

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
1000040	**Délégation Genève solidaire**							
		Total des charges	5'932'437			5'932'437		
		Total des revenus						
	301	Traitements du personnel	303'164			303'164		
	303	Assurances sociales	24'858			24'858		
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	35'549			35'549		
	305	Assurance maladie et accidents	6'518			6'518		
	309	Autres charges du personnel	144			144		
	365	Subventions accordées - institutions privées	552'703			552'703		
	367	Subventions accordées - étranger	5'009'500			5'009'500		
11	**Direction financière**							
		Total des charges	123'981'488		133'395'905	-9'414'417	-7.1	117'234'840.31
		Total des revenus		901'609'417	887'564'326	14'045'091	1.6	894'637'585.41
1100	**Direction financière**							
		Total des charges	108'140'787		117'657'245	-9'516'458	-8.1	103'817'351.67
		Total des revenus		779'733'628	765'427'926	14'305'702	1.9	772'575'501.96
1100010	**Direction financière**							
		Total des charges	108'140'787		117'657'245	-9'516'458	-8.1	103'817'351.67
		Total des revenus		779'733'628	765'427'926	14'305'702	1.9	772'575'501.96
	301	Traitements du personnel	619'839			619'839		
	303	Assurances sociales	49'658			49'658		
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	85'306			85'306		
	305	Assurance maladie et accidents	13'327			13'327		
	309	Autres charges du personnel	192			192		
	318	Honoraires et prestations de service	212'000		162'000	50'000	30.9	129'761.39
	319	Frais divers						314.84
	320	Engagements courants	94'000		100'000	-6'000	-6.0	59'006.95
	321	Dettes à court terme						25'503.82
	322	Dettes à moyen et long terme	32'065'719		39'185'830	-7'120'111	-18.2	37'072'292.51
	323	Dettes envers des entités particulières	1'041'000		900'000	141'000	15.7	148'874.74
	330	Amortissements ordinaires du PF	604'994		604'994			603'126.45
	331	Amortissements ordinaires du PA	3'424		3'424	0		3'423.94
	334	Pertes sur débiteurs	15'000'000		15'000'000			7'596'487.32
	341	Contributions à communes - contrib. de péréquation	5'305'359		11'656'507	-6'351'148	-54.5	6'256'649.00
	346	Compensation financière aux communes françaises	30'735'729		27'984'930	2'750'799	9.8	29'025'608.09
	351	Dédommagements à des collect. publiques - cantons	21'211'801		20'524'646	687'155	3.3	21'495'032.05
	363	Subventions accordées - propres établissements			76'500	-76'500	-100.0	91'425.00

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
1100010	**Direction financière**							
	390	Intérêts répartis	1'098'441		1'458'414	-359'973	-24.7	1'309'845.57
	400	Impôts sur le revenu et la fortune		582'438'038	559'004'856	23'433'182	4.2	564'481'602.64
	401	Impôts sur le bénéfice et le capital		139'622'000	140'150'034	-528'034	-0.4	141'126'657.51
	406	Impôts sur les chiens		200'000	200'000			210'612.50
	408	Fonds de péréquation (personnes morales)		15'240'090	13'766'306	1'473'784	10.7	13'679'225.00
	420	Avoirs à vue		100'000	100'000			201'740.83
	421	Créances		3'293'500	3'632'000	-338'500	-9.3	3'728'861.63
	422	Capitaux du patrimoine financier		2'315'000	1'889'340	425'660	22.5	2'547'334.20
	423	Immeubles du patrimoine financier		3'000'000	3'500'000	-500'000	-14.3	2'665'088.09
	424	Gains comptables sur les placements du PF						96.20
	425	Prêts du patrimoine administratif		4'000	4'590	-590	-12.9	2'295.00
	426	Participations permanentes du PA		4'521'000	5'200'800	-679'800	-13.1	6'310'652.90
	429	Autres revenus			1'980'000	-1'980'000	-100.0	3'831'284.72
	441	Parts à des recettes cantonales						-63'198.60
	490	Intérêts répartis		29'000'000	36'000'000	-7'000'000	-19.4	33'853'249.34
1101	**Comptabilité générale et budget**							
		Total des charges	2'824'040		2'730'952	93'088	3.4	2'575'619.68
		Total des revenus		21'500	21'500			77'791.94
1101000	**Comptabilité générale et budget**							
		Total des charges	2'824'040		2'730'952	93'088	3.4	2'575'619.68
		Total des revenus		21'500	21'500			77'791.94
	301	Traitements du personnel	1'990'040		1'930'388	59'653	3.1	1'789'895.80
	303	Assurances sociales	157'744		149'627	8'117	5.4	135'851.95
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	259'228		267'108	-7'880	-2.9	254'106.85
	305	Assurance maladie et accidents	43'618		48'814	-5'196	-10.6	31'855.07
	306	Prestations en nature	2'000		2'000			2'253.55
	309	Autres charges du personnel	912		912			26'687.60
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	9'100		65'000	-55'900	-86.0	45'707.50
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel						4'726.46
	312	Eau, énergie, combustible	4'917		5'840	-923	-15.8	3'744.60
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	200		600	-400	-66.7	235.70
	314	Entretien des immeubles par des tiers	23'000		13'000	10'000	76.9	15'155.15
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	45'915		52'028	-6'113	-11.7	44'042.68
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation						4'860.90
	317	Dédommagements	2'603		2'603			2'100.54
	318	Honoraires et prestations de service	49'379		84'281	-34'902	-41.4	50'399.19
	319	Frais divers	15'060		15'060			63'450.34
	331	Amortissements ordinaires du PA	563		563			

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
1101000	**Comptabilité générale et budget**							
	334	Pertes sur débiteurs						3'350.00
	391	Mise à disposition de locaux	166'388		78'056	88'332	113.2	83'823.00
	392	Autres prestations internes	53'373		15'073	38'300	254.1	13'372.80
	429	Autres revenus		15'000	15'000			59'080.65
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		1'000	1'000			3'070.89
	436	Dédommagements de tiers		5'500	5'500			15'640.40
1102	**Taxe professionnelle**							
		Total des charges	5'005'661		4'430'415	575'246	13.0	4'667'115.12
		Total des revenus		120'144'900	120'144'900			120'190'966.81
1102000	**Taxe professionnelle**							
		Total des charges	5'005'661		4'430'415	575'246	13.0	4'667'115.12
		Total des revenus		120'144'900	120'144'900			120'190'966.81
	300	Autorités et commissions	1'500		3'400	-1'900	-55.9	450.00
	301	Traitements du personnel	2'035'283		1'953'719	81'564	4.2	1'854'117.80
	303	Assurances sociales	161'402		151'304	10'099	6.7	139'191.50
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	255'720		268'739	-13'019	-4.8	241'844.65
	305	Assurance maladie et accidents	43'156		47'652	-4'496	-9.4	30'051.38
	306	Prestations en nature	4'000		3'000	1'000	33.3	2'219.85
	309	Autres charges du personnel	912		912			7'237.50
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	16'700		23'800	-7'100	-29.8	5'215.93
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	1'000		1'000			2'050.08
	312	Eau, énergie, combustible	13'733		15'226	-1'493	-9.8	11'821.20
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	1'600		1'200	400	33.3	839.47
	314	Entretien des immeubles par des tiers	20'858		14'100	6'758	47.9	16'920.50
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	55'894		63'747	-7'853	-12.3	53'243.25
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation						6'599.86
	317	Dédommagements	9'360		8'660	700	8.1	7'830.40
	318	Honoraires et prestations de service	277'699		281'240	-3'541	-1.3	226'084.55
	331	Amortissements ordinaires du PA	3'438		4'338	-900	-20.7	5'255.94
	334	Pertes sur débiteurs	1'870'000		1'362'000	508'000	37.3	1'824'344.63
	390	Intérêts répartis	225		330	-105	-31.8	304.43
	391	Mise à disposition de locaux	217'248		216'692	556	0.3	215'560.00
	392	Autres prestations internes	15'933		9'357	6'576	70.3	15'932.20
	409	Taxe professionnelle communale		120'000'000	120'000'000			119'960'448.00
	420	Avoirs à vue		100	100			21.90
	421	Créances		35'000	35'000			59'164.21
	429	Autres revenus		18'000	18'000			12'306.70
	436	Dédommagements de tiers		36'800	36'800			86'473.50

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
1102000	**Taxe professionnelle**							
	439	Autres contributions						1'295.50
	452	Communes		55'000	55'000			71'257.00
1103	**Centrale mun. d'achat et d'impression**							
		Total des charges	6'530'816		6'955'675	-424'859	-6.1	4'781'664.21
		Total des revenus		1'709'389	1'970'000	-260'611	-13.2	1'785'778.70
1103001	**Achats et impressions CMAI**							
		Total des charges	4'915'210		4'460'074	455'136	10.2	3'116'046.64
		Total des revenus		939'389	700'000	239'389	34.2	833'453.25
	301	Traitements du personnel	2'560'834		2'236'435	324'399	14.5	1'835'760.20
	303	Assurances sociales	203'562		173'513	30'049	17.3	139'709.60
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	313'930		269'402	44'528	16.5	220'066.85
	305	Assurance maladie et accidents	56'589		58'724	-2'135	-3.6	34'171.18
	306	Prestations en nature	6'800		4'190	2'610	62.3	2'897.61
	309	Autres charges du personnel	1'392		1'248	144	11.5	21'981.35
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	732'856		685'759	47'097	6.9	234'006.49
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	323'764		342'764	-19'000	-5.5	21'984.16
	312	Eau, énergie, combustible	22'565		32'970	-10'405	-31.6	21'251.30
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	35'571		18'500	17'071	92.3	13'112.37
	314	Entretien des immeubles par des tiers	45'000		45'000			23'621.38
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	131'135		109'607	21'528	19.6	68'778.88
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	45'000		30'000	15'000	50.0	179'258.61
	317	Dédommagements	17'460		7'460	10'000	134.0	3'176.02
	318	Honoraires et prestations de service	175'384		173'852	1'532	0.9	43'000.16
	319	Frais divers	2'697		2'697			795.70
	331	Amortissements ordinaires du PA	24'414		41'414	-17'000	-41.0	25'787.57
	390	Intérêts répartis	485		1'233	-748	-60.7	1'082.56
	391	Mise à disposition de locaux	211'288		224'324	-13'036	-5.8	220'919.35
	392	Autres prestations internes	4'484		982	3'502	356.6	4'685.30
	427	Immeubles du patrimoine administratif						1'000.00
	435	Ventes						5'000.00
	436	Dédommagements de tiers						28'214.60
	492	Autres prestations internes		939'389	700'000	239'389	34.2	799'238.65
1103002	**Achats et impressions autres services**							
		Total des charges	41'720		419'603	-377'883	-90.1	419'449.09
		Total des revenus						
	331	Amortissements ordinaires du PA	39'841		401'747	-361'906	-90.1	402'965.06

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
1103002	**Achats et impressions autres services**							
	390	Intérêts répartis	1'879		17'856	-15'977	-89.5	16'484.03
1103003	**Assurances**							
		Total des charges	1'573'886		2'075'998	-502'112	-24.2	1'246'168.48
		Total des revenus		770'000	1'270'000	-500'000	-39.4	952'325.45
	305	Assurance maladie et accidents	800		800			174'050.35
	314	Entretien des immeubles par des tiers	700'000		1'200'000	-500'000	-41.7	889'953.45
	318	Honoraires et prestations de service	635'033		585'033	50'000	8.5	155'890.00
	319	Frais divers	238'000		290'000	-52'000	-17.9	25'353.65
	331	Amortissements ordinaires du PA						840.64
	390	Intérêts répartis	53			53		80.39
	392	Autres prestations internes			165	-165	-100.0	
	436	Dédommagements de tiers		770'000	1'270'000	-500'000	-39.4	952'325.45
1104	**Contrôle de gestion**							
		Total des charges	1'480'184		1'621'618	-141'435	-8.7	1'393'089.63
		Total des revenus						7'546.00
1104000	**Contrôle de gestion**							
		Total des charges	1'480'184		1'621'618	-141'435	-8.7	1'393'089.63
		Total des revenus						7'546.00
	301	Traitements du personnel	1'066'618		1'186'627	-120'009	-10.1	1'019'542.20
	303	Assurances sociales	84'947		91'857	-6'910	-7.5	76'950.70
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	148'581		173'987	-25'406	-14.6	132'854.90
	305	Assurance maladie et accidents	22'713		28'420	-5'707	-20.1	15'943.76
	306	Prestations en nature	2'000		2'000			
	309	Autres charges du personnel	384		432	-48	-11.1	5'321.68
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	11'130		41'130	-30'000	-72.9	51'359.19
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel						9'584.34
	312	Eau, énergie, combustible	2'478		2'519	-41	-1.6	1'887.55
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	900		900			
	314	Entretien des immeubles par des tiers	9'000		9'000			9'538.70
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	16'830		20'337	-3'507	-17.2	16'530.00
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation						3'673.45
	317	Dédommagements	7'000		7'000			
	318	Honoraires et prestations de service	9'455		9'771	-316	-3.2	3'813.52
	319	Frais divers	1'300		1'300			
	331	Amortissements ordinaires du PA	2'132		2'332	-200	-8.6	1'963.02

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
1104000	**Contrôle de gestion**							
	390	Intérêts répartis	62		122	-60	-49.2	112.62
	391	Mise à disposition de locaux	44'000		43'884	116	0.3	43'660.00
	392	Autres prestations internes	50'654			50'654		354.00
	436	Dédommagements de tiers						7'546.00
12	**Logement**							
		Total des charges	85'037'753		92'222'282	-7'184'529	-7.8	86'287'390.42
		Total des revenus		114'978'673	114'846'918	131'755	0.1	113'156'426.67
1200	**Gérance immobilière municipale**							
		Total des charges	85'037'753		92'222'282	-7'184'529	-7.8	86'287'390.42
		Total des revenus		114'978'673	114'846'918	131'755	0.1	113'156'426.67
1200001	**Comptes de régie**							
		Total des charges	9'824'637		9'305'565	519'072	5.6	8'453'364.35
		Total des revenus		6'371'585	6'571'388	-199'803	-3.0	6'751'371.28
	301	Traitements du personnel	6'319'129		5'791'616	527'512	9.1	5'305'107.35
	303	Assurances sociales	503'198		449'568	53'630	11.9	404'278.55
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	786'286		764'457	21'828	2.9	765'687.85
	305	Assurance maladie et accidents	141'745		155'053	-13'308	-8.6	105'051.55
	306	Prestations en nature	7'000		10'500	-3'500	-33.3	2'875.42
	309	Autres charges du personnel	5'428		2'832	2'596	91.7	34'314.20
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	45'000		44'300	700	1.6	29'858.43
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	60'000		86'000	-26'000	-30.2	21'087.20
	312	Eau, énergie, combustible	15'106		18'320	-3'214	-17.5	11'505.20
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	2'631		656	1'975	301.1	2'327.05
	314	Entretien des immeubles par des tiers	40'000		79'002	-39'002	-49.4	38'775.45
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	233'217		187'021	46'196	24.7	222'264.54
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	3'000			3'000		11'444.72
	317	Dédommagements	10'000		11'840	-1'840	-15.5	9'242.20
	318	Honoraires et prestations de service	331'005		458'791	-127'786	-27.9	264'666.42
	319	Frais divers	1'600		2'800	-1'200	-42.9	230.00
	331	Amortissements ordinaires du PA	2'088		6'388	-4'300	-67.3	4'300.00
	390	Intérêts répartis	67		177	-110	-62.1	163.54
	391	Mise à disposition de locaux	386'120		318'936	67'184	21.1	308'550.00
	392	Autres prestations internes	932'018		917'308	14'710	1.6	911'634.68
	429	Autres revenus						19'407.15
	431	Emoluments administratifs		3'000	3'000			2'110.00
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		6'347'585	6'547'388	-199'803	-3.1	6'698'650.38

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
1200001	**Comptes de régie**							
	436	Dédommagements de tiers		20'000	20'000			31'203.75
	439	Autres contributions		1'000	1'000			
1200002	**Immeubles locatifs PF**							
		Total des charges	58'890'746		62'257'422	-3'366'676	-5.4	58'815'006.68
		Total des revenus		91'586'024	92'181'767	-595'743	-0.6	90'090'684.52
	301	Traitements du personnel	5'936'349		6'094'565	-158'216	-2.6	5'068'153.22
	303	Assurances sociales	471'712		475'877	-4'165	-0.9	390'306.49
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	691'458		731'722	-40'263	-5.5	582'902.95
	305	Assurance maladie et accidents	147'015		200'154	-53'139	-26.5	133'119.77
	306	Prestations en nature	70'500		58'500	12'000	20.5	60'275.64
	309	Autres charges du personnel	3'168		3'264	-96	-2.9	2'780.80
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	5'000		5'000			5'756.35
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	195'000		197'500	-2'500	-1.3	123'420.45
	312	Eau, énergie, combustible	3'983'733		4'646'459	-662'726	-14.3	4'191'126.55
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	186'000		157'140	28'860	18.4	160'088.50
	314	Entretien des immeubles par des tiers	18'315'984		16'559'855	1'756'129	10.6	17'136'935.39
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	160'000		171'448	-11'448	-6.7	136'574.55
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	1'345'000		1'345'000			1'369'376.00
	317	Dédommagements	1'200		1'200			
	318	Honoraires et prestations de service	8'748'275		8'634'738	113'537	1.3	9'235'344.25
	319	Frais divers	903'000		903'000			172'124.75
	330	Amortissements ordinaires du PF	2'398'917		2'282'421	116'495	5.1	1'889'057.69
	334	Pertes sur débiteurs	200'000		200'000			51'084.94
	390	Intérêts répartis	14'934'635		19'313'979	-4'379'344	-22.7	17'880'328.84
	392	Autres prestations internes	193'800		275'600	-81'800	-29.7	226'249.55
	423	Immeubles du patrimoine financier		83'822'424	84'509'919	-687'495	-0.8	82'312'050.30
	429	Autres revenus						954.95
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		1'200'000	1'364'000	-164'000	-12.0	1'206'948.40
	435	Ventes						8'962.50
	436	Dédommagements de tiers		319'000	324'000	-5'000	-1.5	504'782.12
	439	Autres contributions						156'769.60
	491	Mise à disposition de locaux		6'244'600	5'983'848	260'752	4.4	5'900'216.65
1200003	**Immeubles publics PA**							
		Total des charges	10'746'464		13'592'758	-2'846'294	-20.9	11'856'774.14
		Total des revenus		17'021'064	16'093'763	927'301	5.8	16'314'370.87
	301	Traitements du personnel	1'409'859		1'398'793	11'067	0.8	1'392'115.78
	303	Assurances sociales	111'572		109'126	2'446	2.2	106'794.66

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
1200003	**Immeubles publics PA**							
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	159'752		163'366	-3'614	-2.2	151'628.85
	305	Assurance maladie et accidents	33'432		44'683	-11'251	-25.2	34'426.26
	306	Prestations en nature	22'000		34'500	-12'500	-36.2	21'611.66
	309	Autres charges du personnel	720		720			715.20
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	5'000		9'000	-4'000	-44.4	
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	50'000		77'000	-27'000	-35.1	42'921.95
	312	Eau, énergie, combustible	510'964		502'841	8'123	1.6	502'778.92
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	52'500		48'500	4'000	8.2	43'556.75
	314	Entretien des immeubles par des tiers	2'540'272		3'618'492	-1'078'220	-29.8	2'358'021.05
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	20'974		29'511	-8'537	-28.9	15'363.75
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	239'660		229'600	10'060	4.4	291'154.90
	318	Honoraires et prestations de service	1'736'178		1'826'225	-90'047	-4.9	1'866'496.27
	319	Frais divers	33'000		3'000	30'000	1'000.0	31'426.70
	331	Amortissements ordinaires du PA	2'554'546		3'812'784	-1'258'239	-33.0	3'408'605.73
	334	Pertes sur débiteurs	20'000			20'000		96'782.70
	351	Dédommagements à des collect. publiques - cantons	3'500			3'500		3'466.00
	365	Subventions accordées - institutions privées	340'000		470'000	-130'000	-27.7	331'388.65
	390	Intérêts répartis	859'208		1'155'314	-296'106	-25.6	1'092'103.15
	391	Mise à disposition de locaux	30'328		30'304	24	0.1	28'752.00
	392	Autres prestations internes	13'000		29'000	-16'000	-55.2	36'663.21
	427	Immeubles du patrimoine administratif		12'347'702	11'471'470	876'232	7.6	11'790'124.75
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		10'000	10'000			11'714.00
	435	Ventes						160.55
	436	Dédommagements de tiers		54'602	54'602			158'131.52
	439	Autres contributions						7'528.75
	491	Mise à disposition de locaux		4'608'760	4'557'691	51'069	1.1	4'346'711.30
1200004	**Comptes Ville de Genève - Propriétaire**							
		Total des charges	5'575'906		7'066'537	-1'490'631	-21.1	7'162'245.25
		Total des revenus						
	334	Pertes sur débiteurs						-36'000.00
	360	Subventions accordées - confédération	503'275		503'275			503'275.00
	361	Subventions accordées - cantons	120'295		120'295			120'295.00
	364	Subventions accordées - sociétés d'économie mixte	460'835		763'686	-302'851	-39.7	763'686.00
	365	Subventions accordées - institutions privées	3'546'205		3'898'965	-352'760	-9.0	3'990'901.75
	366	Subventions accordées - personnes physiques	945'296		1'780'316	-835'020	-46.9	1'820'087.50
13	**Direction ressources humaines**							
		Total des charges	18'985'512		15'805'637	3'179'875	20.1	23'218'753.85
		Total des revenus		6'519'598	6'782'964	-263'365	-3.9	3'542'803.96

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
1300	**Direction ressources humaines**							
		Total des charges	18'985'512		15'805'637	3'179'875	20.1	23'218'753.85
		Total des revenus		6'519'598	6'782'964	-263'365	-3.9	3'542'803.96
1300000	**Direction ressources humaines**							
		Total des charges	12'758'897		12'793'424	-34'527	-0.3	8'500'548.02
		Total des revenus		341'000	550'000	-209'000	-38.0	349'772.01
	301	Traitements du personnel	6'810'772		7'360'092	-549'320	-7.5	5'366'458.45
	303	Assurances sociales	543'199		569'942	-26'743	-4.7	405'346.65
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	890'014		1'033'372	-143'358	-13.9	765'599.20
	305	Assurance maladie et accidents	145'934		401'756	-255'822	-63.7	89'011.00
	306	Prestations en nature	24'000		24'000			4'265.19
	309	Autres charges du personnel	3'042'976		2'292'832	750'144	32.7	635'991.67
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	61'930		99'430	-37'500	-37.7	32'656.16
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	22'500		52'500	-30'000	-57.1	18'038.78
	312	Eau, énergie, combustible	40'996		39'333	1'663	4.2	26'080.35
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	29'761		29'761			20'402.42
	314	Entretien des immeubles par des tiers	58'387		45'500	12'887	28.3	48'831.40
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	142'070		154'860	-12'790	-8.3	136'160.73
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation						19'541.22
	317	Dédommagements	17'000		17'000			223'107.45
	318	Honoraires et prestations de service	311'915		267'264	44'651	16.7	240'227.31
	319	Frais divers	97'500		95'000	2'500	2.6	84'936.20
	320	Engagements courants						129.35
	331	Amortissements ordinaires du PA	87'833		27'066	60'768	224.5	15'008.47
	390	Intérêts répartis	661		558	103	18.5	515.12
	391	Mise à disposition de locaux	316'864		245'884	70'980	28.9	267'033.00
	392	Autres prestations internes	114'585		37'274	77'311	207.4	101'207.90
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		190'000	400'000	-210'000	-52.5	178'952.10
	436	Dédommagements de tiers		10'000	10'000			47'833.35
	451	Cantons		30'000	30'000			27'000.00
	452	Communes		100'000	100'000			84'750.00
	492	Autres prestations internes		11'000	10'000	1'000	10.0	11'236.56
1301000	**Divers - RH**							
		Total des charges	2'784'879		-470'751	3'255'630	691.6	11'606'993.29
		Total des revenus		2'750'000	2'750'000			81'819.41
	301	Traitements du personnel	-5'965'931		-8'929'625	2'963'694	33.2	3'596'491.10
	303	Assurances sociales	513'216		450'881	62'335	13.8	352'969.15
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	350'390		274'961	75'429	27.4	201'131.10
	305	Assurance maladie et accidents	415'812		146'276	269'536	184.3	125'010.37

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
1301000	**Divers - RH**							
	306	Prestations en nature	11'350		11'350			6'691.40
	307	Prestations aux pensionnés	6'775'000		6'775'000			6'536'722.75
	308	Personnel interimaire	100'000		100'000			76'452.42
	309	Autres charges du personnel	120'480		120'816	-336	-0.3	182'717.94
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel						3'360.60
	317	Dédommagements	213'750		213'750			6'064.65
	318	Honoraires et prestations de service	18'247		19'070	-823	-4.3	46'217.51
	320	Engagements courants						2'895.80
	322	Dettes à moyen et long terme	228'114		342'170	-114'056	-33.3	456'228.00
	334	Pertes sur débiteurs						7'859.50
	391	Mise à disposition de locaux	3'600		3'600			3'500.00
	392	Autres prestations internes	850		1'000	-150	-15.0	2'681.00
	429	Autres revenus						502.16
	436	Dédommagements de tiers		2'750'000	2'750'000			81'317.25
1302000	**Caisse d'assurance du personnel (CAP)**							
		Total des charges	3'441'736		3'482'964	-41'228	-1.2	3'111'212.54
		Total des revenus		3'428'598	3'482'964	-54'365	-1.6	3'111'212.54
	301	Traitements du personnel	2'768'328		2'771'338	-3'010	-0.1	2'506'704.20
	303	Assurances sociales	220'632		214'531	6'101	2.8	187'617.10
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	360'459		399'736	-39'277	-9.8	334'122.65
	305	Assurance maladie et accidents	60'432		66'374	-5'942	-9.0	40'646.59
	309	Autres charges du personnel	1'200		1'200			1'056.00
	317	Dédommagements	24'960		24'960			24'960.00
	392	Autres prestations internes	5'726		4'826	900	18.6	16'106.00
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		3'428'598	3'482'964	-54'365	-1.6	3'098'919.54
	436	Dédommagements de tiers						12'293.00
14	**Agenda 21 - Ville durable**							
		Total des charges	9'594'212		9'486'462	107'749	1.1	7'651'949.09
		Total des revenus		50'000	50'000			96'335.40
1400	**Agenda 21 - Ville durable**							
		Total des charges	9'594'212		9'486'462	107'749	1.1	7'651'949.09
		Total des revenus		50'000	50'000			96'335.40

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
1400001	**Agenda 21**							
		Total des charges	3'862'554		3'727'722	134'832	3.6	1'773'378.99
		Total des revenus						57'987.80
	301	Traitements du personnel	1'564'276		813'772	750'504	92.2	661'554.80
	303	Assurances sociales	124'205		62'994	61'210	97.2	47'530.15
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	195'358		102'771	92'587	90.1	80'112.65
	305	Assurance maladie et accidents	33'148		19'490	13'658	70.1	10'320.55
	306	Prestations en nature	2'000			2'000		417.30
	309	Autres charges du personnel	672		336	336	100.0	5'811.00
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	70'200		44'000	26'200	59.5	39'795.07
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel						5'144.52
	312	Eau, énergie, combustible	2'451		1'145	1'306	114.1	1'866.95
	314	Entretien des immeubles par des tiers	2'000		2'400	-400	-16.7	1'616.90
	317	Dédommagements	18'640		13'640	5'000	36.7	5'670.66
	318	Honoraires et prestations de service	384'397		412'484	-28'087	-6.8	133'429.84
	319	Frais divers	51'000		16'600	34'400	207.2	16'336.00
	331	Amortissements ordinaires du PA	250		1'000'250	-1'000'000	-100.0	
	365	Subventions accordées - institutions privées	1'138'508		963'728	174'780	18.1	641'888.00
	390	Intérêts répartis			207'166	-207'166	-100.0	
	391	Mise à disposition de locaux	100'360		50'136	50'224	100.2	80'617.00
	392	Autres prestations internes	175'089		16'809	158'280	941.6	41'267.60
	436	Dédommagements de tiers						57'987.80
1400002	**Fonds chômage**							
		Total des charges	5'731'658		5'758'741	-27'082	-0.5	5'878'570.10
		Total des revenus		50'000	50'000			38'347.60
	300	Autorités et commissions	10'100		10'100			1'837.50
	301	Traitements du personnel	150'000		150'000			145'682.15
	303	Assurances sociales	12'553		12'523	30	0.2	11'219.60
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	5'000		30'000	-25'000	-83.3	15'688.35
	305	Assurance maladie et accidents	3'442		5'555	-2'112	-38.0	3'619.80
	306	Prestations en nature						522.70
	331	Amortissements ordinaires du PA	563		563			
	365	Subventions accordées - institutions privées	5'550'000		5'550'000			5'700'000.00
	451	Cantons		50'000	50'000			38'347.60

		Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
2	**Constructions et aménagement**						
	Total des charges	83'643'271		75'920'048	7'723'222	10.2	67'301'104.76
	Total des revenus		8'773'231	5'713'150	3'060'081	53.6	5'509'386.00
20	**Constructions et aménagement**						
	Total des charges	83'643'271		75'920'048	7'723'222	10.2	67'301'104.76
	Total des revenus		8'773'231	5'713'150	3'060'081	53.6	5'509'386.00
2001	**Direction constructions et aménagement**						
	Total des charges	8'308'711		8'229'082	79'629	1.0	7'192'412.56
	Total des revenus		14'000	33'000	-19'000	-57.6	41'074.60
2001000	**Direction constructions et aménagement**						
	Total des charges	8'308'711		8'229'082	79'629	1.0	7'192'412.56
	Total des revenus		14'000	33'000	-19'000	-57.6	41'074.60
301	Traitements du personnel	4'866'351		4'715'864	150'486	3.2	4'278'340.95
303	Assurances sociales	385'597		365'252	20'345	5.6	320'808.85
304	Caisses de pensions et de prévoyance	688'967		731'914	-42'947	-5.9	547'092.15
305	Assurance maladie et accidents	103'083		115'526	-12'443	-10.8	72'110.91
306	Prestations en nature	2'500		2'000	500	25.0	2'636.30
309	Autres charges du personnel	2'112		2'112			28'534.00
310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	242'210		237'710	4'500	1.9	227'980.04
311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	29'500		46'500	-17'000	-36.6	28'502.25
312	Eau, énergie, combustible	84'518		96'000	-11'482	-12.0	77'250.29
313	Achats de fournitures et autres marchandises	2'700		2'200	500	22.7	1'794.44
314	Entretien des immeubles par des tiers	77'704		72'742	4'962	6.8	56'869.98
315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	71'843		88'411	-16'568	-18.7	65'090.44
316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	4'000		8'000	-4'000	-50.0	26'953.70
317	Dédommagements	74'540		59'540	15'000	25.2	41'916.60
318	Honoraires et prestations de service	751'918		751'387	531	0.1	527'089.55
319	Frais divers	41'100		39'900	1'200	3.0	35'581.93
331	Amortissements ordinaires du PA	93'286		93'286			150'020.70
365	Subventions accordées - institutions privées	113'000		113'000			49'419.20
390	Intérêts répartis	67'640		79'407	-11'767	-14.8	73'303.93
391	Mise à disposition de locaux	564'228		586'356	-22'128	-3.8	563'593.00
392	Autres prestations internes	41'914		21'975	19'939	90.7	17'523.35
431	Emoluments administratifs			20'000	-20'000	-100.0	
435	Ventes			2'000	-2'000	-100.0	170.00
436	Dédommagements de tiers		14'000	11'000	3'000	27.3	40'904.60

			Projet de budget 2012 Charges	Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
2202	**Urbanisme**							
		Total des charges	3'542'724		3'562'251	-19'527	-0.5	3'223'141.61
		Total des revenus		25'500	25'500			57'311.00
2202000	**Urbanisme**							
		Total des charges	3'542'724		3'562'251	-19'527	-0.5	3'223'141.61
		Total des revenus		25'500	25'500			57'311.00
	301	Traitements du personnel	2'098'565		2'041'708	56'857	2.8	1'883'255.30
	303	Assurances sociales	164'667		158'115	6'552	4.1	140'508.60
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	276'355		311'520	-35'166	-11.3	254'889.35
	305	Assurance maladie et accidents	44'749		49'759	-5'011	-10.1	30'489.43
	306	Prestations en nature						840.00
	309	Autres charges du personnel	960		960			20'348.85
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	67'193		86'543	-19'350	-22.4	51'581.62
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	4'500		4'500			9'874.41
	312	Eau, énergie, combustible	16'296		10'062	6'234	62.0	17'682.68
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	812		812			256.13
	314	Entretien des immeubles par des tiers	20'270		20'270			14'040.55
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	42'073		47'176	-5'103	-10.8	40'451.14
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	6'000		6'000			12'734.20
	317	Dédommagements	11'940		11'940			7'965.00
	318	Honoraires et prestations de service	713'893		544'918	168'975	31.0	573'133.00
	319	Frais divers	1'500		1'500			530.10
	331	Amortissements ordinaires du PA	64'505		237'117	-172'613	-72.8	107'991.20
	390	Intérêts répartis	7'919		13'281	-5'362	-40.4	12'260.05
	391	Mise à disposition de locaux			11'252	-11'252	-100.0	43'754.00
	392	Autres prestations internes	528		4'817	-4'289	-89.0	556.00
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		24'500	24'500			23'149.00
	435	Ventes		1'000	1'000			
	436	Dédommagements de tiers						34'162.00
2401	**Architecture**							
		Total des charges	3'688'561		3'616'232	72'329	2.0	2'921'952.31
		Total des revenus		900'000	720'000	180'000	25.0	896'453.47
2401000	**Architecture**							
		Total des charges	3'688'561		3'616'232	72'329	2.0	2'921'952.31
		Total des revenus		900'000	720'000	180'000	25.0	896'453.47
	301	Traitements du personnel	2'560'931		2'419'067	141'864	5.9	2'077'553.05
	303	Assurances sociales	203'145		187'392	15'753	8.4	156'938.05

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
2401000	**Architecture**							
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	361'618		364'263	-2'646	-0.7	276'284.80
	305	Assurance maladie et accidents	55'036		59'657	-4'621	-7.7	34'247.48
	306	Prestations en nature	1'000		1'000			
	309	Autres charges du personnel	912		912			9'637.80
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	19'501		20'051	-550	-2.7	8'718.92
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel						2'333.25
	312	Eau, énergie, combustible	10'682		16'099	-5'417	-33.6	11'088.95
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	1'500		1'500			981.85
	314	Entretien des immeubles par des tiers	17'000		17'000			9'376.17
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	42'031		50'486	-8'455	-16.7	40'671.43
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	181'000		241'000	-60'000	-24.9	153'058.35
	317	Dédommagements	25'320		26'420	-1'100	-4.2	18'747.10
	318	Honoraires et prestations de service	100'415		101'686	-1'271	-1.2	17'113.82
	319	Frais divers	1'500		1'500			
	331	Amortissements ordinaires du PA	12'828		12'828	0		11'203.35
	390	Intérêts répartis	88		348	-260	-74.7	321.39
	391	Mise à disposition de locaux	93'368		93'128	240	0.3	92'644.00
	392	Autres prestations internes	686		1'894	-1'208	-63.8	1'032.55
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		50'000	50'000			
	438	Prestations du personnel pour les investissements		850'000	670'000	180'000	26.9	896'453.47
2402	**Bâtiments**							
		Total des charges	7'036'532		5'659'138	1'377'395	24.3	5'215'364.57
		Total des revenus		1'509'435	1'566'650	-57'215	-3.7	1'308'436.89
2402000	**Bâtiments**							
		Total des charges	7'036'532		5'659'138	1'377'395	24.3	5'215'364.57
		Total des revenus		1'509'435	1'566'650	-57'215	-3.7	1'308'436.89
	301	Traitements du personnel	4'111'935		3'944'096	167'839	4.3	3'604'436.15
	303	Assurances sociales	326'405		305'379	21'026	6.9	272'801.60
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	570'251		551'035	19'216	3.5	533'499.95
	305	Assurance maladie et accidents	87'274		95'322	-8'048	-8.4	58'636.35
	306	Prestations en nature	1'000		1'000			435.60
	309	Autres charges du personnel	1'636		1'736	-100	-5.8	18'913.05
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	18'000		23'700	-5'700	-24.1	17'240.61
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	5'500		1'000	4'500	450.0	14'413.43
	312	Eau, énergie, combustible	25'543		28'354	-2'811	-9.9	24'258.97
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	1'700		2'200	-500	-22.7	1'297.18
	314	Entretien des immeubles par des tiers	1'385'617		81'600	1'304'017	1'598.1	58'072.74
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	101'789		132'854	-31'065	-23.4	99'335.53

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
2402000	**Bâtiments**							
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	1'000		1'000			8'563.00
	317	Dédommagements	34'500		44'500	-10'000	-22.5	30'901.20
	318	Honoraires et prestations de service	37'975		85'750	-47'775	-55.7	39'619.45
	319	Frais divers	1'500		2'000	-500	-25.0	1'039.05
	331	Amortissements ordinaires du PA	135'907		135'907	0		243'106.84
	334	Pertes sur débiteurs						-2.65
	390	Intérêts répartis	4'804		11'317	-6'513	-57.6	8'088.37
	391	Mise à disposition de locaux	178'688		155'620	23'068	14.8	177'300.00
	392	Autres prestations internes	5'509		54'768	-49'259	-89.9	3'408.15
	436	Dédommagements de tiers						37'441.15
	438	Prestations du personnel pour les investissements		800'000	870'000	-70'000	-8.0	547'032.86
	492	Autres prestations internes		709'435	696'650	12'785	1.8	723'962.88
2403	**Energie**							
		Total des charges	6'328'810		5'948'644	380'166	6.4	5'467'493.66
		Total des revenus		1'865'296	1'809'000	56'296	3.1	1'771'982.37
2403000	**Energie**							
		Total des charges	6'328'810		5'948'644	380'166	6.4	5'467'493.66
		Total des revenus		1'865'296	1'809'000	56'296	3.1	1'771'982.37
	301	Traitements du personnel	3'531'746		3'404'812	126'934	3.7	3'083'033.20
	303	Assurances sociales	278'590		263'765	14'825	5.6	233'097.15
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	421'120		425'992	-4'871	-1.1	387'618.20
	305	Assurance maladie et accidents	74'489		84'127	-9'638	-11.5	83'831.27
	306	Prestations en nature	11'929		12'400	-471	-3.8	7'045.20
	309	Autres charges du personnel	1'536		1'488	48	3.2	21'036.74
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	11'200		17'300	-6'100	-35.3	7'633.68
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	20'000		20'000			48'797.00
	312	Eau, énergie, combustible	428'751		481'238	-52'487	-10.9	482'740.68
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	265'903		258'229	7'674	3.0	250'303.41
	314	Entretien des immeubles par des tiers	34'207		37'226	-3'019	-8.1	39'497.95
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	65'255		70'023	-4'768	-6.8	63'347.47
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	2'800		3'300	-500	-15.2	5'920.25
	317	Dédommagements	91'040		104'000	-12'960	-12.5	76'731.00
	318	Honoraires et prestations de service	52'339		50'818	1'521	3.0	46'917.87
	319	Frais divers	36'500		36'000	500	1.4	34'958.05
	330	Amortissements ordinaires du PF	52'170		22'360	29'810	133.3	
	331	Amortissements ordinaires du PA	646'837		379'225	267'612	70.6	313'552.67
	390	Intérêts répartis	83'093		70'592	12'501	17.7	65'166.12
	391	Mise à disposition de locaux	199'200		200'764	-1'564	-0.8	197'768.00

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
2403000	**Energie**							
	392	Autres prestations internes	20'105		4'986	15'119	303.2	18'497.75
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		1'022'471	999'000	23'471	2.3	891'370.91
	436	Dédommagements de tiers		390'000	362'000	28'000	7.7	373'778.99
	438	Prestations du personnel pour les investissements		100'000	50'000	50'000	100.0	159'098.46
	439	Autres contributions						11'119.01
	492	Autres prestations internes		352'825	398'000	-45'175	-11.4	336'615.00
2601	**Aménagement urbain et mobilité**							
		Total des charges	11'213'001		10'651'368	561'633	5.3	10'399'360.67
		Total des revenus		22'000	22'000			35'605.71
2601000	**Aménagement urbain et mobilité**							
		Total des charges	11'213'001		10'651'368	561'633	5.3	10'399'360.67
		Total des revenus		22'000	22'000			35'605.71
	301	Traitements du personnel	3'229'350		3'026'476	202'874	6.7	2'507'778.10
	303	Assurances sociales	255'883		234'346	21'537	9.2	190'688.75
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	422'209		419'902	2'307	0.5	360'349.95
	305	Assurance maladie et accidents	68'418		73'345	-4'926	-6.7	42'366.29
	306	Prestations en nature						150.00
	309	Autres charges du personnel	1'344		1'344			26'117.20
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	59'651		64'554	-4'903	-7.6	70'462.66
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel						10'727.11
	312	Eau, énergie, combustible	1'341'197		1'552'945	-211'748	-13.6	1'608'299.98
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	684		384	300	78.1	639.15
	314	Entretien des immeubles par des tiers	2'275'864		2'377'864	-102'000	-4.3	2'457'079.46
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	77'339		87'016	-9'677	-11.1	75'492.30
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	2'840		34'840	-32'000	-91.8	45'111.55
	317	Dédommagements	17'200		17'180	20	0.1	15'191.70
	318	Honoraires et prestations de service	1'081'128		1'027'427	53'701	5.2	832'963.73
	319	Frais divers	16'603		15'800	803	5.1	18'099.94
	331	Amortissements ordinaires du PA	902'642		280'524	622'118	221.8	244'534.34
	364	Subventions accordées - sociétés d'économie mixte	660'495		600'495	60'000	10.0	1'090'551.40
	365	Subventions accordées - institutions privées	300'000		300'000			300'000.00
	390	Intérêts répartis	153'115		188'826	-35'711	-18.9	174'313.86
	391	Mise à disposition de locaux	306'372		306'588	-216	-0.1	298'264.50
	392	Autres prestations internes	40'666		41'511	-845	-2.0	30'178.70
	436	Dédommagements de tiers						16'454.40
	438	Prestations du personnel pour les investissements		10'000	10'000			7'151.31
	469	Autres subventions		12'000	12'000			12'000.00

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
2602	**Génie civil**							
		Total des charges	43'524'932		38'253'334	5'271'598	13.8	32'881'379.38
		Total des revenus		4'437'000	1'537'000	2'900'000	188.7	1'398'521.96
2602000	**Génie civil**							
		Total des charges	43'524'932		38'253'334	5'271'598	13.8	32'881'379.38
		Total des revenus		4'437'000	1'537'000	2'900'000	188.7	1'398'521.96
	301	Traitements du personnel	9'475'695		9'218'070	257'625	2.8	8'104'794.20
	303	Assurances sociales	753'792		715'780	38'012	5.3	614'977.45
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	1'137'659		1'175'958	-38'299	-3.3	1'039'453.75
	305	Assurance maladie et accidents	214'510		250'018	-35'508	-14.2	321'696.20
	306	Prestations en nature	39'925		39'925			38'143.44
	309	Autres charges du personnel	4'560		4'464	96	2.2	18'517.15
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	42'773		42'773			21'031.87
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	22'500		72'500	-50'000	-69.0	84'386.08
	312	Eau, énergie, combustible	586'362		635'181	-48'819	-7.7	620'656.00
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	996'933		950'000	46'933	4.9	1'113'855.95
	314	Entretien des immeubles par des tiers	7'100'168		2'835'259	4'264'909	150.4	2'574'022.40
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	473'914		968'812	-494'898	-51.1	500'377.92
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	9'000		9'000			14'148.83
	317	Dédommagements	66'500		53'500	13'000	24.3	67'168.10
	318	Honoraires et prestations de service	647'354		472'838	174'516	36.9	732'820.93
	319	Frais divers	11'000		11'000			14'496.57
	331	Amortissements ordinaires du PA	17'219'711		16'326'469	893'242	5.5	12'105'601.75
	334	Pertes sur débiteurs						55'550.00
	390	Intérêts répartis	4'618'481		4'373'180	245'301	5.6	4'801'117.94
	391	Mise à disposition de locaux	87'160		87'132	28		11'064.00
	392	Autres prestations internes	16'935		11'475	5'460	47.6	27'498.85
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		137'000	137'000			94'326.90
	435	Ventes						1'553.15
	436	Dédommagements de tiers						82'776.20
	438	Prestations du personnel pour les investissements		1'400'000	1'400'000			1'219'865.71
	461	Subventions acquises - cantons		2'900'000		2'900'000		

		Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
		Charges	Revenus				
3	**Culture et sport**						
	Total des charges	293'186'816		286'430'111	6'756'705	2.4	279'338'928.42
	Total des revenus		22'568'821	21'614'355	954'466	4.4	25'883'653.63
30	**Direction de la culture et du sport**						
	Total des charges	6'086'709		6'300'831	-214'121	-3.4	4'766'252.41
	Total des revenus		45'000	75'000	-30'000	-40.0	41'224.00
3001	**Direction de la culture et du sport**						
	Total des charges	6'086'709		6'300'831	-214'121	-3.4	4'766'252.41
	Total des revenus		45'000	75'000	-30'000	-40.0	41'224.00
3001000	**Direction de la culture et du sport**						
	Total des charges	6'086'709		6'300'831	-214'121	-3.4	4'766'252.41
	Total des revenus		45'000	75'000	-30'000	-40.0	41'224.00
301	Traitements du personnel	2'378'336		2'699'991	-321'655	-11.9	2'095'022.15
303	Assurances sociales	189'869		209'007	-19'138	-9.2	156'208.55
304	Caisses de pensions et de prévoyance	298'093		378'754	-80'661	-21.3	391'527.55
305	Assurance maladie et accidents	50'412		64'666	-14'254	-22.0	33'650.94
306	Prestations en nature						1'796.70
308	Personnel interimaire	571'000		610'000	-39'000	-6.4	592'795.70
309	Autres charges du personnel	1'008		912	96	10.5	27'335.32
310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	17'834		41'100	-23'266	-56.6	43'662.21
311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	310'000		320'000	-10'000	-3.1	154'879.41
313	Achats de fournitures et autres marchandises	400		400			727.83
314	Entretien des immeubles par des tiers						4'301.70
315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	41'329		43'570	-2'241	-5.1	39'787.15
316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation						32'891.20
317	Dédommagements	31'500		31'500			15'500.54
318	Honoraires et prestations de service	565'345		410'883	154'462	37.6	315'135.42
319	Frais divers	18'000		18'000			16'861.68
351	Dédommagements à des collect. publiques - cantons	30'000		30'000			
361	Subventions accordées - cantons						2'500.00
365	Subventions accordées - institutions privées	1'546'900		1'134'900	412'000	36.3	763'550.00
366	Subventions accordées - personnes physiques	17'000		285'000	-268'000	-94.0	51'000.00
367	Subventions accordées - étranger	5'200		5'200			12'200.00
390	Intérêts répartis	257		368	-111	-30.2	339.51
391	Mise à disposition de locaux	1'500			1'500		3'300.00
392	Autres prestations internes	12'726		16'579	-3'853	-23.2	11'278.85
427	Immeubles du patrimoine administratif		30'000	60'000	-30'000	-50.0	29'000.00
434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		15'000	15'000			

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
3001000	**Direction de la culture et du sport**							
	436	Dédommagements de tiers						12'224.00
31	**Domaine art et culture**							
		Total des charges	122'190'949		120'877'697	1'313'252	1.1	116'153'718.63
		Total des revenus		12'825'634	12'624'344	201'290	1.6	12'535'964.46
3101	**Service administratif et technique (SAT)**							
		Total des charges	14'817'067		14'978'588	-161'521	-1.1	14'451'312.92
		Total des revenus		3'570'560	3'700'106	-129'546	-3.5	3'650'685.01
3101000	**Art et culture admin. SAT**							
		Total des charges	2'105'255		2'067'210	38'045	1.8	1'975'147.53
		Total des revenus		2'900	2'900			8'360.04
	301	Traitements du personnel	1'265'673		1'266'788	-1'115	-0.1	1'207'717.85
	303	Assurances sociales	100'428		98'388	2'041	2.1	92'341.55
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	164'995		171'584	-6'589	-3.8	199'317.50
	305	Assurance maladie et accidents	27'572		34'640	-7'068	-20.4	29'656.27
	306	Prestations en nature	2'500		2'500			1'251.50
	309	Autres charges du personnel	672		672			13'692.45
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	24'284		26'284	-2'000	-7.6	11'599.40
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	8'000		8'000			22'814.60
	312	Eau, énergie, combustible	10'148		13'310	-3'162	-23.8	11'640.55
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	13'638		16'183	-2'545	-15.7	6'826.85
	314	Entretien des immeubles par des tiers	90'201		100'281	-10'080	-10.1	100'575.56
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	113'025		121'466	-8'441	-6.9	105'807.61
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	7'000		7'000			20'723.26
	317	Dédommagements	6'620		6'620			1'139.70
	318	Honoraires et prestations de service	103'756		115'426	-11'670	-10.1	72'531.48
	319	Frais divers	2'500		2'500			560.00
	331	Amortissements ordinaires du PA	147'241		58'678	88'563	150.9	58'677.77
	334	Pertes sur débiteurs						-2'800.00
	390	Intérêts répartis	7'493		11'091	-3'598	-32.4	10'237.63
	391	Mise à disposition de locaux	2'100			2'100		2'090.00
	392	Autres prestations internes	7'408		5'799	1'609	27.7	8'746.00
	436	Dédommagements de tiers		2'900	2'900			4'861.15
	439	Autres contributions						3'498.89

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
3101100	**Scènes culturelles**							
		Total des charges	11'265'900		11'436'205	-170'305	-1.5	11'157'492.67
		Total des revenus		3'356'360	3'485'906	-129'546	-3.7	3'450'803.17
	301	Traitements du personnel	5'024'664		4'867'480	157'184	3.2	4'875'032.15
	303	Assurances sociales	399'658		377'835	21'824	5.8	368'766.60
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	559'220		509'367	49'852	9.8	478'161.55
	305	Assurance maladie et accidents	110'492		130'339	-19'847	-15.2	141'650.11
	306	Prestations en nature	64'000		64'000			50'715.05
	309	Autres charges du personnel	2'208		3'840	-1'632	-42.5	4'157.80
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	25'775		25'775			18'474.11
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	310'000		325'000	-15'000	-4.6	313'112.14
	312	Eau, énergie, combustible	460'913		623'004	-162'091	-26.0	516'728.26
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	153'012		153'815	-803	-0.5	172'248.26
	314	Entretien des immeubles par des tiers	997'316		1'095'835	-98'519	-9.0	1'084'080.95
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	95'359		67'105	28'254	42.1	88'528.68
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	82'800		82'800			71'671.07
	317	Dédommagements	8'540		5'540	3'000	54.2	5'214.55
	318	Honoraires et prestations de service	353'968		346'752	7'216	2.1	301'816.95
	319	Frais divers	3'000		3'000			413.94
	331	Amortissements ordinaires du PA	1'462'158		1'470'210	-8'051	-0.5	1'456'165.99
	334	Pertes sur débiteurs						3'856.12
	361	Subventions accordées - cantons						1'000.00
	362	Subventions accordées - Communes						12'000.00
	365	Subventions accordées - institutions privées	530'722		569'391	-38'669	-6.8	529'415.25
	390	Intérêts répartis	409'543		546'080	-136'537	-25.0	504'128.61
	391	Mise à disposition de locaux	209'600		165'576	44'024	26.6	134'432.00
	392	Autres prestations internes	2'952		3'461	-509	-14.7	25'722.53
	427	Immeubles du patrimoine administratif		2'681'360	2'750'206	-68'846	-2.5	2'687'067.95
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		543'000	529'500	13'500	2.5	509'209.99
	435	Ventes		1'000	1'000			63.44
	436	Dédommagements de tiers		103'500	177'500	-74'000	-41.7	223'356.79
	492	Autres prestations internes		27'500	27'700	-200	-0.7	31'105.00
3101200	**Ateliers de décors de théâtre**							
		Total des charges	1'445'912		1'475'173	-29'261	-2.0	1'318'672.72
		Total des revenus		211'300	211'300			191'521.80
	301	Traitements du personnel	857'910		831'942	25'969	3.1	777'148.25
	303	Assurances sociales	68'190		64'595	3'595	5.6	59'458.55
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	104'546		121'847	-17'301	-14.2	92'119.50
	305	Assurance maladie et accidents	18'952		22'506	-3'553	-15.8	28'828.12
	306	Prestations en nature	6'600		7'100	-500	-7.0	2'232.87
	309	Autres charges du personnel	432		432			432.00

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
3101200	**Ateliers de décors de théâtre**							
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	1'700		1'700			1'807.83
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	45'000		40'000	5'000	12.5	38'750.74
	312	Eau, énergie, combustible	54'295		61'419	-7'124	-11.6	56'146.70
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	139'748		145'200	-5'452	-3.8	99'658.96
	314	Entretien des immeubles par des tiers	40'501		55'513	-15'012	-27.0	29'290.07
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	15'200		15'249	-49	-0.3	2'309.70
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	78'110		78'110			85'565.80
	317	Dédommagements	2'100		2'100			1'931.62
	318	Honoraires et prestations de service	11'310		26'521	-15'211	-57.4	7'427.93
	331	Amortissements ordinaires du PA	806		806			806.19
	365	Subventions accordées - institutions privées						1'970.00
	390	Intérêts répartis	89		134	-45	-33.6	123.34
	391	Mise à disposition de locaux						30'644.00
	392	Autres prestations internes	422			422		2'020.55
	427	Immeubles du patrimoine administratif		36'300	36'300			40'749.00
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		175'000	175'000			133'508.20
	436	Dédommagements de tiers						17'075.60
	492	Autres prestations internes						189.00
3105	**Service de la promotion culturelle (SPC)**							
		Total des charges	3'951'761		3'483'442	468'320	13.4	3'138'584.47
		Total des revenus		454'000	288'000	166'000	57.6	522'324.80
3105000	**Promotion culturelle**							
		Total des charges	3'951'761		3'483'442	468'320	13.4	3'138'584.47
		Total des revenus		454'000	288'000	166'000	57.6	522'324.80
	301	Traitements du personnel	1'038'538		911'761	126'776	13.9	902'024.70
	303	Assurances sociales	82'947		70'710	12'238	17.3	68'226.10
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	129'789		115'968	13'820	11.9	112'030.60
	305	Assurance maladie et accidents	22'689		23'557	-868	-3.7	15'896.59
	306	Prestations en nature	500		500			
	309	Autres charges du personnel	432		528	-96	-18.2	10'811.30
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	698'943		682'943	16'000	2.3	561'013.49
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	30'000		42'000	-12'000	-28.6	63'226.28
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	9'500		9'500			8'870.27
	314	Entretien des immeubles par des tiers						2'428.00
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	35'040		48'813	-13'773	-28.2	31'454.95
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	3'000		3'000			4'925.47
	317	Dédommagements	4'500		4'500			2'536.20
	318	Honoraires et prestations de service	853'393		690'521	162'872	23.6	554'768.72

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
3105000	**Promotion culturelle**							
	319	Frais divers	1'500		1'500			210.00
	334	Pertes sur débiteurs						-4'450.00
	362	Subventions accordées - Communes	130'000		130'000			78'339.00
	363	Subventions accordées - propres établissements	90'000		90'000			67'536.00
	365	Subventions accordées - institutions privées	818'000		648'000	170'000	26.2	655'425.80
	391	Mise à disposition de locaux	2'400		2'400			2'750.00
	392	Autres prestations internes	591		7'240	-6'649	-91.8	561.00
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		100'000	100'000			117'140.00
	435	Ventes		1'000	1'000			
	436	Dédommagements de tiers						42'084.80
	439	Autres contributions						10'760.00
	461	Subventions acquises - cantons		340'000	170'000	170'000	100.0	342'000.00
	492	Autres prestations internes		13'000	17'000	-4'000	-23.5	10'340.00
3106	**Service culturel (SEC)**							
		Total des charges	60'889'834		60'512'623	377'210	0.6	58'879'497.75
		Total des revenus		3'123'640	2'966'761	156'879	5.3	3'007'280.70
3106000	**Service culturel**							
		Total des charges	50'926'916		50'242'715	684'201	1.4	49'273'073.29
		Total des revenus		1'762'830	1'682'904	79'926	4.7	1'734'117.50
	301	Traitements du personnel	1'250'911		1'171'072	79'839	6.8	1'146'832.70
	303	Assurances sociales	99'369		90'652	8'716	9.6	86'356.50
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	181'349		183'149	-1'800	-1.0	171'548.75
	305	Assurance maladie et accidents	28'009		28'047	-38	-0.1	18'699.92
	306	Prestations en nature						1'370.45
	309	Autres charges du personnel	480		528	-48	-9.1	15'927.15
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	27'100		35'100	-8'000	-22.8	46'903.82
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel			1'000	-1'000	-100.0	1'411.60
	312	Eau, énergie, combustible	13'170		44'607	-31'437	-70.5	15'013.95
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	5'500		15'500	-10'000	-64.5	1'089.69
	314	Entretien des immeubles par des tiers	313'792		257'684	56'108	21.8	443'694.43
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	53'087		53'969	-882	-1.6	50'436.25
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	22'000		23'000	-1'000	-4.3	38'927.89
	317	Dédommagements	20'700		18'700	2'000	10.7	4'784.40
	318	Honoraires et prestations de service	790'514		842'287	-51'773	-6.1	678'413.09
	319	Frais divers						5'124.80
	330	Amortissements ordinaires du PF			6'160	-6'160	-100.0	
	331	Amortissements ordinaires du PA	774'337		644'298	130'039	20.2	641'387.64
	362	Subventions accordées - Communes						4'000.00

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
3106000	**Service culturel**							
	363	Subventions accordées - propres établissements	6'308'884		6'208'028	100'856	1.6	6'117'593.00
	365	Subventions accordées - institutions privées	40'367'358		39'600'484	766'874	1.9	38'802'256.70
	366	Subventions accordées - personnes physiques	420'000		510'000	-90'000	-17.6	565'980.00
	390	Intérêts répartis	141'975		192'190	-50'215	-26.1	177'441.06
	391	Mise à disposition de locaux			64'500	-64'500	-100.0	
	392	Autres prestations internes	108'381		251'759	-143'378	-57.0	237'879.50
	427	Immeubles du patrimoine administratif		1'510'830	1'431'904	78'926	5.5	1'420'977.00
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		250'000	250'000			203'376.00
	435	Ventes						3'594.50
	436	Dédommagements de tiers		1'000	1'000			5'500.00
	469	Autres subventions						100'000.00
	492	Autres prestations internes		1'000		1'000		670.00
3106130	**Fête de la musique**							
		Total des charges	2'289'645		2'287'564	2'082	0.1	2'269'524.47
		Total des revenus		135'000	135'000			210'415.20
	301	Traitements du personnel	471'020		453'013	18'006	4.0	398'606.85
	303	Assurances sociales	37'659		35'133	2'526	7.2	29'366.00
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	58'672		59'673	-1'001	-1.7	48'955.50
	305	Assurance maladie et accidents	10'789		11'710	-921	-7.9	7'721.83
	306	Prestations en nature	9'000		9'000			8'343.44
	309	Autres charges du personnel	192		192			192.00
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	55'000		55'000			112'201.64
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	8'000		8'000			4'365.09
	312	Eau, énergie, combustible	3'336		2'771	565	20.4	3'826.85
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	22'000		22'000			15'771.21
	314	Entretien des immeubles par des tiers						23'698.90
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	14'533		14'981	-448	-3.0	11'295.91
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	580'000		590'000	-10'000	-1.7	497'433.01
	317	Dédommagements	20'000		20'000			13'402.27
	318	Honoraires et prestations de service	751'444		761'619	-10'175	-1.3	836'606.87
	319	Frais divers	13'000		13'000			378.00
	391	Mise à disposition de locaux						840.00
	392	Autres prestations internes	235'000		231'472	3'528	1.5	256'519.10
	427	Immeubles du patrimoine administratif		65'000	65'000			69'400.00
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		70'000	70'000			125'985.20
	436	Dédommagements de tiers						15'030.00

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
3106610	**Fonds municipal d'art contemporain**							
		Total des charges	7'673'273		7'982'345	-309'072	-3.9	7'336'899.99
		Total des revenus		1'225'810	1'148'857	76'953	6.7	1'062'748.00
	301	Traitements du personnel	860'477		830'827	29'650	3.6	762'497.75
	303	Assurances sociales	69'057		64'574	4'482	6.9	57'732.30
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	117'800		104'996	12'804	12.2	100'419.30
	305	Assurance maladie et accidents	18'464		23'339	-4'875	-20.9	16'466.43
	306	Prestations en nature						907.50
	309	Autres charges du personnel	432		480	-48	-10.0	1'526.20
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	44'079		79'079	-35'000	-44.3	25'153.16
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	10'400		10'400			17'253.64
	312	Eau, énergie, combustible	67'030		12'195	54'835	449.7	76'605.35
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	31'600		32'600	-1'000	-3.1	8'523.00
	314	Entretien des immeubles par des tiers	64'225		197'959	-133'734	-67.6	71'889.59
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	42'376		41'728	648	1.6	39'865.34
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	78'160		31'600	46'560	147.3	42'874.90
	317	Dédommagements	17'750		8'750	9'000	102.9	9'372.25
	318	Honoraires et prestations de service	169'463		210'934	-41'471	-19.7	152'828.99
	319	Frais divers	10'552		10'552			7'629.45
	331	Amortissements ordinaires du PA	421'905		421'905	0		420'484.83
	365	Subventions accordées - institutions privées	5'430'270		5'597'037	-166'767	-3.0	5'291'217.50
	366	Subventions accordées - personnes physiques	100'000		150'000	-50'000	-33.3	82'500.00
	390	Intérêts répartis	95'557		134'463	-38'906	-28.9	124'129.19
	391	Mise à disposition de locaux	15'580		12'548	3'032	24.2	15'344.00
	392	Autres prestations internes	8'097		6'379	1'718	26.9	11'679.32
	427	Immeubles du patrimoine administratif		1'151'810	1'148'857	2'953	0.3	1'060'144.00
	436	Dédommagements de tiers		74'000		74'000		2'604.00
3110	**Grand Théâtre de Genève**							
		Total des charges	42'532'287		41'903'043	629'243	1.5	39'684'323.49
		Total des revenus		5'677'434	5'669'477	7'957	0.1	5'355'673.95
3110000	**Grand Théâtre de Genève**							
		Total des charges	42'532'287		41'903'043	629'243	1.5	39'684'323.49
		Total des revenus		5'677'434	5'669'477	7'957	0.1	5'355'673.95
	301	Traitements du personnel	19'006'855		18'184'959	821'896	4.5	13'657'577.25
	303	Assurances sociales	1'512'483		1'412'325	100'158	7.1	1'030'879.70
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	2'293'322		2'200'382	92'940	4.2	1'609'956.15
	305	Assurance maladie et accidents	417'331		507'458	-90'127	-17.8	463'639.27
	306	Prestations en nature	59'943		46'000	13'943	30.3	48'869.85
	309	Autres charges du personnel	9'264		9'118	146	1.6	74'990.22

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
3110000	**Grand Théâtre de Genève**							
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité			2'734	-2'734	-100.0	13.00
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel						1'562.09
	312	Eau, énergie, combustible	560'912		635'626	-74'714	-11.8	631'959.04
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	10'476		11'000	-524	-4.8	12'802.39
	314	Entretien des immeubles par des tiers	1'244'434		1'365'102	-120'668	-8.8	1'285'594.94
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	50'984		56'222	-5'238	-9.3	43'443.00
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation			26'500	-26'500	-100.0	9.00
	317	Dédommagements	3'000		6'200	-3'200	-51.6	1'869.00
	318	Honoraires et prestations de service	239'549		229'955	9'594	4.2	181'048.43
	331	Amortissements ordinaires du PA	1'365'208		1'380'713	-15'505	-1.1	1'420'961.34
	365	Subventions accordées - institutions privées	15'541'900		15'517'077	24'823	0.2	18'927'857.06
	390	Intérêts répartis	210'325		307'372	-97'047	-31.6	283'750.21
	392	Autres prestations internes	6'300		4'300	2'000	46.5	7'541.55
	427	Immeubles du patrimoine administratif		3'104'434	3'096'477	7'957	0.3	3'080'380.00
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		13'000	13'000			17'152.85
	436	Dédommagements de tiers		60'000	60'000			258'141.10
	469	Autres subventions		2'500'000	2'500'000			2'000'000.00
32	**Domaine des musées**							
		Total des charges	79'648'715		76'591'204	3'057'511	4.0	76'082'103.26
		Total des revenus		1'283'722	1'071'269	212'453	19.8	3'997'331.96
3201	**Conservatoire et jardin botaniques (CJB)**							
		Total des charges	17'042'658		16'172'174	870'484	5.4	16'800'502.29
		Total des revenus		218'905	232'806	-13'901	-6.0	1'045'832.66
3201000	**Conservatoire et jardin botaniques**							
		Total des charges	17'042'658		16'172'174	870'484	5.4	16'800'502.29
		Total des revenus		218'905	232'806	-13'901	-6.0	1'045'832.66
	301	Traitements du personnel	10'400'000		10'088'492	311'508	3.1	10'289'774.50
	303	Assurances sociales	827'973		783'881	44'092	5.6	779'195.70
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	1'377'999		1'465'729	-87'730	-6.0	1'310'507.05
	305	Assurance maladie et accidents	237'224		280'328	-43'104	-15.4	272'634.90
	306	Prestations en nature	25'600		23'600	2'000	8.5	27'541.33
	309	Autres charges du personnel	4'944		4'992	-48	-1.0	33'085.07
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	377'450		367'876	9'574	2.6	373'658.67
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	205'178		153'282	51'896	33.9	223'553.13
	312	Eau, énergie, combustible	569'068		555'335	13'733	2.5	534'434.90
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	438'918		362'830	76'088	21.0	369'678.22

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
3201000	**Conservatoire et jardin botaniques**							
	314	Entretien des immeubles par des tiers	1'070'931		823'777	247'154	30.0	1'328'244.11
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	304'885		328'009	-23'124	-7.0	282'116.06
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	198'500		3'000	195'500	6'516.7	24'313.22
	317	Dédommagements	68'200		61'180	7'020	11.5	85'263.88
	318	Honoraires et prestations de service	553'918		394'819	159'099	40.3	403'184.22
	319	Frais divers	4'500		3'800	700	18.4	4'401.83
	331	Amortissements ordinaires du PA	254'048		337'959	-83'910	-24.8	325'525.91
	365	Subventions accordées - institutions privées	48'005		47'956	49	0.1	50'658.76
	386	Attribution aux Financements spéciaux						6'250.12
	390	Intérêts répartis	55'153		66'920	-11'767	-17.6	61'776.56
	392	Autres prestations internes	20'163		18'409	1'754	9.5	14'704.15
	427	Immeubles du patrimoine administratif		27'005	26'956	49	0.2	28'258.76
	431	Emoluments administratifs		100	100			80.00
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		131'000	131'000			778'715.23
	435	Ventes		31'500	31'500			30'803.50
	436	Dédommagements de tiers		3'150	3'150			80'733.35
	437	Amendes		350	350			414.80
	439	Autres contributions						900.00
	461	Subventions acquises - cantons		15'000	15'000			15'000.00
	469	Autres subventions						100'132.42
	492	Autres prestations internes		10'800	24'750	-13'950	-56.4	10'794.60
3202	**Musée d'art et d'histoire (MAH)**							
		Total des charges	33'006'052		32'615'914	390'138	1.2	33'637'770.74
		Total des revenus		665'183	481'883	183'300	38.0	2'271'247.35
3202000	**Musée d'art et d'histoire**							
		Total des charges	31'805'034		30'637'809	1'167'225	3.8	32'590'801.86
		Total des revenus		656'883	477'083	179'800	37.7	2'116'246.39
	301	Traitements du personnel	17'313'937		16'476'771	837'166	5.1	17'051'701.70
	303	Assurances sociales	1'376'880		1'280'026	96'854	7.6	1'297'375.30
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	2'358'312		2'249'471	108'840	4.8	2'123'030.70
	305	Assurance maladie et accidents	389'584		454'831	-65'247	-14.3	365'039.71
	306	Prestations en nature	125'940		115'740	10'200	8.8	187'511.77
	309	Autres charges du personnel	28'640		19'496	9'144	46.9	101'047.07
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	1'259'927		1'140'270	119'657	10.5	1'533'895.70
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	226'500		251'100	-24'600	-9.8	450'791.92
	312	Eau, énergie, combustible	375'242		452'171	-76'929	-17.0	426'936.71
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	516'563		586'100	-69'537	-11.9	919'850.51
	314	Entretien des immeubles par des tiers	794'498		921'051	-126'553	-13.7	897'806.63

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
3202000	**Musée d'art et d'histoire**							
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	550'664		603'840	-53'176	-8.8	489'550.65
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	844'023		844'116	-93		949'418.88
	317	Dédommagements	104'020		107'300	-3'280	-3.1	75'979.07
	318	Honoraires et prestations de service	2'870'919		2'624'954	245'965	9.4	3'436'088.99
	319	Frais divers	8'650		5'350	3'300	61.7	4'987.07
	331	Amortissements ordinaires du PA	2'080'202		1'946'505	133'697	6.9	1'583'199.11
	334	Pertes sur débiteurs						53'531.65
	361	Subventions accordées - cantons	9'000		5'000	4'000	80.0	15'003.26
	362	Subventions accordées - Communes	3'500		1'000	2'500	250.0	6'550.77
	365	Subventions accordées - institutions privées	64'000		55'800	8'200	14.7	56'659.68
	366	Subventions accordées - personnes physiques	13'000		10'000	3'000	30.0	7'288.25
	367	Subventions accordées - étranger	3'000		4'000	-1'000	-25.0	25'857.52
	390	Intérêts répartis	288'250		296'510	-8'260	-2.8	273'682.14
	391	Mise à disposition de locaux	133'570		133'222	348	0.3	133'310.00
	392	Autres prestations internes	66'214		53'185	13'029	24.5	124'707.10
	420	Avoirs à vue						11.35
	427	Immeubles du patrimoine administratif		42'884	45'184	-2'300	-5.1	43'318.97
	429	Autres revenus						481.20
	431	Emoluments administratifs		1'000		1'000		931.85
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		378'000	232'000	146'000	62.9	459'859.89
	435	Ventes		92'400	51'900	40'500	78.0	174'716.91
	436	Dédommagements de tiers		500	1'400	-900	-64.3	176'127.52
	437	Amendes		6'500	5'000	1'500	30.0	8'100.30
	439	Autres contributions						65'863.65
	461	Subventions acquises - cantons		60'000	65'000	-5'000	-7.7	60'000.00
	469	Autres subventions						1'053'363.00
	491	Mise à disposition de locaux		75'599	75'599			72'649.60
	492	Autres prestations internes			1'000	-1'000	-100.0	822.15
3202040	**Maison Tavel**							
		Total des charges	1'201'018		1'978'105	-777'087	-39.3	1'046'968.88
		Total des revenus		8'300	4'800	3'500	72.9	155'000.96
	301	Traitements du personnel	221'759		844'234	-622'474	-73.7	186'995.65
	303	Assurances sociales	17'558		65'352	-47'794	-73.1	13'678.40
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	30'563		114'179	-83'616	-73.2	43'300.25
	305	Assurance maladie et accidents	4'695		20'220	-15'525	-76.8	2'202.94
	306	Prestations en nature			4'700	-4'700	-100.0	
	309	Autres charges du personnel	96		480	-384	-80.0	48.00
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	123'400		70'280	53'120	75.6	2'366.84
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	31'000		45'000	-14'000	-31.1	14'827.16
	312	Eau, énergie, combustible	39'250		39'435	-185	-0.5	44'705.35

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
3202040	**Maison Tavel**							
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	40'540		84'040	-43'500	-51.8	423.90
	314	Entretien des immeubles par des tiers	182'171		148'361	33'810	22.8	191'449.73
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	4'500		3'000	1'500	50.0	8'805.20
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation						337.90
	317	Dédommagements	1'500		16'170	-14'670	-90.7	2'641.45
	318	Honoraires et prestations de service	241'374		237'830	3'544	1.5	257'905.51
	319	Frais divers						277.24
	331	Amortissements ordinaires du PA	200'346		200'346	0		197'856.33
	361	Subventions accordées - cantons	800			800		500.00
	365	Subventions accordées - institutions privées			800	-800	-100.0	
	390	Intérêts répartis	59'093		81'978	-22'885	-27.9	75'678.38
	392	Autres prestations internes	2'372		1'700	672	39.5	2'968.65
	427	Immeubles du patrimoine administratif		800	800			500.00
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		2'500	1'000	1'500	150.0	3'499.94
	435	Ventes		5'000	3'000	2'000	66.7	6'001.02
	469	Autres subventions						145'000.00
3203	**Musée d'ethnographie (MEG)**							
		Total des charges	8'718'655		8'748'883	-30'228	-0.3	7'854'158.01
		Total des revenus		48'000	34'000	14'000	41.2	198'952.95
3203000	**Musée d'ethnographie**							
		Total des charges	8'718'655		8'748'883	-30'228	-0.3	7'854'158.01
		Total des revenus		48'000	34'000	14'000	41.2	198'952.95
	301	Traitements du personnel	4'786'888		4'516'602	270'286	6.0	4'334'730.70
	303	Assurances sociales	382'037		349'958	32'079	9.2	325'983.40
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	619'672		633'163	-13'491	-2.1	539'955.25
	305	Assurance maladie et accidents	104'256		112'474	-8'218	-7.3	79'180.87
	306	Prestations en nature	13'500		13'500			9'199.50
	309	Autres charges du personnel	1'872		1'776	96	5.4	16'128.36
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	347'419		347'419			437'185.17
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	153'200		163'200	-10'000	-6.1	63'962.49
	312	Eau, énergie, combustible	63'145		81'593	-18'448	-22.6	70'464.73
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	353'511		369'138	-15'627	-4.2	259'494.69
	314	Entretien des immeubles par des tiers	69'544		194'554	-125'010	-64.3	90'735.73
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	140'141		162'346	-22'205	-13.7	118'406.46
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	846'300		882'300	-36'000	-4.1	652'040.27
	317	Dédommagements	63'660		53'660	10'000	18.6	57'012.69
	318	Honoraires et prestations de service	606'802		645'141	-38'339	-5.9	609'740.43
	319	Frais divers	9'400		9'400			5'599.73

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
3203000	**Musée d'ethnographie**							
	331	Amortissements ordinaires du PA	58'340		106'052	-47'712	-45.0	55'622.12
	334	Pertes sur débiteurs						750.00
	386	Attribution aux Financements spéciaux						31'259.92
	390	Intérêts répartis	2'361		4'553	-2'192	-48.1	4'202.25
	391	Mise à disposition de locaux	77'077		76'965	112	0.1	75'400.60
	392	Autres prestations internes	19'530		25'088	-5'558	-22.2	17'102.65
	429	Autres revenus						4'010.50
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		17'000	13'000	4'000	30.8	82'138.30
	435	Ventes		20'000	10'000	10'000	100.0	75'286.30
	436	Dédommagements de tiers						27'049.65
	437	Amendes						191.70
	439	Autres contributions		1'000	1'000			276.50
	461	Subventions acquises - cantons		10'000	10'000			10'000.00
3204	**Muséum d'histoire naturelle (MHN)**							
		Total des charges	17'583'420		16'613'487	969'933	5.8	16'419'695.61
		Total des revenus		262'500	262'500			393'094.37
3204000	**Muséum d'histoire naturelle**							
		Total des charges	15'518'418		15'232'781	285'637	1.9	14'459'791.95
		Total des revenus		254'000	254'000			350'678.37
	301	Traitements du personnel	10'844'904		10'368'696	476'208	4.6	9'978'470.70
	303	Assurances sociales	863'323		804'465	58'857	7.3	752'908.65
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	1'408'266		1'476'572	-68'307	-4.6	1'260'707.55
	305	Assurance maladie et accidents	243'076		272'416	-29'340	-10.8	207'518.85
	306	Prestations en nature	35'400		32'400	3'000	9.3	31'418.65
	309	Autres charges du personnel	4'656		4'560	96	2.1	45'386.95
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	256'750		259'750	-3'000	-1.2	234'675.32
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	89'750		57'800	31'950	55.3	160'039.03
	312	Eau, énergie, combustible	234'588		251'548	-16'960	-6.7	267'523.61
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	281'021		270'450	10'571	3.9	276'059.67
	314	Entretien des immeubles par des tiers	183'499		281'577	-98'078	-34.8	176'982.22
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	177'281		192'171	-14'890	-7.7	179'985.68
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	15'450		26'150	-10'700	-40.9	31'415.01
	317	Dédommagements	77'514		143'164	-65'650	-45.9	86'649.49
	318	Honoraires et prestations de service	340'514		339'074	1'440	0.4	324'731.77
	319	Frais divers	1'300		1'300			12'044.21
	331	Amortissements ordinaires du PA	319'641		324'697	-5'056	-1.6	316'597.12
	334	Pertes sur débiteurs						-400.00
	361	Subventions accordées - cantons	5'000		5'000			5'350.00

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
3204000	**Muséum d'histoire naturelle**							
	365	Subventions accordées - institutions privées	20'433		20'432	1		16'833.00
	366	Subventions accordées - personnes physiques	10'000		10'000			2'650.00
	386	Attribution aux Financements spéciaux						5'319.64
	390	Intérêts répartis	45'889		38'411	7'478	19.5	35'459.75
	391	Mise à disposition de locaux	41'138		41'138			31'533.00
	392	Autres prestations internes	19'026		11'009	8'017	72.8	19'932.08
	423	Immeubles du patrimoine financier		4'000	4'000			1'998.00
	427	Immeubles du patrimoine administratif		53'000	53'000			41'022.00
	429	Autres revenus		2'000	2'000			
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		94'500	94'000	500	0.5	221'876.80
	435	Ventes		11'500	11'500			3'738.50
	436	Dédommagements de tiers		19'000	19'500	-500	-2.6	-47'592.58
	439	Autres contributions		35'000	35'000			79'871.70
	461	Subventions acquises - cantons		15'000	15'000			15'000.00
	469	Autres subventions		20'000	20'000			4'790.95
	491	Mise à disposition de locaux						29'973.00
3204010	**Musée d'histoire des sciences**							
		Total des charges	1'519'696		1'380'707	138'990	10.1	1'322'193.58
		Total des revenus		8'500	8'500			18'639.60
	301	Traitements du personnel	789'591		725'123	64'468	8.9	732'489.10
	303	Assurances sociales	63'060		56'393	6'667	11.8	56'245.00
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	101'657		92'668	8'989	9.7	91'134.25
	305	Assurance maladie et accidents	18'301		20'807	-2'507	-12.0	17'775.41
	306	Prestations en nature						3'543.90
	309	Autres charges du personnel	384		384			384.00
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	31'000		46'841	-15'841	-33.8	32'886.88
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	28'500		89'000	-60'500	-68.0	41'107.54
	312	Eau, énergie, combustible	27'376		30'975	-3'599	-11.6	31'213.40
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	25'500		40'500	-15'000	-37.0	22'804.01
	314	Entretien des immeubles par des tiers	116'162		52'247	63'915	122.3	110'040.39
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	1'000		10'000	-9'000	-90.0	2'014.52
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation						6'075.82
	317	Dédommagements	4'000		4'000			2'104.80
	318	Honoraires et prestations de service	278'923		176'284	102'639	58.2	161'483.65
	319	Frais divers	2'000		2'000			1'420.00
	331	Amortissements ordinaires du PA	29'310		29'310			
	390	Intérêts répartis	329			329		197.76
	391	Mise à disposition de locaux						8'000.00
	392	Autres prestations internes	2'604		4'175	-1'571	-37.6	1'273.15
	427	Immeubles du patrimoine administratif						800.00

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
3204010	**Musée d'histoire des sciences**							
	429	Autres revenus						13.60
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		5'500	5'500			1'642.50
	435	Ventes		3'000	3'000			3'233.50
	436	Dédommagements de tiers						70.00
	439	Autres contributions						12'680.00
	491	Mise à disposition de locaux						200.00
3204020	**La nuit de la science**							
		Total des charges	545'306			545'306		637'710.08
		Total des revenus						23'776.40
	301	Traitements du personnel	95'650			95'650		86'983.50
	303	Assurances sociales	7'691			7'691		6'646.35
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	11'478			11'478		
	305	Assurance maladie et accidents	2'056			2'056		2'082.77
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	63'930			63'930		65'340.47
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel						4'148.20
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	15'000			15'000		12'510.58
	314	Entretien des immeubles par des tiers						1'885.15
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	105'000			105'000		202'411.76
	317	Dédommagements	500			500		58.60
	318	Honoraires et prestations de service	82'000			82'000		82'307.65
	319	Frais divers						5'184.40
	392	Autres prestations internes	162'000			162'000		168'150.65
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service						6'456.00
	439	Autres contributions						7'320.40
	469	Autres subventions						10'000.00
3205	**Musée de l'Ariana**							
		Total des charges	3'297'930		2'440'746	857'184	35.1	1'369'976.61
		Total des revenus		89'134	60'080	29'054	48.4	88'204.63
3205000	**Musée Ariana**							
		Total des charges	3'297'930		2'440'746	857'184	35.1	1'369'976.61
		Total des revenus		89'134	60'080	29'054	48.4	88'204.63
	301	Traitements du personnel	1'932'245		1'063'197	869'048	81.7	538'518.60
	303	Assurances sociales	154'421		82'368	72'053	87.5	39'323.10
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	233'771		151'635	82'136	54.2	67'479.00
	305	Assurance maladie et accidents	48'730		26'324	22'406	85.1	9'627.31

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
3205000	**Musée Ariana**							
	306	Prestations en nature	34'890		34'890			1'699.20
	309	Autres charges du personnel	1'912		1'624	288	17.7	5'906.10
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	116'280		118'780	-2'500	-2.1	69'294.14
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	18'500		18'500			38'210.98
	312	Eau, énergie, combustible	72'969		78'097	-5'128	-6.6	81'431.50
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	86'000		88'500	-2'500	-2.8	57'840.84
	314	Entretien des immeubles par des tiers	175'423		301'008	-125'585	-41.7	170'317.30
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	10'105		9'926	179	1.8	18'220.30
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	1'000		1'000			4'891.10
	317	Dédommagements	7'500		75'660	-68'160	-90.1	7'910.40
	318	Honoraires et prestations de service	359'807		346'122	13'685	4.0	219'807.51
	319	Frais divers	800		800			607.64
	331	Amortissements ordinaires du PA	2'808		2'793	15	0.5	
	365	Subventions accordées - institutions privées	32'134		33'080	-946	-2.9	30'715.84
	390	Intérêts répartis	353			353		
	392	Autres prestations internes	8'283		6'443	1'840	28.6	8'175.75
	427	Immeubles du patrimoine administratif		61'134	20'080	41'054	204.5	31'262.30
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		16'500	28'500	-12'000	-42.1	10'039.81
	435	Ventes		11'500	11'500			10'601.17
	436	Dédommagements de tiers						25'458.00
	491	Mise à disposition de locaux						10'000.00
	492	Autres prestations internes						843.35
33	**Domaine des bibliothèques**							
		Total des charges	36'580'873		35'368'872	1'212'001	3.4	35'571'401.54
		Total des revenus		2'565'478	2'556'646	8'832	0.3	3'404'557.08
3301	**Bibliothèques et discothèques mun.(BMU)**							
		Total des charges	20'943'286		20'359'040	584'246	2.9	20'169'113.85
		Total des revenus		1'596'608	1'593'908	2'700	0.2	1'870'541.24
3301000	**Dir. bibliothèques et discothèques mun.**							
		Total des charges	20'943'286		20'359'040	584'246	2.9	20'169'113.85
		Total des revenus		1'596'608	1'593'908	2'700	0.2	1'870'541.24
	301	Traitements du personnel	12'441'448		11'719'367	722'081	6.2	11'691'045.80
	303	Assurances sociales	987'234		910'975	76'259	8.4	888'589.05
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	1'700'608		1'615'091	85'517	5.3	1'430'474.00
	305	Assurance maladie et accidents	289'840		330'570	-40'730	-12.3	250'692.46
	306	Prestations en nature	6'800		6'800			5'020.00

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
3301000	**Dir. bibliothèques et discothèques mun.**							
	308	Personnel interimaire	276'480		276'480			
	309	Autres charges du personnel	7'632		7'488	144	1.9	86'473.69
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	1'736'991		1'740'291	-3'300	-0.2	1'712'330.85
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	63'500		63'500			98'435.54
	312	Eau, énergie, combustible	217'135		271'436	-54'301	-20.0	224'859.95
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	161'190		166'060	-4'870	-2.9	127'592.36
	314	Entretien des immeubles par des tiers	591'018		446'086	144'932	32.5	545'681.54
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	376'870		431'155	-54'285	-12.6	363'191.56
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	87'100		87'100			92'344.28
	317	Dédommagements	22'000		17'000	5'000	29.4	14'984.45
	318	Honoraires et prestations de service	265'338		262'528	2'810	1.1	515'225.98
	319	Frais divers	7'700		7'700			6'622.48
	320	Engagements courants						2.80
	331	Amortissements ordinaires du PA	676'411		869'415	-193'004	-22.2	1'041'687.77
	334	Pertes sur débiteurs						17'228.02
	365	Subventions accordées - institutions privées						337.50
	366	Subventions accordées - personnes physiques	5'000			5'000		5'377.50
	390	Intérêts répartis	131'849		179'923	-48'074	-26.7	167'311.12
	391	Mise à disposition de locaux	774'304		772'348	1'956	0.3	765'743.00
	392	Autres prestations internes	116'839		177'727	-60'888	-34.3	117'862.15
	429	Autres revenus						2'015.52
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		202'000	204'000	-2'000	-1.0	202'428.15
	435	Ventes		3'800	3'800			5'756.52
	436	Dédommagements de tiers		45'300	46'100	-800	-1.7	192'562.21
	437	Amendes		177'000	171'500	5'500	3.2	176'938.41
	438	Prestations du personnel pour les investissements						170'485.84
	439	Autres contributions						16'362.59
	452	Communes		1'020'008	1'020'008			955'492.00
	461	Subventions acquises - cantons		148'500	148'500			148'500.00
3302	**Bibliothèque de Genève (BGE)**							
		Total des charges	15'637'587		15'009'833	627'755	4.2	15'402'287.69
		Total des revenus		968'870	962'738	6'132	0.6	1'534'015.84
3302000	**Bibliothèque de Genève**							
		Total des charges	13'103'773		12'592'617	511'156	4.1	13'027'498.44
		Total des revenus		935'246	935'238	8		1'485'373.69
	301	Traitements du personnel	7'254'689		6'947'183	307'507	4.4	6'952'050.35
	303	Assurances sociales	577'314		540'191	37'123	6.9	532'650.75
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	1'016'971		1'020'323	-3'352	-0.3	925'949.85

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
3302000	**Bibliothèque de Genève**							
	305	Assurance maladie et accidents	170'147		198'211	-28'063	-14.2	147'249.69
	306	Prestations en nature	6'900		8'900	-2'000	-22.5	8'364.80
	309	Autres charges du personnel	3'936		3'984	-48	-1.2	30'281.20
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	1'768'916		1'947'916	-179'000	-9.2	1'721'595.04
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	13'700		93'700	-80'000	-85.4	36'633.81
	312	Eau, énergie, combustible	94'208		107'298	-13'090	-12.2	104'983.57
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	279'109		90'185	188'924	209.5	168'691.81
	314	Entretien des immeubles par des tiers	281'403		258'175	23'228	9.0	325'981.70
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	242'187		256'217	-14'030	-5.5	197'180.90
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	134'000		134'000			153'330.51
	317	Dédommagements	20'900		20'400	500	2.5	11'660.63
	318	Honoraires et prestations de service	681'535		203'164	478'371	235.5	580'439.30
	319	Frais divers	15'800		11'800	4'000	33.9	9'214.10
	331	Amortissements ordinaires du PA	444'508		643'872	-199'363	-31.0	620'495.22
	334	Pertes sur débiteurs						-2'076.70
	365	Subventions accordées - institutions privées	30'864		30'840	24	0.1	30'065.00
	386	Attribution aux Financements spéciaux						385'594.23
	390	Intérêts répartis	40'428		57'154	-16'726	-29.3	52'762.13
	391	Mise à disposition de locaux	3'900		3'892	8	0.2	4'711.00
	392	Autres prestations internes	22'357		15'213	7'144	47.0	29'689.55
	420	Avoirs à vue						1.65
	427	Immeubles du patrimoine administratif		16'020	16'012	8		23'025.75
	431	Emoluments administratifs		9'000	9'000			6'925.00
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		30'626	30'626			38'384.80
	435	Ventes		2'000	2'000			8'763.50
	436	Dédommagements de tiers		32'500	32'500			37'597.95
	437	Amendes		35'000	35'000			29'211.50
	438	Prestations du personnel pour les investissements						395'376.75
	439	Autres contributions		100	100			
	451	Cantons		210'000	210'000			210'000.00
	461	Subventions acquises - cantons		600'000	600'000			735'916.19
	492	Autres prestations internes						170.60
3302010	**Musée Voltaire**							
		Total des charges	1'060'580		955'559	105'021	11.0	965'498.41
		Total des revenus		7'624	1'500	6'124	408.3	19'254.40
	301	Traitements du personnel	443'965		385'370	58'595	15.2	392'272.70
	303	Assurances sociales	35'347		29'897	5'450	18.2	29'615.10
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	58'292		54'070	4'223	7.8	44'642.85
	305	Assurance maladie et accidents	10'171		10'090	81	0.8	7'034.21
	306	Prestations en nature	100		100			12.10

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
3302010	**Musée Voltaire**							
	309	Autres charges du personnel	240		192	48	25.0	403.05
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	64'000		64'000			62'458.40
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	30'000			30'000		
	312	Eau, énergie, combustible	17'048		17'858	-810	-4.5	18'770.16
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	4'900		4'900			4'850.78
	314	Entretien des immeubles par des tiers	83'328		71'909	11'419	15.9	92'399.59
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	11'000		11'000			11'199.56
	317	Dédommagements	2'000		2'000			2'039.45
	318	Honoraires et prestations de service	56'442		55'144	1'298	2.4	53'192.10
	319	Frais divers	1'200		1'200			1'297.27
	331	Amortissements ordinaires du PA	213'488		215'518	-2'030	-0.9	212'875.82
	365	Subventions accordées - institutions privées	6'124			6'124		
	390	Intérêts répartis	20'076		30'870	-10'794	-35.0	28'498.12
	392	Autres prestations internes	2'858		1'441	1'417	98.3	3'937.15
	427	Immeubles du patrimoine administratif		6'124		6'124		
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		600	600			76.50
	435	Ventes		800	800			738.00
	436	Dédommagements de tiers		100	100			6'641.95
	438	Prestations du personnel pour les investissements						11'797.95
3302020	**Bibliothèque musicale**							
		Total des charges	687'601		646'759	40'843	6.3	649'180.04
		Total des revenus		24'000	24'000			23'138.25
	301	Traitements du personnel	450'819		434'996	15'822	3.6	423'995.50
	303	Assurances sociales	35'909		33'673	2'236	6.6	32'397.10
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	57'411		56'572	839	1.5	51'868.00
	305	Assurance maladie et accidents	9'601		10'418	-817	-7.8	7'272.67
	309	Autres charges du personnel	240		240			590.00
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	75'683		75'683			75'565.80
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	1'000		1'000			948.02
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	8'200		8'200			4'075.36
	314	Entretien des immeubles par des tiers	6'888		6'888			6'048.60
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers			5'175	-5'175	-100.0	6'322.94
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation						459.88
	317	Dédommagements	1'600		1'600			949.70
	318	Honoraires et prestations de service	28'462		4'666	23'796	510.0	29'679.38
	319	Frais divers	1'300		1'300			1'197.50
	331	Amortissements ordinaires du PA	3'591		3'591	0		
	334	Pertes sur débiteurs	500		500			995.50
	386	Attribution aux Financements spéciaux						416.09
	392	Autres prestations internes	6'398		2'256	4'142	183.6	6'398.00

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
3302020	**Bibliothèque musicale**							
	431	Emoluments administratifs		3'200	3'200			3'060.00
	436	Dédommagements de tiers		2'800	2'800			3'167.90
	437	Amendes		8'000	8'000			6'910.35
	461	Subventions acquises - cantons		10'000	10'000			10'000.00
3302030	**Centre d'iconographie**							
		Total des charges	785'632		814'898	-29'265	-3.6	760'110.80
		Total des revenus		2'000	2'000			6'249.50
	301	Traitements du personnel	334'518		329'552	4'966	1.5	307'402.35
	303	Assurances sociales	26'956		25'511	1'445	5.7	23'332.95
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	49'328		55'402	-6'074	-11.0	57'676.35
	305	Assurance maladie et accidents	7'928		7'893	35	0.4	5'268.91
	309	Autres charges du personnel	144		144			136.00
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	854		854			1'095.30
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	1'000		1'000			4'656.93
	312	Eau, énergie, combustible	1'512		1'877	-365	-19.4	1'734.00
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	8'000		8'000			242.81
	314	Entretien des immeubles par des tiers	62'612		58'099	4'513	7.8	48'191.69
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	1'000		1'000			1'602.61
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation						1'696.30
	317	Dédommagements	800		800			510.05
	318	Honoraires et prestations de service	78'929		84'974	-6'045	-7.1	79'641.11
	319	Frais divers	400		400			500.00
	331	Amortissements ordinaires du PA	148'017		150'792	-2'775	-1.8	145'209.16
	390	Intérêts répartis	63'635		86'804	-23'169	-26.7	80'132.98
	392	Autres prestations internes			1'797	-1'797	-100.0	1'081.30
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		1'500	1'500			5'792.00
	435	Ventes		400	400			
	436	Dédommagements de tiers		100	100			457.50
34	**Domaine du sport**							
		Total des charges	48'679'569		47'291'507	1'388'061	2.9	46'765'452.58
		Total des revenus		5'848'987	5'287'096	561'891	10.6	5'904'576.13
3401	**Sports**							
		Total des charges	48'679'569		47'291'507	1'388'061	2.9	46'765'452.58
		Total des revenus		5'848'987	5'287'096	561'891	10.6	5'904'576.13

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
3401000	**Service des sports**							
		Total des charges	48'679'569		47'291'507	1'388'061	2.9	46'765'452.58
		Total des revenus		5'848'987	5'287'096	561'891	10.6	5'904'576.13
	301	Traitements du personnel	19'011'722		18'567'831	443'890	2.4	18'215'281.90
	303	Assurances sociales	1'512'028		1'443'523	68'505	4.7	1'370'877.65
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	2'193'426		2'281'899	-88'473	-3.9	2'190'368.05
	305	Assurance maladie et accidents	443'878		526'413	-82'535	-15.7	453'117.73
	306	Prestations en nature	68'000		68'000			66'261.41
	309	Autres charges du personnel	14'592		14'640	-48	-0.3	106'768.20
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	317'902		344'847	-26'945	-7.8	316'843.02
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	651'550		640'550	11'000	1.7	668'074.33
	312	Eau, énergie, combustible	2'881'426		3'176'093	-294'667	-9.3	3'190'672.31
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	999'031		1'026'480	-27'449	-2.7	963'447.86
	314	Entretien des immeubles par des tiers	1'917'206		1'604'036	313'170	19.5	1'877'217.46
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	291'404		299'039	-7'635	-2.6	264'032.92
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	12'000		9'000	3'000	33.3	135'864.59
	317	Dédommagements	14'980		14'980			14'052.55
	318	Honoraires et prestations de service	1'807'745		1'430'630	377'115	26.4	1'901'965.97
	319	Frais divers	16'600		16'600			12'630.10
	331	Amortissements ordinaires du PA	6'686'231		6'249'108	437'124	7.0	5'565'313.56
	334	Pertes sur débiteurs						70'450.00
	352	Dédommagements à des collect. publiques - communes	1'167'266		1'147'266	20'000	1.7	1'147'266.45
	365	Subventions accordées - institutions privées	7'627'977		7'157'994	469'983	6.6	7'057'048.84
	366	Subventions accordées - personnes physiques						41'400.00
	390	Intérêts répartis	702'015		909'264	-207'249	-22.8	861'180.63
	391	Mise à disposition de locaux	32'893		39'889	-6'996	-17.5	32'881.00
	392	Autres prestations internes	309'696		323'425	-13'729	-4.2	242'436.05
	427	Immeubles du patrimoine administratif		936'887	936'796	91		1'043'228.91
	429	Autres revenus						24'323.39
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		2'995'000	3'000'000	-5'000	-0.2	2'968'546.68
	435	Ventes		147'000	147'000			146'163.72
	436	Dédommagements de tiers		785'100	746'000	39'100	5.2	1'118'862.32
	439	Autres contributions		85'000	85'000			116'623.31
	469	Autres subventions		900'000	350'000	550'000	157.1	300'000.00
	480	Prélèvements sur les financements spéciaux - cant.						58'493.15
	492	Autres prestations internes			22'300	-22'300	-100.0	128'334.65

		Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
		Charges	Revenus				
4	**Environnement urbain et sécurité**						
	Total des charges	236'321'002		221'146'670	15'174'332	6.9	203'160'238.54
	Total des revenus		51'664'188	55'392'342	-3'728'154	-6.7	59'998'031.92
40	**Environnement urbain et sécurité**						
	Total des charges	236'321'002		221'146'670	15'174'332	6.9	203'160'238.54
	Total des revenus		51'664'188	55'392'342	-3'728'154	-6.7	59'998'031.92
4001	**Dir. environnement urbain et sécurité**						
	Total des charges	2'740'798		2'619'507	121'291	4.6	2'780'278.25
	Total des revenus						22'174.60
4001000	**Dir. environnement urbain et sécurité**						
	Total des charges	2'740'798		2'619'507	121'291	4.6	2'780'278.25
	Total des revenus						22'174.60
301	Traitements du personnel	1'812'778		1'657'768	155'010	9.4	1'582'704.35
303	Assurances sociales	144'262		128'329	15'933	12.4	117'913.15
304	Caisses de pensions et de prévoyance	279'610		272'381	7'229	2.7	242'855.40
305	Assurance maladie et accidents	38'573		39'704	-1'131	-2.8	22'173.09
306	Prestations en nature	4'000			4'000		
309	Autres charges du personnel	576		624	-48	-7.7	288'457.44
310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	18'000		21'312	-3'312	-15.5	24'864.04
311	Mobilier, machines, véhicules et matériel			10'000	-10'000	-100.0	7'903.66
312	Eau, énergie, combustible	6'421		16'488	-10'067	-61.1	10'729.05
314	Entretien des immeubles par des tiers	15'600		15'629	-29	-0.2	16'785.75
315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	25'944		26'204	-260	-1.0	24'825.33
316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation						7'971.95
317	Dédommagements	34'640		28'640	6'000	20.9	29'714.10
318	Honoraires et prestations de service	88'977		87'005	1'972	2.3	81'666.74
319	Frais divers	2'400		2'400			2'510.40
331	Amortissements ordinaires du PA	3'250		3'250			237.50
352	Dédommagements à des collect. publiques - communes	65'000		60'000	5'000	8.3	72'395.45
365	Subventions accordées - institutions privées	42'400		30'000	12'400	41.3	
390	Intérêts répartis	9			9		
391	Mise à disposition de locaux	139'680		204'572	-64'892	-31.7	217'762.00
392	Autres prestations internes	18'678		15'201	3'477	22.9	28'808.85
436	Dédommagements de tiers						22'174.60
4003	**Incendie et secours**						
	Total des charges	53'284'463		51'155'840	2'128'623	4.2	50'105'536.63
	Total des revenus		18'914'100	20'146'000	-1'231'900	-6.1	19'351'390.59

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
4003000	**Incendie et secours**							
		Total des charges	53'284'463		51'155'840	2'128'623	4.2	50'105'536.63
		Total des revenus		18'914'100	20'146'000	-1'231'900	-6.1	19'351'390.59
	301	Traitements du personnel	32'479'923		31'025'209	1'454'714	4.7	30'250'240.20
	303	Assurances sociales	2'582'263		2'401'475	180'788	7.5	2'264'699.40
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	4'221'090		4'496'188	-275'098	-6.1	4'154'234.35
	305	Assurance maladie et accidents	750'443		830'839	-80'397	-9.7	572'040.95
	306	Prestations en nature	243'000		248'000	-5'000	-2.0	212'202.45
	307	Prestations aux pensionnés	700'000		800'000	-100'000	-12.5	372'407.35
	309	Autres charges du personnel	928'768		978'576	-49'808	-5.1	1'089'742.15
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	155'800		168'007	-12'207	-7.3	136'817.60
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	820'200		820'152	48		1'080'175.30
	312	Eau, énergie, combustible	739'899		812'680	-72'781	-9.0	806'304.31
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	1'465'100		1'584'056	-118'956	-7.5	1'387'512.79
	314	Entretien des immeubles par des tiers	1'582'039		1'166'111	415'928	35.7	1'591'392.81
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	1'112'194		1'167'258	-55'064	-4.7	1'125'190.92
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	14'500		14'500			37'363.33
	317	Dédommagements	310'240		306'100	4'140	1.4	376'188.74
	318	Honoraires et prestations de service	736'065		761'138	-25'073	-3.3	529'491.25
	319	Frais divers	25'500		27'300	-1'800	-6.6	14'050.50
	320	Engagements courants						667.00
	331	Amortissements ordinaires du PA	3'410'065		2'360'497	1'049'568	44.5	2'784'024.62
	334	Pertes sur débiteurs	100'000			100'000		290'212.17
	351	Dédommagements à des collect. publiques - cantons	120'000		120'000			124'504.00
	365	Subventions accordées - institutions privées	33'100		53'628	-20'528	-38.3	48'231.00
	390	Intérêts répartis	108'331		166'236	-57'905	-34.8	162'577.04
	391	Mise à disposition de locaux	597'756		787'040	-189'284	-24.1	649'708.00
	392	Autres prestations internes	48'187		60'850	-12'663	-20.8	45'558.40
	420	Avoirs à vue						47.55
	427	Immeubles du patrimoine administratif		3'600	27'600	-24'000	-87.0	276'139.81
	429	Autres revenus						2'762.11
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		5'926'200	6'924'800	-998'600	-14.4	5'275'639.84
	435	Ventes		147'000	147'000			156'690.46
	436	Dédommagements de tiers		100'500	150'800	-50'300	-33.4	764'283.53
	439	Autres contributions		5'000	5'000			57'312.88
	441	Parts à des recettes cantonales		1'250'000	1'250'000			1'306'837.12
	450	Confédération		250'000	250'000			244'518.00
	451	Cantons						3'503.63
	452	Communes		10'950'000	11'050'000	-100'000	-0.9	10'749'997.00
	461	Subventions acquises - cantons		100'000	100'000			157'400.20
	491	Mise à disposition de locaux		121'000	20'700	100'300	484.5	130'620.00
	492	Autres prestations internes		60'800	220'100	-159'300	-72.4	225'638.46

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
4007	**Sécurité et espace publics**							
		Total des charges	38'267'320		36'002'467	2'264'853	6.3	31'644'573.54
		Total des revenus		28'830'750	30'939'859	-2'109'109	-6.8	34'188'638.04
4007000	**Sécurité et espace publics**							
		Total des charges	38'267'320		36'002'467	2'264'853	6.3	31'644'573.54
		Total des revenus		28'830'750	30'939'859	-2'109'109	-6.8	34'188'638.04
	301	Traitements du personnel	23'094'055		20'796'673	2'297'382	11.0	18'611'753.10
	303	Assurances sociales	1'836'834		1'615'400	221'434	13.7	1'409'200.05
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	2'875'971		2'700'515	175'456	6.5	2'418'271.55
	305	Assurance maladie et accidents	522'704		571'197	-48'493	-8.5	387'642.27
	306	Prestations en nature	882'000		871'025	10'975	1.3	650'419.46
	309	Autres charges du personnel	313'396		255'388	58'008	22.7	106'822.47
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	257'500		152'500	105'000	68.9	227'590.40
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	76'000		290'600	-214'600	-73.8	311'615.21
	312	Eau, énergie, combustible	182'038		355'606	-173'568	-48.8	188'993.15
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	80'078		71'500	8'578	12.0	70'739.00
	314	Entretien des immeubles par des tiers	296'301		213'722	82'579	38.6	225'105.46
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	358'838		508'995	-150'157	-29.5	342'229.79
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	320'500		320'500			359'993.20
	317	Dédommagements	60'000		65'000	-5'000	-7.7	42'213.78
	318	Honoraires et prestations de service	168'707		208'218	-39'511	-19.0	253'143.18
	319	Frais divers	4'500		4'500			-169'976.84
	320	Engagements courants						-87'306.00
	331	Amortissements ordinaires du PA	293'227		293'227			98'018.44
	334	Pertes sur débiteurs	300'000		300'000			-1'217'828.86
	351	Dédommagements à des collect. publiques - cantons	185'000		185'000			191'366.40
	365	Subventions accordées - institutions privées	4'850'000		4'850'000			5'943'089.25
	366	Subventions accordées - personnes physiques	100'000		100'000			133'013.10
	390	Intérêts répartis	35'418		15'246	20'172	132.3	16'433.33
	391	Mise à disposition de locaux	1'118'824		1'231'972	-113'148	-9.2	1'087'361.00
	392	Autres prestations internes	55'429		25'683	29'746	115.8	44'671.65
	420	Avoirs à vue						44.00
	427	Immeubles du patrimoine administratif		25'112'000	24'458'609	653'391	2.7	26'536'858.05
	429	Autres revenus						668.40
	431	Emoluments administratifs		385'000	335'000	50'000	14.9	373'453.64
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		145'500	92'500	53'000	57.3	41'676.84
	435	Ventes			2'500	-2'500	-100.0	
	436	Dédommagements de tiers		104'500	104'500			245'615.09
	437	Amendes		1'500'000	2'500'000	-1'000'000	-40.0	1'306'140.81
	439	Autres contributions		500	500			91'022.71
	451	Cantons		1'000'000	3'000'000	-2'000'000	-66.7	5'000'000.00
	452	Communes			5'000	-5'000	-100.0	

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
4007000	**Sécurité et espace publics**							
	492	Autres prestations internes		583'250	441'250	142'000	32.2	593'158.50
4008	**Dir. systèmes d'information et communic.**							
		Total des charges	24'012'802		19'852'075	4'160'727	21.0	14'555'998.51
		Total des revenus		10'000	9'000	1'000	11.1	37'619.00
4008000	**Dir. systèmes d'information et communic.**							
		Total des charges	24'012'802		19'852'075	4'160'727	21.0	14'555'998.51
		Total des revenus		10'000	9'000	1'000	11.1	37'619.00
	300	Autorités et commissions	25'000		25'000			9'375.00
	301	Traitements du personnel	10'302'342		9'432'302	870'040	9.2	8'705'658.55
	303	Assurances sociales	818'968		732'420	86'548	11.8	656'154.35
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	1'385'154		1'321'134	64'020	4.8	1'122'839.40
	305	Assurance maladie et accidents	220'301		230'804	-10'503	-4.6	138'613.10
	306	Prestations en nature	4'500		4'500			3'969.04
	309	Autres charges du personnel	3'792		3'552	240	6.8	99'956.94
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	49'400		49'461	-61	-0.1	19'255.65
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	689'078		689'078			76'693.21
	312	Eau, énergie, combustible	133'582		162'890	-29'308	-18.0	146'158.60
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	5'073		5'169	-96	-1.9	4'731.21
	314	Entretien des immeubles par des tiers	1'155'340		1'154'248	1'092	0.1	131'213.31
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	361'288		432'957	-71'669	-16.6	345'250.18
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	780'565		780'565			23'159.04
	317	Dédommagements	41'240		41'240			30'765.42
	318	Honoraires et prestations de service	1'134'666		1'549'881	-415'215	-26.8	278'803.10
	319	Frais divers	6'800		6'800			3'938.78
	320	Engagements courants						47.85
	331	Amortissements ordinaires du PA	6'037'418		2'486'091	3'551'327	142.8	2'043'810.68
	334	Pertes sur débiteurs						-1'600.00
	390	Intérêts répartis	159'095		20'023	139'072	694.6	18'483.55
	391	Mise à disposition de locaux	695'384		720'168	-24'784	-3.4	694'710.00
	392	Autres prestations internes	3'816		3'792	24	0.6	4'011.55
	435	Ventes						3'384.00
	436	Dédommagements de tiers		10'000	9'000	1'000	11.1	23'855.00
	492	Autres prestations internes						10'380.00
4009	**Logistique et manifestations (LOM)**							
		Total des charges	19'390'223		19'337'313	52'910	0.3	17'212'192.45
		Total des revenus		2'412'200	2'360'230	51'970	2.2	2'508'339.29

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
4009000	**Logistique et manifestations**							
		Total des charges	19'390'223		19'337'313	52'910	0.3	17'212'192.45
		Total des revenus		2'412'200	2'360'230	51'970	2.2	2'508'339.29
	301	Traitements du personnel	7'991'458		7'734'317	257'141	3.3	7'148'077.50
	303	Assurances sociales	637'315		600'926	36'389	6.1	542'522.75
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	968'748		958'129	10'618	1.1	868'291.55
	305	Assurance maladie et accidents	186'245		214'482	-28'237	-13.2	281'221.62
	306	Prestations en nature	67'000		68'000	-1'000	-1.5	39'127.63
	308	Personnel interimaire	15'000		45'000	-30'000	-66.7	62'765.07
	309	Autres charges du personnel	3'696		3'744	-48	-1.3	57'278.30
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	29'500		26'951	2'549	9.5	24'729.26
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	416'700		369'700	47'000	12.7	323'919.26
	312	Eau, énergie, combustible	807'860		878'512	-70'652	-8.0	874'621.00
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	1'773'388		1'745'447	27'941	1.6	1'850'367.27
	314	Entretien des immeubles par des tiers	1'495'050		1'571'033	-75'983	-4.8	1'356'583.25
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	1'848'664		1'886'617	-37'953	-2.0	954'271.23
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	377'500		566'500	-189'000	-33.4	359'248.50
	317	Dédommagements	8'720		8'300	420	5.1	10'229.90
	318	Honoraires et prestations de service	442'258		476'475	-34'217	-7.2	328'799.23
	319	Frais divers			350	-350	-100.0	31'141.65
	331	Amortissements ordinaires du PA	1'126'731		960'605	166'125	17.3	765'078.05
	334	Pertes sur débiteurs	6'500		11'500	-5'000	-43.5	-8'508.01
	361	Subventions accordées - cantons	220'000		225'000	-5'000	-2.2	207'993.29
	362	Subventions accordées - Communes	9'000		5'000	4'000	80.0	16'078.93
	363	Subventions accordées - propres établissements	3'200		4'200	-1'000	-23.8	
	364	Subventions accordées - sociétés d'économie mixte	30'000		49'000	-19'000	-38.8	22'821.46
	365	Subventions accordées - institutions privées	825'700		808'700	17'000	2.1	831'436.66
	366	Subventions accordées - personnes physiques	4'000		1'000	3'000	300.0	20'087.83
	367	Subventions accordées - étranger	2'500		1'500	1'000	66.7	6'641.08
	390	Intérêts répartis	82'886		106'241	-23'355	-22.0	98'158.39
	391	Mise à disposition de locaux						120'660.00
	392	Autres prestations internes	10'605		10'083	522	5.2	18'549.80
	427	Immeubles du patrimoine administratif		15'000	15'000			37'033.97
	429	Autres revenus						2'431.70
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		1'396'400	1'386'400	10'000	0.7	1'381'159.38
	435	Ventes		10'000	30'000	-20'000	-66.7	19'905.23
	436	Dédommagements de tiers		5'000	5'000			125'734.75
	439	Autres contributions		25'000		25'000		12'162.96
	492	Autres prestations internes		960'800	923'830	36'970	4.0	929'911.30
4010	**Voirie - Ville propre**							
		Total des charges	60'359'159		58'435'482	1'923'677	3.3	54'876'253.67
		Total des revenus		781'000	781'000			2'300'924.91

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
4010000	**Voirie - Ville propre**							
		Total des charges	60'359'159		58'435'482	1'923'677	3.3	54'876'253.67
		Total des revenus		781'000	781'000			2'300'924.91
	301	Traitements du personnel	29'155'275		27'989'724	1'165'550	4.2	27'088'135.40
	303	Assurances sociales	2'314'510		2'183'236	131'274	6.0	2'045'993.40
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	3'551'820		3'513'324	38'496	1.1	3'115'411.70
	305	Assurance maladie et accidents	694'403		889'678	-195'275	-21.9	1'203'852.22
	306	Prestations en nature	182'000		183'000	-1'000	-0.5	179'516.53
	308	Personnel interimaire	180'000		180'000			199'854.60
	309	Autres charges du personnel	18'428		20'928	-2'500	-11.9	45'670.95
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	211'800		207'926	3'874	1.9	544'070.74
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	271'000		259'300	11'700	4.5	75'674.67
	312	Eau, énergie, combustible	335'407		315'452	19'955	6.3	355'370.30
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	930'286		897'500	32'786	3.7	1'398'728.37
	314	Entretien des immeubles par des tiers	1'707'805		1'635'068	72'737	4.4	1'414'297.49
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	555'244		99'262	455'982	459.4	79'443.21
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	36'000		41'000	-5'000	-12.2	31'213.19
	317	Dédommagements	13'200		11'200	2'000	17.9	11'833.20
	318	Honoraires et prestations de service	19'437'956		19'287'058	150'898	0.8	16'156'751.23
	319	Frais divers	1'800		1'500	300	20.0	3'626.98
	331	Amortissements ordinaires du PA	616'597		562'697	53'900	9.6	760'115.65
	390	Intérêts répartis	35'452		53'360	-17'908	-33.6	57'648.39
	391	Mise à disposition de locaux	66'600		66'468	132	0.2	66'296.00
	392	Autres prestations internes	43'576		37'800	5'776	15.3	42'749.45
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		51'000	51'000			56'154.28
	435	Ventes		250'000	250'000			838'793.92
	436	Dédommagements de tiers						497'444.65
	439	Autres contributions		480'000	480'000			904'117.21
	492	Autres prestations internes						4'414.85
4011	**Service des espaces verts**							
		Total des charges	38'266'237		33'743'986	4'522'250	13.4	31'985'405.49
		Total des revenus		716'138	1'156'253	-440'115	-38.1	1'588'945.49
4011000	**Espaces verts et environnement**							
		Total des charges	38'266'237		33'743'986	4'522'250	13.4	31'985'405.49
		Total des revenus		716'138	1'156'253	-440'115	-38.1	1'588'945.49
	300	Autorités et commissions						1'600.00
	301	Traitements du personnel	22'690'353		19'331'182	3'359'171	17.4	17'982'746.90
	303	Assurances sociales	1'806'866		1'500'983	305'884	20.4	1'346'158.40
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	2'824'421		2'557'766	266'656	10.4	2'192'821.50

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
4011000	**Espaces verts et environnement**							
	305	Assurance maladie et accidents	504'001		523'193	-19'192	-3.7	643'757.68
	306	Prestations en nature	142'150		123'640	18'510	15.0	118'933.64
	309	Autres charges du personnel	31'280		24'888	6'392	25.7	79'956.10
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	45'100		48'600	-3'500	-7.2	57'034.42
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	368'600		237'500	131'100	55.2	298'947.45
	312	Eau, énergie, combustible	1'008'487		1'014'984	-6'497	-0.6	1'056'825.72
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	1'282'363		1'175'800	106'563	9.1	1'069'333.22
	314	Entretien des immeubles par des tiers	1'675'376		1'689'551	-14'175	-0.8	1'527'594.04
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	322'954		382'304	-59'350	-15.5	323'050.40
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	384'000		357'175	26'825	7.5	350'839.75
	317	Dédommagements	69'300		69'300			50'616.59
	318	Honoraires et prestations de service	1'545'835		1'059'627	486'208	45.9	1'248'466.37
	319	Frais divers	8'600		7'600	1'000	13.2	8'363.50
	331	Amortissements ordinaires du PA	2'595'467		2'062'908	532'560	25.8	2'147'567.89
	365	Subventions accordées - institutions privées	207'468		861'251	-653'783	-75.9	864'745.10
	390	Intérêts répartis	403'038		335'113	67'925	20.3	260'021.12
	391	Mise à disposition de locaux	267'332		296'960	-29'628	-10.0	298'036.00
	392	Autres prestations internes	83'245		83'663	-418	-0.5	57'989.70
	427	Immeubles du patrimoine administratif		13'738	13'703	35	0.3	13'710.00
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		454'000	861'000	-407'000	-47.3	847'010.42
	435	Ventes		2'500	2'200	300	13.6	49'144.88
	436	Dédommagements de tiers			400	-400	-100.0	409'425.41
	438	Prestations du personnel pour les investissements						43'568.71
	439	Autres contributions						10'897.82
	460	Subventions acquises - confédération			21'200	-21'200	-100.0	-22'500.00
	461	Subventions acquises - cantons			18'800	-18'800	-100.0	-19'700.00
	492	Autres prestations internes		245'900	238'950	6'950	2.9	257'388.25

		Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
5	**Cohésion sociale et solidarité**						
	Total des charges	250'970'100		247'033'616	3'936'484	1.6	230'866'563.35
	Total des revenus		17'730'737	18'631'910	-901'173	-4.8	19'816'468.29
50	**Cohésion sociale et solidarité**						
	Total des charges	250'970'100		247'033'616	3'936'484	1.6	230'866'563.35
	Total des revenus		17'730'737	18'631'910	-901'173	-4.8	19'816'468.29
5001	**Dir.cohésion sociale et solidarité**						
	Total des charges	5'527'458		2'647'163	2'880'295	108.8	2'613'662.03
	Total des revenus		105'000		105'000		18'633.50
5001000	**Dir.cohésion sociale et solidarité**						
	Total des charges	5'527'458		2'647'163	2'880'295	108.8	2'613'662.03
	Total des revenus		105'000		105'000		18'633.50
300	Autorités et commissions	10'000			10'000		
301	Traitements du personnel	2'414'593		1'443'062	971'532	67.3	1'463'186.60
303	Assurances sociales	193'458		111'840	81'618	73.0	110'725.75
304	Caisses de pensions et de prévoyance	276'851		203'671	73'180	35.9	186'727.79
305	Assurance maladie et accidents	52'380		36'281	16'099	44.4	24'451.38
306	Prestations en nature	1'700		1'500	200	13.3	1'695.20
309	Autres charges du personnel	86'268		624	85'644	13'725.0	13'366.70
310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	37'300		26'600	10'700	40.2	21'171.31
311	Mobilier, machines, véhicules et matériel			10'000	-10'000	-100.0	3'001.63
312	Eau, énergie, combustible	11'538		14'656	-3'118	-21.3	8'787.15
314	Entretien des immeubles par des tiers	93'720		11'617	82'103	706.7	13'576.05
315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	32'417		36'087	-3'670	-10.2	30'497.90
316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation						8'103.25
317	Dédommagements	38'180		23'180	15'000	64.7	17'772.87
318	Honoraires et prestations de service	249'406		80'641	168'765	209.3	86'177.92
319	Frais divers	2'200		2'200			3'223.88
331	Amortissements ordinaires du PA	342'344		738	341'606	46'319.5	
365	Subventions accordées - institutions privées	1'440'938		396'642	1'044'296	263.3	390'124.50
367	Subventions accordées - étranger			59'500	-59'500	-100.0	59'500.00
390	Intérêts répartis	64'304			64'304		
391	Mise à disposition de locaux	150'584		150'244	340	0.2	147'484.00
392	Autres prestations internes	29'277		38'081	-8'804	-23.1	24'088.15
427	Immeubles du patrimoine administratif		105'000		105'000		
434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service						11'298.00
436	Dédommagements de tiers						7'335.50

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
5002	**Service de la petite enfance**							
		Total des charges	91'891'930		88'790'956	3'100'974	3.5	82'054'026.60
		Total des revenus		2'059'158	2'244'148	-184'990	-8.2	2'019'700.10
5002000	**Service de la petite enfance**							
		Total des charges	91'891'930		88'790'956	3'100'974	3.5	82'054'026.60
		Total des revenus		2'059'158	2'244'148	-184'990	-8.2	2'019'700.10
	300	Autorités et commissions	9'000		9'000			7'680.00
	301	Traitements du personnel	4'085'777		3'829'525	256'252	6.7	3'264'089.25
	303	Assurances sociales	324'252		297'095	27'157	9.1	247'477.75
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	593'367		542'358	51'009	9.4	433'776.80
	305	Assurance maladie et accidents	88'139		100'319	-12'180	-12.1	60'165.44
	306	Prestations en nature	4'800		4'300	500	11.6	3'534.95
	309	Autres charges du personnel	2'112		2'064	48	2.3	28'055.64
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	60'900		57'058	3'842	6.7	47'375.03
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	8'768		6'000	2'768	46.1	15'860.62
	312	Eau, énergie, combustible	33'846		44'096	-10'250	-23.2	28'337.80
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	3'248		3'700	-452	-12.2	2'163.07
	314	Entretien des immeubles par des tiers	789'695		586'094	203'601	34.7	790'736.08
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	100'337		101'466	-1'129	-1.1	97'447.50
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	232'675		225'175	7'500	3.3	243'444.98
	317	Dédommagements	16'300		21'940	-5'640	-25.7	16'202.20
	318	Honoraires et prestations de service	180'661		195'618	-14'957	-7.6	154'524.10
	319	Frais divers	2'000		2'000			1'376.10
	331	Amortissements ordinaires du PA	1'626'999		1'617'319	9'681	0.6	1'527'696.14
	365	Subventions accordées - institutions privées	83'375'604		80'749'520	2'626'084	3.3	74'669'207.12
	390	Intérêts répartis	203'199		275'593	-72'394	-26.3	255'069.63
	391	Mise à disposition de locaux	32'904		31'824	1'080	3.4	36'266.00
	392	Autres prestations internes	117'347		88'892	28'455	32.0	123'540.40
	427	Immeubles du patrimoine administratif		1'949'158	1'944'148	5'010	0.3	1'934'241.00
	436	Dédommagements de tiers						35'175.10
	439	Autres contributions						284.00
	469	Autres subventions		110'000	300'000	-190'000	-63.3	50'000.00
5003	**Ecoles et institutions pour l'enfance**							
		Total des charges	70'110'296		68'975'088	1'135'208	1.6	65'129'818.43
		Total des revenus		6'748'706	6'725'483	23'223	0.3	6'913'234.55

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
5003000	**Ecoles et institutions pour l'enfance**							
		Total des charges	70'110'296		68'975'088	1'135'208	1.6	65'129'818.43
		Total des revenus		6'748'706	6'725'483	23'223	0.3	6'913'234.55
	301	Traitements du personnel	13'609'619		12'458'847	1'150'772	9.2	12'256'607.70
	303	Assurances sociales	1'084'298		968'413	115'885	12.0	930'929.45
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	1'398'134		1'382'507	15'627	1.1	1'234'917.55
	305	Assurance maladie et accidents	315'497		350'860	-35'363	-10.1	246'692.58
	306	Prestations en nature	51'000		51'000			39'543.35
	308	Personnel interimaire	741'200		11'200	730'000	6'517.9	
	309	Autres charges du personnel	5'952		66'404	-60'452	-91.0	46'543.45
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	53'538		45'538	8'000	17.6	46'522.22
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	792'000		702'000	90'000	12.8	764'870.16
	312	Eau, énergie, combustible	3'374'959		3'852'177	-477'218	-12.4	3'686'103.95
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	637'583		602'896	34'687	5.8	623'993.16
	314	Entretien des immeubles par des tiers	6'817'694		7'665'897	-848'203	-11.1	8'272'684.66
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	451'253		453'749	-2'496	-0.6	443'515.56
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	1'030'910		989'910	41'000	4.1	1'002'201.15
	317	Dédommagements	442'254		441'254	1'000	0.2	442'244.40
	318	Honoraires et prestations de service	1'911'908		1'944'844	-32'936	-1.7	1'661'070.01
	319	Frais divers	950		1'500	-550	-36.7	3'381.60
	331	Amortissements ordinaires du PA	16'019'701		15'578'874	440'826	2.8	14'901'632.24
	334	Pertes sur débiteurs						16'550.65
	351	Dédommagements à des collect. publiques - cantons	305'000		305'000			279'112.50
	352	Dédommagements à des collect. publiques - communes	9'763'259		8'750'533	1'012'726	11.6	7'735'761.00
	361	Subventions accordées - cantons	2'615'890		2'338'890	277'000	11.8	1'111'333.20
	365	Subventions accordées - institutions privées	4'883'475		5'023'954	-140'479	-2.8	4'678'155.97
	366	Subventions accordées - personnes physiques	130'000		130'000			130'220.25
	390	Intérêts répartis	3'079'694		4'280'822	-1'201'128	-28.1	3'950'063.82
	391	Mise à disposition de locaux	330'500		330'508	-8		308'175.00
	392	Autres prestations internes	264'028		247'510	16'518	6.7	316'992.85
	427	Immeubles du patrimoine administratif		6'153'035	6'083'290	69'745	1.1	6'240'641.14
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		17'900	17'700	200	1.1	17'503.64
	435	Ventes		2'700	1'500	1'200	80.0	2'774.56
	436	Dédommagements de tiers		37'500	40'000	-2'500	-6.3	184'407.60
	438	Prestations du personnel pour les investissements		200'000	200'000			121'768.10
	439	Autres contributions		5'000	10'000	-5'000	-50.0	14'196.22
	452	Communes		217'260	208'000	9'260	4.5	217'261.35
	469	Autres subventions						6.94
	491	Mise à disposition de locaux		113'071	112'859	212	0.2	112'435.00
	492	Autres prestations internes		2'240	52'134	-49'894	-95.7	2'240.00
5005	**Service de l'état civil**							
		Total des charges	4'393'086		4'213'948	179'138	4.3	3'818'186.31
		Total des revenus		1'494'000	1'513'300	-19'300	-1.3	1'582'591.02

			Projet de budget 2012 Charges	Projet de budget 2012 Revenus	Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
5005000	**Etat civil**							
		Total des charges	3'572'287		3'312'923	259'363	7.8	2'763'461.52
		Total des revenus		1'060'000	1'060'100	-100		1'040'614.27
	301	Traitements du personnel	2'400'217		2'249'572	150'645	6.7	1'835'715.90
	303	Assurances sociales	188'918		175'116	13'802	7.9	140'404.85
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	294'871		290'195	4'677	1.6	219'918.70
	305	Assurance maladie et accidents	54'113		66'780	-12'666	-19.0	40'575.06
	306	Prestations en nature	3'600		3'600			1'402.05
	309	Autres charges du personnel	1'344		1'296	48	3.7	22'534.25
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	42'400		37'128	5'272	14.2	24'010.38
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel						6'247.75
	312	Eau, énergie, combustible	18'919		22'444	-3'525	-15.7	17'202.30
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	13'000		12'300	700	5.7	13'226.21
	314	Entretien des immeubles par des tiers	50'000		8'700	41'300	474.7	36'880.25
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	93'194		82'364	10'830	13.1	89'585.68
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation						4'527.60
	317	Dédommagements	13'220		17'220	-4'000	-23.2	9'045.75
	318	Honoraires et prestations de service	84'007		127'886	-43'879	-34.3	82'154.64
	319	Frais divers	1'500		1'500			145.00
	331	Amortissements ordinaires du PA	96'657		4'457	92'200	2'068.6	4'299.70
	390	Intérêts répartis	141		274	-133	-48.5	253.50
	391	Mise à disposition de locaux	203'868		203'340	528	0.3	202'284.00
	392	Autres prestations internes	12'317		8'751	3'566	40.7	13'047.95
	420	Avoirs à vue						40.90
	431	Emoluments administratifs		1'050'000	1'050'000			1'019'920.62
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service						-461.70
	435	Ventes		10'000	10'000			9'430.00
	436	Dédommagements de tiers			100	-100	-100.0	11'583.75
	469	Autres subventions						100.70
5005010	**Pièces d'identité**							
		Total des charges	820'799		901'025	-80'226	-8.9	1'054'724.79
		Total des revenus		434'000	453'200	-19'200	-4.2	541'976.75
	301	Traitements du personnel	390'227		419'887	-29'660	-7.1	509'055.50
	303	Assurances sociales	31'242		32'764	-1'522	-4.6	37'206.75
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	49'399		61'236	-11'836	-19.3	70'459.80
	305	Assurance maladie et accidents	8'353		13'497	-5'144	-38.1	11'365.78
	309	Autres charges du personnel	192		192			316.00
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	20'100		12'900	7'200	55.8	11'184.30
	312	Eau, énergie, combustible	2'801		2'847	-46	-1.6	3'212.55
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	2'000		4'000	-2'000	-50.0	1'584.85
	314	Entretien des immeubles par des tiers	15'022		4'000	11'022	275.6	10'323.67

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
5005010	**Pièces d'identité**							
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	1'000		1'000			
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	50'000		75'000	-25'000	-33.3	75'554.20
	318	Honoraires et prestations de service	8'798		9'005	-207	-2.3	12'317.19
	319	Frais divers	1'000		1'000			
	334	Pertes sur débiteurs						100.00
	351	Dédommagements à des collect. publiques - cantons	240'000		263'500	-23'500	-8.9	311'379.20
	392	Autres prestations internes	665		198	467	235.9	665.00
	431	Emoluments administratifs		429'000	448'200	-19'200	-4.3	509'459.70
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service						7'387.35
	436	Dédommagements de tiers		5'000	5'000			25'129.70
5006	**Pompes funèbres, cimetières &crématoires**							
		Total des charges	12'961'769		16'523'024	-3'561'255	-21.6	15'478'476.76
		Total des revenus		3'493'600	3'470'000	23'600	0.7	3'957'650.90
5006000	**Pompes funèbres, cimetières &crématoires**							
		Total des charges	12'961'769		16'523'024	-3'561'255	-21.6	15'478'476.76
		Total des revenus		3'493'600	3'470'000	23'600	0.7	3'957'650.90
	301	Traitements du personnel	6'633'254		9'251'987	-2'618'733	-28.3	8'967'457.20
	303	Assurances sociales	523'489		719'386	-195'897	-27.2	675'681.70
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	801'479		1'152'092	-350'613	-30.4	1'106'602.45
	305	Assurance maladie et accidents	155'091		263'732	-108'641	-41.2	273'044.59
	306	Prestations en nature	124'000		143'000	-19'000	-13.3	113'041.88
	309	Autres charges du personnel	13'072		4'704	8'368	177.9	43'808.35
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	65'439		63'984	1'455	2.3	42'271.60
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	41'700		87'700	-46'000	-52.5	66'445.22
	312	Eau, énergie, combustible	331'629		382'630	-51'001	-13.3	368'951.38
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	1'330'682		1'459'856	-129'174	-8.8	1'395'211.66
	314	Entretien des immeubles par des tiers	1'021'669		1'129'966	-108'297	-9.6	800'601.43
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	149'322		112'349	36'973	32.9	105'181.35
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	233'500		241'000	-7'500	-3.1	237'988.82
	317	Dédommagements	36'600		32'600	4'000	12.3	23'696.05
	318	Honoraires et prestations de service	269'385		451'475	-182'090	-40.3	376'596.51
	319	Frais divers	6'000		5'695	305	5.4	3'904.34
	331	Amortissements ordinaires du PA	856'263		887'623	-31'360	-3.5	601'938.19
	334	Pertes sur débiteurs	30'000			30'000		15'922.29
	365	Subventions accordées - institutions privées						49'982.30
	390	Intérêts répartis	124'267		117'314	6'953	5.9	148'992.47
	391	Mise à disposition de locaux	203'712		8'568	195'144	2'277.6	8'568.00
	392	Autres prestations internes	11'216		7'363	3'853	52.3	52'588.98

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
5006000	**Pompes funèbres, cimetières &crématoires**							
	420	Avoirs à vue						14.00
	421	Créances						1'193.30
	427	Immeubles du patrimoine administratif		180'000	180'000			231'149.13
	429	Autres revenus						4'906.70
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		2'335'000	2'295'000	40'000	1.7	2'430'624.06
	435	Ventes		950'000	950'000			973'530.67
	436	Dédommagements de tiers		7'600	10'000	-2'400	-24.0	230'646.91
	439	Autres contributions						85'586.13
	492	Autres prestations internes		21'000	35'000	-14'000	-40.0	
5007	**Social**							
		Total des charges	45'335'283		45'898'982	-563'699	-1.2	41'358'939.51
		Total des revenus		1'788'380	2'288'221	-499'841	-21.8	2'862'405.77
5007000	**Direction social**							
		Total des charges	45'335'283		45'898'982	-563'699	-1.2	41'358'939.51
		Total des revenus		1'788'380	2'288'221	-499'841	-21.8	2'862'405.77
	301	Traitements du personnel	9'687'309		9'698'965	-11'656	-0.1	8'709'713.95
	303	Assurances sociales	769'317		751'905	17'412	2.3	660'810.45
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	1'234'214		1'302'679	-68'464	-5.3	1'032'408.75
	305	Assurance maladie et accidents	211'367		246'915	-35'548	-14.4	162'666.55
	306	Prestations en nature	7'500		7'600	-100	-1.3	5'020.30
	308	Personnel interimaire	200'000		200'000			212'737.25
	309	Autres charges du personnel	42'752		42'944	-192	-0.4	91'284.68
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	289'257		304'257	-15'000	-4.9	270'219.06
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	135'800		126'800	9'000	7.1	108'628.31
	312	Eau, énergie, combustible	354'855		341'782	13'073	3.8	292'398.30
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	141'727		145'989	-4'262	-2.9	45'677.49
	314	Entretien des immeubles par des tiers	1'075'839		970'260	105'579	10.9	787'707.89
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	191'282		267'177	-75'895	-28.4	165'179.59
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	3'376'257		3'164'054	212'203	6.7	3'172'968.45
	317	Dédommagements	47'850		47'850			37'733.16
	318	Honoraires et prestations de service	679'896		750'100	-70'204	-9.4	519'596.69
	319	Frais divers	19'990		19'990			12'390.90
	331	Amortissements ordinaires du PA	1'592'052		1'463'159	128'893	8.8	848'858.56
	334	Pertes sur débiteurs						-4'700.00
	364	Subventions accordées - sociétés d'économie mixte	707'000		707'000			537'864.00
	365	Subventions accordées - institutions privées	8'339'449		9'237'412	-897'963	-9.7	9'160'284.10
	366	Subventions accordées - personnes physiques	13'749'800		13'749'800			12'561'929.65
	371	Subventions redistribuées - cantons						162.32

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
5007000	**Direction social**							
	390	Intérêts répartis	436'751		564'303	-127'552	-22.6	182'765.16
	391	Mise à disposition de locaux	1'905'288		1'568'304	336'984	21.5	1'653'760.30
	392	Autres prestations internes	139'732		219'738	-80'006	-36.4	130'873.65
	420	Avoirs à vue						74.60
	425	Prêts du patrimoine administratif		116'468	116'468			116'468.65
	427	Immeubles du patrimoine administratif		1'090'912	1'660'753	-569'841	-34.3	2'101'300.70
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service		173'000	153'000	20'000	13.1	193'812.50
	435	Ventes						150.00
	436	Dédommagements de tiers						41'706.25
	439	Autres contributions		8'000	8'000			16'002.75
	461	Subventions acquises - cantons		400'000	350'000	50'000	14.3	392'728.00
	471	Subventions à redistribuer - cantons						162.32
5008	**Service de la jeunesse**							
		Total des charges	20'750'278		19'984'455	765'823	3.8	20'413'453.71
		Total des revenus		2'041'893	2'390'758	-348'865	-14.6	2'462'252.45
5008000	**Service de la jeunesse**							
		Total des charges	20'750'278		19'984'455	765'823	3.8	20'413'453.71
		Total des revenus		2'041'893	2'390'758	-348'865	-14.6	2'462'252.45
	301	Traitements du personnel	1'986'045		1'890'935	95'110	5.0	1'882'369.05
	303	Assurances sociales	158'415		146'898	11'517	7.8	141'592.75
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	259'033		255'499	3'534	1.4	226'645.75
	305	Assurance maladie et accidents	43'797		52'169	-8'372	-16.0	32'034.09
	306	Prestations en nature			4'000	-4'000	-100.0	
	309	Autres charges du personnel	1'960		1'912	48	2.5	12'317.30
	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	92'050		86'750	5'300	6.1	38'057.06
	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	145'500		145'500			171'704.68
	312	Eau, énergie, combustible	167'953		231'959	-64'006	-27.6	205'283.70
	313	Achats de fournitures et autres marchandises	81'500		79'500	2'000	2.5	92'109.54
	314	Entretien des immeubles par des tiers	690'456		812'779	-122'323	-15.0	763'229.02
	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	47'981		52'508	-4'527	-8.6	42'111.77
	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	897'100		933'600	-36'500	-3.9	698'705.03
	317	Dédommagements	23'500		20'500	3'000	14.6	20'867.80
	318	Honoraires et prestations de service	674'168		705'605	-31'437	-4.5	390'009.37
	319	Frais divers	2'500		500	2'000	400.0	2'621.13
	320	Engagements courants						134.00
	331	Amortissements ordinaires du PA	578'334		562'355	15'978	2.8	1'171'149.38
	334	Pertes sur débiteurs						-1'171.35
	361	Subventions accordées - cantons	7'019'832		6'406'832	613'000	9.6	6'775'710.05

			Projet de budget 2012		Budget 2011	Ecarts	%	Comptes 2010
			Charges	Revenus				
5008000	**Service de la jeunesse**							
	364	Subventions accordées - sociétés d'économie mixte	110'000		110'000			99'374.00
	365	Subventions accordées - institutions privées	7'193'392		6'804'675	388'717	5.7	6'714'805.99
	390	Intérêts répartis	150'959		211'443	-60'484	-28.6	509'683.90
	391	Mise à disposition de locaux	384'004		374'768	9'236	2.5	387'692.00
	392	Autres prestations internes	41'799		93'767	-51'968	-55.4	36'417.70
	427	Immeubles du patrimoine administratif		1'781'863	2'075'928	-294'065	-14.2	2'120'904.80
	429	Autres revenus		800	800			
	434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service			25'000	-25'000	-100.0	47'741.15
	435	Ventes		11'000	11'000			46'472.25
	436	Dédommagements de tiers		6'600	7'400	-800	-10.8	50'944.25
	451	Cantons		20'000	20'000			20'000.00
	452	Communes		45'000	39'000	6'000	15.4	46'260.00
	461	Subventions acquises - cantons		126'630	126'630			126'630.00
	469	Autres subventions		50'000	85'000	-35'000	-41.2	3'300.00

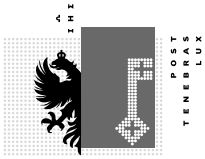

VILLE DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

subventions sans p.n.
PB 2012 rectifié

Détail des subventions (prestations en nature non comprises)			Projet de budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Ecarts PB 2012 - B 2011
			CHF	CHF	CHF	CHF
		Total général	**197'883'207**	**192'570'141**	**184'876'257.79**	**5'313'066**
Autorités			**647'600**	**4'399'100**	**4'410'282.80**	**-3'751'500**
A002000		**Administration centrale**	**6'200**	**6'200**	**6'200.00**	**0**
	365	**Institutions privées**	**6'200**	**6'200**	**6'200.00**	**0**
		Communauté genevoise d'action syndicale - CGAS	6'200	6'200	6'200.00	0
A004000		**Relations extérieures**	**70'000**	**70'000**	**81'894.75**	**0**
	365	**Institutions privées**	**70'000**	**70'000**	**56'894.75**	**0**
		Divers projets pour la Genève Internationale	70'000	70'000	56'894.75	0
	367	**Etranger**	**0**	**0**	**25'000.00**	**0**
		Divers projets pour la Genève Internationale	0	0	25'000.00	0
A700010		**Conseil municipal**	**1'500**	**1'500**	**0.00**	**0**
	365	**Institutions privées**	**1'500**	**1'500**	**0.00**	**0**
		Amicale des anciens conseillers municipaux	1'500	1'500	0.00	0
A800010		**Conseil administratif**	**569'900**	**4'321'400**	**4'322'188.05**	**-3'751'500**
	361	**Cantons**	**309'300**	**309'300**	**259'300.00**	**0**
		Compagnie générale de navigation sur le lac Léman	309'300	309'300	259'300.00	0
	365	**Institutions privées**	**260'600**	**312'100**	**427'279.05**	**-51'500**
		Subventions et allocations diverses et imprévues	220'000	220'000	334'672.20	0
		Shinagawa	20'600	20'600	0.00	0
		Rassemblement E/F politique sociale logement	20'000	20'000	20'000.00	0
		Mandat international **(transfert au dépt 1)**	0	51'500	51'500.00	-51'500
		Fête du 1er août	0	0	21'106.85	0
	366	**Personnes physiques**	**0**	**0**	**13'000.00**	**0**
		Subventions et allocations diverses et imprévues	0	0	13'000.00	0
	367	**Etranger**	**0**	**3'700'000**	**3'622'609.00**	**-3'700'000**
		Fds municipal d'aide humanitaire p/collectivités publ. **(transfert au dépt 1)**	0	250'000	175'000.00	-250'000
		Institutions genevoises d'aide au développement **(transfert au dépt 1)**	0	1'585'000	1'585'000.00	-1'585'000
		Coopérations décentralisées **(transfert au dépt 1)**	0	1'865'000	1'862'609.00	-1'865'000

Détail des subventions (prestations en nature non comprises)			Projet de budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Ecarts PB 2012 - B 2011
			CHF	CHF	CHF	CHF
Finances et logement			**12'766'400**	**8'164'600**	**7'888'073.50**	**4'601'800**
1000040		**Délégation Genève solidaire**	**5'311'100**	**0**	**0**	**5'311'100**
	365	**Institutions privées**	**301'600**	**0**	**0.00**	**301'600**
		Fondation du DOCIP **(transfert du dépt 5)**	20'600	0	0.00	20'600
		Association Centre Europe - Tiers Monde (CETIM) **(transfert du dépt 5)**	51'500	0	0.00	51'500
		Fédération genevoise de coopération **(transfert du dépt 5)**	92'800	0	0.00	92'800
		Association Genève Tiers-Monde **(transfert du dépt 5)**	15'500	0	0.00	15'500
		Association Cap Vert-Genève **(transfert du dépt 5)**	2'000	0	0.00	2'000
		Fondation DiDé (Dignité en Détention) **(transfert du dépt 5)**	5'200	0	0.00	5'200
		Association Terre des Hommes Suisse, section romande **(transfert du dépt 5)**	8'900	0	0.00	8'900
		Association Organisation Mondiale contre la Torture **(transfert du dépt 5)**	18'600	0	0.00	18'600
		Association Service International pour les Droits de l'Homme **(transfert du dépt 5)**	4'100	0	0.00	4'100
		Fondation de l'Appel de Genève **(transfert du dépt 5)**	30'900	0	0.00	30'900
		Mandat international **(transfert du dépt A)**	51'500	0	0.00	51'500
	367	**Etranger**	**5'009'500**	**0**	**0.00**	**5'009'500**
		DGS - TRIAL **(nouvelle subvention)**	100'000	0	0.00	100'000
		Fonds aides humanitaires **(transfert du dépt A)**	250'000	0	0.00	250'000
		Institutions genevoises d'aide au développement **(transfert du dépt A)**	1'585'000	0	0.00	1'585'000
		Coopérations décentralisées **(transfert du dépt A)**	3'015'000	0	0.00	3'015'000
		Association Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) **(transfert du dépt 5)**	51'500	0	0.00	51'500
		Association Médecins Sans Frontières, section Suisse **(transfert du dépt 5)**	8'000	0	0.00	8'000
1200004		**Comptes Ville de Genève - Propriétaire**	**800'000**	**1'700'000**	**1'570'173.50**	**-900'000**
	366	**Personnes physiques**	**800'000**	**1'700'000**	**1'570'173.50**	**-900'000**
		Aide personnalisée	800'000	1'700'000	1'570'173.50	-900'000
1400001		**Agenda 21**	**1'105'300**	**914'600**	**617'900.00**	**190'700**
	365	**Institutions privées**	**1'105'300**	**914'600**	**617'900.00**	**190'700**
		Œuvre suisse d'entraide ouvrière	154'600	154'600	154'600.00	0
		Subventions accordées à des institutions privées	290'000	100'000	83'300.00	190'000
		Association Après - Projet incubateur ESS	350'000	350'000	350'000.00	0
		Encouragement à l'économie genevoise	0	0	10'000.00	0
		La Ville est à vous **(transfert du SEC)**	190'700	0	0.00	190'700
		Subventions institutions privées-Promotion de l'égalité	120'000	310'000	20'000.00	-190'000

Détail des subventions (prestations en nature non comprises)			Projet de budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Ecarts PB 2012 - B 2011
			CHF	CHF	CHF	CHF
1400002		**Fonds chômage**	**5'550'000**	**5'550'000**	**5'700'000.00**	**0**
	365	**Institutions privées**	**5'550'000**	**5'550'000**	**5'700'000.00**	**0**
		Chômage - économie sociale et solidaire	5'550'000	5'550'000	5'700'000.00	0
Constructions et aménagement			**1'073'495**	**1'013'495**	**1'439'970.60**	**60'000**
2001000		**Direction des constructions et de l'aménagement**	**113'000**	**113'000**	**49'419.20**	**0**
	365	**Institutions privées**	**113'000**	**113'000**	**49'419.20**	**0**
		Revue Faces	0	10'000	0.00	-10'000
		Promotion d'expositions, publications architecturales (instit.)	40'000	30'000	24'419.20	10'000
		Maison de l'architecture	18'000	18'000	0.00	0
		Association pour la Promotion de l'Art Sacré (APAS)	10'000	10'000	10'000.00	0
		Association Handicapés Architecture Urbanisme (HAU)	15'000	15'000	15'000.00	0
		Restauration des édifices cultuels	30'000	30'000	0.00	0
2601000		**Aménagement urbain et mobilité**	**960'495**	**900'495**	**1'390'551.40**	**60'000**
	364	**Sociétés d'économie mixte**	**660'495**	**600'495**	**1'090'551.40**	**60'000**
		Part. frais d'exploitation bus Vieille-Ville (ligne 36)	0	0	231'080.60	0
		Part. V.G. aux frais d'exploitation bus Jonction (ligne 32)	146'000	146'000	223'887.20	0
		Part. V.G. aux frais d'exploitation bus ligne 35 desservant les hôpitaux universitaires	0	0	185'595.60	0
		Part. V.G. aux prolongements horaires TPG lignes urbaines (vendredi-samedi soir)	454'495	454'495	449'088.00	0
		Fondation des parkings, perte d'exploitation **(nouvelle subvention)**	60'000	0	0.00	60'000
	365	**Institutions privées**	**300'000**	**300'000**	**300'000.00**	**0**
		Genèv'Roule	300'000	300'000	300'000.00	0
Culture et sport			**67'367'744**	**66'001'578**	**67'507'515.91**	**1'366'166**
3001000		**Direction de la culture et du sport**	**1'569'100**	**1'425'100**	**829'250.00**	**144'000**
	361	**Cantons**	**0**	**0**	**2'500.00**	**0**
		Activités culturelles et scientifiques **(attribution ponctuelle)**	0.00	0	2'500.00	0
	365	**Institutions privées**	**1'546'900**	**1'134'900**	**763'550.00**	**412'000**
		Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE)	2'600	2'600	2'600.00	0
		Académie internationale de la céramique	4'600	4'600	4'600.00	0

Détail des subventions (prestations en nature non comprises)		Projet de budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Ecarts PB 2012 - B 2011
		CHF	CHF	CHF	CHF
	Fondation des clefs de Saint-Pierre	61'900	61'900	61'900.00	0
	Rencontres internationales de Genève	22'700	22'700	22'700.00	0
	Association pour le patrimoine industriel	103'100	103'100	103'100.00	0
	Compagnie 1602-locaux	100'000	100'000	100'000.00	0
	Société Jean-Jacques Rousseau **(transfert au SEC)**	0	25'000	25'000.00	-25'000
	2012 Rousseau pour tous **voir également groupe 366**	976'000	539'000	241'250.00	437'000
	Activités culturelles et scientifiques **(attribution ponctuelle)**	276'000	276'000	202'400.00	0
366	**Personnes physiques**	**17'000**	**285'000**	**51'000.00**	**-268'000**
	2012 Rousseau pour tous	17'000	5'000	0.00	12'000
	Activités culturelles et scientifiques **(attribution ponctuelle)**	0	0	51'000.00	0
	Prix quadriennaux	0	280'000	0.00	-280'000
367	**Etranger**	**5'200**	**5'200**	**12'200.00**	**0**
	Centre suisse de recherches scientifiques à Abidjan	5'200	5'200	5'200.00	0
	2012 Rousseau pour tous	0	0	7'000.00	0
3105000	**Promotion culturelle**	**1'038'000**	**868'000**	**801'300.80**	**170'000**
362	**Communes**	**130'000**	**130'000**	**78'339.00**	**0**
	Accès à la culture	130'000	130'000	78'339.00	0
363	**Propres établissements**	**90'000**	**90'000**	**67'536.00**	**0**
	Accès à la culture	90'000	90'000	67'536.00	0
365	**Institutions privées**	**818'000**	**648'000**	**655'425.80**	**170'000**
	Accès à la culture	818'000	648'000	655'425.80	170'000
3106000	**Service culturel**	**42'135'078**	**41'576'078**	**40'844'411.50**	**559'000**
362	**Communes**	**0**	**0**	**4'000.00**	**0**
	Soutien aux échanges et tournées **voir également groupes 365 et 366**	0	0	4'000.00	0
363	**Propres établissements**	**5'547'478**	**5'547'478**	**5'460'478.00**	**0**
	FAD (Etat major - La Comédie, Le Poche)	5'547'478	5'547'478	5'460'478.00	0
365	**Institutions privées**	**36'167'600**	**35'518'600**	**34'813'953.50**	**649'000**
	Fonds général musique **voir également groupe 366 (dès 2011intégration de la ligne Rock, jazz, ethno electro)**	479'000	567'500	598'000.00	-88'500
	Ecoles de musique	51'500	51'500	51'500.00	0
	Musique en été (Scène Ella Fitzgerald, Jazz-Estival)	423'700	423'700	381'400.00	0
	Salle Ernest-Ansermet	100'000	100'000	100'000.00	0
	L'Orchestre de chambre de Genève	701'000	701'000	701'000.00	0
	Orchestre de la Suisse Romande (OSR)	9'500'000	9'500'000	9'500'000.00	0
	Orchestres amateurs et symphoniques	46'400	46'400	46'400.00	0

Détail des subventions (prestations en nature non comprises)	Projet de budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Ecarts PB 2012 - B 2011
	CHF	CHF	CHF	CHF
Chorales classiques	288'700	288'700	288'700.00	0
Art lyrique et vocal	317'000	317'000	292'500.00	0
Cappella Genevensis	30'000	30'000	0.00	0
Musique municipale de la Ville de Genève	103'100	103'100	103'100.00	0
Harmonie nautique	82'500	82'500	82'500.00	0
Cadets de Genève	51'500	51'500	51'500.00	0
Ondine genevoise	51'500	51'500	51'500.00	0
Fanfare du Losange	25'800	25'800	25'800.00	0
Clique de fifres et tambours du Conservatoire Populaire de Musique (CPM)	20'600	20'600	20'600.00	0
Fanfare de la Croix-Bleue	15'500	15'500	15'500.00	0
Fanfare municipale du Petit-Saconnex	15'500	15'500	15'500.00	0
Harmonie des Eaux-Vives	15'500	15'500	15'500.00	0
Cercles de trompes de chasse "Le Daguet"	0	1'500	1'225.00	-1'500
L'Empro	14'400	14'400	14'400.00	0
Union Genevoise des Musiques et Chorales - Matériel et uniforme	40'000	40'000	40'000.00	0
Cercle choral (Chorale municipale)	10'300	10'300	10'300.00	0
Liederkranz-Concordia	7'200	7'200	7'200.00	0
Société chorale des Eaux-Vives	5'200	5'200	5'200.00	0
Union des Chanteurs genevois	3'100	3'100	3'100.00	0
Concours de musique	375'000	375'000	375'000.00	0
Musique ancienne	154'600	154'600	154'500.00	0
Association - Festival Archipel	300'000	273'200	273'200.00	26'800
Contrechamps	752'600	752'600	752'600.00	0
Eklekto (anciennement Centre international de percussion)	140'000	103'100	103'100.00	36'900
Ensemble vocal Séquence	51'500	51'500	51'500.00	0
Union accordéoniste Mixte	16'500	16'500	16'500.00	0
Société accordéoniste mixte "Les Amis"	1'500	1'500	1'600.00	0
Rock, jazz, ethno, electro **transféré dans Fds général musique dès 2011**	0	0	26'000.00	0
Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	814'400	814'400	814'400.00	0
Ateliers d'ethnomusicologie	552'600	552'600	552'600.00	0
Post Tenebras Rock	325'000	325'000	309'300.00	0
Association Genevoise des Musiciens de Jazz (AGMJ)	61'900	61'900	61'900.00	0
Association de Soutien à la Musique Vivante (ASMV)	144'300	144'300	144'300.00	0
Fanfareduloup Orchestra	200'000	160'800	160'800.00	39'200
Cave 12 **(nouvelle subvention)**	120'000	0	0.00	120'000
Fonds général théâtre	1'900'000	1'900'000	1'809'200.00	0
Théâtre Am Stram Gram	1'080'000	1'080'000	1'030'900.00	0
Théâtre des Marionnettes de Genève	710'000	660'000	660'000.00	50'000

Détail des subventions (prestations en nature non comprises)	Projet de budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Ecarts PB 2012 - B 2011
	CHF	CHF	CHF	CHF
Théâtre du Loup	515'500	515'500	515'500.00	0
Théâtre de l'Orangerie	500'000	325'000	479'000.00	175'000
Revue genevoise	335'100	335'100	335'100.00	0
Théâtre du Grütli	1'811'500	1'811'500	1'794'400.00	0
Fondation St-Gervais	2'305'000	2'205'000	2'104'100.00	100'000
Théâtre Pitoëff **(nouvelle subvention)**	300'000	0	0.00	300'000
Fonds général cinéma	902'900	2'030'000	1'901'250.00	-1'127'100
Cinémas du Grütli (anc.Centre d'animation cinématographique)	138'700	138'700	138'700.00	0
Fonction cinéma	267'700	257'700	257'700.00	10'000
Manifestations cinématographiques **intégration dès 2011 dans Fonds général cinéma**	0	0	20'000.00	0
Cinéma tous écrans	0	335'000	299'000.00	-335'000
Black Movie	0	180'000	154'600.00	-180'000
Festival international du film sur les droits humains (FIFDH)	125'000	125'000	103'100.00	0
Participation au Fonds Regio	0	800'000	800'000.00	-800'000
Cinéma Spoutnik	120'000	97'900	97'900.00	22'100
Fondation Romande pour le cinéma **(nouvelle subvention)**	2'500'000	0	0.00	2'500'000
Fonds général danse **voir également groupe 366**	1'050'000	1'050'000	1'162'000.00	0
Association pour la danse contemporaine	773'200	773'200	773'200.00	0
Fonds général livre et édition **voir également groupe 366**	750'000	697'000	634'375.00	53'000
Société des écrivains genevois (Prix)	10'300	10'300	10'300.00	0
Cycle de lecture - C. Thébert	12'400	12'400	12'400.00	0
Communauté israélite de Genève (Bibliothèque)	20'600	20'600	20'600.00	0
Fondation pour l'écrit (Salon du livre)	155'000	206'200	206'200.00	-51'200
Genève se livre	13'400	13'400	13'400.00	0
Maison de la littérature (MLG)	30'000	30'000	0.00	0
Espace Rousseau	51'500	51'500	51'500.00	0
Société Jean-Jacques Rousseau **(transfert de la direction)**	50'000	0	0.00	50'000
Fonds général pluridisciplinaire **voir également groupe 366**	460'300	460'300	466'075.00	0
Usine et centres alternatifs **intégration dès 2011 dans Fonds gén.pluridisciplinaire**	0	0	10'000.00	0
La Bâtie - Festival de Genève	927'800	927'800	927'800.00	0
Théâtre de l'Usine	220'000	220'000	175'300.00	0
Association l'Usine	95'900	95'900	95'900.00	0
Théâtre du Galpon	200'000	140'000	92'800.00	60'000
La Parfumerie	140'000	140'000	92'800.00	0
Autrement Aujourd'hui	6'900	6'900	6'900.00	0
La Ville est à vous **(transfert à Agenda 21)**	0	190'700	152'940.85	-190'700
Fonds actions culturelles et médiation **voir également groupe 366**	260'000	480'000	477'287.65	-220'000
Fonds soutien aux échanges et tournées **voir également groupe 366**	440'000	440'000	380'000.00	0

Détail des subventions (prestations en nature non comprises)		Projet de budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Ecarts PB 2012 - B 2011
		CHF	CHF	CHF	CHF
	Fonds intermittents du spectacle domiciliés à Genève	300'000	300'000	150'000.00	0
	Fonds autres salles	220'000	120'000	120'000.00	100'000
	Fonds bourses pour jeunes artistes **voir également groupe 366**	30'000	30'000	27'000.00	0
	Bureau culturel	30'000	30'000	0.00	0
	Publication, résidence & atelier **voir également groupe 366**	0	0	35'000.00	0
366	**Personnes physiques**	**420'000**	**510'000**	**565'980.00**	**-90'000**
	Fonds général musique	160'000	160'000	128'000.00	0
	Fonds général cinéma	0	90'000	114'400.00	-90'000
	Fonds général livre et édition	50'000	50'000	94'500.00	0
	Fonds général danse	0	0	1'700.00	0
	Fonds général pluridisciplinaire	50'000	50'000	33'300.00	0
	Fonds actions culturelles et médiation	10'000	10'000	0.00	0
	Fonds soutien aux échanges et tournées	30'000	30'000	31'000.00	0
	Fonds bourses pour jeunes artistes	83'000	83'000	81'000.00	0
	Fonds bourses Patiño-Ville de Genève	36'000	36'000	37'000.00	0
	Prix d'orgue P. Segond	1'000	1'000	1'000.00	0
	Publication, résidence & atelier **ligne transférée au FMAC dès 2011**	0	0	44'080.00	0
3106610	**Fonds municipal d'art contemporain**	**4'149'200**	**4'167'700**	**3'884'166.00**	**-18'500**
365	**Institutions privées**	**4'049'200**	**4'017'700**	**3'801'666.00**	**31'500**
	Andata Ritorno	23'700	23'700	23'700.00	0
	Centre d'art contemporain	1'309'800	1'309'800	1'263'801.00	0
	Centre d'édition contemporaine	150'000	150'000	128'100.00	0
	Fondation pour l'art modeme et contemporain (BAC)	257'700	257'700	257'700.00	0
	ACTART	192'800	192'800	192'800.00	0
	GE Grave	51'500	51'500	51'500.00	0
	Fondamco (Mamco)	1'100'000	1'030'900	1'030'900.00	69'100
	Centre de la photographie	210'600	210'600	185'600.00	0
	Piano Nobile	20'600	20'600	20'600.00	0
	Galerie Forde	72'200	72'200	72'200.00	0
	Villa Dutoit **(transfert à la direction du dpt 5)**	0	87'600	87'600.00	-87'600
	Projets d'expositions (BAC)	550'000	550'000	637'175.30	0
	Projets d'expositions de photographie au BAC (attr. ponct.)	0	0	-167'810.30	0
	Bourses médiateurs culturels (FMAC) **voir également groupe 366**	0.00	0	7'500.00	0
	Stargazer	10'300	10'300	10'300.00	0
	Soutien aux manifestations	100'000	50'000	0.00	50'000

Détail des subventions (prestations en nature non comprises)			Projet de budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Ecarts PB 2012 - B 2011
			CHF	CHF	CHF	CHF
	366 **Personnes physiques**		**100'000**	**150'000**	**82'500.00**	**-50'000**
	Projets d'expositions (BAC)		0.00	0	40'000.00	0
	Bourses artistes confimés (FMAC)		35'000	35'000	35'000.00	0
	Bourses médiateurs culturels (FMAC)		15'000	15'000	7'500.00	0
	Publication, résidence & atelier **ligne transférée du SEC dès 2011**		50'000	100'000	0.00	-50'000
3110000	**Grand Théâtre de Genève**		**12'357'366**	**12'340'700**	**15'767'981.06**	**16'666**
	365 **Institutions privées**		**12'357'366**	**12'340'700**	**15'767'981.06**	**16'666**
	Exploitation Grand Théâtre		9'857'366	8'560'700	12'987'981.06	1'296'666
	Services lyriques, autres		0	280'000	280'000.00	-280'000
	Contrepartie de la contribution du fonds intercommunal		2'500'000	2'500'000	2'000'000.00	0
	Garantie de déficit Grand Théâtre		0	1'000'000	500'000.00	-1'000'000
3204000	**Muséum d'histoire naturelle**		**10'000**	**10'000**	**2'650.00**	**0**
	366 **Personnes physiques**		**10'000**	**10'000**	**2'650.00**	**0**
	Promotion de la recherche scientifique		10'000	10'000	2'650.00	0
3302000	**Bibliothèque de Genève**		**20'600**	**20'600**	**19'880.00**	**0**
	365 **Institutions privées**		**20'600**	**20'600**	**19'880.00**	**0**
	Diverses sociétés scientifiques genevoises		20'600	20'600	19'880.00	0
3401000	**Service des sports**		**6'088'400**	**5'593'400**	**5'357'876.55**	**495'000**
	365 **Institutions privées**		**6'088'400**	**5'593'400**	**5'357'876.55**	**495'000**
	Subventions aux sociétés sportives (soutien)	**1'526'800**				
Alpinisme	Soutien aux clubs d'Alpinisme		20'600	20'600	0.00	0
Alpinisme	- Club Alpin Suisse Section de Genève		0	0	20'600.00	0
Athlétisme	Soutien aux clubs d'Atlhétisme		22'000	22'000	0.00	0
Athlétisme	- Association Genevoise d'Athlétisme		0	0	20'600.00	0
Athlétisme	- Club Hygiénique de Plainpalais		0	0	1'400.00	0
Arts martiaux	Soutien aux clubs d'Arts martiaux		2'000	2'000	0.00	0
Badminton	Soutien aux clubs de Badminton		10'300	10'300	0.00	0
Badminton	- Badminton Club de Genève		0	0	10'300.00	0
Basketball	Soutien clubs de basket		223'700	223'700	46'400.00	0

	Détail des subventions (prestations en nature non comprises)	Projet de budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Ecarts PB 2012 - B 2011
		CHF	CHF	CHF	CHF
Basketball	- Association genevoise de basketball amateur	0	0	9'300.00	0
Basketball	- Stade Français de Genève Basketball Féminin	0	0	4'900.00	0
Basketball	- Geneva Basket Devils	0	0	51'550.00	0
Basketball	- Lions de Genève - Basketball	0	0	51'550.00	0
Boules ferrées	Soutien au clubs de Boules ferrées	2'800	2'800	0.00	0
Boules ferrées	- Groupement Genevois des Boules Ferrées	0	0	2'800.00	0
Boxe	Soutien aux clubs de Boxe	3'700	3'700	0.00	0
Boxe	- Association Genevoise des Clubs de Boxe Amateurs	0	0	3'700.00	0
Canoë	Soutien au clubs de Canoë-Kayak	1'400	1'400	0.00	0
Canoë	- Canoë-Club de Genève	0	0	41'200.00	0
Cirque	Soutien aux clubs de Cirque **(transfert au dépt 5)**	0	30'000	0.00	-30'000
Cirque	- Ecoles de cirque	0	0	10'000.00	0
Cyclisme	Soutien aux clubs de Cyclisme	3'300	3'300	0.00	0
Cyclisme	- Union Vélocipédique Genevoise	0	0	3'300.00	0
Echecs	Soutien clubs d'échecs	61'800	61'800	58'300.00	0
Echecs	- Fédération Genevoise d'Echecs	0	0	500.00	0
Escrime	Soutien aux clubs d'Escrime	5'200	5'200	0.00	0
Escrime	- Société d'Escrime de Genève	0	0	5'200.00	0
Football	Soutien clubs de football	219'700	219'700	58'600.00	0
Football	- Association Cantonale Genevoise de Football	0	0	10'300.00	0
Football	- Association Genève Servette Football Club	0	0	123'700.00	0
Gymnastique	Soutien aux clubs de Gymnastique	66'500	66'500	0.00	0
Gymnastique	- Association Cantonale Genevoise de Gymnastique Satus	0	0	13'900.00	0
Gymnastique	- Union des Sociétés de Gymnastique Sections féminines et masculines	0	0	37'100.00	0
Gymnastique	- Union Cantonale des Gymnastes Artistiques	0	0	15'500.00	0
Handball	Soutien aux clubs de Handball	14'400	14'400	0.00	0
Handball	- Association Genevoise de Handball	0	0	4'600.00	0
Handball	- Servette Handball Club	0	0	9'800.00	0
Handicap	Soutien aux clubs de Sport Handicap **(transfert du dépt 5)**	20'300	20'300	0.00	0
Handicap	- Handisport	0	0	10'300.00	0
Hockey s/gazon	Soutien aux clubs de Hockey sur gazon	10'300	10'300	0.00	0
Hockey s/gazon	- Association genevoise de hockey sur gazon	0	0	10'300.00	0
Lutte	Soutien aux clubs de Lutte	3'700	3'700	0.00	0
Lutte	- Club des Lutteurs de Genève	0	0	1'400.00	0
Marche	Soutien aux clubs de Marche	2'000	2'000	0.00	0
Motocyclisme	Soutien aux clubs de Motocyclisme	47'800	47'800	0.00	0
Motocyclisme	- Union Motocycliste Genevoise	0	0	-2'700.00	0
Multisports	Soutien au clubs de Multisports	31'900	31'900	0.00	0

Détail des subventions (prestations en nature non comprises)		Projet de budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Ecarts PB 2012 - B 2011
		CHF	CHF	CHF	CHF
Multisports	- Hauteville-Sports, Association sportive des fonctionnaires de l'Etat et de la Ville	0	0	3'700.00	0
Multisports	- Sports Universitaires	0	0	1'900.00	0
Multisports	- Association Genevoise des Entraîneurs	0	0	3'900.00	0
Multisports	- Association Genevoise des Sports	0	0	8'200.00	0
Multisports	- Comité Central Genevois Satus	0	0	4'600.00	0
Natation	Soutien aux clubs de Natation	82'400	82'400	0.00	0
Natation	- Genève Natation	0	0	20'600.00	0
Natation	- Genève Natation, préparation olympique	0	0	30'900.00	0
Natation	- Natation Sportive Genève	0	0	20'600.00	0
Natation synchro.	- Aquasynchro Genève	0	0	10'300.00	0
Patinage	Soutien aux clubs de Patinage	10'300	10'300	0.00	0
Patinage	- Club des Patineurs de Genève	0	0	10'300.00	0
Pétanque	Soutien aux clubs de Pétanque	1'900	1'900	0.00	0
Pétanque	- Association Cantonale Genevoise de Pétanque	0	0	100.00	0
Rink-Hockey	Soutien aux clubs de Rink-Hockey	15'500	15'500	0.00	0
Rink-Hockey	- Genève Rink-Hockey Club, Hockey sur roulettes	0	0	15'500.00	0
Rugby	Soutien aux clubs de Rugby	18'200	18'200	0.00	0
Rugby	- Association Genevoise de Rugby	0	0	7'900.00	0
Rugby	- Rugby Club de Genève	0	0	10'300.00	0
Ski	Soutien aux clubs de ski	56'300	56'300	0.00	0
Ski	- Association Genevoise des Clubs de Ski	0	0	10'300.00	0
Ski	- Ski Club de Genève	0	0	20'600.00	0
Ski	- Ski Club de Genève Commission Free style	0	0	4'800.00	0
Ski	- Amis Montagnards	0	0	20'600.00	0
Ski nautique	Soutien aux clubs de Ski nautique et wakboard	2'500	2'500	0.00	0
Sports urbains	Soutien aux sports urbains	20'000	20'000	0.00	0
Tennis	Soutien aux clubs de Tennis	56'100	56'100	0.00	0
Tennis	- Association Régionale Genève Tennis	0	0	4'600.00	0
Tennis	- Drizia Miremont Tennis Club	0	0	51'500.00	0
Tennis de table	Soutien aux clubs de Tennis de table	14'400	14'400	0.00	0
Tennis de table	- Association Genevoise de Tennis de Table	0	0	3'700.00	0
Tennis de table	- Urania Genève Sport Chênois Tennis de Table	0	0	8'200.00	0
Tir sportif	Soutien aux clubs de Tir sportif	2'800	2'800	0.00	0
Tir sportif	- Association Sportive Genevoise de Tir	0	0	100.00	0
Tir à l'arc	Soutien aux clubs de Tir à l'arc	1'900	1'900	0.00	0
Tir à l'arc	- Adage - Association des Archers Genevois	0	0	1'900.00	0
Triathlon	Soutien aux clubs de Triathlon	8'200	8'200	0.00	0
Triathlon	- Triathlon Club de Genève	0	0	8'200.00	0

	Détail des subventions (prestations en nature non comprises)		Projet de budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Ecarts PB 2012 - B 2011
			CHF	CHF	CHF	CHF
Twirling	Soutien aux clubs de Twirling		1'400	1'400	0.00	0
Unihockey	Soutien aux clubs de Unihockey		8'200	8'200	0.00	0
Unihockey	- Unihockey Genève		0	0	8'200.00	0
Voile	Soutien aux clubs de Voile		85'900	85'900	0.00	0
Voile	- Association Centre d'Entraînement à la Régate		0	0	82'500.00	0
Vol libre	Soutien aux clubs de Vol libre		1'400	1'400	0.00	0
Volleyball	Soutien de clubs de volleyball		106'000	106'000	14'200.00	0
Volleyball	- Association Genevoise de Volleyball		0	0	9'300.00	0
Volleyball	- Genève Elite Volleyball Club		0	0	82'500.00	0
Divers	Soutien à la promotion du sport féminin **(transfert au dépt 5)**		0	20'000	0.00	-20'000
Divers	Projets insertion, intégration et santé **(transfert au dépt 5)**		0	20'000	0.00	-20'000
Divers	Subventions extraordinaires aux sociétés sportives		0	0	98'000.00	0
Divers	Subvention pour l'acquisition de matériel et d'équipement		60'000	60'000	20'000.00	0
Divers	GESPORT **(nouvelle subvention)**		200'000	0	0.00	200'000
	Subventions aux sportifs individuels	**60'000**				
Divers	Subventions aux sportifs individuels		60'000	60'000	19'500.00	0
	Manifestations	**1'027'900**				
Athlétisme	Mémorial Georges Caillat (Athlética 2003) - Centre Athlétique de Genève		28'900	28'900	28'900.00	0
Course à pied	Course de l'Escalade - Stade Genève		82'500	82'500	82'500.00	0
Cross	Cross National - Club Hygiénique de Plainpalais		0	0	6'200.00	0
Cyclisme	Grand-Prix de Genève & Tour du Canton - Pédale des Eaux-Vives		0	0	-6'000.00	0
Cyclisme	Tour Cycliste des Jeunes		0	0	4'000.00	0
Cyclisme	Tour de Romandie Cycliste - Prologue		53'800	53'800	0.00	0
Cyclisme	Tour du Lac - Etoile Cycliste de Meyrin		0	0	-16'000.00	0
Echecs	Tournoi amateurs d'échecs - Club des amateurs d'échecs		0	0	2'000.00	0
Echecs	Tournoi d'échecs (Simultanée et Active-Chess) Club d'Echecs de Genève		0	0	10'300.00	0
Echecs	Championnats Internationaux d'Echecs de Genève - Fédération Genevoise d'Echecs		0	0	25'800.00	0
Handicap	Tournoi de football des Schtroumpfs		5'200	5'200	0.00	0
Natation	Championnats Internationaux de Natation de Genève - Genève Natation 1885		35'000	35'000	35'000.00	0
Natation	Meeting Interclubs - Natation Sportive Genève		6'200	6'200	0.00	0
Pétanque	Bol d'Or de Pétanque - Pétanque Genevoise		0	10'300	-10'000.00	-10'300
Pétanque	Hivernal pétanque la Genevoise		10'300	0	10'300.00	10'300
Ski	Championnat genevois de ski alpin - Association genevoise des clubs de ski		10'300	10'300	10'300.00	0
Tennis	Tournoi Challenger - Drizia Miremont Tennis Club		100'000	100'000	65'000.00	0
Triathlon	Triathlon International de Genève		30'900	30'900	30'900.00	0
Voile	Course au Large à la Voile - Centre d'entraînement à la Régate		82'500	82'500	82'500.00	0
Volleyball	Tournoi des Jeunes - Association Genevoise de Volleyball		13'400	13'400	13'400.00	0

	Détail des subventions (prestations en nature non comprises)		Projet de budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Ecarts PB 2012 - B 2011
			CHF	CHF	CHF	CHF
Volleyball	Tournoi de Beachvolley - Association Genevoise de Volleyball		30'900	30'900	30'900.00	0
Divers	Projet Jeux de Genève **(nouvelle subvention)**		60'000	0	0.00	60'000
Divers	Subvention pour favoriser l'organisation de manifestations sportives		438'000	438'000	207'315.00	0
Divers	Allocation pour faciliter l'accès gratuit aux manifestations		40'000	40'000	37'500.00	0
Divers	Subvention pour manifestations extraordinaires		0	0	97'698.55	0
	Ecoles, camps, stages de sports, juniors et entraîneurs cantonaux	**3'473'700**				
Divers	Subvention pour encourager l'organisation d'écoles de sports		299'500	299'500	356'588.00	0
Divers	Subvention pour encourager l'organisation de camps et stages de formation		130'000	130'000	57'975.00	0
Divers	Projets insertion, intégration et santé		0	0	26'000.00	0
Divers	Soutien à la promotion du sport féminin		0	0	13'500.00	0
Alpinisme	Association Genève Escalade		20'600	20'600	20'600.00	0
Athlétisme	Association genevoise d'athlétisme		61'900	61'900	61'900.00	0
Badminton	Association genevoise de badminton		72'200	72'200	72'200.00	0
Basketball	Association cantonale genevoise de basketball amateur		123'700	123'700	123'700.00	0
Bicross	Bicross Club de Genève		20'600	20'600	20'600.00	0
Canoë	Canoë Club de Genève		41'200	41'200	1'400.00	0
Curling	Curling Club de Genève		16'700	16'700	16'700.00	0
Cyclisme	Union Vélocipédique Genevoise		47'100	47'100	47'100.00	0
Echecs	Club d'échecs de Genève		22'700	22'700	22'700.00	0
Escrime	Société d'Escrime de Genève - centre de formation juniors		10'300	10'300	10'300.00	0
Football	Association cantonale genevoise de football		154'600	154'600	154'600.00	0
Football	Urania Genève Sport Football juniors		41'200	41'200	41'200.00	0
Footb.américain	Geneva Seahawks		26'200	26'200	26'200.00	0
Gymnastique	Association genevoise de gymnastique		103'100	103'100	103'100.00	0
Gymnastique	Union cantonale genevoise des gymnastes artistiques		73'200	73'200	73'200.00	0
Handball	Association genevoise de handball		146'500	146'500	76'500.00	0
Hockey s/glace	Genève Servette Hockey Club Association		149'500	149'500	149'500.00	0
Hockey s/glace	Genève futur hockey ordinaire		500'000	500'000	0.00	0
Hockey s/glace	Association Genève Futur Hockey		550'000	0	750'000.00	550'000
Hockey s/gazon	Association genevoise de hockey sur gazon		57'600	57'600	57'600.00	0
Judo	Association cantonale genevoise de judo		70'000	70'000	0.00	0
Natation	Association genevoise de natation		135'700	135'700	135'700.00	0
Rink-Hockey	Genève Rink-Hockey Club, Hockey sur roulettes		59'800	59'800	59'800.00	0
Rugby	Association cantonale genevoise de rugby		51'500	51'500	51'500.00	0
Ski alpin	Association cantonale genevoise des clubs de ski		123'700	123'700	123'700.00	0
Ski nautique	Association genevoise de ski nautique		20'900	20'900	20'900.00	0
Tchoukball	Tchoukball Club de Genève		30'900	30'900	30'900.00	0

	Détail des subventions (prestations en nature non comprises)		Projet de budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Ecarts PB 2012 - B 2011
			CHF	CHF	CHF	CHF
Tennis	Centre formation juniors ARGT		39'800	39'800	39'800.00	0
Tennis de table	Association genevoise de tennis de table		43'900	43'900	43'900.00	0
Unihockey	Unihockey Club Genève - centre de formation juniors		20'600	20'600	20'600.00	0
Voile	Association Centre d'Entraînement à la Régate		68'000	68'000	68'000.00	0
Voile	Fédération genevoise des clubs de voile		20'600	20'600	20'600.00	0
Volleyball	Association genevoise de volleyball		119'900	119'900	119'900.00	0
	Piscines	**0**				
Piscines	Subvention Association usagers Bains des Pâquis **(transfert à la direction du dpt 5)**		0	245'000	339'000.00	-245'000
Environnement urbain et sécurité			**166'700**	**416'500**	**396'000.00**	**-249'800**
4001000	**Dir. environnement urbain et sécurité**		**42'400**	**30'000**	**0.00**	**12'400**
365	**Institutions privées**		**42'400**	**30'000**	**0.00**	**12'400**
	Soutien actions s/espace public		42'400	30'000	0.00	12'400
4003000	**Incendie et secours**		**27'300**	**39'700**	**34'700.00**	**-12'400**
365	**Institutions privées**		**27'300**	**39'700**	**34'700.00**	**-12'400**
	REDOG - Société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage		5'000	3'600	3'600.00	1'400
	Société internationale de sauvetage du Léman		12'000	10'300	10'300.00	1'700
	Association pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers		10'300	10'300	10'300.00	0
	Encouragement activités formation secours		0	15'500	10'500.00	-15'500
4011000	**Espaces verts et environnement**		**97'000**	**346'800**	**361'300.00**	**-249'800**
365	**Institutions privées**		**97'000**	**346'800**	**361'300.00**	**-249'800**
	Associations pour le développement durable **(transfert à la direction du dpt 5)**		0	0	14'500.00	0
	Société Genevoise d'Horticulture - concours international de roses nouvelles de Genève		30'000	22'100	22'100.00	7'900
	Association Festival Arbres & Lumières		0	257'700	257'700.00	-257'700
	Association pour la sauvegarde du Léman **(transfert de la direction du dpt 5)**		15'500	15'500	15'500.00	0
	Association la libellule		51'500	51'500	51'500.00	0

Détail des subventions (prestations en nature non comprises)		Projet de budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Ecarts PB 2012 - B 2011
		CHF	CHF	CHF	CHF
Cohésion sociale et solidarité		**115'861'268**	**112'574'868**	**103'234'414.98**	**3'286'400**
5001000	**Direction cohésion sociale et solidarité**	**1'072'300**	**449'600**	**401'900.00**	**622'700**
365	**Institutions privées**	**1'072'300**	**390'100**	**342'400.00**	**682'200**
	Association ICVolontaires-Suisse (ICV) **(transfert au Social)**	0	12'400	12'400.00	-12'400
	Forum des démocraties participatives **(transfert du service de la jeunesse)**	50'000	0	0.00	50'000
	Association Village alternatif	30'900	30'900	30'900.00	0
	Tierra Incognita **(transfert du service de la jeunesse)**	20'000	0	0.00	20'000
	Fondation du DOCIP **(transfert au dépt 1)**	0	20'600	20'600.00	-20'600
	Association Centre Europe - Tiers Monde (CETIM) **(transfert au dépt 1)**	0	51'500	51'500.00	-51'500
	Fédération genevoise de coopération **(transfert au dépt 1)**	0	92'800	92'800.00	-92'800
	Fondation Forum International Médias Nord-Sud	30'900	30'900	30'900.00	0
	Association Genève Tiers-Monde **(transfert au dépt 1)**	0	15'500	15'500.00	-15'500
	Subventions et allocations diverses	50'000	50'000	20'000.00	0
	Proximité et vie associative (anc.Projets de quartiers)	227'200	32'500	29'700.00	194'700
	Association Cap Vert-Genève **(transfert au dépt 1)**	0	2'000	2'000.00	-2'000
	Fondation DiDé (Dignité en Détention) **(transfert au dépt 1)**	0	5'200	5'200.00	-5'200
	Association pour la sauvegarde du Léman **(transfert au SEVE)**	0	0	0.00	0
	Association Terre des Hommes Suisse, section romande **(transfert au dépt 1)**	0	0	0.00	0
	Fondation Institut international de recherches pour la Paix à Genève (GIPRI) **(trf du serv. de la jeunesse)**	25'800	0	0.00	25'800
	Association Organisation Mondiale contre la Torture **(transfert au dépt 1)**	0	0	0.00	0
	Association Service International pour les Droits de l'Homme **(transfert au dépt 1)**	0	0	0.00	0
	Associations pour le développement durable **(transfert du SEVE)**	14'900	14'900	0.00	0
	Villa Dutoit **(transfert du FMAC)**	87'600	0	0.00	87'600
	Subvention Association usagers Bains des Pâquis **(transfert du service des sports)**	245'000	0	0.00	245'000
	Sport de proximité **(transferts du service des sports - nouvelle subvention)**	70'000	0	0.00	70'000
	Fondation de l'Appel de Genève **(transfert au dépt 1)**	0	30'900	30'900.00	-30'900
	Projets culturels de proximité **(transfert partiel du dépt 3 -Actions culturelles et médiation) nvelle subv.**	220'000	0	0.00	220'000
367	**Etranger**	**0**	**59'500**	**59'500.00**	**-59'500**
	Association Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) **(transfert au dépt 1)**	0	51'500	51'500.00	-51'500
	Association Médecins Sans Frontières, section Suisse **(transfert au dépt 1)**	0	8'000	8'000.00	-8'000

Détail des subventions (prestations en nature non comprises)			Projet de budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Ecarts PB 2012 - B 2011
			CHF	CHF	CHF	CHF
5002000		**Service de la petite enfance**	**79'054'346**	**76'814'346**	**70'696'308.47**	**2'240'000**
	365	**Institutions privées**	**79'054'346**	**76'814'346**	**70'696'308.47**	**2'240'000**
		Frais de perfectionnement professionnel et de stages	80'000	80'000	40'450.00	0
		Acquisitions de matériel pour crèches et garderies	400'000	400'000	350'033.90	0
		Crèches, garderies et jardins d'enfants	78'006'346	75'766'346	69'731'385.57	2'240'000
		Travaux crèches, garderies, jardins d'enfants	550'000	550'000	556'439.00	0
		Astural, service éducatif itinérant	18'000	18'000	18'000.00	0
5003000		**Ecoles et institutions pour l'enfance**	**4'863'190**	**4'852'890**	**3'245'295.42**	**10'300**
	361	**Cantons**	**2'615'890**	**2'338'890**	**1'111'333.20**	**277'000**
		7ème année du cycle	40'890	40'890	41'880.00	0
		Subventions aux fêtes des écoles	25'000	0	0.00	25'000
		Subvention p/promotions décentralisées, cortège	22'000	0	0.00	22'000
		Budget participatif dans les écoles	230'000	0	0.00	230'000
		FAS'e (salaires ludothèques)	2'298'000	2'298'000	1'069'453.20	0
	365	**Institutions privées**	**2'117'300**	**2'384'000**	**2'003'741.97**	**-266'700**
		Subventions aux fêtes des écoles	0	25'000	30'128.62	-25'000
		Subvention p/promotions décentralisées, cortège	0	22'000	19'420.80	-22'000
		Budget participatif dans les écoles	0	230'000	221'187.60	-230'000
		Ludothèques	474'000	474'000	230'264.80	0
		Coordination des Ludothèques de la Ville de Genève - Ludobus	15'000	15'000	15'000.00	0
		Diverses activités enfance et écoles	20'000	20'000	17'870.00	0
		Association La Bataille des livres	10'300	10'300	10'300.00	0
		Association Fourchette verte	10'300	10'300	10'300.00	0
		Association Cheetah-Baby Plage	10'300	10'300	10'300.00	0
		Association genevoise pour vacances familiales	3'100	3'100	3'100.00	0
		Association Centre Protestant de Vacances (CPV)	175'300	175'300	175'300.00	0
		Colonies diverses, travaux aux colonies	230'000	230'000	188'614.00	0
		Fédération des colonies de vacances catholiques romaines du canton de Genève	4'100	4'100	4'100.00	0
		Fédération des colonies laïques	4'100	4'100	4'100.00	0
		Fédération protestante des colonies de vacances	4'100	4'100	4'100.00	0
		Fondation Insieme	74'200	74'200	74'200.00	0
		Association Vacances Nouvelles	46'400	46'400	46'400.00	0
		Association Caritas-Jeunesse	41'800	41'800	41'800.00	0
		Fondation pour l'avenir	10'300	10'300	10'300.00	0

Détail des subventions (prestations en nature non comprises)		Projet de budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Ecarts PB 2012 - B 2011
		CHF	CHF	CHF	CHF
	Restaurants scolaires	894'300	894'300	807'556.15	0
	Ecole et Nature **(nouvelle subvention)**	63'900	0	0.00	63'900
	Association Pro Natura Genève **(transfert à Ecole et Nature)**	0	26'800	26'800.00	-26'800
	Association WWF Genève **(transfert à Ecole et Nature)**	0	26'800	26'800.00	-26'800
	Grpt cant. genevois des ass. de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (GAPP) - Pédibus	25'800	25'800	25'800.00	0
366	**Personnes physiques**	**130'000**	**130'000**	**130'220.25**	**0**
	Courses scolaires, aides aux parents	30'000	30'000	31'275.00	0
	Restaurants scolaires **(participation VGE repas impayés)**	100'000	100'000	98'945.25	0
5007000	**Direction social**	**20'037'200**	**20'524'600**	**18'777'012.65**	**-487'400**
364	**Sociétés d'économie mixte**	**707'000**	**707'000**	**537'864.00**	**0**
	Participation frais d'exploitation maisons de vacances pour personnes âgées **(Nouvelle Roseraie)**	707'000	707'000	537'864.00	0
365	**Institutions privées**	**5'580'400**	**6'067'800**	**5'677'219.00**	**-487'400**
	Association des Vieillards, Invalides, Veuves et Orphelins (AVIVO)	159'800	159'800	159'800.00	0
	Association 360	56'700	56'700	56'700.00	0
	Association Aspasie	440'200	440'200	440'200.00	0
	Association Camarada	52'800	52'800	52'800.00	0
	Association genevoise des malentendants	27'800	27'800	27'800.00	0
	Association Le Racard	476'800	476'800	476'800.00	0
	Association Le Trialogue	164'900	164'900	164'900.00	0
	Association pour le Bateau Genève	257'700	257'700	257'700.00	0
	Association suisse des Invalides (PROCAP), section Genève	0	3'700	0.00	-3'700
	Fondation Trajets - buanderie	0	647'800	850'500.00	-647'800
	Association Carrefour-Rue	302'800	302'800	222'800.00	0
	Association centre de consultation thérapeutique pour les victimes d'abus sexuels (CTAS)	10'300	10'300	10'300.00	0
	Association Centre de Contact Suisses-Immigrés	181'400	181'400	181'400.00	0
	Association centre F-Information	165'000	165'000	165'000.00	0
	Association centre genevois du volontariat	96'200	96'200	96'200.00	0
	Association Club en fauteuil roulant Genève	79'400	79'400	79'400.00	0
	Clubs d'aînés Ville et Fédération	15'200	15'200	12'800.00	0
	Plate-Forme Associations d'Aînés Genève	75'000	75'000	0.00	0
	Projets aînés isolement **(suppression de la subvention)**	0	325'000	0.00	-325'000
	Association Colis du cœur	20'600	20'600	20'600.00	0
	Association Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève	51'500	51'500	51'500.00	0
	Diverses actions sociales ponctuelles	535'000	435'000	397'819.00	100'000
	Association Ecole des parents	60'000	60'000	40'000.00	0
	Fédération Suisse des Aveugles et Malvoyants, section genevoise	0	3'700	3'700.00	-3'700

Détail des subventions (prestations en nature non comprises)		Projet de budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Ecarts PB 2012 - B 2011
		CHF	CHF	CHF	CHF
	Fondation "Au Cœur des Grottes"	360'800	360'800	360'800.00	0
	Fondation Avenir Malgré Tout (A.M.T.)	0	3'700	3'700.00	-3'700
	Association Gymnastique Seniors Genève	8'400	8'400	8'400.00	0
	Association La Coulou	139'200	139'200	139'200.00	0
	Association Le Caré	190'700	190'700	190'700.00	0
	Association Lecture et Compagnie	10'300	10'300	10'300.00	0
	Association Lire et Ecrire	25'000	10'000	10'000.00	15'000
	Association Lestime	128'900	128'900	128'900.00	0
	Association Mouvement des Aînés, section genevoise	50'000	8'900	8'900.00	41'100
	Association Partage, Partenariat Alimentaire Genevois	273'200	273'200	273'200.00	0
	Association Organisation Mondiale contre la Torture **(transfert à la direction du dpt)**	0	18'600	18'600.00	-18'600
	Fondation Suisse du Service Social International	30'000	30'000	30'000.00	0
	Association Terre des Hommes Suisse, section romande **(transfert à la direction du dpt)**	0	8'900	8'900.00	-8'900
	Association Université Ouvrière de Genève (UOG)	240'400	240'400	240'400.00	0
	Association Université populaire albanaise	67'000	67'000	67'000.00	0
	Association Université Populaire du Canton de Genève	150'000	150'000	150'000.00	0
	Société Coopérative Armée du Salut Œuvre Sociale - Accueil de Nuit	555'000	149'500	149'500.00	405'500
	Conseil des anciens	5'000	5'000	5'000.00	0
	Carte blanche	15'000	15'000	15'000.00	0
	Association ICVolontaires-Suisse (ICV) **(transfert de la direction du dpt)**	12'400	0	0.00	12'400
	Association Voie F	90'000	90'000	90'000.00	0
	Mouvement populaire des familles	0	50'000	0.00	-50'000
366	**Personnes physiques**	**13'749'800**	**13'749'800**	**12'561'929.65**	**0**
	Espace aînés	400'000	380'000	366'415.06	20'000
	Action communautaire	200'800	220'800	133'912.25	-20'000
	A.V.S. paiement des cotisations	125'000	260'000	117'731.45	-135'000
	Allocations de déménagement	4'000	4'000	0.00	0
	Allocations sociales	900'000	1'220'000	888'615.00	-320'000
	Prestations municipales	10'000'000	10'000'000	9'800'500.20	0
	Prestations municipales et allocations avant 2010 en retour	0	0	-84'255.00	0
	Jeunes requérants en formation	0	50'000	1'749.90	-50'000
	Soutien aux aînés **(nouvelle subvention)**	550'000	0	0.00	550'000
	Allocations sociales ponctuelles	290'000	385'000	162'335.60	-95'000
	Restaurants scolaires	380'000	330'000	368'514.95	50'000
	Actions sociales exclusion (Square Hugo)	900'000	900'000	806'410.24	0

Détail des subventions (prestations en nature non comprises)		Projet de budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Ecarts PB 2012 - B 2011
		CHF	CHF	CHF	CHF
5008000	**Service de la jeunesse**	**10'834'232**	**9'933'432**	**10'113'898.44**	**900'800**
361	**Cantons**	**7'019'832**	**6'406'832**	**6'775'710.05**	**613'000**
	FAS'e	7'019'832	6'406'832	6'775'710.05	613'000
364	**Sociétés d'économie mixte**	**110'000**	**110'000**	**99'374.00**	**0**
	Noctambus	110'000	110'000	99'374.00	0
365	**Institutions privées**	**3'704'400**	**3'416'600**	**3'238'814.39**	**287'800**
	Association Atelier X	20'600	20'600	20'600.00	0
	Association Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, groupement genevois (CEMEA)	4'600	4'600	4'600.00	0
	Forum des démocraties participatives **(transfert à la direction du dpt)**	0	50'000	0.00	-50'000
	Diverses organisations activités jeunesse	400'000	325'000	316'488.00	75'000
	Association du Scoutisme Genevois	83'500	83'500	83'500.00	0
	Association du Groupe de Liaison des Associations de Jeunesse (GLAJ)	41'200	41'200	41'200.00	0
	Association Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande	10'300	10'300	10'300.00	0
	Association des Unions Chrétiennes de Genève	142'500	82'500	82'500.00	60'000
	Association Païdos	41'200	41'200	41'200.00	0
	Centres aérés divers	0	5'000	1'575.00	-5'000
	Centres de loisirs	2'430'000	2'250'000	2'400'051.39	180'000
	Association Les Jardins de Cocagne - Solidarité Nord et Sud **(transfert à Ecole et Nature)**	0	10'300	10'300.00	-10'300
	Association d'informations et d'enseignement des Droits de l'homme	0	30'900	30'000.00	-30'900
	Association Astural - action pour la jeunesse	0	0	6'100.00	0
	Diverses associations antiracisme genevoises	0	50'000	35'000.00	-50'000
	Fondation Institut international de recherches pour la Paix à Genève (GIPRI) **(trf à la direction du dpt)**	0	25'800	25'800.00	-25'800
	Association Groupe de coordination pour l'accueil et l'hébergement des jeunes à Genève (CAHJ)	23'200	23'200	23'200.00	0
	Diverses actions citoyennes par les jeunes	0	26'100	25'000.00	-26'100
	Association Service International pour les Droits de l'Homme **(transfert à la direction du dpt)**	0	4'100	4'100.00	-4'100
	Association L'Atelier d'Art	25'800	25'800	25'800.00	0
	Jeunesse et citoyenneté **(nouvelle subvention)**	120'000	0	0.00	120'000
	Association Boîte à Boulots	266'500	266'500	51'500.00	0
	Tierra Incognita **(transfert à la direction du dpt)**	0	20'000	0.00	-20'000
	Rinia Contact	20'000	20'000	0.00	0
	Ciné transat **(nouvelle subvention)**	50'000	0	0.00	50'000
	Black Movies **(nouvelle subvention)**	15'000	0	0.00	15'000
	CODAP **(nouvelle subvention)**	10'000	0	0.00	10'000

30ème BUDGET FINANCIER QUADRIENNAL 2012-2015

hypothèses prises en compte

	budget 2011 revisé	PB 2012	B.F.Q. 2013	B.F.Q. 2014	B.F.Q. 2015
taux de croissance des revenus					
personnes physiques (IBO)	2.2%	2.6%	2.5%	2.5%	2.5%
personnes physiques (IS)	3.7%	3.8%	3.5%	3.2%	3.0%
personnes physiques (total)	2.5%	2.9%	2.9%	2.7%	2.6%
personnes morales	2.9%	2.9%	2.9%	2.9%	2.9%
renchérissement	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%
progression du nombre de postes			0.0%	0.0%	0.0%
augmentation charges chapitre 31			-1.8%	-1.8%	-1.8%
taux d'intérêts					
libor 6M + 10 pb	0.5%	0.8%	1.5%	2.5%	2.5%
swap 10 ans + 10 pb	1.5%	2.0%	3.0%	4.0%	4.0%

PB2012 rectifié

VILLE DE GENÈVE

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT

30ème BUDGET FINANCIER QUADRIENNAL 2012-2015

VILLE DE GENÈVE

résultats globaux

(en millions de francs)

	comptes 2010	budget 2011 revisé	PB 2012	B.F.Q. 2013	B.F.Q. 2014	B.F.Q. 2015
revenus	1'090.5	1'095.1	1'095.9	1'121.6	1'145.8	1'170.2
charges	1'009.4	1'073.2	1'107.9	1'121.7	1'146.5	1'169.7
excédent de revenus	**+ 81.1**	**+ 21.9**	**- 12.0**	**- 0.1**	**- 0.7**	**+ 0.5**
compte de financement	**+ 38.5**	**- 5.0**	**- 36.0**	**- 30.0**	**- 31.0**	**- 29.0**
dette prévisionnelle	**1'410**	**1'410**	**1'336**	**1'366**	**1'397**	**1'426**

PB2012 rectifié

30ème BUDGET FINANCIER QUADRIENNAL 2012-2015

revenus budgétaires par chapitres spécifiques

(en millions de francs)

gr.	désignation des natures	comptes 2010		budget 2011 voté		budget 2011 rectifié		PB 2012		B.F.Q. 2013		B.F.Q. 2014		B.F.Q. 2015		variation BFQ 15/C10	
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
40	impôts	839.5	77%	833.1	77%	851.8	78%	857.5	78%	880.9	79%	902.6	79%	924.6	79%	85.1	10%
42	revenus des biens	162.8	15%	158.6	15%	158.6	14%	155.7	14%	157.3	14%	158.9	14%	160.4	14%	-2.4	-1%
43	revenus divers	48.3	4%	47.3	4%	47.3	4%	44.0	4%	44.4	4%	44.9	4%	45.3	4%	-2.9	-6%
44	parts à des recettes	1.5	0%	1.4	0%	1.4	0%	1.4	0%	1.4	0%	1.4	0%	1.4	0%	-0.0	-1%
45	dédom. collect. publiques	32.7	3%	31.0	3%	31.0	3%	28.9	3%	29.2	3%	29.5	3%	29.8	3%	-2.9	-9%
46	subventions et alloc.	5.7	1%	4.9	0%	4.9	0%	8.3	1%	8.4	1%	8.5	1%	8.6	1%	2.8	49%
47	subventions à redistribuer	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	
48	prélèvement sur fin. spéciaux	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	
	TOTAL REVENUS	**1'090.5**	**100%**	**1'076.4**	**100%**	**1'095.1**	**100%**	**1'095.9**	**100%**	**1'121.6**	**100%**	**1'145.8**	**100%**	**1'170.2**	**100%**	**79.7**	**7%**
	impôts personnes physiques	564.5		559.0		588.3		582.4		599.4		615.3		631.3			
	impôts personnes morales	141.1		140.2		129.3		139.6		143.7		147.8		152.1			
	péréquation personnes morales	13.7		13.8		14.1		15.2		14.9		15.4		15.8			
	impôts sur les chiens	0.2		0.2		0.2		0.2		0.2		0.2		0.2			
	taxe professionnelle	120.0		120.0		120.0		120.0		122.7		123.9		125.1			
		839.5		**833.1**		**851.8**		**857.5**		**880.9**		**902.6**		**924.6**			

PB2012 rectifié

30ème BUDGET FINANCIER QUADRIENNAL 2012-2015

charges budgétaires par chapitres spécifiques

(en millions de francs)

gr.	désignation des natures	comptes 2010		budget 2011 voté		budget 2011 rectifié		PB 2012		B.F.Q. 2013		B.F.Q. 2014		B.F.Q. 2015		variation BFQ 15/C10	
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
30	charges de personnel	413.4	44%	437.6	43%	437.6	44%	461.3	45%	476.7	45%	492.7	45%	509.1	45%	95.7	23%
31	biens, services et marchandises	181.9	19%	195.6	19%	195.6	19%	200.0	19%	196.4	19%	192.9	18%	189.4	17%	7.5	4%
32	intérêts passifs	37.7	4%	40.5	4%	35.6	4%	33.4	3%	30.6	3%	38.2	4%	43.5	4%	5.8	16%
33	pertes sur débiteurs	23.1	2%	31.0	3%	31.0	3%	17.5	2%	17.5	2%	17.5	2%	17.5	2%	-5.5	-24%
34	contributions à d'autres collectivités	35.3	4%	39.6	4%	42.9	4%	36.0	3%	43.5	4%	45.1	4%	46.6	4%	11.3	32%
35	dédommag. à des coll. publiques	31.4	3%	31.4	3%	32.4	3%	48.2	5%	49.1	5%	49.9	5%	50.8	5%	19.4	62%
36	subventions et allocations	224.7	24%	230.6	23%	230.6	23%	235.5	23%	237.9	23%	240.2	22%	242.7	22%	17.9	8%
37	subventions redistribuées	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	
38	attrib. aux fin. spéciaux	0.4		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		-0.4	
	charges de fonctionnement	*947.9*	*100%*	*1'006.4*	*100%*	*1'005.7*	*###*	*1'031.9*	*100%*	*1'051.7*	*###*	*1'076.5*	*100%*	*1'099.7*	*100%*	*151.8*	*16%*
33	amortissements ordinaires	61.5		69.9		67.5		76.0		70.0		70.0		70.0		8.5	
	TOTAL CHARGES	1'009.4		1'076.3		1'073.2		1'107.9		1'121.7		1'146.5		1'169.7		160.2	16%

PB2012 rectifié

30ème BUDGET FINANCIER QUADRIENNAL 2012-2015

plan général de trésorerie

(en millions de francs)

	2011	2012	2013	2014	2015	total 2012-2015
encaissements						
amortissements réglementaires	68	76	70	70	70	286
excédent de fonctionnement	22	- 12	-	- 1	1	- 12
autofinancement net	90	64	70	69	71	274
utilisation trésorerie existante	87	110	-	-	-	110
remboursement etat	28					-
emprunts à émettre	-	126	250	231	155	762
total encaissements	**205**	**300**	**320**	**300**	**226**	**1'146**
décaissements						
remboursement dettes consolidées		200	220	200	126	746
total des remboursements	-	***200***	***220***	***200***	***126***	***746***
investissements (patrimoine financier)	20	22	22	22	22	88
investissements (patrimoine administratif)	75	78	78	78	78	312
total des investissements	***95***	***100***	***100***	***100***	***100***	***400***
total des décaissements	**95**	**300**	**320**	**300**	**226**	**1'146**
excédent - déficit de financement	**- 5**	**- 36**	**- 30**	**- 31**	**- 29**	**- 126**
dette prévisionnelle au 31.12	1'410	1'336	1'366	1'397	1'426	

PB2012 rectifié

30ème BUDGET FINANCIER QUADRIENNAL 2012-2015

financement des investissements

(en millions de francs)

	montant	%
investissements		
investissements dans le patrimoine financier	88	22
investissements dans le patrimoine administratif	312	78
	400	**100**
autofinancement et excédent de trésorerie	**384**	**96**
excédent d'autofinancement et trésorerie	**- 16**	**4**
total financement	**400**	**100**

PB2012 rectifié